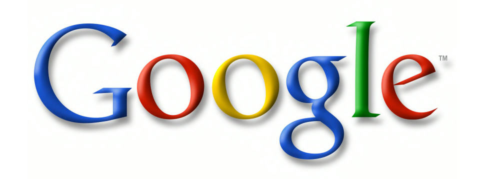
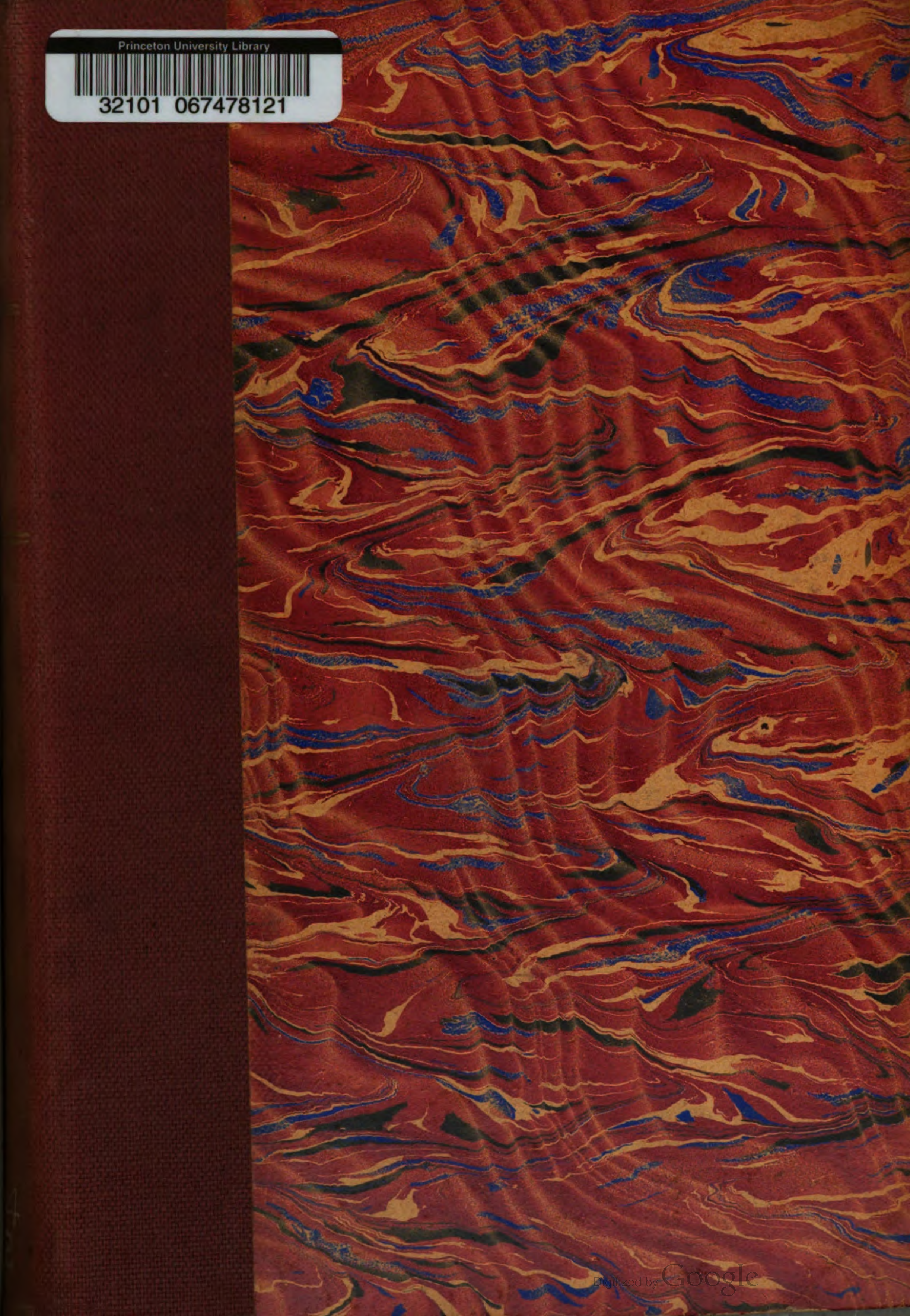
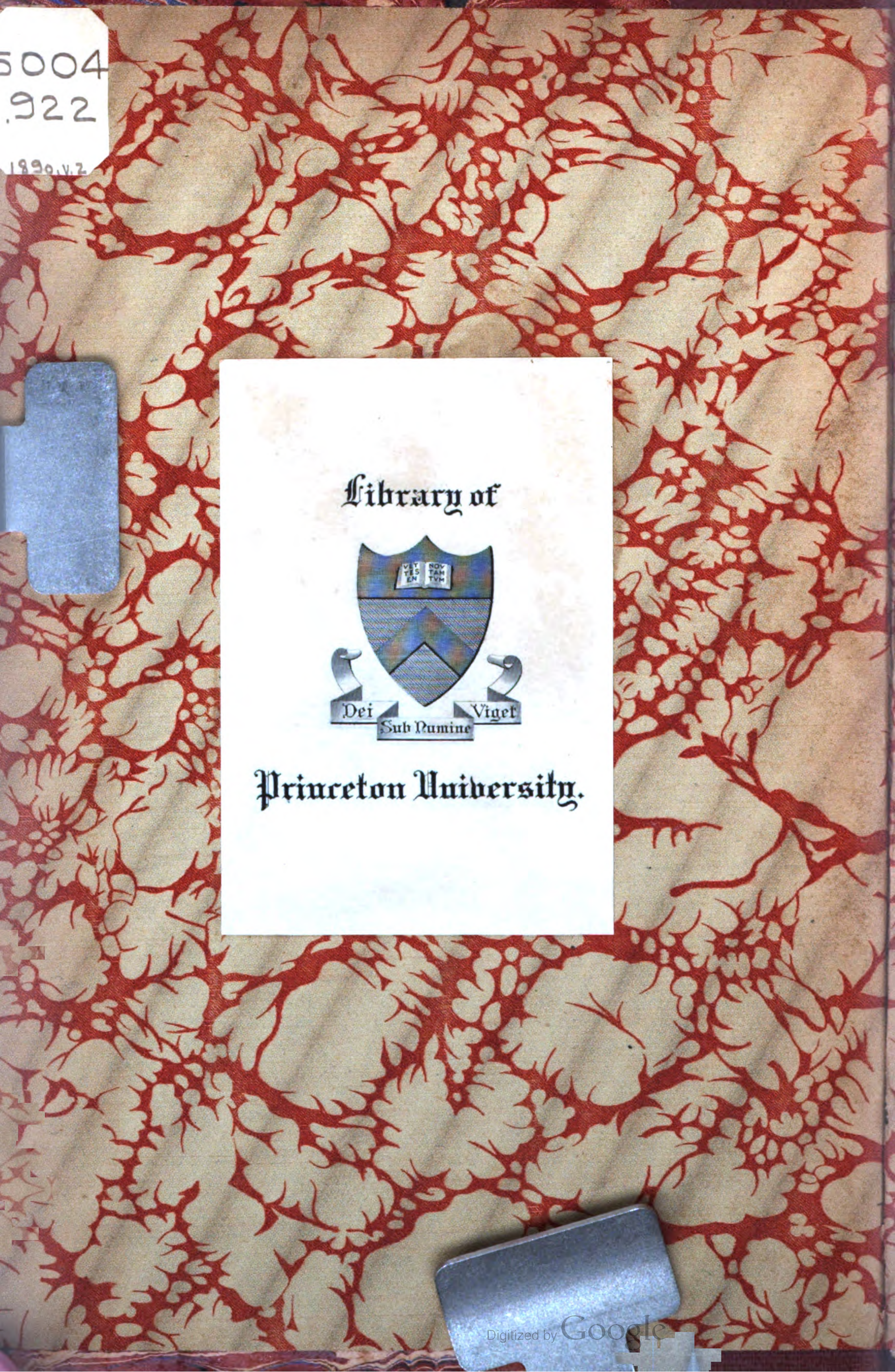





Princeton University Library
32101 067478121



5004
.922
1890, v.2
Library of
VIT TES EN NOV TAM TUM
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 MAI — 15 AOUT 1890

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

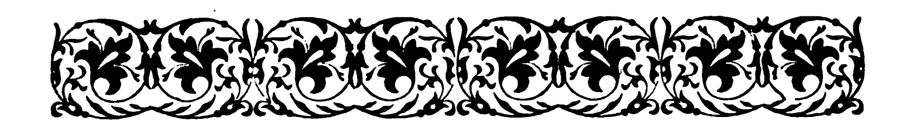
avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME IV.



ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris,** chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid,** chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



LE CARDINAL CAVEROT

NOTES ET SOUVENIRS

Il existe plusieurs très bons portraits du cardinal Caverot, notamment celui qu'on peut voir à l'hôpital de Besançon et celui qui orne le grand salon du palais primatial, sans oublier le buste en marbre blanc que conservent pieusement nos Facultés catholiques, en mémoire de leur généreux protecteur. Toutefois, mieux peut-être que le marbre et les grandes toiles, un modeste crayon, une *sanguine* de quelques centimètres *enlevée* prestement par l'artiste et gardée par le neveu du cardinal au château de Pagnoz, semble avoir fixé, pour la famille et les amis, la véritable physionomie du prélat.

C'est une esquisse de ce genre que l'auteur de ces lignes aurait l'ambition de tracer. Sans doute, la plupart des lecteurs de la revue connaissent déjà la belle Vie du cardinal Caverot, par M. l'abbé Déchelette, travail sincère, sobre et distingué, honoré des éloges et des bénédictions de celui qui, à toutes sortes de titres, en est le meilleur juge : en vérité, nous avons bien là le vénéré cardinal en pied, sur toile, dans sa dignité majestueuse et souriante d'homme d'église et d'évêque : c'est le grand portrait. — Il est toutefois plus d'un détail intéressant que le biographe a dû écarter de son œuvre, soit pour garder partout au récit

ce caractère d'élégante rapidité qui en fait un des principaux charmes, soit pour lui conserver toujours la sereine majesté de l'histoire. Ce sont ces menus faits, rebelles au livre, que l'auteur de ces lignes a essayé de recueillir et qu'il présente dans cet article aux nombreux amis du cardinal Caverot. Appelé bien jeune, séminariste de la veille, au foyer patriarcal du vénéré prince de l'Eglise, à peu près constamment à ses ordres et à ses côtés pendant plus de cinq années, les dernières de la vie du prélat, il se trouvait ainsi en mesure de bien voir, de bien entendre et de bien retenir, et il lui fut facile et doux, comme à un autre Irénée, de graver profondément dans son cœur la chère image d'un autre Polycarpe. Son intention serait ici de suivre simplement le bon cardinal au cours d'une journée ordinaire, et de noter fidèlement au passage la manière d'être, de penser et d'agir du pieux évêque, heureux s'il lui était donné d'acquitter de cette manière une partie de sa dette de reconnaissance filiale et de contribuer du même coup à l'édification de quelques lecteurs !

I

Jusque vers la fin de sa vie, le cardinal Caverot s'est levé de bonne heure, même après des nuits abrégées, dans les derniers temps, par de longues et fréquentes insomnies. Cependant, ennemi de toute exagération, et sentant le besoin d'un juste repos, par suite de sa nature impressionnable et de l'extraordinaire activité qu'il déployait tout le jour, il admirait beaucoup mais n'aurait point imité l'héroïsme de ceux qui, dans les conditions ordinaires du ministère sacerdotal, se lèvent à quatre heures ou plus tôt : il observait finement que la plupart d'entre eux, s'ils ne ruinent pas leur santé, manquent rarement de perdre en détail, par de fréquentes somnolences au cours de la journée, le temps qu'ils ont cru gagner le matin. Comme il avait toujours récité Matines et Laudes dès la veille au soir,

il trouvait tout le temps nécessaire, avant le saint sacrifice, pour faire son oraison et sa préparation à la sainte messe, et même bien souvent pour dire aussi les Petites Heures. Il célébrait régulièrement à huit heures dans sa chapelle. A Lyon et à Pagnoz(1), il faisait ordinairement sa méditation dans sa chambre ; à Vernaison il aimait à passer ce temps devant le Saint Sacrement, dans l'oratoire privé disposé non loin de son cabinet de travail, et dont la proximité lui procurait la consolation de fréquentes visites au sacrement de l'autel. Nous voyons encore ce grand fauteuil vert, de forme antique, aux clous d'acier, dans lequel la fatigue des dernières années le forçait, à Vernaison, de s'asseoir pendant la plus grande partie de son oraison et de son action de grâces. Les fenêtres de l'oratoire restaient ouvertes pour laisser pénétrer l'air frais du matin ; dans le voisinage les oiseaux chantaient, mêlant leur ramage au murmure des eaux jaillissantes ; le vénéré prélat aimait cette voix de la simple nature qui, loin de troubler son recueillement, aidait son âme à monter à Dieu.

Celui qui avait l'honneur de l'assister habituellement à la sainte messe n'oubliera jamais l'air pénétré du pieux célébrant, son accent de foi, son attention scrupuleuse à observer les moindres rubriques. Ce vif attachement du cardinal aux prescriptions de la liturgie romaine avait amené dans les commencements plus d'un pieux conflit entre l'officiant des grands jours et son maître des cérémonies, M. l'abbé Jutet, lequel, zélé pour les vieux usages de la primatiale, se faisait un devoir sacré de défendre énergiquement ce qu'il croyait appartenir au trésor de nos traditions. La lutte était parfois vive, mais toujours sans fiel ;

(1) Le château de *Pagnoz*, qui appartient au neveu du cardinal, M. Aloïs de Vaulgrenant, est situé près de Salins, en Franche-Comté. Mgr Caverot aimait à y passer chaque année, au commencement de l'automne, quelques semaines de vacances. — *Vernaison*, près de Lyon, sur les bords du Rhône, est la maison de campagne des archevêques, et en même temps la maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse de Lyon. Cette belle fondation est principalement l'œuvre du regretté cardinal de Bonald.

en somme les belligérants ne tardaient guère à conclure une paix définitive sur le point contesté, ou, tout au moins, quelque trêve honorable. Du reste, dès son arrivée à Lyon, Mgr Caverot s'était appliqué, vieillard, à retenir les formules du missel romano-lyonnais, et à étudier les rites propres de sa nouvelle Eglise; il eut bien vite fait de les posséder parfaitement.

Le pieux prélat portait chaque jour à l'autel quelque intention spéciale : tantôt c'était en l'honneur des anges gardiens des enfants de son diocèse qu'il offrait le saint sacrifice; tantôt c'était en faveur de quelque personne dont il venait d'apprendre la mort ou qu'il savait affligée; d'autres fois enfin c'était en mémoire des principaux événements de sa vie ou de la vie des personnes qui lui étaient chères : il était même singulièrement fidèle au culte des anniversaires et des souvenirs. — Comme le veut l'Eglise, il s'étudiait à célébrer sans précipitation ni lenteur; la demi-heure, en comptant le temps de prendre et de quitter les ornements sacerdotaux, *de amictu ad amictum*, comme il disait, telle était la règle qu'il s'efforçait de suivre. A la fin, cependant, sans qu'il s'en aperçût, la demi-heure était notablement dépassée, comme il arrive aux vieillards dont les mouvements sont moins prompts. Détail édifiant qui se trouve également dans la vie de sainte Thérèse, le cardinal aimait les grandes hosties et n'en voulait consacrer que de telles : cela, pour jouir plus longtemps à la sainte communion de la présence réelle de Notre-Seigneur et des biens spirituels dont elle est la source abondante.

Après son action de grâces, Monseigneur déjeunait légèrement dans sa chambre. Il voulut observer, jusque vers les derniers mois de sa vie, les jeûnes de l'Eglise, malgré son âge, ses fatigues et l'affaiblissement de sa santé.

Vers neuf heures ou neuf heures et demie, M. l'abbé Déchelette, son secrétaire particulier, qui avait toute sa confiance, venait travailler auprès de lui. Le courrier était considérable chaque jour. L'auteur de la *Vie*, mieux à portée que personne de s'en bien rendre compte, nous a dit avec

quelle étonnante facilité et quel admirable esprit de foi le cardinal expédiait les affaires. Il nous a dit également avec quel respect du pauvre il ouvrait lui-même les lettres des nécessiteux, même quand elles étaient adressées, ce qui arrivait quelquefois, au cardinal Fesch, archevêque de Lyon (1). Les lettres de remercîment et d'actions de grâces n'étaient pas les plus nombreuses; car, comme le constatait avec trop de vérité le vieil évêque, quand on accorde quelque faveur, « on fait habituellement dix mécontents et un ingrat. » En revanche, il se rencontrait assez souvent des lettres de reproche : une dame, entre autres, ne comprenait pas que toutes les avances et tous les compliments des prédicateurs de carême fussent pour les hommes, et elle se déclarait positivement scandalisée et indignée de voir les prêtres eux-mêmes, défenseurs attitrés de toutes les faiblesses, se faire ainsi les courtisans de la force brutale (sic). Une autre fois, c'était un monsieur de Lyon, qui, peu de temps après l'installation de Mgr Caverot, ne trouvait pas de son goût son nouvel archevêque et avait la délicate attention de le lui écrire en guise de souhait de bienvenue : il terminait à peu près en ces termes : « On voit bien, Monseigneur, que vous n'êtes qu'un homme mal élevé et un grossier personnage, et je m'étonne qu'on ait songé à vous pour le siège primatial de Lyon. » — « Je m'en étonne encore plus moi-même, » continuait le prélat en souriant, et il ajoutait pour son entourage : « Voilà qui fait du bien : cela exerce à l'humilité et à la patience ».

Le courrier, les affaires, les réceptions prenaient la matinée toute entière : et c'est ainsi qu'arrivait midi, l'heure du dîner. La table du cardinal était toujours très convenablement servie, quoique frugale ; le prélat s'attachait surtout à y faire régner la cordialité et une gaieté douce et charitable. Passé de la sorte, le temps du repas ne servait pas

(1) Le nom du cardinal Fesch se trouvant en tête de l'approbation du catéchisme longtemps usité dans le diocèse, bien des simples pouvaient croire que le cardinal Fesch était archevêque de Lyon à perpétuité.

moins à détendre l'esprit et à dilater le cœur qu'à réparer les forces. C'était plaisir de voir avec quel entrain, quelle vie, quelle joie franche et spontanée, le bon cardinal se mettait à l'aise et y mettait du même coup tous les autres. On l'aurait cru bien souvent le plus jeune de tous.

L'éminent historien de saint Philippe Néri (1) relève en son héros cette jeunesse d'âme, cette ardeur joyeuse, cette vive bonhomie, forme attrayante du zèle et de la charité, qui lui gagnait tant de cœurs : il y avait quelque chose de ce cher saint Philippe dans notre bon cardinal.

Une de ses pratiques familières était d'interpeller avec une cordiale brusquerie l'un ou l'autre des convives, de le mettre en scène malgré lui pour la plus grande joie de tous et la sienne. Il n'épargnait personne. Sachant par exemple combien M. l'abbé Richoud connaissait son Lyon et tenait à sa réputation de vieux Lyonnais, il lui tendait parfois des pièges gracieux, cherchant dans ses promenades en voiture et retenant malignement quelque nom de rue bien ignorée et bien étroite, afin de pouvoir ensuite, au prochain repas, prendre en défaut le savoir topographique de son cher et dévoué vicaire général : il faut avouer qu'il avait rarement la consolation d'y réussir. Il forçait aussi parfois la modestie de M. l'abbé Déchelette, et l'obligeait à raçonter sa vie d'otage de la Commune et ses jours de prison. Que de fois celui qui écrit ces lignes ne subit-il pas persécution pour la justice en défendant l'honneur calomnié de son petit pays natal !

Les rangs de l'entourage habituel s'entr'ouvraient souvent pour recevoir quelques intimes : la plupart de ceux-ci sont vivants, nous ne les nommerons pas, malgré tout le plaisir que le cardinal prenait à entendre et parfois à contredire certains d'entre eux sur notre vieux Saint-Jean, nos vieilles gloires, nos vieilles cryptes, et toutes nos antiques traditions jubilaires et autres. Citons seulement MM. les vicaires généraux, Pagnon et Lajont, l'un si vénérable, l'autre si sympathique, tous deux si unanimement regrettés et si

(1) Le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue.

dignes de l'être (1). Après eux n'oublions pas M. le chanoine Christophe, le savant historien des Papes d'Avignon que le prélat guerroyait volontiers et contre qui il tenait habituellement en réserve, pour l'en accabler au bon moment, le fait que voici : Mgr Mathieu, ancien archevêque de Besançon, passait un jour à Lyon, accompagné de l'abbé Caverot, alors son vicaire général. C'était un dimanche, peut-être même un jour de grande fête. Le pieux archevêque, vivement désireux de célébrer la sainte messe, se dirigea vers l'église la plus voisine, l'église de Saint-Pierre ; mais plus soucieux que jamais ce jour-là, pour des raisons spéciales, de garder l'incognito qu'aimait son humilité, il avait eu grand soin d'enlever ou de dissimuler tout insigne compromettant. Sa prudence eut un tel succès qu'arrivé à la sacristie, et ayant sollicité d'un jeune vicaire présent la permission de célébrer, celui-ci jetant un regard méfiant sur les deux étrangers : « Qui êtes-vous, dit-il, et d'où venez-vous ? » — « Nous sommes deux ecclésiastiques du diocèse de Besançon qui voyageons pour affaires, » répondit humblement l'archevêque. « C'est fort bien, mais avez-vous un *celebret* (2) régulier de votre évêque?... » — « Hélas ! non, nous avons oublié de nous en munir au départ ; mais Mgr de Besançon nous connaît bien ; nous avons sa permission, nous sommes de ses amis... » — « Chansons que tout cela ! repartit l'intraitable vicaire, pas de *celebret*, pas de *messe!* » Et le vicaire barrait de son corps la crédence, de l'air résolu d'un soldat qui croise la baïonnette, en criant : Halte-là !

Or l'abbé Christophe était, paraît-il, vicaire à Saint-Pierre de Lyon vers ce temps, et le cardinal Caverot voulait absolument reconnaître en lui l'intrépide factionnaire de

(1) Nous ne pouvons taire le nom de M. l'abbé Paul Pagnon, ancien aumônier du cardinal. Monseigneur, que sa présence réjouissait toujours, avait tenu à le posséder à la table de famille au moins tous les dimanches et fêtes.

(2) *Celebret,* lettre testimoniale et permission de célébrer la sainte messe que l'évêque accorde à un de ses prêtres qu'il autorise à s'éloigner momentanément du diocèse.

jadis. De là toute sorte de protestations, de discussions, de rapprochements de dates et autres savants moyens de défense qui trahissaient le talent de l'historien, mais ne parvenaient pas à convaincre son impitoyable contradicteur.

Parfois c'étaient des hôtes illustres, des évêques qui venaient s'asseoir à la table hospitalière du cardinal, tantôt causeurs étincelants comme Mgr Mermillod et Mgr Besson, tantôt narrateurs aussi féconds que vaillants missionnaires, comme Mgr de Charbonnel, Mgr Forcade, Mgr Dubuis, Mgr Fava, Mgr Guillemin, Mgr Vitte et d'autres encore : les récits de ces derniers transportaient l'auditoire à travers toutes les mers et tous les continents.

Le cardinal accueillait avec des égards particuliers les prélats de nationalité étrangère ; l'hospitalité qu'il se faisait un honneur de leur offrir avait quelque chose d'antique et témoignait bien de l'universalité de cette Eglise catholique au sein de laquelle tous les peuples sont un. Il reçut de la sorte, entre autres, l'archevêque des Bulgares et le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore et primat d'Amérique.

II

A peu près tous les jours vers deux heures et demie, le cardinal Caverot faisait une promenade en voiture : elle aboutissait parfois à une visite, visite d'affaires, de charité ou de bienséance ; plus souvent, à la fin surtout, elle n'était qu'une distraction nécessaire, un moyen d'échapper quelques instants à la captivité du palais primatial, ou une industrie pour se dérober aux importuns et se ménager le temps de prier. Le pieux prélat manquait rarement en effet de réciter en voiture son bréviaire et son chapelet : même, si la course était plus longue que de coutume, il faisait en outre, avant de rentrer à l'archevêché, sa lecture spirituelle, voire même sa visite au Saint Sacrement dans quelque modeste église de village. Pour tous ces exercices, il était d'une exactitude exemplaire et presque désespérante. A peine en voiture, on avait à redouter la question d'usage :

« Où en êtes-vous de votre bréviaire ? » Aussi, quand par malheur on se sentait en faute sous ce rapport, fallait-il user de beaucoup de diplomatie pour entraîner ailleurs l'attention du cardinal et détourner ainsi le danger. C'est de Mgr Mathieu qu'il avait appris cette édifiante régularité ; voici de quelle manière et en quelles circonstances. Jeune curé de la métropole de Besançon, il fut un jour obligé d'aller soumettre un cas embarrassant et qu'il croyait pressant au vénérable archevêque : c'était vers le milieu de la soirée. Or la première parole de Monseigneur fut celle-ci : « Où en êtes-vous de votre bréviaire ? » L'abbé Caverot dut avouer qu'en un tel jour, veille de la Toussaint, accablé d'affaires de toute sorte, surtout de confessions, il n'en était encore qu'à Prime. « Eh bien, mettez-vous là, dit l'archevêque ; voici mon bréviaire ; quand vous serez en règle, je vous écouterai. » Ce qui fut fait. La leçon profita, et, depuis, la première de toutes les affaires fut toujours pour le cardinal d'accomplir ses devoirs de piété. On l'entendait même railler agréablement ceux qui, récitant le *Jam lucis orto sidere* de Prime à l'heure de Complies, « s'étonnent pieusement que le soleil soit levé à six heures du soir » ! — L'office achevé, souvent il en faisait ressortir les plus beaux traits, notamment aux fêtes de sainte Agnès, de sainte Cécile, de sainte Agathe, de saint Laurent, etc... Il avait à un haut degré l'intelligence et le goût des choses liturgiques. Surtout il ne se lassait pas d'admirer et de faire admirer la très-belle hymne des saints Innocents, chef-d'œuvre du poète chrétien Prudence :

Salvete, flores martyrum,
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit
Ceu turbo nascentes rosas.

Vos, prima Christi victima,
Grex immolatorum tener,
Aram sub ipsam simplices
Palmâ et coronis luditis (1).

(1) « Ces vers, on peut le dire, ne périront jamais, dit M. Villemain. Ils seront chantés sur la dernière terre barbare que le christianisme aura conquise et bénie. »



Salut, fleurs des martyrs,
Vous qu'au seuil même de la vie
Le persécuteur du Christ a moissonnées
Comme un tourbillon fait aux roses naissantes.

Première victime du Christ,
Tendre troupeau d'agneaux immolés,
Sous l'autel même vous jouez, innocents,
Avec vos palmes et vos couronnes.

Ces deux strophes sont pleines de beaux vers, d'enfants et de fleurs : comment ne les eût-il pas aimées ? Car, après Dieu et les âmes, rien n'était plus cher au bon cardinal que la belle littérature et le grand art. Il connaissait peu les modernes, mais il avait beaucoup pratiqué et il ne cessait de goûter les classiques; « jusqu'à l'âge le plus avancé, dit justement l'auteur de sa vie, il en citait de longs fragments français et même latins avec une fraîcheur de mémoire qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer. Parmi les maîtres de notre langue, ses préférences étaient pour la Fontaine et la Bruyère; nous avons vu leurs œuvres demeurer sans cesse sous sa main, pour fournir par intervalles quelque délassement à son esprit, au milieu de ses fatigantes sollicitudes ». Il racontait lui-même qu'un jour où, jeune étudiant, à Paris, mais songeant déjà à entrer au séminaire, il se trouvait chez son protecteur, l'abbé duc de Rohan, un savant religieux ami du prince et plein de zèle, le surprit lisant Racine, et lui reprocha avec une extrême véhémence la frivolité et les dangereuses conséquences de cette lecture. Un instant déconcerté, le jeune homme rentra bien vite en possession de lui-même et défendit avec chaleur son auteur favori : depuis, il ne se reprocha jamais beaucoup, que nous sachions, ses intimités de jeunesse avec Racine. Son style se ressentait de ce commerce avec les maîtres du bien dire : peut-être les courts extraits de ses lettres pastorales insérés dans sa Vie auront-ils fourni à quelques lecteurs l'occasion de s'étonner et d'admirer la limpidité et l'harmonie de ce simple langage : c'est encore là cette « *belle voix claire et sonore* » dont parle son histo-

rien, et que M. Charles Nisard connaissait depuis si longtemps à son vieil ami d'enfance Louis Caverot.

Pour tout dire, il est cependant un romancier dont les œuvres lui agréaient extrêmement, à ce point même qu'en vacances à Pagnoz, s'il avait le malheur d'ouvrir l'un de ces trop chers volumes qu'il trouvait dans la bibliothèque de son neveu, le plaisir l'emportait sur le devoir, et, comme il l'avouait lui-même, il lui fallait aller jusqu'au bout, nonobstant les droits de priorité du bréviaire. Ce charmeur n'était autre que Walter Scott, dont la fine bonhomie, l'honnêteté et *l'humour* revenaient à sa franche nature. Nous nous rappelons même qu'une fois (on voudra bien nous pardonner cette indiscrétion) Mgr Caverot, dînant à la table de son ami, l'archevêque de Besançon, devenu depuis son successeur dans toutes ses dignités, comme dans tous ses labeurs, ainsi que dans la filiale vénération de son peuple, la conversation s'égara, je ne sais comment, sur l'auteur anglais, et notamment sur l'une de ses œuvres, l'*Antiquaire:* on admira beaucoup le début si original et si piquant du livre, où l'apparition de la vieille Mistress Macleuchar, émergeant par intervalles du sous-sol qui lui sert de boutique, produit un si curieux effet; on cita même là-dessus d'ingénieuses remarques de Mgr Dupanloup à ses élèves d'autrefois; bref, ce jour-là, Mistress Macleuchar eut l'honneur inattendu d'occuper fortement l'attention de trois grands princes de l'Eglise.

Le cardinal Caverot était un appréciateur délicat des œuvres d'architecture et de peinture; mais en musique, il faut le dire, son goût n'avait plus la même pureté. Il le reconnaissait volontiers d'ailleurs: « Mais que voulez-vous? disait-il, ce sont les cantiques du P. Lambillotte que je retrouve dans mes plus chers souvenirs de Saint-Acheul; je ne puis pas les dédaigner. » En musique comme en toute chose, il aimait la clarté, la mélodie: avait-il si grand tort? Tout cela ne l'empêchait pas de goûter beaucoup certaines des œuvres plus savantes et vraiment belles qu'exécutait la maîtrise, par exemple le grand *Alleluia* d'Hændel, qu'il écoutait avec recueillement et proclamait le chef-d'œuvre de

la musique religieuse. Plusieurs cantiques de l'excellent recueil de M. Neyrat, notamment *Jésus Enfant* et *Mon cœur soupirait dès l'aurore*, qu'il avait eu l'occasion d'entendre, lui paraissaient fort beaux. Il admira beaucoup un jour le grand chœur de la *Dispersion des peuples*, de Rubinstein. Une fois même, une très simple mélodie russe, insérée dans un petit recueil à l'usage de la jeunesse, qu'on lui avait chantée le soir, lui parut si piquante qu'il ne put la chasser de sa mémoire et qu'il l'entendit résonner à ses oreilles toute la nuit. A l'église, la musique qu'il mettait au-dessus de tout, d'accord avec les conciles, n'était autre que le chant liturgique, les vieilles mélodies de saint Grégoire, incomparables quand elles sont convenablement interprétées (1).

Mais c'est la nature, art de Dieu, qu'il trouvait surtout belle et qu'il aimait. Un de ses meilleurs délassements était de parcourir en voiture, au printemps et en automne, les belles allées du parc de la Tête-d'Or, la fraîche vallée de Francheville, où il rencontrait dans son nid de verdure l'église de Beaunant et les vieux aqueducs, le chemin de Sainte-Foy, celui du monument de Castellane, d'où l'on domine si bien les rives gracieuses de la Saône et les antiques souvenirs de l'Ile-Barbe. L'aspect de cette île sainte de Lyon, notre Lérins à nous, jadis séjour et tombeau de tant de saints et savants moines, retraite recherchée du grand saint Eucher et maintenant livrée à une foule insouciante et profane, ne manquait jamais d'éveiller en son cœur des regrets douloureux. Et ces environs de Pagnoz, ces lieux si aimés et où il avait été heureux pendant cinquante ans, avec quel charme mélancolique ne les revoyait-il pas l'un après l'autre l'automne qui a précédé sa mort ! Silencieux et recueilli pendant que la voiture l'emportait doucement, il savourait ses derniers beaux jours, il évoquait pieusement dans son âme tant de chers souvenirs du passé et il semblait leur adresser un suprême adieu.

(1) Il appelait de tous ses vœux une restauration intelligente du vieux chant grégorien, et c'est dans ce but qu'il encouragea et favorisa de tout son pouvoir, dans son diocèse, les savants essais de Dom Pothier, bénédictin de Solesmes.



L'historien du cardinal a très justement dit combien les communautés religieuses étaient chères au pontife, combien il était fidèle à leur porter souvent ses encouragements et ses bénédictions, avec quelle insistance il leur recommandait par-dessus tout la paix de l'âme et la confiance en Dieu. C'est auprès du lit des mourants, à ce chevet glacé où l'on se sent toujours si petit, qu'éclataient davantage l'esprit de foi et la profonde piété du cardinal; en peu de mots d'une onction pénétrante, il versait dans leurs âmes les sentiments de confiance en Dieu dont la sienne était pleine : « Courage, disait-il entre autres choses aux personnes timorées, Dieu est un bon père ; il a certainement oublié le mal que vous avez pu faire au cours de votre vie ; mais il est une chose qu'il n'a pas oubliée, alors même que vous l'auriez oubliée vous-même, c'est le bien, ce sont les actes de vertu, de foi et d'amour, les sacrifices de toute sorte que vous avez multipliés pour lui au cours de votre existence : cela est écrit dans son cœur et n'en sera jamais effacé. »

Toutefois, c'est aux enfants que la pensée du « bon » cardinal demeurait le plus fidèle, au cours de ses promenades comme partout ailleurs : il prenait plaisir à leurs ébats, savait les saisons et les règles de leurs jeux, suivait d'un regard ravi leurs écarts turbulents, comme aussi les efforts souvent, hélas ! aussi infructueux que constants, des pêcheurs à la ligne du quai des Etroits. L'auteur de la *Vie* a rapporté plusieurs exemples gracieux de son amour pour l'enfance ; citons encore les deux traits suivants :

Monseigneur avait dirigé un jour sa promenade du côté d'un pensionnat voisin de Vernaison. Le ciel était pur, la soirée charmante : aussi plus d'oiseaux dans le nid ; tout le monde était aux champs pour les joies indicibles d'un congé. Etonné d'un silence insolite, le cardinal pénètre sans encombre à travers les jardins, les cours, les classes, jusque dans les salles d'étude. Personne. Que faire ? Il ouvre un pupitre, tire un cahier, et de sa plus belle écriture, sur une page bien blanche, écrit à peu près ce qui suit :

« J'ai l'honneur d'informer le pensionnat de C... que j'ai

pu pénétrer sans obstacle jusqu'au cœur de la place, et que j'aurais pu tout dévaliser, n'était un reste de conscience et la crainte de Dieu. Une autre fois, fermez mieux la porte. Je vous bénis. »

Signé (en gros caractères) :

Un honnête voleur,

Cardinal CAVEROT.

L'autre fait s'est passé à Lyon peu de mois avant la mort du vénéré prélat. Ce dernier avait appris que, dans une jeune famille de condition modeste qu'il voulait bien honorer de sa paternelle bienveillance, un petit enfant, fils unique, venait d'être dangereusement malade et avait tenu ses parents dans de mortelles inquiétudes. Or, le même soir, au moment de monter en voiture, il donne l'ordre au cocher de le conduire chez un marchand de jouets. Etonné du choix d'un tel but de promenade, le jeune prêtre qui accompagnait le cardinal se permit de présenter quelques observations respectueuses : « On était peu habitué à Lyon à voir un cardinal entrer chez un marchand de jouets...; que Monseigneur ordonne et on ira quérir tout ce qu'il voudra, ou bien le marchand averti s'empressera d'apporter lui-même à l'archevêché tous les échantillons désirables... » Le cardinal ne veut rien entendre, et d'un ton qui n'admettait pas de réplique, il répète : « Louis, chez un marchand de jouets ! » On alla donc chez un marchand de jouets, dans un magasin du reste très convenable. Mais la stupéfaction du personnel et de la clientèle présente se devine. Enfin l'on montre au prélat un jouet pour un enfant de quinze mois ; un beau mouton blanc, au ruban bleu et aux cornes dorées ; même, quand on lui pressait la tête d'une certaine manière, il faisait bê, bê, comme le plus vivant et le plus bêlant des moutons. Le cardinal examine, essaie et finit par acheter le mouton dont il charge le bras de son infortuné secrétaire. Ce dernier, qui s'en souvient encore, fit plusieurs actes d'humilité en traversant le trottoir, le susdit objet dans les bras. En voiture, le cardinal donna

une adresse qui révéla tout le mystère : on allait chez l'enfant malade. Or l'enfant demeurait au quatrième étage au-dessus de l'entresol, dans une des hautes maisons du quartier Saint-Polycarpe : c'est là qu'en dépit de toutes les instances, le vénéré prélat voulut monter lui-même, au prix de quels efforts, Dieu le sait. et malgré le double poids de ses quatre-vingts ans et de la maladie qui déjà le minait : n'y avait-il pas en haut un petit de quinze mois à réjouir et un cœur de mère à consoler ?... Voilà le cardinal Caverot : un grand bon cœur ! Inutile d'ajouter, sans doute, que, pour la famille ainsi visitée, le mouton blanc ne fut jamais un jouet et restera toujours une relique.

III

Rentré à l'archevêché vers 5 h. ou 5 h. 1/2, Monseigneur faisait sa visite au Saint Sacrement qu'il n'omettait jamais, puis sa lecture spirituelle. S'il en était besoin, il expédiait quelque affaire pressante, et recevait — s'il était libre, il lisait. A vrai dire, ce n'était point un homme d'étude que le cardinal Caverot ; c'était un homme d'action. Il avait acquis, en son temps, une science théologique assez étendue et surtout très solide : depuis, cette somme de connaissances s'était conservée et accrue par des lectures bien dirigées, par quelques travaux personnels approfondis sur des questions spéciales d'ordre administratif et pastoral, surtout peut-être par des conversations fréquentes avec des hommes de vaste et sûre doctrine, tel qu'était en particulier l'illustre cardinal Gousset, archevêque de Reims. « Dans les entretiens que Dieu me ménagea avec cet éminent esprit, au temps de ma jeunesse sacerdotale, disait souvent le prélat, je refis presque sans m'apercevoir, mon éducation théologique tout entière. » Il était du reste admirablement servi par une intelligence naturellement très prompte, très déliée, très lucide qui allait droit au fond des choses, et par une grande facilité d'assimilation. Il aimait beau-

coup les livres, se montrait fort au courant des éditions anciennes et des nouvelles publications : il avait même doté l'évêché de Saint-Dié d'une magnifique bibliothèque qu'il laissa généreusement à ses successeurs; une de ses privations parmi nous était de ne pouvoir décemment, en sa qualité d'archevêque et de cardinal, aller explorer les étalages des bouquinistes et les arrière-boutiques des marchands d'objets d'art. Malgré tout, Mgr Caverot à Lyon était un prélat qui avait fini ses études, et nous ne croyons pas qu'il se soit jamais proposé pour modèle le savant évêque d'Avranches, de légendaire mémoire. L'histoire cependant l'attirait : il avait beaucoup parcouru les Chroniques et les Mémoires des temps passés et les citait à propos; il ne se serait jamais endormi sans avoir lu au moins quelques pages d'Histoire ecclésiastique.

Le souper était sonné vers 7 h. 1/2. Aussitôt après le repas, la veillée commençait dans le cabinet de travail du cardinal, pour se prolonger jusque vers 9 h. 1/2 ou 10 heures. C'était pour tous un des meilleurs moments de la journée, celui de l'intimité la plus grande, celui où, débarrassé des soins du jour, le bon cardinal s'abandonnait davantage au penchant de sa nature expansive. Cela surtout quand il avait la joie de posséder d'intimes amis, comme Mgr Mermillod, ou Dom Gréa de Saint-Claude, ou l'abbé Régnier de Nancy, vieil ami du P. Lacordaire, ou M. Lucien Brun, sénateur, ou « ses chers enfants » de Pagnoz, comme il appelait son neveu et sa nièce, M. et Mme Aloïs de Vaulgrenant. Mme de Vaulgrenant (1), dont la vive et brillante nature offrait de nombreux traits de ressemblance avec celle du vénéré prélat, avait plus que personne le don de l'égayer et de le rajeunir : il trouvait en elle tant d'esprit, tant de cœur, tant de vie, tant de charité industrieuse et compatissante, tous trésors qu'elle dépensait sans compter ! Elle aura voulu suivre hélas ! son saint oncle, et nos yeux ne la

(1) Mme de Vaulgrenant, née de Buffon, était la petite-nièce de l'illustre naturaliste : elle mourut peu de temps après le cardinal, au château de Pagnoz.



voient plus ; mais les cœurs se souviennent et les âmes prient.

C'est dans ces moments de douce intimité que l'âme du bon cardinal s'ouvrait tout entière et qu'on y pouvait lire. Que de souvenirs du noble vieillard servaient aux jeunes d'expérience acquise et de leçons ! Que d'hommes et de choses avaient passé devant le regard de ce vieil évêque, depuis l'invasion de 1814 et cet empereur d'Autriche « de petite mine, vêtu de gris » qu'il se souvenait d'avoir vu dans son enfance, à la porte du congrès de Châtillon ; depuis cette petite ville de Châtillon, sa vraie patrie, toute pleine d'une aristocratie bien pensante, où cependant sous la Restauration on ne comptait que « quatre habits noirs qui fissent leurs Pâques », y compris le père et le beau-frère du futur cardinal ; depuis cet abbé duc de Rohan dont son ancien protégé disait toujours « le cardinal de Rohan, c'est mon père ! » et dont il conservait le portrait dans sa chambre à coucher en face de son lit, non loin du portrait de sa vénérable mère ; depuis ce sac de l'archevêché de Paris en 1831 dont il avait été le témoin indigné ; depuis Saint-Acheul et Saint-Sulpice, Besançon et les Vosges ; depuis Louis-Philippe et l'empereur, Pie IX et Léon XIII, le concile, la guerre et le conclave !... Et en même temps dans cette âme d'évêque, quel amour profond de l'Eglise et de la France ! Quelle tristesse amère de leurs communes humiliations ! Quel désir et quel espoir de leur prochain triomphe ! Un jour, à une des époques les plus douloureuses de la vie de Pie IX, Mgr Caverot, alors évêque de Saint-Dié, se trouvant à Rome auprès du Saint Père, celui-ci l'entraîna avec d'autres prélats à travers son palais, parlant avec angoisse des attaques de plus en plus audacieuses de la Révolution. Arrivé dans l'une des salles, Pie IX s'interrompit soudain et, désignant une fenêtre fermée : « C'est par cette fenêtre, dit-il, que S. Pie V, mon glorieux prédécesseur, contempla miraculeusement la victoire de Lépante. » — « Très Saint Père, s'écrie aussitôt l'évêque de Saint-Dié en se précipitant dans l'embrasure, je vous en prie, *ouvrez donc la fenêtre... !* » Pie IX qui aimait les

saillies, sourit doucement et n'oublia jamais l'élan plein d'à-propos de l'évêque. De son côté ce dernier n'oublia pas davantage qu'après les luttes sanglantes et d'apparentes défaites, à l'heure voulue de Dieu, si l'on prie et espère, la fenêtre s'ouvre et l'Eglise est sauvée.

A certaines rares époques, le cardinal voyait se réunir autour de sa pourpre quelques-uns de nos plus vaillants évêques qui venaient mettre en commun leurs angoisses, leurs lumières et toutes leurs généreuses pensées. Que de fois, dans ce petit salon rouge, nous avons senti battre sous la soutane violette le grand cœur de la patrie française ! Comme ces évêques qui ont une fois fait la France la sauraient refaire encore aujourd'hui, si on ne les traitait trop souvent en ennemis déclarés, eux, les sauveurs !

Le cardinal ne perdait aucune occasion de vanter la foi de son peuple, la générosité d'un grand nombre de laïques, vaillants chrétiens, le bon esprit et le zèle aussi intelligent que fécond de ses prêtres, l'actif et tendre dévouement de l'auxiliaire pieux, éloquent, aimable et distingué qu'il avait le bonheur de voir à sa droite en la personne de Mgr Jourdan de la Passardière, évêque titulaire de Rosea. — Le mal très apparent du siècle où nous vivons ne lui en cachait pas le bien très réel, et quoique fort attaché à toutes les traditions anciennes, fils d'un otage de Louis XVI, baptisé dans l'antique église de Joinville, au pied du vieux château du sénéchal historien de saint Louis, beau-frère d'un noble gentilhomme officier aux gardes du corps du roi, pour toutes ces raisons et d'autres encore un peu homme d'autrefois lui-même, il ne calomniait pas notre époque ; il disait que la formule « vu le malheur des temps » appartient à tous les siècles de l'histoire ; sans s'aveugler sur plusieurs symptômes alarmants qu'il constatait avec douleur, tels que l'extinction progressive des habitudes de foi et de respect dans les masses, il regardait, pour espérer, à la vaillance croissante aussi et à l'admirable union des forces catholiques, de telle sorte qu'on pouvait entendre parfois ce vieil évêque pressentir, pour un avenir que Dieu sait, des jours nouveaux où les peuples, affranchis de leurs préjugés et plus

dociles à l'Eglise, verraient enfin se réaliser ce qu'il y a de légitime dans leurs aspirations.

Mais le cordial enjouement qui était si bien dans le caractère du bon cardinal ne perdait jamais ses droits et savait se faire une large place dans les causeries du soir. Semblable au bon père de famille de l'Evangile qui tire du trésor de son cœur *nova et vetera*, les choses nouvelles et les anciennes, le prélat entremêlait volontiers les traits piquants aux souvenirs héroïques. Il ne s'épargnait pas lui-même, témoin, parmi beaucoup d'autres faits qu'il serait trop long de raconter, celui de l'accueil peu encourageant qui l'arrêta d'abord au seuil de ce séminaire de Saint-Sulpice où il devait bientôt après goûter tant de bonheur. Plaçons ici une dernière anecdote que le bon cardinal répétait de temps en temps pour la plus grande confusion de son très cher neveu. Sa vénérable sœur, M[me] Félix de Vaulgrenant, l'allant autrefois visiter à l'évêché de Saint-Dié, avait remarqué à plusieurs reprises, à la cathédrale, un jeune homme de seize à dix-huit ans, l'âge environ de son fils Aloïs. Le jeune Vosgien se tenait admirablement à l'église et suivait sa messe dans son paroissien avec la plus édifiante ferveur : « Mon Dieu, disait souvent cette mère chrétienne, je vous demande pour toute grâce que mon fils ressemble un jour à ce pieux jeune homme ! Je n'aurais pas de plus grand bonheur ici-bas ! » Or, le pieux jeune homme de la cathédrale de Saint-Dié s'est appelé depuis l'auteur de l'article 7, M. Jules Ferry. « Voilà qui explique le sens de cette réponse du catéchisme, ajoutait le prélat : « Dieu « exauce toujours nos prières quand elles sont bien faites ; « mais il les exauce de la manière qu'il sait être le plus utile « pour sa gloire et pour notre salut. »

Nous permettra-t-on, en terminant ce trop long article, de signaler rapidement quelques-unes des principales dévotions du pieux cardinal ?

Il avait dans sa chambre à coucher un tableau représentant *l'Ecce Homo*, un autre la sainte Vierge, en outre plusieurs reliquaires et une petite bibliothèque des ouvrages de spiritualité qu'il préférait. Le bureau de son cabinet de

travail portait une statue du Sacré Cœur, une autre de saint Joseph, un petit buste en ivoire de son patron saint Louis, un magnifique reliquaire en argent contenant une vertèbre de saint Ennemond martyr, l'un de ses plus illustres prédécesseurs. Le culte des reliques et des saints martyrs fut toujours cher à sa piété. Parmi nos saints lyonnais, il honorait particulièrement notre premier évêque saint Pothin (1) et notre illustre sainte Blandine; il regrettait que le gracieux et glorieux nom de cette dernière ne fût pas plus porté dans son diocèse. Le jour où il apprit, sur le marchepied de sa voiture, la mort généreuse au Tonkin de M. l'abbé Béchet, missionnaire de Lyon, suivie bientôt de plusieurs autres, il dit sans tarder à ses secrétaires : « Mes enfants, c'est une grande grâce pour le diocèse ; nous allons réciter le *Te Deum.* » Il avait également une particulière dévotion à saint Pierre et saint Paul, à sainte Madeleine, à saint François d'Assise, à saint Dominique, à sainte Catherine de Sienne, à sainte Thérèse, à saint Vincent de Paul et à saint François de Sales, et tout spécialement à saint Alphonse de Liguori, etc... Il priait souvent pour les âmes du Purgatoire. A la dernière veillée de l'année, il rappelait la pieuse coutume du cardinal de Rohan, qui ne manquait jamais de passer la dernière heure de l'année en prière devant le Saint Sacrement dans sa chapelle.

Mais après le Saint Sacrement et le Sacré Cœur, dont il recommandait une dernière fois le culte de son lit d'agonie, aucune dévotion ne lui fut plus chère que la dévotion à la sainte Vierge et à saint Joseph, dont il portait les doux noms. Dès son arrivée parmi nous, l'ancien congréganiste de Saint-Acheul avait tenu à consacrer ses nouveaux labeurs à Notre-Dame de Fourvière, et bien souvent depuis, il se fit un devoir d'aller déposer au pied de l'autel de Marie ses sollicitudes, ses vœux ou ses actions de grâces; c'est à l'ombre du nouveau sanctuaire, dont il admirait l'art sym-

(1) C'est lui qui fit élever le rite de sa fête dans le diocèse, et favorisa de son haut patronage les œuvres destinées à conserver et à augmenter la dévotion à notre premier évêque.

bolique et la richesse, qu'il eût voulu finir ses jours si les événements l'avaient chassé de la vieille demeure des archevêques ; c'est de Fourvière enfin que ses dernières bénédictions descendirent sur la ville et sur ses chers petits enfants bien-aimés, en attendant qu'on édifie là-haut le monument de ses libéralités suprêmes (1). Aussi bien on a pu regarder comme une récompense de sa fidèle dévotion à Marie et à Joseph qu'il ait été appelé dans un monde meilleur le 23 janvier 1887, au soir du jour où l'Eglise fête les Noces virginales de ses deux grands patrons. Né à Joinville le 26 mai 1806, il avait plus de 80 ans d'âge, dont 37 d'épiscopat.

Tel était le cardinal Caverot, dans l'intimité de sa vie de chaque jour. Nous avons essayé de replacer cette douce figure dans son cadre habituel pour garder à ses nobles traits toute leur valeur et toute leur expression. Mais ces quelques pages ne peuvent être après tout qu'une bien pauvre ébauche. Il faut lire la très belle *Vie* que vient de publier M. l'abbé Déchelette et où il fait revivre « si complètement (2) » et avec tant « de délicatesse et de discrétion » le vénéré cardinal. Fils dévoué entre tous, mais sincère, du pieux prélat qu'il ne flattait jamais, il a écrit de lui avec une savante simplicité et une exquise distinction que son héros, ennemi-né des louanges et des panégyriques, n'aurait pu s'empêcher d'absoudre et d'aimer. On a décerné à ce livre beaucoup d'éloges, tous mérités, ce nous semble. La seule critique que nous ayons entendu formuler est celle-ci : « C'est, hélas ! trop tôt fini ; c'est peut-être un peu court. » Heureux les livres que leurs lecteurs trouvent trop courts ! Comme tout ce qui est écrit avec sincérité, avec talent et avec âme, ce livre restera. Par lui on saura longtemps quel *homme* était le cardinal Caverot : « *Vir simplex et rectus.* » Cet éloge des patriarches lui aurait convenu. N'était-il pas d'abord un homme, dans toute la force du terme, un homme de caractère et de principes :

(1) Le *ciborium* de l'autel majeur de la basilique.
(2) Expressions tirées de la lettre du cardinal Foulon à l'auteur.

vir; puis un homme simple et droit : *vir simplex et rectus?* Esprit juste, pénétrant et fin, nature ouverte et loyale, cœur généreux, il semblait réunir en lui plusieurs des qualités de race qu'on attribue respectivement à ses différents pays d'origine, Champagne, Vosges et Bourgogne (1); évêque de Jeanne d'Arc et son demi-compatriote, il avait, comme elle, l'âme à la fois simple et grande, et véritablement toute française.

On connaîtra aussi le *chrétien* et le *prêtre*. Quels beaux exemples ne trouvera-t-on pas, dans cette *Vie*, des trois vertus préférées du bon cardinal : humilité vraie, charité active et souriante, simple et tendre piété, inspirées toutes et vivifiées par une foi profonde ! On retiendra ce mot : « Depuis mon vicariat à Saint-Jean de Besançon jusqu'à l'archevêché de Lyon et au chapeau de cardinal, grâce à Dieu et à mes maîtres de Saint-Sulpice, je ne me rappelle pas avoir rien désiré, encore moins rien demandé. »

On admirera surtout *l'évêque*, cet évêque qui poursuit constamment un seul but, le meilleur, et le poursuit par les meilleurs moyens, qui sont la force et la douceur sagement tempérées, selon les temps et les circonstances. Sauver les âmes confiées à sa vigilance de pasteur, et cela en les nourrissant de la plus pure doctrine de l'Eglise, telle qu'elle est enseignée d'une manière infaillible par le vicaire de Jésus-Christ, comme aussi en s'efforçant de les placer chaque jour davantage sous la houlette tutélaire du successeur de saint Pierre, pasteur des pasteurs, voilà tout ce que s'est proposé cet évêque au cours de ses 37 années d'épiscopat. Aussi avait-on peine à le croire sur parole quand il affirmait en certaines occasions sentir encore dans ses veines quelque chose du vieux virus gallican : on n'eût pas trouvé au contraire dans tout son diocèse fils plus soumis de cette Eglise Romaine dont il était devenu l'un des princes ; il avait une manière de dire : « c'est le Saint-Père ! » qui faisait taire toute discussion et imposait le respect. Les pré-

(1) Son père était de la Bourgogne, sa mère de Neufchâteau, dans les Vosges ; lui-même naquit à Joinville, en Champagne.



dilections de son cœur d'évêque étaient de celles qu'avoue l'Eglise : d'un côté les enfants et les pauvres, de l'autre les communautés religieuses et les prêtres. Sa constante préoccupation, en nos temps difficiles, était de susciter en grand nombre aux vérités révélées des croyants fidèles et de savants défenseurs ; de là son dévouement sans réserve à l'Œuvre souveraine du haut enseignement catholique qu'il appelait si justement l'Œuvre des Œuvres.

Aussi, pour tous ceux qui l'ont bien connu, et en dépit de son amour peut-être excessif de l'obscurité et du silence, le cardinal Caverot demeure-t-il une belle figure épiscopale, grande, loyale et bonne. Nous dirions même volontiers de lui, sauf certaines petites vivacités d'humeur que son historien n'a pas cachées, qu'il fut un évêque *classique*.

De telles vies sont à écrire, car, instruisant et édifiant autant que d'autres plus illustres, elles déconcertent moins ceux qui les voudraient imiter.

Et. Faugier,
Ancien aumônier du cardinal Caverot.



LE
DRAME DE FOTHERINGAY

« C'est, dit Malebranche, un défaut commun à tous les hommes d'être trop prompts à juger, car tous les hommes sont sujets à l'erreur, et ce n'est qu'à cause de ce défaut qu'ils y sont sujets. »

Le reproche est juste. Nous nous trompons neuf fois sur dix parce que nous jugeons trop vite, et la paresse, quand ce n'est pas l'amour-propre, confirme aisément le préjugé. Il est pourtant quelques cas où la faute ne nous est pas exclusivement imputable et où notre jugement est égaré moins par sa légèreté même que par la falsification des témoignages et des preuves sur lesquels il repose. L'histoire qui poursuit la vérité, mais qui ne la rencontre pas toujours, en fournit, hélas ! plus d'un exemple. Je voudrais lui en emprunter un seul, qui se rattache à l'une de ses pages les plus sombres, à l'un de ses drames les plus émouvants. Quoiqu'il date de trois siècles déjà, quoique des centaines d'écrivains se soient acharnés à en percer les ténèbres, on peut dire que d'aujourd'hui seulement ce drame est en pleine lumière. Trois cents ans ! Que la justice humaine est lente à venir, quand elle vient, et comme son pas boiteux ferait triompher les sceptiques, s'il n'en était au delà une meilleure ! En tous cas, ici du moins, on ne l'accusera pas d'avoir jugé trop vite, je dis juger, car il s'agit bien

d'une sentence qui restera, j'en suis convaincu, désormais sans appel (1).

Le 18 février 1587, Marie Stuart, reine d'Ecosse, depuis dix-huit ans prisonnière d'Elisabeth, reine d'Angleterre, périssait sur l'échafaud de Fotheringay. Sa tête tombait sous la hache en vertu d'un arrêt de 43 commissaires réunis à Westminster, le 4 novembre précédent, et qui l'avaient à l'unanimité déclarée complice d'un régicide projeté contre la vie de leur souveraine. Personne n'ignore que cet arrêt, aussitôt ratifié par le Parlement anglais, prorogé dans ce but, ne dut son exécution, abandonnée au bon plaisir royal, qu'aux instances passionnées de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, à l'implacable inimitié des conseillers de la Couronne, enfin, à l'hypocrite jalousie d'Elisabeth elle-même, qui depuis longtemps souhaitait la mort de sa rivale, sans oser en prendre la responsabilité. Mais était-il fondé en fait, cet arrêt qui, pour la première fois, dans l'Europe chrétienne, livrait au bourreau un « oint du Seigneur »? Toute compassion à part, toute difficulté de compétence même écartée, a-t-il châtié une coupable ou immolé une victime ?

Il y a, je le répète, trois siècles que la question se pose : hier encore elle n'était pas résolue, bien que ni les réquisitoires ni les plaidoyers n'aient fait défaut.

Oui, se sont écriés tout d'abord les dociles instruments d'Elisabeth, les pamphlétaires à ses gages, puis, sous leur influence, une bonne partie des défenseurs de la Réforme anglicane, voire même quelques catholiques abusés, comme De Thou, par l'apparence des charges amoncelées contre la reine d'Ecosse ; oui, Marie avait sinon provoqué, du moins connu et encouragé les projets homicides tramés contre sa terrible geôlière ; pour reconquérir le trône avec la liberté, elle n'a pas reculé devant l'assassinat. Ses lettres seules la condamnent.

(1) *Marie Stuart. L'œuvre puritaine. Le procès. Le supplice* (1585-1587), par M. le baron *Kervyn de Lettenhove,* président de la commission royale d'histoire de Belgique, ancien ministre, correspondant de l'Institut. — Paris, Perrin, 1889, 2 vol. in-8°.

Non, protestent les autres, au nombre desquels il faut ranger l'un des plus graves historiens de l'Angleterre, Camden, qui écrivait peu d'années après la mort d'Elisabeth; non, l'innocente captive de Fotheringay a succombé sous le poids de fraudes perfides et d'odieuses machinations.

C'était le langage que tenaient déjà les serviteurs dévoués de la fille des Stuarts. C'est également celui de plusieurs écrivains anglais modernes qui ont entrepris de réhabiliter sa mémoire. On n'a pas oublié qu'en 1887, sous le gracieux patronage de l'héritière du trône des Tudors, s'ouvrait à Peterborough une exposition destinée à rassembler tous les pieux souvenirs de la royale suppliciée.

Mais enfin, quels que fussent les adversaires ou les défenseurs, entre les deux camps la partie n'était pas égale. D'un côté, de la haine, mais des preuves nombreuses, authentiques ou prétendues telles ; de l'autre, une profonde sympathie, une pitié émue, un véritable culte, mais peu ou point de preuves, sauf des témoignages complaisants et, par conséquent, suspects.

Un homme vient de se rencontrer qui a voulu, après bien d'autres, revoir les pièces de ce sanglant procès et prononcer sur elles, s'il était possible, le dernier mot de l'histoire. Depuis longtemps, la science paléographique, les vieilles chartes, les documents originaux du passé n'ont plus pour ses yeux de mystères ni de secrets. Il s'est éprouvé dans la publication d'une vaste édition de Froissart, dans une *Histoire de Flandre*, dans les *Œuvres de George Chastellain*, *les Lettres et les Négociations de Commines,* dans six volumes pleins de révélations inattendues sur *les Huguenots et les Gueux des Pays-Bas* au XVI[e] siècle. Il a usé sa vie à fouiller les bibliothèques et les archives pour en exhumer ces témoins qu'on discute, mais qu'on ne récuse pas, les correspondances des diplomates, si précieuses pour qui veut découvrir les mobiles cachés et les dessous de la politique. On dirait volontiers, tant il en a retenu jusqu'aux plus minces épisodes, qu'il a vécu aux heures tragiques qui suivirent la Réforme, et où, pour parler la langue de Ronsard, une nouvelle doctrine prêchait aux rois comme aux peuples

Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
Qui, comme un Mehemet, va portant à la main
Un large coutelas rouge de sang humain.

M. le baron Kervyn de Lettenhove ne s'est donc pas contenté des travaux de ses devanciers pour rouvrir l'information dirigée contre Marie Stuart, en d'autres termes, pour décrire à nouveau les deux dernières années de sa captivité. Il a interrogé les grandes collections du *Record office* et du *British Museum*. Le marquis de Salisbury lui a confié les *Cecil papers* conservés au château d'Hatfield et il est parvenu à obtenir en communication ceux de Robert Beale, secrétaire du Conseil de la reine Elisabeth, et qui fut en outre le principal acteur du drame de Fotheringay. De toutes ces pièces demeurées jusqu'à ce jour inédites, il a pu tirer non seulement la conviction, mais la preuve irréfragable que Marie Stuart a été la victime d'une conspiration ourdie par les puritains qui redoutaient son avènement au trône d'Angleterre, que ses ennemis n'ont pas reculé devant le faux pour la perdre, et que leurs détestables intrigues, préparées dans le plus profond mystère, plus de deux années avant de se dénouer sur l'échafaud, ont eu pour foyer principal le cabinet même du secrétaire d'Etat d'Elisabeth.

Le fait est si monstrueux qu'on est porté tout d'abord à le révoquer en doute; mais la démonstration est écrasante. Pour la suivre, il faut remonter à quelques années en arrière.

A dater de 1584, une ère dioclétienne s'est levée sur l'Angleterre. La persécution religieuse y est à l'ordre du jour. Déjà proscrit par l'acte d'uniformité, le catholicisme est poursuivi dans ses derniers asiles; ses prêtres sont punis de mort, et tout non-conformiste est passible de la peine de haute trahison. Chacun d'eux fuit à l'étranger; on peut dire qu'à cette heure il n'existe plus qu'une catholique déclarée sur le sol anglais : c'est Marie d'Ecosse, qui garde obstinément sa foi dans sa prison et dont le nom — périlleux honneur pour une captive — devient par suite un symbole, un drapeau, celui de la liberté de conscience au sein

d'un peuple asservi. Importun à son envieuse rivale, ce nom est encore plus haï par une secte peu nombreuse, mais violente et fanatique, qui des noires ruelles d'Edimbourg, où elle a germé sous la rude éloquence de Knox, a bientôt débordé dans les grandes cités britanniques, où l'horreur du papisme lui laisse prêcher à son aise la démocratie religieuse, telle que l'avaient conçue les anabaptistes, mille fois plus intolérante et plus sombre encore que celle de Calvin à Genève. On la nomme la secte des puritains, parce qu'elle se flatte d'être seule à se désaltérer en l'onde pure du Christ. Chose étrange, quoiqu'elle affecte de plonger ses racines dans la plèbe, ses principaux adeptes, ses plus dévoués protecteurs habitent les hautes régions officielles. C'est Leicester, le favori corrompu, qui aspire secrètement à la couronne dont il n'est séparé, après Elisabeth, que par une autre femme, la reine d'Ecosse; Leicester qui se vante d'être un élève de Machiavel et d'avoir appris de lui à écarter de sa route ambitieuse tous les obstacles; Leicester dont la puissance, a-t-il dit lui-même, doit être consacrée à la perte de Marie Stuart. C'est Walsingham, l'astucieux secrétaire d'Etat, qui consulte à la fois la Bible de Knox et les oracles de la Kabale, et dont la charge, uniquement suspendue à la vie de sa souveraine, s'écroulerait dans la fange au jour où Marie viendrait lui succéder. Tous les deux ont, pour des motifs différents, une haine égale contre l'héritière présomptive du trône d'Angleterre, et des alliés naturels, mieux que cela, d'aveugles séides dans les farouches puritains. Au retour d'un voyage d'Ecosse, où il les a vus à l'œuvre, Walsingham dresse son plan d'attaque, dont les lignes principales sont dessinées par lui dans un *memento* quotidien : fonder en Angleterre une ligue modelée sur la congrégation puritaine écossaise, et qui, sous voile de protéger la vie de la reine, poursuivra la déchéance des prétendants à sa couronne. L'association est créée; nous en avons les statuts corrigés de la propre main du ministre; il ne reste plus qu'à la faire accepter du Parlement, d'Elisabeth et du peuple. Pour cela, il faut émouvoir l'opinion et la terroriser par la menace

d'un complot imaginaire. Aussi, le bruit se répand bientôt qu'un jésuite écossais, le P. Creighton, capturé dans la Manche par un vaisseau anglais, était nanti de papiers importants qu'il déchira au moment de sa prise et dont les lambeaux, jetés par lui dans la mer, ont pu être recueillis et rajustés. La vague a été bien complaisante, mais la patrie est sauvée, car il ne s'agit rien moins que d'un projet détaillé d'invasion de la Grande-Bretagne par le duc de Guise, l'oncle bien-aimé de Marie Stuart.

Rédigé, de l'aveu même de son chef, par Wade, secrétaire du Conseil privé, ce formidable projet jette l'alarme à la Cour, à la Chambre des Communes, dans la nation tout entière. Aucun n'en signale l'étrangeté. Le Parlement vote d'une voix le bill qui exhérède les prétendants et les punit de mort avec leurs complices, s'ils sont reconnus coupables de conspiration contre la sûreté de la reine d'Angleterre. Désormais dégagée de toute responsabilité personnelle, celle-ci l'agrée dès le lendemain « avec une humble reconnaissance ». Quoique le bill évite de désigner personne, nul ne s'y méprend : il vise directement une seule femme, une pauvre captive, Marie d'Ecosse, et la preuve, c'est qu'aussitôt on la resserre plus étroitement dans sa prison.

Mais ce n'est que le premier acte, le lever de rideau de la tragédie préparée par Walsingham.

Il était indispensable de convaincre Marie par ses propres écrits, de saisir dans sa main même les fils de la conjuration.

Dans l'espoir de mettre la main sur sa correspondance secrète à l'étranger, Walsingham tente un coup d'audace : le 9 mars 1585, grâce à la tolérance d'Henri III, il fait arrêter à Paris Thomas Morgan, l'agent le plus actif et le plus dévoué de la reine d'Ecosse, le dépositaire de ses papiers et d'un prétendu trésor formé, dit-il, par les catholiques anglais et le roi d'Espagne, pour combattre l'hérétique Elisabeth. Malgré la hardiesse de ses émissaires, le ministre ne parvient à surprendre que des lettres sans importance et une faible somme d'argent. Le reste a été détruit ou a disparu. Morgan gémira de longues nuits au fond de la

Bastille ; mais la campagne a avorté, et l'on en entamera une autre qui réussira mieux.

De toutes les diplomaties européennes à la fin du XVIe siècle, à cette époque si fertile en ruses, en intrigues, en embûches, en trahisons, la mieux servie, entendez la mieux outillée dans ses rouages occultes, c'est assurément la diplomatie ou, pour parler plus exactement, la police anglaise, car il importe de ne pas confondre l'organe officiel d'un souverain avec ses instruments inavouables et inavoués. Elisabeth n'était pas prodigue ; mais son cabinet ne refusait rien à ce que le moyen âge appelait des « espies », à ce qu'un euphémisme moderne nomme le *service de renseignements*. Jamais peut-être l'art de se renseigner ne fut poussé plus loin que par Walsingham, jamais ministre n'usa plus cyniquement de l'espionnage et ne fut plus habile dans le choix de ses délateurs. Il en entretenait non seulement dans les principales cours de l'Europe, mais encore partout où sa défiance pressentait un adversaire caché. L'un d'eux pénétra jusque dans l'Escurial et y enleva, au chevet de Philippe II, la clef du coffre qui renfermait les papiers secrets du roi d'Espagne.

Tous les fils de la toile mystérieuse dont il avait enveloppé le continent aboutissaient à sa demeure, à Barn-Elms, où son clerc préféré, Thomas Philipps, ardent puritain lui-même, traduisait les correspondances chiffrées, interpolait ou fabriquait à loisir les pièces dont le maître avait besoin. Walsingham n'en était pas à son premier essai ; il s'était déjà, dans le procès du duc de Norfolk, servi de lettres contrefaites pour faire condamner les seigneurs catholiques. Le moyen lui répugnera moins encore pour perdre une princesse qu'il a cruellement outragée et dont il a tout à craindre si elle monte un jour peut-être prochain — car Elisabeth a de fréquents évanouissements — sur le trône de Henri VIII.

Mais dans cette chasse immonde, les limiers ne suffisaient pas ; il fallait des rabatteurs. La cupidité lui en fournit aisément.

De l'autre côté du détroit, à Reims, il existe un sémi-

naire catholique anglais dirigé par le docteur Allen, et qui sert de refuge aux prêtres proscrits. Un autre docteur, appartenant à une bonne famille du Staffordshire, y enseigne la théologie. Celui-ci a un neveu, Gilbert Gifford, ancien élève du collège anglais des jésuites à Rome, d'où il fut un jour chassé, qui erre d'Italie à Londres et ne parvient à se fixer en aucun lieu, parce qu'il est criblé de dettes. La faim le livre à Walsingham, qui le prend à ses gages et l'envoie à Reims surveiller Allen, aux genoux duquel il se précipite comme l'enfant prodigue, avec les larmes du pécheur repentant. Trompé par ses dehors hypocrites, le cardinal de Guise l'ordonne diacre ; mais tout à coup, après s'être lié avec un capitaine Savage, dont le nom reviendra tout à l'heure, le nouveau venu part pour Paris, se présente à Morgan dans son cachot de la Bastille et obtient de sa confiance une lettre de quelques lignes pour Marie Stuart. Une fois muni de ce billet banal de recommandation, il passe à Londres, descend chez Philipps et confère avec son patron auquel il livre l'écrit, que l'on transforme aussitôt en une longue épître dont la minute subsiste encore, tracée en entier par la main de l'adroit faussaire. Pourquoi cette fraude ? Pour persuader à la reine d'Ecosse qu'elle peut se fier au dévouement de Gifford et que celui-ci se chargera désormais de faire parvenir les lettres de la prisonnière à Morgan.

La ruse a un plein succès. Grâce à un autre agent de Walsingham, à un brasseur de Burton, qui passe la correspondance royale dans des tonneaux vides, avant la fin de février 1586, vingt et un paquets à l'adresse des amis de Marie Stuart sont remis par Gifford à l'honnête Philipps, qui s'est procuré à prix d'argent le chiffre de la reine et traduit sans peine ses lettres. L'espion sait si bien tromper son monde qu'il puise à pleines mains dans les bureaux de l'ambassade de France à Londres, où se centralisent les dépêches des serviteurs de la reine d'Ecosse à l'étranger. Walsingham les ouvre toutes, les fait copier, puis les scelle à nouveau avant de les rendre à leur destination.

Malheureusement, si ces nombreux messages révèlent les

espérances des catholiques émigrés, ils ne sont ni assez clairs ni assez graves pour compromettre la captive. Tout au plus trahissent-ils des projets d'évasion. Il faut davantage pour étayer un procès criminel. C'est ici que commence le troisième acte.

J'ai prononcé plus haut le nom du capitaine Savage, un ancien obligé de Walsingham, qui lui fit accorder sa grâce en 1583 pour un délit non spécifié. J'ai dit que cet homme avait connu à Reims Gilbert Gifford, qui semble lui avoir suggéré le dessein d'assassiner Elisabeth afin d'affranchir les catholiques d'Angleterre. S'il reste quelques doutes sur le véritable inspirateur du projet, il n'y en a point sur la parfaite connaissance qu'en eut de suite Walsingham. A lui seul, l'obscur Savage n'était pas fort redoutable, car on pouvait aisément s'en débarrasser sans bruit. Mais s'il recevait des complices, s'il devenait le bras de véritables conjurés qui obéissent à un chef de renom, Marie céderait peut-être à la tentation de les encourager; en tout cas, il serait plus facile de l'envelopper, elle et ses partisans, dans les liens d'un vaste complot, dont l'horreur soulèverait contre les papistes toute l'Angleterre protestante. Ce complot, je dirais volontiers ce piège, c'est celui de Babington.

Ce n'est pas le lieu de décrire les épisodes, pourtant très instructifs, de cette célèbre conspiration qui eut un si fatal dénouement pour celle dont elle avait pour principal objet de préparer la délivrance. Il suffit de dire que Gilbert Gifford y joua à son ordinaire le rôle d'agent provocateur. Mais le perfide ministre d'Elisabeth ne pouvait se contenter de cet unique affidé qui continue à tromper la reine d'Ecosse et ses enthousiastes mais imprudents défenseurs. D'autres espions du secrétaire d'Etat l'assistent dans ce rôle : Robert Poley, Catlin, Nicolas Berden, Barnes, Antony Tyrrel. Ils ont pour mission non seulement de dénoncer les conjurés, mais surtout de les exalter jusqu'au crime.

Ce sont eux qui, dans les réunions secrètes, leur prêchent le régicide. La vanité intrigante et inquiète d'un *seminary priest*, ancien espion de Straffort chez Morgan,

élevé par erreur au sacerdoce, mais qui méritait mieux de porter le pourpoint de soudard sous lequel il se déguise, l'esprit ambitieux de Ballard qui se vante de disposer en faveur des conspirateurs des armes et des piastres espagnoles, vient inconsciemment à leur aide en surexcitant les illusions des catholiques. Quand le moment sera venu d'arrêter le complot et d'en saisir les auteurs, on aura ainsi toutes les preuves nécessaires pour les accabler.

Mais l'œuvre de duplicité ne serait pas complète si Marie Stuart n'était directement, sciemment engagée dans la conspiration. Il est vrai que, par une précaution perfide, inique et réprouvée de tous les criminalistes, l'acte d'association la rend, sans la désigner, responsable de tout attentat commis ou préparé à son insu et malgré elle. Toutefois l'accusée sera plus sûrement perdue si elle se condamne elle-même, si des écrits émanés de sa main attestent sa connaissance de la haute trahison méditée par ses partisans. Une lettre du fidèle Morgan parvient alors à la prisonnière pour lui recommander Babington et la presser de lui donner sa confiance. Elle renferme même le modèle de la dépêche qu'elle est priée de lui envoyer dans ce but. D'où sortent ces lettres ? De l'officine de Philipps, le faussaire aux gages de Walsingham, qui de sa main même les a fabriquées ou interpolées, car nous avons sa propre minute (1) avec la date en style anglais, tandis que celle du texte recopié est en style romain. Telle est l'habileté du falsificateur que la pauvre femme tombe dans le piège et transcrit servilement le projet de missive à Babington. Les encouragements qu'elle lui donne sont sans doute très vagues et ne sauraient à eux seuls être incriminés, mais, pour l'heure, il suffit de nouer des intelligences entre le jeune chef des conjurés et la royale

(1) On peut objecter, je le sais, que les autographes de Philipps, laissés au dossier, ne sont pas des minutes, mais des copies faites par lui pour les besoins du procès. Cette explication n'explique ni les interpolations évidentes, ni les signatures contrefaites, ni surtout les aveux accablants qui résultent de la correspondances de Walsingham, de Burleigh, d'Amyas Powlet et de leurs affidés, providentiellement échappée à la destruction pour le triomphe tardif de la vérité.



détenue ; Powlet, un autre puritain chargé de sa garde, et qui n'ignore rien des roueries de Walsingham, ne s'y trompe pas ; en apprenant le succès de la fraude, sa haine exulte : « Que je serais malheureux, écrit-il, si une affaire aussi bien entamée pouvait échouer ! »

Voici les relations établies ; il n'y a plus qu'à s'en servir. Philipps est si impatient d'atteindre son but qu'il a l'audace d'aller en personne guetter sa proie à Chartley où elle est enfermée, et de se montrer à elle, dans l'espoir qu'elle le prendra pour un ami dévoué, car il a eu soin de se recommander à sa confiance dans une prétendue lettre de Morgan. Du reste, un objet plus pressant l'y amène : il apporte un message de Babington, probablement interpolé et si grave qu'il ne veut le confier à personne. Dans cet écrit, Marie est informée que plusieurs gentilshommes ont entrepris de la délivrer et que six notamment s'associeront à « l'entreprise tragique » qui doit la défaire de sa rivale.

Je dis « probablement interpolé » car, il ne faut pas l'oublier, toutes les pièces de cette correspondance clandestine passent par les mains de Philipps, qui n'en est pas à son coup d'essai. Nous allons retrouver sa griffe dans la réponse de la malheureuse princesse. Après avoir exprimé sa reconnaissance à son féal serviteur, après lui avoir indiqué les moyens les plus propres à favoriser son évasion, tout en lui recommandant une extrême prudence, après l'avoir chargé d'avertir Bernard de Mendoça, ambassadeur d'Espagne en France, elle l'invite à mettre ses gentilshommes « en besogne » pour « effectuer leur dessein. » La phrase n'est pas fort claire, quoiqu'elle puisse être malignement interprétée ; mais Philipps la complète et l'accentue par un post-scriptum, dont la minute existe tracée de sa main : « Je serais heureuse de connaître les noms des six gentilshommes qui accompliront le dessein. » Avec ce commentaire, le doute n'est plus permis : la complicité de Marie est désormais établie et l'on n'a plus qu'à tenir prêt le juge d'abord, puis le bourreau.

Walsingham commence par leur livrer les auteurs de la conspiration. Pour un chasseur d'hommes comme lui, c'était

un jeu d'enfant; sa police avait fait le bois où la bête s'était follement rembûchée. Ballard, Babington et ses amis sont arrêtés avec les espions qui les ont trahis, mais qui, seuls, sont relâchés quelques jours après, quand leur tâche ignoble est accomplie. Nau et Curle, les secrétaires de Marie Stuart, sont arrachés à leur maîtresse, dont les papiers sont saisis. Mais confesseront-ils ce qu'il importe de leur faire avouer ? S'ils refusent, la torture aura facilement raison de leurs dénégations. S'ils cèdent à la terreur, le thème de leurs aveux est tracé d'avance par Walsingham et Philipps : on en possède encore la minute écrite par ce dernier au dos d'une lettre adressée à Gilbert Gifford, avec ces mots : « Ce que Savage aura à déclarer. » L'homme résiste mal à la souffrance : tour à tour les conjurés, soumis au tortionnaire, avouent et se rétractent, témoin Babington qui, après s'être reconnu coupable d'avoir comploté l'assassinat d'Elisabeth, se dément en ces termes : « J'ai voulu délivrer la reine d'Ecosse, je n'ai point formé d'autre projet. » On lui fait, il est vrai, la veille de son supplice, adresser un suprême aveu à la reine d'Angleterre et parapher le chiffre dont il faisait usage dans sa correspondance secrète avec Marie; mais ni l'un ni l'autre de ces documents ne sont de son écriture. Au surplus, vraie ou fausse, sa culpabilité intéresse moins l'histoire que celle de sa royale complice. Comme pour mieux préparer l'opinion au dernier acte du drame, Elisabeth ordonne que les conspirateurs périssent dans d'atroces souffrances : ils sont pendus et éventrés encore vivants.

Quant à Nau et à Curle, transférés au logis même de Walsingham, qui les enveloppe de ses espions ordinaires, ils nient d'abord; mais bientôt, menacés d'un supplice semblable s'ils persistent, ils finissent par avouer tout ce que l'on veut leur faire reconnaître, sous la promesse d'une prompte liberté. C'est Philipps qui dicte leur interrogatoire, c'est du ministère que partent tous les fils de l'instruction. Une note révélatrice de Burleigh a été conservée : « Il faudra faire signer Curle. Lui lire la lettre de Marie Stuart en lui disant que nous possédons l'original. Insister sur la

confession de Babington. » Un autre fragment du même n'a pas moins de gravité : « Il faudra bien, écrit-il à Hatton, qu'ils *cèdent* et consentent à écrire quelque chose qui confirme le crime de leur maîtresse ;... leur salut à eux-mêmes est à ce prix, et en ce cas la hache ne frappera que leur maîtresse entre la tête et les épaules. » Quand, plus tard, à la veille de comparaître au tribunal du juge suprême, les remords réveilleront leur conscience, ils protesteront en vain contre des aveux extorqués par la peur : la reine qu'ils ont lâchement trahie ne sera plus, et sa meurtrière couronnée aura pu, grâce à leur faiblesse, en imposer au propre fils de la victime, à l'Angleterre, à toute l'Europe !

C'en est fait maintenant. Marie est déjà virtuellement condamnée et n'a plus qu'à se préparer à la mort. Je passe sur les détails de son procès, qui fut une longue agonie et où l'illégal le disputa sans cesse à l'odieux. Comment une souveraine d'Ecosse, une reine douairière de France, qui n'était pas la sujette d'Elisabeth, pouvait être justiciable de lords anglais, choisis de préférence parmi ses ennemis personnels les plus acharnés ? Le droit international, le droit des gens, l'immunité royale, alors incontestée, s'y opposaient également. Le statut de 1584 ne pouvait au moins la soustraire à la juridiction de ses pairs. Une loi ordonne, dans toutes les procédures criminelles, de confronter les témoins avec l'accusé. Marie est interrogée à Fotheringay, sans audition de témoins, et l'on entend ceux-ci à Westminster, hors sa présence, sans l'appeler à discuter leurs témoignages. Quand elle proteste de son innocence, quand elle affirme n'avoir jamais connu que les projets formés pour son évasion, et avoir absolument ignoré le complot dirigé contre la vie d'Elisabeth, il eût été facile de lui fermer la bouche en lui représentant, à défaut de Babington, qu'on s'est habilement hâté d'envoyer au gibet, au moins l'original de la fameuse lettre qu'elle lui aurait, dit-on, écrite. Mais cet original, personne ne l'a vu, sauf Philipps, qui ne tient pas à le produire, parce que, sans doute, la fraude apparaîtrait au grand jour, et, dans une lettre du 14 septembre 1586, adressée à son satellite, Walsingham le confesse lui-même :

« La minute n'existe pas. » On n'en produit que de prétendues copies, comme pour Nau, comme pour Curle, et on explique la disparition de cette pièce capitale, en faisant dire à Curle qu'il l'a brûlée sur l'ordre réitéré de sa maîtresse. Soit : Curle a détruit le brouillon de la reine; mais la lettre même qui a été transcrite par le secrétaire, où est-elle ? On ne la montre à personne, quoique l'accusée la nie, et aucun juge n'en demande commnnication. Chose qui semble étrange même dans ce procès où tout a été scandaleux, la signature de Babington apposée sur plusieurs de ces copies a été imitée, elle est aujourd'hui reconnue fausse ; Philipps, qui en a écrit le texte comme il a tracé de sa main la confession de Nau, était bien capable d'avoir signé pour lui N'est-ce pas d'ailleurs à l'aide d'un faux que l'on a irrité la colère et la jalousie d'Elisabeth, en imputant à Marie une épître outrageante pour la vertu et la beauté de l'orgueilleuse souveraine ?

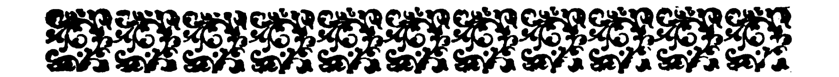
Un écrivain moderne a appelé ce lugubre procès la» plus honteuse des iniquités juridiques qui déshonorent l'Angleterre ». Malgré les graves présomptions qui s'élevaient déjà en faveur de l'innocence de Marie Stuart, il était jusqu'ici très excusable de ne pas souscrire à ce jugement sévère, sorti pourtant d'une plume anglaise, parce qu'il reposait moins sur des preuves que sur des considérations morales, moins sur les raisons de l'esprit que sur celles du cœur. Depuis les derniers documents produits, le doute ne semble plus possible. La catholique descendante des Stuarts — une race vouée à la trahison et à l'infortune — a été sacrifiée non seulement aux puritains, mais par les puritains, qui craignaient pour leur foi, et plus encore pour leur ambition. Elisabeth n'y gagne pas, mais elle est repoussée à l'arrière-plan. Les haines politiques, la rage sectaire, le délire du pouvoir ont, de tout temps, hélas! inspiré bien des crimes; mais il en est peu qui aient été préparés d'aussi loin, avec une astuce plus diabolique, à l'aide d'aussi vils instruments. Jamais parodie judiciaire n'eut des dessous plus ignobles.

On écrit de nos jours étrangement l'histoire, dans un certain monde au moins. Ce n'est pas l'originalité qui

manque à cette nouvelle école qui a la prétention d'être scientifique. Je lisais hier, avec une surprise pour laquelle je demande excuse, que Jeanne d'Arc n'a pu sauver la France, qu'elle n'a pas été brûlée par les Anglais, mais qu'elle a fait un bon mariage avec le chevalier des Armoises, et qu'elle vécut jusqu'à un âge très avancé. L'auteur, fort sérieux d'ailleurs, a malheureusement omis d'ajouter qu'elle eut beaucoup d'enfants. Qui sait si nous n'apprendrons pas bientôt que Bayard s'enfuit à Marignan et que Henri IV poignarda Ravaillac ? Il faut à tout prix au lecteur blasé du nouveau, de l'imprévu, même aux dépens de la vérité et du bon sens. Ne confondons pas M. Kervyn de Lettenhove avec ces vaillants rénovateurs de la science, que j'appellerais volontiers des entrepreneurs de la gaieté publique. Il est plus modeste et s'en tient naïvement aux textes, sans tirer même vanité de leur découverte. C'est cependant une rare fortune que d'en trouver d'aussi complets, d'aussi authentiques, et de pouvoir dire comme le juge : *Habemus confitentem.* Il n'est besoin que de les reproduire avec exactitude et impartialité. A quoi bon des phrases ? La souveraine éloquence, j'en appelle aux plus illustres maîtres de la parole, n'est-elle pas celle des faits, des actes, n'est-elle pas celle de la vérité ? Le grand mérite de M. de Lettenhove est de n'avoir apporté nulle passion dans l'enquête qu'il a ouverte sur cette cause passionnante entre toutes, parce que la légende ne laisse pas de s'y mêler à l'histoire, et que dans l'accusée la fragilité humaine n'a pas tout à fait disparu sous la double auréole de la grâce et du martyre. « C'est un testament, » m'écrivait l'autre jour l'historien belge en m'envoyant son œuvre. S'il entend par là qu'elle sera la dernière et qu'elle doit clore son long labeur, non, j'en garde l'espoir, l'heure du repos n'est pas près de sonner pour celui qui ne l'a jamais connue et qui peut rendre encore tant de services à l'érudition moderne. Mais si le mot s'applique au sujet du livre lui-même, à l'infortunée et innocente victime du fanatisme puritain, il est vrai, il est rigoureusement juste, car une fleur manquait à la couronne funéraire de Marie Stuart. La poésie l'a chantée, la religion l'a bénie, la mort,

une sainte mort l'a transfigurée et la postérité ne lui a pas marchandé les larmes. Toutefois un reste d'impure calomnie pesait encore sur sa mémoire, et il fallait ces *novissima verba*, recueillis des lèvres ou de la plume même des calomniateurs, pour achever sa vengeance posthume et la justifier.

Henri Beaune.



LA

PROPAGANDE BOUDDHISTE

DANS LES PAYS CHRÉTIENS

Suite (1).

2° La Doctrine secrète (die Geheime Lehre, *the Secret Doctrine*). Avec ces ouvrages nous changeons un peu de terrain; nous passons du bouddhisme à l'hindouisme mélangé des sciences occultes. « La sagesse hindoue, nous dit la préface, possède une puissance sur les forces de la nature, telle que la science occidentale n'en soupçonne rien ».

La doctrine secrète est la reine des sciences, elle embrasse tout; le vulgaire est incapable de la comprendre; les initiés mêmes ne la saisissent que progressivement, par portions. Elle enseigne le développement, le progrès continu, la loi de l'amour qui sera rétablie, l'union finale de toute chose, la faculté indéfinie de développement innée aux âmes, le divin universel, le Tout-un. Elle n'a ni préceptes, ni foi; sa foi repose sur la vue des objets, mais elle connaît le chemin de la conviction et y conduit ceux qu'elle éclaire. Ces chemins sont divers comme les dispositions des hommes. Ce qui est la vérité pour l'un, ne l'est pas pour l'autre. Chacun doit étudier les lois de la vie, la

(1) Voir le numéro précédent.

science des autres, leurs pensées, leurs sentiments, et avant tout, soi-même.

L'Un-universel embrasse l'esprit et la matière; entre ces deux éléments il n'y a qu'une différence de développement; une succession de degrés conduit de l'un à l'autre. Les deux extrêmes ne communiquent que par les degrés intermédiaires. L'action médiate de l'esprit pur sur la matière produit en celle-ci la vie, le sentiment, la conscience, la tendance et forme ainsi le premier moi inférieur. Celui-ci réagit par tendance sur le degré immédiatement supérieur, et de degré en degré, jusqu'à l'échelon suprême de l'esprit, dit pur. L'action réciproque des divers degrés produit les mouvements qui sont soumis à la loi des ondes; on la représente par une spirale. Le progrès est indéfini, ce qui n'implique pas contradiction, l'absence de commencement ou de fin est incompréhensible et non contradictoire.

On le voit, nous sommes ici en plein bouddhisme : athéïsme, monisme, principe psychique universel se répartissant en âmes particulières, mais marchant au progrès indéfini et ininterrompu; vie, mouvement, produits par la tendance innée, etc., etc. Les détails ne le sont pas moins; comme on le verra par ces quelques traits : « La loi de la cause et de l'effet devient dans l'homme la loi de la justice égale, la loi suprême *Karmas*, et l'élément le plus élevé en l'homme, le divin, ce qui constitue l'homme comme tel, est le propagateur, l'agent de développement de la loi. — Pour l'action il fallait la division de l'unité universelle, l'union de l'esprit avec la matière.

Pendant des périodes incommensurables, l'âme travaille sur la lourde matière. Sa force ne croît que lentement, insensiblement; comme les animalcules qui forment le corail, l'âme ajoute, à chacune de ses vies, une parcelle de vie nouvelle. Ainsi l'âme va sans cesse, marchant vers la lumière qui grandit devant ses yeux, mais le mystère de l'être reste toujours voilé devant elle ; humble et respectueuse, elle courbe la tête devant l'essence éternelle....

Et voilà quels principes ces gens préfèrent à la philosophie d'un saint Augustin ou d'un saint Thomas. Tant il est

vrai que le cœur humain, dès qu'il est insoumis, est prêt à embrasser quoi que ce soit qui le débarrasse du *cauchemar* du véritable divin.

3° *La Science occulte* (de Papus). Ici nous entrons dans toutes les divagations de l'alchimie la plus échevelée ; on se demande à chaque pas si l'on rêve, ou si le tout n'est pas une pure plaisanterie, l'exécution d'une gageure consistant à accumuler le plus possible de non-sens.

Nous ne promènerons pas nos lecteurs à travers ces 220 pages d'un fatras insipide autant que dépourvu de raison. L'exposé du contenu et quelques extraits pris çà et là éclaireront suffisamment nos lecteurs. Qu'ils nous excusent de leur mettre sous les yeux une liste de choses aussi bizarres et, qu'on nous permette ce mot, aussi saugrenues.

Nous avons d'abord la définition de *la Science* essentielle, bien différente *des sciences*, sujettes à l'erreur et aux variations. *La science* est l'expression totale de l'éternelle vérité, c'est une synthèse embrassant dans quelques lois immuables la masse énorme des connaissances accumulées depuis des siècles. Cette science a toujours été le bien de l'humanité. Orphée et Moïse la possédaient, comme Platon, Pythagore, etc. Rechercher et retrouver cette science est une œuvre colossale, dans laquelle ont seuls réussi des hommes supérieurs tels que Dutens, Fabre d'Olivet et Saint-Yves d'Alveydre. Par eux nous avons appris que les anciens connaissaient et employaient la vapeur, l'électricité, la photographie, la poudre à canon, etc. Une preuve entre mille : la corporation des prêtres étrusques défendit *à coups de tonnerre* la ville de Narnia contre Alaric. Mais cette science des anciens était bien supérieure à la nôtre en ce qu'elle ne se bornait pas à étudier le côté sensible des phénomènes, et s'efforçait d'en pénétrer les causes, leur sens, leur place dans l'ensemble de l'univers. Cela conduit l'auteur à nous montrer à sa manière le visible comme manifestation de l'invisible, et cette science de l'invisible nous est donnée comme la science occulte.

Nous passons alors en revue toutes les notions fondamentales de cette science ésotérique : les trois mondes, le

ternaire, les opérations théosophiques qui nous transfigurent, nous font pénétrer les essences, les lois cycliques, la vie universelle, le grand secret du sanctuaire, la lumière astrale-forte universelle, l'involution et l'évolution, l'expression des idées et l'origine du langage, les histoires symboliques, la table d'émeraude d'Hermès, le télesme, l'alchimie, la géométrie qualitative, la magie, les dix propositions de Mme Blavatsky, le tableau magique du quaternaire d'Agrippa, l'astrologie, l'adaptation du ternaire, les pantacles, le serpent et sa signification, la croix, le triangle, les 21 clefs d'Hermès, les 3 langues primitives, le sphinx, les pyramides, le pentagramme, la franc-maçonnerie, l'Isis.... Explication de l'hiéroglyphe de N.-D. de Paris, etc., etc.

Toutes ces théories, nous dit l'auteur, sont entièrement conformes au bouddhisme ésotérique; mais le nom même de cet écrivain comme ses insignes nous révèlent un représentant, un *apôtre* de la franc-maçonnerie. C'est elle qui débite et cherche à faire triompher toutes ces idées et des conceptions du genre de celle-ci :

L'homme est un composé de cellules, l'humanité est un composé de cellules qui sont les hommes, elle est l'appareil supérieur d'un être animé qui est la terre, la terre est l'organe d'un être supérieur appelé monde, dont le soleil est le cerveau.

C'est la cellule nerveuse qui transforme en intelligence le courant vital. Un même courant traverse l'univers. L'homme aspire et transforme la vie terrestre en vie humaine, et le cerveau transforme cette vie humaine en vie cérébrale intelligente.

Partout règne le triple principe : actif, passif et neutre; tels sont le père, la mère et l'enfant, comme aussi le Père ou Osiris, le Fils ou Isis, et le Saint-Esprit ou Horus.

L'alchimie est une science véritable, la pierre philosophale existe réellement, c'est une pierre rouge tirée du mercure à l'état de ferment.

Savez-vous ce que représentent les pyramides? C'est le ternaire dominant le quaternaire, c'est-à-dire l'esprit do-

minant la matière. Le ternaire est dans les triangles des faces, le quaternaire dans le carré de la base. La croix a le même sens.

Le but de l'homme est avant tout de développer en lui l'esprit, et si une existence ne suffit pas, plusieurs se succéderont nécessairement.

Voici quelques-unes des révélations de M[me] Blavatsky : 1° Il n'y a pas de miracles, mais uniquement une loi universelle, immuable.

2° La nature est tri-une : *a*, visible; *b*, invisible, *c*, esprit.

3° L'homme est tri-un : dans son corps physique, son corps astral, tous deux tonalisés et illuminés par l'esprit immortel.

4° La magie est la science qui rend l'esprit maître de la matière.

5° Une phase de l'habileté magique, c'est l'extraction volontaire de l'homme astral hors du corps physique, ni le temps ni l'espace ne font obstacle à la pérégrination de la forme astrale ; c'est par elle que l'initié accomplit des merveilles.

Mais j'entends mes lecteurs me demander grâce, passons.

IV. Le *Lotus*. Bornons-nous à l'analyse d'un de ses numéros. L'un de ces plus curieux spécimens, c'est bien la livraison de février 1888 ; voyons-en quelque chose.

Là, c'est d'abord un écrivain qui s'appelle lui-même l'abbé Broca, se donne comme prêtre catholique, et nous avertit dès ses premiers mots que « l'on cajole les prêtres catholiques, et pour cause, dans les milieux ultramontains, d'aucuns disent *ultramondains*, où la religion du Christ a tout à perdre et rien à gagner ». Puis, après de très belles choses sur la vie et la mort; la mission et la divinité du Christ, il nous parle de l'ésotérisme chrétien, d'un christianisme semblable au brahmanisme, et nous avertit qu'il viendra un jour où l'humanité renversant les barrières qui cantonnent les Eglises en les sectarisant, s'acheminera

vers le bercail prédit pour se constituer en famille universelle du Père, sous la houlette unique d'un pasteur qui sera le Christ lui-même, personnifié dans un pontife auquel le Pape d'aujourd'hui ne ressemble pas plus que le pape du lac salé ne ressemble au pape actuel du Vatican. Plus loin il révèle que l'Orient a eu des Messies et des Christs humainement réalisés, alors que l'Occident n'a encore reçu, par Moïse et les prophètes, que les promesses lointaines de la Rédemption religieuse et sociale. Après cela il discute avec Mme Blavatsky, s'il faut donner aux Ecritures un sens triple ou septuple, selon la tradition chrétienne ou l'enseignement bouddhiste, et prend au sérieux les fantaisies de l'imagination orientale dont on a dit avec raison qu'elle ne connaît ni limite ni mesure.

Suit un traité de l'âme selon la kabbale, et spécialement de l'âme dans la mort. La mort de l'homme arrive soit parce que Dieu retire son influence continuelle sur les principes Neshamah et Ruach, et que le Nephesh perd sa force vitale, c'est la mort par en haut, soit parce que le corps se désorganise et perd la double propriété de recevoir d'en-haut l'influence nécessaire, et d'exciter Wephesh, Ruach et Neshamah, afin de les faire descendre en lui. Neshamah, le principe spirituel, est le dernier à venir dans l'homme et le quitte le premier ; mais la personnalité humaine peut subsister après son départ. Le Ruach même (ou principe vital) laisse encore le corps vivant ; Nephesh y reste encore et siège dans le foie, mais les mauvais esprits s'emparent alors du corps, ce qui oblige Nephesh à vider les lieux, etc., etc. Le reste est encore beaucoup moins sensé. Le traité de l'âme est suivi d'une explication de la légende maçonnique d'Hiram, comme le héros de la lutte franc-maçonnique pour la religion unique de *la Nature*, contre toute religion particulière.

Après cela vient un exposé de la *Perception astrale*, ce sens inconnu du vulgaire, qui donne à l'initié la science de l'inconnu, de l'invisible, et lui fait opérer les prodiges appelés magiques. Qui la possède tant soit peu a conservé le souvenir de ce monde astral où il a flotté précédemment

et aperçoit ce que le profane ne peut soupçonner. Les visions des enfants, ces craintes subites, ces terreurs dont on se moque parceque l'on n'en aperçoit pas la cause, proviennent des apparitions de ce monde astral qui persistent à hanter son esprit et ses yeux. L'âme, en venant dans le corps, a traversé aussi le monde astral, et en conserve plus ou moins des effluves, etc.

La livraison se termine, quant à sa partie de fond, par une causerie sur le positivisme, où le docte causeur rejette tout avec dédain, moyen âge, Eglise, protestantisme, révolution, science moderne, pour se draper uniquement dans le manteau du vrai sage, du philosophe, et finalement par une étude sur la *constitution intellectuelle, métaphysique de l'homme*, qui nous gratifie d'une quadruple vie instinctive, animique, intellectuelle et volitive, chacune ayant son centre et sa sphère propres, son foyer central. Ces foyers produisent chacun leur objet propre, le corps, l'âme, l'esprit et la volonté.

Nous ne nous arrêterons pas sur ces produits d'une imagination qui trotte la bride sur le cou, et mentionnant simplement les faits divers où nous retrouvons toutes les malices des journaux franc-maçonniques et des traits divers d'art occulte, nous abandonnerons ce terrain de la déraison, à la plus grande satisfaction sans doute de nos lecteurs.

V. Le *Lucifer*. Certes voici une revue à laquelle on a donné tout le soin voulu pour attirer sur elle l'attention : papier, de luxe, impression magnifique, couverture splendide livraison mensuelle épaisse, beau format in-4°, etc., etc., et ne coûtant que 15 sh. par an. Ce serait pour rien si son contenu valait quelque chose. Mais quel contenu ! Prenons exemple d'un des derniers numéros : pensées sur le *Karma*, l'acte bouddhique et la réincarnation, la métempsycose, faits de l'art magique, axiomes et symboles de la science (?) occulte, les taches du soleil dans leur rapport avec la crise commerciale, ou l'astrologie en économie sociale, l'élixir du diable, l'image parlante de Turur, l'activité des sociétés théosophiques, etc., etc.

Dans le premier article, ces messieurs les théosophistes se plaignent de ce que parmi les chercheurs il en est qui viennent à eux plus par curiosité que par amour du vrai et les abandonnent après une courte initiation ; ils se vantent par contre que beaucoup de croyants, convaincus par eux de l'inanité de leur foi, se livrent à eux entièrement, comme à d'habiles chirurgiens capables d'extraire de leurs esprits les excroissances religieuses funestes à leur développement intellectuel.

Beaucoup de spiritualistes leur créent des difficultés parce qu'ils veulent renaître à leur manière et non selon la vérité que MM. les théosophes possèdent seuls naturellement. Puis, après une charge contre les missionnaires protestants de l'ordre, on nous apprend qu'il y a réellement transmission des âmes, mais avec oubli complet de la vie précédente. Il le faut bien, car personne de nous ne se souvient de ses existences antérieures. Excellents farceurs !

L'article sur la magie distingue la blanche de la noire ; la première étant l'œuvre de Dieu, tendant au bien et mettant les forces de la nature au service des adeptes vertueux ; la seconde provenant du démon, tendant à l'égoïsme pur, au mal. Pour l'une comme pour l'autre il faut des dispositions naturelles que rien ne remplace.

Un peu plus loin nous trouvons une nouvelle Genèse, la Bible de l'avenir commençant ainsi : « Primitivement l'incognoscible se mouvait sur le chaos et évolvait le protoplasme. 2°. Le protoplasme était inorganique et non différencié, contenant toute chose en son énergie et un esprit d'évolution se mouvait dans la masse fluide. Et l'incognoscible dit : que les atomes s'attirent, et leur contact engendra la lumière, la chaleur et l'électricité. Et l'inconditionnel différencia les atomes, et leurs combinaisons engendrèrent la pierre, l'air et l'eau. Et il sortit de l'inconditionnel un esprit d'évolution qui, travaillant le protoplasme par accrétion et absorption, a engendré la cellule organique. Et la cellule par la nutrition évolua le germe primordial, et le germe développa le protogène, et le protogène engendra

l'éozoon, et l'éozoon engendra la monade, et la monade engendra l'animalcule.

Et l'animalcule engendra l'éphémère, et les êtres rampants commencèrent à se multiplier sur la terre.

Et l'atome terrestre dans le protoplasme végétal engendra la molécule, et de là vinrent toutes les herbes de la terre.

De l'animalcule dans l'eau évoluèrent des écailles, des queues, des griffes et des carapaces, et dans l'air des ailes et des becs, et sur la terre des organes nécessités par le milieu ambiant, etc., etc.

Le reste est à l'avenant ; nous en avons reproduit un si long extrait parce que cela fait du bien de voir par quoi on doit remplacer les enseignements si simples et si lucides de la Bible.

Notons enfin cette formule des modestes prétentions de nos docteurs : « *Nous commençons par l'instinct, nous finissons par l'omniscience.* C'est là l'intuition de la vérité pure ; c'est par là que l'âme humaine, transportée hors d'elle, devient le récipient de l'âme du monde. »

Elle est belle en effet, cette omniscience de l'être humain incapable d'expliquer l'essence, même d'un grain de sable.

L'activité des sociétés néobouddhisantes ne s'exerce pas seulement sur les bouddhistes ou brahmanistes et les chrétiens. Leur propagande s'étend aux autres religions. Ainsi nous recevions dernièrement un ouvrage d'un prêtre zoroastrien avec une lettre qui nous avertissait des erreurs dans lesquelles sont plongés ceux qui interprètent l'Avesta sans être initiés aux mystères du néobouddhisme. Ce que devient l'Avesta en de pareilles mains, tout le monde le devinera aisément. M. Dhunjhihoy Medhora, l'auteur de ce livre (1), est un adepte de M. Olcott et de Mme Blavatsky ; il l'est sans doute aussi de la franc-maçonnerie, car un de ses chapitres (pp. 198 et ss.) est consacré au système des Rose-Croix. Il nous importe peu de savoir quels genres de doctrines ésotériques

(1) *The Zoroastrian and some other ancient systems.* Bombay.



M. Madhora prête gratuitement à Zoroastre. On a pu deviner que c'est au fond le panthéisme brahmanique greffé de la physochologie et de la morale bouddhiste. Il nous suffit de savoir que la propagande bouddho-théosophique s'est étendue chez les Parsis et y a fait des adeptes. Toutefois, pour mieux caractériser encore la secte, nous donnerons deux extraits de ce livre destiné à amener les Zoroastriens dans la série de l'Eglise néo-bouddhique.

I. *Doctrine des Rose-Croix*. Tout l'ensemble des saintes écritures n'est qu'un vaste jeu de mysticisme relatif à l'alchimie et aux procédés universels de cette science. Le sens mystique des deux testaments n'est que cela. Peu importe quelle religion l'on professe, chrétiens, sectaires ou païens; *la pierre angulaire* sur laquelle tout repose est la pierre philosophale ou l'art magique par lequel on commande aux esprits et met à nu, pour s'en servir, toutes les forces et les esprits de la nature....

Si Dieu est la lumière vivifiant toute la nature, il ne pénètre en rien sans qu'une figure de l'objet soit prise comme médium dans lequel il se fixe. Cette *aura* est l'Esprit éthéréal infini et Dieu lui est identique....

L'âme du monde est le vrai Messie et Sauveur, la pierre angulaire du temple, celle sur laquelle l'Eglise et le salut sont fondés. Le sang du Christ rédempteur, c'est sa lumière concentrée, c'est ainsi qu'il est répandu pour racheter les hommes.

Le juste devenu parfait, c'est l'alchimiste qui a trouvé la pierre philosophale, le Saint-Graal, la flamme de l'extase dans laquelle il devient immortel. Il y avait originairement deux principes, la lumière et les ténèbres, la forme et la matière. Avant la production des êtres particuliers, la lumière était une divinité latente qui devint active dans la formation de l'univers, etc.

II. *Evocation d'Apollonius de Tyane*. Les images des personnages et des choses sont conservées dans la lumière astrale, c'est en elle qu'on peut évoquer et faire paraître les formes qui ne sont plus de ce monde. Les Cabalistes qui ont parlé du monde des esprits ont simplement relaté ce

qu'ils ont vu dans leurs évocations. C'est ainsi que le maître Eliphas Levi Zohed (dans le monde profane Alphonse-Louis-Constant) a fait paraître Apollonius de Tyane et s'est entretenu avec lui. Tout homme a deux corps, l'un visible, l'autre astral. Quand on a bien vécu, le corps astral s'évapore; sinon il retient ici-bas le corps matériel et lui fait recommencer une nouvelle existence.

Nos lecteurs nous demanderont, sans doute, grâce du reste. Nous finirons avec ce dernier trait, qui annonce la métempsycose hindoue.

Pourrions-nous ne pas plaindre ces malheureux qui se laissent entraîner dans de pareils égarements. Le monde veut être trompé et il ne l'est que trop souvent. Mais nous ne saurions assez déplorer de voir tant d'esprits capables d'une meilleure carrière, être les victimes de faiseurs de systèmes qui se jouent de leur confiance.

C. DE HARLEZ.



SAINT ENNODIUS

ET LA SUPRÉMATIE PONTIFICALE

AU VIe SIÈCLE [Suite] (1).

— 499-503 —

XII. Saint Avit de Vienne et les évêques des Gaules.

A entendre Dupin, la doctrine du Concile de la *Palme*, comme celle de l'*Apologie* d'Ennodius, sur la suprématie pontificale et l'immunité absolue du pape, aurait été une opinion nouvelle dans l'Eglise, basée sur une théorie paradoxale et inspirée par une basse flatterie. Mais, outre ce fait, rappelé à Théodoric par les évêques de Ligurie et d'Emilie dans l'entrevue de Ravenne, qu'il n'y avait point d'exemple que le pape eût été soumis au jugement de ses inférieurs, il nous reste un monument, l'un des plus beaux titres de l'Eglise de France, où l'on trouve la preuve évidente que la doctrine d'Ennodius et des Conciles de Rome était la doctrine de l'Eglise universelle, la doctrine de la tradition catholique.

Les évêques de Gaule n'avaient pu prendre part à ces Conciles. Les malheurs des temps et la division des royaumes formés des débris de l'empire ne leur permettaient plus d'aller librement à Rome, ni même de s'assembler tous.

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre, décembre, avril.

Ils entretenaient néanmoins des relations suivies avec l'Italie et Rome, toujours à leurs yeux capitale de l'Occident. Le voyage de saint Epiphane en Bourgogne, où l'accompagna Ennodius, avait mis ce dernier en rapport avec les personnages les plus marquants du pays, et notamment avec saint Avit, évêque de Vienne, qui voulut contribuer de ses deniers au rachat des prisonniers de guerre qu'Epiphane venait négocier.

On ne tarda donc pas à recevoir dans les Gaules la nouvelle de ce qui venait de se passer à Rome au sujet du pape Symmaque et le texte de la décision rendue par le Concile de LA PALME. Ce fut une alarme générale. Peu instruit des détails de l'affaire, l'épiscopat gallo-romain fut unanime à réprouver les pères de ce Concile et chargea le plus autorisé de ses membres par sa naissance, le plus recommandable par ses talents, le plus digne par ses vertus, saint Avit, évêque de Vienne, de faire entendre jusqu'à Rome une solennelle protestation.

Le saint évêque, petit-fils de l'empereur Avitus et fils du sénateur Hesychius, avant lui évêque de Vienne, sénateur lui-même, écrivit au nom des évêques « aux sénateurs de la ville de Rome », et adressa la lettre aux deux premiers du sénat, Faustus et Symmaque, tous deux patrices et anciens consuls (1), tous deux les plus fermes soutiens de la cause catholique, les plus dévoués champions du pape légitime ; enfin tous deux, mais surtout Faustus, très liés à Ennodius.

La doctrine et les arguments contenus dans ce document en faveur de la suprématie et de l'immunité absolue du pape, concordent si exactement avec l'apologie d'Ennodius, qu'on nous pardonnera de le rapporter presque en entier.

« ... Tout d'abord, écrit saint Avit, je supplie votre corps si illustre de ne pas faire peu de cas de cette lettre comme si elle n'émanait que de moi seul. J'ai reçu de TOUS mes frères des Gaules, par commission ou par lettres, la charge de vous transmettre nos unanimes sentiments.

(1) Faustus de l'an 483 et Symmaque de l'an 485.

« La cause de l'Eglise Romaine nous tenait dans les plus vives inquiétudes ; nous sentions tout le corps catholique chanceler sous les coups dirigés contre son chef, tout l'épiscopat accablé, malgré les sympathies de la multitude, sous le poids d'une accusation qui menaçait d'écraser celui qui en est la tête, lorsque nous avons reçu d'Italie des exemplaires authentiques du décret rendu au sujet du pape Symmaque par les évêques italiens assemblés dans la Ville. Cette constitution, en vérité, eu égard au nombreux et vénérable Concile qui l'a souscrite, mérite toute notre considération. Néanmoins, à notre avis, si le saint pape Symmaque était accusé par les gens du siècle, il devait trouver en ses frères dans le sacerdoce, plutôt des soutiens que des juges. L'Arbitre du ciel, il est vrai, nous ordonne la soumission aux puissances de la terre, et nous prescrit de comparaître devant les rois et les princes pour n'importe quelle accusation ; mais *il n'est pas facile de comprendre à quel titre ou en vertu de quelle loi des inférieurs jugeraient leur supérieur.*

« Lorsque l'Apôtre, dans son célèbre précepte, nous crie de ne pas recevoir d'accusation, même contre un simple prêtre, que faut-il en penser quand il s'agit d'accusations contre la dignité la plus élevée de l'Eglise universelle ? Le vénérable synode lui-même, dans sa constitution, en cela très louable, y a pris garde, remettant au jugement de Dieu cette cause qu'il avait accepté, non sans quelque témérité, d'examiner (ceci soit dit sauf la vénération qui lui est due) ; sans omettre toutefois d'affirmer en peu de mots que ni lui ni le très glorieux roi Théodoric n'avaient trouvé le moindre fondement aux accusations formulées contre le pape.

« En conséquence, comme sénateur romain moi-même, comme évêque chrétien, je vous adjure... de n'avoir pas moins à cœur la situation de l'Eglise que celle de l'Etat ; de nous faire profiter du pouvoir que Dieu vous a donné ; de ne pas porter un moindre amour au siège de Pierre dans l'Eglise que, dans la cité, à la tête du monde.

« Si vous examinez la question avec la profondeur de

vues qui vous est propre, vous reconnaîtrez qu'elle s'étend au delà de ce qui s'est fait à Rome. Pour tout autre prêtre, s'il vient à tomber en quelque errement, on peut le réformer ; *quant au pape de Rome, s'il est mis en question, ce n'est plus un évêque, mais l'épiscopat lui-même qui paraîtra chanceler* (1).

« Vous n'ignorez pas au milieu de quelles tempêtes d'hérésies, pareilles à d'affreux tourbillons qui menacent de nous emporter, nous avons à conduire le vaisseau de la foi. Si avec nous vous redoutez de tels périls, il vous importe de prêter main-forte à votre pilote. D'ailleurs n'est-il pas évident que si les matelots s'insurgent contre leur capitaine, ce ne sera pas sans danger pour eux qu'ils le mettront en péril ?

« Le Seigneur demandera compte à celui qu'il a préposé à l'administration de sa bergerie, du soin qu'il aura pris de ses agneaux ; mais ce n'est pas au troupeau de se montrer redoutable à son pasteur, c'est au juge (1). »

(1) Perlata est solicitudini nostræ ab Italia in exemplaribus sacerdotalis forma decreti, quam de papa Symmacho apud urbem collecti Italiæ antistites ediderunt. Quam constitutionem licet observabilem numerosi reverendique Concilii reddat assensus, intelligimus tamen sanctum Symmachum papam, si sæculo primum fuerat accusatus, consacerdotum suorum solatium potius, quam recipere debuisset judicium : quia sicut subditos nos esse terrenis potestatibus jubet Arbiter cœli, staturos nos ante reges et principes in quacumque accusatione prædicens ; ita *non facile datur intelligi, qua vel ratione vel lege ab inferioribus eminentior judicetur*. Nam cum celebri præcepto Apostolus clamet, accusationem vel in presbyterum recipi non debere, quid in principatum generalis Ecclesiæ criminationibus licere censendum est ? Quod synodus ipsa venerabilis laudabili constitutione prospiciens, causam quam (quod salva ejus reverentia dictum sit) pene temerè susceperat inquirendam, divino potius servavit examini : perstringens tamen, prout breviter potuit, nihil vel sibi, vel gloriosissimo viro Theuderico regi, de his quæ papæ dicebantur objecta patuisse.

Si profundo illo tractatus vestri consilio rem videtis, non ea tantummodo quæ Romæ geritur causa cogitanda est. *In sacerdotibus ceteris potest, si quid forte nutaverit, reformari. At si Papa Urbis vocatur in dubium, episcopatus jam videbitur non episcopus vacillare...* Labbe, *Concil.*, IV, col. 1363.

(1) Labbe, ibid.

Saint Avit termine en suppliant les sénateurs de rendre la paix à l'Eglise, et souhaite que leur réponse en apporte aux Gaules la nouvelle.

On aura facilement rapproché les arguments de saint Avit, c'est-à-dire de tout l'épiscopat Gallo-Romain, de ceux d'Ennodius. Le principal est celui qu'Ennodius a si vigoureusement développé : « il n'est pas facile de comprendre à quel titre ou en vertu de quelle loi des inférieurs jugeraient leur supérieur... » Aussi, tout en louant les pères du Concile de la sentence qu'ils ont rendue, saint Avit ne craint pas de taxer de téméraire l'instruction de la cause qui l'a précédée.

On comprendra sans peine qu'une telle doctrine, bien que professée par tout l'épiscopat des Gaules au VIe siècle, n'a pas eu le don de plaire au méchant critique Gallican, détracteur d'Ennodius. Pour Dupin, saint Avit « avait des pointes spirituelles, mais peu de noblesse et d'élévation... » Il semblerait cependant qu'à ne prendre que sa lettre aux sénateurs Faustus et Symmaque, il n'y manque ni noblesse ni élévation... « il était médiocrement savant, il ne manquait pas de droiture de cœur et de bonne volonté... » (1)

Deux grands faits nous sont garants que le savoir de saint Avit n'était pas si médiocre : le premier est le choix de tous les évêques des Gaules qui le désignèrent pour écrire en leur nom au sénat la lettre que nous venons d'analyser; le second fut la mémorable conférence de Lyon (vers l'an 500) dans laquelle, parlant en présence du roi Gondebaud, au nom des évêques de Bourgogne, saint Avit confondit les évêques ariens et les réduisit au silence. On sait qu'à la suite de cette fameuse conférence, Gondebaud, convaincu de la vérité de la foi catholique, eût abjuré publiquement l'arianisme s'il n'eût craint de perdre sa couronne.

Après cela Dupin mérite-t-il d'être pris au sérieux lorsqu'il avance « qu'Avitus ne faisait pas assez de réflexion à ce qu'il disait »? Mais rapportons ce passage relatif à la

(1) El. Dupin, *Nouv. Bibl.*, VIe siècle. Avitus.

lettre aux sénateurs : « Avitus trouve fort mauvais qu'un concile ait entrepris de juger le Pape. Il soutient que les Evêques devaient le secourir et non pas le juger, parce qu'il n'y a ni loi ni raison qui permette aux inférieurs de juger celui qui est au-dessus d'eux, et que d'ailleurs, si l'on voulait révoquer en doute la validité de l'ordination du pape, il semblerait que c'est l'épiscopat, et non l'Evêque, qui est en péril... » Faisons observer en passant qu'il ne s'agit pas de la validité de l'ordination du pape : *Si papa Urbis Romæ vocatur in dubium... si le pape est mis en question...* non le fait particulier de son ordination qu'il a toujours été permis de contrôler, mais sa conduite en général.

Dupin continue : « Il est difficile de comprendre ce qu'Avitus veut dire par là. Quoi! si un pape tombe dans l'idolâtrie ou dans l'hérésie, s'il devient simoniaque, s'il commet quantité de crimes énormes, le Saint-Siège Apostolique en est-il pour cela moins digne de respect? Ne saurait-on réformer ce Pape qu'on ne donne atteinte à l'épiscopat?.. »

Il nous paraît, à nous, que saint Avit parle très clairement lorsqu'il dit que, le Pape mis en question, c'est l'épiscopat même qui chancelle. Le Pape n'est-il pas la racine de l'Episcopat ? Or, si la racine tombe en suspicion, quelle devient la condition des rameaux ? Dupin objecte des hypothèses; mais que valent des hypothèses dans une question de droit ? La suprématie et l'immunité du pape est un fait juridique, résultant de l'institution de Jésus-Christ et de la constitution de son Eglise : on ne peut ni l'infirmer ni le détruire par des hypothèses. Il faut l'accepter ou le nier. Dupin le nie; mais où éclate son inconséquence, c'est que, prétendant appuyer sa négation sur la tradition des premiers siècles de l'Eglise (1), chaque fois que cette tradition

(1) Cf. *De antiqua Ecclesiæ disciplina*, in-4°, 1686.
Dans ce fameux ouvrage où il s'efforce d'établir que le pape n'a qu'une primauté de cérémonie, et qu'en réalité il reste inférieur aux évêques réunis en concile et soumis aux canons, Dupin ne peut se dispenser de citer le cas de Symmaque, et pour s'en tirer, expose les faits à sa manière : « Causam ejus ipsi ventilarunt (episcopi), Deoque

lui donne tort, il la récuse comme ici : « Avitus ne faisait pas assez de réflexion à ce qu'il disait, et le respect qu'il avait pour le Saint-Siège lui faisait avancer des maximes qu'il aurait non seulement eu bien de la peine à prouver, mais qui se trouvent encore réfutées par des exemples authentiques de l'antiquité » (1).

Ainsi le peu de « respect » que Dupin avait pour le Saint-Siège le faisait lui-même déraisonner et nier, en vertu de prétendus faits rien moins « qu'authentiques » ou d'hypothèses gratuites, la suprématie pontificale.

XIII. Epilogue.

Lettre d'Ennodius au pape Symmaque (IX, Ep. 30).

La cause de la Suprématie Pontificale était gagnée, et les menées des schismatiques n'aboutissaient qu'à rendre ce triomphe plus éclatant.

Le VI[e] Concile tenu à Rome en 504 couronna l'œuvre des précédents en prenant des mesures contre l'envahissement des biens des églises par les séculiers. Les actes de ce Concile nous révèlent à la fois l'origine de ces biens, le

dimiserunt, non ob defectum potestatis, sed ob defectum probationum. » Sur quoi, il faut observer 1° que si les pères du Concile de la Palme crurent pouvoir examiner la conduite du pape, ce fut parce que le pontife lui-même, en les convoquant, leur en avait donné la licence; 2° que Dupin lui-même dit dans sa *Nouvelle Bibliothèque:* « Les évêques prévenus en faveur du pape Symmaque *ne voulurent point entreprendre d'examiner* les chefs d'accusation proposés contre lui... » — Dupin continue : « Videtur tamen Ennodius aliter mentem Synodi intellexisse, cum ait in Apologetico : « *Aliorum forte hominum causas Deus voluerit per homines terminare, sedis istius præsulem suo sine quæstione reservavit arbitrio.* » Quod ab Ennodio dictum videtur per adulationem, ad mentem quorumdam qui in moribus Pontificem a synodo præsertim provinciali judicari non posse jam tum aiebant, sed fatebantur omnes in rebus fidei a synodo generali ipsum judicari posse (page 398). C'est ainsi qu'on récuse les textes les plus formels, les faits les mieux avérés.

(1) Dup., *Nouv. Bibl.*, VI[e] siècle. Avitus.

motif des donateurs, le mode employé pour ces donations, la nature de ces biens, et surtout leur destination à l'alimentation des pauvres. Le patrimoine des églises était le patrimoine des pauvres, et ravir aux églises, c'était ravir aux pauvres. Ces biens que de pieux chrétiens « en vue de racheter leurs fautes et de gagner la vie éternelle, donnèrent aux églises, tant en meubles qu'en immeubles, soit directement, soit par testament, pour l'entretien des clercs et l'alimentation des pauvres », excitaient la cupidité de laïques puissants qui s'en emparaient, ou bien les rois et autres princes les prenaient pour les donner à ceux de leurs sujets qu'ils voulaient récompenser ou honorer. Ces usurpations n'étaient pas seulement le fait de princes ariens, comme semble le dire Darras (T. XIV, p. 156), mais aussi des catholiques ; les actes du VI[e] Concile l'indiquent clairement. Il est même permis d'en conclure que l'abus était assez général.

Le VI[e] Concile par l'organe du pape, renouvela les anciennes censures prononcées contre les spoliateurs des églises et décréta que tout détenteur de biens ecclésiastiques, obstiné à ne pas restituer, encourrait le châtimens des hérétiques et, par décision de son évêque, serait chassé de l'Eglise. Tant que le bien usurpé n'a pas été restitué, « celui qui l'a donné, celui qui l'a reçu et celui qui le possède restent frappés d'anathème ». La censure passe ainsi avec les biens usurpés aux héritiers. Les usurpateurs sont « assassins des pauvres », et s'ils ne s'amendent, il faut les rejeter. Le pape décida que le texte de ces décrets serait adressé à toutes les églises (1).

Théodoric se trouvait forcément atteint par ces décrets ; mais ce prince aimait tant la justice et ses ministres étaient si sincèrement chrétiens que, loin de s'en offenser, il prit des mesures pour en assurer dans ses Etats la rigoureuse exécution (2).

Peu après la fin du schisme, c'est-à-dire en 505 ou 506, car l'opposition ne tomba complètement qu'à cette dernière

(1) Labbe, *Conc.*, IV., col. 1371 et s.
(2) Cassiod. Variarum, II, ep. 29, et IV, ep. 17.

date (l'acte de soumission de Cœlius Joannes, diacre de l'Eglise romaine, est daté du 18 septembre 506) (1), Ennodius écrivit au pape Symmaque une remarquable lettre pour le complimenter de l'heureuse extinction du schisme et du retour de la paix (IX, Ep. 30).

Dans un assez long préambule, Ennodius s'excuse de « franchir les bornes de l'humilité » et de prendre la présomptueuse initiative d'écrire au pape. Il se rassure en considérant que cette audace est une preuve de son amour pour la personne du pontife; et puis Rhodanius, ami du pape, a exigé de lui cette lettre.

Le corps de la lettre a trait à l'extinction du schisme romain, le grand événement du moment pour tout catholique, et aux heureux débuts du règne de Théodoric.

« ... Avant toute chose nous devons à Dieu des actions de grâces, et nous y consacrons toute notre lettre. Enfin les membres de Rome se sont réunis à leur chef; il était juste que le bienheureux Pierre, par le concours de notre prince rendît à son siège la possession de ses églises, et au sénat plus libre l'exercice de ses fonctions... »

L'extinction du schisme était due principalement à la bienveillante intervention de Théodoric, qui fit triompher les droits de Symmaque. Ennodius profite de cette lettre pour faire du prince un fort bel éloge. C'était une façon d'acquitter la dette de reconnaissance dont le pape restait chargé vis-à-vis du roi, car la lettre était, sans nul doute, comme la plupart de celles d'Ennodius, destinée à une certaine publicité. Peut-être même Rhodanius, en la demandant, n'avait-il qu'obéi au pape.

« ... Bien que l'heureuse prospérité dont nous jouissons aujourd'hui, soit durable et doive passer à nos neveux, il est juste d'en faire honneur à ceux qui en furent les premiers auteurs.

« Dieu vous a exaucé lorsque vous l'avez supplié de vous délivrer par le bras de celui dont la clémence peut vous

(1) XIII Kalendarum octobr. Messala v. c. consule. Labbe, *Conc.*, IV, col. 1401.

protéger. Vous le savez, lorsqu'il part pour la guerre, les heureux succès montrent la victoire enchaînée à ses pieds. Faut-il ajouter que la douceur de son esprit est si grande qu'il semble ignorer ce qu'il en est de tirer l'épée ? Par une faveur de Dieu, ni l'incertitude des événements ne peut troubler sa paix, ni un obstacle quelconque résister à sa valeur. Auprès de lui, la voie la plus sûre est celle de la prière : seul le suppliant a échappé à ses armes ; seul a triomphé de ce vainqueur celui qui a su se soumettre. Ce que les princes d'autrefois obtenaient à peine par leur présence, une courte lettre de notre roi suffit toujours à l'emporter. Son armée n'a qu'à marcher pour triompher : et, qui le croira ? ses soldats, au sein de la victoire, sont modérés comme des vaincus. La lutte terminée, il ne reste pas trace de haines héréditaires : immédiatement ces peuples qui avaient si énergiquement résisté à l'ennemi se montrent faciles à lui payer le tribut... »

Les mêmes éloges de Théodoric et de son administration se retrouvent en termes presque identiques dans une lettre au patrice Libérius (IX, Ep. 23) chargé, après la conquête, de l'administration de l'Italie. « ... Les ruines encore fumantes se relèvent à votre aspect. L'Italie vivait à grand' peine *à la sueur* du trésor public, vous prenez en main l'administration, et aussitôt vous lui rendez l'espoir de se relever et la mettez en état de payer l'impôt. Alors nous commençâmes à payer joyeux au fisc ce qu'auparavant nous avions coutume d'en recevoir avec douleur (tant était grande la misère)... Plus grand que tous les grands, vous avez fait regorger les trésors royaux sans confiscation de fortunes privées. A vous après Dieu nous devons de pouvoir, auprès du prince très puissant et toujours vainqueur, avouer en sécurité nos richesses ; car l'opulence des sujets n'a rien à craindre lorsque le souverain ignore l'indigence... »

Ennodius se plaît à reconnaître dans ces prodigieux succès de Théodoric la récompense providentielle des services rendus à l'Eglise, « car, continue-t-il, auprès de lui notre foi est pleinement à l'abri, bien que lui-même tienne une autre croyance. Admirable tolérance que de rester attaché

à son opinion sans s'offusquer du crédit d'opinions étrangères ! Il ne lui suffit pas de voir leurs patrimoines retourner à nos églises (1) ; il veut y ajouter : celles qui étaient pauvres deviennent riches et celles qui tenaient une situation médiocre touchent à l'opulence... »

On comprendra tout l'intérêt qu'offre aujourd'hui ce témoignage du zèle de ce roi barbare et arien à faire restituer « leur patrimoine » aux églises et à l'augmenter. Il voulait « un clergé digne et vertueux » (2), et il comprenait la nécessité de lui assurer une existence honnête.

La lettre d'Ennodius se termine par un double vœu qui ne fut malheureusement pas exaucé : « demandez par vos prières au Christ Rédempteur de conserver longtemps à ses fidèles la protection d'un roi si clément. Qu'il lui donne aussi un héritier de son trône, afin que les bienfaits d'un si grand homme ne soient pas bornés à une génération ni de sitôt passés à l'état de légende, stérile souvenir d'un siècle d'or. »

Ennodius n'eut pas le temps de le voir, mais, hélas ! le règne de Théodoric fut trop long pour sa gloire et finit dans le sang de ses plus fidèles serviteurs.

Moins de dix après la triste mort du grand roi, sa race s'éteignait en la personne de sa fille Amalasonthe et de son petit-fils Athalaric, et les Goths perdaient l'Italie, qui tombait au pouvoir de Justinien.

Mais à travers ces révolutions incessantes un pouvoir reste immuable, le pouvoir du pape, chef de l'Eglise ; au-dessus de ces ruines de dynasties un trône ne bronche pas, le trône du SUPRÊME PONTIFE Romain. Nous venons de voir cette suprématie pontificale de l'évêque de Rome, au temps d'Ennodius, acceptée et proclamée comme un dogme par tout l'Occident, exercée comme un droit par le pape Symmaque, reconnue comme un fait incontestable par le roi

(1) Notons cette mention expresse du patrimoine des églises : Ecclesiarum nostrarum patrimonia.

(2) In sacerdotibus virtutes innatas colit et non repertas inspirat. (Ennod., IX, ep. 30.)

Théodoric. Ce dogme, ce droit, ce fait ne feront que s'accuser davantage à travers les siècles, la contradiction leur donnera un éclat nouveau, jusqu'au jour où, le Concile du Vatican ayant parlé, la cause sera terminée.

Stanislas LÉGLISE,

Vicaire de Sainte-Marie à La Bastide-Bordeaux.



LE COLLOQUE DE LYON

Histoire fabriquée d'une conférence théologique, tenue à Lyon, l'an 499.

Au rang des épisodes remarquables dont se sont enrichies les annales chrétiennes des Gaules, les historiens placent un colloque qui aurait été engagé à Lyon, au sujet de l'arianisme, entre des évêques partisans de cette hérésie et des évêques catholiques, en présence de Gondebaud, roi des Burgondes.

Le document qui en contient le récit fut mis au jour pour la première fois en 1661 par Dom d'Achery dans son *Spicilegium* (1). Le docte bénédictin l'y faisait entrer de confiance, l'ayant trouvé dans les papiers de feu Jérôme Vignier, oratorien, sous la forme d'une copie que celui-ci, dans une note, assurait avoir tirée d'après un vieux manuscrit (2). Depuis lors, cette pièce, entièrement nouvelle pour l'histoire, non seulement a trouvé place dans diverses grandes collections, mais même, jusqu'à ces dernières années, aucun soupçon n'avait été conçu sur son authenticité.

(1) Edit. in-4°, t. V, p. 110; in-fol. 1723, t. III, p. 304. Réimprimé en divers recueils, notamment dans la Patrologie latine, t. LIX, col. 387.

(2) Jérôme Vignier, né à Blois en 1606, mourut à Paris le 14 novembre 1661.

Or, un savant, M. Julien Havet, est venu, en 1885, intenter un procès à Jérôme Vignier pour crime de faux en matière de documents. Selon ce critique, l'oratorien aurait fabriqué la pièce en question, ainsi que huit autres se rapportant aussi à l'époque mérovingienne (1) et insérées également dans le *Spicilegium*.

A les prendre isolément, toutes ces pièces portent des marques plus ou moins profondes de supposition. De plus, si vous les confrontez, elles se font tort les unes aux autres, non seulement parce qu'elles furent trouvées ensemble, mais encore en raison d'un air de fraternité qui trahit l'auteur commun.

Pour ce qui concerne la conférence de Lyon, on en chercherait vainement quelque trace en dehors de notre document. Si donc le récit qu'on nous en présente est entièrement l'œuvre d'un faussaire du XVIIe siècle, nous serons obligés de rayer ce trait des annales de notre pays.

Je me propose ici, non pas de répéter simplement les arguments de M. Havet, mais d'en produire de nouveaux, lesquels, si je ne m'abuse, méritent quelque considération.

I

On convient que, si la relation des événements est vraie, elle doit être attribuée à un contemporain, tant les détails abondent dans toute la suite de cette œuvre littéraire. Voyons si nous reconnaîtrons là une plume du Ve siècle.

Je commence par le précis des faits.

A la prière d'Etienne, évêque de Lyon, plusieurs prélats catholiques se réunissent dans cette ville. Avit, évêque de Vienne, se présente, à la tête de ses collègues, au roi Gon-

(1) *Questions mérovingiennes*, par Julien Havet. II. *Les découvertes de Jérôme Vignier*. Paris, Champion, 1885. Dans le *Bulletin critique* (1885, p. 408), M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, a reconnu la solidité des arguments de M. Havet.

debaud, pour lui proposer une discussion publique avec les principaux évêques ariens. Le roi diffère sa réponse, mais, dès le lendemain, accédant à la requête des prélats, il fixe le débat au jour suivant, dans lequel se célébrait la fête de saint Just, évêque de Lyon, c'est-à-dire le 2 septembre (1). Les évêques passent la nuit précédente en prières et en lectures saintes auprès du tombeau de l'illustre pontife. Or, à chaque fois que le lecteur ouvre les livres de l'Ecriture, il tombe sur des passages de l'Ancien ou du Nouveau Testament où semble prédit l'insuccès des démarches qui vont être tentées pour convertir le roi à la foi orthodoxe. La conférence a lieu. Comme elle n'aboutit pas en faveur de l'arianisme, on la reprend le lendemain : l'issue n'en est pas plus heureuse. Dans ces conditions, le roi, fatigué ou indécis, prend le parti de congédier l'assemblée sans rien conclure.

M. Havet reconnaît avec tous les auteurs que, si cette histoire est vraie, on la doit rapporter à l'année 499.

Il avoue ensuite que le récit présente « des traits de caractère qui lui donnent une assez grande apparence de vérité ». Toutefois, au point de vue littéraire, cette composition a un mérite auquel prétendent difficilement des documents du v[e] et du vi[e] siècle. C'est là sa première raison de suspecter l'authenticité de la pièce.

Vignier affirmait l'avoir extraite d'un ouvrage inédit sur les miracles de saint Just. Or, cet ouvrage, dont les Bollandistes du xviii[e] siècle n'ont pas dit un mot en traitant du

(1) Saint Just fut élevé sur la chaire épiscopale de Lyon vers le milieu du iv[e] siècle. Après avoir édifié son troupeau durant de longues années par le spectacle des plus éminentes vertus, il chercha une retraite dans les solitudes de l'Egypte. C'est là qu'il mourut, vers l'an 390. Son corps, rapporté à Lyon, fut déposé dans l'église des Machabées, qui prit son nom, et il y devint l'objet de la vénération des peuples. L'église de Lyon célébrait trois anniversaires de son illustre patron : le 14 octobre, le *transitus S. Justi in eremo*, c'est-à-dire le passage du saint à une vie meilleure; le 4 août, l'*adventus corporis S. Justi ex eremo*, ou le retour de son corps dans sa ville épiscopale ; le 2 septembre, la fête principale, comme jour de la translation des restes précieux dans la basilique des Machabées.

saint évêque de Lyon, n'est pas plus connu de leurs successeurs de nos jours, et leurs recherches pour le retrouver sont restées sans succès. De plus, on ne voit pas l'intervention manifeste du ciel dans un événement qui ne se termine pas par la conversion du roi. Comment donc la narration en aurait-elle été insérée dans un recueil de miracles?

En troisième lieu, les noms des évêques qui figurent dans le récit s'accordent difficilement avec les éléments certains d'informations.

Enfin, il est un nom géographique mêlé dans cet épisode qu'on ne réussit pas à identifier.

Telles sont les raisons principales qui ont conduit M. Havet à découvrir dans notre document la main d'un faussaire.

Je vais maintenant proposer de nouvelles difficultés.

II

Le narrateur devra citer l'Ecriture sainte d'après l'ancienne version latine, car, au v[e] siècle, on est encore éloigné du temps où sera adoptée, dans l'usage général, la traduction de saint Jérôme, passée plus tard dans l'édition authentique de la Bible (1).

Suivons-le. On célèbre l'office nocturne au tombeau de saint Just. Le lecteur rencontre d'abord dans le livre de l'Exode un passage qu'il lit de la manière suivante : *Sed ego indurabo cor ejus, et multiplicabo signa et ostenta mea in terra Ægypti, et non audiet vos* (Exod. VII, 3-4). C'est exactement la leçon de notre Vulgate. Ce n'était pas la leçon de l'exemplaire placé sous les yeux du lecteur. Il devait lire avec l'ancienne version : *Indurabo cor Pharaonis, et implebo signa mea, et portenta mea in Ægypto.*

On me dira peut-être : La leçon de Vignier ne répon-

(1) S. Agobard, archevêque de Lyon au IX[e] siècle, se servait encore de l'ancienne version latine, comme le prouvent ses citations bibliques (Patr. lat. t. CIV, col. 165).

drait-elle pas à celle d'un *codex* en usage à Lyon vers cette époque? On sait, en effet, qu'en 1878, M. Léopold Delisle reconnut, à la bibliothèque de la ville de Lyon, un fragment du Pentateuque remontant au VIe siècle. Or, le passage, que j'ai pris soin de collationner, porte, dans le *Codex Lugdunensis : Ego autem indurabo sensum Pharaonis, et implebo signa mea, et portenta in Ægypto*, — ce qui nous éloigne bien de la leçon de notre récit (1).

Après le chant des psaumes, le lecteur lit le passage suivant d'Isaïe : *Vade et dices populo huic : audite audientes et nolite intelligere ; et videte visionem et nolite cognoscere. Excæca cor populi ejus, et aures ejus aggrava, et oculos ejus claude ne forte videat oculis suis, et auribus audiat, et intelligat suo corde, et convertatur, et sanem eum* (Is. VI, 9-10). C'est, à peu de chose près, le texte de notre Vulgate, c'est-à-dire la traduction faite par saint Jérôme sur l'hébreu. Mais la leçon de l'ancienne version italique est conçue tout autrement.

Bien que cette ancienne version soit presque entièrement perdue, il a été possible de la reconstituer en partie au moyen des Pères qui l'ont employée généralement dans leurs écrits. Ce travail a été exécuté avec succès par le bénédictin Dom Sabatier vers le milieu du XVIIIe siècle (2).

Or, si l'on ouvre le second de ses trois in-folio, on reconnaîtra que, sauf de très légères variantes, les Pères s'accordent à lire le passage d'Isaïe de la façon suivante : *Aure audietis, et non intelligetis, et videntes videbitis, et non aspicietis. Incrassatum est enim cor populi hujus : et auribus suis graviter audierunt, et oculos suos clauserunt : ne forte videant oculis et credant, et auribus audiant, et corde intelligant, et convertantur, et sanem illos.*

Tel est le texte que dut trouver dans le livre des Pro-

(1) Le *Codex Lugdunensis* a été publié par M. Ulysse Robert (Paris, Firmin-Didot, 1881, in-4°).

(2) *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ seu vetus italica, etc., opera et studio D. Petri Sabatier, Ord. S. Ben., è Congr. S. Mauri.* Remis, 1743, 3 tom. in-fol.

phètes le lecteur de Saint-Just, et non celui de Jérôme Vignier.

M'opposera-t-on qu'un copiste du moyen âge, en transcrivant le manuscrit, se sera permis de substituer la traduction de saint Jérôme à la leçon scripturaire qu'il y rencontrait? Outre qu'un tel procédé ne pouvait servir aucun intérêt, le reste des citations bibliques conduit à une conclusion toute différente.

Voici, en effet, deux autres passages lus durant les vigiles de saint Just, l'un tiré de l'évangile selon saint Matthieu, l'autre de l'épître aux Romains. Or, ouvrez le 3e volume de Sabatier, vous y verrez, chose intéressante, non seulement que le docte érudit fait à Vignier l'honneur de produire ses leçons à la suite de celles des Pères, mais encore que les variantes de l'oratorien affectent cette double singularité : ni elles ne représentent l'œuvre de saint Jérôme, ni elles ne se retrouvent dans toute la collection patrologique.

Qu'on remarque ces traits d'habileté. Feignant une incorrection de copiste et changeant un adverbe, Vignier écrit : *Væ tibi, Corrazaïm, etc., jamdudum* (pour *olim*) *in cilicio*, etc. (Matth. XI, 21), lequel *jamdudum*, d'après Sabatier, n'appartient qu'à notre document.

Citant l'épître aux Romains, II, 4-5, il change deux mots : *Ignoras quoniam sustinentia Dei ad pœnitentiam te adducit?* — *Sustinentia* au lieu de *benignitas* ou *bonitas*, comme lisent presque tous les Pères, car saint Augustin lit « *patientia* », et cela plusieurs fois ; mais le « *sustinentia* » est le bien exclusif de Vignier, ainsi que « *in tempore iræ* » pour « *in die iræ* ».

Nous sortons de Saint-Just, et nous revenons au roi Gondebaud. Ici, c'est le narrateur lui-même qui cite un passage de l'épître aux Romains : *Non est volentis, neque festinantis, sed miserentis Dei* (Rom. IX, 16). Demandez à D. Sabatier de vous produire un Père chez lequel se rencontre la leçon « *festinantis* » pour « *currentis* ». Ici encore il ne vous indiquera que notre document.

Ainsi est écartée l'hypothèse d'un copiste substituant aux

leçons scripturaires d'un manuscrit ancien, soit la version vulgate, soit toute autre employée par les Pères. Il reste donc que le faussaire, en voulant tendre un piège, y est tombé lui-même, et son imposture se trouve confondue précisément par le moyen d'un auteur qui ne songeait à rien moins qu'à préparer un tel résultat.

III

Les audiences accordées par Gondebaud aux évêques se répétèrent quatre jours de suite, du 31 août au 3 septembre, le troisième étant celui de la fête de saint Just.

Or, pour désigner le second jour, le narrateur se sert une fois de cette locution : « *Erat autem vigilia solemnitatis S. Justi.* » C'est cette terminologie qui m'inspire une nouvelle défiance touchant l'origine de notre document.

Le mot *vigilia*, ou plutôt *vigiliæ*, a d'abord signifié, dans l'usage ecclésiastique, les nuits que les premiers fidèles passaient ensemble en prières, et par suite les formules mêmes de l'office nocturne. Les vigiles s'étendaient jusqu'au matin, embrassant même l'office de Laudes, appelé pour cette raison par Grégoire de Tours « *matutinæ vigiliæ* » (1). Comme au service religieux de la nuit se rattachait une messe, cette messe s'appelait justement *messe de la vigile*, et lorsque la messe fut peu à peu anticipée au jour précédent, ce jour lui-même prit le nom de *vigile*.

Mais, à l'époque qui nous occupe, on était loin encore d'appliquer le terme de « *vigilia* » à ce que nous appelons en langage moderne « la veille de tel jour, de tel événement », par exemple « la veille d'une bataille » (2).

(1) *Hist. Franc.* l. IV, c. 31 (Patr. lat. t. LXXI, col. 294).

(2) L'acception de « vigilia » dans le sens moderne est cependant antérieure au XIe siècle, puisque le faux-Alcuin pouvait écrire dans son traité *De officiis divinis*, en parlant des jours antérieurs aux fêtes des saints : « *Præcedentibus eadem natalitia diebus, quos vulgo Vigilias eorum appellamus...* » cap. 18 (Patr. lat. t. CI, col. 1214).

Si un très ancien martyrologe, le *Petit Romain*, présente une « *vigilia* » en deux endroits, le 24 décembre et le 9 août, c'est qu'il vise un service liturgique par lequel s'inaugurent, vers le soir, les solennités de Noël et de saint Laurent (1).

Mon interprétation est confirmée par le Calendrier d'Allazzi, du VIIIe siècle : « *Vigilia Domini ad Nonam Cum esset desponsata* » signifie évidemment que la Vigile de Noël commence à l'heure de None par une messe dont l'évangile est désigné (2). Une preuve non moins manifeste du sens du mot « vigilia », se trouve dans le Sacramentaire de saint Gélase où les Vigiles de Noël sont marquées comme s'étendant de la première messe à None à la troisième messe au matin (3).

Du reste, ce sont là des traits appartenant en propre à l'ordre romain. Les vigiles de cette nature iront se multipliant, il est vrai ; elles accroîront l'honneur des fêtes des apôtres ; mais on ne voit pas que les solennités des patrons locaux se soient jamais ouvertes, vers l'entrée de la nuit, je ne dis pas, par une simple psalmodie, mais par une messe, comme les Sacramentaires en font foi pour quelques fêtes romaines.

Aussi, dans l'œuvre littéraire que j'examine, où l'écrivain prend la veille d'un jour dans toute son étendue, il me répugne de rencontrer cette expression: « *Erat autem* VIGILIA *solemnitatis S. Justi* ». — Comment donc devait-il dire? — « ANTE DIEM *solemnitatis S. Justi*, » d'après les modèles de son temps, d'après saint Jérôme, qui désigne la veille du vendredi saint de cette façon : « *Ante diem Paschæ* » (4).

Remarquons encore soigneusement la terminologie de Grégoire de Tours. Un aveugle arrive dans cette ville la

(1) Patr. lat. t. CXXIII, col. 165 et 177.

(2) *De ecclesiæ occidentalis atque orientalis perpetua consensione* (1648), p. 1487.

(3) Patr. lat., t. LXXIV, col. 1055.

(4) *Ep. 77 ad Oceanum* (Patr. lat. t. XXII, col. 692). — Ici le mot *pascha* signifie le jour anniversaire de la Passion du Sauveur, soit le vendredi saint, et non le dimanche de la Résurrection.

veille de Noël. Comment l'indique l'évêque? « *Advenit Turonis ante diem solemnitatis* » (1). Au contraire, pour désigner la nuit suivante, il écrit : « *Decursa autem festivitatis vigilia...* » Ailleurs, il dira encore : *ante diem*, parlant de la veille d'un jour (2).

Je suis donc autorisé à affirmer qu'un contemporain de saint Avit eût fait la distinction philologique encore si fidèlement observée, un siècle plus tard, par le père de notre histoire nationale.

Il y a plus. Un siècle après Grégoire, nous rencontrons dans les *Capitules* de Théodore, archevêque de Cantorbéry (668-690), un chapitre (cap. XLV) où les deux expressions rapprochées forment un contraste frappant : « *In illa die ante Natale Domini hora nona expleta, id est, Vigilia Domini : manducant Romani, Græci dicto Vespere et Missa cœnant* » (3). Tandis que « *Vigilia Domini* » s'applique au premier service religieux de la fête de Noël célébré à l'heure de None, le jour du 24 décembre envisagé comme date s'appelle « *ante Natale Domini* ».

Voilà donc déjà plusieurs côtés par où notre document offre prise à l'attaque.

IV

Du moins les rites observés dans les vigiles solennelles de saint Just trouveront-ils grâce entière devant la liturgie? Je ne le pense pas.

De ce que l'usage universel prescrivît la lecture des Livres saints dans les vigiles, en 499, s'ensuit-il que l'ordre des leçons fût celui que présente le document de Vignier?

Pour procéder sûrement contre l'oratorien, rien ne serait meilleur que de lui opposer une coutume ecclésiastique en

(1) *De mirac. S. Martini*, l. 3, c. 16 (ibid. t. LXXI, col. 975).
(2) *Hist. Franc.* l. VIII, c. 3 (ib. col. 451).
(3) D'Achery, *Spicilegium*, édit. in-fol., t. 1. p. 488.

désaccord avec le rit que son document révèle. Malheureusement l'érudition liturgique n'a pas pu rencontrer un texte susceptible de servir de contrôle efficace à la pièce que nous étudions. Rien qui s'en rapproche pour les circonstances et le luxe des détails. Elle est si bien isolée dans le domaine des sources que Mabillon, arrivant, dans son *De cursu gallicano*, à traiter de l'office dans l'église de Lyon, n'a su produire que cette fameuse pièce pour les huit premiers siècles, et les autres églises gallicanes ne lui fournissent, non plus, aucun terme de comparaison (1). Grancolas, à son tour, dans le *Commentaire historique sur le Bréviaire romain*, est exactement réduit aux mêmes conditions que l'illustre bénédictin (2).

Mais, nonobstant le défaut d'une pièce de conviction, mes défiances persistent. Comment accepter de plein gré un témoignage d'après lequel l'Eglise aurait autrefois parcouru, dans une même nuit, tant de divers livres de l'Ecriture, la Loi, les Prophètes, l'Evangile, l'Apôtre, et cela habituellement, puisque le lecteur commence par ouvrir Moïse *secundum morem?* C'est bien quelque peu différent du principe si ancien de l'attribution des livres inspirés aux divers temps de l'année. Principe ancien en vérité. Saint Chrysostome, saint Augustin, ne nous apprennent-ils pas qu'on lisait — comme aujourd'hui — les *Actes des Apôtres* durant le temps pascal, ou la *Genèse* en carême (3)? Voilà donc des leçons choisies. Et même, cette règle, d'après nos saints docteurs, n'était ni nouvelle ni restreinte à une église particulière. A Saint-Just, rien de semblable. Non seulement on ne s'attache pas à un livre, mais encore le lecteur semble ouvrir les *codices* les yeux fermés. Espérons du moins que la légende du saint patron est réservée à la synaxe du matin, comme il s'observait dans l'église de Riom, où, le jour de

(1) *De Liturgia gallicana*, 1685 (Patr. lat., t. LXXII, col. 393).
(2) T. I, p. 213 (2 vol. in-12. Paris, 1727).
(3) S. Chrys. *Hom. VII ad pop. Antioch.* (Patr. gr., t. XLIX, col. 92 coll. ad 9-10); *Hom. IV* (ibid., t. LI, col. 101); S. Aug., *Serm. 315* (Patr. lat., t. XXXVIII, col. 1426); *Tract. VI in Joan.*, *18* (ibid., t. XXXV, col. 1433).

saint Polycarpe, au témoignage de Grégoire de Tours, on lisait la passion du célèbre martyr (1).

J'ajoute, avec réserve toutefois, une observation sur le caractère général des vigiles de saint Just. N'aimerait-on pas à voir, dans cette nuit solennelle, le peuple lyonnais manifester son émotion en présence des reliques du saint pontife qui semblent prendre une voix en cette grave circonstance ? Les évêques ont remarqué, dans l'occurrence des leçons, une coïncidence significative, ils se communiquent leurs impressions, ils passent la nuit dans les larmes, et rien de cette grande tristesse ne transpire dans l'assemblée ! Ou, si les prélats intéressent l'assemblée à leurs angoisses, comment un témoin oculaire passe-t-il sous silence l'agitation qui dut se produire dans ses rangs ? Dira-t-on que les fidèles n'assistaient pas à l'office nocturne ? L'histoire dément cette supposition. Je vais le montrer.

Ce serait déjà quelque chose, procédant par voie d'analogie, d'alléguer la coutume d'une autre église des Gaules. Perpétue, qui occupa le siège de Tours de 460 à 490, selon les uns, de 464 à 494 selon les autres, établit, aux fêtes principales, des vigiles nocturnes solennelles, et parmi ces fêtes figurent celles des saints évêques de Tours, saint Martin, saint Lidoire, saint Brice (2). On sait, d'autre part, que le peuple était convoqué aux vigiles solennelles, du moins vers la fin de la nuit : Grégoire de Tours est un témoin irrécusable de ce pieux usage (3).

Mais nous disposons d'une ressource bien autrement précieuse. Au v[e] siècle, le peuple de Lyon assistait aux vigiles de la fête de saint Just : nous en avons pour garant Sidoine Apollinaire. Dans une épître à son ami Eriphius (4), le poète raconte comment, en la solennité anniversaire, un peuple innombrable de l'un et de l'autre sexe

(1) *De glor. mart.*, c. 86 (Patr. lat., t. LXXI, col. 781).
(2) *Hist. Franc.*, l. X, c. 30 (Patr. lat. t. LXXI, col. 566).
(3) *De glor. mart.*, c. 45 ; *De mir. S. Mart.* l. III, c. 23 (Patr. lat., t. LXXI, col. 746, 978).
(4) Sid. Apollin. *Epist. l. V. ep. 17* (Patr. lat., t. LVIII, col. 547).

se dirige processionnellement avant le jour vers le sépulcre de saint Just. Sidoine et ses amis sont mêlés à la foule. La vaste basilique contient à peine la multitude. Les clercs et les moines alternent la psalmodie, et, le rit des vigiles étant achevé, les fidèles se dispersent. Au sortir de l'église, on sentait déjà, en cette saison, les premières fraîcheurs des matinées d'automne : trait qui s'accommode fort bien au 2 septembre. Or, à quelle année se rapporte la fête décrite par Sidoine ? Très probablement, il la faut placer avant l'épiscopat du célèbre écrivain, inauguré vers 471. En tout cas, l'évêque de Clermont étant mort environ dix ans avant 499, nous sommes assurés qu'à cette dernière date les vigiles de saint Just se célébraient *avec concours du peuple.*

Je tiens à le redire, je ne présente que comme de simples doutes ces dernières difficultés tirées de l'ordre liturgique ; seules, elles ne fourniraient pas une contribution digne de la publicité ; aussi je ne m'autorise à les faire passer que sous le couvert de mes deux premiers arguments.

V

Le document de Jérôme Vignier ayant été universellement accueilli sur la foi du *Spicilegium* de Dom d'Achery, il n'est pas étonnant que l'hagiographie liturgique l'ait utilisé dans la plus large mesure. Quel avantage pour le livre de la prière publique ! L'histoire du colloque de Lyon fait donc en majeure partie les frais tant de la légende de saint Avit dans l'ancien bréviaire de Vienne et le propre actuel de Grenoble, que de la légende de saint Etienne dans l'ancien bréviaire et le propre actuel de Lyon (1).

(1) Les leçons de saint Etienne, dans le propre de Lyon, ont 52 lignes: si l'on en retranche ce qui provient du document de Vignier, elles se trouveront réduites à 22 lignes.

Pour Lyon, c'est dans le bréviaire de 1737 que, pour la première fois, notre document est mis à contribution pour les leçons de saint Etienne, au 13 février. Le compilateur des offices s'est même autorisé à restituer deux noms d'évêques, Apollinaire de Valence et Honorat de Marseille, soi-disant représentés par des points dans l'introuvable manuscrit. Ce n'est pas tout. La liturgie supportera toutes les conséquences de la fabrication de l'oratorien. A l'époque où Vignier composait ses pièces, on croyait que saint Etienne remplissait déjà le siège de Lyon en 499. Or, l'épigraphie a démontré de nos jours que le prédécesseur de cet évêque, Rustique, ne mourut qu'en 501 ou 502, le 25 avril (1).

Dans le bréviaire de la province de Vienne, édité à Grenoble en 1783, la légende de saint Avit, au 5 février, est rédigée fidèlement d'après la même source. Ici encore sont restitués les noms d'Apollinaire et d'Honorat. Si le propre actuel de Grenoble s'écarte de la forme première de la rédaction, il en maintient pourtant le fond.

Je n'ai pas qualité pour ouvrir un avis sur les mesures que les autorités ecclésiastiques auraient à prendre à l'égard de ces légendes. Je me borne à faire observer qu'il y aura lieu de tenir compte de ce point de critique dans une occasion favorable.

Les précieuses copies, qui passèrent de la cellule du P. Vignier dans celle de Dom d'Achery, continueront-elles, en vertu de leur place dans le *Spicilegium*, d'être classées parmi les titres d'une valeur incontestée ? Pareille fortune m'étonnerait. Lorsqu'à l'examen des textes se joindront des réflexions sur le caractère moral de notre oratorien, je me persuade qu'il y aura de quoi éveiller des craintes dans les esprits les plus confiants. Voici qui n'est pas pour le recommander. Un des confrères de ce religieux, demeurant avec lui à l'Oratoire Saint-Honoré, a laissé cette note : « Il y a

(1) Alph. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon* (1846-1854, gr. in-4°), p. 569 ; E. Le Blant, *Inscriptions chretiennes de la Gaule*, I, p. 50 (cités par M. Havet).

céans un certain père qui, autrefois, a été huguenot, nommé le P. Vignier, qui est un grand, excellent et hardi menteur... D'où on dit par ironie : *les vérités du Père Vignier...* (1) »

T. Desloge,

Professeur de liturgie au grand séminaire de Lyon.

(1) *Bulletin critique*, an. 1886, p. 477.



SAINT ANSELME

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY

D'APRÈS SON NOUVEL HISTORIEN (1).

Saint Anselme est l'une des personnalités les plus attachantes du moyen âge. Dans le siècle encore si farouche et si sombre où il a vécu, sa vie, toute rayonnante de science et de sainteté, forme comme une éclaircie heureuse, et sa douce physionomie repose de la vue des cruautés, des injustices et des perfidies au sein desquelles se sont agités ses contemporains. Moine, docteur, archevêque, invincible champion des droits de l'Eglise, cet homme paisible et humble a exercé, comme à son insu, une influence considérable sur son siècle.

(1) *Histoire de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry*, par le P. Ragey, mariste. — Paris et Lyon, Delhomme et Briguet éditeurs. 2 volumes grand in-8° de 556 et 499 pages.

Outre plusieurs autres approbations venues de très haut, entre autres celle du cardinal archevêque de Lyon et celle du cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue et bibliothécaire de la sainte Eglise, le Père Ragey a reçu de Sa Sainteté le Bref suivant :

LEO PP. XIII.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Et pietatem videmus et facultatem scribendi tuam binis testatam voluminibus : iis scilicet quæ magni Anselmi archiepiscopi Cantuariensis vitam moresque complectuntur. Cupimus quidem certe ut tuos hos labores approbatio sequatur virorum eruditorum : committere tamen interea nolumus ut careas laude Nostrâ. Primum enim mandare litteris magnam aliquam ac nobilem virtutem, etiamsi eadem in re aliorum

Une telle vie devait tenter la plume de plus d'un écrivain, et pourtant, saint Anselme n'avait pas encore trouvé un historien digne de lui. De Rémusat ne pouvait guère comprendre que le philosophe ; Charma, dans une notice substantielle, n'a fait qu'un peu de biographie ; Crozet-Mouchet est diffus et peu sûr ; de Montalembert a consacré quelques chapitres à saint Anselme dans ses *Moines d'Occident*. L'esquisse est grandiose et fait regretter que le grand écrivain ait laissé le tableau inachevé (1).

Cette lacune est aujourd'hui comblée, et le savant religieux à qui nous sommes redevables de l'*Histoire de saint Anselme*, était vraiment appelé à mener à bonne fin un aussi grand labeur. Le R. P. Ragey s'est préparé par d'immenses recherches dans les grandes bibliothèques, surtout celles de Paris et de Londres ; il n'a négligé aucune source d'information ni laissé inexploré le moindre recoin de la vie de son héros. Après avoir donné, il y a quelques années, un opuscule fort intéressant sur la vie intime de saint Anselme au Bec, il a publié, à Londres, un poème inédit du saint en l'honneur de la sainte Vierge, le *Mariale*. En Italie, en France, en Angleterre, il a voulu revoir les lieux jadis illustrés par la présence du grand docteur. En un mot, le P. Ragey a consciencieusement rempli toutes les conditions requises pour écrire à la satisfaction des plus difficiles la vie de son cher saint.

La forme du livre est aussi agréable que le fond est solide.

industria certaverit, numquam non laudabile est. Deinde vero caussæ non desunt quamobrem opportunum hoc tempore existimemus elaboravisse in memoria sanctissimi planeque singularis viri renovanda quem et vis doctrinæ et res utiliter fortissimeque gestæ ætate sua majorem probant. Tibi vero utinam Deus hoc præmium reservet, ut plenius e lucubratione tua multi Anselmum cognoscant ! Excellentium enim hominum quos Ecclesia progenuit, sæpe virtus ignoratione contemnitur. Cœlestium munerum auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ testem tibi apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XXI Martii Anno MDCCCLXXXX, Pontificatus Nostri Decimotertio.

Leo PP. XIII.

(1) Montalembert. *Les Moines d'Occident*, VII, 175.

Mgr Duc, évêque d'Aoste, l'a fort bien fait remarquer dans sa lettre au R. P. Ragey : « Vous avez écrit avec une critique sévère en remontant aux sources. Les faits que vous racontez, déjà si attachants par eux-mêmes, empruntent un nouvel intérêt au langage sobre, simple, ému, avec lequel vous les mettez en relief. Bref, votre *Histoire de saint Anselme* est un consciencieux travail, où resplendissent votre piété, votre talent, votre érudition et votre cœur, et un monument insigne élevé à la gloire de saint Anselme. »

Un pareil éloge tombé de la plume d'un savant prélat tel que Mgr Duc, doit être pour le religieux auquel il est adressé l'une des meilleures récompenses qu'il puisse ambitionner. Nous n'y pourrions rien ajouter, et si nous consacrons quelques pages à l'*Histoire de saint Anselme*, c'est moins pour adresser à l'auteur des félicitations, bien superflues après celles de Mgr d'Aoste, que pour inspirer le désir de lire tout entier ce beau livre, si pieux et si instructif.

I

Saint Anselme est né à Aoste, en Piémont, vers la fin de l'année 1033, de parents nobles et riches. « De bonne heure, il subit ces épreuves où se forment souvent les grandes âmes. Il avait vu mourir sa mère, et, comme s'exprime le pieux auteur de sa vie, « le vaisseau de son cœur « avait perdu son ancre, et il était resté comme abîmé dans « les flots du siècle », objet d'aversion pour son père, et forcé de quitter sa patrie (1). »

A l'âge de vingt ans, Anselme dut s'arracher à l'affection de sa jeune sœur Richera, de ses deux oncles Lambert et Folcerade, et quitter les montagnes pittoresques au milieu desquelles il avait grandi. Accompagné d'un seul serviteur, il parcourut la Bourgogne et la France, et enfin s'arrêta en Normandie. Après six années d'incertitudes et de désillusions, il venait frapper à la porte de l'abbaye

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*. VII, 175.

du Bec, que l'école ouverte par l'Italien Laufranc rendait déjà célèbre.

Qu'était-ce donc que le Bec ? Un écrivain a dit que « l'aspect des lieux est presque toujours le meilleur commentaire de la vie des saints. » Si cette observation présente quelque chose de trop absolu, elle n'en a pas moins un certain fond de justesse. Aussi le R. P. Ragey a-t-il voulu visiter ces lieux, aujourd'hui peu connus, illustrés et sanctifiés, il y a près de huit siècles, par la présence du grand docteur, et il ne craint pas d'affirmer que l'on comprend mieux la vie, le génie et les vertus de ce saint, après avoir visité la vallée du Bec.

« Quand on va, pendant la belle saison, de Brionne à Pont-Authou, et qu'au lieu de suivre la grande route, on prend le chemin des bois, on gravit d'abord, en quelques minutes, une petite éminence du haut de laquelle on découvre à sa gauche, à travers de grands arbres clair semés, la Rille, qui coule à travers de vastes prairies, et puis, une heure durant, on n'aperçoit plus rien. On traverse un monticule boisé, et l'on arrive à un endroit où le sentier se creuse et où la descente devient rapide. On entend alors à sa droite, sans rien voir encore, un bruit lointain de moulins qui babillent. Après avoir marché une heure, à partir de Brionne, sous ces ombrages qui ferment la vue de toutes parts, on se trouve tout d'un coup, et comme par enchantement, dans un vallon étroit mais charmant, qui ressemble à une conque de verdure posée au milieu des bois. On est sous les murs d'un enclos qui remplit le vallon dans presque toute sa largeur. Cet enclos est formé de prairies. Au centre on aperçoit, et c'est là ce qui frappe tout d'abord, de vastes bâtiments à l'air antique, mais bien conservés, à l'extrémité desquels est une vieille tour carrée, en ruines, massive, élevée, d'une architecture à la fois imposante et singulière, et portant sur ses contreforts, à une grande hauteur, huit statues colossales : c'est le monastère du Bec (1). »

(1) *Histoire de saint Anselme*. I. 83.

Sans doute, l'église, le cloître habité par saint Anselme ont depuis longtemps disparu, et l'abbaye, en grande partie reconstruite au XVIIIe siècle, supprimée à l'époque de la Révolution, a été transformée en dépôt de remonte. « Mais si tout a changé dans l'intérieur du monastère, il semble que rien n'ait changé autour de lui. C'est bien le clos des moines et leur frais vallon. Ce vallon conserve, comme au temps d'Herluin, de Lanfranc et de saint Anselme, ses prairies et ses bois, et son petit filet d'eau, calme et mystérieux. Le Bec, caché sous de vieux saules, coule dans le même lit qu'il y a huit siècles; son cours a la même tranquillité mélancolique, ses eaux la même transparence. Il traverse l'enclos, mais sans bruit; on dirait qu'il se recueille avant d'arriver sous ces murs. Il s'en approche le plus qu'il peut, et il semble ne s'en éloigner qu'à regret. Quand du monastère on regarde le Bec, on a le village à sa droite. Le monastère est dans la solitude. Cette solitude, aujourd'hui encore, a quelque chose de calme, de gracieux et de suave qu'on ne trouve pas ailleurs. Ce n'est pas la solitude âpre des rochers escarpés; ce n'est pas la solitude grandiose formée par le voisinage de la mer. Ce n'est pas non plus, quoi qu'on soit environné de bois, la solitude sauvage qu'on trouve au milieu des forêts. Cette solitude du Bec offre quelque chose de riant comme les prairies, de gai comme un jardin, et surtout de calme et de profond comme un nid (1). »

Le lecteur nous saura gré de cette citation un peu longue. Pour qui connaît le Bec, jamais description plus poétique et plus vraie n'avait encore été tracée de cette charmante vallée. C'est là qu'en 1034, un chevalier de la cour du comte de Brionne, nommé Herluin, était venu bâtir le monastère qui devint bientôt le plus fameux de la Normandie et l'un des plus célèbres du monde. Les premiers religieux du Bec furent des compagnons d'armes, des parents d'Herluin. Puis, en 1042, un Italien, Lanfranc, y était venu revêtir l'habit religieux, et sa science prodigieuse n'avait pas

(1) *Histoire de saint Anselme*. I. 89.

tardé à attirer dans l'humble abbaye une légion d'étudiants. On accourait, dit Orderic Vital, de France, de Gascogne et de Flandre (1), et l'école du Bec devint, en peu d'années, la plus fameuse qu'on eût vue depuis Charlemagne.

C'était dans ce milieu, studieux, recueilli, que l'amour de la science, la lassitude du monde, et disons-le tout de suite, que la main de Dieu avaient conduit Anselme. Après quelques mois de réflexion, il prenait l'habit monastique.

Anselme fut le modèle des religieux. Sa piété communicative, sa douceur, sa modestie le faisaient chérir et estimer de ses frères. Aussi, lorsque Lanfranc fut appelé par Guillaume le Bâtard à gouverner le nouveau monastère de Saint-Etienne de Caen, ce fut à Anselme qu'échut la double fonction de prieur et d'écolâtre exercée avec un si rare succès par Lanfranc. Nul n'en était plus digne.

Tant qu'il était demeuré dans les rangs obscurs des simples religieux, Anselme avait conquis sans peine l'affection de tous ses frères. Quand il fut devenu prieur, il n'en fut plus de même. « Veiller à l'observation de la règle et au maintien de la discipline, diriger les religieux, les éclairer, les soutenir, les animer au bien, les reprendre et les corriger au besoin, telle était la mission difficile et délicate qui venait d'être confiée à Anselme. Quelques-uns des anciens moines furent blessés de voir cette charge importante passer entre les mains d'un jeune homme de trente ans qui, après trois années de vie religieuse, n'avait pu encore acquérir leur expérience ni donner comme eux des marques d'une vertu éprouvée par le temps (2). » La douceur d'Anselme triompha de toutes ces résistances. Nous savons par les chroniqueurs du temps que ce n'était point précisément par l'aménité du caractère que brillaient la plupart des moines normands du XIe siècle; le vieux sang danois bouillonnait encore dans leurs veines. La rigueur et la sévérité eussent exaspéré ces âpres natures; la douceur inaltérable d'Anselme finit par user la rudesse des moines du

(1) Ord. Vital., tom. II, p. 210.
(2) *Histoire de saint Anselme*. I. 89.

Bec, comme elle devait plus tard courber l'indomptable fierté du roi d'Angleterre. Tant il est vrai que la violence ne saurait être l'état normal ni des caractères ni des institutions. La modération dans la justice, la possession de soi-même dans la patience, tel est le grand secret de diriger les volontés, comme aussi de s'attacher inviolablement les cœurs.

Le R. P. Ragey nous fait assister à cette vie paisible, laborieuse et toute sainte qui fut celle d'Anselme au sein de la communauté du Bec, édifiant ses frères par sa mortification, son esprit d'oraison, sa dévotion filiale envers la très sainte Vierge. Ses journées étaient absorbées par la direction spirituelle de ceux qui avaient recours à lui, par l'enseignement doctrinal qu'il prodiguait à la jeunesse studieuse et par le soin des malades. Dieu avait départi à notre saint les dons les plus riches; le plus précieux de tous, peut-être, et le plus efficace fut une éloquence qui semblait faite tout exprès pour le cloître. « La parole d'Anselme n'avait point cette véhémence qui remue les masses, mais sa douceur et son onction pénétraient les âmes. Il ne forçait jamais sa voix, ne lui donnait même pas d'éclat, mais seulement des inflexions modestes, propres à favoriser le recueillement. Son timbre pur et harmonieux distillait goutte à goutte des sons délicats et suaves que l'on eût pris pour un écho de la musique céleste. Quand il sera devenu archevêque de Cantorbéry, il ne parlera plus seulement aux moines, mais à son peuple, et son peuple, comme les moines, ne se lassera pas de l'entendre. » (I, 172.)

Anselme entretenait encore une correspondance des plus vastes, soit avec les moines du Bec établis en Angleterre, soit avec des seigneurs ou des prélats qui lui demandaient conseil. L'influence qu'il exerçait ainsi était considérable, et du fond du cloître du Bec elle rayonnait au loin comme une lumière bienfaisante et féconde.

Nous avons dit qu'aux fonctions de prieur Anselme joignait celles d'écolâtre. Il fallait à notre saint son intelligence calme et méthodique, son génie philosophique étonnamment perspicace, une possession de soi-même vraiment

surprenante pour suffire à mener de front ces travaux si divers. La philosophie, c'était bien là l'élément où se plaisait l'esprit de saint Anselme. Il aimait à approfondir les problèmes les plus délicats et les plus difficiles de là métaphysique et, guidé par les lumières que donnent la foi et l'humilité, il ne craignait pas d'aborder des questions regardées jusque-là comme insolubles. C'est pendant son séjour au Bec qu'Anselme a composé ses principaux traités : *De Veritate; De Libero arbitrio; De Casu diaboli; De Grammatico; De Divinitatis essentia monologium; Proslogion, seu alloquium de Dei existentia.* Il en est un qui, commencé au Bec, ne fut terminé qu'à Cantorbéry, le traité *De fide Trinitatis et de Incarnatione Verbi.* « Je crois, disait saint Anselme, mais je désire comprendre », et, remarque Montalembert, ces efforts pour arriver à l'intelligence des vérités imposées à notre foi nous ont valu de magnifiques traités où l'écrivain, se constituant le disciple et le successeur de saint Augustin, a donné sur l'essence divine, l'existence de Dieu, l'Incarnation, la Création, la Trinité, l'accord du libre arbitre et de la grâce, des démonstrations qui ont conservé jusqu'à nos jours la valeur la plus haute aux yeux de la théologie et de la vraie philosophie. Saint Anselme est vraiment le père et le fondateur de la philosophie chrétienne au moyen âge (1). »

Il est un autre côté beaucoup moins connu du talent littéraire de saint Anselme que le R. P. Ragey a le, premier, mis dans tout son jour : nous voulons parler des *Prières rythmiques à la Sainte Vierge.* Dom Gerberon, dans sa belle édition des *Opera Sancti Anselmi,* avait bien publié quelques-unes de ses hymnes en l'honneur de la Mère de Dieu, mais le *Psautier* qu'il place au nombre des œuvres du saint, est peu digne de lui. Au R. P. Ragey revient le mérite d'avoir retrouvé le texte de la plupart de ces suaves effusions de la piété de son cher saint.

« Le principal titre de saint Anselme à être regardé comme le docteur de la prière à Marie, ce ne sont ni ses

(1) *Les Moines d'Occident.* VII. 177.

prières en prose, ni ses prières rythmiques dont nous avons parlé, en y comprenant le *Psautier de la Vierge;* c'est le *Mariale*. Cinq cent trente-neuf strophes formant une exhortation à s'attacher à Dieu seul par l'intermédiaire de Marie, un monologue dans lequel on s'excite soi-même à offrir à cette bienheureuse Vierge un tribut quotidien de prières et de louanges, puis une série de treize hymnes destinées à en devenir l'expression, tel est le *Mariale* vu du dehors. Sa beauté est au dedans (1). » En 1884, le R. P. Ragey publiait pour la première fois, à Londres, le *Mariale* d'après des manuscrits du British Museum et de la Bibliothèque nationale de Paris, et l'illustre cardinal Manning ne craignait pas d'appeler cet opuscule « un vrai livre d'or, *opus vere aureum* ». En effet, « dans ces formules faites pour tous, quiconque aime Marie et veut la prier et la louer trouve l'expression de son propre cœur, et il ne tient qu'à chacun de l'y trouver tous les jours. Ces formules, grâce au rythme, se gravent dans la mémoire avec une facilité merveilleuse et reviennent d'elles-mêmes sur les lèvres (2). »

En 1078, à la mort d'Herluin, fondateur et premier abbé du monastère du Bec, Anselme avait été élu à l'unanimité pour lui succéder. Cette haute dignité, à laquelle il eût désiré se soustraire, ne fit que mettre en relief ses grandes qualités et son éminente sainteté. Eadmer, le secrétaire et le biographe d'Anselme, nous dit que quand il fut revêtu de la dignité abbatiale, il eut à cœur avant tout de faire fleurir dans son cloître l'observance et la règle (3). Il dut encore s'occuper du temporel de l'abbaye, déjà considérable, dont l'administration lui incombait en vertu de la règle. Les fonctions abbatiales au moyen âge s'exerçaient fréquemment en dehors du cloître. L'abbé était le juge de tous les procès de ses hommes ou tenanciers; ils aimaient à porter leurs différends devant l'abbé, sûrs à l'avance de

(1) *Histoire de saint Anselme.* I. 440.
(2) *Histoire de saint Anselme.* I. 447.
(3) Eadmer. *Vita S. Anselmi*, lib. I.

l'équité de son arbitrage. L'abbé avait également sa place dans les conseils politiques, et quand le duc de Normandie réunissait sa cour plénière, on voyait les évêques et les abbés siéger à côté des barons et discuter avec eux sur les grands intérêts de la province.

L'abbaye du Bec possédait en Angleterre quelques prieurés dont relevaient de vastes domaines. L'année même de sa consécration abbatiale, Anselme passa le détroit pour les visiter. On conçoit cet empressement. N'allait-il pas revoir sur le siège de Cantorbéry Lanfranc, son maître et son ami ? N'allait-il pas retrouver, dans chaque prieuré, des moines, des condisciples qu'il avait autrefois connus au Bec ? Ce voyage à travers l'Angleterre lui conquit nombre d'amis et d'admirateurs. « Il visitait, dit Eadmer, les abbayes, les congrégations de chanoines, les couvents de religieuses et les châteaux des seigneurs qui se trouvaient sur sa route, suivant que les convenances l'exigeaient. Partout il était reçu avec une grande joie, et on lui rendait avec empressement toutes sortes de bons offices. » Puis il ajoute : « Après que la renommée eut publié avec de grands éloges le nom du saint dans toutes les parties de l'Angleterre et que sa sainteté vénérable l'eut fait aimer de tout le monde, il reprit le chemin de la Normandie (1). » Lorsque le saint abbé du Bec rentra dans son monastère, il avait fait, sans le savoir, un grand pas vers ses futures destinées ; et quand, en 1092, Anselme retourna en Angleterre pour fonder le monastère de Sainte-Waubourg à Chester, il dut cette fois se résigner à monter sur le siège primatial de Cantorbéry.

II

L'Eglise d'Angleterre gémissait alors sous le joug d'un despote brutal. Tant que Lanfranc avait vécu, Guillaume le Roux avait mis un frein à ses instincts mauvais : mais

(1) *Vit. S. Ans.* Lib. I.

une fois le vieil archevêque mort, le roi Roux se jeta comme un fauve sur la vigne du Seigneur. « Il prolongea pendant près de quatre années la vacance du siège de Cantorbéry, livrant l'église primatiale de son royaume à des exactions et à des désordres tels que plus de trente paroisses virent leurs cimetières transformés en pâturages. Aucune église n'échappait aux extorsions royales et le roi déclarait à qui voulait l'entendre que tôt ou tard il aurait entre les mains toutes les crosses épiscopales ou abbatiales de l'Angleterre, et il ajoutait en ricanant : « Le pain du Christ est vrai- « ment un pain qui engraisse. *Panis Christi, panis pinguis* « *est* (1). »

Telle était la désolation de l'Eglise de Cantorbéry au moment de l'arrivée de saint Anselme. Or, ce ne fut qu'un cri dans le clergé et parmi les barons : un seul homme pouvait mettre fin à une situation aussi déplorable, c'était l'abbé du Bec. Mais Guillaume le Roux ne l'entendait pas ainsi. « Par le saint Voult de Lucques, répondit-il un jour à ses barons, ni lui ni personne autre ne sera archevêque, et il n'y aura de mon temps d'autre archevêque que moi ! »

« A peine avait-il prononcé ces paroles qu'il tomba malade, et malade à mourir. Les évêques, les abbés, les barons s'assemblèrent autour du lit du moribond à Glocester pour recevoir son dernier soupir. On alla chercher Anselme et on l'introduisit en le priant d'aviser à ce qu'il y aurait à faire pour le salut de cette âme. L'abbé du Bec exigea l'exécution immédiate des mesures réparatrices que les évêques avaient déjà suggérées. Le roi Roux souscrivit à tout, et, chose étrange, lui qui avait juré qu'Anselme ne serait jamais archevêque, il fut le premier à désigner l'abbé du Bec, dont le nom fut aussitôt accueilli par des acclamations unanimes (2). » Anselme, tout troublé, refusait son consentement, mais il dut céder aux instances inexorables des évêques présents. Cela se passait le 6 mars 1093.

Nous ne pouvons exposer, même sommairement, ce que

(1) Montalembert. *Les Moines d'Occident*, VIII. 193.
(2) Montalembert. *Les Moines d'Occident*, VII. 198.

fut le pontificat de saint Anselme. Personne, du reste, n'ignore la lutte glorieuse qu'un vieillard, arraché à la solitude du cloître, soutint contre les brutalités sauvages de Guillaume le Roux et les perfidies calculées d'Henri Beauclerc. Mais c'était la liberté, l'honneur même de son Église qui étaient en jeu; l'on verra ce moine si intérieur, si pacifique, combattre sans jamais faiblir avec l'indomptable constance d'un Paul ou d'un Athanase.

Le R. P. Ragey consacre un volume au récit de ces luttes qui remplissent l'épiscopat d'Anselme. Ne nous étonnons pas de l'ampleur avec laquelle le docte religieux a traité cette partie de son sujet. Nous ne sommes plus maintenant en présence d'un simple moine qui se sanctifie dans son cloître, perdu au fond de la Normandie, et qui consacre ses veilles à l'étude de la philosophie. Désormais saint Anselme est l'un des plus grands personnages de la chrétienté. Que ce soit l'évêque militant, le docteur écouté, le conseiller des rois et des pontifes que l'on envisage en sa personne, on le voit toujours au premier plan.

En Angleterre, dans la brûlante question de l'immunité ecclésiastique et des investitures, il tient tête, à peu près seul, au roi d'Angleterre, et son attitude simple et courageuse contraste singulièrement avec la lâcheté et la plate courtisanerie des prélats anglais du XIe siècle. En Italie, il est accueilli avec honneur et déférence par le pape Urbain II, qui le charge au concile de Bari de défendre l'orthodoxe enseignement de l'Église contre les subtilités hérétiques des Grecs. On le voit se rendre au camp de Roger, duc de Pouille, qui pour lors assiégeait Capoue, et ce ne sont plus seulement les chevaliers normands, heureux et fiers de retrouver leur quasi-compatriote, qui l'entourent d'affectueuse vénération; les Sarrasins eux-mêmes (1) n'échappent point à la séduction et à l'affabilité d'Anselme. On vit des musulmans, attirés par sa réputation de bonté, pénétrer

(1) La Sicile avait été conquise par Robert Guiscard sur les Grecs et les Arabes, qui conservèrent un iman et une mosquée jusqu'en 1173.



jusque dans la petite chapelle qui lui servait de demeure (1).

Enfin, pendant que le saint archevêque demeurait exilé en France, c'était à qui l'approcherait, lui parlerait, emporterait sa bénédiction. A Saint-Bertin, à Cluny, à Lyon, où il s'était fixé près de son ami l'archevêque Hugues, à Blois, à Reims, à Rouen, l'empressement et la vénération étaient partout les mêmes. Dans l'un de ses voyages, il dut passer par Aoste. C'est là qu'il retrouva sa sœur Richera, mariée à un riche seigneur du nom de Burgonde. Il ne leur restait qu'un seul enfant, appelé comme son oncle, Anselme, qu'ils avaient donné à un monastère du voisinage. Selon toute apparence, l'archevêque emmena avec lui son neveu pour achever son éducation, car nous retrouvons ce jeune homme sous l'habit religieux, au monastère de Saint-Sauveur de Cantorbéry. A quelque temps de là, Burgonde partait pour la croisade, où il trouva la mort; sa veuve entra en religion. Il nous reste quelques lettres fort touchantes de saint Anselme à sa famille.

Durant les pérégrinations de son exil, Anselme revint plusieurs fois dans sa chère abbaye du Bec, d'abord en 1103, puis en 1105, après son entrevue avec Henri Ier, au château de Laigle, en Normandie, et une dernière fois en 1106. Une période de pacification commençait, et les bases d'un concordat avaient été jetées entre le Saint-Siège et le roi Henri Ier. Arrivé à l'abbaye du Bec, Anselme tomba malade; mais désireux de profiter des bonnes dispositions du roi, il voulut continuer sa route et poussa jusqu'à Jumièges. Là, il sentit le mal tellement s'aggraver qu'il lui fut impossible d'aller plus loin ; il y demeura environ un mois. « Au bout de ce temps, comme sa santé se rétablissait un peu, il préféra retourner au Bec, afin d'y attendre la visite du roi. Il espérait que le bonheur de se trouver au milieu de ses frères et de ses enfants achèverait de lui rendre la santé. Les moines du Bec reçurent leur vénéré Père avec une grande joie, comme toujours; mais cette joie ne tarda pas à se changer en une immense douleur. La maladie, que

(1) Eadmer, *Vita S. Anselmi*, cap. x.

l'on croyait disparue, revint avec un caractère de gravité tel qu'on perdit bientôt tout espoir de guérison. Cette désolante nouvelle eut bientôt fait le tour de la Normandie, et l'on vit de toutes parts des évêques et des abbés qui se dirigeaient vers le Bec pour assister aux funérailles du grand archevêque de Cantorbéry (1). » Cependant Anselme revint des portes de la mort, et le mal fut heureusement conjuré.

Le roi Henri Ier arriva au Bec le jour de l'Assomption de l'année 1106, et l'archevêque trouva assez de forces pour célébrer la messe solennelle. Après l'office, le roi et le primat eurent une conférence dans laquelle ils tombèrent d'accord sur tous les points qui les avaient précédemment divisés. Cette fois, la paix était définitivement conclue, et pendant que Henri Ier achevait de se rendre maître de la Normandie par la victoire de Tinchebray (septembre 1106), Anselme s'embarquait à Wissant, « après plus de trois années d'exil, pour revoir, consoler et remettre dans une voie vraiment catholique cette chère Église d'Angleterre à laquelle ses travaux et ses combats venaient enfin de rendre la liberté (2). »

La vie de saint Anselme a été la réalisation de cette parole : *Ex dulci fortitudo.* Nous ne connaissons pas de portrait de l'archevêque de Cantorbéry, dont peut-être l'art n'a jamais reproduit la figure; nous savons toutefois, par l'une des épitaphes composées en son honneur, qu'il unissait la dignité du maintien à la beauté du visage. Sa physionomie morale, au contraire, nous est parfaitement connue. Et pourtant nous aurions voulu voir le R. P. Ragey, en terminant son beau livre, reprendre dans ses grandes lignes et ses traits d'ensemble et remettre une dernière fois sous nos yeux la noble et douce figure du moine et de l'archevêque, dont l'image vient, avec tant de charme, hanter l'esprit de ceux qui l'ont une fois contemplée et étudiée. A vrai dire, tous les linéaments de ce caractère, toutes les particularités

(1) *Histoire de saint Anselme*, II, 435.
(2) *Histoire de saint Anselme*, II, 437.

édifiantes de cette haute piété, tous les prodiges de cette sainteté extraordinaire sont fidèlement consignés dans le livre du savant mariste, et c'est une véritable jouissance pour l'esprit et pour le cœur, pour la science et pour la piété, que de pouvoir suivre pas à pas le moine et le saint dans les étapes de ses vertus, le docteur, l'évêque dans le développement de ses idées philosophiques, et ses luttes pour l'Église du Christ. Malgré la vaillance, digne des temps apostoliques, déployée dans ses revendications contre les empiètements sacrilèges des rois d'Angleterre, saint Anselme apparaît surtout aux yeux de la postérité environné d'une auréole de bonté touchante et d'exquise douceur. Ce fut une âme tendre, un cœur affectueux, affamé de dévouement jusqu'au sacrifice, mais de ce dévouement humble, obscur, qui se plaît à être ignoré. S'il eût pu suivre ses goûts, Anselme eût certainement passé sa vie dans le cloître du Bec, dans ce « doux nid » qui lui fut toujours cher. Par caractère et par tempérament, il n'est pas de la race conquérante des Paul, des Chrysostome, des Grégoire VII, des Bernard, des François-Xavier. Cependant, comme toutes les natures douces, Anselme était capable d'invincibles résistances. Il le fit voir, non dans quelques rencontres isolées, mais durant son long pontificat, où il eut à se défendre contre les iniques entreprises de deux rois. Ni les flatteries, ni les menaces, ni les amertumes de l'exil ne purent entamer son âme vigoureusement trempée, et il put voir, avant de mourir, les heureux effets de son courage et de sa foi. Henri Ier renonçait aux investitures, et rendait à l'Église d'Angleterre ses prérogatives et ses droits, et le vieil archevêque rentrait à Cantorbéry acclamé par le peuple, respecté de la noblesse, entouré de la vénération filiale d'un épiscopat jadis servile et prévaricateur, aujourd'hui fidèle à ses devoirs.

Anselme ne survécut pas longtemps à ce triomphe. Usé par les maladies et par la lutte, chargé d'années et de labeurs, il mourut le 21 avril 1109, et son corps fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéry, auprès de celui de Lanfranc, son maître et son ami. Le saint léguait

comme souvenir à l'Église d'Angleterre le parfum précieux de ses éminentes vertus, et ses œuvres, rayonnantes des splendeurs de la foi et de la rectitude de la raison, allaient bientôt le placer au rang des plus grands docteurs de l'Église, entre saint Augustin, dont il procède, et saint Thomas d'Aquin, qu'il fait pressentir.

L'abbé Porée,

Inspecteur de la Société française d'archéologie,
Officier d'académie.



REVUE PHILOSOPHIQUE

I. — « La solution spiritualiste, qui assure nos plus légitimes intérêts, d'où dépend l'avenir de la société, n'a que de rares et insuffisants défenseurs, écrit le Dr Surbled (1). On la sait assise sur une antique tradition, on la croit invincible et on l'abandonne à ses propres forces. Les progrès scientifiques passent à côté d'elle sans qu'elle en profite » (p. 4). On peut contester déjà cette affirmation, qui deviendra tout à fait fausse, le jour où des ouvrages comme le présent se seront multipliés. Le spiritualisme s'accommode fort bien de tous les progrès scientifiques et se défend par les moyens mêmes qu'on employait pour le détruire. J'entends ici non un spiritualisme quelconque, celui de Descartes ou même de Cousin : la science expérimentale les relègue de plus en plus dans le monde des chimères ; mais j'entends le spiritualisme de l'école, celui dont le Dr Surbled est le défenseur éclairé et convaincant.

Son étude est le résumé de ce que l'on a dit de mieux sur cette « question du cerveau », qui s'impose à tous. N'est-ce pas, en effet, la question même des rapports de l'âme et du corps ? Sans pouvoir préciser ces rapports à la lumière de l'anatomie et de la physiologie, les scolastiques les avaient néanmoins déterminés avec bonheur : la science d'aujourd'hui éclaire leur théorie et la complète. D'après eux le cer-

(1) *Le Cerveau,* par le Dr Georges Surbled, lauréat de l'*Académie de médecine,* membre de la *Société de St-Luc.* In-18 de 258 p. Paris, Retaux-Bray.

veau, cet organe des sens internes, ceux qui sont le plus près de l'esprit, est non seulement l'instrument de l'âme, mais encore son siège principal : c'est par lui que l'homme concentre toutes ses sensations, imagine, se souvient d'une manière sensible, se gouverne comme animal sujet à mille impressions et à mille instincts. Mais si le cerveau est l'organe de facultés si remarquables, il n'est point cependant l'organe des facultés intellectuelles : la raison, la mémoire intellectuelle, la volonté. Ces facultés sont inorganiques. Ce n'est pas à dire qu'elles ne tombent d'aucune manière sous la dépendance du cerveau. En vertu de l'union intime de l'âme et du corps, de l'esprit et des sens, la raison doit emprunter le secours de l'imagination et des autres facultés sensibles ; la volonté, à son tour, doit compter avec les passions, les instincts, les penchants acquis ou héréditaires; usant de son « pouvoir politique », selon le mot d'Aristote, elle règne sur les uns en s'appuyant sur les autres. L'âme reste donc attachée et rivée au corps, alors même qu'elle s'en distingue, qu'elle le maîtrise et le conduit. Toute psychologie qui ne conclut pas et à l'intimité de cette union et à l'indépendance essentielle de l'esprit est à refaire.

Aujourd'hui, il est vrai, nos adversaires ne contestent plus guère l'union naturelle de l'âme et du corps ; mais ils doutent de l'indépendance essentielle de l'âme. Le cerveau donnerait la mesure exacte de l'esprit et de la volonté ; ses fonctions se confondraient avec l'exercice intellectuel ; le choix le mieux raisonné et le plus libre en apparence ne serait que la détermination que comporte fatalement sa nature et finalement son organisme. Innombrables sont les travaux, les recherches, les expériences tentés au profit de cette conclusion. Mais on ne peut démontrer l'absurde, et voici qu'il faut renoncer successivement à toutes les équations qu'on a essayé d'établir entre le cerveau et la pensée.

On a cru découvrir par exemple que le cerveau et la pensée se développent de concert et si bien que les cerveaux les plus volumineux seraient les plus intelligents ; en conséquence la capacité cérébrale de l'espèce humaine augmenterait avec la civilisation. En 1861 Broca prétendit même que

la capacité crânienne s'était accrue depuis le XIIe siècle dans la classe aisée. Mais il a fallu rabattre singulièrement de ces prétentions : tels crânes fossiles de l'âge de la pierre ne le cèdent en rien aux crânes contemporains ; et nous voyons sous nos yeux le Chinois, le Lapon, l'Annamite marcher de pair avec l'Européen. En réalité, conclut le Dr Surbled, « le cerveau offre, dans toutes les races, des dimensions sensiblement égales... la civilisation et le progrès, signes de l'intelligence, n'ont rien à voir avec son volume ou son poids » (p. 58).

On s'est appliqué aussi à comparer les cerveaux des différentes espèces animales ; mais ces comparaisons n'ont servi de base à aucune induction sérieuse. Le cerveau de l'homme (de 13 à 1,400 gr.) est relativement plus considérable que celui de la baleine (1,500), du dauphin (1,800); il dépasse absolument celui du cheval (600), du bœuf (500), etc. Mais relativement le serin l'emporte sur l'homme, et ce sont les poids relatifs qu'il faut surtout comparer. A ne considérer que les cerveaux de nos contemporains, on ne peut dire qu'un grand développement cérébral soit par lui-même une preuve d'intelligence exceptionnelle. Le cerveau de Cuvier aurait pesé 1,861 gr. ; mais celui de Gambetta n'a pas dépassé 1,160 gr. On conçoit le désappointement de M. Topinard, qui avoue finalement que « *l'encéphale atteint des proportions extraordinaires dans les conditions les plus opposées :* chez de simples manouvriers et autres professions n'exigeant que de la force musculaire, chez des aliénés, chez des savants de premier ordre, chez des géants » (p. 87). On ne peut donc pas plus vanter les gros cerveaux qu'on ne peut déprécier les petits.

Il est vrai qu'on essaie alors de se réfugier dans une opinion plus raisonnable, savoir que la perfection du cerveau et, avec lui, de l'homme intellectuel et moral, consiste dans une certaine moyenne, dans un juste rapport. Mais en supposant que le cerveau le mieux adapté soit le meilleur, en quoi consiste cette adaptation ? Faut-il la voir dans la juste proportion et l'équilibre des parties du cerveau entre elles ou bien dans une adaptation du cerveau tout entier

avec un moteur plus haut qui l'anime et qui n'est autre que l'âme spirituelle? C'est ici surtout que la balance, le microscope et le scalpel deviennent des instruments inutiles. Et puis suffit-il d'avoir le cerveau bien adapté? Ne reste-t-il pas à bien s'en servir, comme des autres organes et de toutes les facultés ? Car il nous est bien permis de supposer la libre arbitre, alors surtout que tous les faits et que les lois morales concordent parfaitement avec le sens intime de son existence. Nous voyons tous les jours les hommes d'ailleurs les plus semblables par les aptitudes, les facultés, les talents différer le plus possible par l'emploi qu'ils en font : on ne constate pas de telles oppositions dans les mœurs des animaux. Et dans le même homme, il n'est pas rare d'assister aux plus grands changements, à la distance de peu de jours et même de peu d'instants, alors cependant que les organes et la santé n'accusent aucune altération. Je sais bien que nos adversaires supposent, dans ces cas, quelque changement profond survenu dans l'organisme et la sensibilité; mais ce changement ils ne le prouvent pas, et fût-il donné, il nous est loisible de supposer qu'il est, hormis les cas de maladie proprement dite et de manie, le premier effet d'une âme spirituelle et libre. Il nous sera toujours facile d'opposer à l'influence du physique sur le moral celle du moral sur le physique : les matérialistes ne voient que la première, mais nous devons leur rappeler la seconde. La spiritualité et la liberté de l'âme échappent donc aux atteintes de la science expérimentale, et, d'autre part, elles s'établissent parfaitement par des considérations d'ordre purement psychologique et moral.

Nous aurions désiré que l'auteur eût mieux montré que ces grandes thèses sont au-dessus de toutes les entreprises des sciences non philosophiques, comme elles sont au-dessus de toutes leurs démonstrations : le spiritualisme et la liberté, en effet, ne sont pas dans leur objet. Il reste seulement à ces sciences, au service des spiritualistes chrétiens, de montrer que les objections de l'incrédulité sont vaines et souvent ridicules. Or elles s'acquittent fort bien de ce rôle dans le livre du Dr Surbled. En somme les savants incré-

dules sont condamnés à ourdir la toile de Pénélope et à remplir le tonneau des Danaïdes. Diront-ils, par exemple, que le cerveau du singe, malgré sa masse moindre, est semblable à celui de l'homme ? Mais alors il sera établi que l'homme et le singe diffèrent par un principe supérieur à l'organisme et qui seul peut rendre compte de la supériorité incalculable de l'homme sur la bête. Diront-ils, au contraire, qu'il y a une profonde différence entre les deux cerveaux ? Mais alors il sera établi que l'homme et le singe diffèrent organiquement, sans préjudice d'une différence encore plus grande qu'il n'appartient pas à la science naturelle de nier ni de déterminer.

Il y a une foule d'autres conclusions, douteuses ou arrêtées dans la science, auxquelles le spiritualisme est médiocrement intéressé : il peut s'en accommoder, sinon même en tirer parti, aussi bien parfois que de leurs contraires. Voici, par exemple, un fait : vers deux ou trois ans, le cerveau de l'enfant atteint déjà mille grammes, c'est-à-dire les trois quarts du cerveau de l'adulte ; le maximun du cerveau coïncide avec l'adolescence plutôt qu'avec la maturité et la vieillesse. Que peut-il s'ensuivre de favorable au matérialisme ? Il est vrai qne nous ne prétendons pas non plus fonder le spiritualisme sur de pareilles considérations. Voici encore quelques faits dont le matérialisme n'a pas à se prévaloir et qui ne nous permettent pas non plus de triompher : L'intelligence ne dépend nullement de la symétrie ou de l'inégalité des hémisphères cérébraux. — Il est impossible d'assigner un rôle précis aux lobes et circonvolutions du cerveau. — Impossible également de déterminer le rôle précis de la substance grise. Il est impossible même d'évaluer cette substance. — L'intégrité du cerveau n'est pas nécessaire à son fonctionnement, etc., etc. Que la science (et nous entendons ici en premier lieu la physiologie) poursuive donc ses recherches et la solution de ses propres doutes, avant d'afficher la prétention de renouveler la psychologie.

Le Dr Surbled n'a pas de peine à montrer les variations, disons même les incohérences de certains savants d'ailleurs



bien intentionnés et très méritants : ainsi Flourens. Que ne s'est-il abstenu de philosopher ! « A quelle école se rattache-t-il ? Quelle idée vraie se fait-il de l'intelligence, de l'instinct, des sensations ? Nous nous déclarons incapable de le dire » (p. 168). « D'après lui, les animaux ont *une intelligence qui étonne et confond la nôtre;* ils *prévoient,* ils *réfléchissent,* ils *pensent*, ils ont *une certaine liberté* » (p. 170). « Flourens, dont le spiritualisme a été tant célébré, répète sans cesse que le *cerveau a pour fonction de percevoir et de penser;* et il écrit sans mauvaise intention : « Les « propriétés ou forces du système nerveux sont au nombre de cinq : ce sont la *sensibilité,* la *force motrice*, le « *principe vital*, la *force locomotrice* et l'*intelligence* ». Il est impossible de professer plus ouvertement un matérialime plus absolu » (p. 226). Bref « il professait un spiritualisme élevé ; et l'on doit dire que, par sa doctrine, il a bien servi la cause matérialiste » (p. 175). Le D[r] Surbled aurait pu faire des observations et des réserves de même genre, quoique moins sévères, sur la doctrine de M. de Quatrefages. Ajoutons enfin, et ce sera notre dernière critique, qu'il se montre trop favorable au dynamisme (p. 204) : cette erreur, incompatible avec la cosmologie scolastique, compromet plus qu'il ne croit les bases de la psychologie. Il n'est pas juste de dire que « les meilleurs esprits ne croient pas à l'étendue comme qualité essentielle des corps » ; ou bien il faut refuser de compter les chefs des scolastiques parmi les meilleurs esprits. Le P. Carbonnelle et les autres auteurs qu'on nous cite ne sont pas des autorités suffisantes. Le dynamisme ne tend à rien moins qu'à la confusion de la matière et de l'esprit. Mais nous aurions mauvaise grâce d'insister.

La conclusion générale de toute cette étude n'en est pas moins qu'il faut revenir à la théorie scolastique sur le composé humain, les facultés de l'âme et les rapports de l'âme et du corps. Le D[r] Surbled a bien mérité de la philosophie et de la science en démontrant, pour sa part, cette doctrine capitale, qui devrait enfin redevenir une vérité de sens commun.

II.—Avec l'auteur de *la Philosophie du concile de Vienne* (1), nous restons sur la même thèse. Comme on le sait, le concile de Vienne, en 1311, a enseigné que « la substance de l'âme raisonnable ou intellective est vraiment et par soi la forme du corps humain ». Or, continue l'auteur, « la doctrine du décret de Vienne embrasse à peu près l'objet entier de la philosophie ; elle est comme une philosophie abrégée » (p. 5). Et l'on peut dire, en effet, à l'appui, que cette doctrine donne la clef du problème du composé humain, comme aussi du problème de l'origine des idées ; elle éclaire donc toute la psychologie et, avec elle, la morale, de même que toute la philosophie de la connaissance et, partant, la logique. On voit aussi ses conséquences en ce qui concerne les êtres vivants et toute la philosophie de la nature. L'auteur ne nous paraît donc pas avoir exagéré, au fond, la portée de cette définition ; mais nous n'oserions dire qu'il a également raison sur tous les points accessoires de sa thèse. Nous n'oserions dire surtout que cette étude, qui dénote une pratique peu commune des scolastiques et une sincère admiration pour leurs théories profondes, soit toujours à la portée des disciples et pourra leur servir d'introduction à la lecture de l'Ange de l'Ecole. Nous croirions plutôt que les jeunes esprits ont d'abord moins d'envergure et qu'il faut leur proposer des problèmes plus simples. Ce n'est donc pas par une étude de la définition de Vienne que nous ouvririons un cours de scolastique.

Peut-être aussi l'auteur a-t-il forcé quelque peu l'expression de sa pensée en réprouvant les doctrines de nos adversaires ; par exemple quand il compare Descartes à Luther : « Luther, dit-il, abolit la loi de la foi ; Descartes, la loi de la raison » (p. 7). L'antithèse est frappante ; mais est-elle aussi vraie ? « Luther, poursuit-il, supprima toute religion, Descartes toute science. Si l'on y tient, nous dirons que Descartes fit son œuvre de destruction avec quelque innocence... » Il nous semble que ces paroles ne

(1) *La Philosophie du concile de Vienne*, par un ancien directeur de grand séminaire, in-18 de 26 p. Paris, Retaux-Bray.



peuvent guère s'adresser qu'à ceux du dedans. Mais peut-être serait-il bon de s'habituer à ne tenir, dans l'école, que le langage qu'on peut tenir au dehors.

III. — En ouvrant le *Rapport* annuel *sur les travaux de la Société de Saint-Thomas d'Aquin* (1), nous éprouvons un plaisir plus vif encore qu'en nous entretenant avec les auteurs précédents; car ici nous ne sommes plus seulement en présence de tel ou tel défenseur de la nouvelle scolastique, mais nous entrons dans une société nombreuse, active, féconde, qui se recommande à l'attention du public savant par des travaux consciencieux et incessants (2). Comme le dit l'éminent rapporteur, « la Société de Saint-Thomas poursuit modestement et sérieusement sa tâche... Dans les neuf séances de l'année dernière, trois ordres de questions ont été abordés : en cosmologie, la question du vide et celle de l'unité des forces physiques ; en anthropologie, la question de la vie future et de l'âme séparée; en psychologie et en morale, la question de la liberté. » Nous ne pouvons songer à reprendre ici ni même à résumer ces débats. Disons cependant que, malgré la subtilité et la profondeur de leurs discussions, les académiciens de Saint-Thomas sont loin d'avoir épuisé ces questions inépuisables. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les discussions sur des sujets où la controverse a une large part, tout en éclairant les vérités principales, confirment chacun dans ses propres opinions.

Constatons, en passant, qu'un certain nombre de scolastiques modernes admettent la possibilité du vide entre des corps réels; ils se flattent même de ne pas enfreindre, en cela, les principes cosmologiques de saint Thomas. Mais les scolastiques seront toujours d'accord contre une philosophie mécaniste qui s'efforce de ramener rigoureusement toutes les forces, disons même toutes les réalités physiques,

(1) Brochure in-8. Paris, secrétariat de la Société, 74, rue de Vaugirard.

(2) Voir les *Annales de philosophie chrétienne*, qui sont l'organe de la Société.

à l'unité, celle du mouvement. « Poussée jusqu'à ses dernières conséquences, lisons-nous dans le *Rapport*, cette théorie aboutit au monisme matérialiste, qui explique toujours les degrés supérieurs de l'activité par ses degrés inférieurs, ramenant la pensée à la vie, la vie à la combustion, la combustion à des chocs d'atomes, par conséquent à une mécanique élémentaire. La doctrine en vogue de *l'évolution sans Dieu* représente la forme la plus audacieuse et la plus logique de ce monisme, celle qui construit la pyramide du progrès en tirant sans cesse le plus du moins. Sans doute, un grand nombre de bons esprits se refusent à suivre le système jusque-là et s'efforcent d'en limiter l'application au monde inorganique » ; mais le peuvent-ils sans inconséquence ? Le P. Bulliot ne le pense point et ses conclusions sont, au fond, indubitables.

Il est vrai qu'un savant mathématicien, M. Vicaire, a essayé de montrer que les raisons apportées par le P. Bulliot contre l'unité des forces physiques, ne sont pas péremptoires. Mais ce serait peut-être le cas de remarquer ici ce que nous avons déjà insinué plus haut. Les vérités proprement philosophiques ne peuvent ni être établies ni être ébranlées par des conclusions proprement scientifiques. Il est donc fort possible que lorsque le P. Bulliot s'appuie sur des raisons proprement scientifiques, ses conclusions dépassent ses prémisses ; mais c'est par des raisons proprement philosophiques que l'unité des forces physiques est absolument réfutée. Il faut bien pourtant que les philosophes et « les scientifiques » se résignent à en convenir : à chaque connaissance ses conclusions et sa méthode propres. On conçoit très bien, il est vrai, que la science et la foi nous fassent connaître les mêmes objets, car l'une s'appuie sur la raison et l'autre sur l'autorité ; mais on ne conçoit pas que la philosophie et la science, qui sont l'une et l'autre l'œuvre de la raison, démontrent précisément les mêmes vérités : elles ne le pourraient sans se confondre. Là où l'une aboutit, l'autre commence ; là où l'une se tait, l'autre parle. Certes, il faut leur demander de s'entr'aider, de ne jamais se contredire et de se répondre mutuellement, mais

comme dans un dialogue. Les conclusions de l'une peuvent devenir les principes de l'autre; à son tour, la première peut bénéficier des conclusions d'autrui et les mettre en œuvre comme des données ou une matière première; mais les formes même du savoir restent toujours distinctes. Plusieurs de ceux qui, à l'exemple des empiristes, voudraient créer une certaine *philosophie* dite *scientifique*, devraient mieux s'en apercevoir : on ne peut enfermer la philosophie dans les sciences, pas plus qu'on ne peut l'absorber dans la foi et les traditions. Elle est ce qu'elle est, l'auxiliaire et l'organisatrice de toutes les connaissances, mais gardant toujours sa physionomie unique, son domaine, ses principes et ses conclusions.

Une question non moins ardue que celle de l'unité des forces physiques est celle du libre arbitre. On s'est évertué et l'on s'évertuera longtemps encore, paraît-il, au sein de l'Académie de Saint-Thomas, à mieux déterminer les rapports des motifs avec la volonté. Déjà nous nous sommes permis, dans une revue précédente, quelques remarques sur ce point. Peut-être M. Gardair, qui a pris une si belle part aux discussions, oublie-t-il de tenir tout le compte nécessaire d'une considération capitale en cette matière : c'est que l'acte libre est indivisible, bien qu'il soit fait de raison et de volonté.

La raison n'est libre dans ses jugements, ses décisions, ses desseins et ses ordres qu'autant que la volonté en dispose; et celle-ci n'est libre à son tour, dans ses choix, ses préférences, ses déterminations de toute nature qu'autant qu'elle s'éclaire de la raison; ensemble elles se dirigent et ensemble elles s'égarent; et voilà pourquoi c'est l'homme même qui mérite ou démérite, s'attire l'éloge ou le blâme, et non telle ou telle faculté. Nous avouons que ces considérations ne dissipent pas le mystère; mais en séparant les facultés pour montrer la genèse immédiate de l'acte libre, on tombe, semble-t-il, dans mille contradictions. Il est bien vrai qu'un premier acte de raison peut mettre la volonté en face d'un bien qui ne la nécessite pas et la laisse indifférente; mais cette indifférence n'est qu'une condition de l'acte

libre, elle ne suffit pas à sa production; il faut encore que la volonté se détermine, c'est-à-dire adhère à tel bien ou n'y adhère pas pour un motif ou pour un autre. Or celui-ci suppose un acte de raison distinct de la première perception; il suppose un jugement pratique sur lequel la volonté a prise, tandis qu'elle n'en a aucune sur le premier acte de raison. C'est sous le bénéfice de cette observation que nous accepterions la 3e thèse de M. Gardair : « Un motif jugé le meilleur n'est pas, par cela seul, nécessairement déterminant pour la volonté ». Nous n'éprouvons, pour notre part, aucune difficulté à accorder que le motif jugé le meilleur, en définitive, est par cela même déterminant, pourvu qu'on reconnaisse avec nous que c'est l'homme qui fait que tel motif est, à ses yeux, le meilleur. L'homme est donc le maître de son choix, mais à la condition d'être d'abord le maître de sa raison. Il faut toujours qu'il suive de quelque manière celle-ci, alors même qu'il s'égare.

C'est en vain qu'on nous oppose ici que l'homme est sollicité par sa raison et par ses sens, deux motifs d'ordre divers, entre lesquels il lui serait parfaitement loisible de choisir parce qu'ils n'ont pas de commune mesure. Car les mobiles sensibles, même les plus grossiers ou les plus mesquins, ne deviennent des mobiles d'une conduite humaine et libre que sous une forme intellectuelle. Tous nos motifs se ramènent ainsi à une commune mesure ou du moins à une même hiérarchie, celle des intentions; car l'homme est un et il faut qu'il ait un amour dominant; dès lors tous ses motifs tendent à se subordonner entre eux et dans un ordre qui lui appartient. C'est donc s'arrêter à une explication insuffisante que de dire que l'homme est sollicité par des biens si divers (biens sensibles et biens intellectuels) qu'il reste le maître de ses préférences. En supposant que l'homme ne fût sollicité que par des biens intellectuels, il serait libre encore; car il lui appartient toujours, dans une certaine mesure, de juger de ces biens par rapport à lui et de se fixer ainsi sa conduite, disons même sa valeur morale. Mais peut-être est-ce trop prolonger ces observations.

On voit facilement par là que plusieurs questions philoso-

phiques, celles précisément qui attirent le plus la curiosité des nouveaux scolastiques, sont aussi inépuisables que jamais. Faut-il pour cela renoncer à les agiter ? Non, certes; car ces discussions entretiennent les forces de la raison, elles alimentent l'esprit philosophique, elles gardent le vrai sage de la présomption et de la pusillanimité. Mais peut-être fera-t-on bien de ne leur accorder qu'une certaine part de son attention et de ses efforts; la scolastique renaissante doit fournir une trop longue carrière pour qu'elle se consume ainsi autour de son berceau. Et peut-être pourrait-on désirer que la *Société de Saint-Thomas* et les *Annales de philosophie chrétienne*, qui en sont l'organe, fissent une part plus grande à certaines questions contemporaines et éminemment philosophiques, dont elle paraissent se garder comme du fruit défendu : c'est sur elles pourtant que devra tôt ou tard se porter l'effort principal des penseurs chrétiens. Mieux que jamais il convient de donner à la philosophie toute son extension naturelle. Rien ne lui est étranger, ni dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre historique, ni surtout dans l'ordre social. Les scolastiques modernes commettraient une grande faute, s'ils entendaient la philosophie à la manière de certains spiritualistes et de certains empiristes. Les premiers absorbent la philosophie dans l'étude du moi et de la pensée : de là des élucubrations sans valeur objective, par lesquelles s'affirment certaines *spécialités philosophiques*. — Qu'on nous pardonne d'accoupler ces deux mots. — Les autres absorbent la philosophie dans la physiologie, dans l'étude du système nerveux, des sensations, etc. Mais la philosophie ne peut se cantonner ni dans l'analyse de la conscience, ni dans l'analyse des organes et de leurs fonctions, ni dans ces deux objets réunis.

Ajoutons même que tout n'est pas dit lorsqu'on a défini l'union de l'âme et du corps, déterminé les principes essentiels de la matière et vengé les principales thèses de cosmologie et de métaphysique : ce sont là, sans doute, les fondements de la science, mais ce n'est pas le monument où se fixera l'esprit contemporain. Nos adversaires les plus

redoutables, ceux dont les idées exercent le plus d'influence l'ont bien compris. Quelle extension, quelle universalité la philosophie n'a-t-elle pas dans les œuvres d'un Hégel ou d'un Spencer ! Même chez Auguste Comte, qui supprimait la métaphysique et la psychologie rationnelle, la philosophie est avant tout une synthèse et il lui appartient de déterminer les rapports de toutes les connaissances, de préparer et de fonder les sciences sociales, de juger des méthodes d'éducation, de diriger l'esprit humain dans les voies de tout progrès, etc. Nous supplions les scolastiques de ne pas laisser à leurs adversaires le monopole de ces espérances, alors surtout qu'on ne peut les réaliser que par la philosophie traditionnelle retrempée dans ses meilleures sources et ouverte à toutes les inspirations nouvelles. Telle sera la scolastique, si elle veut répondre à sa mission, être à la hauteur de ses devoirs : après avoir pris conscience de son passé, elle suivra et devancera même l'esprit contemporain dans tous les champs qu'il féconde de son activité.

On doit donc applaudir à tous les travaux de la Société de Saint-Thomas, et en particulier à la belle entreprise de M. Gardair, qui vient d'inaugurer un cours libre de scolastique à la Sorbonne. Cette hospitalité que reçoit enfin la scolastique dans son ancien domaine nous fait concevoir de grandes espérances ; mais il faudra que toutes les sciences philosophiques viennent se grouper une à une autour d'une logique infaillible, d'une métaphysique absolue et d'une morale impeccable.

Notre espérance s'accroît encore lorsque nous voyons le président de la Société de Saint-Thomas, le promoteur du Congrès scientifique international des catholiques, Mgr d'Hulst, s'apprêter à gravir les degrés de la chaire de Notre-Dame, où vient de descendre le P. Monsabré. C'est une philosophie pénétrante et armée de toutes les ressources du talent qui succède à une haute théologie : avec plus de liberté et d'initiative que celle-ci, sinon avec plus de force, elle pourra donner une première et magistrale réponse aux interrogations anxieuses du moment présent. Nul ne saurait mieux que le Recteur de l'Université ca-

tholique de Paris, prêter une voix et un accent modernes à la philosophie scolastique, lui conquérir le droit d'être entendue partout, lui concilier l'attention et les sympathies de tous les esprits élevés. Il nous tarde déjà de le voir monter à l'assaut; bien d'autres le suivront et il est digne de planter le premier notre vieux drapeau sur la forteresse où s'abritent l'incrédulité et le scepticisme contemporains.

IV. — Le livre modeste et exquis de M. C. Charaux (1) confirme ce que nous disions tout à l'heure de l'ampleur qu'il convient de donner aux études philosophiques. La philosophie n'est étrangère nulle part; l'histoire en particulier lui appartient, avec la chaîne et la trame de tous les événements; toute histoire est incomplète qui n'aboutit à une philosophie ou ne s'en éclaire. Nous ne disons pas pour cela que M. Charaux nous ait donné dans ce petit volume une philosophie de l'histoire. Le lecteur n'a pas le droit d'y chercher ce que l'auteur n'a pas voulu y mettre. Mais on y cueillera abondamment des pensées justes, fécondes, ingénieuses ou profondes, qui montrent que le savant professeur de Grenoble a pénétré les secrets de l'histoire, aussi bien que ceux de la psychologie et de la morale. Les gros traités l'effraient, semble-t-il; mais si sa trempe d'esprit se refuse à des constructions ambitieuses, en retour il excelle à écrire ces pages détachées, véritables œuvres d'art, qui font de ses ouvrages des galeries du plus grand prix. Il se réserve toujours d'y ajouter et le lecteur ne s'en plaindra pas.

Voici, par exemple, en quels termes M. Charaux rend cette pensée mère, qui doit éclairer aujourd'hui, comme autrefois, tout le cours de l'histoire. Au moyen âge, l'Eglise était incontestablement le centre des sociétés : suivre ses progrès et ses luttes, assister au développement de sa vie, c'était saisir du même coup et de haut tous les événements; l'histoire profane s'éclairait certainement et tout entière de

(1) *Pensées sur l'histoire*, par Charles Charaux. Paris, Pedone-Lauriel, petit in-8. 221 p.

l'histoire sacrée, elle n'était grande et même intelligible qu'à sa lumière. Mais aujourd'hui que les nations ont secoué le joug de l'Eglise, l'histoire ne cesse pas pour cela de s'expliquer de la même manière et par les mêmes principes : elles restent, malgré tout, liées à l'Eglise par des rapports secrets, et les révolutions les plus soudaines, les moins comprises, ne sont, en définitive, que les phases de leur mouvement calculé autour du même centre religieux. Celui-ci est moins visible, mais il est peut-être plus fort et plus invincible que jamais. Tout gravite donc vers Rome, ou plutôt vers Jésus-Christ et son vicaire. Ecoutons plutôt : « Il serait difficile de trouver, pour l'histoire générale de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain, ailleurs que dans l'Eglise catholique, cette puissance de premier ordre autour de laquelle les autres semblent graviter, qu'elles attaquent ou qu'elles défendent avec une égale passion, qui grandit dans les revers comme dans les succès, ce point central, cet axe du monde que réclament les historiens, et sans lequel il n'y aurait pour l'histoire moderne que des semblants d'unité. Vainement l'on objecte que l'action de l'Eglise est tout entière d'ordre moral, qu'elle ne possède ni armées, ni flottes, ni établissement militaire de quelque importance. La merveille, c'est précisément que sans armées, sans flottes, sans institutions militaires, elle ait conquis et qu'elle exerce encore non seulement sur l'Europe, mais sur une grande partie de l'univers, l'ascendant dont témoigne l'histoire. Qu'on la déteste ou qu'on l'aime, il faut la servir; il n'est point d'Empire qui ne se soit employé pour elle ou contre elle, il n'en est point sur les destinée duquel elle n'ait influé. Le temps qui détruit ou affaiblis tout le reste est son principal auxiliaire : il use ses ennemis autant qu'il la fortifie. L'action lente, patiente, persévérante qu'elle exerce sur les âmes par l'amour et la pensée lui soumet peu à peu, d'une soumission sans contrainte, les puissances les plus redoutables, les plus voisines comme les plus éloignées. Gardienne vigilante des doctrines qui font même ici-bas le bonheur des peuples, elle a toujours eu pour elle les grands citoyens qui veulent les sauver de l'anarchie,

les grands souverains qui aspirent à fonder quelque chose de durable. Ou le centre de l'histoire moderne n'est nulle part, ou il est celui dont nous parlons... »

V. — Ce sont les mêmes qualités d'esprit, la même perfection de style, que nous retrouvons dans la brochure sur *la Curiosité d'esprit* (1). A propos de l'Exposition universelle où se sont pressés naguère tant de curieux, qui d'ailleurs obéissaient à des attraits et à des goûts divers, l'auteur montre fort bien que la curiosité se multiplie avec toutes les connaissances : elle est la condition et l'excitatrice de chacune. Mais au sommet de toutes les connaissances humaines il y a la philosophie, qui se fortifie d'une curiosité noble entre toutes. Cette curiosité philosophique n'est pas une exception, un privilège; on peut l'avoir très bien sans les loisirs et les moyens de devenir un philosophe ; mais c'est elle qui tient lieu, jusqu'à un certain point, de la science dont elle est le germe. Toutes les autres curiosités sont vaines, si elles n'aboutissent à celle-là, parce que seule, en définitive, elle est digne de l'esprit humain, dont elle prépare et soutient l'ascension vers Dieu. L'auteur conclut donc très bien : « Il est une curiosité plus haute, vraiment philosophique, digne de l'homme, celle qui, à travers le voile des choses qui passent, nous permet d'entrevoir Celui qui ne passe point. Qu'on ne dise pas un jour de nous : ils ont respiré tous les parfums, recherché et admiré tous les spectacles brillants, éblouissants, frivoles ; ils ont prêté l'oreille à tous les sons, à tous les concerts, à toutes les voix du dehors ; ils n'ont pas su donner, dans le cours d'une longue carrière, une heure de leur curiosité au spectacle de leur âme, un quart d'heure d'audience à la Parole intérieure ».

VI. — Avec l'*Avenir de la science* de M. Renan (2), nous retrouvons les pires doctrines du jour, celles qu'il est le

(1) Grenoble, Allier.
(2) *L'Avenir de la science.* Pensées de 1848, in-8 de 541 p.

plus difficile de saisir, d'analyser et partant de réfuter. Le mot même de doctrine ne peut qualifier ces vues changeantes, ces jugements toujours provisoires, souvent légers, parfois aussi d'apparence grave, sur le fond des choses et sur la destinée humaine. *L'Avenir de la science* est l'ouvrage d'un jeune talent dévoyé et en pleine fermentation. On s'en aperçoit bien vite, malgré peut-être de nombreuses retouches postérieures : toutes les idées, même les plus disparates, se choquent ou s'amalgament dans cette tête désorientée, qui n'a pu encore s'habituer à l'incertitude et à la légèreté du sceptique. Comme éditeur, M. Renan a bien fait de différer jusqu'à ce jour de publier ces méditations de sa jeunesse : ce lourd volume, ce « fardeau branchu » l'aurait embarrassé dans sa marche et arrêté devant plus d'une porte ; mais aujourd'hui, malgré ses défauts de nature, il offre un véritable intérêt psychologique. Il est instructif de comparer à la physionomie du vieillard que nous connaissons la photographie du jeune incroyant, qui se déclare épris de science et essaie de justifier par là son infidélité. Ce livre ne fait que trop pressentir ceux qui ont été écrits depuis de la même main : il est gros des mêmes contradictions, des mêmes doutes incorrigibles, disons aussi des mêmes blasphèmes. Et cependant il semble que cet esprit était moins ravagé alors qu'il ne l'est aujourd'hui : ces pages accusent moins de scepticisme et de légèreté.

Ne déclare-t-il pas, dans la préface, qu'il croyait frénétiquement à la vérité ? « Je préférerais, au moins en morale, écrivait-il alors, les formules du plus étroit dogmatisme à cette légèreté à laquelle on fait beaucoup d'honneur en donnant le nom de scepticisme, et qu'il faudrait appeler niaiserie et nullité » (p. 8). « Vivre sans un système sur les choses, c'est ne pas vivre une vie d'homme... Ce qui me semble un monstre dans l'humanité, c'est l'indifférence et la légèreté » (p. 23). Et encore : « S'il était vrai que la vie humaine ne fût qu'une vaine succession de faits vulgaires, sans valeur suprasensible, dès la première réflexion sérieuse il faudrait se donner la mort ; il n'y aurait pas de milieu entre l'ivresse, une occupation tyrannique de tous les instants

et le suicide » (p. 8). Or c'est le même homme qui écrit aujourd'hui, sans velléité apparente de suicide, mais en aspirant tous les parfums et en goûtant à tous les honneurs : « Il se peut que tout le développement humain n'ait pas plus de conséquence que la mousse ou le lichen dont s'entoure toute surface humectée » (p. XIII).

Ne croyons pas cependant qu'on ne puisse découvrir de continuité entre l'incrédulité du commencement et le scepticisme, la déplorable légèreté de la fin. Le même jeune homme grave et convaincu qui ne souffre pas la plaisanterie sur les mystères les plus terribles et les plus augustes dont nous sommes entourés, mais qui la prodiguera plus tard, déclare déjà que le dogme ne peut s'exprimer dans aucune formule. Sa vérité à lui, celle à laquelle il croit *frénétiquement*, n'a pas de symbole, pas de termes arrêtés, pas de principes fixes. « Quand donc, écrit-il avec indignation, cesserons-nous d'être de lourds scolastiques et d'exiger sur Dieu, sur l'âme, sur la morale, des petits bouts de phrases à la façon de la géométrie ? Je suppose ces phrases aussi exactes que possible, elles seraient fausses, radicalement fausses, par leur absurde tentative de *définir*, de limiter l'infini » (p. 55). Comme si nous limitions l'infini, la vérité, l'être, le bien en les distinguant du fini, de l'erreur, du néant et du mal; comme si nous limitions l'objet de nos connaissances en le connaissant mieux, en formulant avec netteté ce que nous en savons et en le démontrant ! Evidemment le séminariste de Saint-Sulpice, « le petit Breton consciencieux », d'une si « grande honnêteté intellectuelle » et d'une si « parfaite sincérité », s'est révolté, tout à coup ou peu à peu, qui le sait ? en sentant s'appesantir sur son esprit indocile le joug de la vérité. Celle-ci est exigeante, c'est son droit ; elle ne s'impose que pour nous élever à sa hauteur et nous affranchir. M. Renan ne l'a pas compris, et la vérité lui a paru odieuse, il ne l'a pas aimée ; autrement il n'aurait pas écrit : « De toutes les études, la plus abrutissante, la plus destructive de toute poésie et de toute intelligence, c'est la théologie » (p. 57). Lui aurait-on mal enseigné cette divine science, qu'il aurait dû la reconnaître encore, comme une reine sous des haillons.

Ce n'est pas le lieu de réfuter cette ineptie déguisée en boutade : les rationalistes eux-mêmes en feront bonne justice. Nous avons naguère cité longuement ici même (nov. 1889, p. 461) M. Paul Janet, qui conclut précisément que la théologie peut rendre de grands services à la métaphysique, et que celle-ci doit communiquer de nouveau avec elle intimement : « Je voudrais, dit-il, que les théologiens eux-mêmes en revinssent aux fortes études théologiques et ne craignissent pas plus que leurs anciens d'en tirer de savantes conceptions métaphysiques, etc... »

Tout ce que M. Renan a pu penser encore dès sa jeunesse et ses premiers égarements sur le prétendu conflit de la foi et de la raison, sur l'évolution et ses phases, sur le progrès de l'humanité et l'avenir promis à la science, ne mérite pas plus de retenir notre attention. Comment d'ailleurs discuter les opinions et les conclusions d'un esprit mobile, qui ne souscrit définitivement à aucune formule et qui emprunte tour à tour le langage de toutes les philosophies, de l'ontologisme ou du panthéisme aussi bien que du positivisme? « Le phénoménalisme seul est véritable », écrit-il (p. 478). Et avant de tourner la page nous lisons : « L'acte le plus simple de l'intelligence renferme la perception de Dieu; car il renferme la perception de l'être et la perception de l'infini. L'infini est dans toutes nos facultés et constitue, à vrai dire, le trait distinctif de l'humanité, la catégorie unique de la raison pure qui distingue l'homme de l'animal. » Et c'est par cette considération qu'il prétend réfuter radicalement l'athéisme. A la manière des bouddhistes, il se répand çà et là en effusions religieuses. Il s'élève avec une sorte d'indignation contre Proudhon, qui a osé dire que « l'homme est destiné à vivre sans religion » (p. 474). Mais, en vérité, qu'est-ce qu'une religion dont le Dieu n'est que la catégorie de l'idéal ? une religion dont le Dieu n'aime pas, ne connaît même pas sa créature, et ne peut par conséquent lui tendre une main secourable ? « Je ne conçois la haute science, écrit-il, qu'en dehors de toute croyance surnaturelle » (p. 43) — « Il n'y a pas de surnaturel ». — Mais de quel droit l'osez-vous dire, vous surtout

qui repoussez tout dogme? Comment établirez-vous celui là ?

Oui, il n'est que trop vrai, M. Renan a « peu varié dans le fond » depuis qu'il a désorienté sa raison, renversé en sens contraire toute ses aspirations et mis son âme tout entière sens dessus dessous. Cet esprit insatiable de religion s'obstine à nier l'existence même de Dieu ; cet esprit curieux de philosophie et qui affirme éloquemment que tout homme doit être philosophe (p. 14), se consume à démontrer l'impossibilité de toute philosophie. Il a rêvé une *philosophie scientifique* (p. 301), qui ne serait pas une vaine et creuse spéculation, une philosophie à la fois religieuse et poétique, toujours grandissante et toujours égale aux désirs de l'homme; et cette philosophie de ses rêves, cette sagesse, en un mot, il n'a pas su la découvrir, sinon même la créer et la construire, avec le meilleur de sa raison et de son âme, à l'abri des formules un peu arides, mais immuables, de la théologie chrétienne. Il a ébranlé témérairement ces colonnes qui soutiennent les vérités les plus graves et son esprit a été écrasé sous leurs débris. En vérité, c'est une lamentable ruine que nous avons sous les yeux. Qui restaurera ce temple? Qui agencera de nouveau ces matériaux rompus ou dispersés? Sans doute rien n'est impossible à la grâce, elle pourrait faire des merveilles avec ces restes magnifiques et précieux encore; mais elle respecte la liberté. Pourquoi donc se raidir par avance contre elle et lui jeter une sorte de défi ? Nous pourrions citer tel et tel passage où l'auteur paraît se prémunir contre son propre repentir, semblable à ces malheureux qui se jettent dans le gouffre, pieds et poings liés. Mais nous aimons mieux nous arrêter sur la dernière page du livre, la mieux sentie peut-être, la mieux écrite et la plus attachante, bien qu'elle soit gâtée encore par le blasphème :

« J'ai été formé par l'Eglise, je lui dois ce que je suis, et ne l'oublierai jamais. L'Eglise m'a séparé du profane, et je l'en remercie. Celui que Dieu a touché sera toujours un être à part : il est, quoi qu'il fasse, déplacé parmi les hommes, on le remarque à un signe. Pour lui les jeunes gens n'ont

pas d'offres joyeuses, et les jeunes filles n'ont point de sourire. Depuis qu'il a vu Dieu, sa langue est embarrassée; il ne sait plus parler des choses terrestres. O Dieu de ma jeunesse, j'ai longtemps espéré revenir à toi enseignes déployées et avec la fierté de la raison, et peut-être te reviendrai-je humble et vaincu comme une faible femme. Autrefois tu m'écoutais; j'espérais voir quelque jour ton visage; car je t'entendais répondre à ma voix. Et j'ai vu ton temple s'écrouler pierre à pierre, et le sanctuaire n'a plus d'écho, et, au lieu d'un autel paré de lumières et de fleurs, j'ai vu se dresser devant moi un autel d'airain, contre lequel va se briser la prière, sévère, nu, sans images, sans tabernacle, ensanglanté par la fatalité. Est-ce ma faute? est-ce la tienne? Ah! que je frapperais volontiers ma poitrine, si j'espérais entendre cette voix chérie qui autrefois me faisait tressaillir! Mais non, il n'y a que l'inflexible nature; quand je cherche ton œil de père, je ne trouve que l'orbite vide et sans fond de l'infini; quand je cherche ton front céleste, je vais me heurter contre la voûte d'airain, qui me renvoie froidement mon amour. Adieu donc, ô Dieu de ma jeunesse! Peut-être seras-tu celui de mon lit de mort. Adieu; quoique tu m'aies trompé, je t'aime encore! »

Quelle page! Il est donc vrai que l'incrédule ne remplace la foi que par le doute anxieux et poignant: son assurance en impose; mais ses traits et son sourire sont menteurs, sa joie n'est qu'apparente et il n'est pas heureux. Dans son esprit il fait nuit, dans son cœur il fait froid; le sanctuaire de son âme est obscur, vide, sans flamme, parce qu'il n'y a plus de Dieu. Rien pourtant n'est changé au dehors; mais le soleil de vérité monte toujours à l'horizon et resplendit plus haut qu'hier. Il éclaire le chemin du temple, toujours fréquenté, toujours debout, avec son autel paré de lumières et de fleurs. Les foules ne cessent de l'envahir: parmi elles des femmes, des enfants, des vieillards, des hommes dans la force de l'âge, dans l'éclat du talent et du savoir. Et le Sauveur est toujours là, qui sourit à tous plutôt qu'il ne gémit, du haut de sa croix à jamais glorieuse; il tend les bras aux petits et aux grands, aux pécheurs comme aux

justes ; vers lui monte l'encens et la louange, le repentir et l'amour. Que ne vois-tu donc, ô incrédule, que la foi est triomphante et qu'il n'y a de vaincus que ceux qui la perdent ou la combattent? Elle est féconde, comme hier, en œuvres merveilleuses, parce qu'elle est toujours la source d'une espérance indomptable et d'une charité plus forte que la mort. Tout s'épure, s'élève et s'immortalise à sa lumière : la science elle-même en devient plus haute, plus libre, plus ferme et plus belle; elle éclaire magnifiquement la scène de ce monde et jusqu'au vestibule du monde à venir. Avec la foi il n'y a plus de maux sans remède, il n'y a plus de doute sans quelque réponse ; elle dissipe les ténèbres qui accablent, les incertitudes qui désespèrent : il n'y a plus de douleurs inconsolées ni de nuit sans aurore, si ce n'est pour l'âme qui s'est trompée elle-même et qui a chassé Dieu. Puisses-tu entendre de nouveau sa voix et surtout la goûter ! Tu reviendrais à l'homme-Dieu du Calvaire, qui accueille toujours l'humilité et le repentir.

VII. — M. Fouillée est un philosophe plus sérieux que M. Renan ; mais l'*Avenir de la métaphysique* (1) ne vaut pas mieux que l'*Avenir de la science*. Nous sommes d'accord avec l'auteur, quand il recommande de fonder la métaphysique sur l'expérience, à la condition que celle-ci soit fécondée par la raison et qu'on lui reconnaisse le pouvoir de livrer autre chose qu'elle-même. Aussi quand M. Fouillée paraît confondre l'expérience avec la conscience et cherche dans celle-ci seulement l'objet de la métaphysique, nous l'arrêtons ; car sa métaphysique est condamnée par avance à un formalisme stérile. Mieux vaudrait « la poésie de l'idéal », cette métaphysique de M. Renan, qui pourtant ne suffit pas à M. Fouillée.

Au reste, voici quelques déclarations qui nous éclairent sur la portée de cette singulière métaphysique, qui n'est au fond qu'une mauvaise logique : « La métaphysique, écrit-

(1) *L'Avenir de la métaphysique* fondée sur l'expérience, in-8 de 304 pages. Paris, Alcan.



on, n'est nullement par définition la recherche des causes, ni celle des substances » (p. 289). Et ailleurs : « La métaphysique ne sera jamais qu'une *recherche relative* et progressive » (p. 293). On ne voit pas dès lors comment elle pourrait jamais atteindre l'absolu ou permettre à l'esprit de juger d'autre chose que des phénomènes de sa propre pensée. Il n'est donc pas étonnant que M. Fouillée dénie à la métaphysique le droit de prononcer que Dieu est ou n'est pas. Selon lui, Kant lui-même et Spencer auraient exagéré les droits de cette maîtresse des sciences, le premier en affirmant les *noumènes*, et le second l'*inconnaissable.* Maintenant que restera-t-il à la métaphysique sans absolu, sans Dieu et tout enfermée dans l'expérience de la conscience? Il lui restera de créer au dedans un système astronomique d'idées, qui répondra ou ne répondra pas au système réel des choses, c'est-à-dire, pour emprunter les expressions de l'auteur, que la métaphysique doit être désormais *immanente* et renoncer à être *transcendante.* C'est sur ce monde immanent que se consumera le métaphysicien, armé de l'analyse et de la synthèse.

Toutes ces considérations qui ouvrent de si larges portes au scepticisme, n'empêchent par M. Fouillée de redevenir dogmatique. La métaphysique de l'avenir sera, selon lui, le *monisme expérimental.* On ne s'obstinera plus à opposer radicalement l'étendue à la pensée, le fini à l'infini : tout viendra se fondre dans une unité supérieure et s'expliquera par « la philosophie des idées-forces ». En vain protesterez-vous avec des esprits tels que Descartes, Leibniz, Platon; en vain démontrerez-vous que la pensée ne peut constituer l'étendue et que l'étendue ne peut produire la pensée, que l'infini et le fini ne sont pas moins irréductibles entre eux. M. Fouillée tient pour le monisme, jusqu'à nier Dieu, s'il le faut, avec le libre arbitre, etc. Son espoir, il est vrai, est de recréer, quand il les aura détruites, toutes ces choses indispensables. Mais n'est-ce pas du *délire?* Si la « poésie de l'idéal » a le droit d'aller jusque-là, il n'en est pas de même de sa sœur, la métaphysique.

VIII. — Revenons à la philosophie du bon sens, avec le livre de M. Ferraz, l'auteur estimable de l'*Histoire de la philosophie en France* au XIXe siècle. Le volume que nous avons sous les yeux servira d'introduction aux précédents : il comprend la période de transition et, à certains égards, si intéressante qui s'étend de 1789 à 1804 (1). Dans la première partie, l'auteur fait l'histoire de l'idéologie théorique ; dans la deuxième, celle de l'idéologie appliquée ; la troisième est consacrée aux doctrines dissidentes : rationalisme, mysticisme, traditionalisme. Les noms les plus connus qui reviennent sous la plume de l'historien sont ceux de Garat, Tracy, Cabanis, Rivarol, Condorcet, Volney, Villers, Saint-Martin, Chateaubriand, de Maistre, de Bonald. Ces derniers ont déjà été étudiés ailleurs et l'on a pu se plaindre d'une injuste sévérité à leur égard. Il nous semble que, dans le présent ouvrage, le critique a montré plus d'impartialité. Mais on aimerait néanmoins à sentir chez lui un spiritualisme moins vague, plus original et plus profond, mieux en garde contre un rationalisme illogique et dissolvant. L'éclectique se trahit aussi çà et là, par exemple dans ces dernières lignes, qui forment la conclusion de l'ouvrage : « Tout ce mouvement d'idées nous a paru digne d'être étudié, parce qu'il marque la fin d'une période et le commencement d'une autre ; parce que les doctrines les plus opposées s'y montrent dans leurs développements et leurs conflits, en attendant qu'un spiritualisme large et libéral prenne le dessus et les concilie au sein d'une doctrine supérieure ».

IX. — L'ouvrage de M. Janet sur *la philosophie de Lamennais* (2) peut faire suite au précédent. L'histoire des idées philosophiques depuis la révolution, les controverses

(1) *Histoire de la philosophie pendant la révolution* (1789-1804), par M. Ferraz, correspondant de l'Institut, in-12 de xx-388 p. Paris, Didier.

(2) *La Philosophie de Lamennais*, par Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. In-18 de 158 p Paris, Alcan.

qui ont agité notre siècle et qui l'inquiètent encore à l'heure présente, parfois d'une manière si vive, sont inexplicables, si l'on ne remonte à leurs origines et particulièrement à ce fameux esprit qui rompit si bruyamment avec l'Eglise après l'avoir servie avec tant d'éclat. D'abord l'apôtre de l'ultramontanisme, Lamennais devint, vers 1830, le promoteur principal du catholicisme libéral; puis l'intempérance naturelle de son esprit, jointe au sentiment amer de l'injustice qu'il croyait subir et à la révolte lamentable qui en fut la suite, le jeta dans les idées révolutionnaires et anarchiques. Comment s'opéra cette transformation radicale, ce passage incroyable d'une extrémité à l'autre? M. Janet le dit assez bien, autant du moins qu'on peut le dire en restant au point de vue qui est le sien.

Car M. Janet n'est pas toujours bon juge en matière théologique et religieuse. Par exemple il écrit : « C'est une question de savoir comment la tolérance peut se concilier avec la conviction, et si admettre la liberté de l'erreur, ce n'est pas mettre en doute la certitude de la vérité. Sur ce point, les disciples modernes de Lamennais (les ultramontains évidemment) sont restés fidèles à son esprit et n'ont jamais caché leurs sentiments. Ils n'admettent pas la liberté du mal, mais seulement la liberté du bien. Or, le bien c'est leur doctrine; autrement pourquoi y croiraient-ils? c'est la vérité pour eux, puisqu'ils croient. Comment donc admettre que le faux puisse être toléré, si ce n'est en admettant que le vrai peut être faux (!), et que, par conséquent, la société repose sur le scepticisme? On voit comment la question de la tolérance se lie à celle de la certitude, etc. » (p. 13).

Mais il est faux que la question de la tolérance soit liée de cette manière à la question de la certitude. La vraie tolérance ne vient pas du doute de celui qui la pratique, mais, sans parler de la bonne foi vraie ou présumée de ceux qui en sont l'objet, elle vient de certaines nécessités sociales et du régime légitime qui en est la suite. Cela est si vrai que les chrétiens les mieux convaincus, les plus calmes et les plus forts dans leurs croyances, sont aussi les plus enclins à pratiquer les tolérances légitimes. Au contraire, c'est

parmi les sectaires et les gens de parti, souvent sans croyance et même sans opinion sincère, qu'il faut chercher les hommes les plus intolérants. Nous en avons sous les yeux de tristes exemples.

M. Janet n'est pas non plus dans le vrai, s'il confond, comme il paraît, le principe de libre examen tel que l'entendent les protestants avec la règle de l'évidence (p. 27). Lamennais n'eût pas erré, s'il s'était borné à attaquer le premier et à défendre la seconde. Mais nous reconnaissons avec M. Janet qu'il ressort de l'étude impartiale du système de Lamennais que la raison individuelle, bien qu'elle n'invoque pas de motif ultérieur à sa propre évidence, cherche néanmoins et justement à se fortifier par le témoignage de la raison commune. En d'autres termes, il est raisonnable d'allier, quand c'est possible, l'autorité à l'évidence. La première peut même remplacer la seconde, quand la raison l'a accréditée. De là cette règle si connue qu'il faut se rendre à l'autorité de l'évidence ou à l'évidence de l'autorité.

Les autres parties de la philosophie de Lamennais ne sont pas étudiées avec moins d'intérêt pour le lecteur. M. Janet considère tour à tour dans Lamennais le théologien et le théocrate — le libéral et le révolutionnaire — le métaphysicien et l'esthéticien. Malgré la sympathie avec laquelle il analyse l'*Esquisse d'une philosophie*, il signale fort bien le panthéisme qu'elle contient. Si Dieu crée le monde de sa propre substance, comme le veut Lamennais, il faut conclure à l'unité de substance du fini et de l'infini ; or c'est là précisément une des formules les plus claires du panthéisme. « On reconnaît dans ces idées, dit M. Janet, de vieilles traditions gnostiques et alexandrines et peut-être aussi quelque souvenir des entretiens de Schelling à Munich » (p. 116). Lamennais eut, en effet, vers 1832, l'occasion de converser avec le panthéiste allemand, qu'il admira beaucoup. Ce n'est pas la seule erreur, bien qu'elle soit capitale, qu'on retrouve dans l'*Esquisse*. La meilleure partie en est l'esthétique. Elle eût mérité d'être écrite par une plume chrétienne.

En somme, M. Janet a rendu toute justice au talent de

l'apologiste dévoyé, qui, malgré sa chute et sa fuite dans un camp qui n'était pas le sien, s'est montré l'égal des plus fiers philosophes. Mais le cœur saigne à la pensée que ce lutteur a passé la moitié de sa laborieuse vie à ruiner les croyances et les institutions qu'il avait d'abord ardemment défendues.

Elie Blanc.



MÉLANGES

NOTES HISTORIQUES

I. La Papauté et les Juifs.

Il y a peu de temps, bon nombre de *Semaines religieuses* ont reproduit la nouvelle suivante :

« La *Semaine israélite* de Magdebourg a pris l'initiative d'une pétition soumise à la signature des rabbins d'Europe et d'Amérique, pour demander au Pape de vouloir bien mettre à néant, par un document public, l'accusation souvent portée contre les juifs de se livrer à des sacrifices sanglants dans leurs pratiques religieuses.

« Dans la première partie de leur pétition, les auteurs s'appuient sur les témoignages des sommités du clergé, depuis les Pères de l'Eglise jusqu'à nos jours, qui déclarent que cette accusation est une calomnie abominable. ***Ils sollicitent ensuite le Souverain-Pontife de proclamer formellement que rien, ni dans les rites, ni dans les pratiques judaïques, n'autorise à croire à ces sacrifices humains***, dont l'existence supposée a fait tant de victimes innocentes dans certains pays peu éclairés.

« Les pétitionnaires expriment l'espoir que Léon XIII ne refusera pas de se rendre à cette prière pressante et bien fondée, « au nom de la vérité, de la justice et de l'humanité ».

« Le Pape définissant les dogmes juifs et répondant de leurs rites, c'est là une idée singulière ; mais nous admirons l'hommage rendu à la papauté. »



L'auteur anonyme de cette note, qui n'est point sans doute professeur d'histoire, n'avait pas à rechercher si cette démarche a eu des précédents. Cette étude ne manquerait pas d'intérêt; il y aurait même un volume à faire sur la protection accordée de tout temps aux fils d'Israël par les Souverains Pontifes. On n'a qu'à compulser les *Régestes* des Papes pour y trouver de nombreux témoignages de leur sollicitude paternelle envers ces brebis égarées du bercail du Seigneur.

Je me bornerai à un incident du XIIIe siècle, qui donna lieu aux Juifs d'adresser à Innocent IV une demande identique à celle que leurs coreligionnaires veulent soumettre à Léon XIII.

La scène se passe dans cette partie du département de Vaucluse qui est restée enclavée dans la Drôme, comme pour consacrer le souvenir de son ancienne dépendance du Comtat-Venaissin. Le 26 mars 1247, mardi de la Semaine-Sainte, une petite fille de Valréas, âgée de deux ans et demi, disparaît; ses parents la font vainement réclamer par la voix du crieur public. Le lendemain on la retrouve, sans vie, dans les fossés de la ville et on l'apporte sur la place du marché : son corps portait des traces de blessures au front, à la paume des mains et aux pieds. Elle resta là (*et bene odorabat*) jusqu'au samedi suivant, qu'on l'enterra dans l'église de Notre-Dame, après l'office solennel. Sa mère, qui avait supplié la sainte Vierge de la lui rendre vive ou morte, trouva un soulagement à sa douleur dans les miracles que Dieu opéra à son occasion (*propter miracula quæ Deus facit pro ipsa puella*) (1).

(1) A propos de saint Simon de Trente, enfant crucifié par les Juifs pendant la Semaine Sainte de 1472 (1475), le P. CAHIER fait remarquer (*Caractéristiques des saints*, t. I, p. 289) qu' « il n'y a pas moyen de rejeter sur le préjugé des antipathies populaires toutes les histoires de ce genre que nous a transmises le moyen âge. Elles sont nombreuses, et plus d'une a été constatée en divers pays par des procès et des expertises qui ont leur valeur. Voici », ajoute-t-il en note, « sans grandes recherches, quelques-uns de ces petits martyrs dont la mémoire est honorée dans l'Église : s^t^ Albert de Pologne, s^t^ André d'Innspruck (1462), s^t^ Christophe de la Guardia, s^t^ Dominique Vallius (1250), s^t^ Guillaume de Norwich (1144), s^t^ Henri de Ratisbonne, s^t^ Hugues de Lincoln (1255), s^t^ Joannet de Cologne, s^t^ Kenelm de Winchelcomb, s^t^ Laurent de Marostica, s^t^ Louis de Ravensburg, s^t^ Manços de Portugal, s^t^ Novello de Bergame, s^t^ Richard de Pontoise, b^x^ Rudolf de Berne (1287), s^t^ Werner de Wesel (1287), etc. » Je me suis borné à compléter la liste à l'aide de la p. 350 du même ouvrage et à ajouter quelques dates entre parenthèses. Le plus célèbre de tous, Simon de Trente, est inscrit dans le *Martyrologe romain*, au 24 mars : *Tridenti, passio sancti Simeonis pueri, a Judæis sævissime trucidati, qui multis postea miraculis coruscavit.* — En publiant une ballade anglo-normande sur le meurtre

Le jour même de la disparition de Meilla (c'était le nom de l'enfant), on l'avait vue dans la rue des Juifs; cette circonstance, jointe à la proximité de la fête de Pâques, fit naître un soupçon : ne l'auraient-ils pas fait servir aux sanglantes cérémonies dont la voix publique les accusait partout ? Deux Franciscains, Guillaume Chaste et Adémar, ouvrent immédiatement une enquête : trois Juifs sont arrêtés et appliqués à la torture. Huit jours après, le 4 avril, ils firent des aveux. L'ordre était venu de France à Saint-Paul-Trois-Châteaux de tirer au sort la communauté juive qui, cette année, devait verser le sang chrétien en *quasi* sacrifice, à défaut de temple : en Espagne, où les Juifs sont très nombreux, on achetait d'ordinaire un Sarrasin. Le hasard avait désigné Valréas. Un des inculpés, Bendig, attira Meilla à la tombée de la nuit, sous un prétexte quelconque. On devait la crucifier le Vendredi-Saint *contra Jesum Christum et ad ejus contumeliam*, puis brûler son corps *secundum legem;* son sang, dont on enverrait à tous les amis, servirait à la communion du lendemain. La crainte d'être découvert fit précipiter le crime. Le mercredi, de très grand matin, la pauvre enfant était frappée au front à l'aide d'un canif et son sang reçu dans un gobelet; avant l'aurore, tous les Juifs portèrent ensemble son corps dans le fossé.

Emu par la rumeur publique, Dragonet de Montdragon, sire de Montauban (Drôme), évoqua l'affaire à son tribunal. Le mardi 9 avril il fit comparaître les trois principaux accusés, qui se bornèrent à confirmer leurs précédentes révélations (*sponte et sine vinculo, capti tamen et post tormenta*). Cette première audition juridique eut lieu dans le château de Valréas, en présence de Raymond de Mévouillon, de Lambert de Montélimar, de jurisconsultes et autres témoins.

Une deuxième enquête se fit, le même jour, dans l'habitation (*stari*) de messire Dragonet. Six nouveaux Juifs comparurent. Les trois premiers nièrent le fait, mais, appliqués à la torture, deux l'avouèrent, le troisième demeura inébranlable; des trois autres, que l'enquête qualifie de *juvenes* (le dernier était cependant marié), l'un avoua, les deux autres déclarèrent ne rien savoir : aucun ne fut torturé. A cette séance assistèrent le juge

d'Hugues de Lincoln, M. Franc. MICHEL a réuni un grand nombre de textes, anciens et modernes, qui mentionnent les sacrifices humains imputés aux Juifs (*Mémoires de la société des antiquaires de France*, 1re sér., t. X, p. 358-74; à part, Paris, 1834, in-8°, 66 p.).

du Comtat-Venaissin, Imbert d'Aurons, plusieurs chevaliers et prud'hommes.

Le père et la mère de Meilla furent entendus comme témoins à charge le lendemain, 10 avril, dans la cour (*curia*) du seigneur Dragonet (1).

La communauté juive du Viennois (*universitas Judæorum provinciæ Viennensis*) porta immédiatement plainte auprès du pape Innocent IV, alors en résidence à Lyon. D'après la teneur de son mémoire justificatif, à l'occasion de cette enfant qu'on leur imputait d'avoir crucifiée, des Juifs avaient été, sans accusation préalable et sans aveu de leur part, privés de tous leurs biens, mis en prison et torturés; les uns avaient été coupés en deux, d'autres brûlés vifs; on avait mutilé des hommes, déchiré le sein aux femmes : ces tourments excessifs en avaient décidé à faire des aveux contraires à leur conscience. Bien plus, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Laurent), le connétable de Valence et divers nobles de la province avaient pris occasion de cette accusation injuste pour tracasser les Juifs de toute manière, contrairement aux injonctions du Saint-Siège. Le Pape, ému de compassion (*moti paternæ compassionis affectu*), commit pour cette affaire l'archevêque de Vienne, Jean de Bernin, son légat apostolique dans nos contrées, et lui adressa, le 28 mai, deux bulles, placées à une certaine distance dans le registre de la 4e année de son pontificat. Le préambule de la première rappelle aux Chrétiens leur devoir de traiter avec humanité ces restes de la nation Juive, à laquelle le Sauveur laisse encore, par les mérites de sa passion et de sa mort dont elle a été témoin, une espérance de salut. Les faits qu'on leur reproche mériteraient certainement punition, s'ils étaient prouvés; mais, jusqu'à ce que cette preuve se fasse, l'archevêque aura à faire mettre en liberté ceux qui en ont été privés et rendre leurs biens à ceux qui ont été injustement dépouillés (2). Le préambule de la deuxième pièce énonce les mêmes idées en termes différents : on ne saurait

(1) L'original de cette enquête doit encore se trouver dans les archives municipales de Narbonne, où Dumège l'a vue (*Hist. de Languedoc*, 2e édit., tom. VII, p. 16). M. A. Molinier a fait usage, pour la publier (dans *Le Cabinet historique*, nouv. sér., 1883, t. II, p. 121-33; à part, Paris, 1883, gr. in-8°, 13 pag.), d'une copie de Baluze qui mérite naturellement toute confiance. — On trouvera dans *Le Nouvelliste de Lyon* du 11 mai courant l'émouvant récit de l'assassinat à Damas d'un enfant chrétien dans des circonstances identiques à celles du martyre de Meilla.

(2) Elie Berger, *Les Registres d'Innocent IV*, 1882, t. I, p. 420-1, n° 2815.

trop blâmer le zèle intempestif et détester l'inhumanité de ces Chrétiens qui, par convoitise ou cruauté, dépouillent, mutilent ou tuent ces Juifs que la mansuétude de la religion catholique leur fait un devoir de supporter. On les exile, on impose de force le baptême à leurs enfants, etc. (1).

Ces tristes événements et d'autres semblables déterminèrent peu après (le 5 juillet) Innocent IV à en écrire d'une manière collective aux archevêques et évêques d'Allemagne et de France. Il venait de recevoir une nouvelle requête des Juifs (*lacrymabilem Judæorum Alemanniæ recepimus quæstionem*). Mus par une sordide cupidité, des princes de l'Eglise et du monde les accusaient de communier avec le cœur d'un enfant, feignant d'oublier que la loi des Juifs leur défend l'homicide et qu'à la fête de Pâques il leur était interdit de manger de la chair morte. Le cadavre d'un homme, découvert n'importe où, servait de prétexte pour les dépouiller de leurs biens et de la liberté, à l'encontre de la loi de Dieu, de la justice et des privilèges du Siège apostolique; les tourments dont on les affligeait rendaient leur sort moins tolérable que celui de leurs ancêtres en Egypte sous la tyrannie de Pharaon. Le Pape s'oppose à ce qu'on les vexe injustement et exhorte les pasteurs des peuples à se montrer favorables et bienveillants envers cette nation dont le Seigneur dans sa miséricorde continue à attendre la conversion (2).

« Ces lettres, dit un auteur protestant moderne, font honneur à leur auteur : au milieu de peuples que les pratiques plus ou moins irritantes des Juifs avaient exaspérés jusqu'à les rendre cruels, en présence de faits odieux que les plus nobles représentants du Christianisme laissaient souvent sans punition, la voix d'Innocent IV s'est élevée au nom de la religion, en faveur de malheureux persécutés » (3).

U. C.

(1) Ouvrage cité, p. 424, n° 2838.
(2) Raynaldus, *Annal. ecclesias.*, a° 1247, n° 84; et les autres sources indiquées par Potthast, *Reg. pont. Rom.*, n° 12596. Cf. Berger, ouvr. cité, p. 463, n° 3077, et t. II, p. ccxviij-x.
(3) Elie Berger, ouvr. cité, t. II., p. ccxix.

II. — Un précurseur de Jeanne d'Arc, le chartreux Urbain de Florence.

Parmi divers titres qui assurent au pape Martin V une place honorable dans l'histoire, celui de pacificateur n'est pas le moins éclatant. Il rendit la paix à l'Église, troublée par les agitations suprêmes du grand schisme, et à ses Etats, que des *condottieri* sans conscience bouleversaient depuis longs jours. En même temps son action rayonnait dans les royaumes chrétiens et — les actes émanés de la chancellerie pontificale en témoignent — elle s'exerça tout entière et sans relâche en faveur de la concorde. Rien ne le préoccupa notamment comme de réconcilier ces deux implacables ennemies, la France et l'Angleterre. Si ses efforts n'aboutirent pas, il n'y manqua de son côté ni adresse, ni bon vouloir, ni persistance.

Nous essaierons plus tard de raconter les tentatives du Pontife romain pour pacifier notre pays. Aujourd'hui nous nous proposons de faire connaître un des auxiliaires qu'il employa à cette tâche : c'est une figure bien modeste, bien effacée et dont nous aurons peu à dire, mais, en dépit de l'obscurité qui la recouvre, singulièrement attrayante.

Martin V vit un jour se présenter à lui un humble moine, un chartreux : il s'appelait Urbain et Florence était sa patrie. Quand Nicolas Albergati avait été nommé légat auprès des rois de France et d'Angleterre, le saint évêque, effrayé de cet honneur mais ne pouvant le décliner devant les injonctions réitérées de Martin V, avait voulu se retirer pendant quelques jours à la chartreuse de Bologne. Il s'y était préparé à sa mission dans le recueillement et la prière et, en partant, il avait obtenu de se faire accompagner par le frère Urbain. Le vie d'Urbain, toute de piété et d'édification, comme la vie très exemplaire d'Albergati lui-même, avait motivé ce choix (1). Dès son arrivée en France, le légat se mit de tout cœur à l'œuvre que le Pape lui avait confiée. Une sorte de détente se produisit peu à peu dans

(1) « Il s. prelato, per esser desso religioso tagliato al modello della di lui esemplarissima vita, onorato l'aveva della propria comitiva nel viaggio fatto verso le Gallie, » dit Tromby, *Storia critico cronologica diplomatica del patriarca S. Brunone e del suo ordine cartusiano*, vol. VIII, Napoli, 1778, p. 44.

les esprits, qui parurent s'incliner vers les pensées de concorde. La mort presque simultanée d'Henri V (31 août 1422) et de Charles VI (21 octobre 1422) modifia brusquement ces dispositions pacifiques. Albergati eut hâte d'informer le Souverain Pontife de la recrudescence des sentiments belliqueux : pour le renseigner sur le nouvel état des choses, il lui envoya le frère Urbain.

Que se passa-t-il entre le pape et le moine? Ce que nous en savons, c'est qu'ils s'entretinrent de la paix qu'ils désiraient vivement l'un et l'autre. Ce que nous savons encore, ou du moins ce que nous avons le droit de conclure d'un document dont nous parlerons tout à l'heure, c'est que le frère Urbain le fit avec des paroles ardentes, convaincues et comme inspirées, qui remuèrent Martin V. Au moment même où les menaces de la guerre venaient de grandir, l'âme du Pontife s'ouvrit à l'espérance de revoir ce qu'il appelle dans une de ses lettres « la beauté de la paix » (1).

Un premier bref de Martin V à son légat lui annonce l'arrivée du frère Urbain à la cour pontificale (2). Quelques jours après, un second bref l'avertit du prochain retour du pieux moine : « nous vous le renvoyons, y est-il dit, pour votre consolation » (3). Un bref au roi Charles VII mentionne aussi le frère Urbain, son message à Rome et son départ pour la France, mais sans aucun détail caractéristique (4).

(1) « Pulchritudo pacis », Martini V Brevia, *Archiv. Vatic.*, armoire XXIX, vol. 4, fol. 150^{b}.

(2) Mart. V Brev., *ibid.*, vol. 5, f. 112^{b}-3^{a} ; Tromby, *ibid.*, append. I, p. XLII-III, et append. II, p. CXIX : ce bref est du 29 décembre 1422.

(3) « Pro tua consolatione remittimus ad te dilectum filium Urbanum », Mart. V Brev., *ibid.*, v. 4, f. 97, et v. 5, f. 97^{b}-8^{a} ; Tromby, ap. I, p. XLIII, et ap. II, p. CXIX-XX : le bref porte la date du 18 janvier 1423.

(4) Mart. V Brev., *ibid.*, v. 4, f. 51^{b}-2^{a} et f. 189^{b}-90 (cette seconde copie avec l'adresse suivante : ad regem Franciæ vel ad ducem Burgundiæ), et v. 5, f. 101^{b}-2 ; cette troisième copie, la seule datée, présente la date du 25 janvier 1423. — Le frère Urbain est encore mentionné dans un bref, non daté, où Martin V avertit Guillaume, prieur de la Grande-Chartreuse, que c'est sur son ordre, et non par désobéissance à la règle, que le saint religieux regagne la France, au lieu de rentrer dans son monastère. Il en ressort même qu'avant de manifester son désir de travailler à l'œuvre de pacification où le Pontife l'employa, Urbain avait demandé de revenir à son couvent et n'y avait renoncé que devant l'insistance de Martin (Mart. V Brev., *ibid.*, v. 5, f. 123).

Il n'en est pas de même d'un bref adressé par le Pontife, dans des termes identiques, sauf une légère variante, au duc de Bedford, l'oncle et le tuteur d'Henri VI, le jeune roi d'Angleterre, et à son allié le duc de Bourgogne. Ici Albergati est à peine nommé : le premier rôle appartient au modeste religieux, c'est sur lui que repose toute la confiance du Pape.

« Souvent, écrit-il (1), on a vu se dépenser en vain à des affaires très importantes les longs efforts d'hommes illustres : puis, sous l'inspiration divine que Dieu fait sentir où il veut et quand il veut, des hommes humbles et dévots, sans science humaine, sans dignité ecclésiastique ni civile qui les distingue, les ont conduites à bonne fin. Aussi quand notre cher fils Urbain de Florence, moine de l'ordre des Chartreux, qui sert le Seigneur dans la ferveur de l'âme et dans la sainteté de la vie, est venu à nous et, comme poussé par Dieu, nous a demandé d'aller en notre nom exciter les princes à la concorde et promouvoir la paix entre Français et Anglais, nous n'avons pas cru devoir mépriser son humilité. Dans une œuvre aussi sainte il ne convenait pas de repousser l'aide d'un homme si dévot, qui d'ailleurs s'y est appliqué déjà avec notre vénérable frère Nicolas, évêque de Bologne. Les cardinaux, les prélats, les séculiers de grand nom et de grande situation que nous avons envoyés comme légats et comme nonces du siège apostolique n'ont pu rien obtenir encore : il ne faut point pour cela dédaigner la ferveur de cet humble religieux. Veuillez donc l'écouter, cher fils, et ajouter entière foi à ce qu'il vous dira de notre part. Nous ne cessons de prier Dieu de mettre au cœur des princes le désir de la paix ».

Ainsi, voilà un pape sur qui pèse la sollicitude de l'Eglise

(1) « Ad ducem Bedfordiæ. — Sæpe compertum est magnas res et salutares longo labore et studio hominum magnorum in sæculo frustra procuratas, postea, inspirante Domino, qui ubi et quando vult inspirat, per humiles et devotos viros non humana scientia præditos nec ecclesiastica nec mundana dignitate conspicuos ad finem optatum fuisse deductas. Ex quo, cum dilectus filius Urbanus de Florentia, monarchus ordinis Carthusiensis, in fervore spiritus et sanctimonia vitæ Deo serviens, venisset ad nos et, veluti commotus a Domino, postulasset a nobis ut vellemus eumdem cum nostris litteris destinare ad excitandos principes et dominos ad concordiam et pacem regnorum Franciæ et Angliæ componendam, non fuit visum nobis contemnere humilitatem suam nec, in tam sancto opere, oblatam operam hominis tam devoti, et alias cum venerabili fratre nostro Nicolao, episcopo Bononiensi, in hoc negotio excitati, repudiare. Etenim, cum jamdudum ad hanc sanctam procurationem transmiserimus cardinales et prælatos et alios sæculares magni status et nominis, apostolicæ sedis legatos et nuntios, nec nobis nec ipsis

universelle : il veut procurer le bienfait de la paix à deux nations engagées dans une guerre bientôt séculaire, il s'y emploie comme s'il n'avait pas d'autres soucis et, ayant vu échouer les uns après les autres les moyens divers dont il dispose, il attend de l'entremise d'un moine, qui n'a pour lui que son humilité et sa ferveur, le résultat désiré. D'autre part, ce moine, dont la principale étude est la prière et dont la science consiste à aimer Dieu, a gémi sur « la grande pitié du royaume de France », et il ose essayer de le sauver. N'est-ce pas touchant?

Hélas! on connaît la suite. Les temps n'étaient pas mûrs pour une solution pacifique. Beaucoup de sang devait couler encore avant que la France fût rendue aux Français.

Convenons toutefois que les projets saintement enthousiastes du frère Urbain lui méritent notre reconnaissance et rendent son nom digne de surnager à l'oubli. Quant à Martin V, il ne s'était trompé qu'à moitié. Comme il le pressentait, pour finir cette lutte terrible que l'histoire a appelée « la guerre de cent ans », ni les efforts des grands, ni la science des doctes, ni la souplesse des habiles, ni la vaillance des guerriers ne devaient suffire : l'instrument providentiel fut une humble et pieuse créature, dépourvue de ce qui attire les regards des hommes, mais forte de l'inspiration de Dieu — *veluti commota a Domino*. — Ne semble-t-il pas que le Pontife romain ait nommé d'avance notre sublime Jeanne d'Arc?

Félix VERNET.

adhuc concessa fuerit gratia, non est propterea fervor hujus viri humilis contemnendus. Velis igitur, fili dilecte, ipsum audire et inclinare animum tuum ad pacem et, in his quæ circa hujusmodi pacis materiam præfatus Urbanus excellentiæ tuæ referet parte nostra, adhibere eidem credentiæ plenam fidem. Cæterum si, ad perficiendam hanc pacem, quam pio desideramus affectu, opus esset et tuæ nobilitati videretur ut solemnem aliquam legationem iterum mitteremus, facta nobis significatione, hoc libenter faciemus, qui incessanter oramus Deum ut in corda principum desiderium pacis infundat. Dat. Romæ » (Mart. V Brev., *ibid*, v. 4, f. 139-40[a]). — Le bref au duc de Bourgogne, *ibid*, fol. 218-9[a], est rédigé dans les mêmes termes, sauf cette addition : « Velis... inclinare animum tuum ad pacem, abolita omni memoria injuriarum, et in his... » Ce langage est à rapprocher de celui de Martin V dans un bref (non daté) au même duc, également destiné à le décider à la paix : « Quamvis enim prinde (*sic* pour patriæ?) caritas, reformatio aviti regni et sanguinis necessitudo plurimum monere te debeant, tamen te monere debet magis... Dei timor... » — Le bref au duc de Bedford et au duc de Bourgogne est dépourvu de date : il se rapporte évidemment aux environs du 18 janvier 1423, puisque c'est le 18 janvier que Martin V écrit à Albergati : « nous vous renvoyons le frère Urbain », et que la lettre au roi de France du 25 janvier suivant suppose le départ du religieux.

ENCORE DE L'HYMNOLOGIE LATINE

Réponse au P. Dreves.

Dans l'article (*Univ. cath.*, n° de février), où j'ai essayé, à l'occasion du *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine Ulysse Chevalier, de préciser l'état actuel des études hymnologiques, j'ai consacré une demi-page à l'appréciation des *Analecta hymnica* du P. Dreves. Cette demi-page a provoqué de sa part une réplique en six grandes pages des *Etudes religieuses* (n° d'avril). C'était son droit, mais dans la polémique, il y a tant de façons d'user de son droit! Cependant, j'avoue que, contredit ou bien mal compris, j'aurais gardé le silence, si la réponse du P. Dreves n'avait contenu à mon adresse une sorte de sommation. Et de fait, les Revues ont mieux à faire que de publier des plaidoyers personnels qu'il est assez difficile, à ce qu'il paraît, de soutenir avec bonne grâce et même avec mesure. Quoi qu'il en soit, le P. Dreves, à propos d'un grief personnel, me demande une RÉTRACTATION! On conviendra que le mot n'est ni mince ni léger. On estime en général, je crois, que la rétractation est une assez belle chose, quand elle est spontanée, pour qu'on laisse au prochain l'honneur de l'initiative; même dans le style parlementaire, on sait recourir aux synonymes et aux euphémismes pour obtenir de son contradicteur une rectification. Enfin, puisque le mot y est, il faut bien y répondre. Et puis, même exigée et forcée, la rétractation a encore son prix, à la condition que celui qui la fait ne cède qu'à l'évidence du droit.

Voyons si le P. Dreves m'a mis dans ce cas.

Deux choses ont offensé le P. Dreves dans mon article : un excès d'éloge et un excès de critique; l'éloge était pour M. Chevalier, la critique pour quelques hymnologues et, notamment, pour le P. Dreves. Ces deux excès ont produit naturellement chez lui deux indignations. Quelle est celle qui lui a mis la plume à la main? Il déclare que c'est l'excès de l'éloge. Je le crois; toutefois, la vivacité particulière de son apologie person-

nelle peut faire craindre qu'il ne se fasse là-dessus quelque illusion.

Pour démontrer l'exagération des éloges que j'ai cru et que je crois encore, de bonne foi, devoir décerner à l'ouvrage de notre savant collègue, le P. Dreves me fait observer qu'il ne faut pas comparer les dissemblables. — Rien de plus juste que cet aphorisme. — Or, ajoute-t-il, comparer une collection d'hymnes à un Répertoire hymnologique, c'est comme si l'on comparait « une grammaire latine à un dictionnaire », ou mieux « une histoire de la langue latine avec le Glossaire de du Cange »; et de même qu'il serait absurde d'exiger d'une grammaire latine ou d'une histoire de la langue latine les renseignements d'un dictionnaire, et mieux, du Glossaire de du Cange, — de même il est contraire aux règles d'une bonne logique de demander à un recueil d'hymnes les renseignements du *Repertorium hymnologicum*. J'avoue que, si l'on admet la parité supposée par le P. Dreves, la conséquence s'impose; et dans ce cas, tout l'éloge de M. Chevalier serait étayé sur un sophisme qualifié. Mais cette parité existe-t-elle? Quel rapport peut-il bien y avoir, d'un côté, entre les *Analecta* du P. Dreves et une grammaire ou une histoire, et de l'autre, entre le *Repertorium* de M. Chevalier et un dictionnaire latin ou le Glossaire de du Cange? Il y a longtemps qu'on permet à une comparaison de clocher; mais celle-là cloche vraiment des deux pieds, et c'est trop. Si le P. Dreves tenait absolument à prendre son exemple dans la littérature latine, — et si ce n'est pas une attention, je me félicite de l'à-propos, — il pouvait et devait mieux choisir.

Les *Analecta* du P. Dreves sont un recueil qui a la prétention d'être critique, et le *Repertorium* de M. Chevalier un dictionnaire critique des sources; dès lors, il faudrait, en bonne règle, les comparer respectivement avec un recueil critique de textes latins et un Répertoire critique de la littérature latine. Cette comparaison, je l'admettrais; et même, c'est précisément celle que j'ai, non pas faite, mais supposée dans mon raisonnement.. Si quelqu'un nous donnait le grand Répertoire de la littérature latine, j'aurais le droit, pour l'apprécier, de faire le raisonnement suivant: prenez tel auteur, Virgile par exemple; il a été édité avec un *apparatus* critique par tels et tels; or, toutes ces éditions, comparées au Répertoire, présentent des lacunes importantes comblées par le Répertoire; donc, en tant qu'*indicateur*

des sources, le Répertoire est supérieur aux éditions de textes qui l'ont précédé. N'est-ce pas ainsi que j'ai raisonné pour le *Repertorium hymnologicum* ? Le P. Dreves croit qu'on n'a pas le droit d'exiger d'un recueil de textes ce qu'on demande à un Répertoire ; je maintiens qu'un éditeur de Virgile, s'il sait son métier d'éditeur critique, me doit sur les sources de son texte tout ce que m'apprendrait d'important le Répertoire de la littérature latine.

Parti d'un principe absurde, j'ai dû exagérer le mérite du *Repertorium*. Sans doute le P. Dreves pense beaucoup de bien de cet ouvrage, mais aussi, paraît-il, beaucoup de mal ; il aurait aimé à dire le bien et à taire le mal ; en attendant, c'est le mal qu'il dit. Il est vrai qu'il a une excellente excuse : c'est mon compte rendu qui lui arrache ces pénibles aveux. Le P. Dreves prétend qu'il « est souvent absolument impossible de comprendre d'après quel principe M. Chevalier nomme les uns (ouvrages) et néglige les autres ». Je doute que M. Chevalier s'émeuve de la critique ; quand il écrira sa préface, il pourra, s'il le juge à propos, expliquer ses principes à ceux qui n'auront pas su les comprendre. Mais surtout, ce qui offense le P. Dreves, ce sont les lacunes de l'œuvre. Là-dessus, il indique, rien que sous la lettre A, 13 cantiques qui ne sont pas dans le *Repertorium*, et 25 gloses de l'*Ave Maria*, également absentes, sans parler des « milliers d'hymnes » que le P. Dreves a « copiées » et « des milliers d'autres qu'il n'a pas encore rencontrées et que peut-être il ne verra jamais » ! En disant que M. Chevalier, toujours consciencieux, enregistrait pour son *Supplément* les hymnes dont la connaissance lui arrivait après l'impression, j'avais suffisamment fait comprendre que le savant auteur lui-même ne croyait pas avoir épuisé la liste des hymnes. En tout cas, il tiendra certainement compte, sous bénéfice d'inventaire, des indications fournies par le P. Dreves. Il lui en sera même reconnaissant ; il l'eût été bien davantage, si le P. Dreves, répondant, comme tant d'autres, à l'appel adressé par M. Chevalier à tous ceux qui s'intéressent à l'hymnologie, lui avait fait part de ses trouvailles en temps utile. Décidément, je manque de prévoyance ; quand j'ai écrit mon article sur le livre de M. Chevalier, je n'avais plus le moyen de lui reprocher d'être incomplet, lui ayant, avant l'impression de son ouvrage, communiqué toutes les hymnes que je connaissais ; je me hâte d'avouer qu'elles ne se chiffraient pas par « milliers ». Mais, jusqu'à preuve du contraire, je crois qu'on ne si-

gnalera pas aisément à M. Chevalier une hymne commune ou un recueil important qu'il ait négligés, et le patronage des Bollandistes montre assez l'estime du monde savant pour cette œuvre d'une si exceptionnelle valeur. J'ai dit qu'on ne pourrait guère lui faire que de mauvaises chicanes ; ce n'est pas encore l'article du P. Dreves qui me fera changer d'avis.

Chemin faisant, le P. Dreves a pris la défense de M. Léon Gautier ; il s'est ainsi placé en glorieuse compagnie, et ce n'est pas une préparation trop maladroite à sa propre défense. Je dois dire cependant qu'il ne demande pas de rétractation en ce qui concerne M. Léon Gautier.

Les plaintes personnelles du P. Dreves, et conséquemment sa demande de rétractation, portent sur trois points : j'aurais eu tort de dire : 1° Que ses *Analecta* ne renferment pas beaucoup d'indications utiles ; 2° que la valeur critique de ce recueil a été vivement contestée ; 3° que les *Etudes religieuses* en ont exagéré l'éloge.

Qu'on me permette ici une observation. Mon but ne pouvait être, dans l'article incriminé, de soumettre chaque auteur de recueil à une critique détaillée. J'étais simplement rapporteur, et mon devoir consistait à renseigner exactement nos lecteurs sur la valeur des ouvrages visés, c'est-à-dire que je leur devais l'opinion moyenne des spécialistes. Je suis obligé d'entrer dans quelques détails que « j'aurais préféré garder pour moi », tout comme le P. Dreves à l'égard de M. Chevalier.

1° Le P. Dreves s'indigne de ce que je ne trouve « pas beaucoup d'indications utiles » dans ses *Analecta*. Il aurait pu citer les deux phrases suivantes qui expliquent cette manière de voir. Les voici : « Sur les 1194 pièces qu'il contient au total, bon nombre sans doute avaient échappé aux investigations de ses prédécesseurs, et il y a là *un supplément d'information qui n'est pas à dédaigner.* Mais que de pièces médiocres et sans intérêt, telles que les interminables compositions de Conrad de Gaming, d'Albert de Prague et d'Ulric de Wessobrunn, qui ne font guère que grossir le volume, sans grand profit pour la science ! » En m'exprimant ainsi, j'ai cru n'être que juste, et je le crois encore. Libre au P. Dreves d'en appeler de cette opinion au jugement des « revues les plus autorisées d'Angleterre et d'Allemagne ». A la bonne heure, cela est de bonne guerre. On ne serait pas fâché de voir le défilé de ces revues ; mais enfin, si nombreuses et si « autorisées » soient-elles, leur témoignage ne prouve

qu'une chose, qu'on savait déjà, c'est que le goût varie d'un pays à l'autre.

2° J'ai affirmé que la valeur critique des *Analecta* avait été vivement contestée; le P. Dreves me reproche de ne citer que l'article de M. Misset et de conclure ainsi du particulier au général. Sur ce point, j'avoue sans embarras que les apparences sont contre moi, mais les apparences seulement. La raison en est bien simple : je n'avais cité que la critique la plus décisive, estimant que c'était assez. Il aurait fallu citer aussi M. B. H.(auréau) qui, dans une assez courte annonce du *Journal des Savants* (déc. 1889), avait constaté dans l'édition des *Prosæ Lemovicenses* l'omission fâcheuse de deux manuscrits importants. Il aurait fallu citer aussi, peut-être, l'opinion de plusieurs spécialistes de premier ordre qui contestent vivement la valeur critique des derniers comme des premiers volumes. Et le P. Dreves sans doute n'aurait pas trouvé mauvais qu'on invoquât l'avis de « plusieurs savants » qu'on ne nomme pas par discrétion ; il l'a fait dans sa réplique à M. Misset, et personne, d'ailleurs, n'a songé à le lui reprocher. Or, cette opinion, je la savais; et, la sachant, je ne pouvais en conscience laisser croire à nos lecteurs que les *Analecta* étaient un recueil irréprochable. Si la critique imprimée n'a pas été plus explicite encore sur les derniers volumes, cela peut tenir à plusieurs causes, et notamment à la rapidité prodigieuse avec laquelle se succèdent les volumes des *Analecta :* sept en quatre ans! On conçoit que les revues soient en retard.

Le P. Dreves me demande encore si, après la lecture de la préface de son 4e volume, je persiste à croire qu'il n'a pas suffisamment répondu au « fond » de la critique de M. Misset. Hélas! oui. Il ne me semble pas que la réponse de la préface allemande diffère foncièrement de la réplique française publiée dans le *Bulletin critique.* Or, si ces réponses sont suffisantes sur tel ou tel point secondaire, elles laissent subsister le « fond ». M. Misset reproche au P. Dreves d'avoir fait un recueil (*Hymnarius Moissiacensis*), qui n'a rien de commun avec une édition critique : voilà bien le fond de la critique. Que répond le P. Dreves? qu'il a voulu simplement reproduire un manuscrit tel quel, sauf « les fautes d'orthographe et de copiste ». Cela prouve-t-il qu'il ait fait un travail critique? A-t-il pu dire d'après quel criterium il distinguait les fautes de copiste et les fautes d'auteur? Est-il sûr de n'avoir pas plus d'une fois mis en note, comme

faute, ce qui était la bonne leçon? Evidemment, un tel système relève plus de la fantaisie que de la critique. A reproduire un manuscrit tel quel, il vaudrait mieux, suivant la comparaison topique de M. Misset, remplacer l'éditeur par le photographe. Il est vrai que le P. Dreves semble faire bon marché de ce système et du volume édité d'après ce système; il en appelle aux volumes suivants, édités sur un autre plan et d'après une autre méthode. Fort bien; mais le P. Dreves sait aussi que la terrible critique de M. Misset atteignait encore par ricochet même les volumes à paraître. Je ne veux pas reproduire ici les termes de cette critique, que j'avais trouvés « par trop vifs »; mais j'affirme que le « fond » n'en peut être détruit que par la publication d'un volume d'*Analecta* où la critique ne trouvera rien à reprendre dans l'établissement des textes. Le P. Dreves lui donnera sans doute un jour cette réplique décisive.

3° Le P. Dreves revient à plusieurs reprises sur l'observation que j'ai faite, pour être impartial entre lui et M. Misset, que les *Etudes religieuses* avaient exagéré l'éloge de ses *Analecta*. Il semble presque que ce soit son principal grief. Malheureusement, ma phrase, qui est citée deux fois, l'est chaque fois d'une façon incomplète. Je mets en italique la partie supprimée: « Les *Etudes religieuses* ont exagéré l'éloge en disant que « les *Analecta* seront « la collection la plus riche en ce genre, *laissant peu de chose à* « *glaner aux chercheurs à venir.* » Ce qui, à mes yeux, faisait principalement l'exagération de l'éloge, ce n'était pas la première affirmation, sur laquelle s'appuie uniquement le P. Dreves. Je sais fort bien que, si les matériaux ne sont pas toujours de choix, ils ne manquent pas pour cela dans les *Analecta;* j'ai même donné le chiffre des hymnes contenues dans les sept volumes. Mais prétendre, après l'apparition du cinquième volume, que le P. Dreves « laissera peu de chose à glaner aux chercheurs à venir », voilà ce qui m'a semblé et me semble encore excessif. Depuis lors, le P. Dreves a glané et glane encore; MM. Misset et Weale ont glané et glanent encore, et, malgré les sacrifices que leur sens critique si remarquable les force de faire, ils donnent à leur recueil le titre de *Supplementum amplissimum;* d'autres sans doute glaneront après eux. On peut même affirmer, sans être téméraire, que le *Répertoire* de M. Chevalier aidera singulièrement aux récoltes futures, même à celles du P. Dreves. Mais l'éloge des *Etudes* visait-il toute la collection projetée par le P. Dreves? Dans ce cas, j'y trouve encore de l'exagération.

Le P. Dreves, lui aussi, en appelle à l'avenir : « l'avenir seul, dit-il, décidera » si l'éloge était exagéré. Mais est-il bien nécessaire de nous ajourner ainsi ? Le P. Dreves n'a-t-il pas déclaré plus haut qu'il y a « des milliers d'hymnes qu'il ne verra peut-être jamais » ? Cela est sage; il n'est pas tenu de tout voir; mais on peut espérer que d'autres verront ce qu'il n'aura pas vu ; et il resterait ainsi, même sa moisson terminée, des milliers d'hymnes à glaner.

Je n'ai pas du tout, qu'on le remarque bien, la tentation désobligeante d'insinuer que la coupure de ma phrase a pu être intentionnelle ; il est évident que l'omission doit être mise au compte de la distraction. Mais puisque le P. Dreves se plaint de mon appréciation et quelquefois de mes procédés de discussion, n'ai-je pas le droit de me plaindre aussi que sa citation se soit arrêtée juste à l'endroit où commençait la principale raison de ma critique, et que ma justification — si de justification j'ai besoin — se trouve surtout dans le membre de phrase supprimé ? Il traite de « singulier » tel de mes raisonnements; je me bornerai tout bonnement à dire du sien qu'il donne à côté.

Le P. Dreves finit par une insinuation : j'aurais « donné à entendre » que la collection (?) de M. Chevalier sera supérieure à la sienne. Par malheur, c'est une supposition toute gratuite qui, entre autres inconvénients, a celui de me prêter un non-sens, vu que M. Chevalier a fait un Répertoire et non une collection. Il y a plus : je n'ai pas même « donné à entendre » que l'ouvrage de M. Chevalier, pris en lui-même, sera supérieur à celui du P. Dreves, pris en lui-même; il n'y avait pas lieu de poser une semblable question. J'ai simplement dit qu'on trouvait moins de renseignements utiles *quant aux sources* dans la collection du P. Dreves que sous les titres des hymnes correspondantes du *Repertorium*.

Il est plus que temps de conclure : le P. Dreves me demande une rétractation, — j'ai le regret de ne pouvoir la lui accorder.

A. Devaux.



LES PÉRIODIQUES

DE LANGUE ÉTRANGÈRE

La question de l'Akra. (*Theologische Quartalschrift, Ies Heft, 1889.*) — Dans un très long article M. Gatt, missionnaire apostolique, discute les théories récentes sur la topographie de Jérusalem, et en particulier celle du docteur Klaiber, sur l'identification de Sion, de l'Akra et de la cité de David avec la colline inférieure de Jérusalem. Voici quelques-unes de ses conclusions : l'Akra des Syriens était une citadelle située à l'intérieur de Jérusalem ; Akra et cité de David ne sont pas des termes conversifs, car ce dernier désigne Jérusalem. Le Wad et la vallée des Asmonéens sont identiques avec le Tyropæon. Jérusalem était bâtie sur deux collines, séparées par un profond ravin ; celle de la ville haute à l'ouest et celle de la ville basse à l'est ou sur quatre collines, celle du sud-ouest (la Sion traditionnelle), celle du nord-ouest, celle du Temple, et enfin la quatrième ou Bézétha. Ces distinctions pourront expliquer divers passages de la Bible et de Josèphe. Il n'y a aucune preuve sérieuse contre la tradition chrétienne et probablement juive, appelant Sion la colline du sud-ouest.

L'époque du prophète Joël. (*Ibid. IIIes Heft, 1889.*) — Dans la même revue le docteur Gerber se demande si l'on peut encore scientifiquement soutenir que les prophéties de Joël ont été écrites avant la captivité de Babylone. La tradition juive et chrétienne est en faveur de cette opinion. Depuis quelques années on s'est beaucoup occupé de la question ; la majorité des critiques protestants et rationalistes et aussi un exégète catholique de valeur, le docteur Scholz, soutiennent qu'il

faut placer ces prophéties après la captivité. Après avoir examiné toutes les preuves en faveur de cette hypothèse, le docteur Gerber croit que l'on ne peut pas fixer avec certitude l'époque où ont été écrites les prophéties de Joël, mais aucun argument n'oblige à abandonner l'opinion traditionnelle.

Signalons encore dans la *Theologische Quartalschrift* (1889) les articles sur *la signification du mot missa* (O. Rottmanner... missa-missio a d'abord eu le sens de congé-dimissio), sur *les soupçons de saint Joseph* (Keppler), sur *l'histoire de Grégoire VII et d'Henri IV* (Zisterer), sur *la religion naturelle* (Schanz), sur *le système anthropologique de Fauste de Riez* (Koch).

Découvertes récentes à Jérusalem. (*Palestine Exploration Fund Quarterly Statement, 1889.*) — En 1875, M. Mauss, en restaurant l'église de Sainte-Anne, avait découvert sous des monceaux de décombres une piscine. En 1886, les élèves de l'école apostolique en déblayèrent l'entrée. Depuis lors les travaux ont continué et tout porte à croire que cette piscine n'est autre que celle de Béthesda, dont il est question au chapitre v de l'évangile de saint Jean. On a même retrouvé sur la muraille de la crypte de l'église, élevée sur la piscine par les Croisés, une fresque représentant un ange troublant l'eau Au temps des Croisades, on pensait donc que c'était ici l'emplacement de la piscine de Béthesda.

On a découvert une vaste citerne, près de l'église du Saint-Sépulcre, probablement sous l'emplacement de l'église du moyen âge, *Santa Maria Latina* — et hors de la porte de Damas deux anciennes citernes, dont l'une remonterait au temps de Jésus-Christ — au village de Siloam, une église souterraine, creusée dans le roc, dédiée au prophète Isaïe — sur le mont des Oliviers, un cimetière chrétien et une série de catacombes d'où on tire des antiquités de diverses époques — au mont Sion, des chambres creusées dans le roc.

Les fouilles entreprises par les Pères Dominicains dans leur couvent de Saint-Etienne, au nord de la porte de Damas, ont donné des résultats importants. Le docteur Schick croit que la piscine creusée dans le rocher est l'ouvrage le plus ancien, et appartient à l'époque juive.

Pendant la période byzantine, la piscine fut comblée, et sur l'emplacement fut bâtie une église, assez grande, dit-on, pour

contenir dix mille personnes. Cette église fut détruite par les Mahométans, puis rebâtie par les Croisés, mais dans de moindres proportions. Les premières fouilles avaient mis au jour une église de 39 mètres de long sur 19 mètres de large. Depuis lors, on a trouvé des mosaïques et des degrés, qui font supposer qu'on est sur l'emplacement d'une église plus considérable.

L'authenticité du quatrième Evangile. (*The Expositor-January, February and March 1890*). — C'est en 1871 que le docteur Lightfoot (décédé le 27 décembre 1889) fit sur l'authenticité du quatrième Evangile, les conférences dont nous allons parler. Elles n'avaient pas encore été publiées. Malgré son ancienneté, le travail n'a rien perdu de sa valeur. Ce n'est pas à dire qu'on y trouve des arguments nouveaux, mais le sujet a été rajeuni par les indications originales qu'on y rencontre et par la bonne disposition des preuves.

L'évidence externe en faveur du quatrième Evangile est de parti pris laissée de côté. L'auteur aurait pu cependant montrer que la tradition tout entière de toutes les Eglises, de toutes les sectes l'attribuait à saint Jean. Les Aloges seuls lui ont refusé cette origine, et cela parce que cet Evangile contredisait ouvertement leurs enseignements hérétiques.

Le docteur Lighfoot prouve d'abord que les hypothèses contre l'authenticité du quatrième Evangile offrent de plus grandes difficultés que les preuves en faveur. S'il a été écrit seulement dans la seconde moitié du IIe siècle, comme le prétendait l'école de Tubingue, on ne voit la raison d'être ni de ce qui y est contenu, ni de ce qui y est omis.

L'auteur du quatrième Evangile était un Juif, contemporain de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et cet auteur était Jean, fils de Zébédée. L'auteur est à coup sûr un Juif. La langue de l'ouvrage le prouve. C'est certainement un grec correct, mais la construction des phrases est sémitique. Les citations de l'Ancien Testament sont tantôt extraites des Septante, tantôt directement traduites du texte hébreu. De plus, l'auteur est trop familier avec la géographie et l'histoire de la Palestine, il connaît trop bien les événements contemporains de Notre-Seigneur, les coutumes, les institutions juives, disparues dans la suite du temps, les traditions et les préceptes rabbiniques, les sentiments et les pensées des Juifs d'alors, leurs mœurs, pour qu'on puisse supposer qu'il

n'a pas vécu au temps de Jésus-Christ. Ses connaissances chronologiques sont très exactes. Enfin il devait vivre dans l'intimité de Jésus, car il décrit très finement le caractère de tous ceux qui vivaient dans son entourage.

On peut aller plus loin et établir que cet auteur a été Jean, fils de Zébédée. Le soin que met l'auteur à ne jamais nommer Jean serait déjà un indice. Un auteur apocryphe aurait agi tout autrement. Mais le véritable auteur est désigné dans l'Evangile. Il y est plusieurs fois question d'un disciple, dont on ne nous dit pas le nom, et c'est ce disciple qui a écrit l'Evangile. Quel est ce disciple anonyme? Il était de l'entourage de Jésus-Christ, dès les premiers temps il vécut avec lui, et il le suivit jusqu'à la fin. Or, parmi les familiers de Jésus nous ne voyons que Pierre, André, Jacques et Jean qui sont dans ces conditions. Ce ne peut être ni Pierre ni André puisqu'ils sont nommés dans quelques passages de l'Evangile en même temps que le disciple anonyme. Ce ne peut être Jacques, martyrisé dès les premiers jours du christianisme. Jean seul a pu être ce disciple anonyme, qui rend témoignage des faits racontés dans le quatrième Evangile, et qui les a écrits.

La date et l'auteur de l'Ecclésiaste. (*The Jewish Quarterly Review. Vol. I, nº 4*). Dans le numéro de janvier 1889, p. 147, nous avons analysé un article de M. Friedlænder sur l'Ecclésiaste, dans lequel il traçait le plan de ce livre, en résumait le contenu et en faisait ressortir l'unité et la continuité. Restait à établir la date et l'auteur. M. Friedlænder accepte l'attribution traditionnelle et croit que l'Ecclésiaste (Koheleth) fils de David, roi de Jérusalem (Eccl. I, I), est Salomon. Il montre que tout ce que l'Ecclésiaste nous apprend de lui-même s'applique très bien à Salomon. Il a été roi de tout Israël et a régné à Jérusalem ; il a été célèbre par sa sagesse, il a été un grand constructeur, vers la fin de son règne il a éprouvé des désillusions; enfin il y de nombreuses ressemblances entre les maximes de l'Ecclésiaste et celles des livres que la tradition attribue à Salomon.

M. Friedlænder discute aussi les objections qui ont été faites contre cette attribution de l'Ecclésiaste à Salomon. Nous ne pouvons le suivre dans la discussion philologique qu'il mène avec beaucoup de science, mais indiquons les résultats. Nous laissons de côté les objections historiques.

L'Ecclésiaste ne contient aucune attaque contre les principes des Esséniens ou contre ceux de l'école de Shammaï, et l'auteur n'a pas eu besoin de connaître la philosophie grecque pour affirmer que l'homme devait rechercher le souverain bien. L'Ecclésiaste contient quelques termes qui lui sont particuliers; mais chaque livre biblique, suivant le sujet qu'il traite, en possède de même. Il est inutile de rechercher en Babylonie, en Perse ou même en Grèce l'origine des termes spéciaux à l'Ecclésiaste; quelques ressemblances ne doivent pas nous faire illusion. Car si l'on s'y tenait, il serait facile d'apparenter les langues les plus étrangères les unes aux autres. Quoique nous ne connaissions pas ces mots par d'autres écrits, ils sont néanmoins bien hébreux. Impossible aussi de montrer dans la langue de l'Ecclésiaste une influence araméenne et de ramener ce livre au temps de la Mishnâ. Il y a plus de différence entre l'Ecclésiaste et le Pirké Aboth, le plus ancien traité de la Mishnâ, qu'entre l'Ecclésiaste et le Pentateuque.

D'après une tradition rabbinique, l'Ecclésiaste a été joint aux Saints Livres par les hommes d'Ezéchias, d'après une autre par les docteurs de la Grande Synagogue.

L'origine et le développement de la Massore. (*Ibid. n° 2 et* 3.) — M. Isidore Harris recherche quels sont les auteurs de la Massore et à quelle époque celle-ci a pris naissance; puis il en suit le développement. « La massore (tradition) est une collection de remarques faites par les docteurs juifs, embrassant les versets, les mots, les lettres, les points-voyelles et les accents du texte hébreu de l'Ancien Testament, en vue de fixer ce texte et de le préserver de toute altération volontaire ou accidentelle. » (Le Savoureux.) Résumons les conclusions principales. Un travail préliminaire a dû être fait pour rétablir le texte autant que possible dans sa pureté primitive. C'est à Rabbi Akiba qu'on peut faire remonter les premiers travaux massorétiques; il est probable cependant qu'avant lui on remplaçait dans la lecture certains mots du texte par d'autres. Dès le deuxième siècle on avait commencé à compter les mots et les lettres de la Bible.

L'origine et la date des points-voyelles sont assez difficiles à fixer; ils ont dû primitivement être employés pour faciliter aux élèves la lecture du texte. C'est probablement à Tibérias et vers le VIIe siècle qu'on a commencé à s'en servir. Ces points-

voyelles reproduisaient la prononciation traditionnelle. C'est le codex dû à Aaron ben Asher qui est devenu l'exemplaire type de la Bible hébraïque. Le *textus receptus* de la massore est celui qui a été compilé par Jacob ben Chajim. M. Harris indique ensuite les principaux travaux sur la massore jusqu'à l'époque actuelle.

Les deux premiers numéros du deuxième volume de la *Jewish Quarterly Review* nous ont paru moins intéressants que les précédents pour le grand public. On veut nous faire connaître et apprécier quelques Juifs, qui peuvent être célèbres chez leurs coreligionnaires, mais qui ne le sont pas au delà de ce petit cercle, et dont nous n'avons guère souci.

Nous avons relevé dans un article de M. Sayce, *le Polythéisme primitif dans Israël*, une observation intéressante sur l'emploi du terme pluriel Elohim, comme désignation de la divinité. On sait que c'est le grand argument des rationalistes pour soutenir que les Israélites étaient polythéistes à l'origine. M. Sayce fait remarquer que l'hébreu était la langue des tribus chananéennes et que les Israélites la leur ont empruntée de toutes pièces ; ils n'ont pas changé les termes, mais seulement la signification de ceux-ci. Les Juifs, tout en conservant l'ancienne désignation plurielle de la divinité, n'en adoraient pas moins Jéhovah, le Dieu unique. Hâtons-nous de dire que cette explication, si satisfaisante qu'elle soit, n'est qu'une hypothèse. Elle offre même quelques difficultés.

Les Juifs paraissent très préoccupés de savoir s'ils forment encore une nation. Lady Magnus dit oui, parce que religion et nation, chez les Juifs, sont inséparables. M. Harris proteste, et il ne veut pas qu'on accuse les juifs de *tribalism*. Le judaïsme est encore une religion, mais les juifs n'existent plus comme nation ; ils sont les nationaux des peuples chez lesquels ils vivent.

Une autre préoccupation est celle de définir exactement les dogmes du Judaïsme, et de savoir si la foi a un rôle à jouer dans la religion juive, ou si celle-ci n'est plus qu'un code de règles et de prescriptions extérieures. Encore des questions sur lesquelles les Juifs ne paraissent pas d'accord.

Progrès et problèmes de l'entomologie. *(Stimmen aus Maria Laach, X*es *Heft 1889.)* — L'entomologie a été ramenée par les travaux des savants de ce siècle dans ses véritables limites, et ainsi bornée elle offre encore un vaste champ d'étude

à l'anatomiste, au biologiste, au physiologiste, au chimiste, au mathématicien, au mécanicien, et enfin au classificateur. C'est à celui-ci que l'on doit les beaux travaux que cite l'auteur. Avant toute classification, les sciences subsidiaires doivent intervenir, si l'espèce est inconnue ; chaque spécialiste doit alors travailler en vue de l'ensemble ; car si l'analyse est nécessaire, la synthèse ne l'est pas moins pour la constitution d'une science. Principes bien connus, que le père Wassmann confirme en empruntant ses exemples à l'entomologie.

Sur l'histoire du Tantum ergo (*ibid.*). — Le père Dreves essaye de retrouver l'origine et la forme primitive de la mélodie du *Tantum ergo*. Il fait remarquer d'abord que relativement au très grand nombre des hymnes, les mélodies sur lesquelles on les chantait étaient peu nombreuses. On en compte à peu près trois cents qui sont anciennes ; il en est qui remonteraient au IVe siècle. Il compare deux mélodies du *Tantum ergo*, l'une sur le mode dorien, l'autre sur le mode phrygien. La première, où il relève des fautes de transcription, peut être suivie jusqu'au XIVe siècle ; la seconde, beaucoup plus ancienne, se retrouve dans les manuscrits du XIe siècle et remontait certainement beaucoup plus haut. Nous possédons encore cette dernière dans nos vespéraux avec quelques modifications.

A lire, dans la même revue, deux articles du père Pfülf sur la prétendue *cession de l'Irlande à l'Angleterre par le pape Adrien IV*. L'auteur esquisse rapidement l'histoire de la conquête par Henri II, mais il n'a trouvé nulle part une bulle de cession. Le pape avait simplement autorisé le roi d'Angleterre à recevoir l'hommage volontaire de quelques chefs irlandais, l'avait engagé à restaurer l'ordre dans ce pays et à y faire revivre la pratique de la religion chrétienne.

La Musique chez les animaux et chez les hommes (*Deutsche Rundschau, octobre 1889*).— M. Auguste Weissmann explique d'abord les dispositions musicales chez les animaux et chez les hommes par la sélection sexuelle et par l'hérédité. Mais il reconnaît bien vite que si la faculté première peut se transmettre, il n'en est pas de même du perfectionnement que chacun y apporte. Le musicien ainsi que le savant profitent de l'expérience et de la science accumulées par leurs prédécesseurs, seulement tout leur est transmis non par l'hérédité, mais par l'édu-

cation. Au musicien est nécessaire le sens musical, qui dépend anatomiquement de son appareil auditif. C'est d'un défaut de cet appareil que provient probablement l'inaptitude musicale de quelques-uns.

Les Problèmes chimiques du temps présent (*ibid. Novembre 1889*). — La chimie moderne, nous assure M. Victor Meyer, attend encore son Newton. Malgré les progrès accomplis depuis cent ans dans le champ de cette science, il existe encore des problèmes qui ont résisté à tous les efforts des chimistes. La nature de l'affinité chimique, celle des équivalents est encore inconnue ; dans la chimie organique, que de régions immenses attendent un explorateur ! En définitive, le fondement même des phénomènes chimiques échappe encore aux savants. Nous ne devons pas cependant méconnaître les efforts tentés et les progrès réalisés. L'auteur, professeur à Heidelberg, les passe en revue, mais, à l'entendre, on croirait que tous les chimistes sont Allemands et qu'ils sont presque tous sortis de l'université d'Heidelberg. Le lecteur sait-il qu'il existe un composé du carbone dont le nom a quarante-deux lettres ? C'est le *Hexaméthyl-Methoxy-Triamidotriphenylcarbinol*. Ceux qui le retiennent exactement peuvent se flatter de posséder une mémoire fidèle.

La Protection de l'ouvrier contre les accidents et les maladies (*ibid. Décembre 1889*). — La question ouvrière est une des préoccupations du temps présent. La meilleure solution serait à coup sûr l'amélioration morale et physique du travailleur. L'auteur étudie les principaux dangers qui menacent l'ouvrier et les moyens qui ont été pris pour y obvier. Ces dangers sont extérieurs ou intérieurs : accidents, explosions de machines, excès de travail, maladies dues à des empoisonnements ou à des poussières absorbées. La loi a réglementé le travail, établi la responsabilité des patrons, et fixé certaines précautions à prendre. Mais les logements malsains, la nourriture insuffisante, le travail excessif, l'abus de l'alcool, les excès de toute nature restent les agents les plus puissants de misère et de dégradation. C'est contre eux surtout qu'il faudrait lutter.

Les Anglais dans le bassin du Zambèze (*Proceedings of the Royal Geographical Society, March 1890*). — De récents

événements viennent d'appeler l'attention vers le cours inférieur du Zambèze; les Anglais sont en train de s'y tailler un nouvel empire colonial. Nous n'avons pas à raconter les faits qui ont provoqué l'intervention du Portugal, tous les journaux en ont parlé ; mais il est bon de déterminer exactement le domaine que viennent de s'attribuer les Anglais. Il s'étend au sud du Zambèze sur le territoire des Mashona, et au nord sur le pays des Makololos. En Afrique, les délimitations sont toujours assez indécises; autant donc qu'on peut s'en rendre compte, voici à peu près les frontières de ces territoires. Le pays des Mashona, y compris le royaume de Matébélé, s'étend du Limpopo au Zambèze ; à l'ouest les bornes sont indéterminées; à l'est, ce seraient les possessions portugaises et le royaume d'Umsila. Le protectorat sur le territoire des Makololos comprend la région située entre le Shiré inférieur (embouchure du Ruo) et le nord du lac Shirwa ; on entrevoit déjà qu'on pourra pousser la frontière jusqu'à la Rovuma. Ces contrées, ainsi que les environs, ont été explorées en ces dernières années par des voyageurs anglais. Mentionnons seulement les expéditions les plus récentes.

M. F.-C. Selous a parcouru en 1889 la partie orientale du pays des Mashona, depuis Tete, sur le Zambèze, jusqu'à la source de la rivière Mazoe. Il a constaté que les cartes les plus récentes sont inexactes, que diverses localités doivent être placées plus à l'ouest, que la rivière Mazoe prend sa source au pied des monts Hampden, bien loin du lieu où les meilleures cartes la plaçaient. Aucun Portugais, prétend M. Selous, n'a jamais visité ces pays, et, afin d'accentuer la prise de possession par les Anglais, il baptise deux montagnes de la contrée des noms de Darwin et de Thackeray. Toute la région est à peu près à 1.700 mètres audessus du niveau de la mer.

C'est la contrée des Achewa, au nord du Zambèze, entre le Shiré et la Loangua, qu'a visitée M. A. Sharp; il en décrit avec soin l'hydrographie, et fait plus d'une correction aux cartes publiées par la maison J. Perthes, de Gotha.

Dans le même numéro des *Proceedings*, M. Daniel Rankin étudie la rivière Chinde et le delta du Zambèze.

Si l'espace ne nous faisait défaut, nous analyserions l'intéressant récit que nous fait le colonel Bell de son voyage à travers la Chine et la Mongolie, par la grande route commerciale qui va de Pékin à Kashgar..

Signalons enfin les nouvelles que nous donne le lieutenant

Roborovsky des progrès de l'expédition Prjéwalsky, actuellement sous les ordres du colonel Pievtsoff. Partant de l'oasis Nia, est de Khotan, on a reconnu les passes qui, de ce point, conduisent au Thibet. On y pénétrera l'été prochain. Sera-t-on plus heureux que Prjéwalsky, et atteindra-t-on Lhassa ?

The Review of reviews (*April 1890*). — Tous les ans on fonde de nouvelles revues ; c'est un flot qui monte sans cesse. Il est vrai que, par compensation, il en est quelques-unes qui sombrent, mais elles sont vite remplacées. Vouloir se tenir au courant des revues, même les plus intéressantes, serait une grande perte de temps, en supposant que ce fût possible. Un Anglais, M. W.-T. Stead, homme pratique, persuadé, comme tous ses compatriotes, que *time is money*, simplifie le problème. Il veut, par une analyse succincte, nous donner une idée suffisante de tous les bons articles de revues qui se publient chaque mois dans le monde entier. Pour cela, il a fondé la *Revue des revues*, dont voici les caractéristiques principales :

Sous la rubrique *le cours du monde* (the progress of the world), il résume les événements principaux du mois précédent. Dans le numéro d'avril c'est la démission du prince de Bismarck, la conférence de Berlin, le nouveau ministère français, la question sociale, les événements d'Afrique qui défraient cette chronique. M. Stead esquisse ensuite le portrait d'un personnage sur qui l'attention vient d'être attirée plus particulièrement. Nous avons ainsi vu défiler Henri Stanley, l'empereur Guillaume II, aujourd'hui on nous présente Bismarck. Ce n'est pas l'homme d'Etat, le politique qu'on étudie, mais l'homme dans son caractère, ses aptitudes, son génie, ses sentiments, ses goûts, ses habitudes. Il ressortirait de cette esquisse que le chancelier de fer serait un sentimental, un rêveur, un fataliste, et surtout un mystique !!

Sous le titre *leading articles*, le reviewer analyse en détail les articles les plus importants publiés dans les revues de tous les pays. Ici toutes les nationalités se coudoient ; à côté d'un écrivain anglais, un russe, un italien ou un français. La prédominance, on s'y attend bien, est donnée aux périodiques anglais ; cependant les revues françaises ont une belle part. A remarquer parmi les travaux les plus intéressants : *l'Opinion de M. Gladstone sur la Bible*, *la Dernière Tragédie sibérienne*, *les Premiers Chrétiens étaient-ils des criminels politiques?* *l'Avenir du catholicisme en Amérique*, *le Juif au* XIXe *siècle*, *l'Impératrice Frédéric*, *le Chemin de fer électrique*, etc.

Sous le titre particulier de chaque revue, les articles qui n'ont pas été mentionnés dans la partie précédente sont résumés en quelques lignes. Enfin on termine par l'analyse in extenso et des extraits d'un roman inédit. On nous offre dans le dernier numéro une œuvre de Tolstoï : *The Kreutzer Sonata*. Le tout est suivi d'un bulletin bibliographique, d'un index, etc. E. J.



BIBLIOGRAPHIE

Les Critères théologiques, par le chanoine S. di Bartolo, ouvrage traduit de l'italien par un prêtre de l'Oratoire de Rennes. In-12 de 382 p. Paris, Berche et Tralin, éditeurs. 1889.

Ce livre est précédé d'une introduction qui a pour titre : *de la valeur de la raison dans le catholicisme.* Il y a là, en vingt propositions parfaitement coordonnées et développées avec sobriété, toute la théorie du *rationabile obsequium*, un résumé substantiel de tant de travaux exécutés, surtout dans ces trois derniers siècles, pour renverser le préjugé obstiné d'une prétendue incompatibilité de la raison avec la foi, de la science avec la révélation.

Cette introduction fut d'abord un opuscule séparé, que l'éminent chanoine di Bartolo publia en 1885. L'accueil aussi favorable que mérité qu'il reçut, encouragea son auteur à faire paraître *les Critères théologiques*, qui en sont le complément très original.

On appelle critères théologiques, les marques distinctives de la vérité théologique. Ils sont ici présentés au nombre de dix, savoir : l'Eglise enseignante, les Conciles généraux, le Pontife romain parlant *ex cathedra*, la Croyance universelle, l'Enseignement en forme positive, l'Enseignement en forme négative, les Préceptes doctrinaux, la Tradition, la sainte Ecriture, et enfin, ce critère complexe : l'Eglise, la Tradition, l'Ecriture.

La méthode suivie dans l'exposition de chacun d'eux est à la fois très simple et très heureuse : une double série de propositions, les unes positives, les autres négatives, les unes qui affirment le concept, les autres qui le précisent en l'enserrant dans ses frontières légitimes. Donnons un exemple, et soit le premier critère, l'Eglise enseignante. Les propositions positives portent

que le magistère infaillible de l'Eglise a pour unique domaine la Révélation ; que l'Eglise enseigne infailliblement, tous les jours, la Révélation aux fidèles, par le magistère ordinaire du Pape et par le magistère des évêques subordonnés au Pape ; que tout ce qui est lié indissolublement à la Révélation entre, par là même, dans le domaine du magistère infaillible de l'Eglise, etc. Les propositions négatives précisent et limitent les précédentes ; ex. : ce qui n'est pas révélé n'entre pas dans le domaine infaillible de l'Eglise ; ce qui est lié à la Révélation, mais non d'une manière indissoluble, n'est pas du ressort du magistère infaillible de l'Eglise ; l'Eglise enseignante n'a aucune espèce d'autorité dans les sciences humaines, dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie, etc.

Voilà pour la méthode. Mais nous voudrions principalement faire ressortir cette grande liberté que donne à la spéculation philosophique et à l'esprit humain en général, le judicieux emploi des critères. Prenons encore des exemples. L'Eglise enseignante a pour objet de son magistère infaillible la Révélation (prop. I), et rien que la Révélation (prop. IX) ; dès lors les sciences mathématiques et les sciences physiques sont pleinement maîtresses d'elles-mêmes. Les sciences morales, pourvu qu'elles maintiennent sains et saufs le principe de la charité et celui de la justice, échappent, quant à leur constitution, au magistère infaillible. Cette grande question de droit public : l'autorité souveraine de Dieu est-elle communiquée immédiatement à la société parfaite ou à l'individu qui en est titulaire ? a été, est encore résolue dans l'un et l'autre sens, selon le bon plaisir des publicistes et théologiens catholiques. Enfin, « jusque dans le champ des sciences théologiques proprement dites, lorsque le magistère n'a pas parlé, l'Eglise, par respect pour l'intelligence humaine qui est un don de Dieu, par amour pour la vérité que cherche l'intelligence, par déférence pour la liberté, a reconnu de tout temps, à ses fils, le droit de la libre discussion ». Dans cet ordre des limites à poser à l'objet du magistère infaillible, nous recommandons, surtout pour ses développements, la v° prop. négative, ainsi conçue : « Bien que certains faits situés en dehors de la sphère de la Révélation tombent de droit divin sous l'autorité de l'Eglise, l'infaillibilité ne s'étend pas au jugement que l'Eglise porte sur ces faits. »

La souveraine autorité dogmatique des Conciles une fois établie, le chanoine di Bartolo formule des sortes de tempéraments,

dont il nous suffira d'indiquer quelques-uns : « Les Conciles généraux peuvent promulguer des lois inopportunes. — Ils ne sont pas infaillibles dans le gouvernement de l'Eglise. — Ils peuvent émettre des sentences injustes contre les individus. — Ils ne furent pas infaillibles dans l'imposition de peines violentes aux transgresseurs des lois divines ou humaines, ni dans l'affirmation des droits de l'Eglise sur le pouvoir temporel des princes chrétiens, bien moins encore dans l'acte de délier les sujets du serment de fidélité. »

Le troisième critère est la parole du Pape *ex cathedra*. Mais les collections de propositions condamnées — je ne fais que citer — même si ces collections sont faites par ordre du Pape, ne constituent pas une proposition à l'Eglise de décrets *ex cathedra*. Le syllabus ne serait pas un document infaillible *per se*.

Tout le livre des *Critères* n'étant presque qu'un catalogue commenté, il nous est très difficile d'en extraire la substance pour la condenser dans la forme ordinaire d'un compte rendu. L'incroyant qui lira l'ouvrage du savant chanoine de Palerme admirera, nous n'en doutons pas, et c'est le vœu de l'auteur, la logique sévère qui préside au développement de la foi. Mais surtout le catholique y apprendra — et qui n'a besoin de cette leçon? — à se garder de toute exagération, quand il s'agit d'obtenir, pour l'Eglise et pour la vérité, l'hommage de la plus noble de nos facultés, l'intelligence. Nous avouons qu'à la première et superficielle lecture que nous avons faite des *Critères*, nous avons été choqué de nombreuses hardiesses, que nous prenions pour des défaillances dans la doctrine. Maintenant encore nous ferions des réserves, dont la principale concerne une théorie de l'inspiration (III[e] prop. négative du IX[e] critère), sur laquelle ce n'est sans doute pas le moment d'insister. Disons toutefois que les hardiesses de ce livre sont plus dans la forme que dans le fond. L'auteur a une immense érudition ; il n'est guère d'écrivain ecclésiastique, ancien ou moderne, qu'il ne connaisse et ne cite. Mais tout en s'appuyant sur les autorités les plus considérables, il est original et paraît hardi, parce qu'il met en relief ce que d'autres théologiens, surtout de ce côté des Alpes, mettraient en creux. Ce n'est pas chez lui amour de la nouveauté, c'est seulement le contraire d'un mal ou de deux maux, la routine et la peur de la vérité.

Au demeurant, les *Critères théologiques* sont une œuvre remarquable, d'une utilité incontestable. Nous ne sommes pas étonné



que les suffrages les plus illustres et les plus flatteurs l'aient déjà récompensée.

P. Dadolle.

Le Sacré Cœur et la Compagnie de Jésus, par le P. Henri de Rochemure, de la même compagnie. 1 vol. in-18, 169 p., Delhomme et Briguet, 1890.

Raconter la grande part qu'il a été donné à la compagnie de Jésus de prendre dans l'établissement et la propagation de la dévotion au Sacré Cœur, tel est le but de ce livre, écrit par un enfant de saint Ignace, à l'honneur de son ordre sans doute, mais surtout pour l'édification des fidèles et la gloire de Dieu.

Le P. de Rochemure rappelle d'abord comment le culte spécial du Sacré Cœur s'est répandu dans l'Eglise à l'époque où sévissait avec le plus d'intensité l'hérésie de Jansénius; et comment cette dévotion, appelée à dilater les âmes dans la confiance et l'amour, tandis que le jansénisme les comprimait dans l'épouvante et la désespérance, fut un remède ménagé providentiellement pour nous défendre d'une désolante erreur.

Ces mêmes religieux qui, dès leur origine, avaient lutté avec tant de vigueur contre le protestantisme, après avoir emprunté leur nom au nom de Jésus, furent aussi des premiers, au XVII[e] siècle, à faire face à un nouvel ennemi, en arborant l'étendard du Sacré Cœur. Qui s'étonnerait de les voir recueillir aujourd'hui, dans ces précieux souvenirs de leur histoire, des motifs de consolation et d'encouragement?

Cara tuo Jesu quàm sis, gens inclyta, disce:
Dat tibi Cor Nomen qui dedit ante suum.

Avant les révélations dont fut favorisée la bienheureuse Marguerite-Marie, la Société de Jésus avait déjà connu par ses théologiens la dévotion au Sacré Cœur, et l'avait pratiquée par ses ascètes et par ses saints. Depuis les révélations, le vénérable P. de la Colombière, les PP. Croiset et de Galliffet, travaillèrent à en répandre les lumières comme à en multiplier les fruits sur notre sol. Mais ce n'était point assez pour la compagnie. L'auteur, dans un récit plein de charmants détails, fait connaître le concours apporté par les Jésuites à la diffusion du culte du Sacré Cœur, non seulement en France, mais en Pologne, en

Angleterre et en Belgique, en Espagne et en Portugal, en Allemagne et en Italie.

Aux jours de la dispersion, les anciens membres de la Société de Jésus trouvèrent dans leur dévotion au Sacré Cœur un dédommagement aux souffrances de l'exil ou des cachots. Enfin, quand la compagnie eut été rétablie par Pie VII, ce fut avec un nouvel élan et une ardeur rajeunie par l'épreuve, que l'apostolat pour l'extension de la dévotion chère au monde catholique moderne, fut repris chez les Jésuites, en même temps que l'épiscopat et le Saint-Siège favorisaient de tout leur pouvoir ce mouvement général de la piété des fidèles.

C'est ainsi qu'après nos désastres, nous avons vu une partie de l'Assemblée nationale se consacrer publiquement au Cœur de Jésus, et, jusque dans notre Paris égaré et frivole, la basilique de Montmartre s'élever comme une prière de la France pénitente et un gage du retour espéré de notre pays tout entier à une vie plus chrétienne.

A cette œuvre de régénération sociale par le culte du Sacré Cœur et les vertus qui en découlent naturellement, le P. de Rochemure a voulu contribuer pour sa part, en publiant son livre. Nous nous plaisons à reconnaître que l'auteur a réussi à rendre ces pages attrayantes à l'esprit autant que profitables à l'âme du lecteur. André Gairal.

Notre voyage aux pays bibliques, par l'abbé E. Le Camus, 3 vol. in-12, VII-400, 325, 328, pp. Paris, Letouzéy et Ané, 1890.— 10 fr. 50.

MM. Le Camus et Vigouroux, les deux voyageurs aux pays bibliques, sont des vétérans des études scripturaires ; il est inutile de rappeler leurs travaux, tous les lecteurs de l'*Université catholique* les connaissent. Après avoir passé les plus belles années de leur vie en tête-à-tête avec la Bible, ils ont voulu localiser, pour ainsi-dire, les événements que leur avait racontés le livre sacré. Ils sont partis dans le dessein de visiter non seulement la Palestine, mais tous les lieux dont il est parlé soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament. Commencé en Egypte, leur voyage s'est donc continué à travers la Palestine, la Syrie, l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie. Nous serions heureux de suivre les voyageurs dans le détail de leur pèlerinage de chrétiens et de savants, mais comment pourrions-nous, dans un

court article, ne dire même qu'un mot des nombreuses localités visitées? Alexandrie, le Caire, le canal de Suez, Jérusalem, la mer Morte, Bethléem, Hébron, Naplouse, Nazareth, le lac de Génézareth, Damas, Chypre, Antioche, Tarse, Ephèse, Smyrne, Constantinople, Athènes, Corinthe, Rome — et encore nous ne mentionnons que les plus importantes — passent tour à tour sous nos yeux. Au récit du voyage se mêlent la description du pays et le récit des événements qui s'y sont passés ; c'est presque toute la Bible, suivie sur le terrain. Les localités modernes sont identifiées, quand c'est possible, avec les anciennes ; les monuments sont décrits, expliqués, replacés dans leur cadre historique. On nous dit ce qui reste de ces anciennes villes qui, quoique en ruines et même presque effacées du sol, restent pour nous si vivantes. Les souvenirs classiques ne sont pas d'ailleurs négligés, presque tout le troisième volume leur est consacré. Cet ouvrage pourra donc passer à bon droit pour une géographie illustrée de l'histoire ancienne de l'Orient.

Hâtons-nous de dire que M. Le Camus est un guide bien informé et prudent. Il sait beaucoup, mais il ne craint pas d'ignorer. Initié aux saines méthodes critiques, il n'affirme qu'à bonne enseigne. Il ose protester contre ces légendes sans fondement sérieux qui ont localisé en Palestine, et à Jérusalem en particulier, tous les détails de l'histoire biblique. En quoi, le demanderons-nous, la piété chrétienne sera-t-elle plus vivifiée ou plus excitée si, en suivant sur le terrain, pas à pas, la marche de Notre-Seigneur Jésus-Christ vers le Calvaire, elle s'arrête à chaque instant pour vénérer des emplacements douteux où l'on a fixé quelquefois des détails apocryphes ?

Il en est peut-être qui trouveront M. Le Camus trop peu disposé à accepter certaines données traditionnelles ; mais on doit reconnaître que sur ce point il a su rester sur le vrai terrain scientifique. On abuse quelquefois de la tradition, et par là on la déprécie aux yeux de quelques-uns. La tradition est une excellente source de l'histoire, possédant une valeur égale à celle des documents mêmes. Mais, comme toute méthode, elle a ses lois qu'on ne peut violer sans rendre son témoignage caduc. Tout fait attesté par elle, doit être reçu par l'historien impartial, mais à condition que la tradition en remonte à l'événement, que l'origine en ait été pure et que la transmission n'ait pas été interrompue.

Le livre est écrit d'un style simple, élégant, au besoin même

éloquent. Nous ferons à l'auteur un mérite de n'avoir jamais forcé la note admirative; on sent que ses impressions ont été réelles, et qu'il ne les a pas eues seulement la plume à la main. Quiconque le lira sera reconnaissant à M. Le Camus de nous avoir communiqué ses émotions chrétiennes, de nous avoir fait le confident de ses recherches scientifiques et de ses trouvailles. Les récits de voyage en Terre Sainte se multiplient tous les jours. Il en est peu qu'on lira avec un aussi vif intérêt, peu surtout dont on pourra avec plus de confiance accepter les conclusions.

Au texte sont jointes soixante-dix gravures sur bois, reproduisant les villes, les monuments, les paysages les plus célèbres; quelques plans par terre aident à l'explication. Enfin dix-sept cartes, très bien gravées, permettent de suivre tous les détails du voyage.

E. Jacquier.

I. — **Einleitung in den Thalmud** (*Introduction au Talmud*), par Hermann Strack. — In-8°, 76 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1887.

II. — **Pirqê Abôth**, Die Sprüche der Væter (*Les Sentences des Pères*). Texte vocalisé, avec une introduction et des notes, par Hermann Strack. — 2e édition, in-8°, 66 pp. — Berlin, Reuther, 1888.

III. — **Jomâ**, Versœhnungstag (*Le Jour du grand pardon*), édité et éclairci par H. Strack, in-8°, 40 pp. — Berlin, Reuther, 1888.

IV. — **Abodâ Zarâ**, Gœtzendienst (*Le Culte des faux dieux*), édité et éclairci par H. Strack, in-8°, 36 pp. — Berlin, Reuther, 1888.

Le docteur Hermann Strack consacre ses efforts à faire connaître au public chrétien la littérature juive. Après avoir publié une excellente grammaire de l'hébreu de l'Ancien Testament, il veut maintenant donner à l'étudiant au courant de l'hébreu biblique les moyens de s'initier à la connaissance de l'hébreu talmudique. Pour atteindre ce but, il a publié une Introduction au Talmud et trois traités de la Mischnâ, Pirqê Abôth, Jomâ, Abodâ Zarâ. Afin de faciliter le travail des jeunes étudiants, il édite un texte vocalisé, qu'il accompagne de notes où il signale les différences entre la langue de la Mischnâ et celle de la Bible; il résout toutes les difficultés grammaticales, et à la fin il fournit un index des mots avec renvoi à la note explicative. Le texte a été choisi avec soin, et dans la préface M. Strack indique les manuscrits qu'il a collationnés pour l'établir; il note en outre

les variantes. Enfin, il signale les travaux les plus remarquables qui ont été faits sur chaque traité. Il promet un travail semblable pour d'autres parties de la Mischnâ.

Il est difficile de mieux concevoir et de mieux exécuter une édition à l'usage des élèves. Nous exprimerons cependant le regret que l'auteur n'ait pas écrit son travail en latin ; il eût souvent été plus clair, et puis surtout il se serait adressé à un bien plus grand nombre de lecteurs.

I. — Il est souvent question, surtout lorsqu'on étudie les temps avoisinant le christianisme, du Talmud et de ses enseignements. Nous serons donc heureux de trouver un guide sûr et impartial qui nous mettra au courant des questions générales ayant rapport à cette vaste littérature, à l'immense mer du Talmud, comme on a dit quelquefois. Pour l'heure, nous en trouverions difficilement un qui soit mieux informé que M. H. Strack.

Son Introduction au Talmud étant un véritable traité élémentaire, le mieux, croyons-nous, pour en faire connaître le contenu, sera de citer les divers paragraphes.

I. — Remarques préliminaires. — 1. Transcription des lettres. 2. Manière de citer le Talmud. 3. Explication des termes : Mischnâ, Baraithâ, Thosephthâ, Gemarâ, Talmud, Midrasch, Halakhâ, Haggadâ.

II. — Introduction à la Mischnâ et tableau de ses traités et de ceux de la Thosephthâ.

III. — Contenu des soixante-trois traités de la Mischnâ.

IV. — Les Abôth de Rabbî Nathân et autres petits traités.

V. — Histoire du Talmud. 1. Origine et premier développement de la loi traditionnelle. 2. Défense d'écrire cette loi. 3. Son histoire jusqu'à la rédaction de la Mischnâ. 4. Le Talmud palestinien. 5. Le Talmud de Babylone. 6. Histoire du texte du Talmud, manuscrits et éditions imprimées.

VI. — Liste chronologique des docteurs de la loi : les cinq couples, les Thannaïtes, les Amoréens.

VII. — Jugements portés sur le Talmud, herméneutique et langue.

VIII. — Littérature sur le Talmud (sur l'introduction, traductions, explication, travaux philologiques, haggadâ, monographies).

Des remarques de l'auteur à propos du texte, il ressort que nous ne possédons pas du Talmud une édition critique, et qu'il

y aurait lieu de rechercher avec soin les altérations ou interpolations que les Juifs ont fait subir au texte dans le cours des siècles ; il faudrait aussi fixer exactement l'âge des diverses parties, et démontrer l'authenticité de certaines lois ou sentences quant à l'attribution qu'on en fait à tel ou tel docteur, beaucoup plus ancien que la rédaction générale du traité. Tant qu'on n'aura pas sur ces diverses questions obtenu des résultats satisfaisants, le Talmud ne pourra avoir qu'une valeur théologique ou historique très limitée, et pour la critique des textes ou l'exégèse, il n'en aura aucune.

II. — Le *Pirqê Abôth*, ou les sentences des Pères, est un des traités de la Mischnâ (neuvième du quatrième ordre) les plus intéressants, et ajoutons aussi, un des plus faciles à comprendre. On y trouve rassemblés les préceptes les plus beaux des anciens docteurs juifs, Hillel, Gamaliel, Rabbî Jehoudâ, le compilateur de la Mischnâ actuelle.

Dans le premier chapitre, on établit la continuité de la tradition depuis Moïse jusqu'à Joannân ben Zaccaï, et par suite son autorité. On pourra lire avec intérêt, sur cette chaîne de la tradition, le travail que M. Isidore Loeb a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études — Sciences religieuses*, 1er vol. — Il y prouve que ce chapitre est une œuvre de parti destinée à établir la prééminence des Pharisiens sur les Saducéens.

Viennent ensuite des sentences morales fort belles, rappelant de près celles des *Proverbes* ou même les maximes évangéliques. Quelques-unes d'entre elles sont attribuées à des docteurs antérieurs à Jésus-Christ ou ses contemporains. Le même fait se reproduit dans d'autres traités du Talmud. Il en est qui, frappés de ces ressemblances, en ont conclu que Notre-Seigneur avait emprunté ses plus belles paroles aux docteurs de son temps ; on a même essayé de reconstituer le Sermon sur la montagne à l'aide des enseignements des rabbins. Avant même de faire observer la profonde différence d'inspiration qui distingue les discours de Notre-Seigneur Jésus-Christ de ceux des docteurs juifs, nous demanderons qu'on établisse la parfaite authenticité de ces maximes rabbiniques, par conséquent qu'on en fixe exactement la date, et alors on pourra juger à qui appartient la priorité. En définitive, la Mischnâ que nous possédons actuellement n'a été écrite que dans la seconde moitié du IIe siècle après J.-C.; et, quoiqu'elle reproduise des sentences et des jugements dus,

dit-elle, à des docteurs antérieurs de trois siècles, nous ne sommes pas obligés de l'en croire sur parole. Personne n'ignore qu'au point de vue littéraire les Juifs ont été, dans les temps avoisinant le christianisme, les plus impudents faussaires.

III. — *Jomâ*, le jour du grand pardon, est le cinquième traité du second ordre de la Mischnâ. Il décrit comment le grand prêtre doit se préparer au grand pardon, les diverses cérémonies de ce jour, et il indique les offrandes par lesquelles sont remis les péchés.

IV. — *Abodâ Zarâ* est le huitième traité du quatrième ordre. Il s'occupe du culte des faux dieux, parle de leurs temples et de leurs images, et règle les rapports qu'un Juif doit avoir avec les idolâtres.

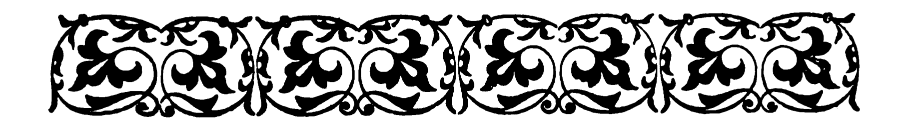
M. Strack affirme que les idolâtres dont il est question ici ne sont pas les chrétiens, car au IIe siècle ceux-ci étaient désignés par les Juifs sous le nom de minîm — hérétiques — tandis que notre opuscule appelle toujours les sectateurs des faux dieux goï, nokhrî. Cette opinion n'est pas partagée par tous, et ni Maimonides ni Buxtorf ne lui semblent favorables.

Nous engageons vivement l'auteur à continuer la publication des traités les plus importants de la Mischnâ. Par ces éditions correctes et pourvues d'un excellent appareil critique et philologique, il rendra les plus grands services à tous ceux que leurs études obligent à jeter au moins un coup d'œil sur cette littérature, jusqu'à présent à peu près fermée ; il leur aura aplani les voies.

E. J.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



ÉTUDES DE PATROLOGIE ORIENTALE

SAINT EPHREM

Suite (1).

I. — Ses Ecrits et sa Doctrine

Ecrivain fécond, saint Ephrem a laissé de nombreux écrits, qui ne sont pas tous arrivés jusqu'à nous. Ces écrits ont pour objet les livres saints qu'ils expliquent, les dogmes chrétiens qu'ils exposent et vengent des attaques de l'hérésie, la vie ascétique et la piété dont ils tracent les règles, et les offices liturgiques qu'ils ornent et embellissent de toutes les richesses de la poésie orientale. On les distingue en commentaires, en « mimrés » ou discours, et en « madrashés » ou hymnes.

I. — *Commentaires.* — S. Ephrem a expliqué presque tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. S. Grégoire de Nysse, Denys Bar-Salibi et le mafrian Grégoire Barhébraeus disent, d'une manière générale, qu'il a interprété tous les livres des deux Testaments. Mais cette expression ne doit pas être prise dans toute sa rigueur. Car il paraît établi qu'il n'a pas commenté les livres deutérocano-

(1) Voir le numéro de mars.

niques de l'ancien Testament non plus que les épîtres dites catholiques et l'Apocalypse. Il serait plus exact de dire qu'il a commenté tous ou presque tous les livres qui se trouvent dans l'ancienne version syriaque dite « peschita » ou simple. On sait que cette version ne contient, pour l'ancien Testament, que les livres qui existent encore en hébreu. Les livres deutérocanoniques que nous ne possédons qu'en grec, bien que quelques-uns aient été écrits en hébreu ou en chaldéen, ont été traduits en syriaque, mais ils ne font pas partie de la version simple, dont se servait S. Ephrem.

On aurait cependant tort de conclure de là que Saint Ephrem rejetait les livres deutérocanoniques de l'ancien Testament. Depuis 1827 les sociétés bibliques retranchent de leurs éditions les sept livres deutérocanoniques de l'ancien Testament. Il est même reçu aujourd'hui dans les écoles rationalistes et protestantes de donner à ces livres l'épithète fausse d'apocryphes, comme s'ils n'avaient plus d'autorité. C'est là un point de vue tout à fait faux et qui fait des éditions de la Bible données par les sociétés bibliques des Bibles tronquées. On a prétendu que les anciens pères n'ont pas admis les livres deutérocanoniques, c'est une erreur que nous avons réfutée ailleurs. Aux nombreux témoignages des pères latins et grecs on peut ajouter les pères orientaux et à leur tête saint Ephrem. Saint Ephrem en effet, bien qu'il n'ait pas commenté les livres deutérocanoniques, les connaissait, les avait près de lui, les recevait et ne faisait aucune distinction entre eux et les autres livres saints. Dans ses discours et ses hymnes il en appelle à Tobie, à Judith, aux Machabées, à la Sagesse et à l'Ecclésiastique et même aux fragments de Daniel et les cite comme les autres livres saints. Il a même composé des hymnes sur les Machabées (1).

(1) Il cite *Tobie* dans *S. Ephraem*, *Syr. hymni et serm.* I, 300; *Judith* dans *Opp. Syr. lat.* II, 293; *Baruch*, *ibid.* 212-213; *Machabées*, *ibid.* II, 218, 231; *Hymn. et serm.*, I, 78; *Carm. nisib. p.* 198, 219, 221; *Sagesse*, *Opp. græco-lat.* II, 141, 147, 181, 195; *Ecclésiastique*, *ibid.* I, 85-86, 87, 92, 104, 300; *Fragments de Daniel*, *Opp. græco-lat.*, II, 65, 71; *opp. Syr. lat.* III, 47; *Hymn. et serm.* I, 530;

C'est seulement au siècle dernier que les commentaires de S. Ephrem ont été retrouvés. Les érudits savent quelle précieuse moisson d'écrits patristiques le savant cardinal Mai a récolté, il y a cinquante ans, dans les *Chaînes* des pères grecs. Les commentaires de saint Ephrem ont été retrouvés dans une *Chaîne* semblable. Cette chaîne a été écrite en 861 par un moine d'Edesse nommé Sévère. Les auteurs de chaîne citent exactement les paroles des pères qu'ils transcrivent; mais ordinairement ils abrègent et ne citent que les paroles essentielles. C'est ainsi qu'a agi le moine Sévère. Nous n'avons donc pas les commentaires complets de saint Ephrem, mais simplement des *Scholies*, explications courtes et substantielles des principaux passages de chaque chapitre et de chaque livre de l'écriture. Ces scholies paraissent complètes pour tous les livres du canon hébreu, à l'exception de quelques-uns. La chaîne de Sévère ne contient que quelques scholies pour les livres des Nombres et du Deutéronome. Les psaumes sont omis et cependant Ebed-Jésu dit positivement que saint Ephrem les a interprétés. Les Proverbes manquent aussi ainsi que le Cantique des cantiques, l'Ecclésiaste, les Paralipomènes, Esdras, Néhémie et Esther. J'ai retrouvé une citation des Proverbes. L'édition de Rome omet aussi la seconde partie d'Isaïe, et les cinq petits prophètes Jonas, Nahum, Sophonie, Habacuc et Aggée. J'ai retrouvé les Scholies de saint Ephrem sur ces prophètes dans une chaîne du Musée britannique, qui m'a donné aussi un texte plus complet sur les lamentations de Jérémie. J'ai ainsi pu compléter l'édition romaine.

Saint Ephrem suit la version syriaque, même dans les endroits où elle s'éloigne de l'hébreu et du grec. De temps à autre, il mentionne les différences du texte hébreu et même des Septante, soit qu'il eût appris l'hébreu dans ses rapports avec les rabbins juifs de Nisibe et d'Edesse, soit qu'il eût à son usage une traduction syriaque des Hexaples

II, 636, 668, 670. Il emploie les termes *Scriptura dicit*, comme pour les autres livres saints.



d'Origène, soit enfin qu'il eût des notes marginales à son manuscrit. Saint Ephrem commente le texte verset par verset; mais il omet quelquefois plusieurs versets. Comme la version syriaque a été faite sur le texte hébreu et qu'elle s'en rapproche par le génie de la langue, les Scholies de saint Ephrem sont extrêmement précieuses pour rechercher le sens littéral du texte sacré. Les Scholies de saint Ephrem sur la Genèse forment le principal commentaire que l'antiquité nous ait laissé sur ce livre aujourd'hui tant discuté. J'en ai souvent profité dans mon *Commentarium in Genesin*. Saint Ephrem explique constamment le sens littéral et appartient, sous ce rapport, à l'école d'Antioche, mais il n'exclut pas le sens spirituel ou mystique que l'école d'Alexandrie recherchait jusqu'à l'abus. Un seul exemple justifiera notre assertion. Saint Ephrem expliquant ces paroles d'Isaïe 69, 30 : « *Un sauveur viendra à Sion.* » dit : « Ce Sauveur, c'est Zorobabel. La Sion spirituelle, la colline des visions ou des révélations, c'est l'Eglise, et le Sauveur qui viendra à elle c'est le Christ, ce grand Zorobabel, etc. »

Les auteurs de l'édition romaine ont traduit les Scholies du grand interprète syrien un peu librement, mais ils ont donné le sens exact. Les commentaires de saint Ephrem sont un des précieux monuments que nous a laissés l'antiquité ecclésiastique. Un écrivain protestant,qui en a fait une étude spéciale, les juge ainsi : « Je ne dirai qu'une chose, saint Ephrem est le premier de tous ceux qui ont écrit des commentaires sur l'Ecriture qui ait tenu un juste milieu entre l'interprétation allégorique et l'interprétation verbale, et il surpasse de loin, pour l'interprétation grammaticale et historique, tous les interprètes grecs qui l'ont précédé (1). »

(1) C. Lengerke *De Ephraemi syri arte hermeneutica*, Regiom. Pruss. 1831, p. VII-VIII. Le même auteur a écrit *Comment. crit. de Ephræmo syro SS. interprete*, Halis sax. 1828. Voir aussi Pohlmann, *Ephræmi S. Comment. in Script. Commentatio*. Braunsb. 1864. On trouve une analyse des commentaires de saint Ephrem dans le *supplément* au t. VIe de l'*Histoire des auteurs ecclés*. de D. Cellier, éd. de Vivès. Paris 1860. On y trouve quelques inexactitudes, entre autres que la chaîne de Sévère a été écrite en 561, c'est 861 qu'il faut.

Le texte original des commentaires de saint Ephrem sur le nouveau Testament n'est pas encore retrouvé. Le saint Docteur avait commenté le *Diatessaron* de Tatien. Le Méchitariste Aucher a retrouvé une version arménienne de ce commentaire et en a donné une traduction latine que le docteur Moesinger a publiée (1). Le même Méchitariste a publié, en 1836, à Venise la version arménienne des commentaires de saint Ephrem sur les Epîtres de saint Paul. Le diacre d'Edesse en a outre composé un long et magnifique poème sur l'histoire de Joseph vendu par ses frères, un autre sur Jonas et la pénitence des Ninivites et un troisième sur la pécheresse de l'Evangile. Il a également écrit plusieurs discours exégétiques, qui renferment une exposition détaillée de certaines parties de l'Ecriture. Les plus remarquables de ces discours sont les *sermons* sur la passion que j'ai publiés d'après trois manuscrits de Paris et dont je vais parler.

II. — Discours

La plus grande partie des écrits de saint Ephrem consiste en discours, qui sont les uns en prose, les autres en vers de sept syllabes, et en hymnes, odes ou cantiques d'une admirable variété.

Les discours de saint Ephrem sont d'une éloquence onctueuse, persuasive, entraînante et sublime qu'on n'a pas surpassée. S'il se laisse emporter par son sujet et s'affranchit souvent des règles classiques, il connaît admirablement le cœur humain et ses faiblesses. Nul n'a comme lui le don de faire couler les larmes, et le lecteur, profondément remué, ne s'aperçoit pas que le discours est quelquefois prolixe. Je ne sais comment en parler pour ne pas outrepasser les limites d'un article. Le diacre d'Edesse a

(1) *Evangelii concordantis expositio facta ab Ephræmo Syro.* Venetiis, 1876.



traité tous les sujets : dogme, morale, piété, vertus chrétiennes, jeûnes, sacrements, prières pour les morts et les vivants. On peut, comme l'a fait tout récemment M. Eirainer (1), tirer toute une théologie des écrits de saint Ephrem. L'orateur syrien a surtout parlé avec éloquence de la passion du Sauveur et des fins dernières de l'homme. On en jugera mieux par quelques extraits que par nos paroles. Voici le début du discours qu'on lit à l'office du lundi saint dans les églises syriennes, et qui forme l'introduction aux discours sur la passion.

« Des prédicateurs, pleins d'un ardent courage, se répandirent dans le monde entier prêchant la venue de Jésus-Christ et son avènement futur. Commençant par la ville sainte de Jérusalem, les douze prédicateurs de la vérité prêchèrent et firent entendre jusqu'aux extrémités de la terre ces paroles : « Dieu est descendu du ciel et y est re« monté. » La crainte des rois et des tyrans n'empêcha pas ces prédicateurs de proclamer dans les forteresses royales : « A Jésus appartient la royauté. » Leur voix était plus puissante que le son de la trompette, lorsqu'ils criaient à la face des rois : « Vous avez un roi des rois. » A Rome, Simon s'écriait : « C'est mon Seigneur, mon Dieu et mon « Maître qui renverse les rois. » On lui répondait : « Ton « Maître est tué, comment peut-il renverser les rois ? Ton « Dieu a reçu la sépulture, qui l'a établi maître de nos « Dieux ? Où sont tes richesses pour être son ambassa« deur ? Où est ton opulence pour être son orateur ? »

« Simon répliquait à ses interrogateurs : « Vous dites « que mon Maître est tué ; c'est vous au contraire qui êtes « privés de la vie, puisque vous ignorez le Christ, d'où il « vient et de qui il est le fils. Le Christ est de toute éter« nité près de son Père. Il est descendu du ciel sur la terre « lorsque la divine Majesté l'a voulu. Mis à mort pour nous « tous, il est la victime qui nous a réconciliés avec son « Père irrité contre les hommes. Il est mort et par sa mort

(1) *Der hl. Ephræm der Syrer eine dogmengeschichtliche abhandlung.* Kempten. 1889.

« il a rendu la vie à tout le genre humain renversé par ses « forfaits. Qu'il soit vivant, son tombeau le prouve; qu'il « soit ressuscité, les anges l'attestent. Lisez les prophètes, « ils vous apprendront comment il est né; ouvrez leurs « livres, ils vous instruiront touchant sa mort; parcourez « attentivement leurs écrits et ils vous donneront des en- « seignements précis sur sa résurrection... Il s'est fait en- « fant, lui par qui tout enfant existe, il a pris un corps « conçu sans être engendré; il s'est engendré lui-même et « s'est formé par la chaleur de son esprit. L'homme a été « complètement étranger à cette conception annoncée par « l'ange de l'Esprit-Saint. Quel roi, quel fils de roi peut lui « être comparé?

« Le fils de Dieu est né sans pompe, sans magnificence « aucune, néanmoins les anges embrasés et les esprits « célestes ont proclamé qu'un roi est né. Il n'a appelé per- « sonne à son berceau pour faire la génuflexion et lui ren- « dre les honneurs souverains, et voilà qu'on lui apporte « des contrées les plus éloignées de riches présents.

« Quel roi, quel fils de roi, ou plutôt lequel de vos « dieux peut se priver de nourriture et de boisson comme « Jésus, qui passa quarante jours sans nourriture et sans « boisson au milieu des bêtes fauves qui se prosternaient « pour l'adorer et des anges qui célébraient ses louanges « au ciel et sur la terre? Quelqu'un est-il assez puissant, « assez redoutable, assez fort et véhément pour refréner « les flots soulevés et apaiser la mer, comme le Christ l'a « fait? Tandis qu'il dormait la mer grossissait, dès qu'il « fut éveillé, il la réprima et la mer tremblante apaisa ses « flots et devint calme. Quel roi, quel prince de la terre « peut prendre de l'eau dans le creux de sa main et en faire « du vin comme a fait le Christ, lorsqu'il a changé l'eau « en vin excellent? Témoin les six urnes que l'on conserve « jusqu'à ce moment à Cana. A qui donnera-t-on des tas « d'or, à qui paiera-t-on autant de sommes d'argent qu'en « contiennent les trésors des forteresses pour qu'il ouvre à « la lumière la pupille d'un aveugle, comme l'a fait Jésus? « Avec un peu de boue il a ouvert les yeux de l'aveugle-né.

« Rendant ainsi la vue aux aveugles, il s'est attiré avec un « peu de poussière les honneurs d'un triomphe. Quel autre « que Jésus est venu rappeler les morts à la vie et justifier « les pécheurs? Qui jamais a eu compassion des hommes « comme Jésus qui les a guéris, qui a guéri les paralyti- « ques, rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la « langue aux muets, qui a rendu les morts à la vie, chassé « les démons du corps des possédés, délivré les malades de « leurs infirmités, arrêté le flux de sang de l'hémorrhoïsse, « qui a rassasié des milliers d'hommes dans le désert en « multipliant un peu de pain et rendant de petits poissons « très grands et très gros, qui a changé l'eau en vin, qui a « ressuscité un cadavre qui déjà sentait, qui a apaisé les « vagues de la mer et marché sur les flots? Béni soit le roi « auteur de toutes ces choses petites et grandes! Que tous « ces actes soient à sa gloire, que tous ces hauts faits soient « à sa louange!

« Celui qui aime son Seigneur aime ses actes; celui qui « confesse son Dieu admire ses œuvres. Que la créature « rende grâce au créateur de tout ce qu'il a fait, que l'œuvre « reconnaisse l'ouvrier et lui rende hommage; que l'homme « craigne de se révolter, car Dieu hait les rebelles; que « l'homme constitué roi ne se fie point à son empire; qu'il « sache qu'au-dessus de lui se trouve le roi des rois. Le « sultan des sultans qui est au-dessus de tous les sultans « est le seul sauveur Jésus, qui est assis à la droite de son « Père, qui est son Verbe, sa force et son bras puissant, « qui est descendu des hauteurs du ciel dans les profon- « deurs de la terre, et est retourné au ciel. Il est descendu « caché, il est remonté manifesté; il est descendu Verbe, « il est remonté corps; il est descendu et il est remonté « selon sa volonté. Béni celui qui a agi selon sa puissance! « Que les hommes soient dans l'étonnement, que les mor- « tels admirent la providence de l'auteur de toute grâce « qui s'est abaissé jusqu'à nous. Béni celui qui, dans sa « bonté, a puisé dans l'océan profond de la miséricorde la « vie qu'il nous a donnée! Le fils de Dieu est Dieu et Dieu « de Dieu; il est descendu du ciel et a conversé sur la

« terre; il a ceint la puissance de la prédication. Le feu « consumant qui est descendu du ciel est devenu une « rosée pour l'humanité; celui qui est tout feu a caché sa « flamme; le Dieu véhément s'est contenu; le tonnerre « n'était pas dans sa voix ni l'éclair dans sa rapidité; le « Dieu terrible a caché sa majesté, le Dieu puissant sa « véhémence. Tout entier dans le ciel il était tout entier « sur la terre. Lorsque vous le regardez dans le ciel, il « n'a pas de ressemblance, lorsque vous le considérez sur « la terre il vous paraît simplement un homme. Si vous « tournez vos regards à droite, des millions d'anges le ser- « vent, et les séraphins sans nombre crient devant sa face : « Saint, saint, saint. Si vous dirigez vos regards vers la terre, « il est circonscrit dans un corps humain : *Les renards ont* « *des tanières et les oiseaux du ciel des nids, mais* celui « qui est le Fils de Dieu *n'a pas où reposer sa tête* (1). » « Où aurait en effet pu chercher un refuge celui qui est le « refuge de tous? Où aurait reposé sa tête celui qui est la « colonne qui soutient l'univers, celui qui de sa droite et « de sa gauche soutient la terre et le ciel, et tient dans le « creux de sa main les mers et le monde? »

L'orateur continue à développer le mystère de l'incarnation, il engage ses auditeurs à adorer l'Emmanuel prédit par Isaïe, le Christ annoncé par Daniel. La synagogue, servante ingrate, l'a attaché à la croix. En punition, il l'a chassée de sa maison et a choisi à sa place l'Eglise, à qui il a donné ses trésors et ses pardons, son pouvoir de lier et de délier, le sacrement de son corps et le calice de son sang avec l'autel, le sacrifice et le pontife.

On voit quelle profondeur de doctrine et quelle richesse d'expression possède le moine syrien. Ses discours comme ses hymnes sont tout remplis d'Ecriture sainte.

L'histoire de la Passion s'ouvre par l'onction dont Marie, sœur de Lazare, honora le Sauveur dans la maison de Simon le lépreux à Bethléem. Beaucoup d'exégètes, surtout dans l'Eglise latine, pensent que Marie, sœur de

(1) *Matt.* VIII, 20.

Lazare, Marie-Magdeleine, et la pécheresse dont parle saint Luc (ch. VII), ne sont qu'une seule et même personne. C'est aussi le sentiment de saint Ephrem.

Le second discours sur la passion traite donc d'abord de l'onction de Béthanie et de la femme pécheresse. Saint Ephrem a souvent traité ce sujet, sous des points de vue différents, notamment dans le discours sur Notre-Seigneur et dans le sermon sur la pécheresse que j'ai publiés, dans la quatrième exhortation qui se lit au tome III des œuvres syriaques et dans deux autres discours qui se trouvent dans les œuvres grecques. Les mêmes sentiments et les mêmes pensées se rencontrent dans tous ces discours. L'onction est, chez la pécheresse, le signe du repentir : elle s'humilie, pleure ses péchés, répand ses parfums pour se réconcilier avec celui qu'elle a offensé et qu'elle aime. Il lui sera beaucoup pardonné à cause de son amour. Le saint docteur appuie particulièrement ici sur la signification prophétique de cette onction qui marque la sépulture du Sauveur et sur l'avarice que Judas fait paraître en cette circonstance. La seconde partie du discours a pour objet la préparation du cénacle pour la manducation de l'agneau Pascal. Le soir venu, le Sauveur célébra la pâque nouvelle qui abolit l'ancienne. Ainsi la figure fit place à la réalité, l'ombre à la vérité. Le discours est terminé par une éloquente comparaison entre la pâque ancienne et la pâque nouvelle.

Le troisième discours continue l'explication des actes et des paroles du Sauveur dans la dernière Cène. Il montre l'humilité de Jésus éclatant dans le lavement des pieds et insiste sur la nécessité de cette vertu. Il n'est pas de vertu sur laquelle saint Ephrem ait plus écrit que sur l'humilité. Selon le diacre d'Edesse, d'accord en cela avec beaucoup de Pères, le lavement des pieds précéda l'institution de l'Eucharistie et fut suivi de la prédiction de la trahison de Judas. Le discours se termine par une invective contre le traître, trop longue pour être reproduite. Nous n'avons rien lu de plus véhément.

Le principal acte de la dernière Cène est l'institution de l'Eucharistie. C'est l'objet du quatrième discours.

La foi de l'Eglise syrienne à la présence réelle, à la transsubstantiation, au sacrifice de la messe perpétuant sur nos autels le sacrifice de la croix, y est enseigné en termes si précis, si clairs, si catégoriques qu'ils défient tous les sophismes accumulés par la réforme. Il n'est aucun ancien Père qui ait affirmé le dogme catholique, sur l'Eucharistie, en termes plus clairs et plus nets que saint Ephrem. Son témoignage a d'autant plus de valeur qu'il écrivait avant saint Jérôme et saint Augustin et que toutes les Eglises syriennes, unies ou séparées, le regardent comme leur plus grand docteur. C'est donc en quelque sorte le témoignage de toute une Eglise que nous reproduisons, et cette Eglise, on le sait, remonte aux temps apostoliques et revendique pour ses fondateurs les saints apôtres Thomas et Thaddée avec leurs disciples Addée, Aghée et Maris. Le diacre d'Edesse résume dans l'exorde la leçon d'humilité donnée par le Sauveur dans le lavement des pieds. Incidemment il affirme la primauté de saint Pierre en termes formels. C'est un nouveau témoignage en faveur d'un dogme nié par les Eglises séparées mais toujours reconnu dans l'Eglise catholique, plusieurs fois proclamé dans les conciles et récemment encore défini par le concile du Vatican. Le saint docteur commence ainsi :

« Lorsque Simon, persuadé par ces paroles, eut présenté ses pieds à Jésus pour qu'il les lavât, Notre-Seigneur reprit ses vêtements et se remit à table pour continuer la Cène. Tous se remirent donc à table et Jésus leur dit : « Il faut « que vous sachiez pourquoi j'ai fait ceci. Car si je ne vous « explique moi-même mes mystères, qui les comprendra? « si je ne réalise pas les figures, qui connaîtra ma volonté? « Il est nécessaire que je réalise tout ce que les prophètes « ont dit de moi. Il faut que je sois pour vous un maître et « un guide. Toi, Simon, mon disciple, je t'ai établi le « fondement de la sainte Eglise. Antérieurement je t'ai » appelé Pierre, parce que tu soutiendras tout mon édifice; « tu es l'inspecteur (1) de ceux qui me construisent une

(1) Le terme syriaque « Bahoura » est plus fort, il indique un supérieur qui inspecte et éprouve, choisit ou rejette ceux qu'il examine.

« Eglise sur la terre; s'ils veulent construire quelque chose
« de mauvais, tu es le fondement, tu les empêcheras; tu es
« la source première de ma doctrine, tu es le chef de mes
« disciples; c'est par toi que je veux étancher la soif des
« nations; la douceur vivifiante que je donne t'appartient;
« je t'ai choisi comme prémices de mes disciples pour être
« l'héritier de mes trésors; je t'ai donné les clefs de mon
« royaume, et j'ai remis tous mes trésors en ton pou-
« voir. »

Ainsi Pierre est « le fondement de l'Eglise », c'est lui « qui soutient tout l'édifice » il a « le droit de surveillance sur tous les apôtres et sur tous les évêques qui construisent l'Eglise par leur enseignement. S'ils enseignent quelque chose de mauvais, quelque chose d'erroné — le mot syriaque est encore plus fort — quelque chose de pervers, qui répugne, c'est à lui de les corriger et de les reprendre; il est la source première de la vraie doctrine; c'est dans l'enseignement infaillible de la chaire de Pierre qu'il faut aller puiser la doctrine de Jésus-Christ; si Pierre pouvait enseigner l'erreur, il ne serait plus la source première ou principale de la doctrine chrétienne; il est le chef des disciples du Christ; il a reçu les clefs de son royaume pour distribuer tous les trésors qui y sont accumulés, c'est-à-dire qu'il a reçu la primauté de juridiction sur toute l'Eglise et le pouvoir de distribuer les faveurs spirituelles qui lui sont confiées. Il serait difficile de s'exprimer plus clairement sur ce dogme important. On ne dira pourtant pas que c'est l'esprit envahissant de l'Eglise de Rome qui avait séduit saint Ephrem; il n'avait pas de rapports avec les latins, il écrivait dans une autre langue, pour une Eglise ayant sa langue, ses rites et ses coutumes propres.

La doctrine qu'il enseigne est la doctrine que l'Eglise d'Edesse et de Nisibe a reçue des Apôtres de la Mésopotamie et de la Chaldée, elle ne vient pas de l'Eglise de Rome, mais elle a la même source, parce que l'Eglise, qui a son centre à Rome, est une et enseigne partout la même doctrine. Chose remarquable! c'est une Eglise séparée, ce sont les Jacobites qui nous ont conservé, sans

réfléchir à sa portée, ce beau témoignage. On ne viendra donc pas nous dire qu'il a été altéré pour les besoins de la cause, puisque nous l'empruntons à nos ennemis.

Après cet exorde, et quelques paroles sur l'humilité, le saint docteur arrive à l'institution de l'Eucharistie et s'exprime ainsi :

« Jésus Notre-Seigneur prit dans ses mains du pain, — au commencement ce n'était que du pain —, le bénit, fit le signe de la croix dessus, le consacra au nom du Père et au nom de l'Esprit Saint, le rompit et le distribua à ses disciples par parcelles ; dans sa miséricordieuse bonté, il appela le pain son corps vivant et le remplit de lui-même et de l'Esprit-Saint; étendant la main il donna à ses disciples le pain que sa droite avait consacré : Prenez, dit-il, mangez tous de ce que ma parole a consacré. Ce que je vous ai maintenant donné, ne croyez pas que c'est du pain, recevez-le, mangez-le, ne le brisez pas en miettes. Ce que j'ai appelé mon corps l'est en réalité. La plus petite de ses parcelles peut sanctifier des milliers d'âmes et suffit pour donner la vie à ceux qui la reçoivent. Recevez, mangez avec foi sans hésiter, car c'est mon corps, et celui qui le mange avec foi, mange en lui le feu de l'Esprit divin. Pour celui qui mange sans foi, ce n'est que du pain ordinaire, mais celui qui mange avec foi le pain consacré en mon nom, s'il est pur, il converse sa pureté; s'il est pécheur, il obtient son pardon. Celui qui le repousse, le méprise et l'outrage, celui-là qu'il tienne pour certain qu'il outrage le Fils, qui a appelé et a fait réellement du pain son corps. Prenez-en et mangez-en tous et par lui mangez l'Esprit-Saint : car c'est véritablement mon corps, et celui qui le mange vit éternellement. C'est le pain céleste, le pain descendu d'en haut ici-bas. Cette manne que les Israélites ont mangée dans le désert, cette manne qu'ils recueillaient et qu'ils ont méprisée bien qu'elle leur tombât du ciel, était la figure de ce pain spirituel que vous avez reçu maintenant. Prenez et mangez-en tous ; par ce pain vous mangez mon corps : vraie source de la rémission. Je suis le pain de vie.

« Le charbon (1) ardent qui en touchant les lèvres d'Isaïe les sanctifia, c'est moi qui, maintenant apporté à vous par le pain, vous ai sanctifiés. Le prophète vit une pince saisir de l'autel le charbon ardent : j'étais préfiguré dans ce symbole élevé. La prophétie a devancé l'événement. Isaïe me voyait comme vous me voyez maintenant que j'ai étendu la main et que j'ai offert à vos bouches le pain vivant. La pince, c'est ma main droite; les séraphins, c'est moi; le charbon, c'est mon corps; Isaïe, c'est vous tous; l'autel, c'est cette table; le temple, c'est ce cénacle; le Seigneur, c'est moi. Voilà la prophétie accomplie. Autrefois Isaïe l'a reçue de mon esprit et il a parlé de moi.

« Après que les disciples eurent mangé le pain nouveau et saint, qu'ils eurent compris par la foi qu'ils avaient mangé

(1) Dans son commentaire sur Isaïe saint Ephrem applique la même vision à l'Eucharistie. Voici ses paroles que J -S. Assémani a déja, en partie au moins, consignées dans sa *Bibliotheca orientalis :* « Que signifie le charbon ardent qu'a vu Isaïe? Il a vu en esprit et il s'est représenté par la pensée la manifestation future de Dieu. Ce feu immatériel désigne la nature divine du Verbe, Fils unique du Père. Le charbon est saisi par une pince pour signifier que le Verbe, après son union avec le corps, peut être touché et reçu de la même manière. Le charbon est apporté et vient toucher les lèvres du prophète, pour signifier que le Verbe s'est uni à notre nature et est devenu pour nos âmes une nourriture qui les sanctifie. L'autel représente l'autel où devait plus tard s'offrir d'une manière mystique le sacrement du corps et du sang très saint. Autre manière d'expliquer : Le charbon désigne l'Emmanuel, qui, lorsqu'il fut uni à notre corps, fut saisi en lui et tenu comme dans une pince. Lorsque la pince toucha les lèvres du prophète, elle le purifia de ses iniquités. » Dans son discours sur Notre Seigneur et dans son hymne 16e sur les Azymes, le saint Docteur appelle le Sauveur le « charbon ardent », le saint charbon. Le mot a passé dans la langue liturgique chez les Syriens, pour désigner les hosties consacrées, qui contiennent Notre-Seigneur et purifient les lèvres de ceux qui les reçoivent. Jacques, évêque de Batna, nommé communément Jacques de Saroug, qui écrivait à la fin du ve siècle, applique également la vision d'Isaïe à l'Eucharistie et appelle l'hostie consacrée « charbon ». Voici ses paroles : « Le charbon ardent qu'un des séraphins présenta à Isaïe, représente la perle (autre nom de l'Eucharistie chez les Syriens) placée ici sur l'autel. Le séraphin, de sa main embrasée, prit la pince ardente, enleva le charbon mystique de l'autel; le prophète a vu la figure complète de l'avenir, comment et par qui les péchés du monde seraient expiés. L'ange n'a pas pris le charbon dans la crainte de se brûler, et le pro-

le corps du Christ, Jésus continua à expliquer et à développer tout le sacrement. Il prit le calice du vin et le mêla : puis il le bénit, fit le signe de la croix dessus, le consacra et confessa que c'était son sang qui allait être versé. Etendant la main vers Simon, il lui présenta le calice pour qu'il bût le premier la divine bénédiction, ensuite il présenta le calice à son voisin. Tous s'approchèrent et burent ; tous, c'est-à-dire les onze, car, tandis que Jésus distribuait le pain aux onze, sans distinction, Judas s'approcha pour recevoir le pain consacré comme ses collègues l'avaient reçu ; mais Jésus trempa le pain dans l'eau et le donna à Judas et de cette manière il lava la bénédiction et l'enleva ; c'est ainsi qu'il sépara des autres le morceau donné à Judas. Par là les disciples surent que Judas trahissait. Jésus trempa donc

phète ne l'a pas mis à sa bouche pour ne pas être consumé. Celui-ci n'a pas mangé, et celui-là n'a pas touché le charbon de gloire, parce que, étant incorporel, il ne pouvait être ni touché ni mangé. Mais depuis que ce même charbon a apparu revêtu d'un corps, on le prend sur l'autel divin et on le mange. » Ce ne sont pas les Syriens qui, les premiers, ont appliqué la vision d'Isaïe à l'Eucharistie. Longtemps avant, saint Ephrem, chez les Grecs, l'auteur des *Questions aux orthodoxes*, souvent attribuées à saint Justin, avait dit : « La vision offerte à Isaïe indiquait le mystère du Christ assis sur un trône de gloire et purifiant par la manducation de sa chair, les péchés des hommes pervers. Car le charbon que le prophète a vu appliqué à ses lèvres impures pour les purifier de l'iniquité et du péché, présageait la chair du Seigneur qui purifie de toute iniquité les consciences de ceux qui la mangent. » Saint Jean Damascène appelle l'Eucharistie charbon, comme saint Ephrem. « Approchons, dit-il, du sacrement avec un ardent désir, les mains disposées en forme de croix ; recevons le corps du Crucifié, disposons nos yeux et nos lèvres, recevons le divin charbon, afin que le feu de nos désirs allumé par ce charbon ardent consume nos péchés, illumine nos cœurs, nous enflamme du feu divin et nous déifie. » Remarquons en passant, que, dans l'antiquité, l'usage était de recevoir l'Eucharistie dans la main et non dans la bouche comme on le fait maintenant. Il semblerait cependant qu'en Mésopotamie l'usage existait déjà, du temps de saint Ephrem, de recevoir l'hostie dans la bouche, car le saint Docteur fait dire au Sauveur : « Maintenant, j'ai étendu la main et j'ai offert à vos bouches le pain vivant. » Nous lisons dans une Résolution canonique de Jacques d'Edesse, écrivain syrien monophysite du VIIe siècle que, de son temps, les malades recevaient l'Eucharistie soit dans la main, soit dans la bouche : « Le malade qui désire communier peut, s'il le veut, recevoir l'hostie dans la bouche, ou, s'il le préfère, dans la main. »

le pain pour lui enlever la consécration et le lui donna. Judas ne mangea donc pas le pain consacré et il ne but pas le calice de vie. Comprenant par le trempement du pain qu'il n'était pas digne de recevoir l'auteur de la vie, il s'irrita et la colère le fit partir, de sorte qu'il ne but pas le calice du sang de Jésus. Il sortit et se rendit, sans voir le calice consacré, auprès de ceux qui allaient crucifier le Christ. Le démon s'empressa de séparer l'Iscariote de ses collègues afin qu'il ne participât point au sacrement vivant et vivifiant. »

Saint Ephrem a ici une opinion singulière et que nous n'avons trouvée chez aucun auteur, excepté chez Jacques de Saroug : c'est que Notre-Seigneur aurait trempé dans l'eau la parcelle consacrée qu'il réservait à Judas et aurait ainsi privé cette parcelle de sa consécration, de sorte que Judas n'aurait reçu que du pain ordinaire. Après quoi, Judas serait sorti immédiatement avant la consécration du calice. Le saint docteur reproduit cette opinion dans ses hymnes inédites sur les azymes et dans son commentaire sur les Evangiles, publié récemment d'après la version arménienne, Il résulte de là, que, selon saint Ephrem, Judas n'a pas communié avec les apôtres à la dernière cène. Cette opinion est assez commune chez les écrivains syriens. Nous la trouvons enseignée par l'écrivain persan Aphraatès, qui écrivait avant saint Ephrem et dont les écrits ont été jusqu'à ces derniers temps attribués à saint Jacques de Nisibe. Philoxenus, évêque de Hiérapolis, et Jacques de Saroug, partagent aussi cette opinion, que rejettent le moine David, fils de Paul, et Sévère, d'Antioche, d'après le maphrian jacobite Grégoire Barébræus. Les Pères grecs et latins, saint Jérôme, saint Augustin, saint Léon, pape, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, admettent que Judas a reçu à la dernière cène le corps et le sang du Sauveur. C'est l'opinion commune : néanmoins, saint Hilaire, dans son commentaire sur saint Matthieu, Victor de Capoue, dans son Harmonie des Evangiles, Rupert, dans son Commentaire sur le chapitre VI de saint Jean, Innocent III, dans son

livre Du saint mystère de l'autel, sont pour l'opinion contraire, qui est soutenue par de savants interprètes tels que Salmeron, Barradius, B. Lamy, et récemment Schegg et le P. Corluy.

Saint Ephrem continue :

« Lorsque les disciples eurent reçu de la main droite de Jésus le calice du salut, ils s'approchèrent et burent tous les uns après les autres. En leur donnant le calice à boire le Christ leur expliqua que le calice qu'ils buvaient, était son sang: Ceci est mon vrai sang qui est versé pour vous tous, prenez, buvez-en tous, c'est le nouveau testament en mon sang. Vous ferez comme vous m'avez vu faire en souvenir de moi. Lorsque vous vous réunirez dans l'Eglise en toutes contrées en mon nom, faites ce que j'ai fait en souvenir de moi, mangez mon corps et buvez mon sang, testament nouveau et ancien. Mon père a mis son arc dans les nuées pour éloigner par cet arc visible les eaux du déluge. Je suis le fils du Père vivant, dans ce sixième millénaire je suis descendu du ciel pour contracter avec mon Eglise une nouvelle alliance, afin d'abolir par le souvenir de mon corps et de mon sang l'arrêt de destruction lancé par moi contre les impies qui m'offensent comme autrefois.

« Notre-Seigneur donna à ses disciples son dernier enseignement de vie, ce soir où il leur distribua son corps et leur fit boire son sang. Ce fut un soir parfait que celui où le Christ accomplit la vraie pâque. Ce fut le soir des soirs, le dernier des soirs, celui où Jésus mit le sceau à sa doctrine, le soir dont l'obscurité passa, dont les ténèbres devinrent lumière, dont la quatorzième lune devint le jour du soleil nouveau. Le Seigneur avait ordonné que chaque année, le quatorze nisan, la synagogue immolât l'agneau et préparât les azymes; il donna pour loi à son Eglise de faire, le soir de cette même pâque, mémoire de l'agneau Fils de notre Dieu, qui avant de s'immoler pour nous, nous a donné son corps et son sang. O soir à jamais célèbre, durant lequel les mystères ont été expliqués, l'ancienne alliance scellée et l'Eglise des nations enrichie! Bénie le soir, béni le temps durant lequel la Cène a été consacrée! Bénie soit la table qui

est devenue un autel pour les Apôtres! Durant la Cène Notre-Seigneur produisit une nourriture spirituelle et mêla à cette nourriture une boisson céleste comme l'avait prédit Isaïe; il avait pris la nature de l'esclave pour accomplir l'oracle du fils d'Amos. Durant cette même Cène le docteur de tous discourut sur l'humilité à l'occasion de la discussion soulevée à table pour savoir quel était le plus grand d'entre eux. Celui qui connaît les choses cachées pénétra aussitôt leurs pensées et leur dit d'un ton persuasif, sans reproche, avec bonté, sans hauteur: Si vous l'ignorez, apprenez que les rois des nations dominent sur elles, et ceux qui exercent sur elles l'autorité sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, qu'il n'en soit pas ainsi, ne soyez pas comme le reste des nations; mais que celui de vous qui est le plus grand se fasse comme le moindre, et celui qui est appelé chef comme celui qui sert. Car quel est le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert? Il est manifeste que celui qui est à table est plus grand que celui qui sert. Vous savez qu'étant votre Seigneur et votre Maître je suis le plus grand. Voici que je vous ai choisis comme disciples: recevez et apprenez mes commandements, parce que vous avez persévéré de rester avec moi, dans les tentations, je vous donne la promesse que m'a faite mon Père. Je vous donnerai le royaume du ciel, je vous comblerai de délices à ma table, et les vertus célestes seront dans l'extase. Vous ne mangerez pas et vous ne boirez pas avec moi, si vous n'êtes mes disciples. Je vous établirai juges sur douze sièges et je ferai comparaître devant vous les douze tribus d'Israël. Vous jugerez en ma place vos frères et vous les condamnerez. Telles furent les paroles de Jésus. Après l'action de grâces, ils sortirent et se rendirent au mont des oliviers afin que tous les oracles de l'Ecriture fussent accomplis. »

Il serait difficile d'affirmer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et la transsubstantiation en termes plus clairs, plus précis et plus explicites que ne le fait saint Ephrem dans ce discours. Le sens figuré qu'ont imaginé les Calvinistes et l'impanation défendue par les Luthériens sont absolument exclus. Non, selon saint Ephrem, Notre-Sei-

gneur n'est pas dans l'Eucharistie seulement en figure ou par la foi, mais il y est réellement, véritablement, substantiellement ; il ne se trouve pas dans le sacrement uni au pain ou au vin, la substance du pain et du vin a été changée au corps et au sang de Jésus-Christ. Se donnant à ses disciples dans la dernière Cène, il dit : « *Ce que je vous ai maintenant donné, ne croyez pas que c'est du pain, recevez-le, mangez-le, ne le brisez pas en miettes. Ce que j'ai appelé mon corps l'est réellement. La plus petite de ses parcelles peut sanctifier des milliers d'âmes, et suffit pour donner la vie à ceux qui la reçoivent. Recevez, mangez avec foi, sans hésiter, car c'est mon corps.* » Et plus bas : « Celui qui repousse, méprise et outrage le pain consacré, celui-là qu'il tienne pour certain qu'il outrage le Fils, qui a appelé et a *fait réellement du pain son corps. Prenez et mangez-en tous, car c'est véritablement mon corps*, et celui qui le mange vit éternellement. C'est le pain céleste, le pain descendu d'en haut ici-bas. Par ce pain vous mangez mon corps, vraie source de la rémission. *Je suis le pain de vie.* Après que les disciples eurent mangé le pain nouveau, et qu'ils eurent compris par la foi qu'ils avaient mangé le corps, Jésus continua à expliquer tout le sacrement. »

Ce que saint Ephrem dit à propos du calice n'est pas moins formel : « En leur donnant (à ses disciples) le calice à boire, le Christ leur expliqua que le calice qu'ils buvaient était son sang. « *Ceci est mon vrai sang qui est versé pour vous tous.* » Et plus bas : « Notre-Seigneur donna à ses disciples son dernier enseignement de vie, ce soir où il leur distribua son corps et leur fit boire son sang. Ce fut un soir parfait, etc. » Quoi de plus clair, de plus formel ? Le saint Docteur répète la même doctrine dans ses Hymnes sur la foi : « Son corps (de Jésus-Christ) est uni à nos corps d'une nouvelle manière : son sang très pur coule dans nos veines. Sa voix frappe nos oreilles, son visage se montre à nos yeux. Il nous pénètre tout entiers et, parce qu'il aime l'Eglise, il ne lui a pas donné la manne de son émule, mais il s'est fait pour elle pain de vie afin qu'elle le mangeât. » Et encore : « Voici le feu et l'Esprit dans le sein de votre

mère, le feu et l'Esprit dans le fleuve où vous avez été baptisé, le feu et l'Esprit dans le pain et dans le calice. Votre pain a tué le Glouton (le démon), qui nous avait fait son pain; votre calice a anéanti la mort qui nous avait dévorés. Nous vous mangeons, Seigneur, nous vous buvons, non pour vous consumer, mais pour vivre par vous. » C'est encore le même enseignement dans son exposition des Evangiles : « Du moment où il rompit son corps et le donna à ses Apôtres, on compte trois jours où il fut rangé parmi les morts ; etc. »

Le 5e discours a pour objet le reniement de saint Pierre et son repentir, l'interrogatoire de Jésus par le grand prêtre et le soufflet donné au Sauveur par un valet de Caïphe. Le 6e discours nous montre Jésus devant Pilate, Barabbas préféré, le Sauveur flagellé, couronné d'épines, conspué par les soldats; condamné à mort, traîné au Golgotha, élevé en croix, dépouillé de ses vêtements, donnant sa vie pour nous, enfin mis au tombeau. Ici il faudrait tout citer pour apprécier les accents d'éloquence qu'arrachèrent à une bouche orientale les scènes de la passion. Ecoutons seulement le partage des vêtements :

« Les soldats qui avaient dépouillé Jésus de ses vêtements en firent quatre parts, et les partagèrent entre eux par le sort. Ainsi fut accompli l'oracle prononcé par David sous l'inspiration du Saint-Esprit: *Ils ont partagé entre eux mes vêtements et les ont tirés au sort.* (p s. 21, 13). Sa tunique était sans couture. On n'en fit pas de semblable. Lorsqu'ils eurent dépouillé Jésus de ses vêtements et lui eurent ôté sa tunique, le soleil et la lune, de honte, se voilèrent la face ; aussitôt que le Christ fut élevé en croix, le monde se couvrit de ténèbres, la lumière s'obscurcit, le ciel et la terre furent couverts du voile de la nuit, les mers et les continents furent enveloppés de ténèbres depuis la sixième heure ; toutes les créatures furent dans les pleurs et les larmes, voyant les astres en deuil. La lumière des astres s'éteignit, pour ne pas voir nu celui qui donne des vêtements à tous. Ceux qui avaient dépouillé Jésus, se disputaient sa tunique. Tous la désiraient, ils résolurent de la

tirer au sort pour ne pas la déchirer. Jetons-la au sort, dirent-ils, que le sort décide qui l'aura. David était au milieu d'eux attendant l'accomplissement de son oracle : « *Ils ont tiré mes vêtements au sort.* » O étonnement ! comment ces indignes, ô mon Sauveur, ont-ils osé toucher vos vêtements? Dans vos vêtements et votre croix sont contenus tous les mystères. Vous avez distribué votre corps et votre sang aux dignes et aux indignes, comme vos vêtements ont été partagés entre les soldats qui vous ont crucifié. Les soldats ont fait de vos vêtements quatre parts; vos Apôtres ont distribué votre corps aux quatre coins du monde. Votre tunique sans couture, ô mon Sauveur, c'est votre Evangile auquel ne sont point mêlées les doctrines qui troublent la foi ; votre tunique c'est la foi qui n'est point lacérée par l'erreur; le sort jeté dessus, c'est la vérité qui calme les discussions et amène la paix. La vérité termine les discussions comme le sort jeté sur votre tunique. Votre amour dissipe la colère divine, comme votre croix amène la paix. Qui me donnera, Seigneur, de savoir si votre vêtement existe encore? Si vous l'avez caché en quelque lieu comme Jérémie cacha l'arche, le propitiatoire, le vase de manne et la verge d'Aaron, que votre Père a cachés jusqu'au jour où les tribus de Jacob seront réunies?

Les deux discours sur la résurection et l'apparition à Thomas complètent le sujet. Je ne puis que mentionner les sermons sur les vertus chrétiennes, la pénitence, le jeûne, l'aumône, la prière, et les sermons pour les jours des Rogations.

Les nombreux discours du moine d'Edesse sur le jugement, la fin du monde, la résurrection, le jugement dernier, l'éternité heureuse ou malheureuse font trembler et arrachent des larmes aux cœurs les plus durs. Voici l'exorde du discours en vers sur la rétribution des justes et des pécheurs que j'ai tiré d'un manuscrit d'Oxford :

« Père, je t'invoque, Fils, je te prie, Esprit-Saint, je t'adore, ouvre mes lèvres et ma bouche. Le jour de la résurrection s'approche, le jour du jugement est imminent. Esprit-Saint, aide-moi à parler de la résurrection et du jugement. Auditeurs, prêtez l'oreille ; écoutez un discours terrifiant mais

utile à celui qui l'écoute avec amour. Un jour que je passais considérant mes péchés, leur nombre et la grandeur de la bonté divine qui me supporte, s'est présentée à mon esprit la pensée de la résurrection future et du jugement dernier qui la suivra. J'ai considéré la séparation qui se fera entre les justes et les pécheurs, lorsque les justes recevront en héritage le ciel et les réprouvés l'enfer. J'ai considéré le royaume du paradis, le lit de lumière, le banquet céleste préparé par le Père aux élus qui auront accompli sa volonté. J'ai considéré l'enfer, les tourments, les pleurs, les grincements de dents, qui attendent les pécheurs qui auront méprisé les préceptes de la divine justice. Le jour où le grand roi viendra avec pompe, entouré de ses anges et des séraphins vêtus de lumière, s'est offert à ma pensée. Je me suis souvenu du trône où siégera le juge pour juger les peuples et rendre à chacun selon ses œuvres, comme il est écrit. J'ai considéré les tourments, et leurs différentes espèces, la diversité des peines et quel en est le nombre. Je me suis rappelé combien il y a de demeures dans la maison de mon Père, et quels sont leurs degrés d'élévation. J'ai examiné où se tiendront le jour de la résurrection les adultères, les impudiques, les corrupteurs, en quel lieu seront jugés, quand ils ressusciteront, les voleurs, les larrons, les brigands, en quel lieu les blasphémateurs, en quel lieu ceux qui injurient ou se moquent, quel jugement subiront les maudits lors de la résurrection, où seront les querelleurs et les calomniateurs, quelle sera la peine des coupables d'avortement et d'homicide ; où se tiendront les sorciers, à quel tribunal comparaîtront les enchanteurs, où seront les devins, les voleurs, les haruspices, les fornicateurs.

« J'ai aussi considéré, quelle sera la peine de celui qui mange les sacrifices des païens, quelle correction subira celui qui mange avec les Juifs. J'ai examiné quelle sera la sentence de celui qui se sera lavé dans les fontaines et quelle peine subira celui qui enlève les lampes des tombeaux, quelle sentence subiront ceux qui se sont compromis avec les païennes, et quel sera le supplice de ceux

qui ont abusé des non-baptisées, où sera le lieu de tourment de celui qui mange les fruits ou boit le vin des offrandes. J'ai considéré quelle sera la sentence et le supplice de celui qui se revêt d'habits païens, quelles peines encourront les schismatiques et quel tourment subiront ceux qui déchirent la foi. J'ai repassé tout cela dans mon esprit : la crainte et le tremblement m'ont saisi, et mes genoux ont chancelé à ces pensées et au souvenir de mes péchés. Et j'ai dit : malheur à moi ! à cause des péchés que j'ai commis sur la terre, parce que le monde m'a séduit et m'a pris dans ses filets. Et comme une mère pleure le fils que la mort a enlevé, j'ai pleuré mon âme souillée par les voluptés. »

III. — Les Hymnes.

Ephrem n'est pas moins grand comme poète que comme prédicateur. Il est pour les Syriens le père de la poésie, et c'est avec raison qu'ils l'appellent : « la harpe de l'Esprit-Saint ». Ses hymnes n'ont rien de cette poésie légère et vide de sens qui domine dans les cantiques de nos jours ; elles appartiennent à cette poésie noble, élevée, harmonieuse, qui instruit en même temps qu'elle charme ; à cette poésie pleine de doctrine, que nous admirons dans saint Grégoire de Nazianze, son émule, peut-être pas son égal chez les Grecs. Elles fournissent non seulement à la piété, mais aussi à la foi un aliment aussi solide que délicieux. Saint Ephrem a écrit sur la foi quatre-vingt-sept hymnes (1) qui ont pour objet Dieu, la Trinité et l'Incarnation, c'est-à-dire les mystères les plus élevés de la foi qu'il expose et qu'il venge des attaques des « Scrutateurs ». Il en a composé cinquante-six autres contre les fausses doctrines de Marcion, de Bardesanes, de Manès et des autres hérétiques. Tous les principaux faits de l'Evangile

(1) Dans l'édition romaine les Madrashés (hymnes) de saint Ephrem et les Mimres (discours) sont indistinctement appelés *Sermones*.



ont été célébrés par des chants particuliers qui formaient la collection des cent trois hymnes intitulés : *sur l'Eglise* et *sur la Virginité*. La collection dite de *Nisibe* est formée de septante-sept hymnes sur divers sujets. C'est là que se trouve cet admirable dialogue en dix-sept hymnes entre le démon et la mort qui se disputent pour savoir lequel des deux est le plus puissant. Le poète syrien a orné de ses chants toutes les fêtes de l'Eglise : Noël, l'Epiphanie, le carême, la semaine sainte, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte ; il a chanté la sainte Vierge, les martyrs, les confesseurs, Julien Saba, Abraham Kidounaia, les martyrs de Sébaste. Il n'a pas écrit moins de vingt-sept hymnes sur Noël et presque autant sur l'Epiphanie ; vingt et un hymnes sur la dernière cène, peut-être davantage sur le crucifiement et un plus grand nombre encore sur la sainte Vierge. Ses élégies pour les défunts au nombre de quatre-vingt-cinq, ses soixante-seize « paraeneses », ses quinze chants sur le paradis terrestre montrent un poète d'une fécondité prodigieuse, d'un art admirable et d'une variété infinie. Il est difficile de faire apprécier ce talent en quelques pages, plus difficile encore de montrer ce qu'il est dans une traduction dépouillée de tous les charmes, du rythme syrien. M. l'abbé Ferry a traité ce sujet plus au long dans sa thèse *Saint Ephrem, poète* (1). Nous nous bornerons à deux extraits. Le premier est tiré d'une hymne sur la Trinité que nous avons trouvée dans un manuscrit d'Oxford. Nous le choisissons à raison de son importance dogmatique :

« Gloire à toi de la part des créatures, Père, Fils et Saint-Esprit, Trinité pleine de miséricorde, ne nous refuse pas ton secours. Gloire à toi, mon Seigneur. Fils éternel, jubilation à ton Père et à l'Esprit saint, à nous miséricorde. Gloire à toi, Père caché et inscrutable. Louange à toi, Fils unique et incompréhensible. Exaltation à toi, Esprit saint insaisissable, Trinité indivisible et insondable.

« Père qui engendre, Fils engendré dans son sein, Es-

(1) Paris, 1877.

prit-Saint qui *procède du Père et du Fils*. Père créateur qui a tiré le monde du néant. Fils créateur qui a tout créé avec son Père. Esprit-Saint consolateur et miséricordieux par lequel s'accomplit tout ce qui fut, est et sera. Père Intelligence, Fils Verbe, Esprit Voix, trois noms, une volonté, une puissance.

« Telle est la foi de l'Eglise comme elle l'a apprise du « Trisagion » des Esprits célestes : Saint, Saint, trois fois Saint, le seul Dieu à qui les cieux et la terre rendent gloire. »

Depuis Photius et Michel Cérulaire l'Eglise qui se dit *orthodoxe* reproche à l'Eglise latine, sa foi à la procession du Saint-Esprit *a Filio*. On voit ici si elle a raison. Cinq siècles avant Photius, en plein Orient, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate on chantait le « *Filioque* » dans les hymnes de l'office divin, comme on le chante au *Credo* dans nos églises. En 410, quarante évêques de Perse réunis en concile à Ctésiphon, proclamaient dans leur symbole que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Nous avons publié les canons de ce concile d'après un manuscrit de Paris et nous avons recueilli d'autres témoignages encore sur la procession du Saint-Esprit dans les Églises syriennes. Nous ne pouvons les produire ici, mais ils feront l'objet d'un travail spécial déjà commencé.

Voici, pour terminer, le second spécimen des hymnes du grand poète syrien. C'est un cantique de Noël tiré d'un manuscrit de Mossoul que je dois à l'obligeance de Mgr Rahmani, évêque d'Edesse.

« Laissez-moi, Seigneur, dire votre génération :

« *Dieu admirable* (1) Que vous êtes vraiment admirable ! l'admiration ne peut saisir celui que la prophétie a appelé « admirable ». Vous êtes admirable dans la plénitude de vos prodiges, et vos prodiges sont toute admiration. Votre conception est admirable, admirable est votre nativité ; vous êtes admirable en tout, admirable à la fois et incompréhensible.

(1) Isaie, IX, 6.

« O Dieu infini, je commence par toi et avec ton appui par toi je finirai. Je commence par ton abaissement ; emplis ma bouche de tes trésors ; je suis le champ, tu es le laboureur ; sème ta voix dans ma voix faible, ô toi qui t'es semé dans la Vierge très pure, enfant né sans flux, sorti du Père comme un rayon de lumière et de Marie comme une moisson non semée.

« Marie a enfanté le géant des siècles, le géant des miracles, caché dans l'essence de son Père, dans le sein de la divinité. La divine Vierge embrassait avec amour son enfant, le caressait, lui donnait des baisers, se précipitait vers lui. Jésus, couché dans la crèche et entouré de langes, regardait sa mère et lui souriait. S'il commençait à pleurer sa mère lui donnait le sein, le couvrait de ses caresses, le berçait sur ses genoux et il se taisait.

« O Dieu unique, David t'a chanté dans ses psaumes avant ta venue ; sa voix prophétique a parlé de l'or de Saba ; son oracle est accompli. Voici devant toi, ô enfant très fort, l'or, la myrrhe et l'encens, l'or pour ta royauté, l'encens pour ta divinité, la myrrhe pour ton humanité. Heureux celui qui ne sera pas scandalisé en toi ! Te voici dans ton Père et dans Marie, sur le char des chérubins et dans la crèche et en tous lieux. Tu es dans ton Père très certainement et dans ta mère indubitablement ; tu es sur le char céleste et dans une vile crèche ; tu es en tous lieux parce que tu es créateur. Tu es celui qui est né du Père, tu es celui qui est né d'une mère et tu es un ; tu es celui qui est venu et qui viendra dans sa gloire...

« Malheur à celui qui cherche, scrute et discute pour saisir les profondeurs de ta divinité ! Malheur à celui qui ne te loue pas ! Malheur à celui qui ne t'aime pas ! Malheur à celui qui ne croit pas en toi ! Malheur à celui qui te croit privé de quelque attribut ! Heureux celui qui confesse par écrit ta divinité ; que celui qui se réjouit de ta nativité reçoive la béatitude du Père, la béatitude de ton amour, la béatitude de ton Esprit.

« Les bataillons ardents de S. Michel se sont ébranlés, ô Dieu enfant ! Les chérubins et les animaux spirituels

attelés au char du prophète ne peuvent te traîner, ô Fils du Tout-Puissant ! Mais le sein de Marie est le sujet et le terme voulus pour ton humilité. Tu es infini et tu es limité; tu es sans limites, ô océan infini de la miséricorde !

« Ta vue recrée, ton souffle est suave, ta bouche est sainte, ô Dieu saint ! De toute ta personne découle la vie ; tu es le pain de vie dans la « Maison de pain (Bethléem) » parce que tu es vie de vie ; ton haleine est délicieuse et ton enfance agréable ; enfant virginal, source de miséricorde, tu es une nourriture exquise, une nourriture céleste pour l'aigle spirituel. Heureux l'aigle altéré qui boit ton sang.

« Les bergers apportèrent et t'offrirent un tendre agneau, ô agneau vivant de Dieu ; ils te bénirent, t'adorèrent, te rendirent grâces, te glorifièrent, ô mon Seigneur, mon vrai pasteur ; ils s'en retournèrent étonnés des louanges des anges et des esprits qui te glorifiaient disant : « *Gloire à Dieu dans les cieux, paix sur la terre et bonne espérance aux hommes.*

« Fils, du Père, tu es fils de Marie, tu es un, ô Verbe de Dieu, né surnaturellement de ta Mère, naturellement de ton Père, extraordinairement des eaux du Jourdain, sorti du fleuve, d'une mère et d'un père, tu es l'unique Enfant-Dieu ; les oracles de la sagesse se pressent cachés en toi, tandis que dans la crèche tu suces le lait virginal d'une fille de David.

« Des entrailles t'ont porté, une crèche t'a suffi, Siméon t'a tenu dans ses bras, ô Géant-Dieu ! Voilà que tu es circonscrit, saisissable, enveloppé dans un corps, devenu tangible, toi dont la nature est sans borne, te voilà renfermé dans une crèche. Qui peut mettre des bornes à ton essence ? Et cependant te voilà renfermé dans d'étroites limites, parce que tu l'as voulu, ô fils infini et sans limites !

« Semblable à ton Père, semblable à ta Mère, à qui es-tu semblable ? Dieu n'a ni forme ni couleur, sans forme et sans couleur tu es semblable à ton Père en force, en essence, en nature, en puissance, tu es aussi semblable à Marie qui t'a enfanté et de laquelle tu as pris la forme humaine ; sem-

blable à ton Père, semblable à ta mère, tu es semblable à toi-même, ô toi qui as pris la forme d'esclave. Gloire à toi.

« Que tu es actif, que tu es humble, que tu es fort! Ta génération est manifeste et cachée. Tu t'élances vers tous, tu souris à tous, tu offres un front joyeux à tous les baisers, de tes lèvres découle un remède de vie, de tes doigts suinte un beaume vivifiant ; tes regards si beaux se portent vers ta mère. Celle-ci est dévorée du désir de te voir comme d'une faim violente et avec elle tous les fils de l'Eglise.

« Feu, esprit, fils de l'être même, par ton incarnation en la fille de David tu as pris la nature de l'esclave, avec des os et une chair, ô incorporel devenu corporel ! Tu es véritablement non créé, toi qui donnes l'être à toute créature ; tu as créé parce que tu l'as voulu, tu t'es fait ce que tu as aimé, tu es celui qui partage la domination avec ton Père.

« Les séraphins proclament trois fois sainte, les chérubins environnent, les anges célèbrent ta divinité ; ils couvrent de leurs ailes ta crèche ; Joseph et Marie tremblent et tressaillent au bruit de leurs ailes, au tonnerre de leur voix. Qui pourra t'atteindre, te comprendre, te scruter ? Qui osera sonder ta naissance ?

« Fils de Dieu, tu es venu saisir la brebis douée de raison; fils de la Vierge, tu t'es fait agneau, et la brebis perdue entendant ton bêlement s'est jetée au-devant de toi. O tendre agneau qui a porté la brebis perdue, ô agneau qui a porté l'homme ancien, ô pasteur et agneau, ô prêtre et victime, ô agneau, que tu es doux ?

« Ta mère tressaille, Joseph tressaille, tu tressailles, ô agneau de notre pâques (1), Marie tressaille parce qu'elle t'a enfanté ; elle te couvre de baisers, ô petit lionceau, parce qu'à ton rugissement ce renard qu'on appelle le roi Hérode, a été troublé ! Son règne a cessé parce que le tien a commencé, et le tien s'est maintenu parce tu es le roi des rois.

(1) Ce mot a en syriaque le sens de Pâques et aussi celui de tressaillement.

« Tu as formé Adam de poussière; tu as créé ta mère, tu t'es formé dans ta pensée. Ce qui dans ton essence est de la nature (humaine) ne vient pas du Père; car ta nature (humaine) n'ayant pas toujours existé ne vient pas du Père. C'est ta volonté qui a formé ton humanité. Dans ta naissance du Père tu ne t'es pas formé; dans ta naissance de Marie tu t'es formé parce que tu l'as voulu.

« Voici Marie, ta mère, ta sœur, ton épouse, ta servante; elle t'a enfanté, elle te saisit dans son amour, t'embrasse, te couvre de baisers, te loue, te prie, te rend grâces, te donne le sein, te caresse et sourit à ton enfance, et toi joyeux tu prends le sein. Ta mère hésite, la nourrice hésite ta créature hésite. O fils, tranquillise ta mère.

« Maître de ta mère, Dieu de ta mère, Seigneur de ta mère, plus jeune et plus vieux qu'elle, cesse, tu me ravis, ta douceur m'opprime. Qui peut te regarder sans tendresse? Les spectateurs t'admirent; lorsque tes petits membres se découvrent, c'est un ravissement pour les âmes. Tes mains et tes pieds poussent les langes; tu es tout amour et ta bouche balbutie ton Père.

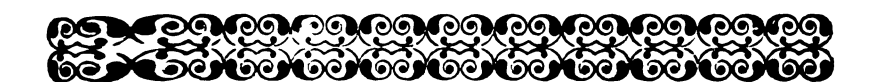
« Ta beauté brille, ton haleine enbaume, ta bouche est du miel, ô Enfant-Dieu! La force de ta bouche met en émoi les esprits célestes. Marie est dans l'étonnement, les créatures sont dans l'émoi. Ta bonté nourrit le monde et tu suces le lait que tu as créé.

« O Fils de Dieu, je te rends grâces d'avoir pu chanter ta naissance; pardonne mes défauts; je te louerai et glorifierai. A toi chants et louanges. Au jour de ta nativité pardonne nos offenses, efface nos souillures par ta miséricorde. Que ta paix, Seigneur, règne dans notre peuple et dans ton Eglise. Louange à toi, enfant glorieux, au jour de ta nativité. «

Voilà un des cantiques de Noël que chantait l'Eglise d'Edesse avant les temps de S. Augustin et de S. Jérôme et que les Syriens chantent encore aujourd'hui. Bien qu'une traduction ne reproduise ni l'harmonie ni le rhythme de cette poésie à la fois sublime et naïve, mystique et tendre, néanmoins nous osons espérer que les lecteurs nous sau-

ront gré de leur avoir fait connaître ce Noël et le trouveront digne, pour la doctrine et pour le sentiment, d'être comparé aux Noëls de nos jours.

T.-J. LAMY.



LE PREMIER
DE NOS ANCÊTRES

D'APRÈS HAECKEL (1).

ÉTUDE SUR LA MONÈRE

Dans une précédente étude sur l'*Amphioxus lanceolatus*, nous avons démontré que ce petit animal marin dont l'école darwiniste et haeckelienne a voulu faire le premier ancêtre *vertébré* de l'homme, n'était en somme qu'une espèce d'Ascidie, un pauvre molluscoïde à qui tout ou presque tout manquait, en fait d'organes constituant le vertébré; et ceci, sans vouloir offenser ceux qui ont voulu faire de lui un poisson. Nous avons relevé les contradictions sans nombre dans lesquelles était tombé le professeur d'Iéna, et cité quelques-unes des insanités dont il a émaillé ses leçons. Notre but, aujourd'hui, est de remonter plus haut dans ses conceptions imaginaires, de le prendre et de le suivre dans leur commencement. Et si, d'abord, nous avons porté notre attention sur le neuvième ancêtre qu'il nous a donné, aujourd'hui ce sera le premier de tous que nous étudierons et dont nous examinerons les titres.

(1) Professeur de zoologie à l'université d'Iéna.

Voyons donc qui vous êtes, *Monère* primordiale, ou plutôt disons ce que l'on a fait de vous.

I

Le premier degré ancestral de l'homme aussi bien que de tous les animaux et végétaux supérieurs, fut donc la *Monère*. Ces ancêtres ont été aussi simples que possible. C'étaient des organismes sans organes, des glomérules tout à fait rudimentaires, homogènes et amorphes, formés d'une matière muciforme, albuminoïde, comme la *Protamœba primitiva* actuelle. Ces organismes n'étaient pas encore parvenus à la forme vraiment cellulaire ; c'étaient de simples *cytodes,* ou cellules dépourvues de noyau (1) ; de très petits corpuscules vivants, qui, à proprement parler, ne méritent pas le nom d'organismes. « En effet, quand il s'agit d'êtres vivants, dit Haeckel, l'expression *organisme* suppose un corps animé, composé d'organes, de parties dissemblables entre elles qui, à la manière des parties d'une machine artificielle, s'engrènent et agissent de concert pour produire l'activité de l'ensemble (2). » Or, ici, « c'est une matière sans structure, simple, homogène. Durant la vie, le corps de ces monères est uniquement représenté par un petit grumeau mucilagineux, mobile, amorphe, et constitué par une substance carbonée albuminoïde (3) ».

Impossible, on le voit, d'imaginer un organisme plus simple et plus imparfait.

Et cependant, si simple et si imparfait que soit cet organisme, cet être infime et sans structure, c'est par « des particularités de la reproduction, de l'évolution, de la nutrition que les divers genres et espèces de ces organismes différeront quelque peu entre eux (4) ». Et voilà pourquoi

(1) Haeckel : *Histoire de la création naturelle*, page 574.
(2) Haeckel : même ouvrage, page 164.
(3) Haeckel : même ouvrage, page 164.
(4) Haeckel : même ouvrage, page 303.

Haeckel déclare qu'il connaît déjà sept genres distincts de ces monères vivant les unes dans l'eau douce, les autres dans la mer.

Mais comment sont-elles nées, ces monères ? Ecoutez : « Les premières de ces monères naquirent par génération spontanée, au commencement de la période laurentienne ; elles provinrent de *composés inorganiques*, simples combinaisons de carbone, d'acide carbonique, d'hydrogène et d'azote (1). » Et il ne répugne nullement à l'esprit d'admettre cette origine, c'est même nécessaire de l'admettre, « puisque, chez ces organismes, il n'y a ni organisation, ni différenciation quelconque de parties hétérogènes ; puisque, chez eux, tous les phénomènes de la vie sont accomplis par une seule et même matière homogène et amorphe (2). » Or, comment cela a-t-il lieu ? Deux hypothèses : « S'agit-il de *plasmagonie ?* Y a-t-il déjà un plasma capable de vivre ? Alors, ce plasma a simplement à s'individualiser, comme le cristal s'individualise dans une solution mère ! S'agit-il, au contraire, de la production de monères par *autogonie* (c'est-à-dire dans une solution génératrice inorganique) ? Alors, il est nécessaire que le plasma susceptible de vivre, la substance colloïde primitive, se forme d'abord aux dépens de composés carbonés plus simples. Or, nous sommes aujourd'hui en mesure de produire artificiellement dans nos laboratoires chimiques des composés carbonés complexes de ce genre ; rien n'empêche donc que dans la libre nature, des conditions favorables à la formation de ces composés puissent aussi se présenter (3). » Et plus loin l'auteur de cette hypothèse conclut ainsi : « Ces organismes homogènes, nullement différenciés encore, ressemblant par la simplicité de composition de leurs particules aux cristaux anorganiques, ont seuls pu naître par génération spontanée ; seuls, ils ont pu être les primitifs ancêtres de tous les autres organismes (4). »

(1) Haeckel : même ouvrage, page, 574.
(2) Haeckel : même ouvrage, page 303.
(3) Haeckel : même ouvrage, page 303.
(4) Haeckel : même ouvrage, page 304.



Les ancêtres des êtres organisés se sont donc créés tout seuls et eux-mêmes. C'est d'une simplicité telle qu'on se demande comment on n'y avait pas pensé jusqu'ici.

Voilà pour la génération des monères : allons plus loin.

« Quand une monère se met en mouvement, il se forme à sa surface des saillies digitées, informes, ou ayant quelquefois l'aspect de rayons très fins; on les appelle ***pseudopodies*** (ψευδος, faux; ποῦς, ποδος, pied). Ces semblants de pieds sont des prolongements simples, immédiats, de la masse albumineuse amorphe, constituant le corps entier de la monère (1). »

Son mode de nutrition est des plus curieux; car ces organismes *qui n'en sont pas*, se nourrissent. « S'il arrive, par exemple, que quelques corpuscules propres à la nutrition de la monère, des débris de corps organisés, des plantes microscopiques, des animalcules infusoires se trouvent accidentellement en contact avec elle, ils adhèrent à la surface visqueuse de la petite masse muqueuse semi-fluide, y provoquent une irritation, d'où il résulte un afflux plus considérable, en ce point, de la substance colloïde constituant le corps; en fin de compte, ils sont entièrement englobés. Ou bien, le simple déplacement de quelques points du corps visqueux de la monère suffit pour que les corpuscules dont nous parlons pénètrent dans la masse; et là, ils sont digérés et absorbés par simple diffusion (2). »

Soit la *Protomixa aurantiaca*, observée par Haeckel aux îles Canaries, en 1867. « Quand donc la *Protomixa* a faim, elle émet des pseudopodes ramifiés. Quand elle mange, ces pseudopodes s'anastomosent et forment un réseau changeant qui enlace des corpuscules, tels que Diatomées, infusoires, etc., destinés à la nutrition de l'animal, et qui finissent par entrer dans le corps même de la monère. Quand celle-ci n'a plus faim, elle rétracte ces pseudopodes et prend la forme sphéroïdale (3). »

(1) Haeckel. *Histoire de la création naturelle,* page 166.
(2) Haeckel. Même ouvrage. Leçon VIII, page 166.
(3) Sicard. *Eléments de zoologie*, note, page 141.

Les matières non digérées sont rejetées de même par un point quelconque de la surface du corps.

Toujours des organismes sans organes !

Quant à la reproduction de ces êtres primitifs, « que l'on ne saurait appeler, à proprement parler, ni animaux ni végétaux », elle est aussi simple que leur nutrition. « Toutes les monères se reproduisent par le procédé asexuel, c'est-à-dire par *scissiparité*. Quand un de ces petits corpuscules muqueux, par exemple une *Protamœbea* ou un *Protogenes*, a acquis une certaine grosseur par l'absorption d'une matière albuminoïde étrangère, alors il tend à se diviser en deux parties ; il se forme autour de lui un étranglement annulaire, entraînant finalement la séparation des deux moitiés. Chaque moitié s'arrondit aussitôt ; c'est désormais un individu distinct, au sein duquel recommence de nouveau le jeu fort simple des phénomènes vitaux, la nutrition et la reproduction. Chez d'autres monères *(Vampyrella)*, le corps se divise, par la reproduction, non pas en deux, mais bien en quatre parties égales : et chez d'autres encore (protomonas, protomyxa, myxastrum) en un grand nombre de globules muqueux qui, par simple accroissement, acquièrent le volume de leurs parents. On voit ici bien nettement que l'acte de reproduction n'est qu'un *excès de croissance de l'organisme qui dépasse son volume normal* (1). »

Remarquons encore une fois ces *phénomènes vitaux* qui s'accomplissent dans des êtres qui ne sont ni animaux ni végétaux !

« Un des premiers actes d'adaptation qu'accomplissent les monères nées par génération spontanée est l'épaississement de leur couche superficielle qui devient, pour la molle substance du centre, une membrane protectrice contre les attaques du monde extérieur. Mais, si les monères homogènes peuvent former, par simple condensation, un noyau central et une membrane externe, nous aurons ainsi toutes les formes fondamentales des moellons qui, l'expérience le démontre, forment par leur intrication, variée à

(1) Haeckel. Leçon VIII, pages 166-167.

l'infini, le corps de tous les organismes supérieurs (1). »

Or, toutes les monères, avec le *Bathybius* à leur tête, duquel nous parlerons plus loin, constitueraient, en commençant par en bas, la première famille d'un règne intermédiaire entre le règne animal et le règne végétal, le règne neutre des *Protistes*. Ce règne comprendrait tous les êtres qui ne se reproduisent pas sexuellement, qui n'ont pas de tissus, ni d'organes véritables ; tous les êtres qui n'ont ni les caractères des animaux, ni ceux des végétaux. Il contiendrait les soi-disant animaux qu'on appelle *Protozoaires*, et les soi-disant végétaux désignés quelquefois sous le nom de *Protophytes*.

Et ainsi fait Haeckel, ajoutant que l'on n'a cessé de discuter sur leur vraie nature et leur place naturelle dans la classification des organismes. « Nombre de ces protistes, dit-il, sont déclarés animaux par les botanistes, végétaux par les zoologistes ; c'est à qui n'en voudra point. D'autres protistes, au contraire, sont revendiqués à la fois par la botanique et la zoologie ; on se les arrache (2). »

Mais, nous ne savons pourquoi, revenant sur ce qu'il vient d'établir, Haeckel croit que le plus sage serait de grouper les monères actuelles, peut-être fort nombreuses et fort répandues, en une classe parfaitement distincte, qu'il opposerait à toutes les autres classes du règne des protistes, du règne animal et du règne végétal. « Par l'homogénéité absolue de leur substance albuminoïde, dit-il, par leur manque complet de parties différenciées, les monères se rapprochent plus des inorganismes que des organismes, et forment évidemment la transition entre le monde organique et le monde inorganique, ce qui est conforme à l'hypothèse de la génération spontanée (3). » En somme, leur corps peut représenter l'élément le plus simple, le plus primitif, aussi bien des cellules animales que des cellules végétales. Ce serait donc par pur caprice, et

(1) Haeckel. *Histoire de la création naturelle*, page 305.
(2) Haeckel. Leçon XVI, page 371.
(3) Haeckel. Leçon XVI, page 375.

sans la moindre raison, qu'on les rattacherait soit au règne végétal, soit au règne animal.

Donc, les *monères* ne sont ni l'un ni l'autre !

Mais, « il n'est pas invraisemblable que les classes des Protistes soient des tribus indépendantes, dont chacune descendrait d'une ou peut-être de plusieurs monères nées par génération spontanée... Il faut toujours regarder les diverses classes de protistes comme des racines maîtresses ayant poussé sur une souche première représentée par les monères et supportant les deux arbres généalogiques si ramifiés du règne animal et du règne végétal (1). »

Les *monères* sont ainsi la souche des deux règnes, d'après Haeckel. L'homme a pour premier ancêtre une *monère*, le chêne également. L'homme et le chêne sont donc parents! Une monère a incliné vers le règne animal, il en est sorti une série ancestrale d'animaux jusqu'à l'homme ; une autre a incliné vers le végétal, il en est résulté une série ancestrale de végétaux jusqu'au chêne. Il n'y a rien à dire ; rien de plus logique !

Telle est la *monère* simple ; mais si, par un phénomène qui est le plus important de leur évolution ultérieure, ces monères homogènes peuvent former, par une simple condensation physique des molécules albuminoïdes centrales, un noyau central et une membrane externe; par cette simple modification, ces monères seront déjà des cellules, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Quant à ce noyau des cellules organiques, c'est par différenciation qu'il se forme dans la masse centrale, aux dépens du glomérule plasmatique originel ; et c'est par le même procédé qu'à la surface se forme l'enveloppe ou membrane. Or, que les monères, devenues cellules, puissent donner naissance à tous les autres organismes, c'est chose très simple et facile à comprendre. « En effet, au début de sa vie individuelle, tout animal et toute plante ne sont-ils pas représentés par une simple cellule ? et l'homme, aussi

(1) Haeckel. Leçon XVI[e], p. 373.

bien que tout autre animal, n'est-il pas d'abord une simple cellule contenant un noyau (1)? »

Du premier degré ancestral de l'homme, et de tous les animaux et végétaux supérieurs, Haeckel passe ainsi au second. Le premier, selon lui, est donc la *monère*. Le second est une *cellule simple*, c'est-à-dire une particule protoplasmique, *contenant un noyau* (2). Mais, remarquons-le encore; on peut, d'après Haeckel, donner aussi de ce phénomène si simple et si important de la formation du noyau et de la membrane de la cellule une explication purement naturelle, et « y voir soit un précipité chimique, soit un épaississement physique de l'écorce superficielle, soit une simple division de la substance (3). »

Enfin, Haeckel ajoutera ceci, en parlant des *amibes*, qui sont le deuxième degré : « que de tels animaux primitifs, monocellulaires, aient été les ancêtres directs de l'homme, cela est irréfutablement prouvé, en vertu de la loi biogénétique fondamentale, par le fait que l'œuf humain est une cellule simple (4). »

Irréfutablement prouvé! Ainsi, c'est entendu, de ce que la *cellule ovulaire* de l'homme est une cellule simple, il s'ensuit *nécessairement* que l'amibe, qui provient de la monère et qui ne produit que d'autres amibes, est l'ancêtre de l'homme!

Mais avant de réfuter de semblables absurdités, qu'on nous permette quelques détails historiques qui compléteront les théories que nous venons d'exposer.

II

Les premières observations complètes sur l'Histoire naturelle d'une monère, le *Protogenes primordialis* (c'est-à-

(1) Haeckel. *Histoire de la création naturelle*, p. 304-305.
(2) Haeckel. Même ouvrage, p. 575.
(3) Id. Ibid. p. 305.
(4) Id. Ibid. p. 375.

dire la forme *primordiale du premier genre* des êtres vivants), ont été faites par Haeckel, à Nice, en 1864. Plus tard, il put observer d'autres monères très remarquables, en 1866, à Lanzerote, île des Canaries, et en 1867, dans le détroit de Gibraltar. Il donna le tableau complet de la vie d'une de ces monères des Iles Canaries, la *Protomixa aurantiaca*, qui est d'un rouge orangé, et visible à l'œil nu (1). Il trouva aussi une monère particulière sur les côtes de la mer du Nord, à Bergen, en Norwège (1869). En 1865, Cienkowski a décrit, sous le nom de *vampyrella*, une intéressante monère d'eau douce. Mais la plus remarquable de toutes (au dire d'Haeckel et de quelques autres, car nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser) a été découverte en 1868, durant la croisière du vaisseau *The Porcupine*, par le zoologiste *Huxley*, qui lui donna le nom de *Bathybius* et la dédia à Haeckel. Ce mot de *Bathybius* signifie *qui vit à de grandes profondeurs*. C'est, en effet, de l'énorme profondeur de 8.000 mèt. que le Bathybius fut ramené. Dans ces abîmes de l'Océan, « au milieu d'un grand nombre de Polythalamiens et de Radiolaires, dit Haeckel, peuplant le fin limon crayeux de ces abîmes, se trouve une immense quantité de *Bathybius;* ce sont des grumeaux mucilagineux, les uns de forme arrondie, les autres amorphes, formant parfois des réseaux visqueux, qui recouvrent des fragments de pierre ou d'autres objets. Souvent de petits corpuscules (discolites, cyatholites, etc.) englobés dans ces masses de mucosités, en sont vraisemblablement des produits d'excrétion. Le corps tout entier de ce Bathybius si remarquable, ainsi que celui des autres monères, consiste purement et simplement en un plasma sans structure, ou protoplasma, c'est-à-dire en un de ces composés carbonés albuminoïdes qui, en se modifiant à l'infini, forment le substratum constant des phénomènes de la vie dans tous les organismes (2). »

Or, cet être peut grandir indéfiniment sans être astreint

(1) On peut en voir les différentes phases dans l'ouvrage d'Haeckel déjà cité.

(2) Haeckel. Leçon VIII, page 165.

à se diviser et à se décomposer en individus distincts. Si une portion de sa substance vient à être séparée de la masse, elle grandit indépendante. Si deux masses viennent à se rencontrer, elles se soudent, et ne forment plus qu'un seul être continu (1).

Ce ne fut pas tout. Puisque les monères, si petites soient-elles, sont douées du mouvement, il fallait bien que le *Bathybius* l'eût aussi. Haeckel y reconnut donc l'existence d'une sorte de mouvements indécis de trépidation; et la nature organique de cette gelée, de ce *sarcode*, lui parut mise hors de doute, par le fait qu'elle se comportait avec les dissolutions ammoniacales de carmin et d'iode comme tous les sarcodes connus, c'est-à-dire qu'elle prenait avec la première une légère teinte rose, et avec la seconde, une nuance jaunâtre. Gümbel, de Munich, alla plus loin encore. Il déclara qn'il ne lui restait aucun doute sur la nature *organique* du Bathybius : de plus, tandis que Huxley et Haeckel n'en avaient constaté l'existence que sur la vase des mers profondes, Gümbel n'hésita pas à déclarer que cet organisme se rencontrait dans toutes les mers et à toutes les profondeurs. Il devenait ainsi des plus communs.

Toutefois Haeckel et Huxley n'étaient pas entièrement d'accord en ce qui concernait les innombrables granules qu'on trouve engagés dans ce Bathybius, ou adhérents à sa surface. Huxley prétendait qu'en outre on voyait des corpuscules arrondis *très remarquables* qu'il appela *Coccolithes.* Il arrive aussi, comme l'a d'abord constaté le Dr Wallich, que ces coccolithes se réunissent de manière à former des sphères appelées *coccosphères.* Or, il ne paraissait pas douteux à ces savants que ces formations calcaires dussent être considérées comme appartenant au Bathybius, dont elles constituaient comme une sorte de squelette ; de même que l'assemblage fibreux d'une éponge est le squelette de l'être gélatineux qui l'habite (2).

(1) Brehm. — *Merveilles de la nature*, 3e vol., p. 725.
(2) Abbé Lecomte. — *Darwinisme et origine de l'homme*, p. 87.

Dawson et *Carpenter*, à leur tour, saisissent au bond le *Bathybius* émergeant des profondeurs atlantiques, et s'en font un argument pour appuyer l'existence de leur fameux *Eozoon canadense*, gigantesque protozoaire fossile qu'ils croyaient reconnaître dans les taches régulières produites dans les marbres laurentiens du Canada, par l'enchevêtrement du calcaire et de la serpentine.

Zittel, venant à la rescousse, prend des mains de leurs parrains cet *Eozoon canadense* et ce *Bathybius Haeckelii*, fait une description en règle de ces deux êtres dans la première livraison de son traité de paléontologie, et les place en tête de la classe des monères, la première de la famille des *Protozoaires* (1).

Mais enfin, qu'est-ce au fond que ce fameux Bathybius, cette monère si remarquable, dont on a tant parlé, cette monère type que Haeckel avait placée à la tête de toutes ? Hélas ! sa haute fortune n'a duré qu'un temps, et son histoire est lamentable. La voici :

Gümbel, avons-nous dit, avait donc affirmé que le Bathybius se rencontrait dans toutes les mers et à toutes les profondeurs. Or, lorsque en 1872, le navire anglais le *Challanger* entreprit son voyage scientifique autour du monde, on s'occupa naturellement du Bathybius : on en avait fait tant de bruit ! M. Buchanan, le chimiste de l'expédition, étudia soigneusement tous les échantillons d'eau de mer puisés aux plus grandes profondeurs, sans jamais y trouver quoi que ce fût qui ressemblât à un être vivant, à ce qu'on avait nommé si pompeusement le Bathybius. Aucun de ces échantillons « ne se trouva contenir assez de matière organique pour donner au résidu autre chose qu'une teinte grisâtre à peine perceptible, sans aucun signe de carbonisation ou de combustion (2) ».

Mais un jour, M. Murray, un des naturalistes du bord, observa dans l'eau marine conservée dans de l'alcool, un dépôt floconneux, d'aspect gélatineux et physiquement

(1) De Lapparent. *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles.
(2) De Lapparent : Art. sur le *Bathybius Haeckelii*.

semblable à celui qu'avait décrit Haeckel. Ce précipité donna à l'observation microphysique les mêmes résultats que le Bathybius. Plus de doute, on était en présence de la substance même étudiée par le professeur allemand. Or, examiné de plus près, ce Batbybius fut reconnu pour être un précipité de vulgaire sulfate de chaux, matière exclusivement minérale, qui jouit de la propriété de revêtir l'apparence de flocons gélatineux, quand il est dissous dans l'eau de mer, en présence d'un excès d'alcool. Des expériences ultérieures prouvèrent qu'on produit à volonté ce prétendu Bathybius. Quant aux mouvements observés dans sa masse, ils furent reconnus pour être de simples mouvements browniens. D'ailleurs, « la mobilité est le propre de tous les précipités floconneux, et elle ne peut être reconnue comme un indice de vie ».

Haeckel avait donc pris du sulfate de chaux pour de la matière albumineuse libre, pour de la chair vive ; et ainsi avait-il donné la mesure de la confiance que l'on peut accorder à ses savants travaux ! *Wirchow*, au congrès de Munich, a malicieusement rappelé cette histoire ; et Huxley lui-même a déclaré le Bathybius définitivement enterré, malgré les furibondes protestations du professeur d'Iéna. Cependant, il y a des naturalistes qui y tiennent encore, témoin M. H. Sicard, professeur à la faculté des sciences de Lyon. Ses *Éléments de zoologie*, publiés en 1883, en font foi. Il faut toutefois lui rendre cette justice que, s'il prétend « que la génération spontanée ou archigonie d'Haeckel expliquerait d'une manière simple, séduisante même, la première apparition de la vie sur notre globe », il avoue « qu'elle n'a pu être démontrée jusqu'ici, et ne doit être considérée, dans l'état actuel de nos connaissances, que comme une pure hypothèse (1) ».

M. Raboisson résume du reste très bien toute cette histoire. « Des zoologistes qui marchent aujourd'hui à la tête du mouvement scientifique dans leurs pays respectifs, les *Huxley*, les *Haeckel*, découvrent et décrivent minutieuse-

(1) H. Sicard. *Eléments de zoologie*. Introduction.

ment un corps organisé qui réalise enfin l'idéal des transformistes; c'est la vie diffuse, à peine définie; en un mot, c'est la matière commençant à s'organiser elle-même. A leur suite s'engagent aveuglément les *Gümbel*, les *Zittel* et tant d'autres. Le Bathybius prend sa place dans les traités descriptifs; les *Dawson* et les *Carpenter* ne craignent pas de l'invoquer pour justifier les caractères énigmatiques de leur *Eozoon Canadense*; et voilà qu'en dernière analyse, il se trouve que tout ce bruit s'est fait autour d'un vulgaire précipité minéral, que l'imagination seule des observateurs avait doté des propriétés de la matière organisée. »

Mais des hommes comme Haeckel ne se rendent pas aisément. Il affecte de croire que ce n'est pas arrivé, et traite avec plus de dédain que jamais ces vulgaires ignorants qui ne se laissent pas convaincre par ses découvertes et celles de ses adeptes.

III

Darwin admirant les recherches d'Haeckel dans le but de retrouver nos aieux antérieurs aux mammifères, dit à cette occasion : « Celui qui désire voir ce que l'habileté et la science peuvent produire, peut consulter les ouvrages du professeur Haeckel (1). » Si Darwin vivait encore, nous lui demanderions la permission de n'être pas de son avis; et remplaçant par d'autres les mots *habileté* et *science*, nous dirions à notre tour : « Celui qui désire voir ce que la *mauvaise foi* et le *défaut de logique* peuvent produire, doit consulter les ouvrages du professeur Haeckel. »

Nous l'avons déjà démontré, ce nous semble, dans l'étude sur l'Amphioxus; nous osons espérer qu'il en sera de même en ce qui concerne la monère et son prétendu rôle ancestral.

1. Tout d'abord, cette monère, telle qu'elle est décrite par

(1) Darwin. — *Descendance de l'homme*, t. I, p. 203.

Haeckel, existe-t-elle dans l'état de parfaite simplicité qu'on lui donne ? Dire que les monères consistent en une matière sans structure, simple et homogène, que ce sont les organismes les plus simples imaginables, ou plutôt que ce ne sont pas des organismes; c'est décider et affirmer bien vite. « Evidemment, on s'appuie uniquement ici, dit l'abbé Lecomte (1), sur les résultats de l'observation microscopique. Mais qui ne sait qu'une foule de détails de la structure des corps sont insaisissables au microscope, bien qu'ils se révèlent d'une manière indubitable par d'autres voies ? » C'est ce que Tyndal, célèbre physicien anglais, a démontré avec la dernière évidence ; et, au nom de la science, il a protesté contre ces savants qui veulent borner la réalité aux résultats de leurs expériences. « Quelques-uns, dit-il, semblent se former une idée imparfaite de la distance qui sépare la limite microscopique de la limite moléculaire ; et, par une conséquence nécessaire, ils emploient quelquefois une phraséologie qu'on dirait calculée dans le dessein de tromper, lorsque, par exemple, ils décrivent le contenu d'une cellule comme parfaitement homogène et absolument sans structure, parce que le microscope ne peut y distinguer aucune structure. Alors, je le crois, le microscope commence à jouer un rôle malfaisant. » Et Tyndal, à l'appui de ses paroles, cite plusieurs exemples de changements de structure, de texture, qui se passent dans les corps, sans que le microscope en fasse même soupçonner l'existence. « On ne saurait, conclut-il, avoir assez présent à l'esprit qu'entre la limite microscopique et la vraie limite moléculaire, il y a place pour des permutations et des combinaisons infinies (2). »

Il peut donc se faire qu'il y ait, dans les organismes qui nous apparaissent comme homogènes, des organes compliqués, des fonctions très délicates, que les perfectionnements de la micrographie nous feront connaître plus tard ou qui

(1) L'abbé Lecomte. — *Le Darwinisme et l'origine de l'homme ;* p. 90.

(2) Tyndal. — *Citation de l'abbé Moigno* (actualités scientifiques).

nous demeureront éternellement inconnus. Si l'on nous dit que la monère se présente dans le champ du microscope comme une matière purement homogène, personne ne le niera ; mais lorsque Haeckel nous dit que la monère *n'est rien de plus,* il affirme dès lors une chose qu'il ignore complètement.

Du reste, il paraîtrait que ces monères ne sont pas si homogènes que cela, et que certaines d'entre elles du moins, le fameux Bathybius, par exemple (puisqu'il en est qui l'admettent encore), présentent, comme nous l'avons dit, des formations calcaires constituant une sorte de squelette. Ce serait donc déjà un autre élément dans leur composition.

2. Si Haeckel admet des mouvements dans les monères, les autres zoologistes en admettent aussi ; et ces mouvements *volontaires* ont été constatés avec toute la précision désirable, chez elles et chez d'autres organismes analogues. Ils exécutent, en effet, des mouvements variables, irréguliers, et qu'on ne saurait expliquer par aucune influence des milieux extérieurs. La goutte d'albumine qui constitue ces êtres, dit F. Geoffroy Saint-Hilaire, « s'avance, s'arrête, se meut de nouveau, ou encore se détourne, comme si elle changeait de but..... Il n'est pas rare d'en voir deux placés l'un près de l'autre et soumis à des influences extérieures communes, se mouvoir pourtant en des directions différentes ou même opposées, si bien que malgré la singularité de cette locomotion par diffluence, par écoulement de la substance homogène de l'animal (on a vu plus haut ce qu'il fallait penser de cette substance *homogène*), on ne saurait méconnaître un choix, une impulsion intérieure et autonomique (1) ».

Or, ces faits admis et même décrits par Haeckel lui-même sont peu conciliables avec d'autres de ses affirmations. Comment comprendre, en effet, qu'une forme vivante ait la faculté de se mouvoir, tantôt dans une direction, tantôt dans une autre, si elle n'est qu'une matière homogène, sans aucune spécialisation des parties ? si surtout ces corps sont

(1) *Histoire naturelle générale*, t. II, p. 131.

plutôt des inorganismes que des organismes, si on ne peut les rattacher ni au règne végétal, ni au règne animal?

Haeckel a classé lui-même les monères. Or, toute classification sérieuse ne suppose-t-elle pas certains caractères différentiels, et de plus la fixité de ces caractères? « Les genres et les espèces distinctes, nous dit-il, ne présentent que de légères différences dans leur mode de multiplication et de développement, et dans leur procédé de nutrition (1). » Ainsi, d'après lui, les différentes monères se multiplient, se développent et se nourrissent par des procédés *distincts*. Si ce sont là des différences légères, il semble qu'elles laissent alors beaucoup de marge pour la spécialisation des parties, et qu'elles cadrent fort peu avec la supposition de l'existence d'une matière purement homogène (2).

Maintenant, il ne faudrait pas confondre ces mouvements de la monère avec ce qu'on appelle les *mouvements Browniens*, mouvements extrêmement curieux, très variés, très singuliers, et qui simulent quelquefois les mouvements organiques, mais qu'on ne saurait sérieusement attribuer à une cause consciente et volontaire, surtout quand ils se manifestent dans des parcelles de cuivre ou de silice. Car, enfin, ceux exécutés par les monères ont un but facile à comprendre. Et puis, on voit que ces êtres se nourrissent, se reproduisent, accomplissent des fonctions organiques, qu'ils sont vivants, en un mot.

3° Haeckel, avons-nous dit, fait surgir par *autogonie*, c'est-à-dire par génération spontanée, du sein de la nature organique, les formes vivantes primitives ou les monères; et, entre parenthèse, Büchner, un autre matérialiste, ne craint pas de dire que l'idée de Darwin d'attribuer au Créateur la première apparition de la vie, « suffit à rendre défectueuse et même à ruiner toute la théorie » (3). Tant ces *savants* ont en horreur l'idée de faire intervenir Dieu en quoi que ce soit dans la Création !

(1) Haeckel, *Histoire de la Création naturelle.*
(2) L'abbé Lecomte, page 93.
(3) L. Büchner, *Conférence sur la théorie Darwinienne*, p. 66.

La génération spontanée ou l'Abiogenèse ! Encore un de ces grands mots avec lesquels on a fait beaucoup de bruit ; une de ces idées avec lesquelles on a voulu saper bien des doctrines, mais que la vraie science, heureusement, a mises à néant. Qui peut parler maintenant de génération spontanée après les expériences si nombreuses et si concluantes d'éminents savants? Personne n'a vu de ses yeux se former une monère, ni aucun fragment de plasma vivant. Quand on fait de la science sérieuse, il ne s'agit pas d'affirmer que les faits se passent ainsi ; il faut que ces faits puissent être observés et contrôlés par des spécialistes. Or, les disciples d'Haeckel, pas plus que le maître, n'ont jamais indiqué où, quand et comment leurs collègues en histoire naturelle pourraient bien assister à la génération spontanée d'une monère. Jusqu'à ce que la preuve soit faite, nous avons le droit de maintenir, au nom de la science expérimentale, cette conclusion formulée par Milne-Edwards : « Les êtres organisés, dans l'état actuel de notre globe, reçoivent toujours la vie de corps déjà vivants ; et, grands ou petits ne naissent pas sans avoir des ancêtres (1). »

Voilà le fait que révèlent l'observation et l'expérience, qu'attestent les sommités de la science, et que ne sauraient infirmer ni les négations, ni les hypothèses, ni les idées préconçues. Devant les découvertes de *Pasteur*, devant celles de *Béchamps* sur les *microzymas*, on ne peut que s'incliner, car elles ont porté un coup terrible à la doctrine des générations spontanées. Nous pourrions citer ici bien des conclusions données par nos plus éminents savants ; montrer, par exemple, que selon le docte Cuvier, la *vie ne naît que de la vie;* qu'il est absurde, selon Flourens, « d'imaginer qu'un corps organisé, dont toutes les parties ont entre elles une connexion, une corrélation si admirablement calculée, si savante, puisse être produit par un assemblage aveugle d'éléments physiques » ; que *Claude Bernard* déclare la génération spontanée une doctrine inadmissible en théorie et en fait; mais nous aimons mieux citer les aveux

(1) Cité par le Dr Constantin James, *Moïse et Darwin*, p. 154.

que deux professeurs, partisans des doctrines nouvelles, n'ont pu s'empêcher de faire devant l'évidence des faits. « Il est impossible, dit Huxley, pour quiconque a étudié avec soin l'organisation des Infusoires et même des Protistes, d'admettre que des êtres aussi complexes se soient formés par génération spontanée (1). »

« On ne connaît pas un seul fait positif qui établisse qu'une génération spontanée ait jamais eu lieu... ceux qui disent le contraire sont contredits par les savants et non par les théologiens. » Ainsi s'exprime Wirchow (2). Et ailleurs, le même Wirchow dit ces paroles qui sont des plus positives : « Quant à des preuves de fait en faveur de cette théorie, nous n'en possédons aucune. Personne n'a jamais vu s'opérer réellement une génération spontanée; et s'il est des gens qui ont prétendu en avoir vu, ce ne sont pas les théologiens qui les ont réfutés, ce sont les naturalistes. » Et, comme conclusion, il ajoute : « Donc, à mon avis, au sujet des rapports entre le monde organique et le monde inorganique, nous devons simplement reconnaître qu'en réalité nous ne savons rien. »

Mais « ne voulant pas, dit Burmeister (3), avoir recours aux miracles et aux mystères, *nous sommes obligés*, pour expliquer l'apparition sur la terre des premières créatures organisées, de revenir à la vertu génératrice de la matière elle-même ».

Quelques mots de discussion seront ici à leur place.

Tout d'abord, Haeckel et ses partisans fondent leur hypothèse sur des idées essentiellement fausses par rapport à la nature de la vie, en supposant que les êtres vivants ne diffèrent des corps bruts que par l'arrangement et le mouvement plus complexe des molécules matérielles : c'est là une conception de la vie qui est entièrement matérialiste. En conséquence, l'hypothèse établie sur de telles bases n'a elle-même aucune valeur, la première condition d'une

(1) *Eléments d'anatomie comparée des animaux invertébrés*, ch. VIII.
(2) *Revue scientifique* du 8 décembre 1877, p. 359.
(3) *Histoire de la création*.

hypothèse admissible étant de ne contredire aucun fait certain. Or l'hypothèse d'Haeckel contredit précisément celui de la distinction essentielle entre l'être vivant et la matière brute.

Ensuite, de ce que la chimie actuelle est parvenue à former de toutes pièces des matières organiques, et en admettant même qu'elle parvienne un jour à reproduire toutes les substances organiques, il ne s'ensuit nullement qu'elle puisse jamais produire un seul être vivant, le moindre fragment de matière organisée : tous les chimistes avouent en cela leur impuissance.

De plus, il est faux qu'on puisse expliquer la formation des monères primitives par une sorte de cristallisation. La matière organisable a si peu d'analogie avec la matière cristalline, qu'elle s'en distingue précisément parce qu'elle n'est pas cristallisable.

En outre, tout protoplasme vient toujours d'un être vivant préexistant (1). On n'a jamais constaté nulle part la formation d'aucune substance *organisée* au sein d'un liquide purement minéral ; les plus chauds partisans de la génération spontanée n'admettent la production d'un organisme quelconque que dans un milieu organique. Et quand même on regarderait comme réelle l'existence du Bathybius, il resterait encore à prouver qu'il s'est *formé* spontanément dans la mer et ne *descend* pas d'un organisme antérieur. Il est donc illogique de poser en hypothèse la formation d'une substance vivante au sein de l'océan primitif, à moins de faire intervenir une force différente de celles qui régissent actuellement la vie sur la terre, ou de supposer que les lois naturelles ont bien changé depuis lors.

On ne saurait donc nullement admettre la formation d'un protoplasme vivant par des procédés chimiques ; car la vie est *autre chose* que des mouvements moléculaires. Ajoutons ici, avec les physiologistes, qu'il y a dans tout être vivant autre chose que des substances chimiques ; il y a les *fonctions* qui échappent complètement à l'analyse chimique ou

(1) Cl. Bernard, *les Phénomènes de la vie*. T. I, p. 208.

mécanique, et qui supposent nécessairement un *but* et une *idée directrice* dans la constitution et l'arrangement des éléments anatomiques dont se composent les organes de ces fonctions (1).

Nous ne pouvons non plus laisser passer cette autre contradiction dans la doctrine de Haeckel. On a vu qu'il accordait aux monères les mouvements, et de plus la faculté de se nourrir et de se reproduire, ce qui ne peut exister que dans les corps organisés et vivants. Cependant, d'après lui, les monères se rapprochent bien plus des inorganismes que des organismes; elles sont une transition entre le monde organique et le monde inorganique, elles ne sont ni animales, ni végétales. Ce premier être *vivant* n'est pas *vivant*, mais dans un état intermédiaire entre le corps brut et le corps vivant. La vie ne lui serait venue que peu à peu, par degrés, insensiblement.

On sent ce qu'il y a de faux dans une semblable hypothèse; et on se demande avec étonnement comment un *organisme sans organes*, ou plutôt un être inorganique peut remplir des fonctions de nutrition, de reproduction, d'excrétion, comment il peut vivre et peut mourir. Une de ces contradictions, de ces insanités, une de ces conceptions illogiques dont abonde l'ouvrage du *savant* professeur d'Iéna !

Reste à tirer les conclusions, ou plutôt à résumer.

IV

1° Que dans la série animale, et au dernier degré, il y ait des animaux diversiformes, agrégés ou isolés, n'ayant dans bien des espèces que de fort petites dimensions et dont la structure paraisse plus ou moins homogène; qu'on ne distingue que difficilement, quelquefois même pas, les orga-

(1) Ces dernières considérations sont tirées de l'excellent ouvrage de M. l'abbé Arduin, *la Religion en face de la Science*, t. II, p. 402.

nes qui les constituent; et que leur substance soit souvent de nature sarcodaire; ceci est un fait reconnu par tous les zoologistes. A ces *animaux*, on a donné le nom de *Protozoaires*.

2° Qu'il y ait plusieurs classes dans cet embranchement, auquel quelques auteurs ont voulu donner le nom de *Protistes*; ceci est encore un fait évident.

3° Que la dernière classe de cet embranchement, en descendant dans la série animale, soit composée d'êtres inférieurs, d'une constitution si simple qu'on a cru à l'homogénéité de leur substance ou de leur organisme, êtres appelés *monères*; on ne le conteste pas non plus.

4° Mais que ces *monères* soient plutôt des inorganismes que des organismes; qu'elles ne soient qu'un glomérule tout à fait rudimentaire, homogène, amorphe, formé d'une matière albuminoïde, sans aucune différenciation d'organes; c'est ce qu'on ne sait pas, c'est ce qu'on ne peut affirmer. Car enfin, les microscopes les mieux confectionnés n'ont pas dit leur dernier mot, et on a démontré que bien des choses ne pouvaient se voir sous leur oculaire.

5° Que ces *monères* soient des êtres bruts, qui ne sont ni animaux ni végétaux; ceci est incompatible avec les fonctions qu'on leur voit remplir. Un corps brut ne se nourrit pas, ne se reproduit pas, et ne se meut pas dans telle ou telle direction, selon ses besoins, quoi qu'en dise Haeckel.

6° Que ces *monères* soient provenues de génération spontanée ou *autogonie*, ceci est encore une contradiction, et même une insanité. Car, d'abord, la génération spontanée ou l'*autogonie* n'existe pas; et, de plus, on ne peut admettre qu'une cause purement chimique puisse jamais produire un seul être vivant ou donner la vie aux combinaisons produites. La vie ne peut venir que de la vie. Il est vrai que, d'après Haeckel, ses monères ne sont pas des êtres vivants; ce qui rend ses contradictions encore plus flagrantes.

7° Le *Bathybius*, cette *étrange* monère dont on a fait tant de bruit, qu'on a voulu mettre en avant comme étant le principe de tout, après études faites s'est trouvé

définitivement n'être qu'un précipité de sulfate de chaux, n'ayant absolument aucune étincelle de vie. Son premier inventeur, Huxley, l'a même complètement abandonné.

8° Qu'une simple monère, en devenant cellule avec noyau, trouve alors le rôle qu'elle devra remplir dans la vie, en inclinant vers le règne animal ou vers le règne végétal; c'est une de ces conceptions imaginaires qui ne reposent sur aucun fait, aucune observation, pure hypothèse de système préconçu. Et d'ailleurs, qui ou quoi pousse cette cellule à devenir animal ou végétal? C'est ce que nous voudrions savoir, et ce qu'on ne nous dit pas.

9° Enfin, que cette monère soit le premier degré ancestral de la généalogie humaine ou de la série végétale, selon que la cellule qui en naîtra aura incliné vers l'un ou l'autre de ces deux règnes; ce n'est plus vraiment qu'un conte à dormir debout. C'est une affirmation tellement grotesque qu'on se demande si le professeur qui l'a émise était dans son bon sens, ou s'il n'a pas voulu se moquer de son auditoire ou de ses lecteurs.

En tout cas, il faut convenir que le premier a été bien patient ou a dû longtemps dormir; car il n'y a pas eu moins de 24 leçons, formant un gros volume, pour développer l'*Histoire de la création naturelle*. Quant aux lecteurs, nous doutons qu'il y en ait beaucoup.

JACQUARD.





LE CENTENAIRE

DE

SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND

I

En 590, les suffrages unanimes du peuple romain plaçaient, malgré lui, sur la Chaire pontificale un des plus grands papes qui aient gouverné l'Eglise, sinon le plus grand de tous. Des préparatifs se font, paraît-il, pour célébrer, dans l'antique abbaye de Mont-Cassin, le treizième centenaire de ce mémorable événement. On avait d'abord songé à célébrer ce centenaire par un congrès liturgique tenu à Rome. C'est avec raison qu'il en a été disposé autrement. Outre les inconvénients d'un congrès sur une pareille matière en pareil lieu, pourquoi restreindre ce congrès à la liturgie? Sans doute le *Sacramentaire* de saint Grégoire le place au premier rang parmi les papes qui ont travaillé à perfectionner la liturgie romaine. Mais n'a-t-il pas eu la gloire, que nul autre ne partage avec lui, non seulement d'accréditer et de propager, mais de créer le chant si grave, si suave et si pur, le chant si propre à exprimer les sentiments les plus élevés et les plus religieux de l'âme, auquel son nom est resté attaché? Les hommes qui se dévouent à la restauration du chant ecclésiastique n'auraient-ils pas eu le droit, si dans ce congrès une seule branche avait dû être représentée, de réclamer pour eux le

privilège de rendre hommage par leurs travaux à la mémoire de l'auteur du *chant grégorien ?*

Et même ce privilège n'aurait-il pas pu être revendiqué par l'art chrétien sous toutes ses formes ? Le grand homme qui, il y a treize cents ans, montait sur le trône pontifical, n'attendit pas pour soutenir le culte des saintes images que les iconoclastes et les protestants se fussent déchaînés contre elles. L'évêque de Marseille ayant fait briser les images de quelques saints exposées dans son église, sous prétexte que le peuple les adorait, saint Grégoire lui écrivit :

« Si vous vous étiez borné à empêcher d'adorer ces images, vous n'eussiez recueilli que nos éloges. Mais Nous vous blâmons de les avoir brisées... Autre chose est d'adorer une peinture, autre chose d'apprendre d'elle ce que nous devons adorer. Or, ce que l'écriture est pour ceux qui savent lire, la peinture l'est pour les gens sans instruction. En la considérant les ignorants eux-mêmes apprennent ce qu'ils doivent faire. C'est un livre dans lequel lisent ceux-là mêmes qui ne connaissent pas l'alphabet. Aussi est-ce surtout pour le peuple qu'une image est une lecture. »

« .....Ayez soin d'adresser des avertissements à votre peuple afin que, tout en s'excitant à la componction par la vue de ce que représentent les saintes images, il n'adore pourtant que Dieu seul (1). »

Cet éloquent plaidoyer en faveur des saintes images devrait assurer à saint Grégoire une éternelle reconnaissance de la part des statuaires et des peintres chrétiens. Le saint docteur fait plus qu'y établir la doctrine de l'Eglise et y exposer ce qu'on pourrait appeler la théologie de l'art chrétien, il y indique la grande règle qu'il doit suivre et qui résume toutes les autres : parler à l'esprit et au cœur. L'art doit parler à l'esprit : il faut qu'il tienne lieu de lec-

(1) .....Aliud est enim picturam adorare. aliud per picturæ historiam quid est adorandum addiscere. Nam quod legentibus scriptura, hoc idiotis præstat pictura cernentibus : quia in ipsa etiam ignorantes vident quid sequi debeant ; in ipsâ legunt qui litteras nesciunt ; unde et præcipuè gentibus pro lectione pictura est... ut ex visione rei gestæ ardorem compunctionis percipiant, etc..... *Epist. Lib.* XI, 13.

ture : *pro lectione pictura est.* Il doit parler au cœur au point de le pénétrer de componction : *ut ex visione rei gestæ ardorem compunctionis percipiant.*

L'art qui ne parle qu'au sens, qui se borne à flatter les yeux et à amuser l'imagination, sans instruire ni toucher, n'est pas l'art chrétien. Il n'est point l'art que protégeait et encourageait saint Grégoire. Il n'est point celui que protège et encourage la sainte Eglise de Dieu. Les artistes qui font profession de consacrer leur talent au service de leur foi, pourraient, eux aussi, se réunir en congrès pour mettre en commun leurs vues et leurs pensées relativement à ce grand principe d'où découlent tous les autres. Ils n'ont pas moins de raison que les liturgistes de témoigner leur gratitude et leur admiration pour le grand pontife que Dieu donnait à son Eglise il y a tout juste treize cents ans.

Ce que nous disons des artistes nous pourrions le dire des littérateurs. Car de même qu'il y a un art chrétien, il y a aussi une littérature chrétienne, et saint Grégoire a encore plus fait pour la littérature que pour les arts. Suivant la remarque bien connue et fort juste d'Ozanam, il a contribué autant que saint Augustin à former le nouveau latin, le latin chrétien, destiné à devenir cette langue de la chaire et de l'école dont sont sorties nos langues modernes (1).

Mais, dans saint Grégoire, le docteur surpasse encore l'écrivain. « Les églises chrétiennes, en lui donnant d'un commun consentement le titre de Grand, ont fait autant attention à la profondeur de son savoir et à l'excellence de ses écrits qu'à l'éminence et à la solidité de ses vertus... Il est peu de vérités qu'il n'ait ou éclaircies ou défendues contre les ennemis de la foi catholique. On trouvera dans ses écrits de quoi combattre les manichéens, les ariens, les nestoriens, les eutychiens, les pélagiens, et plusieurs autres hérétiques ; de quoi soutenir l'autorité suprême de l'Eglise dans les conciles, et établir les maximes les plus pures, les plus solides de la morale évangélique (2). »

(1) Fragment inédit sur saint Grégoire.
(2) Dom Ceillier. *Hist. des aut. eccl.*, T. XI, ch. XLIX, art. VIII.



Pour l'exposition des maximes de la morale évangélique en ce qu'elle a de plus élevé et de plus pur, saint Grégoire tient, parmi les Pères et docteurs de l'Eglise, un rang à part. Son commentaire sur Job, appelé aussi les *Morales*, a fait les délices du moyen âge et sera l'objet de l'admiration de tous les siècles.

Dans la galerie pourtant immense et merveilleusement riche des écrits des Saints Pères, on ne trouverait pas un seul ouvrage dont l'étude puisse être plus utile aux prédicateurs et leur offrir de plus précieux trésors. D'ailleurs à ces richesses s'ajoutent celles accumulées par le saint docteur dans ses homélies sur Ezéchiel et dans ses homélies sur l'Evangile. De plus, avec des modèles d'un rare mérite, il a laissé aux prédicateurs les règles les plus sages, les plus pratiques, et surtout les plus apostoliques qui leur aient jamais été tracées par aucun Père de l'Eglise.

Ce n'est pas tout encore. A la suite des liturgistes, des artistes, des théologiens et des prédicateurs, pourraient venir avec non moins de raison, dans la célébration de ce centenaire, tous ceux auxquels incombe, à des degrés divers, le devoir toujours délicat, souvent difficile et quelquefois périlleux de l'administration de l'Eglise de Dieu. Mais plutôt ne devraient-ils pas venir les premiers? Saint Grégoire n'a-t-il pas fait pour eux plus encore que pour tous les autres? Il ne leur a pas seulement légué son *Pastoral*, le plus beau code d'administration qui ait jamais été écrit, mais l'exemple de son pontificat, réalisation vivante de ce code, et le plus admirable, au point de vue de l'administration, dont l'histoire nous ait jusqu'à présent conservé le souvenir.

On pourrait aussi, dans la célébration de ce centenaire, se placer à des points de vue particuliers et plus restreints, mais non sans importance.

Ainsi, saint Grégoire, en écrivant ses *Dialogues*, a donné sa forme à l'hagiographie du moyen âge. A ces chrétiens sincères, mais un peu imbus de certaines idées modernes, qui, sans nier le surnaturel, le font passer, quand ils le rencontrent dans l'histoire, au crible d'une critique défiante,

étroite et imprégnée, à leur insu, de préjugés rationalistes, ne serait-il pas utile de montrer ce grand docteur et ce puissant génie racontant, non pas sans critique et sans examen, mais sans l'ombre d'hésitation, et comme s'il s'agissait des faits les plus ordinaires, une multitude de traits merveilleux devant lesquels notre rationalisme inconscient est tenté de sourire? Il ne serait guère moins opportun de rappeler non seulement à ceux qui s'occupent d'exégèse proprement dite, mais à tous ceux qui étudient l'Ecriture sainte, soit simplement pour en nourrir leur propre intelligence et leur propre cœur, soit pour instruire et édifier le peuple de Dieu, les recommandations du saint docteur de ne pas s'en tenir à la lettre de nos saints Livres, mais de se pénétrer de leur esprit, de ne pas rester sur le seuil du temple, mais d'y entrer (1).

On pourrait considérer par d'autres côtés encore cette vie admirable et cette haute personnalité. Dans saint Grégoire tout se trouve réuni, et tout est porté au suprême degré. Il est grand de toutes manières et sous tous les rapports. Il embrasse tout, il excelle en tout. Sur quelque point que son action se porte — et sur quel point ne se porte-t-elle pas? — il crée, il réforme, ou il perfectionne. C'est le génie le plus vaste, le plus complet, le plus actif et le plus puissant, le plus hardi et le plus sage, le plus pratique et, si l'on pouvait s'exprimer ainsi, le plus ecclésiastique que Dieu ait jamais donné à son Eglise.

Cependant, quelque extraordinaire que fût le génie de Grégoire, il ne surpassa point sa sainteté. Ce pape était un moine, et il fut le type achevé du moine aussi bien qu'un modèle accompli du parfait souverain pontife.

Mais mener, jusque sur le trône pontifical, la vie d'un parfait religieux ne pouvait suffire à son zèle. On le vit consacrer toute son influence et toute son autorité à propager ce genre de vie, et à assurer la paix et la tranquillité à ceux qui voudraient le pratiquer. Il fut le soutien de l'or-

(1) Moral. Lib. XX in cap. xxx Job cap. XI. — Homil. in Ezech. Lib. II. homil. xv.

dre monastique, son second législateur, quelques-uns disent son véritable fondateur en Occident. En confirmant solennellement la règle bénédictine, en garantissant aux moines leurs propriétés, en leur accordant les exemptions et les privilèges dont ils avaient besoin, en réformant et en renforçant parmi eux la discipline, en veillant à la sincérité et à la liberté des vocations, il donna à l'ordre fondé par saint Benoît un éclat, un élan et une fécondité vraiment extraordinaires.

Si ce centenaire avait dû n'être célébré qu'en un seul lieu du monde, et si les circonstances avaient permis de lui donner toute la splendeur qu'il mérite, c'est à Rome qu'aurait dû être réservé l'honneur d'en être le théâtre. Mais après Rome aucun lieu ne pouvait être mieux choisi que le Mont-Cassin, berceau de l'ordre monastique.

II

Mais à partir de 590, saint Grégoire, tout en gardant un cœur de moine, fut vraiment pape. A partir de 590 il appartient à l'Eglise, ou plutôt au monde entier. Il est impossible de ne pas reconnaître en lui l'homme prédestiné de Dieu à civiliser les peuples. A ce titre Paris, Londres et Constantinople peuvent le revendiquer aussi bien que Rome.

Si l'on avait pu célébrer l'anniversaire de l'intronisation de ce grand pape d'une manière en rapport avec les besoins de notre époque, en faisant ressortir, l'histoire en main, son rôle politique et social, ce centenaire eût exercé sur les esprits la plus heureuse influence. Il eût remis dans la mémoire des peuples ce qu'ils ont le plus besoin de ne pas perdre de vue, ce que la Révolution s'efforce le plus de leur faire oublier et méconnaître, et ce que l'auguste pontife actuellement assis sur la Chaire illustrée, il y a treize siècles par saint Grégoire, travaille tout particulièrement à leur rappeler et à leur faire bien comprendre.

Le pontificat dont l'année 590 vit le début est une démonstration éclatante de cette vérité impudemment niée par les passions révolutionnaires, mais historiquement certaine, que l'Eglise fut, et qu'elle peut, et qu'elle doit redevenir la tutrice, la protectrice, et la grande bienfaitrice non seulement des individus et de la famille, mais de la société.

Au moins est-il bon de relever les espérances des catholiques en leur montrant les hommes que Dieu suscite, à l'heure marquée par sa Providence, pour tout sauver, quand tout semble perdu.

Saint Grégoire est un sauveur providentiel, non pas seulement un sauveur d'âmes, mais un sauveur de peuples. Au moment où il paraît, les peuples avaient un besoin urgent d'être sauvés.

Les barbares avaient dépecé le cadavre de l'empire romain, et s'en étaient partagé les lambeaux. A une époque d'invasion et d'écroulements avait succédé une période de révoltes, de révolutions sanglantes, de rivalités entre les chefs d'un même peuple, et des peuples entre eux, de luttes intestines et de guerres au dehors, de massacres et de ruines. A tous ces éléments de dissolution le christianisme mêlait un principe de régénération. Sur les débris de l'ancien monde il s'efforçait d'élever un monde nouveau, une société nouvelle, la société chrétienne. Mais s'il avait déjà pris possession d'un grand nombre d'individus, il ne s'était pas encore emparé des peuples comme peuples, de leurs lois, de leur gouvernement, de leurs relations politiques. Le despotisme et la barbarie les lui disputaient.

Au fond de l'Orient, un ennemi, le plus terrible que l'Eglise ait jamais eu, se préparait dans l'ombre à lui ravir une partie de ses conquêtes, et à tenir loin d'elle non seulement une multitude d'âmes mais des nations entières. Bien plus, il allait rassembler des armées immenses, les lancer sur l'Occident, et mettre à plusieurs reprises le christianisme à deux doigts de sa perte.

En 590, quand le fils du sénateur Gordien montait sur le trône pontifical, un jeune Arabe à l'air fier et au regard profond suivait les caravanes qui trafiquaient avec la Syrie.

Il parlait peu, manifestait un goût prononcé pour la solitude, et affectait des allures mystérieuses. Nul ne savait ce que méditait cet homme, ni ne soupçonnait ce qu'il deviendrait un jour. On remarquait seulement que, de temps à autre, de ses grands yeux noirs jaillissaient des éclairs. Son nom était Mohamed. Il avait alors vingt ans. Quelqu'un qui, éclairé d'une lumière prophétique, eût connu les destinées de cet homme, l'influence prodigieuse et fatale qu'il allait exercer pendant sa vie, et surtout après sa mort, en eût été épouvanté. Il n'eût pu s'empêcher de trembler pour l'avenir du christianisme, et, sans une foi vive aux promesses du divin Maître, il se fût dit que c'en était fait de l'Eglise. Ce n'en était pas fait de l'Eglise parce qu'en même temps qu'il laissait se lever contre elle Mahomet, Dieu lui donnait saint Grégoire le Grand, en attendant qu'il lui envoyât, pour combattre directement les forces musulmanes, des hommes qui s'appelleraient saint Grégoire III, saint Léon IV, le bienheureux Urbain II, Sixte IV, et enfin saint Pie V. Nous ne parlons que des souverains pontifes et nous ne nommons que les plus vaillants.

En 590 ces choses étaient encore le secret de la Providence. Tout ce que l'observation attentive des événements eût pu révéler à un esprit perspicace, c'est que le sort du monde était remis entre les mains du nouveau pontife de Rome, et que, par la force même des circonstances, il reposait en grande partie sur le grand homme que Dieu appelait, malgré ses résistances, à prendre les rênes de son Eglise.

Il n'y avait vraiment d'espérance que du côté de Rome. Au milieu des ruines amoncelées de toute part, la papauté seule était debout, et il y avait en elle un pouvoir mystérieux devant lequel les peuples s'inclinaient, qui faisait trembler les caducs empereurs de Bysance et forçait le respect des barbares eux-mêmes.

Depuis un siècle, c'est-à-dire depuis qu'Odoacre avait détrôné Romulus Augustule, Rome, et avec elle le monde attendait un maître, et un secret pressentiment avertissait

les peuples et les rois que ce maître serait un des pontifes suprêmes de cette religion qui venait de conquérir le monde, un des successeurs de ce Léon dont la majesté surhumaine avait ému et arrêté le farouche Attila. Mais dans la série déjà longue de ceux qui étaient venus s'asseoir après lui sur la Chaire de Pierre, si presque tous portaient au front l'auréole de la sainteté, aucun n'avait reçu en partage cette puissance et cet irrésistible ascendant que donne le génie uni à un grand caractère.

Pendant les six premiers siècles de l'Eglise, Dieu avait placé à sa tête des pontifes capables de diriger les âmes, aucun qui parût fait, au moins à un degré supérieur, pour gouverner les peuples. Il lui avait donné des papes apôtres, des papes martyrs, des papes docteurs, des papes législateurs en matière ecclésiastique. Elle ne connaissait pas encore le pape doué du génie de la politique, le pape roi.

Mais il semble que le monde l'attendait. Dieu le lui avait fait entrevoir et désirer. De cette main mystérieuse qui montre les grandes lignes de l'avenir cachées derrière les événements du présent, il avait vaguement crayonné et fait pressentir son rôle. Ainsi en 534, un demi siècle avant l'événement mémorable dont on se prépare à célébrer le treizième centenaire, Cassiodore, préfet du prétoire ou premier ministre d'Athalaric, roi d'Italie, écrivait au pape saint Jean II :

« Ne laissez pas reposer sur moi seul le soin de la cité : c'est à vous tout le premier que revient l'honneur de la protéger. C'est vous en effet qui êtes le gardien et le chef du peuple chrétien. Sous le nom de Père votre amour s'étend à tous (1). La garde du peuple vous ayant été confiée d'en haut, votre honneur est engagé à ce qu'il soit en sécurité. Il est vrai que vous êtes le pasteur spirituel du troupeau commis à vos soins ; mais il ne vous est pas permis de négliger ses intérêts temporels. L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, il est d'un bon père de protéger l'un et l'autre (2). »

(1) On sait que le mot *pape*, *papa*, veut dire Père.

(2) Nolite in me tantum rejicere civitatis illius curam, quæ potius

Deux années plus tard saint Agapit, pressé par Théodat roi des Goths, courut à Constantinople pour s'efforcer d'arrêter les armées de l'empereur Justinien prêtes à envahir l'Italie. Il était trop tard et sa mission n'eut d'autre résultat que de montrer au monde ce qu'on attendait d'un pape.

A certains moments les rois sentaient le besoin de rencontrer plus haut qu'eux quelqu'un qui fût leur conseiller, leur protecteur, leur médiateur et leur juge. Ce quelqu'un ne pouvait être que le pontife de Rome.

Au sixième siècle, ce n'était pas seulement Cassiodore, c'étaient les peuples et les rois, c'était le monde entier qui, pressé de mille périls, en proie à toutes sortes de misères, broyé par des calamités dont nous ne pouvons plus nous faire une idée aujourd'hui, et penchant vers la ruine, disait aux pontifes de Rome :

« La garde du peuple vous ayant été confiée d'en haut, votre honneur est engagé à ce qu'il soit en sécurité. Il ne vous est pas permis de négliger ses intérêts temporels. »

En 590, Dieu montra enfin au monde dans la personne de saint Grégoire le Grand le type complet et achevé du vrai pape (1), c'est-à-dire, comme l'indique l'étymologie de ce mot, du vrai père, du père tel que le voulait Cassiodore et tel que le monde le réclamait et l'attendait ; de ce père qui pourvoit à la fois aux besoins spirituels et aux besoins temporels de ses enfants.

vestrâ laude secura est. Vos enim speculatores Christiano populo præsidetis : vos patris nomine universa diligitis. (On trouve ailleurs *dirigitis;* mais ce texte de Labbe nous semble meilleur.) Securitas ergo plebis ad vestram respicit famam, cui divinitùs est commissa custodia.... Pascitis quidem spiritualiter commissum vobis gregem : tamen nec ista potestis negligere quæ corporis videntur substantiam continere, nam sicut homo constat ex dualitate, ita boni patris est utraque refovere. — *Collect. concil. Labb. T. IV col. 1750. Epist. Cassiodori ad Joannem papam.*

(1) Parmi les souverains pontifes qui ont précédé saint Grégoire le Grand et ceux qui l'ont suivi, le plus grand nombre furent de vrais papes, même dans le sens où nous l'entendons ici. Seulement ils ne le furent que dans la mesure que leur permettaient les circonstances et autant que leur valeur personnelle les en rendait capables.

De toutes les gloires de saint Grégoire, la plus grande peut-être est d'avoir été l'instrument dont Dieu se servit pour apprendre aux peuples à reconnaître et à respecter le roi dans le pontife, et d'avoir commencé et assuré ce qu'on pourrait appeler la conquête politique du monde.

Cette conquête il est vrai qu'il ne l'acheva pas lui-même. La lutte dura six siècles. Les rois secouaient sans cesse le joug de Rome, et allaient même jusqu'à lui imposer le leur, et quelquefois d'une manière honteuse et pour longtemps. Ce ne fut que cinq siècles plus tard qu'une bataille décisive leur fut livrée par un autre Grégoire, grand lui aussi par le courage et par le génie. Mais on peut dire que saint Grégoire le Grand avait assuré cette victoire par l'exemple qu'il avait donné au monde. Sa grande figure domine tout le moyen âge, éclairant de ses splendides reflets les personnalités un peu pâles de plusieurs de ses successeurs, et semblable à ces pics majestueux qu'on aperçoit couronnés de lumière quand les ombres du soir couvrent déjà la plaine. Quand Pépin le Bref et Charlemagne constituaient les états pontificaux, ce n'était pas à Etienne III et à saint Léon III qu'ils donnaient les belles provinces de l'Italie, c'était au Saint-Siège, et le Saint-Siège, c'était encore plus Grégoire le Grand qu'Etienne et Léon. D'ailleurs à partir de l'époque de Pépin et de Charlemagne, comme dans les temps qui avaient précédé, ce fut bien sans doute grâce à leurs Etats que les pontifes de Rome obtinrent que les peuples respectassent en eux la majesté royale ; mais ce fut bien plus encore parce que ces Etats ils se montrèrent dignes de les posséder et capables de les gouverner. On connaît le jugement de Voltaire sur saint Léon IV. « Attaqué par les Sarrazins, le pape Léon IV se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain (1) ». On pourrait dire de la papauté en général qu'en défendant le monde contre la barbarie elle se montra digne d'y commander en souveraine. Cela est surtout vrai de la papauté personnifiée dans saint Grégoire le Grand.

(1) Essai sur les mœurs. T. I, chap. XXVIII.

III

Dieu avait départi à saint Grégoire le Grand, à un degré que nul autre pontife et probablement nul autre homme ne dépassa jamais, les qualités qui font respecter l'autorité et qui en même temps la font aimer. « Rien, dit Montesquieu en parlant des anciens Romains, ne servit mieux Rome que le respect qu'elle imprima à la terre (1). » Cela n'est pas moins vrai de la Rome chrétienne que la Rome païenne. Mais la Rome chrétienne n'obtint pas seulement le respect des peuples, elle gagna leur amour par ses bienfaits. La gloire de la Rome chrétienne est d'avoir accompli par la charité ce que la Rome païenne avait opéré par la force. « Les Romains, dit le prince des historiens, étaient cruels à ceux qui leur résistaient. (2). » La Rome chrétienne finit par subjuguer par ses bienfaits ceux qui refusaient de se soumettre à ses lois. « Les Romains, pour répandre partout la terreur, affectaient de laisser dans les villes prises des spectacles terribles de cruauté, et de paraître impitoyables à qui attendait la force, sans même épargner les rois qu'ils faisaient mourir inhumainement, après les avoir menés en triomphe chargés de fers, et traînés à des chariots comme des esclaves (3). » Là où la Rome païenne avait étalé des spectacles de cruauté, la Rome chrétienne déploya des spectacles d'amour.

Contre les nations qu'elle voulait soumettre à son joug, en guise de légions, la Rome chrétienne envoyait des missionnaires armés de la croix. Au lieu de César, elle envoyait Augustin, et là où César avait échoué, Augustin triomphait. « Voici, s'écriait un jour saint Grégoire le Grand dans une de ses homélies sur Job, voici que cette langue de

(1) Grandeur et décadence des Romains, chap. VI.
(2) Bossuet. Discours sur l'histoire universelle. Troisième partie, chap. VI.
(3) Ibid.

la Bretagne, qui n'avait jamais fait entendre que des sons barbares, célèbre aujourd'hui les louanges divines et fait résonner l'*alleluia* des Hébreux. Voici que l'orageux Océan apaise ses flots et se met aux pieds des saints, et les farouches barbares, que les princes de la terre n'avaient pu dompter, se sont laissé vaincre par d'humbles prêtres. Les paroles tombées des lèvres sacerdotales les frappent d'une divine terreur. Ceux qui, lorsqu'ils étaient infidèles, n'avaient point tremblé devant des légions de combattants, sont maintenant effrayés par les discours sortis de la bouche des humbles (1). »

En parlant ainsi, le saint Pontife racontait, sans se nommer et sans penser à lui-même, la plus magnifique de ses victoires, et même une des plus magnifiques victoires de l'Eglise, une victoire telle que les Scipion, les Paul-Emile et les Pompée n'en remportèrent jamais, et qui eût étonné et humilié Jules César, s'il en eût été témoin. Mais ce ne fut pas la seule : on peut même dire, en un certain sens, que ce ne fut pas la plus grande. La plus grande de ses victoires, celle qui résume toutes les autres, fut de faire reconnaître aux rois de la terre qu'il était, même au point de vue temporel, plus roi qu'eux, et en même temps de faire sentir à tous les peuples que sa royauté, quelque haute qu'elle leur parût, était avant tout une royauté d'amour, une charité sublime exercée avec une autorité souveraine. Chez ce grand pontife, la bienfaisance ne voilait point l'éclat de la majesté, et la majesté n'ôtait rien à l'attrait de la bienfaisance. Il se rendait maître en se montrant bon. Le fond de son gouvernement était une sorte d'art merveilleux qui lui venait à la fois de la nature et de la grâce, de sa

(1) Ecce lingua Britanniæ quæ nihil aliud noverat quam barbarum frendere, jam dudum in divinis laudibus Hebræum cœpit Alleluia resonare. Ecce quondam tumidus, jam substratus sanctorum pedibus servit Oceanus, ejusque barbaros motus quos terreni principes edomare ferro nequiverant, hos pro divinâ formidine sacerdotum ora simplicibus verbis ligant: et qui catervas pugnantium infidelis nequaquam metuerat, jam nunc fidelis humilium linguas timet. — Liv. XXVII in cap. xxxvi Job, cap. vi.

mansuétude et de son énergie, de son humilité et de son zèle, ou plutôt de toutes ses qualités et vertus réunies. C'était l'art de s'abaisser jusqu'au niveau des plus petits, sans cesser de se placer plus haut que les grands, de protéger les faibles sans blesser les forts, de prendre en main les intérêts des peuples sans s'attirer l'inimitié des rois. Il y avait en lui un trésor inépuisable de compassion pour ceux qui étaient en bas, et d'énergie à l'égard de ceux qui étaient en haut. Sa vigilance allait sans cesse des uns aux autres, prodiguant aux premiers ses consolations, aux seconds ses remontrances, songeant peu à lui-même, supportant les injures sans colère et l'ingratitude sans aigreur, et visiblement plus préoccupé de remplir ses devoirs que de faire valoir ses droits. En fait de droits, cependant, il en est un dont il ne cessa jamais de se montrer opiniâtrément et passionnément jaloux : le droit de travailler à faire prévaloir dans le monde entier des maximes de gouvernement chrétien, de protéger partout les opprimés, de se porter au secours des victimes de la force, d'alléger le sort des petits et des pauvres, de procurer la délivrance des esclaves, de racheter les captifs. Cette dernière œuvre était pour lui l'objet d'une particulière prédilection ; pour l'accomplir, il ne reculait devant aucune dépense. Il engageait vivement les évêques à délivrer ces pauvres captifs à tout prix, et, pour se procurer des ressources, il les autorisait à vendre les vases sacrés de leurs églises.

La charité du saint pontife passait sans cesse des misères de l'âme à celles du corps, elle allait de l'Occident à l'Orient, ne distinguait point entre les races anciennes et les races nouvelles, s'attachait aux vaincus aussi bien qu'aux vainqueurs, et embrassait le monde entier. Le monde était trop étroit pour ce grand cœur. Le titre de grand que l'histoire a décerné à un certain nombre de personnages célèbres a des significations bien diverses. Pour plusieurs, pour Alexandre par exemple, il veut dire un ravageur de provinces. Pour saint Grégoire, il signifie un bienfaiteur des peuples.

Il fut d'abord le bienfaiteur de cette Rome dans laquelle

il était né et qu'il avait aimée en simple citoyen, puis en préteur, avant de l'aimer en pontife. Il protégea cette ville contre Agilulfe, roi des Lombards, qui l'assiégeait et était sur le point de la prendre et de la saccager. Mais ce ne fut pas seulement Rome qu'il sauva du pillage et de la destruction : ce fut l'Italie tout entière. Deux puissances rivales la déchiraient en se la disputant. Les Grecs avaient acquis des droits sur cette contrée ; Grégoire reconnaît ces droits et s'efforce de les faire respecter, mais en usant de toute son influence pour les empêcher de dégénérer en abus.

Envahie d'abord par les Vandales, puis par les Goths, la péninsule était alors occupée par les Lombards qui s'y maintenaient à main armée. C'était un peuple farouche et arien. Au lieu de prêter les mains aux Grecs pour l'exterminer, saint Grégoire travaille à le convertir et à le civiliser, et il y réussit. Placé entre l'empire de Byzance et la monarchie lombarde, il dit aux Lombards : Byzance est la maîtresse de l'Italie ; reconnaissez son autorité ; demeurez sur cette terre, mais comme des suzerains. Il dit à Byzance : Forcez ce peuple à vous obéir, mais ne l'abandonnez pas sans défense à ses ennemis. Laissez-lui le droit de vivre ! Voyant que ses conseils ne sont pas écoutés, et que les Grecs veulent en finir avec cette race d'envahisseurs, il les excite à la résistance, et devient l'âme de la lutte armée qu'ils entreprennent. Il stimule les chefs, désigne aux soldats le général auquel ils doivent obéir, il prend sur les trésors de l'Eglise de quoi payer leur solde aux troupes, fournit tous les subsides nécessaires, et, grâce à lui, les Lombards se défendent et vivent.

Le peuple qui occupe cette riche et belle terre d'Italie est exposé à la famine, à l'oppression, à des exactions de tout genre. Il souffre de la part des Grecs et de la part des Lombards. Il n'a qu'un seul ami sûr, dévoué, constant : c'est le pontife de Rome. Grégoire fait entendre ses réclamations tantôt à l'empereur, tantôt à son représentant l'exarque de Ravenne, tantôt au roi des Lombards. Il faut que le peuple ait du blé, il faut qu'on lui laisse ses immu-

nités, ses privilèges, ses terres, ses biens de toute sorte. Grégoire le veut, il y tient absolument, et il n'a point de repos qu'il ne l'ait obtenu. Grecs et Lombards plient devant lui : ils sentent, sans s'en rendre bien compte, que ces avertissements d'une puissance pacifique et désarmée viennent de plus haut que la terre. Mais ils plient devant le grand pontife en murmurant, en l'insultant, en l'abreuvant de toute sorte de déboires. Il est le martyr de son amour pour les peuples. Chacune des deux races rivales s'efforce de l'attirer à elle tout entier, et ni l'une ni l'autre ne pouvant y réussir, toutes les deux l'accusent de partialité, d'injustice et de déloyauté. Il répond à ces accusations en ne cessant de tenir la balance égale entre les deux peuples, et en continuant de suivre une politique d'une droiture éclatante comme le soleil. Sa politique c'est de maintenir la paix, d'amener ceux qui ont la force en main à ne s'en servir que selon le droit et la justice, et de faire du bien à tous.

Cette politique le saint arriva, au milieu de mille contradictions et au prix d'héroïques et persévérants efforts, à la faire prévaloir dans une large mesure. Les deux races ennemies entre lesquelles il s'interposait, tout en demeurant séparées sur le reste, finirent par se rencontrer sur un point : ce fut pour accorder à ce grand homme de bien une égale confiance. Il offrit sa médiation, et elle fut acceptée ; de cette médiation sortit un traité de paix qui sauva l'Italie. Cette paix dont Grégoire était l'auteur reposait sur lui. Les Grecs tenaient les Lombards pour des barbares dont la parole n'offrait aucune garantie. Grégoire répondit pour eux. Les Lombards se défiaient davantage encore de la perfidie des Grecs, et ils exigèrent que Grégoire, comme s'il eût été souverain lui-même, apposât sa signature au traité. Le pontife signa. Souverain il l'était en effet. Il l'était par l'autorité qu'il s'était acquise, et qui surpassait aux yeux des peuples celle des deux puissances entre lesquelles il s'interposait, et même toutes les puissances du monde. Il aurait pu signer : *Grégoire roi*, ou, ce qui n'eût pas été moins vrai : *Grégoire sauveur de l'Italie.*

Si les hommes qui gouvernent l'Italie à cette heure

avaient, à défaut de foi, conservé du moins le sens moral, si l'esprit de secte, en les aveuglant, n'avait pas fermé leur cœur à ces sentiments de reconnaissance auxquels les Lombards, malgré leur barbarie, se montrèrent pourtant accessibles, le centenaire qu'ils eussent célébré, ce n'est pas celui d'un brouillon cosmopolite et sans portée, dont tout le mérite, après celui d'avoir été un moine apostat, fut d'insulter avec une opiniâtre arrogance tout ce qu'il voyait au-dessus de lui, la philosophie ancienne aussi bien que l'Eglise, Aristote aussi bien que saint Thomas, et de promener dans diverses parties de l'Europe son humeur inquiète en vue d'attirer, par ses théories excentriques, l'attention sur sa triste et obscure personnalité. Ils eussent réservé cet honneur d'un centenaire au grand homme qui aima l'Italie avec une sainte passion, se sacrifia pour elle, et, au moment où, opprimée par une nation étrangère, déchirée par une longue suite de guerres et couverte de ruines, elle s'acheminait vers la barbarie, lui ouvrit, avec la voie de la civilisation chrétienne, celle de sa prospérité, de sa grandeur et de sa gloire.

Quelle différence entre la moralité de ces deux centenaires !

Quand, pour obéir aux ordres d'Auguste, le poète de Rome composait son *Carmen sæculare,* il adressait aux dieux cette prière :

Di, probos mores docili juventæ,
Di, senectuti placidæ quietem,
Romulæ genti date remque prolemque
Et decus omne.

Eh bien, nous le demandons en rougissant pour les sectaires dont l'aveuglement nous force à poser une pareille question, est-ce en suivant les exemples et les leçons de Giordano Bruno ou bien les exemples et les leçons de saint Grégoire le Grand — encore une fois on rougit d'avoir à rapprocher ces deux noms — que la jeunesse de Rome et de l'Italie retrouvera la docilité et les bonnes mœurs, la vieillesse, la tranquillité et le bonheur, et la nation italienne

un accroissement de population et toute sorte de gloire, *decus omne ?*

IV

En même temps qu'il tenait ses yeux constamment ouverts sur l'Italie, saint Grégoire étendait sa vigilance de l'autre côté des Alpes, à une autre nation qui n'était guère moins chère à son cœur. Il avait en particulière estime la nation des Francs. Il estimait et il aimait ses princes. « Autant la dignité royale est supérieure à la condition des autres hommes, écrivait-il à Childebert, le jeune roi de Bourgogne et d'Austrasie, autant votre royauté l'emporte sur les autres royautés des nations (1). »

Il voyait dans la France la première nation catholique du monde. De là son zèle pour mettre un terme aux abus et aux scandales qui entravaient ses progrès dans la civilisation. De là aussi le soin qu'il prenait de protéger ce peuple au sein duquel il trouvait ses enfants les plus dévoués, en prémunissant ses princes contre le despotisme. « Que Votre Excellence, disait-il à Childebert dans la lettre que nous venons de citer, que Votre Excellence ne cesse pas de se montrer clémente envers ses sujets. S'il se rencontre des choses qui vous offensent, ne les punissez pas sans discussion. Vous commencerez à plaire davantage au Roi des rois quand, restreignant votre autorité, vous vous croirez moins de droits que de pouvoirs (2). »

En France comme partout, Grégoire s'interposait entre les peuples et les rois, il protégeait les petits contre les grands, les faibles contre les forts, et là comme partout on subissait son irrésistible ascendant. Là comme partout, il ne représentait pas seulement l'Eglise, mais avec elle et par elle, la civilisation.

De plus, en France comme en Italie et sur les rives du

(1) Epist. Lib. VI, 6.
(2) Epist. XI, 10.

Bosphore, on voyait tellement dans Grégoire non seulement le pontife auquel Dieu avait confié la mission de gouverner son Eglise, mais l'homme de génie et le politique habile et sage, capable de pacifier les peuples, que Brunehaut et son petit-fils Thierry, roi de Bourgogne, lui envoyèrent une ambassade pour lui demander de s'employer auprès de l'empereur de Bysance à négocier une alliance entre l'Empire et la France, dans le but de se défendre contre l'irruption des Avares. Dès qu'un danger apparaissait quelque part, le monde, subjugué par le génie et la sainteté de Grégoire, s'habituait à regarder du côté de Rome.

Ce protecteur des peuples parlait publiquement, sans que personne s'en étonnât et songeât à réclamer, en maître des rois. On connaît le fameux et très authentique diplôme pour la fondation de l'hôpital d'Autun. « Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges et autres personnes séculières, ayant connaissance de cette constitution, ose y contrevenir, qu'il soit privé de la dignité de sa puissance et de son honneur (1). »

Saint Grégoire affirmait ainsi sans ambages la suprématie temporelle de la papauté sur la royauté. Ce n'étaient pas seulement les écrits du grand pape qui proclamaient cette suprématie ; c'étaient ses œuvres. Il parlait, mais surtout il agissait en souverain, et dans sa personne la papauté régnait sur les peuples par ses bienfaits et préludait à ce rôle politique et social qui fut pour le monde une source de force, de paix et de prospérité.

Mais de tous les peuples, celui qui doit le plus à saint Grégoire le Grand, ce n'est ni l'Italie, ni la France ; c'est l'Angleterre. Cette nation, plus qu'aucune autre, a été faite ce qu'elle est par le christianisme. C'est de lui qu'elle tient ses monuments, ses lois, ses grands hommes, sa puissance et sa prospérité. Or, ce christianisme, elle le doit à saint Grégoire. Soit par sa perspicacité naturelle, soit par une de ces illuminations d'en haut que Dieu envoie parfois à ses saints, Grégoire avait deviné ce qu'il y avait d'intelligent,

(1) Epist. XIII, 8.



de noble et de fort dans le caractère de ce grand peuple, et il fit pour lui ce que jamais prince ne fit pour aucune nation. Ne pouvant lui donner sa propre personne, puisque les Romains l'en empêchèrent, il lui donna ses meilleurs moines, ses meilleurs prêtres, ses meilleurs amis, puis ses conseils, ses prières, tout son cœur, et enfin, grâce à tout cela, le grand bienfait de la foi et de la civilisation chrétienne. Il forma, non de ses mains, mais de son cœur, et marqua du sceau de son génie cette église et cette nation chrétienne naissantes. Le peuple anglais, aujourd'hui protestant, ne peut lire l'histoire sans qu'elle l'accuse d'ingratitude et d'apostasie en lui montrant un pape penché sur son berceau. Il tient à oublier que Grégoire fut son premier pape ; qu'il se souvienne du moins qu'il fut le plus grand de ses bienfaiteurs. On a réussi, à force de mensonges et de sophismes, à faire croire à ce peuple pourtant si intelligent qu'environner de vénération la mémoire des saints, c'est professer l'idolâtrie ; mais de ce que, dans Grégoire, il n'ose plus vénérer le saint, est-ce une raison pour qu'il se dispense d'honorer le grand homme ? Des préjugés de secte ne lui permettent plus de lui dresser des autels : la reconnaissance devrait continuer à lui commander de lui élever des statues. Il a bien placé les restes de Darwin dans son antique abbaye de Westminster transformée en une sorte de Panthéon : a-t-il moins d'obligation au pontife qui lui apprit que Dieu a créé l'homme de ses mains, et qu'après sa chute, il s'est fait homme lui-même et a versé tout son sang pour lui rendre sa primordiale grandeur, qu'au savant qui s'est efforcé de lui faire admettre que nous descendons des singes ?

L'Angleterre, même protestante, devrait, sinon sous l'impulsion d'un sentiment religieux, du moins par un motif de patriotisme, élever une statue à saint Grégoire, non à Westminster Abbey — le grand pape serait là dans une compagnie trop peu digne de lui — mais devant les portes de son Parlement, avec cette inscription :

A saint Grégoire le Grand, l'Angleterre reconnaissante.

Mais, à bien prendre les choses et à tenir compte des

enseignements les plus certains de l'histoire, ce n'est pas seulement par l'Angleterre qu'un monument de reconnaissance devrait être élevé au grand pape; c'est par la société chrétienne tout entière, par cette société que, sur presque tous les points de l'Europe, ses chefs actuels s'efforcent de ramener à la barbarie en la détachant du Saint-Siège.

O Italie, ô France, ô Angleterre, ô peuples chrétiens, où allez-vous? Que faites-vous? Qui écoutez-vous? Que ne tournez-vous, comme au sixième siècle, vos regards du côté de Rome? Saint Grégoire le Grand revit dans Léon XIII. Il revit dans ce grand pontife, non seulement par l'autorité inhérente à la Chaire de Pierre, mais par son habileté et son esprit de conciliation, par la largeur et l'élévation de ses vues politiques, par sa charité toute royale et par son immense désir de sauver le monde qui, hélas! n'a guère moins besoin d'être sauvé qu'au temps de saint Grégoire le Grand.

P. Ragey, *mariste*.



UNE

COMMUNAUTÉ DE CHANOINES

SUR LES BORDS DE LA MÉDITERRANÉE

AU MOYEN AGE

L'originalité littéraire du XIXe siècle s'est particulièrement manifestée dans les études historiques. De toute part le champ de l'histoire a été retourné, fouillé avec une persévérante ardeur, et, grâce aux efforts réunis de laborieux ouvriers, une riche moisson en est sortie.

Mais les patientes recherches de nos savants ne se sont pas bornées à l'histoire des diverses nations qui ont formé soit le monde ancien, soit le monde moderne. Persuadés avec raison que l'histoire générale d'un pays, surtout d'un pays aussi complexe que l'a été longtemps la France, devait se former, en grande partie, de la combinaison de ses diverses histoires particulières, les chercheurs ont scruté le passé des provinces qui ne sont réunies que depuis deux siècles en un tout compact et homogène; ils se sont attachés à faire revivre le génie des institutions locales comme celui des institutions générales. Ils ont minutieusement interrogé les archives des abbayes, des évêchés, des anciennes administrations, des parlements, et ils ont souvent réussi à surprendre, en quelque sorte, nos pères dans leur vie de famille, dans leur vie politique et sociale, et à se rendre

compte de ce qu'était à la cour, à la ville, au village, au château, dans les campagnes, dans les monastères, l'existence des générations qui nous ont précédés. Leurs tableaux et leurs récits ont été accueillis avec une faveur unanime.

Entrant dans ces sentiments et désireux de me conformer à des goûts qui paraissent s'accentuer tous les jours davantage, je voudrais conduire mes bienveillants lecteurs dans une communauté de chanoines réguliers du moyen âge. Il me sera, je crois, possible de dérouler sous leurs yeux, comme en un tableau, la vie journalière de ces cénobites. Je me hâte d'ajouter que jamais je n'aurais eu la pensée de m'aventurer sur ce terrain, si je n'avais eu l'avantage de pouvoir m'abandonner à la conduite d'un excellent guide. Je ne marcherai qu'à la suite d'un patient, savant et religieux investigateur du passé, M. Germain, décédé, il y a peu d'années, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.

Mais avant d'entrer dans ce que je considère comme la partie essentielle de mon sujet, il sera, si je ne me trompe, utile de donner quelques indications topographiques et historiques sur les lieux où la communauté dont je parle a pris naissance, s'est développée et est tombée ensuite, comme tant de choses humaines, dans les voies de la décadence.

« Quand le voyageur, laissant derrière lui la cité de Montpellier, est emporté à toute vapeur vers la Méditerranée, dont les flots bleuâtres scintillent au loin sous les feux du soleil du midi, a écrit Mgr Paulinier, mort archevêque de Besançon, s'il vient à plonger son regard au delà d'une plaine verdoyante qu'arrosent les eaux de la Mausson, il découvre, à l'horizon, une imposante ruine, dessinant sa noire silhouette sur le double azur de la mer et du ciel avec une incomparable majesté. C'est l'antique cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul qui, détruite par Charles-Martel en 737 et rebâtie trois siècles plus tard..., fut, jusqu'à la création de l'évêché de Montpellier, en 1536, le siège des évêques de Maguelone.

« Cette ruine, debout au milieu d'une île formée par la

mer et par l'ancien étang des Volsques, est le seul vestige d'une cité dont le nom ne fut pas sans éclat dans la période si tourmentée du moyen âge. Les révolutions des hommes et les ravages du temps n'ont rien laissé subsister des habitations ou des monuments de la vieille Maguelone, et la vigne en couvre les derniers débris de sa luxuriante végétation. Ses ports sont comblés; la plage s'étend, nue et solitaire; à peine quelques plantes marines et quelques tamarins rabougris, qui croissent çà et là au milieu des sables, répandent sur la grève leur pâle verdure; le silence n'est interrompu que par le sifflement du vent, le murmure de la vague ou quelquefois le bruit de l'aile de l'alcyon. C'est le désert avec sa monotone grandeur; seule, la noire basilique romane, battue par les vents et les flots, est là comme un géant gardien de ces solitudes, abritant de son ombre près de dix fois séculaire les tombeaux de ses pontifes, et portant à ses tours démantelées l'auréole de ses traditions et de ses poétiques souvenirs. »

Sur ce sol qui ne porte plus aujourd'hui que ce grand débris, existait autrefois une des *sept* cités de la contrée que, à raison de ce nombre, on a appelé la *Septimanie* (1). Tour à tour phénicienne, grecque et romaine, elle était tombée, à l'époque des grandes invasions, au pouvoir des Wisigoths qui, on le sait, s'étaient emparés de l'Espagne et d'une partie de la Gaule. Il n'est pas possible de préciser à quelle époque elle devint le siège d'un évêché et d'un chapitre. On voit néanmoins un de ses évêques, Boèce, assister, par représentant, au troisième concile de Tolède en 539, et en personne, cette même année, au concile de Narbonne.

Mais, après avoir subi l'invasion wisigothe, ce malheureux pays allait subir l'invasion musulmane. En 610, Mahomet s'était proclamé prophète et avait commencé à prêcher une religion nouvelle. La véritable foi, avait-il dit, ne peut s'établir que par l'épée. En conséquence, il avait

(1) Ces sept cités principales étaient : Nîmes, Maguelone, Agde, Béziers, Lodève, Carcassonne et Narbonne.

imposé pour première obligation à ses sectateurs la *guerre sainte* contre les infidèles, c'est-à-dire contre tout ce qui n'était pas musulman. De conquête en conquête ses successeurs arrivèrent, par l'Afrique, jusqu'en Espagne, où ils renversèrent la monarchie des Wisigoths. Maîtres de l'Espagne, qui ne devait échapper à leur joug que de longs siècles plus tard, ils franchissent les Pyrénées, s'emparent de Narbonne, de Carcassonne, assiègent Toulouse, qui résiste victorieusement, poussent leur course rapide jusqu'au Rhône et reçoivent la soumission de la Septimanie tout entière. « La terreur qui les précède est telle, dit un historien, qu'ils peuvent, au pas impétueux de leurs chevaux, porter la dévastation dans toute la Bourgogne, et aller jusque dans les Vosges piller Luxeuil, ce centre révéré de la piété et de la science. »

Mais la Providence avait marqué le terme de leur marche victorieuse. Tandis que ce torrent débordé couvrait l'Aquitaine et infestait ou menaçait de ses ravages toute la monarchie franque, Charles-Martel faisait entendre un grand cri de guerre, et bientôt il se trouvait à la tête d'une armée égale en nombre et en valeur à celle que le redoutable Abdérame, gouverneur de l'Espagne pour les khalifes, conduisait vers la Loire. Après s'être emparés de Poitiers, les Arabes venaient de livrer aux flammes la basilique de Saint-Hilaire, et, soit fanatisme, soit avare convoitise, ils s'étaient lancés sur la route de Tours, résolus de ruiner le sanctuaire riche et vénéré de Saint-Martin. Les deux armées se rencontrèrent, on le sait, dans les vastes plaines qui s'étendent entre ces deux villes. Il y allait du salut de la chrétienté en Occident. Le choc fut terrible, et les peuples ont longtemps conservé le souvenir de cette bataille, une des plus formidables qui aient jamais été livrées. Les historiens de l'époque ont comparé les phalanges de Charles-Martel à des murs de glace contre lesquels les Arabes, armés à la légère, venaient se heurter sans y faire impression. La victoire, ardemment disputée, demeura enfin du côté où était le bon droit. Abdérame avait péri dans la mêlée (732). — Telle fut cette mémorable bataille de Poi-

tiers qui, pour le dire en passant, a été déplorée par Michelet. Apparemment l'Europe aurait tout gagné à devenir mahométane au lieu de rester chrétienne.

La barbarie musulmane était vaincue sans retour, mais le sol de la Gaule n'était pas entièrement délivré. Les Arabes gardaient la Septimanie; peu de temps après, ils reprenaient l'offensive, se rendaient maîtres d'Arles, d'Avignon, et se montraient jusque sous les portes de la cité lyonnaise. Charles-Martel marche une seconde fois contre eux. D'abord il leur enlève Avignon, puis il court à Narbonne, espérant y frapper au cœur leur domination en Septimanie. Mais il échoue devant cette ville énergiquement défendue. Alors, voulant ôter, autant qu'il dépendait de lui, toute ressource et tout lieu d'asile aux infidèles, il ravage le pays et ordonne la démolition des villes de Nîmes et de Béziers. Les arènes de Nîmes portent encore la noire empreinte de l'incendie à l'aide duquel on tenta, mais en vain, de les détruire.

Maguelone ne pouvait être épargnée. Située en face de l'Afrique et des îles Baléares, elle était devenue pour les Sarrasins une excellente place forte. Par son voisinage avec l'Espagne et par la commodité de son port, elle offrait un asile sûr à leurs navires. Ils en avaient fait la base de leurs opérations militaires et le repaire d'où ils pouvaient librement exercer leurs pirateries. Charles-Martel fut sans pitié, il ordonna la destruction de Maguelone et, dans sa vengeance aveugle, il n'épargna même pas l'église chrétienne que les musulmans avaient laissée debout.

Obligés de s'éloigner, les évêques de Maguelone se fixèrent dans le bourg de Villeneuve, en face des ruines de leur cathédrale, pendant que les habitants de la cité dévastée allaient grossir le nombre des citoyens de la ville alors naissante de Montpellier.

Trois siècles plus tard, en 1038, l'évêque Arnaud, de généreuse mémoire, dit M. Germain, obtint une bulle qui replaçait l'administration ecclésiastique de son diocèse à Maguelone. Il releva l'antique cathédrale de ses ruines, et à son église reconstruite il adjoignit divers bâtiments ac-

cessoires pour le logement de ses chanoines. Il fut décidé que ces chanoines, qui étaient au nombre de douze (ce nombre devait s'élever beaucoup dans la suite) et qui étaient assistés d'autant de prébendiers, vivraient en communauté. Arnaud s'occupa enfin, et avec succès, de préserver l'île de nouvelles incursions sarrasines; il relia l'île au continent, près du bourg de Villeneuve, par une jetée munie de ponts sur l'étang qui l'en séparait. Enfin, grâce à son active énergie, ce petit territoire reprit un certain éclat.

Cet éclat s'accrut sous Godefrid, l'un des successeurs d'Arnaud, à la suite d'un événement qui vint établir d'étroits liens entre Maguelone et le Saint-Siège. Le pape saint Grégoire VII, l'intrépide défenseur de la liberté de l'Eglise contre la tyrannie des empereurs d'Allemagne, venait de quitter Rome, chassé par Henri IV, et la chrétienté entière frémissait d'un pareil attentat. Cédant à un généreux entraînement, se souvenant d'ailleurs qu'il était arrière-neveu de saint Benoît d'Aniane, l'un des instituteurs de la vie monastique en France, le seigneur du pays, Pierre, comte de Melgueil, « donna tous ses biens à Dieu et à l'Eglise romaine » (27 avril 1085). Il constituait ainsi un « nouveau patrimoine de saint Pierre. »

Mais, à ce moment, le grand pontife qui avait « aimé la justice et haï l'iniquité » mourait en exil. La donation de Pierre de Melgueil fut acceptée par son successeur Urbain II, qui assura Maguelone de sa protection directe, lui garantit ses libertés, mais délégua ses pouvoirs spirituels et temporels à l'évêque, se réservant seulement « une suzeraineté morale dans l'intérêt de la justice et de la paix. » Le même pape adresse, en 1095, une bulle aux chanoines de Maguelone. Il les félicite d'avoir embrassé la règle de saint Augustin, et déclare qu'à la mort de l'évêque, son successeur sera désigné par eux, que la dignité de prévôt ou d'archidiacre sera également conférée par leurs libres suffrages. Telle fut l'organisation définitive de notre chapitre : vie religieuse en commun sous la règle de saint Augustin qui porte notamment interdiction de la propriété individuelle. Ce qui fut, dès lors, pratiqué à Ma-

guelone devint la loi commune quand le second concile de Latran soumit, en 1139, tous les chanoines réguliers à la règle de saint Augustin.

Urbain II est le pape français que l'Eglise a fait monter, il y a peu d'années, sur ses autels et à qui la France a élevé une statue, à Châtillon-sur-Marne, sa ville natale. Son nom rappelle les croisades dont il fut l'ardent promoteur, et le concile de Clermont où il poussa le cri de la guerre sainte. Cette guerre sainte il la prêcha lui-même en France pendant une année entière, puis, avant de reprendre le chemin de Rome, il voulut visiter le nouveau patrimoine de saint Pierre : « Il arriva à Maguelone le 28 juin 1096, dit M. Germain, et y fut très honorablement accueilli par le seigneur de Montpellier Guillem V, qu'escortait toute la noblesse du voisinage. Il y prêcha le jour de la fête patronale de saint Pierre et de saint Paul, au milieu d'un grand concours de peuple, assisté des archevêques de Pise et de Tarragone qu'entouraient les évêques de Segni, d'Albano, de Nîmes, en compagnie de l'évêque diocésain ; puis bénit solennellement l'île, fit l'absoute pour tous ceux qui y étaient inhumés, et accorda des indulgences à quiconque y élirait sa sépulture (1). Godefrid ordonna, pour perpétuer le souvenir de cette visite, que tous les ans, à pareil jour, aurait lieu une procession autour de l'île et qu'on y hébergerait libéralement douze pauvres. »

Urbain II n'est pas le seul pape que Maguelone ait vu dans ses murs. Gélase II y fit, en 1118, un séjour de deux semaines quand il vint en France réclamer la protection de Louis VI contre Henri V d'Allemagne. En 1130 Innocent II demande asile à Maguelone contre les violences de son rival Anaclet II. En 1162, c'est Alexandre III, le propugnateur de la liberté italienne, qui, contraint par l'empereur Frédéric Barberousse et l'antipape Victor III de quit-

(1) Le chroniqueur Arnaud de Verdale ajoute : « Multa alia privilegia eidem ecclesiæ donavit et secundo loco post romanam ecclesiam honorificandam decrevit. »

ter la péninsule, vient, lui aussi, chercher un refuge dans la communauté maguelonaise. Il y consacre le grand autel dédié à saint Pierre et saint Paul, autel qui subsiste encore de nos jours, et tient, à Montpellier, un concile important. Enfin, de retour à Rome, il écrit aux chanoines de Maguelone et leur déclare que « les magnifiques preuves de dévouement et de généreux respect qu'ils ont si libéralement données à l'Eglise romaine et à lui-même ne cessent d'être présentes à son esprit, non plus que la mémoire de leur vie exemplaire et la pureté de leur foi. »

Mais je n'ai pas l'intention de retracer ici, même en abrégé, l'histoire des évêques et du chapitre de Maguelone. Je ne m'arrête donc ni à indiquer les accroissements temporels que reçut successivement leur église, ni le rôle quelquefois important que l'évêque joua dans les affaires du pays. Je ne m'arrête pas non plus sur les mésintelligences qui éclatèrent quelquefois, trop souvent même, au sein du chapitre ou entre les chanoines d'un côté et l'évêque de l'autre. Partout où il y a des hommes se produisent des froissements, des chocs, des luttes. Ces mésintelligences et ces conflits, qui attirèrent plus d'une fois l'attention du Saint-Siège, furent apaisés, au moins pour un temps, sous l'épiscopat de Jean de Vissec que le pape Jean XXII avait nommé évêque de Maguelone. Pour assurer le maintien de la concorde heureusement rétablie, Jean de Vissec entreprit de dresser un état des devoirs et des droits de chaque membre de la communauté. Ce règlement fut délibéré en chapitre et promulgué en une assemblée qui était composée de soixante-quatre chanoines et qui se prolongea pendant deux jours, le 4 et le 5 novembre 1331. Je reviendrai, dans quelques instants, sur ces statuts et c'est par eux qu'il nous sera possible de nous faire une idée du régime intérieur de la communauté de Maguelone.

Cependant, à peu de distance de l'antique cité, la ville de Montpellier grandissait, absorbant de plus en plus le commerce de la région. Le fond de l'étang de Maguelone s'exhaussait insensiblement et la navigation y était maintenant difficile. Ce séjour devenait malsain ; les habitants le

désertaient. Un moment arriva où la population fut réduite à quelques personnes. Le chapitre de la cathédrale n'avait plus qu'un petit nombre de chanoines. Il était languissant, dégénéré; la ferveur primitive y avait fait place à des habitudes de mollesse et d'oisiveté. Il fallait le relever en le transportant dans un autre milieu. Tel fut le jugement porté par François Ier dans une visite faite à Maguelone. Il proposa en conséquence au Souverain Pontife de le séculariser, c'est-à-dire de relever ses membres de leurs vœux monastiques, et de les transférer, avec leur évêque, à Montpellier. La négociation fut conduite au nom du roi par Charles Hémard Denoville, alors ambassadeur à Rome, plus tard cardinal, et par le cardinal Duprat, légat apostolique et chancelier de France. Elle eut un plein succès. Le chapitre de Maguelone se fondit avec le monastère bénédictin de Saint-Germain que le pape Urbain V avait fondé, à Montpellier, au XIVe siècle. Le prieuré de Saint-Germain, érigé en église épiscopale, prit, comme l'ancienne église qu'il remplaçait, le vocable de saint Pierre.

Dès lors tout fut dit pour Maguelone. « Le désert renaquit pour elle, dit M. Germain, et l'ancienne désolation y renouvela, au milieu de ruines irréparables cette fois, son triste spectacle... Les ruines elles-mêmes allèrent s'amoindrissant. » En effet, en 1562 Maguelone avait servi de place d'armes aux religionnaires, et en 1575 ses murs fortifiés avaient abrité les soldats du seigneur de Saint-Brès. Louis XIII, qui avait eu à réprimer la révolte du duc de Montmorency, qui avait dû faire le siège de la Rochelle et aussi celui de Montpellier, tombés aux pouvoirs des protestants alliés à l'Angleterre, crut voir dans un groupe considérable d'édifices s'élevant comme une forteresse au milieu d'une île de la Méditerranée, une menace permanente contre la sécurité du pays. Il ordonna le démantèlement de Maguelone et même celui des châteaux disséminés autour de Montpellier et de Nîmes. Il ne consentit à laisser debout que l'ancienne cathédrale et une construction contiguë destinée à servir de logement aux ecclésiastiques qui la desservaient encore. La démolition eut lieu en 1633.

En 1791, ce qui restait de Maguelone fut vendu comme bien national. C'était la ruine et l'humiliation suprême. L'antique cathédrale devint, entre les mains des acquéreurs, cellier, grange, écurie; les pieds des animaux souillaient, dégradaient les tombes des anciens évêques et des pieux personnages qui avaient sollicité la faveur d'être ensevelis sous ce sol consacré par tant de souvenirs et béni par les papes. Avec les débris des autels, avec des fûts de colonnes et des fragments de chapiteaux on éleva des cloisons, on construisit des loges et des crèches. Des sarcophages antiques, dit M. F. Fabrège, on fit des abreuvoirs, du magnifique bénitier le dépôt des socs de charrue.

Cependant des jours meilleurs se sont levés pour le saint édifice. Il est tombé, à notre époque, en des mains respectueuses des traditions historiques, de la foi de nos pères et de l'art chrétien, qui d'abord l'ont rendu au culte des souvenirs, à l'étude comme à l'admiration des archéologues.

Au mois de décembre 1868, le congrès scientifique de France tenait sa trente-cinquième session à Montpellier, et une fraction considérable de ses membres, ayant à sa tête le baron Thénard, membre de l'Académie des sciences, et le vénérable M. de Caumont, fondateur de l'Institut des provinces, alla visiter Maguelone, cette île célèbre, dit le compte rendu des travaux du congrès, par le rôle important qu'elle a joué au moyen âge, et chère de nos jours à l'archéologue, à cause des ruines précieuses qu'on y admire et qui témoignent encore de sa splendeur passée. « Arrêtant un instant ses visiteurs sur le seuil de l'édifice, dit encore le même compte rendu, M. F. Fabrège saluait dans un brillant discours la venue des membres du congrès : c'était à la fois riche et solide comme le roman de l'ère secondaire, fleuri et délicat comme l'ogival de la dernière période. » C'était digne d'un ancien élève de l'école des Chartes devenu secrétaire et disciple de M. de Montalembert. En réponse à ce discours, M. de Caumont, au nom de la société Française d'archéologie pour la conservation des monuments, remettait à M. Fabrège une médaille d'argent, grand module. Cette distinction était une

marque publique d'estime et de reconnaissance pour l'homme « qui, acquérant un monument précieux à tous égards, sans l'appui du gouvernement, sans le secours d'aucune société savante, a conservé soigneusement les vieilles reliques du passé, en a effacé les traces d'un vandalisme ignorant, les a soustraites à toute profanation nouvelle, a consacré et consacre chaque jour des sommes considérables à sa pieuse entreprise. »

La famille Fabrège avait bien mérité de l'histoire et de l'archéologie ; mais ce n'était pas assez pour elle. Elle a voulu que le vieux sanctuaire recouvrât son caractère sacré, redevînt un lieu de prières et reçût de nouveau l'hôte divin qui a voulu habiter parmi les hommes. L'église de Maguelone a été réconciliée le 14 juin 1875 par l'éminent évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, au milieu d'un grand concours de fidèles.

Avant de revenir à nos chanoines du moyen âge que nous délaissons un peu, que je n'oublie pourtant pas, il ne sera pas sans intérêt de visiter au moins par le souvenir ou la pensée le temple où ils ont si longtemps prié. Ce temple était une cathédrale ; ses dimensions sont pourtant modestes. Il était autrefois englobé au milieu d'un groupe important d'édifices reliés entre eux par un mur d'enceinte ; il est régulièrement orienté, son chevet se trouvant tourné vers le levant.

A l'extérieur l'aspect général est autant celui d'une forteresse que d'une église. « Il fallait bien, à cette extrémité de la France, en face des corsaires mahométans d'Afrique et d'Espagne, se mettre en état de résister à d'hostiles attaques. Nulle église peut-être ne fut mieux appropriée à sa destination. Un édifice plus svelte, à flamboyants vitraux, eût été d'un ruineux entretien aux époques de tourmente maritime, où la violence du vent rendait parfois périlleux le simple passage du pont dressé sur l'étang. Avec quelles ressources y eût-on subvenu ? Et comment, en cas de descente de l'ennemi, eût-on pu se tirer d'affaire ?

« L'église de Maguelone, avec sa lourde masse et sa toiture de dalles à l'épreuve des plus rudes tempêtes, où l'on

pouvait installer des engins de guerre, si la nécessité se présentait d'y soutenir un siège, offrait au contraire de merveilleux moyens de résistance. Aussi est-elle parvenue jusqu'à nous presque intacte dans son gros œuvre (1). »

La porte de l'édifice attire particulièrement l'attention. Son linteau porte la date de 1178. Le relief du tympan représente Notre Seigneur bénissant, entouré des emblèmes des quatre évangélistes, tandis qu'à droite et à gauche, sur le côté, les apôtres saint Pierre et saint Paul semblent avec leurs symboliques attributs des clefs et du glaive garder l'entrée du saint édifice et en écarter tout profanateur.

Sur la porte, au milieu des remarquables ornements de style byzantin qui décorent le linteau, on peut lire l'inscription suivante que composa, en 1178, le prévôt Bernard de Tréviès :

Ad portum vitæ sitientes quique venite.
Has intrando fores, vestros componite mores.
Huc intrans ora, tua semper crimina plora.
Quidquid peccatur lacrimarum fonte lavatur.

« Vous tous qui êtes altérés, venez au port de vie. En franchissant ce seuil, conformez-vous à la règle du devoir. Vous qui entrez, pleurez à jamais vos fautes. Tout péché est lavé dans la source de larmes. »

« Combien d'hommes, s'écrie M. Germain, combien de pèlerins ont lu et médité ces vers ! N'est-ce pas, depuis bientôt sept siècles, une sorte de prédication en permanence ? Qu'elle y reste à toujours, par manière de précieux témoignage de la foi de nos ancêtres, en mémoire de la sainteté du lieu qu'elle recommande au culte de leurs descendants. On aura toujours soif de vie morale, et toujours besoin d'expiation, tant qu'il y aura des hommes. »

A l'intérieur la forme générale du monument est celle d'une croix latine. Les voûtes sont plus élevées qu'il n'est ordinaire dans les édifices de la période Romane, dit Prosper Mérimée. Elles sont dans un état parfait de conserva-

(1) Germain. *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines.*

tion. Les arcs en plein cintre sont légèrement ogivés; le chœur se fait remarquer par une grande pureté de lignes et par un rang d'arcades d'un beau travail. L'ensemble est empreint d'une grâce austère qui est des plus remarquables.

Le siège de l'évêque était au fond de l'abside, et là le prélat était non pas derrière l'autel, mais en face de l'autel, car, à l'inverse de ce que nous voyons dans nos églises modernes, l'autel était disposé de manière que le célébrant fût vu de face par les fidèles. Cette disposition était conforme aux usages anciens ; c'est celle que l'on retrouve dans les catacombes, celle que l'on remarque dans les basiliques Romaines, notamment à l'autel papal de Saint-Pierre.

A l'extrémité opposée de l'édifice règne une vaste tribune ou galerie en pierre qui a un grand développement. Que mes lecteurs se figurent ce que dans nos églises modernes nous appelons la tribune de l'orgue, qu'ils se figurent cette tribune se prolongeant au moins jusqu'au tiers de la longueur totale de l'édifice, et ils auront une idée exacte de la galerie dont je parle. Là était le chœur des chanoines, c'est là qu'ils se réunissaient pour le chant ou la récitation des heures canoniales du jour et de la nuit; seul le célébrant, entouré du nombre d'assistants voulu, officiait sous leurs yeux dans le sanctuaire. — On rencontre souvent, paraît-il, cette disposition dans les églises d'Espagne.

Je l'ai dit, nos chanoines vivaient sous la règle, peut-être adoucie, de saint Augustin, et cette règle paraît s'être mélangée, pour eux, de dispositions empruntées à celle de saint Benoît. Il ne semble pas que leur vie ait été très sévère. On peut remarquer cependant qu'ils étaient astreints au maigre les mercredi, vendredi, samedi et au chant de l'office de nuit, qu'ils faisaient vœu de pauvreté et renonçaient par conséquent à toute propriété individuelle. Nous avons vu que leur nombre était considérable, mais il faut observer que parmi eux, les uns, les chanoines claustraux, avaient leur résidence et leurs fonctions à Maguelone même, tandis que les autres, les chanoines délégués, étaient chargés, sur de nombreux points du diocèse, de l'administration

d'églises particulières, paroisses et chapelles, dont ils étaient constitués prieurs.

Les statuts de 1331, auxquels je reviens maintenant, vont nous montrer les chanoines claustraux et même les chanoines délégués, quand ils résident accidentellement à Maguelone, dans le détail de leur existence journalière. Nous avons dit qu'ils avaient été établis pour assurer, au sein de la communauté, le maintien du bon ordre et de la concorde retrouvée. Leur principal auteur, l'évêque J. de Vissec, se proposait de pourvoir à la décence des cérémonies, à la régularité des aumônes, à la distribution équitable, entre tous les membres du chapitre, des charges, des devoirs et des avantages. Cette charte n'a guère trait qu'à l'administration temporelle des intérêts communs. Comme elle, nous nous abstiendrons de toucher à ce qui concerne les fonctions ou devoirs spirituels du prêtre et du religieux.

Dans la communauté Maguelonaise, je distingue d'abord l'évêque qui n'est, à beaucoup d'égards, que le premier des chanoines, qu'un *primus inter pares*. Le *serviteur et évêque de l'église de Maguelone* (c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même quelquefois), n'a d'autre supériorité que celle qui résulte nécessairement des pouvoirs et des devoirs épiscopaux. Quand les pouvoirs ou les devoirs de la charge épiscopale ne sont pas en cause, il est le plus souvent traité comme les membres du chapitre. C'est ainsi que le vestiaire (nous verrons un peu plus loin ce que c'est que le chanoine vestiaire) est tenu de pourvoir à son habillement au même titre qu'à celui des chanoines et dignitaires du chapitre. Il doit lui donner chaque année une chape, une pelisse, deux surplis, deux chemises, etc.

Après l'évêque, le prévôt est le premier dignitaire du chapitre. Les statuts consacrent à l'énumération détaillée de ses devoirs, un assez long paragraphe. Il préside à l'administration temporelle de la maison, il doit pourvoir à la nourriture de tous ceux qui y sont attachés et, qui plus est, à la nourriture, au moins accidentelle, de quantité d'autres personnes, car à Maguelone on pratique largement et généreusement les devoirs de l'hospitalité. C'est là un des

traits qui ont été le plus admirés dans nos statuts. Je cite :

« Le prévôt est tenu de fournir de pain les chanoines et tous les étrangers qui viennent dans l'île de Maguelone avec l'intention de s'y arrêter et d'y manger. Le pain qu'il donnera sera de pur froment bien mondé... Il y joindra du vin pour ceux qui arrriveront par eau, soit en message, soit en escortant un cercueil... Lorsqu'un chanoine est malade à l'infirmerie ou sur un point quelconque de l'île et a besoin d'un ou de plusieurs serviteurs, le prévôt est tenu de leur donner du même pain et du même vin qu'aux chanoines, comme aussi aux serviteurs des convers malades.

« Les parents ou alliés des chanoines et autres bonnes gens venant à l'église de Maguelone ont également droit au pain et au vin de la communauté, et le prévôt leur affectera en outre de bons lits, en pourvoyant à toutes leurs nécessités selon la condition et le rang des visiteurs...

« Le prévôt fera distribuer de ce pain à tous ceux qui viendront et séjourneront à Maguelone, de quelque état et condition qu'ils soient, même Juifs ou Sarrazins... » Le moyen âge n'était pas tendre pour les Juifs ; il l'était moins encore que M. Drumont, et les Sarrazins avaient infesté de leurs pirateries les rivages de la Méditerranée. Nos chanoines font accueil et offrent la nourriture à tout Juif ou Sarrazin qui se présente.

« Le vin que le prévôt donnera aux chanoines et autres admis à partager leur pain, sera pur, franc, non frelaté, sain... » Heureux mortels, ces chanoines et ces hôtes à qui on servait ainsi un vin pur, franc, non frelaté, etc. !

« Le prévôt procurera, au dortoir, un lit de bois verni à chaque chanoine... » Les statuts ajoutent ici une disposition qui peut étonner : « Il veillera à ce qu'il y ait dans le chœur un matelas avec oreiller ou traversin, et avec couverture convenable, où les enfants chanoines *(pueri canonici)* puissent dormir à matines, en vertu de l'usage précédemment adopté à la requête du maître des écoles. » « Touchante précaution, observe M. Germain, empreinte d'une sollicitude presque maternelle... » Il ajoute : « et nous éclairant en même temps sur l'âge de certains membres de notre

personnel canonial. Les derniers venus des grandes familles d'alors naissaient moines ou chanoines, pour permettre aux aînés de concentrer en leurs mains les ressources patrimoniales : vocations parfois forcées, ou tout au moins imparfaites..., etc. » Ici j'oserai me séparer de mon savant guide. Je crois qu'il se trompe. Ce n'est pas que je songe à prétendre qu'il n'y a jamais eu de vocations imparfaites ou forcées, mais je ne vois pas ici la trace de semblables abus. Qu'était-ce donc que ces *pueri canonici?* On nous les présente, dans la disposition même que je viens de citer, comme étant sous la direction du maître des écoles. Ailleurs nos statuts les appellent les écoliers *(scolares)*, les distinguant ainsi des novices *(novici)*. C'étaient donc de jeunes enfants que l'on instruisait et que l'on élevait avec l'espérance qu'un certain nombre d'entre eux pourrait un jour être admis parmi les novices. Il n'y a là rien de surprenant, rien d'étrange. Tout corps religieux songe et doit songer à son recrutement.

Au surplus l'existence des *pueri canonici* n'est nullement particulière au chapitre de Maguelone ou au moyen âge. Aujourd'hui même, à peu de distance de nous, à Saint-Claude, chez les chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception, tout le monde peut voir de jeunes enfants revêtus de l'habit religieux, prenant part, autant que leur âge le comporte, aux divers exercices de la communauté. Sous un autre nom, sous le nom de petits frères *(fratriculi)*, ce sont des *pueri canonici*. Plus tard, ceux d'entre eux qui se croiront et que l'on croira appelés à la vie religieuse dans l'ordre qui s'occupe de leur formation, deviendront des novices, et enfin, parmi ces novices, quelques-uns prendront place un jour parmi les chanoines réguliers. J'ajouterai même que je ne vois pas de différence bien profonde entre les *fratriculi* de Saint-Claude, les *pueri canonici* de Maguelone et les élèves de nos petits séminaires.

Je relève encore quelques-unes des obligations que les statuts imposent au prévôt. « Il donnera aux pauvres, la veille du dimanche des Rameaux et le Jeudi Saint, un peu plus d'un demi-setier de haricots avec assaisonnement,

dans le repas qu'on leur offre ce jour-là, à l'intérieur du cloître, dans le réfectoire des chanoines. Car les chanoines font, le Jeudi Saint, un *mandatum* pour les pauvres (le *mandatum* est l'acte si humble et si charitable du lavement des pieds. V. saint Jean, ch. XIII, v. 34), où les pauvres sont, à la suite du lavement des pieds, introduits dans le réfectoire pour s'y restaurer. L'évêque, après avoir béni la table — ou l'officiant qui le remplace — baise la main à chaque pauvre, et donne à chacun un denier, que le prévôt, conformément aux anciens statuts, doit fournir. Le prévôt doit, en outre, délivrer, ce jour-là, à chaque pauvre un pain d'une livre, et le vin de la communauté à discrétion. La même pratique s'observe pour le *mandatum* du samedi des Rameaux, à l'exception toutefois de la distribution d'argent. Le nombre des pauvres à admettre au réfectoire sera dans la proportion d'un par chanoine, et de six pour l'évêque si l'évêque est présent. Le prévôt sera représenté par quatre pauvres et aura, de plus, à procurer les essuie-mains et les lave-pieds nécessaires à l'accomplissement du *mandatum*.

« Pareille charge incombera au prévôt toutes les fois que les chanoines laveront les pieds de leurs hôtes ; et il devra donner alors, à chaque pauvre, le pain, le vin et les fruits de la communauté. Dans les repas dont il est tenu de faire les frais, il traitera les pauvres à l'égal des chanoines. »

Le chanoine aumônier, dont nous parlerons plus loin, a aussi des devoirs à remplir en ce qui concerne le *mandatum*. « Il veillera, disent les statuts, à la propreté de l'endroit où a lieu le *mandatum* pour les pauvres. Il importe qu'il y ait à leur usage un banc recouvert de bois, et que la muraille, derrière la table affectée à leurs repas, soit elle-même boisée, qu'ils y soient à l'abri de la pluie et du vent, qu'ils y aient sous les pieds un tapis assez large pour que les chanoines puissent s'y agenouiller en leur lavant les pieds... » Et plus loin : « L'aumônier aura un clerc ou un autre serviteur, pour aider, selon l'usage, au *mandatum*. Cet auxiliaire prendra des mains du cellérier le pain et le vin, en donnera à chaque pauvre, autant et plus s'il le faut, qu'à un chanoine, de même aussi que de la pitance qu'il

ira chercher à la cuisine. L'aumônier distribuera en outre, conformément à la coutume, de la Toussaint à Pâques, des chaussons de laine aux pauvres, après le lavement des pieds... La même cérémonie aura lieu chaque jour à l'égard de trois clercs, si on peut les trouver dans l'île, ou, à défaut de clercs, à l'égard de trois laïques. L'aumônier aura un bon coussin où puisse s'agenouiller l'évêque ou quelque autre prélat qui accomplirait le *mandatum*, avec de beaux essuie-mains d'ouvrage de France pour les sommités ecclésiastiques qui y officieraient. Il aura tous les jours de l'année de l'eau chaude, au service des chanoines, quand ils feront entre eux journellement, dans le cloître, cette pieuse cérémonie. » La lotion mutuelle des pieds est aussi mentionnée dans la Cérémonial Bénédictin.

Je reviens au prévôt : « Il pourvoira à l'entretien du réfectoire ; à celui des tables, des bancs et escabeaux ; à celui de la chaire où se met le lecteur, quand l'évêque mange avec les chanoines ; de la seconde chaire où on a coutume de lire les autres jours, des portes et fenêtres de la salle, de la vaisselle, etc... Il est tenu de fournir les chaînes qui servent à attacher les livres et particulièrement le bréviaire du chanoine portier... » C'était un usage assez général d'attacher les livres. Au XVIII[e] siècle, Martène vit encore dans le cloître de l'abbaye de Clairvaux « un grand nombre de manuscrits attachés avec des chaînes sur des pupitres ».

« Le prévôt aura dans le fort de Maguelone un garde y faisant jour et nuit sentinelle, et y exerçant avec assiduité la surveillance de l'île, avec un trompette qui sonnera de son instrument les heures de la nuit. Si un plus grand nombre de surveillants est nécessaire, il en fera aussi les frais. Il supportera également ceux de l'habitation où ils logent, et qui est située sur la tour même, ceux de l'échelle pour y atteindre, du lit où ils couchent, de la corde et du panier destinés à monter leur nourriture ; ceux des machines et engins de guerre, trabuchets, pierres, boucliers, lances, balistes, et autres pièces dont la défense de l'île et du fort exigera l'acquisition. Il tiendra armés ses hommes de service durant l'octave de la Saint-Pierre (fête patronale

qui, nous le verrons, attirait un grand concours de pèlerins et d'étrangers), pour faire le guet, jour et nuit, dans l'enceinte de l'île. »

Voici maintenant des dispositions d'un autre ordre et que je pourrais appeler vraiment patriarcales, dit M. Germain. Le régime de large hospitalité qu'elles consacrent, poursuit-il, honore infiniment nos chanoines. Remarquons que la pratique de l'hospitalité tenait déjà une certaine place dans plusieurs des dispositions précédentes :

« Le prévôt donnera le pain et le vin aux lépreux qui viendront dans l'île, aux simples lépreux non chanoines. Ils recevront de deux en deux un des grands pains de la communauté et une mesure de vin. Le lépreux qui se présentera sans compagnon aura droit à la moitié de cet ordinaire. Les lépreux, ainsi traités, ne doivent pas, toutefois, revenir pour une nouvelle aumône, avant l'expiration d'un intervalle de huit jours.

« Le prévôt aura soin d'avoir à Maguelone un bon serviteur, frère, donat (1), clerc ou autre, pour le service de quiconque y jouira de l'hospitalité. Il sera discret, doux, accueillant et modeste, sachant discerner les personnes et s'accommoder à leur condition ou à leurs exigences, s'attachant à paraître affectueux et dévoué, affable de visage et de paroles, de manière à séduire doublement les hôtes par sa politesse et sa charité, pour que nos visiteurs n'aient qu'à se louer de la réception que leur auront faite les serviteurs de Dieu, et puissent rendre de nous un témoignage dont notre réputation ait à s'applaudir. Car nous devons nous efforcer de mériter, selon le mot de l'apôtre, les suffrages de ceux du dehors. Ayons plus de douceur et de prévenance à l'égard des pèlerins et des étrangers que pour nos parents même et nos amis. Ce sont eux, en effet, particulièrement, qui représentent pour nous Jésus-Christ. C'est en vue d'eux qu'il a été dit : « J'ai été étranger, et

(1) Le *donat* était une personne qui se *donnait* elle-même avec son patrimoine, si elle en avait un, à une communauté religieuse pour y mener une vie de retraite et de recueillement.

« vous m'avez donné l'hospitalité. » Le serviteur mis à leur disposition sera de bonne renommée et d'irréprochable compagnie...

« Le prévôt se fera également représenter par un clerc camérier, honnête et discret, pour garnir les lits et les tenir à la disposition des arrivants. Ce camérier veillera aussi à l'arrangement et à la propreté des chambres, afin qu'on s'y trouve bien hébergé. Il donnera aux pauvres clercs le pain et le vin, et les assistera pendant leur repas. Il leur distribuera assez de pain et de vin pour qu'il en reste à leur sortie de table. » Les *pauvres clercs,* ce sont des ecclésiastiques qui ne sont pas encore pourvus de bénéfices et qui se trouvent sans ressources.

Un curieux chapitre de nos statuts est celui qui a pour titre : *Des miséricordes du prévôt* (*De misericordiis præpositi*). Pour en avoir la clef il faut savoir que, dans la langue monastique, on appelle miséricorde ou encore charité, tout adoucissement à la rigueur habituelle de la règle, particulièrement en ce qui concerne la nourriture. Ces jours de détente d'austérité, il faut bien le dire, n'étaient pas rares à Maguelone et le chapitre *de misericordiis præpositi* nous indique à quels jours avaient lieu celles de ces miséricordes dont la charge, au point de vue pécuniaire, était supportée par le prévôt. Les chapitres suivants mettront aussi à la charge de chacun des autres dignitaires un certain nombre de miséricordes. Les unes et les autres étaient faites en souvenir de bienfaiteurs qui avaient donné cette affectation à leurs largesses.

Passant à un ordre d'idées bien différent, les statuts nous parlent, toujours à l'occcasion du prévôt, des cérémonies qui doivent suivre le décès des chanoines : « En cas de mort d'un des chanoines claustraux, les chanoines investis de prieurés et les autres recteurs d'églises, soit religieux soit séculiers (quelquefois le chanoine titulaire d'une église particulière la faisait administrer par un ou plusieurs préposés), doivent faire sonner leurs cloches, en quelque lieu du diocèse que meurent les dits chanoines. Si, ensuite, on transfère le défunt, les prieurs des endroits qu'il traversera

feront également sonner les cloches sur son passage, et tous les chanoines prieurs, ses anciens collègues, donneront pour le soulagement de son âme, la nourriture à sept pauvres. » De même, à Cluny, quand un moine mourait, on donnait pendant trente jours sa part de nourriture aux indigents. Dans l'ordre de Cîteaux, les pauvres avaient droit, comme représentant les religieux décédés, à trois parts de moine, à chaque repas de la communauté.

Les statuts continuent : « Si c'est à Montpellier que meurt un chanoine de Maguelone, on sonnera les cloches de Saint-Firmin, de Saint-Denis, de Notre-Dame des Tables et de toutes les églises par où passera le convoi. On les sonnera sans rétribution pour les chanoines claustraux, mais aux frais de la succession pour les bénéficiers. Pour les uns comme pour les autres, on célébrera la messe des morts, soit à Saint-Firmin, soit à Saint-Denis, selon la paroisse où mourra le chanoine, et, en même temps, à Notre-Dame des Tables... Les dépenses des funérailles seront prises sur les biens du défunt, s'il en possède, sinon elles seront acquittées par le prévôt. »

« Merveilleuse solidarité, dont la mort elle-même était ainsi déclarée impuissante à rompre les liens, s'écrie notre savant auteur ! A plus forte raison accompagnait-elle à son lit de douleur le chanoine malade. Le prévôt devait partout l'escorter de sa libérale sollicitude. Il lui devait, à Montpellier comme à Maguelone, le pain et le vin, particulièrement lorsqu'il était pauvre. On le soutenait, on le soignait à Montpellier, où le besoin d'exceptionnelles ressources médicales rendait parfois son séjour indispensable ; et on le reportait ensuite à Maguelone, pour y dormir au milieu de ses frères, du sommeil des justes, dans l'attente de la bienheureuse résurrection.

« Il n'était pas rare qu'en y retournant il se rencontrât à Villeneuve avec le corps d'un baron ou d'un chevalier, allant y recevoir, à l'ombre du même sanctuaire, une sépulture non moins sainte, puisqu'elle devait recueillir sa part des bénédictions de la même terre, et jouir du bénéfice des mêmes indulgences. Cette pieuse égalité de la mort a fait,

durant des siècles, une des plus touchantes gloires de Maguelone, et elle a marqué de sa poétique empreinte nos statuts de 1331.

« Quand la dépouille d'un baron ou d'un chevalier — y est-il dit — est apportée à Maguelone, pour la sépulture, avec la bannière, le bouclier, la lance, le cheval et le reste de l'armure du défunt, qu'on y appende le bouclier dans le cloître et la bannière dans l'église. Le cheval sera affecté à l'usage du prévôt. »

De là un va et vient presque continuel autour de ce champ de mort saintement privilégié. « Le prévôt donnera aux personnes constituant le cortège funèbre le pain, le vin et la pitance, tout comme aux chanoines de Maguelone, alors même qu'elles seraient mille. Elles ne s'assiéront pas néanmoins pour se rafraîchir, mais boiront debout (1). »

On le voit, le prévôt avait à faire face à des charges très multipliées. Quelles étaient ses ressources ? Les statuts en énumèrent plusieurs. Telles sont les revenus de son bénéfice même de prévôt et les redevances que divers prieurs dépendants de l'église de Maguelone devaient acquitter entre ses mains. Ses charges étaient d'ailleurs allégées par le concours ou l'assistance que lui devaient, en certains cas, d'autres dignitaires du chapitre. Quand, par exemple, un de ces dignitaires devait faire une miséricorde, le prévôt se trouvait déchargé, pour le jour désigné, de l'obligation de fournir au repas de la communauté. — Ces autres dignitaires avaient d'ailleurs des sources de revenus analogues à celles qui alimentaient la caisse du prévôt.

Au-dessous du grand administrateur, dont je viens de parler trop longuement peut-être, les statuts nous présentent d'autres membres du chapitre investis, à titre de béné-

(1) On a pu remarquer, dans les citations qui précèdent, la règle que les frais des funérailles des chanoines sont pris sur les biens du défunt s'il en possédait. Comment concilier cette règle avec le principe de l'interdiction, chez les religieux, de toute propriété individuelle ? Par cette observation que les papes les ont quelquefois autorisés à posséder en propre, sous le nom de pécule, quelques objets particuliers : leurs livres, par exemple.



fice, de diverses fonctions intéressant la communauté. Ce sont : le chanoine cuisinier ou maître d'hôtel, le chanoine vestiaire, le chanoine infirmier, les chanoines aumônier, ouvrier, sacristain et pontanier. Les devoirs de chacun de ces officiers sont minutieusement définis ; tout est prévu, tout est réglé.

Le chanoine *cuisinier*, par exemple, dit M. Germain, connaît d'avance, saison par saison, jour par jour, sa carte culinaire, et peut, sans risque de s'entendre accuser de parcimonie ou d'uniformité, s'approvisionner conformément aux prescriptions. Il donnera impunément chaque vendredi de carême quinze figues et cinq porreaux par personne, avec du miel, la moitié d'un hareng, etc.

Comme appendice aux devoirs inhérents à sa charge, il doit, la veille de Noël, joncher de myrte et de romarin le chapitre et le cloître. Il doit aussi, le samedi saint, y répandre des feuilles de laurier dont il garnira également les murailles.

Le chanoine *vestiaire* est chargé de pourvoir à l'habillement de tous les membres de la communauté. Je cite : « Le vestiaire donnera annuellement à chacun des chanoines claustraux quatre livres de monnaie courante pour son habillement, savoir : quarante sous au synode pascal et quarante sous au synode de la Saint-Luc, ou l'équivalent en vêtements... A ceux des chanoines qui préfèrent recevoir le vêtement en nature, il donnera une bonne tunique à la Toussaint, mais ils lui vendront la vieille, etc. »

Il doit encore entretenir ce que les statuts appellent la *famille de la lavanderie*, c'est-à-dire le personnel chargé du service du blanchissage et de l'habillement.

Au chanoine vestiaire, enfin, le soin de faire annoncer au dehors la mort des chanoines. « Le vestiaire fera annoncer l'*obit* de tous les chanoines dans tout le diocèse de Maguelone, dans les divers centres relevant de notre communauté, et autres lieux habituels. Il donnera à l'homme qu'il chargera de ce message le meilleur vêtement du défunt, ou vingt-cinq sous de monnaie courante, par mort de chanoine. Le messager doit, immédiatement après le décès,

se mettre en route, et porter à toutes les églises le nom du défunt. Tous les prieurs lui donneront à manger et à boire, à quelque heure qu'il vienne, et à coucher si c'est la nuit. Ils sonneront la cloche, pour appeler les fidèles à la prière, et feront célébrer par tous les prêtres une messe pour l'âme du défunt. Le curé, à la prochaine fête, recommandera au peuple la mémoire du chanoine décédé. » C'est plus compliqué et plus coûteux que nos lettres de faire part, mais c'est moins banal.

« L'*infirmier* est tenu de pourvoir aux besoins des chanoines claustraux et des novices malades. Il doit non seulement leur procurer la visite du médecin, mais leur fournir les médicaments. Il doit même, en cas d'insuffisance du médecin de la maison, en faire venir un autre. Electuaires, sirops, poules, sucre, huile de rose ou de violette, emplâtres, vin de grenades, vin de mûres, etc., tout ce que peut requérir le rétablissement de la santé d'un membre de la communauté maguelonaise, sera départi à ses frais. »

C'était alors une coutume assez générale de se faire saigner périodiquement. Les statuts prévoient le cas où un chanoine aura subi cette opération : « L'infirmier donnera quotidiennement, pendant trois jours, une poule au chanoine qui se fera saigner ; une poule pour un et même pour deux chanoines, mais deux poules s'ils sont trois. Les chanoines auront ensuite, ces jours-là, deux œufs chacun au souper... A l'égard des frères convers, l'infirmier n'est tenu, en cas de saignée, qu'à un supplément de six deniers pour les trois jours ; mais en état de maladie, il les traitera à l'égal des chanoines. Il prodiguera les mêmes soins aux religieux de notre congrégation qui, se trouvant à Maguelone, y tomberaient malades. »

Je relève encore quelques dispositions relatives à l'infirmier : « L'infirmier aura au service des malades un clerc honnête et capable, qui sera bayle de l'infirmerie et qui tiendra compagnie aux chanoines quand ils mangeront seuls. Cet officier leur procurera, en outre, tout ce dont ils auront besoin, et qu'il faudra demander à la cuisine.

« Il y aura de plus, à l'infirmerie, un bon cuisinier avec

un aide suffisamment expert. Ils s'appliqueront à bien préparer la nourriture, feront les lits des chanoines malades, etc.

« Le médecin de l'infirmerie prêtera serment devant le chapitre, et jurera de bien soigner les malades. »

Nous avons déjà rencontré le chanoine *aumônier*. C'est lui qui est chargé de la distribution des aumônes.

« L'aumônier donnera l'aumône habituelle une fois par jour, après vêpres, à tous les pauvres qui viendront à Maguelone, sans en excepter personne autre que les lépreux; car c'est au prévôt et au cuisinier à pourvoir aux besoins de ces derniers... L'aumône ne pourra être inférieure à un tiers de pain.

« L'aumônier tiendra toujours meublé de lits disponibles le dortoir ou hospice des pauvres clercs, et ces lits seront au nombre de trente. Il y allumera des lampes dont le cuisinier fournira l'huile. Il pourvoira, au dîner et au souper, les pauvres clercs, quand ils mangeront au réfectoire de l'aumônerie, de nappes, d'écuelles, de plats, etc. Il aura l'œil sur la manière dont ils seront traités... Si l'un d'eux ou bien un laïque vient à mourir dans l'île sans laisser de quoi payer son enterrement, l'aumônier fera les frais de la sépulture.

« Il accueillera dans l'aumônerie les annonceurs de morts (nous avons vu des messagers partir de Maguelone pour faire connaître au dehors la mort des chanoines, ceux dont il est parlé ici sont chargés du rôle inverse), en faisant prendre date du jour par le sous-vestiaire, et leur donnera, soit en pain et vin, soit en pitance, une portion de chanoine. Il y ajoutera, s'ils le demandent, à leur départ, la moitié d'un pain, et remplira de vin la gourde qu'ils ont coutume de porter à la ceinture. »

Mais il ne suffit pas toujours que l'aumônier accueille généreusement les pauvres qui se présentent. Quelquefois il doit aller à leur rencontre. « Il aura soin, par les gros temps qui ne permettraient pas aux indigents de venir à Maguelone sans péril, disent nos statuts, de leur faire porter l'aumône au delà du pont. »

« Admirable ensemble de mesures de prévoyante charité, dont la simple reproduction nous émeut, s'écrie M. Germain, et dont je croirais affaiblir la candeur originale, si je me risquais à y joindre le moindre commentaire. »

Du chanoine *ouvrier (operarius)* il me suffira de dire qu'il est préposé à l'entretien de la cathédrale Saint-Pierre et de tous les bâtiments compris dans l'enceinte claustrale.

Au chanoine *sacristain* est dévolue la charge de pourvoir à l'acquisition, à la conservation, à l'entretien des divers objets nécessaires au culte. « Il entretiendra deux lampes et un cierge constamment allumés, jour et nuit, devant l'autel de saint Pierre... Aux fêtes de quatre chapes, il aura, à vêpres et à matines, quatre cierges et deux lampes ; aux fêtes de deux chapes, deux lampes et trois cierges...

« Le sacristain tiendra à l'autel de saint Pierre deux grands cierges de vingt-cinq livres chaque, sur de grands candélabres. Il aura en outre deux cierges de dix livres qu'on allumera à l'élévation et qu'on placera ainsi allumés sur les candélabres de bois, établis de chaque côté de l'autel de saint Pierre, pour y brûler jusqu'après la communion. » Si quelques-uns de mes lecteurs venaient à visiter Maguelone, ils y verraient, conformément aux indications que je viens de transcrire, l'autel orné de deux grands candélabres portant des cierges, et à droite et à gauche du même autel, deux autres candélabres reposant sur le sol et portant également des cierges.

Je cite encore les statuts : « Le sacristain mettra sur l'autel de saint Pierre des chasse-mouches en plumes de paon. » Ce n'est pas seulement à Maguelone que l'on se servait de chasse-mouches ou d'éventails pendant le canon de la messe, soit pour assurer au célébrant un entier recueillement, soit pour préserver l'hostie ou le calice de toute souillure. Cet usage s'est maintenu dans l'Eglise romaine jusqu'au XIVe siècle.

« Il mettra en réserve une assez grande quantité de cierges bénits, le jour de la Purification, pour pouvoir en distribuer à l'infirmerie et aux mourants. Il gardera des rameaux bénits le dimanche des Rameaux, palmier, laurier

et olivier, de manière à en avoir pour la préparation des cendres, au commencement du jeûne quadragésimal. Il se procurera, à la Saint-Sixte, du raisin pour la bénédiction qu'on en fait ce jour-là...

« Il fera réparer et relier tous les livres des autels et tous les autres livres dont la garde lui est confiée. Il entretiendra les nappes et courtines, les armoires où reposent les ornements... les sièges du chœur, etc.

« Il fera mettre, en hiver, de la paille dans l'église Saint-Pierre, dans l'église Saint-Pancrace, dans l'église Saint-Jean, et en général au dedans et au dehors des églises, à l'exception toutefois de l'église Saint-Blaise. Il y fera répandre, la veille de Noël, du myrte et du romarin. Il les jonchera à Pâques de laurier et de jonc. Il y mettra également du jonc à la fête de saint Pancrace. Il rafraîchira aussi de jonc la chapelle Saint-Michel et la partie du cloître affectée aux écoliers. »

L'église Saint-Pancrace dont on vient de parler était une simple chapelle de la cathédrale. L'église Saint-Michel est peut-être la tribune ou chœur des chanoines dans lequel on avait dressé un autel. Quant aux églises Saint-Jean et Saint-Blaise, elles étaient situées en dehors de l'enceinte claustrale. Il en subsiste une que l'on croit être celle de Saint-Blaise.

Les statuts disent encore : « Le sacristain doit toujours être revêtu du sacerdoce, et le sous-sacristain sera obligatoirement chanoine de Maguelone. »

Le chanoïne *pontanier*, enfin, était chargé de l'entretien du pont dont j'ai parlé, du pont à arches multiples qui reliait l'île de Maguelone à la terre ferme. Il devait entretenir aussi la maison qui y était attenante avec le portique ou auvent destiné à abriter les pauvres.

Tels sont, dans leurs plus grandes lignes, ces statuts de 1331, qui nous font connaître d'une manière si intime l'état de Maguelone au XIVe siècle. Malgré la sagesse de la plupart de leurs prescriptions, leur auteur principal, l'évêque Jean de Vissec, prélat vénérable, au sujet duquel une demande de canonisation fut, paraît-il, introduite après sa mort, ne

réussit guère à ralentir le mouvement qui conduisait insensiblement ses chanoines vers la décadence. Le bien-être, le défaut d'activité et de travail, dans une île de plus en plus désertée par la population, engendrèrent peu à peu, au sein de leur communauté, un relâchement qui, avec le temps, devint irrémédiable. Que ne se souvenaient-ils, que ne s'inspiraient-ils jusqu'à la fin, de la devise de Jean de Montlaur, un de leurs évêques : *Labora sicut miles Christi ! Travaille comme un soldat du Christ ?* Mais nous qui, à des degrés divers et en des situations très différentes les unes des autres, sommes aussi les soldats du Christ, ne nous laissons pas atteindre par la contagion de la mollesse et de la recherche du bien-être, contagion qui est l'un des fléaux les plus redoutables de notre époque. Si nous ne nous en préservions pas coûte que coûte, nous serions moins excusables que les chanoines de Maguelone, car, de leur temps, la France était chrétienne dans ses usages, dans ses mœurs, dans ses institutions, et on pouvait se croire en sécurité. Mais nous, nous voyons l'ennemi à nos portes, nous le voyons attaquer avec une rage satanique tout ce que nous aimons, tout ce que nous vénérons, tout ce que nous adorons. Est-ce, pour nous, le moment de rechercher le calme et les aises de la vie ? Le soldat qui, au lieu de tenir son drapeau d'une main ferme, abandonne le champ de bataille pour aller jouir d'un repos qu'il n'a pas mérité, n'est-il pas un traître ? Luttons donc courageusement puisque là est, à l'heure présente, notre obligation, notre honneur, notre salut, et disons avec le vieux Corneille : *Faisons notre devoir, et laissons faire aux dieux !*

Ch. DE LAJUDIE,

professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. — L'histoire du canon de l'Ancien Testament présente cette heureuse particularité que, tout en l'exposant dans son développement historique, on suit en même temps le développement logique de la question. C'est ce qu'a très bien vu M. Loisy, et c'est d'après ce plan qu'il a traité son sujet dans l'excellent ouvrage qu'il nous présente aujourd'hui (1). Il étudie successivement l'origine du canon hébreu et du canon chrétien de l'Ancien Testament; il résume la discussion de ce canon dans l'Eglise chrétienne depuis le IVe siècle jusqu'au Concile de Trente, et enfin précise le sens et la portée du décret de ce concile sur le catalogue des Livres Saints.

Dans l'introduction l'auteur établit que ce terme « livres canoniques » peut s'entendre de deux façons : au sens actif, en tant que livres servant de règle de foi, et au sens passif, en tant que livres reconnus officiellement comme inspirés. Les Pères de l'Eglise ont employé le mot dans les deux acceptions; actuellement on appelle livre canonique un livre *canonisé*. L'auteur cependant, dans sa définition du canon, embrasse assez explicitement les deux sens du mot. « Le canon des Ecritures est la collection des livres que l'Eglise regarde comme divinement inspirés, c'est-à-dire comme ayant Dieu pour auteur, et contenant sans mélange

(1) *Histoire du Canon de l'Ancien Testament*, par A. Loisy. In-8, 259 pp. — Paris, Letouzey et Ané, 1890.



d'erreur la doctrine révélée par Dieu pour être la règle de la foi et des mœurs. »

La formation du canon hébreu de l'Ancien Testament et surtout sa clôture définitive sont des questions encore livrées à la discussion, puisqu'on n'a pas actuellement pour les résoudre des documents authentiques. Nous verrons à propos de l'ouvrage de M. Wildeboer sur le canon de l'Ancien Testament, la valeur des témoignages que l'on possède. Voici en résumé l'opinion de M. Loisy sur la question.

La Bible hébraïque comprend, on le sait, trois collections, canonisées à des époques différentes : la Loi, les Prophètes, premiers et derniers, et les Hagiographes. En droit, l'origine du canon coïncide avec la rédaction et la promulgation première de la Loi. En fait, la Loi devient pleinement et pour toujours canonique par la promulgation officielle qui en est faite par Esdras. La collection des Prophètes premiers et derniers, commencée sans doute vers la fin de la captivité ou peu de temps après, a été achevée par les soins de Néhémie. Le recueil des Hagiographes fut commencé par le groupement des Psaumes, complet au temps de Néhémie. Les autres Hagiographes y ont été successivement joints, et il est probable que la collection des Ecritures, qui fut faite par Judas Machabée, les comprenait tous. Les opinions sont très diverses sur l'époque de la clôture des Hagiographes.

La Loi seule paraît avoir été l'objet d'une canonisation officielle, car la promulgation qui en fut faite par Esdras était une reconnaissance formelle de sa canonicité. La collection des Prophètes, pas plus que celle des Hagiographes, ne fut établie ni sanctionnée officiellement.

Il existait d'autres livres ou fragments de livres qui jouissaient d'un certain crédit chez les Juifs, soit palestiniens, soit alexandrins. Ce sont les livres qui ne nous ont été conservés que dans la Bible grecque. Les catholiques les appellent deutéro-canoniques. Chez les Pères de l'Eglise, on les trouve souvent mentionnés sous le nom d'apocryphes, sans qu'il faille attribuer un sens défavorable à cette dénomination.

M. Loisy ne croit pas que ces livres aient jamais fait partie du canon hébreu ; la synagogue ne les a jamais adoptés, mais n'en a jamais non plus condamné l'usage. « Dans le monde judéo-alexandrin, des idées plus larges sur l'inspiration laissèrent ouvert l'accès de la Bible grecque, sans que le nombre des additions faites au canon hébreu et leur admission dans le recueil sacré soient soumis à aucun contrôle ; probablement aussi sans que ces additions obtiennent, soit en principe soit pratiquement, dans l'usage liturgique et l'enseignement officiel, la même place que les livres de la collection hébraïque. Il n'y a pas eu d'autre canon juif que le canon palestinien.

« Les auteurs du Nouveau Testament, les apôtres et leurs disciples immédiats se sont servis de la Bible grecque avec les deutéro-canoniques, sans faire entre les diverses parties de cette Bible une distinction que la nature des livres ne justifie pas, et qui, pour les prédicateurs évangéliques, n'avait aucune portée. Les Apôtres ont fixé le canon par l'usage qu'ils ont fait de la Bible grecque dans telles et telles conditions, usage qu'ils ont transmis à leurs successeurs, et non par une décision expresse communiquée aux Eglises. »

M. Loisy recherche ensuite quel a été le canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise chrétienne, du IV[e] siècle à la première moitié du XVI[e] siècle, soit en Orient, soit en Occident. Tous les livres du canon hébreu étant en général admis par tous les écrivains ecclésiastiques, l'investigation porte seulement sur les deutéro-canoniques. Les trouve-t-on dans les divers canons qui nous ont été transmis, dans les manuscrits et dans les versions anciennes ? Quel usage en ont fait les Pères de l'Eglise et quelle est leur opinion sur l'autorité divine de ces livres? De l'ensemble des témoignages, présentés avec discernement par l'auteur, il semble ressortir que presque tous les Pères ont admis les deutéro-canoniques comme divinement inspirés, et ont constaté qu'ils sont reçus par l'Eglise. S'il en est qui ne les regardent pas comme canoniques, c'est en ce sens qu'ils leur attribuent une moindre autorité qu'aux proto-canoniques

pour l'établissement de la foi, et les croient utiles seulement à l'édification. Pour ceux-ci ils n'ont pas été canoniques au sens actif; mais ils l'étaient au sens passif.

En définitive ils sont d'accord avec le concile de Trente. Celui-ci en effet a promulgué le canon des Livres Saints, tel qu'il était admis dans l'Eglise. Tous les livres sont également reçus comme inspirés. Ont-ils la même importance pour l'établissement du dogme? C'est ce dont on n'a pas voulu s'occuper, et on a ainsi laissé intactes toutes les affirmations des Pères de l'Eglise sur ce sujet.

Le travail de M. Loisy se recommande trop par lui-même pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge; il nous suffira, pour montrer le cas que nous en faisons, d'en recommander la lecture à tous ceux qui voudront s'initier à ces questions difficiles de l'origine et de l'établissement du canon de l'Ancien Testament. Nous attendons avec impatience l'histoire du canon du Nouveau Testament qui nous est promise.

II. — M. Wildeboer a étudié la même question que M. Loisy, mais il a restreint ses recherches à l'origine du canon hébreu de l'Ancien Testament (1). Reconnaissons dès l'abord que son travail est très logiquement présenté, et que son exposition au moyen de courtes propositions, établies et prouvées par des notes développées, facilite singulièrement l'intelligence de sa pensée.

Il rappelle d'abord que l'Ancien Testament hébreu était partagé en trois collections : la Thora, les Nebîim, les Kethoubim; division qui doit son origine à la formation successive de ces recueils. Les documents les plus anciens que nous pouvons consulter ne nous fournissent rien de fixe sur le nombre des livres dont se composait l'Ancien Testament hébreu.

En effet, des témoignages que nous rencontrons dans l'Ancien Testament lui-même, chez les Juifs alexandrins ou

(1) *Het Ontstaan van den Kanon des Ouden Verbonds*, historisch-kritisch Onderzoek, door Dr G. WILDEBOER. In-8, 155 pp. — Groningen, J. B. Wolters, 1889.



chez Josèphe, dans le Nouveau Testament, dans le Talmud et dans les Pères de l'Eglise sur ces livres et sur leur introduction dans un catalogue, il en résulte qu'avant la captivité de Babylone il n'est nulle part question dans l'Ancien Testament d'un recueil de livres sacrés. On voit naître celui-ci avec Esdras qui avait rapporté de l'exil la loi de son Dieu. Les juifs d'Alexandrie pas plus que Josèphe ne nous offrent un canon fixe et définitif. Dans le Nouveau Testament nous trouvons mentionnées les trois collections : la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes (Luc. XXIV, 44); on ne voit pas cependant qu'à cette époque le canon ait été fixé définitivement, puisque les écrivains du Nouveau Testament citent des livres, tels que les deutéro-canoniques, qui ne font pas partie de l'Ancien Testament des Juifs palestiniens. On a voulu, il est vrai, conclure de ces citations qu'au temps de Jésus-Christ les deutéro-canoniques étaient acceptés comme inspirés, et qu'ils ont été plus tard retranchés du canon; cette conclusion est exagérée, à notre avis. Ces livres pouvaient être honorés par les Juifs, mais de là à les regarder comme canoniques il y a un grand pas.

Il faut aller jusqu'au Talmud pour trouver le canon hébreu, constitué tel que nous le possédons aujourd'hui. Et encore on hésita quelque temps à y introduire certains livres, tels que l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, Esther. Ces hésitations se retrouvent chez les Pères de l'Eglise.

M. Wildeboer recherche ensuite quelles qualités les Juifs exigeaient d'un livre pour son admission au canon. La loi était la norme, la pierre de touche. Tout livre qui ne lui était pas conforme ne pouvait être inspiré de Dieu. Ainsi on fit des objections à la canonisation d'Ezéchiel, sous prétexte que certains passages de ce prophète étaient en contradiction avec la loi.

Vient enfin la question fondamentale : A quelle époque chaque recueil a-t-il été formé et clos ? Sur ces points M. Wildeboer est en substance du même avis que M. Loisy.

Pour lui cependant la clôture définitive eut lieu vers l'an 200 après Jésus-Christ avec la rédaction de la Mischnâ,

non pas pourtant qu'il y ait là une clôture définitive, mais simplement parce que la Mischnâ suppose un recueil des saintes Ecritures.

Ce travail du professeur de Groningen, quoique écrit spécialement pour les étudiants, qui désireraient un résumé de l'enseignement de leur professeur, sera utile même à ceux qui voudraient approfondir ces difficiles questions ; mais nous craignons que la langue dans laquelle il est écrit — le hollandais — ne le rende inabordable à plus d'un.

III. — Dans notre précédente *Revue d'Ecriture Sainte* (mars 1890) nous avons présenté au lecteur le travail de M. Driver sur les deux livres de Samuel. C'était l'amélioration du texte que se proposait surtout l'auteur; M. Spurell, dans ses notes sur le texte hébreu de la Genèse (1), s'est placé au point de vue spécial de l'élève qui commence l'étude de l'hébreu. Il n'a pas eu d'ailleurs la prétention de publier un travail original, puisque, ainsi qu'il nous le dit lui-même, il a marché sur les traces de ses devanciers, Tuch, Delitzsch, Dillman, et a utilisé leurs travaux.

M. Spurell se préoccupe surtout des questions grammaticales; ses notes forment une espèce d'analyse continue des mots du texte. Il indique toutes les particularités de forme ou de syntaxe, relève les difficultés et les explique, ou renvoie pour des éclaircissements plus complets aux meilleures grammaires. Le but de l'auteur, on le voit, est surtout de préciser le sens des mots au moyen de la grammaire et du dictionnaire. Ce n'est pas à dire cependant que M. Spurell néglige les autres moyens d'expliquer le texte, puisque, à chaque instant, il cite les anciennes versions, Targum, Septante, Peschitto, et les inscriptions assyriennes.

Ajoutons que cette analyse continue des mots forme un excellent commentaire. Signalons enfin deux appendices :

(1) *Notes on the hebrew text of the Genesis* by J. Spurell : in-12, 380 p. — Oxford, at the Clarendon Press. 1887.

l'un exposant la structure de la Genèse d'après les critiques modernes; l'autre expliquant les différents noms, El, Elohim, Jéhovah, employés dans la Genèse pour désigner la divinité.

Malgré les réserves qu'il y aurait à faire au sujet de quelques explications, ce travail sera, croyons-nous, très utile à ceux qui, déjà initiés aux principes généraux de la grammaire hébraïque, désireraient en trouver des applications, et aussi pénétrer plus avant dans les idiotismes et les finesses de la langue.

IV. — Les commentaires du P. Knabenbauer sur les Prophètes avancent rapidement. En mars dernier nous avons analysé le travail sur Jérémie, aujourd'hui nous avons à parler d'Ezéchiel. Avant d'aborder l'œuvre du savant Jésuite, il nous faut dire quelques mots des travaux de valeur, publiés dans ces dernières années sur le prophète Ezéchiel.

En première ligne vient l'ouvrage du docteur Cornill : *Le livre du prophète Ezéchiel* (1).

Le texte hébreu d'Ezéchiel, que nous ont transmis les massorèthes, n'est pas toujours en bon état. Le docteur Cornill a voulu le ramener dans la mesure du possible à sa pureté primitive. Dans les prolégomènes il indique les matériaux qui ont servi à l'examen du texte et leur valeur respective. Il a d'abord collationné les meilleurs manuscrits hébreux, mais les variantes sont excesivement rares, et cela s'expliquera très bien, si nous croyons, avec M. de Lagarde, que tous les manuscrits hébreux dérivent d'un archétype unique, datant de l'époque d'Hadrien.

Le texte grec des Septante, représentant une recension beaucoup plus ancienne, sera donc fort important pour la critique du texte. On devra certainement tenir grand compte des autres versions, Aquila, Symmaque, Théodotion, Targum, Peschitto, Vulgate, — notre auteur en fait ressortir la valeur pour l'étude d'Ezéchiel — mais ce sont les Septante

(1) *Das Buch des Profeten Ezechiel, von* H. Cornill, in-8°, xii-515 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1886.

qui fourniront les indications les plus précieuses, d'abord à cause de l'ancienneté de cette traduction, et aussi à cause de ses nombreuses divergences avec le texte hébreu. L'auteur lui consacre donc une longue étude (100 *p*). Il indique la manière d'en établir le texte au moyen des principaux manuscrits, des versions dérivées, des citations des Pères de l'Eglise et des recensions de Lucien, d'Hézychius et d'Eusèbe.

Par la comparaison et la discussion des variantes que lui fournissent le texte et les versions sus-mentionnées, par le rejet des gloses intercalées, par la correction des fautes contre la grammaire, par les conjectures que lui fournissent le contexte et le génie de la langue, le docteur Cornill établit un texte hébreu revisé, plus clair en quelques passages que celui que nous possédons. Il y a joint une traduction et a placé en note tout l'appareil critique qui lui a servi de base. Ce n'est pas à dire cependant que l'on doive accepter toutes les corrections que l'auteur a introduites ; il est quelquefois trop hardi, *audax et præceps*, dit le P. Knabenbauer. Mais, comme il nous a donné tous les éléments de sa conviction, nous pouvons contrôler et juger.

Deux ans avant le travail critique du docteur Cornill, S. Baer avait donné une excellente édition du texte massoréthique (1), à laquelle étaient jointes les variantes des meilleurs manuscrits, et l'indication des passages controversés. Frantz Delitzsch y avait ajouté un glossaire des *apax legomena* d'Ezéchiel, qui peuvent s'expliquer par l'assyrien.

Le Père Knabenbauer a su, dans son commentaire sur Ezéchiel (2), utiliser tous les travaux anciens et modernes ; les hypothèses même les plus récentes ont été discutées et jugées avec impartialité. Ce n'est pas à dire cependant que son œuvre soit une compilation ; loin de là. L'auteur suit

(1) *Liber Ezechielis textum masoreticum expressit* S. BAER, cum præfatione et glossario Ezechielico-Babylonico FR. DELITZCH. In-8°, 134 p. Lipsiæ, Tauchnitz, 1884.

(2) *Commentarius in Ezechielem prophetam*, auctore J. KNABENBAUER, S. J. In-8°, 542 p. Parisiis, Lethielleux, 1890.

ses guides avec indépendance et il ne craint pas de prendre parti.

Dans les prolégomènes il raconte d'abord le peu que nous savons de la vie du prophète, résume en quelques pages le contenu du livre, donne son avis sur le style d'Ezéchiel, et enfin cite les principaux commentaires. Le style du prophète a été diversement jugé. Quelques critiques l'ont trouvé obscur, verbeux, diffus, froid, languissant, surchargé d'images et de symboles; ces symboles sont pauvres, mesquins, et la description en est contradictoire. Il a manqué à Ezéchiel l'excitation divine de l'esprit et l'émotion vraie qui donne la vie à toute conception. Il n'a eu aucune expérience de la réalité et a acquis toute sa science dans la solitude.

Bien différent est le jugement de Lowth dans son ouvrage sur *la Poésie sacrée des Hébreux*, p. 243 : « Ezechiel elegantia quidem multo inferior est Jeremia, sublimitate autem vel Isaiæ par, sed in genere dissimillimo. Est enim atrox, vehemens, tragicus totus in δεινώσει; in sensibus elatus, fervidus, acerbus, indignabundus; in imaginibus fecundus, magnificus, truculentus et nonnunquam pæne deformis; in dictione grandiloquus, gravis, austerus, horridus et interdum incultus; frequens in repetitionibus, non decoris aut gratiæ causa, sed ex indignatione et violentia. Quidquid susceperit tractandum, id sedulo prosequitur, in eo unice hæret defixus, a proposito raro deflectens, ut rerum seriem et juncturam vix unquam requiras. »

Le P. Knabenbauer divise les prophéties d'Ezéchiel en deux parties : les jugements de Dieu et l'établissement de la théocratie. Chacune de ces parties est divisée en séries qui sont étudiées séparément dans le commentaire. Ce morcellement ne rompt en aucune manière l'unité de l'œuvre, en somme assez artificielle. Pour chaque prophétie il en fait ressortir le sens général, en définitive presque clair, puis il essaie d'en expliquer les détails. C'est ici la partie difficile de la tâche. Les descriptions du prophète ne sont pas toujours bien en accord avec elles-mêmes ; mais à force de perspicacité et d'ingéniosité, en pratiquant quelquefois

une exégèse énergique, en rétablissant le texte par des conjectures, en rejetant les gloses, le commentateur vient à bout des passages les plus difficiles. Qu'on ne croie pas cependant qu'il fasse aucun tour de force, qu'il dénature jamais la pensée du prophète; il est trop prudent pour se permettre ces audaces condamnables.

Nous aurions certainement beaucoup à glaner dans la première partie, mais nous préférons passer à la deuxième série de la seconde partie. La signification des visions qui la composent a fourni encore de nos jours matière à des discussions intéressantes. Le P. Knabenbauer lutte ici contre les rationalistes, contre certains protestants chiliastes, et même contre des catholiques. Nous n'avons pas besoin de dire que c'est à propos de questions qui n'intéressent en rien la foi.

Dans cette partie Ezéchiel décrit le temple de Jérusalem, son ornementation, son mobilier, prescrit le culte nouveau avec ses prêtres et ses sacrifices, puis dépeint la terre nouvelle. Quelques catholiques et des plus savants ont soutenu que le prophète a décrit le temple autrefois bâti par Salomon et qui devait être rebâti au retour de l'exil. Notre auteur n'est pas de cet avis. Quoique le temple d'Ezéchiel ait reproduit certaines parties du temple de Salomon, les divergences entre ce plan idéal et les données que nous ont transmises les Rois et les Paralipomènes sur l'édifice salomonien sont trop nombreuses pour conclure à l'identité. Peut-être y aurait-il lieu de proposer aux deux parties une transaction. Il est difficile de nier qu'Ezéchiel a reproduit du temple proprement dit un plan par terre, dont tous les chiffres et toutes les mesures se rapportent au ras du sol. Réalisées le compas et le crayon à la main, ces mesures se trouvent de la plus rigoureuse exactitude ; ce qui ne pourrait avoir lieu, si elles étaient le fruit de l'imagination. Quant aux cours qui enveloppent le temple de toutes parts avec leurs portes monumentales, leurs longues suites de colonnes et de loges, bordant le parvis, elles ne sont empruntées qu'en partie à la réalité. Ezéchiel s'est inspiré de ce qui existait autrefois, mais il a donné à ces édifices des

dimensions et une régularité qu'ils n'ont jamais eues.

On avait remarqué depuis longtemps qu'il existait entre les derniers chapitres d'Ezéchiel (XLIV-XLVIII) et certaines parties du Pentateuque de nombreuses ressemblances de préceptes, de règlements, même de style. Les rationalistes en avaient conclu ou que le prophète était l'auteur de ce qu'ils appellent le Code sacerdotal (*Exode*, XXV-XXXII, XXXIV-XL. *Lévitique*, *Nombres*, I-X, XV-XIX, XXV-XXXVI), ou tout au moins que l'auteur de ce code s'était inspiré d'Ezéchiel. Rien n'empêche d'abord de retourner la proposition, et tout prouve, au contraire, qu'Ezéchiel a reproduit les lois cérémonielles déjà existantes, tout en en modifiant quelques-unes.

Comme conclusion, le P. Knabenbauer établit que l'on ne doit pas expliquer les visions d'Ezéchiel littéralement, mais les interpréter dans un sens figuré. Tout y est allégorie et symbole; c'est le point de vue qu'il soutient à nouveau dans *Zeitschrift für katholische Theologie* (1890, Heft II).

V. — Quelles sont les sources des récits évangéliques? Comment expliquer les ressemblances et les divergences qui existent entre les trois synoptiques? Les systèmes n'ont pas manqué pour répondre à ces questions; il en est d'assez satisfaisants, mais aucun qui résolve le problème dans son entier. L'hypothèse qu'émet M. Wright ne peut passer pour entièrement nouvelle; c'est plutôt un compromis entre les divers systèmes (1). Il nous suffira d'indiquer les points de vue généraux.

Dès les premiers jours du christianisme, saint Pierre raconta la vie de N. S. Jésus-Christ et enseigna la doctrine qui lui avait été transmise. Son disciple Marc, instruit par lui, répéta ses leçons; ce fut le premier catéchiste. A son tour il en forma d'autres, qui redirent le même enseignement. Ainsi se forma le premier cycle évangélique, repré-

(1) *The composition of the four Gospels.* A critical inquiry by A. Wright, in-8°, 176 p. Londres, Macmillan, 1890.

senté par l'évangile de saint Marc. Autour de saint Matthieu, surtout après que saint Pierre eut quitté Jérusalem, se forma de la même manière un deuxième cycle évangélique. Les discours du Seigneur en étaient la base ; on le compléta par les récits du premier cycle. Enfin, on peut distinguer dans saint Luc un troisième cycle.

Cette triple tradition était orale. De sa combinaison à des degrés divers, avec adjonction de parties écrites, de fragments nés en dehors d'elle et des notes de l'éditeur, sont résultés nos synoptiques. Et M. Wright essaye de faire dans chaque évangile le départ des éléments qui le composent. Dans cette hypothèse, les Evangiles deviennent des pseudépigraphes, et leur date de composition serait beaucoup plus récente que ne l'enseigne la tradition chrétienne. C'est à nos yeux un défaut capital.

VI. — Le docteur Ch. Ellicot, évêque de Gloucester et Bristol, s'est attaché à expliquer les épîtres de saint Paul au point de vue critique et grammatical. En 1854, il publia le commentaire sur l'épître aux Galates; en 1855, celui sur l'épître aux Ephésiens ; en 1857, celui sur les épîtres aux Philippiens, aux Colossiens et à Philémon; en 1858, celui sur les épîtres aux Thessaloniciens et les épîtres pastorales. Après trente ans d'intervalle, il nous offre le commentaire critique et grammatical de la première épître aux Corinthiens (1).

Le plan général du travail reste le même que pour les précédents commentaires. L'interprétation en est basée sur l'étude grammaticale des mots et sur l'arrangement logique des phrases. Les versions anciennes et les Pères grecs sont à l'auteur d'un grand secours pour fixer le sens exact des termes. Pour l'exégèse il renvoie en général aux travaux spéciaux. L'auteur a dû se préoccuper d'abord de donner à ses recherches une base solide par le choix d'un texte

(1) *A critical and grammatical commentary on St Paul's first Epistle to the Corinthians by* Ch. Ellicot. In-8°, 342 pp. — Andover, Draper, 1889.

pur. Ses deux autorités principales pour l'établissement du texte sont Tischendorf et Trégelles. Il n'a pas négligé cependant les travaux de MM. Westcott et Hort, et d'ailleurs il a soin pour chaque cas douteux de fournir les variantes et de les discuter.

Dans l'introduction le docteur Ellicot résume rapidement les faits qui ont obligé saint Paul à écrire sa première lettre aux Corinthiens, puis il précise le plan général de l'épître et expose les divers sujets qui y sont traités. Le commentaire qui suit sera d'un précieux secours à quiconque voudra faire une étude approfondie de la langue et du style de saint Paul. Il y apprendra à connaître le sens exact que l'apôtre donnait aux termes qu'il employait, il s'initiera aux tournures de phrases et aux méthodes de raisonnement qui étaient le plus familières à saint Paul. On ne marchera qu'à pas lents, mais on avancera sur un terrain assuré.

VII. — Chaque année voit éclore des travaux nouveaux sur l'Apocalypse; tantôt on étudie ce livre au point de vue philologique et critique, tantôt on recherche la signification prophétique des visions qui y sont contenues. Nous avons eu l'occasion, l'année dernière, de parler aux lecteurs de l'*Université catholique*, des hypothèses les plus récentes sur la formation littéraire de l'Apocalypse, nous voudrions aujourd'hui signaler les ouvrages les plus importants, s'occupant principalement de l'explication du texte.

Il a déjà été question ici du travail de M. Chauffard : *L'Apocalypse et son interprétation historique*, nous n'y reviendrons pas. Passons à celui que nous offre M. l'abbé Duprat, curé de Diou (Allier) (1). Nous avons dans ces trois volumes, nous a-t-on dit, le fruit de vingt ans de travail. Après avoir parcouru l'ouvrage, nous reconnaissons que ces années ont été bien employées, car l'auteur fait preuve d'une science très sûre des Saintes Ecritures et d'une con-

(1) *L'Apocalypse*, ou l'Evangile de Jésus-Christ glorifié, et l'histoire de son Eglise juspu'à la fin des temps, par J.-B. DUPRAT. 3 vol. in-8°, 492, 466, 334 pp. — Lyon, Vitte et Perrussel, 1889.

naissance approfondie de la vaste littérature de son sujet. Aucune interprétation importante des Pères de l'Eglise ou des écrivains catholiques ne lui a échappé, et il a su les mettre à profit pour son système d'explication ; car, et c'est ce qui fait l'attrait et le mérite de l'œuvre, M. Duprat ne marche pas dans les sentiers battus. Il s'est tracé sa voie, et il y avance d'un pas ferme, ne négligeant rien de ce qui peut l'éclairer et le conduire. Il est impossible, comme bien l'on pense, d'entrer dans le détail de ses explications, il suffira de dire qu'elles sont toujours ingénieuses, souvent convaincantes, et que s'il en est quelques-unes d'un peu forcées, on doit reconnaître que l'ensemble se tient bien, et peut faire naître la conviction, à la condition toutefois d'accepter le point de départ, le principe de l'hypothèse.

M. Duprat se base sur ce principe, émis par les Pères de l'Eglise et par de saints docteurs, que l'Apocalypse est l'histoire universelle de l'Eglise, dans l'ordre des temps et des événements, depuis le premier jusqu'au second avènement de Jésus-Christ. Mais pour retrouver cette histoire, il faut d'abord fixer exactement le plan du livre révélé. Or, d'après notre auteur, les diverses visions n'annoncent pas de nouveaux événements, de façon que l'ensemble des visions nous donne le développement successif de l'histoire de l'Eglise. Chaque vision offre en raccourci le récit complet mais parallèle des événements, et la suivante ne fait que développer les précédentes. « Les trois premières séries, la série des sept épîtres, celle des sept sceaux et celle des sept trompettes, qui ont par conséquent chacune leurs sept visions et figurent sans lacune les sept âges, depuis le premier jusqu'au second avènement du Sauveur, remplissent les onze premiers chapitres, et forment comme l'ébauche, l'esquisse où sont tracées les grandes lignes de la divine prophétie. Mais à partir du chap. XII jusqu'au chap. XX inclusivement, lesquels renferment trois autres séries, le prophète a déposé, pour ainsi dire, la plume et le crayon, pour ne plus se servir que du pinceau, et le charger des plus énergiques et des plus vives couleurs, tantôt terribles et tantôt d'une douceur ravissante.

La septième série, contenue dans le chap. XX, est le résumé des six premières, et ce chap. XX n'est que la récapitulation, mais une récapitulation sublime, des XIX chapitres précédents.

La huitième série, chap. XXI et XXII jusqu'au v. 5, est comme l'octave de l'éternité, décrivant la gloire et la félicité de la nouvelle et triomphante Jérusalem. Elle n'a aucun parallélisme avec les sept autres, puisqu'elle en est le couronnement.

Ce parallélisme des séries commençant toujours au premier avènement pour aller finir au second, et leurs visions ou tableaux prophétiques contenant dans un ordre chronologique les événements de chaque âge, sont à la fois d'une admirable simplicité, et l'un des secrets, des grands caractères de cette divine prophétie, et en facilitent merveilleusement l'interprétation. Le déchiffrement d'une énigme ou d'une figure donne la clef pour la solution de la suivante, et les visions s'éclairent réciproquement dans chaque âge. Ce que nous n'avons pas lu dans l'épître, nous l'apercevons à l'ouverture du sceau correspondant; ce que nous n'avons pas vu à la levée du sceau, nous l'entendons au son de la trompette; ce que n'a point fait entendre la trompette formidable, nous le contemplerons dans l'effusion de la terrible coupe de la colère de Dieu.

M. Duprat a su retrouver dans l'Apocalypse les événements déjà accomplis; quant à ceux qui doivent suivre, il est très prudent, et avec raison. Il s'en tient à des généralités qui, quoi qu'il arrive, se réaliseront plus ou moins.

Un écrivain anonyme a publié en 1888 chez Seguin, libraire à Avignon (1), un travail où nous trouvons un plan de l'Apocalypse qui offre certaines analogies avec le précédent. « Le contenu prophétique proprement dit de l'Apocalypse, dont les 1er, 4e et 5e chapitres ne forment que le préambule, présente trois divisions distinctes. La première,

(1) Les grands avertissements de l'Apocalypse et d'autres oracles sacrés, à la double lumière de la raison et de la foi. In-12, 374 pp. — Avignon, Seguin, 1888.

qui comprend les instructions de Jésus-Christ renfermées dans sept épîtres réparties elles-mêmes en deux chapitres (II et III), embrasse l'histoire de l'Eglise dans le cours des sept âges de sa durée, depuis sa fondation jusqu'à sa victoire définitive sur la cité du mal. La seconde, contenue aussi dans deux chapitres (VI et VII), et à laquelle correspond la levée successive des six sceaux du livre de l'avenir, représente, parallèlement à cette histoire, celle du monde durant les six premiers âges. La troisième, qui commence avec le septième sceau au chapitre VIII, lequel marque l'ouverture des derniers temps, se termine au chapitre XII ; et dans son cadre rentre, avec les sept trompettes angéliques et les sept coupes de colère, tout ce qui se réfère à la formation et à la destruction de la dernière cité du mal ou de l'empire de l'Antechrist. »

L'auteur anonyme éclairé par les lumières de la raison et de la foi, explique alors les divers oracles ; puis il ne craint pas d'émettre sur l'avenir certaines conjectures ou prévisions, auxquelles nous n'adhérerons que sous toute réserve.

VIII. — Plusieurs fois déjà nous avons eu l'occasion de présentér aux lecteurs de l'*Université catholique* des grammaires hébraïques élémentaires ; ces ouvrages, excellents — nous l'avons dit — ne peuvent être utiles qu'aux commençants. Or, il en est qui, déjà initiés aux principes, désireraient trouver une grammaire qui, tout en restant à la portée des élèves, fût cependant assez complète et assez développée pour permettre d'aborder les difficultés principales de la langue hébraïque. La *Grammaire hébraïque* de S. Preiswerk nous paraît être celle qui pourrait le mieux répondre à ce désir. D'ailleurs l'adaptation, qu'on vient de faire des *Exercices hébreux* de Kautzsch à cette grammaire, nous est une excellente occasion d'en dire quelques mots (1).

(1) Grammaire hébraïque par S. Preiswerk, 4e édition, in-8°, 404 pp. — Exercices hébreux d'après le manuel hébreu allemand de Kautzsch, par A. Perrochet, in-8°, 152 pp. Bâle, Lyon, Georg. 1887.



La Grammaire hébraïque de Preiswerk est déjà fort ancienne, puisqu'elle a paru pour la première fois en 1838. Plusieurs fois remaniée — 1860 et 1872 — elle a été publiée en quatrième édition en 1884 par S. Preiswerk fils.

M. Preiswerk père avait voulu faire une grammaire élémentaire où l'élève trouverait des renseignements suffisants pour s'initier aux lois principales de la langue. Il avait donc évité de parti pris les explications trop étendues qui auraient nui à la clarté et à la simplicité de son texte ; il laissait au professeur le soin de combler les lacunes. Mais outre que la science des langues sémitiques et celle de l'hébreu en particulier a été renouvelée de nos jours en quelques parties, et que par suite il devenait nécessaire de mettre l'ouvrage au courant des études actuelles, l'élève désirait souvent aller plus avant et n'avait pas toujours un professeur sous la main; il fallait donc compléter la grammaire, tout en lui maintenant ses qualités principales.

M. Preiswerk fils a cru atteindre ce but en adoptant un double texte : l'un, en lettres plus grandes, présente les règles principales et peut servir de base à un cours élémentaire; l'autre, en lettres plus petites, développe le premier, relève les exceptions, les difficultés, les explique et entre dans les détails de la philologie hébraïque. Le sentiment filial qui a poussé M. Preiswerk fils à conserver autant que possible l'œuvre de son père est certes louable, mais, ainsi modifiée, cette grammaire prend un caractère hybride qui nuit à son unité. Et pour en finir avec les critiques, disons à l'auteur que, malgré le soin qu'il a pris de faire revoir son texte, on y a laissé subsister quelques tournures de phrase, inconnues à la langue française.

En tête de l'ouvrage se trouve une introduction très détaillée sur les langues sémitiques en général, l'histoire de la langue hébraïque, l'histoire des travaux littéraires et grammaticaux concernant le texte hébreu. Il y aurait quelques réserves à faire sur le premier chapitre, mais sur ces matières, où la conjecture joue un si grand rôle, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on ne nous apporte rien de définitif.

Le second chapitre traite une question très intéressante, mais aussi encore en discussion, c'est celle de l'unité intérieure que présente la langue hébraïque dans tous les livres de l'Ancien Testament. « Bien qu'un espace de mille ans à peu près sépare la composition des plus anciens écrits, qui remontent jusqu'au temps de Moïse, des livres qui datent du temps de l'exil, et quoique ces livres soient composés par les auteurs les plus différents, en divers lieux du pays et sur les sujets les plus variés, on voit cependant qu'en général et abstraction faite de la diversité du style personnel de chaque auteur, la langue est *une* et *la même* pour tous les écrivains de l'Ancien Testament, tant par rapport au matériel des racines et des mots que par rapport aux formes et à la construction. »

Cette constatation permet à la critique rationaliste de tirer les conclusions suivantes : l'hébreu, comme toute langue vivante, a dû varier, subir un développement, progresser ou déchoir. Si la langue des livres de l'Ancien Testament est à ce point *une*, c'est que tous ces livres ont été rédigés dans un espace de temps beaucoup plus restreint que ne l'enseigne la tradition. Et l'on se rappelle que M. Maurice Vernes prétend enfermer la composition de tout l'Ancien Testament entre 400 et 200 ans avant Jésus-Christ. A cela l'on répond que l'Orient est un pays conservateur, où rien ne varie, ni les mœurs ni la langue, que d'ailleurs les premiers livres écrits, la Loi, étaient devenus le type littéraire qu'imitaient les écrivains subséquents Cette réponse n'est certes pas sans valeur, et elle suffirait pour rendre raison de la persistance de quelques formes ; mais alors, dira-t-on, comment expliquer que, lorsque la langue hébraïque était fixée, qu'elle était passée à l'état de langue savante et ne subissait plus les altérations de l'usage populaire, qu'elle était conservée avec le soin le plus jaloux, elle se soit alors rapidement altérée et soit devenue l'hébreu talmudique, puis l'hébreu rabbinique? Il y aurait là un phénomène en opposition aux lois de développement que nous révèle l'histoire des autres langues.

L'objection rationaliste comporte, à notre avis, encore

une solution. Il y aurait lieu de rechercher d'abord si cette identité de la langue pendant mille ans est aussi complète qu'on le dit, si, en particulier, la syntaxe n'a jamais varié, et il ne serait pas difficile de signaler des archaïsmes, des formes spéciales à chaque auteur. Resterait ensuite à se demander si, après la captivité de Babylone, au temps où Esdras collectionnait les Livres Saints, et où ceux-ci entraient plus complètement dans l'usage populaire, on n'a pas rajeuni certaines formes, devenues incompréhensibles au vulgaire; en un mot, les Livres Saints n'ont-ils pas été retouchés, non certainement pour le fond, mais dans certaines parties pour la forme?

Nous n'avons pas d'observations spéciales à faire sur la Grammaire elle-même. Elle est divisée en trois parties : éléments des mots, formes et syntaxe. Les préceptes sont présentés avec netteté et précision ; toutes les formes, même les plus rares, sont signalées. On n'aura d'ailleurs aucune peine à s'orienter ou à retrouver un fait grammatical quelconque, car on y sera aidé par trois index : le premier, des mots hébreux expliqués dans l'ouvrage; le deuxième, des passages bibliques cités; le troisième, des matières traitées.

Comme appendice nécessaire de cette grammaire on nous offre des exercices hébreux, traduits de ceux de Kautzsch. L'élève, mis dès le début en face du texte biblique, rencontre, même dans les passages les plus faciles, des formes et des tournures dont il ne voit pas la raison, et dont souvent on ne peut lui donner immédiatement une explication suffisante. Dans les Exercices gradués, nous avons des phrases courtes et faciles, extraites de la Bible, qui préparent l'élève à la lecture des textes. Il ne rencontre aucune difficulté dont il n'ait déjà étudié l'explication. Le volume est complété par deux glossaires, l'un hébreu-français et l'autre français-hébreu.

IX. — Les auteurs de pseudépigraphes ont souvent attribué leurs écrits au prophète Jérémie ou à son secrétaire, Baruch. Tous ces ouvrages ne nous sont pas parvenus. Cependant, sans parler des pseudépigraphes grecs, au nom de

Baruch, mentionnés dans divers écrits, nous avons encore l'*Apocalypse de Baruch*, œuvre qui a déjà été l'objet de nombreux travaux, et les *Paralipomènes du prophète Jérémie*, dont on connaissait le texte éthiopien et le texte grec très incomplet du Menœum, ainsi que deux traductions allemandes. Le texte grec complet de cet opuscule vient d'être publié avec un riche appareil critique par J. Rendel Harris (1). Dans une introduction étendue, l'éditeur indique les manuscrits qu'il a utilisés pour l'établissement du texte et nous donne quelques renseignements sur l'opuscule lui-même.

Le Reste des paroles de Baruch ou les *Paralipomènes du prophète Jérémie* — on trouve ce double titre — ont été écrits vers l'an 136 après Jésus-Christ par un judéo-chrétien, vivant à Jérusalem, pour engager les Juifs à embrasser le christianisme. On y relève des passages empruntés à l'Apocalypse de Baruch, au IVe livre d'Esdras, à l'Ascension d'Isaïe. Il n'est même pas impossible que l'auteur ait connu l'évangile de saint Jean, et peut-être aussi l'épître aux Hébreux. Quelques-unes de ses expressions ont pu lui être suggérées par le quatrième évangile. Les *Paralipomènes du prophète Jérémie* seront très utiles à ceux qui voudront étudier le mouvement d'idées qui se fit en Palestine au IIe siècle dans les milieux juif et chrétien. Cette revision du texte original sera sûrement accueillie avec reconnaissance par les savants.

Signalons parmi les ouvrages récents dont nous parlerons plus tard : les *Livres saints et la critique rationaliste*, tome IVe, par F. Vigouroux ; la *Sainte Bible commentée*, tome IIe, fasc. IIIe, par L.-Cl. Fillion ; *Daniel et le rationalisme biblique*, par E. Pilloud ; *Die Weltreiche und das Gottesreich nach den Weissagungen des Propheten Daniel*, par Fr. Düsterwald, *Cent Psaumes*, traduits et commentés par le P. Patrizi ; *Commentarius in libros historicos Novi Tes-*

(1) The rest of the words of Baruch : A christian Apocalypse of the year 136 A. D. by J. Rendel Harris. In-8°. 64 p. Londres, Cambridge University Press. 1889.

tamenti, tome II, *in S. Lucam*, par J. Liagre ; *die Bücher des Neuen Testamenti*, I Band, *die Briefe Pauli an die Thessalonicher und an die Galater* par A. Schœfer.

E. JACQUIER.

P. S. — Tous ceux qui s'intéressent aux études scripturaires apprendront avec plaisir que M. F. Vigouroux, professeur d'Écriture Sainte à l'Institut catholique de Paris, se propose de publier, avec le concours de nombreux collaborateurs, un *Dictionnaire de la Bible.* Le travail sera un résumé substantiel, précis et aussi complet que possible, de tout ce qui a été écrit d'utile pour l'intelligence des Saintes Ecritures. Si nous en jugeons par le programme qui nous a été adressé, on a l'intention de faire un dictionnaire de la Bible analogue à celui de Smith. Pourtant, il nous semble qu'on ne laisse pas aux rédacteurs l'initiative accordée aux écrivains anglais ; on leur demande un rapport plutôt qu'un travail original.

Ce dictionnaire contiendra tous les noms de personnes, de lieux, de plantes et d'animaux mentionnés dans la Bible. Chaque livre de l'Ancien et du Nouveau Testament sera traité à part, et toutes les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, historiques, philologiques, critiques s'y rapportant, seront élucidées. On y trouvera aussi de courtes notices sur les principaux commentateurs anciens et modernes, chrétiens, juifs et hétérodoxes. Enfin, une bibliographie, abondante et soignée, sera jointe à chaque article.

L'ouvrage sera orné de cartes, de plans, de vues des lieux, de reproductions de médailles antiques, de fac-similé des manuscrits, de reproductions de peintures et de bas-reliefs assyriens, égyptiens, phéniciens, etc.

Le plan est magnifique. Nous souhaitons vivement qu'il soit réalisé dans toute son étendue.



REVUE HAGIOGRAPHIQUE

1. Les *Dissertazioni e ricerche*... de M. le chanoine V. Raciti Romeo (1) sont une œuvre soignée, écrite avec la préoccupation sincère et constante d'arriver à la vérité, et qui ne laisse pas de montrer une bonne connaissance des méthodes historiques. Les trois premières dissertations, en quelque sorte préliminaires, établissent avec une parfaite clarté l'état de la question, en même temps que, par l'examen critique des documents, malheureusement trop peu nombreux, qui nous sont parvenus sur sainte Venera, elles préparent le terrain pour la discussion des différents points en litige. Il faut louer l'esprit de saine critique avec lequel l'auteur a soin de déterminer chaque fois l'époque à laquelle ont été écrits les documents qu'il énumère (voir p. ex. p. 27), et la loyauté qui lui fait rejeter à l'occasion une pièce trop peu authentique, quoiqu'elle favorise sa thèse, et que d'autres, moins prudents ou moins scrupuleux, l'aient employée avant lui (v. p. 125, 126); procédé d'autant plus méritoire qu'il s'agissait d'une sainte à revendiquer pour son pays. On ne sait que trop combien, en cas semblable, on s'aveugle souvent sur la valeur des arguments qu'on emploie pour faire prévaloir son sentiment.

Quant au débat lui-même, on peut le considérer sous

(1) Vincenzo Raciti Romeo, *Dissertazioni e ricerche archeologiche sulla vita di S. Venera V. e M.* Acireale, Donzuso, 1889, gr. in-8°, XII-195 pp.

deux points de vue. Si l'on envisage le livre comme une œuvre polémique et en quelque sorte *ad hominem*, dirigée contre des contradicteurs qui admettent d'ailleurs, comme témoins avérés et autorisés, les documents qu'invoque l'auteur, il est indéniable que celui-ci a parfaitement réussi à revendiquer, non seulement à la Sicile, mais aussi en particulier à Acireale, sa sainte de prédilection. La question si embrouillée et si délicate de l'identité ou de la distinction des saintes Venera, Veneranda et Parasceve, a été particulièrement bien traitée (Diss. 4, 5, 6). L'exposition claire, sobre et serrée de l'auteur a jeté sur ce fait toute la lumière qu'on pouvait espérer dans un problème aussi compliqué. Tout le monde ne se ralliera peut-être pas à toutes les conclusions qui se trouvent là exprimées ; mais quiconque voudra plus tard revenir sur cette question, devra tenir compte de cet ouvrage, et sa tâche en sera certainement facilitée.

Considéré au point de vue non plus seulement polémique, mais strictement historique, l'ouvrage de M. Raciti Romeo, quoique fort méritoire sur plusieurs points, n'est peut-être pas aussi satisfaisant pour l'esprit. Cela tient à la difficulté, à l'impossibilité, dirai-je, d'arriver dans cette question, vu la pénurie des documents, à des conclusions solidement établies. L'auteur le dit à diverses reprises, les documents concernant la sainte remontent tout au plus au xe siècle ; à force de conjectures, on parvient tant bien que mal à reculer, avec une certaine probabilité, un ou deux siècles plus haut la tradition qu'ils représentent. Mais il y a encore une énorme distance entre cette tradition et une sainte du IIe siècle. De trop nombreux exemples montrent d'ailleurs combien ce terrain de la tradition est peu sûr, quand on n'a pas, pour l'appuyer, des notices martyrologiques des premiers siècles, ou de ces attaches topographiques comme en fournissent les itinéraires, les martyrologes, etc... Tout ce qu'en pareil cas on peut affirmer en toute sécurité au sujet des faits rapportés par les hagiographes relativement modernes, c'est que leur récit est vraisemblable, ou « semble », comme dit l'auteur (p. 46), « historiquement vrai ». Dans le cas présent, en particulier, les nombreuses divergences,

les contradictions, les erreurs historiques et archéologiques qu'on rencontre dans chacune des histoires de la sainte, telles que les ont recueillies les légendaires, tout cela ajoute encore aux difficultés de la question. Faire dans ces récits le départ des faits vraiment historiques d'avec les erreurs qui s'y sont mêlées, discerner la source où les légendaires ont puisé les divers détails qu'ils rapportent, faire, en un mot, la critique approfondie de l'ensemble des renseignements épars et plus ou moins contradictoires qui nous sont parvenus sur sainte Venera, voilà évidemment l'étude préliminaire essentielle pour édifier sur une base solide et l'histoire de la sainte, et les considérations polémiques qu'il y avait lieu de présenter. L'expérience a d'ailleurs montré combien il est chanceux d'admettre comme vrai le noyau des faits unanimement rapportés par plusieurs récits divergents, et de rejeter au rang des erreurs tous les détails contradictoires. Dirons-nous maintenant que l'auteur a ici entièrement répondu à l'attente de ses lecteurs? Non, car il a à peine touché toute cette question. Oui, d'autre part, parce que, vu l'état des sources, il était à peu près impossible de parvenir à un résultat satisfaisant. Peut-être cependant la dissertation 3e, consacrée à l'examen de ces sources, aurait-elle gagné à être plus approfondie, plus complète surtout. J'admets parfaitement, avec l'auteur, qu'il ne faut pas aussitôt jeter par-dessus bord, dans des cas comme celui-ci, des traditions autorisées par un long culte populaire (p. 105); mais autre chose est ne pas rejeter, autre chose admettre comme historiquement prouvé. Peut-être eût-il donc été mieux de se montrer parfois, au sujet de la sainte, un peu moins affirmatif, se résignant à ne proposer comme certains que le peu de faits qui, après inspection, se présenteraient comme suffisamment établis.

En résumé, vis-à-vis d'adversaires qui admettent, avec l'auteur, tous les traits principaux de la vie de la sainte, tels que les documents connus nous les présentent, M. Raciti Romeo a parfaitement atteint son but, et l'on aura peu de chose à lui répondre. Au point de vue strictement historique, s'il n'a pas dissipé les ténèbres qui entourent la

vie de sainte Venera, il a du moins, par son livre si clair, si intéressant, fait avancer un peu cette question, qui restera toujours bien compliquée.

Les monographies historiques et archéologiques placées à la fin de l'ouvrage sont à la fois érudites et intéressantes. Quant à l'impression du volume, elle mérite tous les éloges.

2. Il serait désirable qu'on nous donnât plus souvent, sur les biographies des saints de l'époque mérovingienne, des études aussi soignées, aussi consciencieuses que celle que M. Pfister a consacrée naguère aux Légendes de saint Dié et de saint Hidulphe (1). Nous possédons une collection très respectable de vies de saints mérovingiens, mais il s'en faut bien qu'on sache à quoi s'en tenir sur la plupart d'entre elles ; beaucoup n'ont pas encore été examinées à fond ; d'autres l'ont été, mais avec une sorte de parti pris de scepticisme extrême ou d'extrême crédulité. C'est, du reste, une tâche ingrate que de se livrer à cet examen : établir à quelle époque ont été écrites ces pièces, la plupart du temps anonymes et souvent remaniées après coup, retrouver leurs sources, leur dépendance mutuelle, la valeur historique de ce qu'elles rapportent, tout cela exige une connaissance sérieuse de l'histoire et des institutions du temps, un sens critique solide et délicat tout ensemble, une patience que rien ne rebute, et tout autant cette abnégation et cette probité scientifique qui ne veulent pas en toute rencontre arriver à une affirmation ou à une négation absolue, mais savent se résigner, comme il le faut trop souvent, à rester en face d'un doute insoluble, dans lequel bien des choses sont possibles, rien n'est certain. Ces qualités, nous avons eu le plaisir de les rencontrer, à un degré peu ordinaire, dans les excellentes études de M. Pfister. Il connaît à fond la littérature de son sujet; il étudie sans préjugés, avec l'amour sincère de la vérité et la minutieuse exactitude que réclame ce genre de travail ; et

(1) Ch. Pfister, *Les Légendes de saint Dié et de saint Hidulphe*, dans *Annales de l'Est*, III (1889), 377-408 et 536-588.



s'il est impitoyable pour les données fabuleuses et légendaires, on sent qu'il recueille avec bonheur le résidu, bien mince souvent hélas ! des faits historiquement prouvés, qui ont résisté à l'épreuve de sa critique ferme et impartiale.

Le premier document dont il s'occupe, et en même temps le plus ancien qui nous parle de saint Dié, est le privilège de l'archevêque de Trèves Numérien, qui ne nous a été conservé que dans une copie du xe siècle. Cette pièce a été si décriée depuis longtemps, si dédaigneusement traitée notamment par Sickel, que nous avons été un peu surpris de voir M. P. se poser résolument en champion de son authenticité. De fait, il dissipe avec succès la plupart des objections qu'on a élevées contre celle-ci ; reste cependant la plus grave de toutes : Numérien y accorde à saint Dié, pour son monastère de Jointures (depuis Saint-Dié), des privilèges fort étendus, qui l'exemptent à peu près de la juridiction de l'évêque de Toul, dans le diocèse duquel se trouvait le monastère. Mais l'archevêque de Trèves n'avait pas qualité pour accorder une telle faveur, sans usurper sur les droits de l'évêque de Toul. Il était, sans doute, métropolitain de ce dernier ; mais, comme le dit très bien M. P. (p. 393), à cette époque, le pouvoir du métropolitain n'allait pas jusque-là ; il n'avait plus d'autorité supérieure à celle de l'évêque ; il n'était pas prélat au-dessus de lui, mais prélat à côté de lui. M. P. se tire de cette difficulté en conjecturant qu'avec l'assentiment de l'évêque de Toul, le métropolitain a fait rédiger le diplôme en son propre nom, selon la formule ordinaire, pour lui donner une autorité plus grande. L'hypothèse est spécieuse, mais je n'oserais l'admettre sans réserve; encore aurait-il fallu, nous paraît-il, que cet assentiment de l'évêque de Toul fût mentionné ou insinué du moins d'une manière quelconque. Or il n'en est rien; l'évêque de Toul n'est pas même compris parmi ceux qui sont censés accorder, avec Numérien, les faveurs demandées par saint Dié : l'acte lui est adressé ainsi qu'à deux autres évêques coprovinciaux, et parmi ceux-ci il occupe, dans l'adresse ou inscription de la pièce, le troisième et

dernier rang. Dans tous les cas, en supposant même l'authenticité du privilège, il faut reconnaître qu'il a été interpolé et altéré en quelques endroits par le copiste du xe siècle. Mais ces interpolations reconnues et écartées, on peut alors tirer du document les conclusions suivantes (p. 395) : 1° un évêque, peut-être d'origine irlandaise, nommé Déodatus, a fondé un monastère au confluent de la Meurthe et du Robache, et il a donné à ce monastère le nom de Galilée ; 2° cette fondation remonte à l'époque de Chilpéric II (entre les années 660 et 673) ; 3° Déodat a obtenu pour ce monastère des privilèges fort étendus, qui l'exemptaient à peu près de la juridiction de l'évêque de Toul ; 4° la règle suivie dans ce monastère était un mélange des règles de saint Benoît et de saint Colomban; 5° l'abbaye étant construite sur une terre du fisc, était dans la même situation juridique que les abbayes royales.

A part ce privilège, d'une authenticité douteuse après tout, nous n'avons plus sur nos deux saints que des documents d'époque très postérieure. Le second qui se présente d'après l'ordre chronologique, est la première vie de saint Hidulphe, dont le nom a été tellement mêlé par la légende à celui de saint Dié, qu'il est impossible d'étudier l'histoire de ce dernier sans approfondir en même temps celle du premier. Après examen, cette vie ne paraît avoir aucune valeur historique (p. 406-7) : composée au milieu du xe siècle, par des auteurs qui ont peut-être utilisé, mais mal utilisé, une source plus ancienne, elle est pleine d'anachronismes, de fausses inductions, d'erreurs historiques ; toutefois elle n'est pas sans intérêt, en tant qu'elle nous montre ce qu'on croyait de saint Dié et de saint Hidulphe au xe siècle. C'est une première étape de leur légende, que les auteurs postérieurs vont embrouiller et falsifier à plaisir. Ainsi, d'après cette première vie, Dié était mort au moment ou Hidulphe se retira dans la solitude ; bientôt on les dira contemporains, et la postérité aura force détails précis à conter sur leurs rapports amicaux. Toutefois, en rapprochant le *Vita Hidulphi* de la plus ancienne vie de saint Maximin de Trèves, on arrive à ce ré-

sultat positif, seule épave qui surnage dans l'océan du récit légendaire (p. 407) : avant l'époque de Charles Martel, à une date que l'on ne saurait préciser, mais qui est, selon toute apparence, le début du VIIIe siècle, vivait à Trèves un moine qui avait la qualité d'évêque. Ce moine fit la translation des reliques de saint Maximin ; plus tard, il fonda sur le Rabodeau le monastère de Moyenmoutier. Son nom était Hidulphe.

La seconde vie de saint Hidulphe n'est qu'un maigre abrégé de la première, sans le moindre détail nouveau (p. 536). La troisième, au contraire, en sait déjà beaucoup plus long à son sujet que la première. Elle a été écrite entre 1043 et 1048, par un auteur à qui l'on doit aussi le *Libellus de successoribus sancti Hidulphi*. Cet auteur serait, selon M. P., Humbert, moine de Moyenmoutier, qui fut depuis cardinal-évêque de Sainte-Rufine. Il retravaille la première vie ; mais il a eu de plus sous les yeux divers autres documents, dont quelques-uns n'étaient pas sans valeur. En résumé, cette pièce ne fait qu'altérer davantage l'histoire des deux saints, elle marque de plus une étape digne d'être remarquée dans la formation de la légende de sainte Odile et des martyrs thébains. Mais elle donne aussi sur l'histoire locale certains détails puisés vraisemblablement à des sources pures et qui ont quelque valeur historique (p. 551).

Le *Vita Deodati* fait subir encore de nouvelles transformations à la légende des deux saints. Cette biographie a été composée très vraisemblablement en 1048, par un anonyme en qui M. P. croit pouvoir encore reconnaître Humbert, l'auteur de la troisième vie de saint Hidulphe (p. 554-7). Cette conjecture repose surtout sur un passage du *Vita Deodati*, lequel se prête tant bien que mal à cette interprétation, bien qu'il se puisse certainement entendre autrement, à notre avis. Toujours est-il que cette vie contient les mêmes erreurs chronologiques que la troisième vie d'Hidulphe. L'auteur n'avait pas ici de biographie plus ancienne à remanier ; ses sources sont très peu abondantes : le privilège de Numérien, en tête duquel il a substitué

le nom d'Hidulphe à celui de l'archevêque de Trèves; quelques autres diplômes; la tradition orale des moines de Saint-Dié; peut-être quelques notes écrites en forme d'annales à la marge d'une table paschale de l'abbaye; sans parler des développements pieux ou oratoires, habituels dans ces sortes d'ouvrages, et des visions que l'auteur prétend avoir eues et dont M. P. donne une interprétation très ingénieuse et très proche sans doute de la vérité (p. 557-572). En résumé, cette vie renferme fort peu d'éléments historiques; on peut cependant en retirer deux dates à peu près certaines, celles de la fondation du monastère et de la mort de saint Dié, 669 et 679.

M. P. poursuit, dans quelques pages aussi intéressantes que solides (p. 572-587), les développements successifs que subit la légende des deux saints au cours des siècles dans la Chronique d'Ebersheim, l'Histoire de l'abbaye de Senones par Richer, la Chronique de Moyenmoutier par Jean de Bayon et dans d'autres ouvrages plus récents. Ayant ainsi, par un travail de saine et solide critique, séparé les faits réels des éléments fabuleux et légendaires dont ils ont été enveloppés de toutes parts, M. P. a enfin la satisfaction de résumer en quelques lignes qui resteront, les résultats suffisamment certains que son travail a acquis à l'histoire (p. 587-8); nous attirons sur cette excellente page toute l'attention des lecteurs.

3. Le curieux document anglo-saxon, dont M. Liebermann nous donne une édition merveilleusement soignée (1), était, il est vrai, déjà connu; mais on n'en avait pas d'édition critique, et l'histoire de cette pièce, sa composition, ses sources, sa valeur, n'avaient pas encore été étudiées à fond. Tout cela est fait par le nouvel éditeur, avec le soin le plus grand et une remarquable sagacité, dans une introduction courte et pleine de choses, trop courte même, car on a parfois de la peine à le suivre dans ses déductions.

(1) F. Liebermann, *Die Heiligen Englands*, angelsaechsisch und lateinisch herausgegeben. Hannover, Hahn, 1889, in-8°, xix-23 pp.



Cela tient peut-être, outre que sa concision est un peu excessive, à ce que M. L. suppose trop bénévolement son lecteur au courant de maint détail qu'il lui est permis d'ignorer, et aussi, si je ne me trompe, à un manque d'ordre qui se fait sentir à certains endroits. Mais ce sont là des détails. Le texte que publie M. L. est double : le document anglo-saxon et une ancienne version latine de ce document. C'est une courte histoire des rois de Kent, en particulier des saints de leur race, suivie d'une liste des saints anglo-saxons, avec l'indication de l'endroit où ils étaient ensevelis. Le premier ouvrage, appelé par M. L. la « légende des rois de Kent », fut composé vers l'an 900 dans le Kent, peut-être à Saint-Augustin de Cantorbéry. L'écrit original est perdu, mais on en reconnaît, dans divers documents postérieurs, des fragments plus ou moins altérés. L'auteur de la légende a surtout mis à contribution l'histoire ecclésiastique de Bède; peut-être faut-il signaler une seconde source de son travail, savoir une table généalogique des descendants d'Aetelberht dressée au VIII[e] siècle. L'ouvrage fut remanié à la fin du X[e] siècle, probablement aussi par un moine de Saint-Augustin de Cantorbéry. C'est, il faut l'avouer, un texte fort concis, et rien moins qu'un récit un peu ample ; toutefois on est si pauvre en fait de sources pour l'histoire des anciens rois et des monastères de l'heptarchie, que ce maigre morceau est de fait une bonne aubaine pour l'historien. Le second ouvrage, la liste des saints anglo-saxons, fut composé vers le temps où l'on remaniait le premier, mais par un autre auteur, originaire du Wessex. C'est une simple énumération des saints, avec l'indication du lieu de leur sépulture ; peut-être est-il permis d'y reconnaître un manuel-guide à l'usage des pèlerins du temps. L'hagiographie et la topographie bénéficieront également de ce précieux document, où l'on trouve la plus ancienne mention connue de plusieurs saints, et aussi la plus ancienne, parfois l'unique citation en langue vulgaire de nombreuses localités anglaises. Entre 1013 et 1030, ces deux ouvrages furent réunis et soudés ensemble. C'est sous cette forme qu'ils nous sont parvenus, rédigés

dans la langue propre au Wessex dans les premières années du XIe siècle. Enfin, entre 1033 et 1083, un moine de Saint-Augustin de Cantorbéry fit de tout le recueil une traduction latine, qui est imprimée en regard du texte anglo-saxon. Ces données, fournies par l'étude consciencieuse des manuscrits, de la langue et de la géographie, paraissent parfaitement justes ; aux spécialistes, du reste, d'en juger avec compétence.

4. On déplorait depuis longtemps la perte de la vie de sainte Pauline de Thuringe, écrite par le moine Sigeboto, et cette perte était d'autant plus sensible, que les monuments de l'histoire ancienne de la Thuringe sont bien peu nombreux. Pour combler cette lacune, M. E. Anemüller avait tenté, en 1884, de reconstituer, grâce à des fragments conservés çà et là dans d'autres ouvrages, une partie au moins du texte de Sigeboto, regardé comme irrémédiablement perdu. Cet essai, qui en somme n'est pas mal réussi, n'était cependant qu'un pis-aller ; aussi saluons-nous avec joie la découverte qu'un heureux chercheur vient de faire du *Vita Paulinae* dans la bibliothèque du grand-duc de Weimar. M. Paul Mitzschke a formé le projet de fonder une « bibliothèque historique de la Thuringe et de la Saxe », qui formera comme le pendant de l'excellente publication des *Thüringische Geschichtsquellen;* et il a eu la bonne fortune de pouvoir présenter, dans le premier volume de sa bibliothèque, cette brebis égarée, qui certes sera la bienvenue (1). Le *Vita Paulinae* est l'œuvre d'un moine nommé Sigeboto, contemporain de la sainte, mais qui toutefois, selon M. Mitzschke (p. 150-2), ne doit pas être identifié avec le religieux de même nom dont il est fait mention dans le récit. Son ouvrage, écrit dans un style assez original, présente toutes les marques d'une parfaite véracité ; l'auteur est lettré pour son temps, calme, sensé, et sa véné-

(1) Paul Mitzschke, *Sigebotos Vita Paulinae.* Ein Beitrag zur aeltesten Geschichte des schwarzburgischen Landes und Fürstenhauses (*Thüringisch-saechsische Geschichtsbibliothek.* Band I. *Paulinzelle).* Gotha, Perthes, 1889, 8°, XIV-322 pp.



ration profonde pour la sainte ne l'empêche pas d'user çà et là d'une sage critique. En somme, c'est un bon document et d'un réel intérêt; aussi bien, Sigeboto avait-il à retracer une grande et touchante figure. Née d'une illustre famille, d'un caractère noble et singulièrement énergique, Pauline, deux fois veuve, se retire dans une contrée sauvage située dans la principauté actuelle de Schwarzburg-Rudolstadt. Sa présence y attire bientôt de pieuses femmes, de fervents ermites, qui viennent prendre part à ses exercices de piété et de pénitence. Mais bientôt les femmes se retirent et cèdent la place aux hommes, qui se constituent en couvent régulier et, après avoir embrassé la règle de saint Benoît, jouent plus tard un rôle important dans l'histoire de la Thuringe. C'est la biographie de cette femme d'élite et l'histoire des premières années du monastère, appelé bientôt Paulinzelle, du nom de sa fondatrice, que Sigeboto nous présente dans un tableau aussi fidèle que frappant. Il nous dit la noblesse de sa race, sa sainte vie dans le mariage, ses voyages à Rome, son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, sa retraite dans la solitude, son activité incessante pour consolider la fondation de son monastère, le troisième voyage qu'elle entreprend vers Rome dans ce but, sa mort, l'histoire du monastère de Paulinzelle après la mort de sa fondatrice, histoire très mouvementée par suite de dissensions intérieures et d'attaques violentes de l'extérieur; enfin, pour passer bien d'autres détails notables, la translation de la sainte et la consécration de l'église du monastère. Cette biographie, qui renferme de précieux renseignements pour l'histoire locale, est aussi d'une grande valeur pour celle de la célèbre abbaye d'Hirschau; on y voit la nature des rapports, mêlés de prudence et de fermeté, qu'entretenait cette abbaye-mère avec les monastères qui, comme Paulinzelle, lui devaient leur constitution monastique; l'oppression qu'Henri IV fit souffrir aux moines d'Hirschau vers 1076-1079; les relations de l'abbaye avec celle de Cluny (1), vers laquelle l'abbé Guil-

(1) P. 79, note 6, il faut écrire *Cluny bei Mâcon,* et non *bei Maçon.*

laume députa deux fois un de ses moines, afin de se rendre mieux compte de la réforme monastique instituée dans la célèbre abbaye française.

M. Mitzschke a bien apprécié le grand caractère de la sainte et l'importance de son œuvre; il en parle en termes émus et respectueux. Il met cependant une ombre à son tableau, et cela fort mal à propos, selon nous. La sainte, nous dit le biographe (ch. XII, p. 43), engagée dans les liens d'un second mariage, gémit de se voir retenue dans le monde par ces chaînes matrimoniales et soupire après une vie toute consacrée aux choses du ciel. M. Mitzschke est choqué de ce sentiment, qu'il trouve peu conforme à « l'esprit évangélique », et morigène le brave biographe qui n'a pas eu, dans ce cas, pour son héroïne, une parole de désapprobation (p. 7). Mais ledit biographe ajoute immédiatement que « l'ardeur de ce pieux sentiment ne porta « jamais Pauline à désirer voir son mari quitter plutôt ce « bas monde, mais qu'il n'eut d'autre effet que de l'enga- « ger à se dévouer plus généreusement au service de Dieu ». Je ne vois vraiment pas qu'un esprit, même évangélique, puisse trouver cela mauvais. Le même esprit sans doute, a fait écrire à l'auteur un autre mot malheureux et fort peu « spirituel ». Il parle, p. 24, du monastère de Pauline, et de son rôle bienfaisant sur la contrée avoisinante. « Pen- « dant quatre siècles », dit-il, « ce monastère, désormais bien « affermi, exerça sa mission civilisatrice, jusqu'au jour où, « sous l'influence des premiers rayons du soleil de la « réforme luthérienne, il acheva de jouer son rôle. » Franchement, il faut une certaine naïveté pour parler, dans un tel contexte, de ce bienfaisant soleil. Si ses rayons n'ont produit d'autre effet que de détruire des influences civilisatrices, — et les aveugles mêmes savent que le cas de Paulinzelle n'est pas isolé, tant s'en faut, — ce beau soleil n'a rien de mieux à faire que de se voiler la face.

Après une introduction fort précise, que nous venons de résumer, le texte même de la vie est publié avec beaucoup de soin et pourvu de bonnes notes. L'auteur, avec une louable modestie, signale lui-même les passages où il croit

reconnaître des citations, alors même qu'il n'a pu les identifier. Nous pouvons lui en indiquer deux : le texte emprunté p. 82, n. 2, se lit au livre de la Sapience II, 10; et le passage p. 93, n. 1, que l'auteur déclare incompréhensible, n'est autre chose qu'une citation du même livre IV, 9.

M. Mitzschke fait suivre le texte de la vie de cinq appendices, un peu longs et où il répète parfois, en l'amplifiant, ce qu'il a dit dans sa préface; il y fait preuve du reste d'une grande sagacité et de beaucoup de lecture; on y trouvera, à côté de nombreuses conjectures, prudentes et hardies tout ensemble, maints renseignements intéressants et beaucoup de remarques utiles. Le premier est une description fort détaillée du manuscrit, copié en bloc à la fin du XVe siècle, dans lequel a été retrouvé le *Vita Paulinae*. Signalons seulement, parmi les nombreux ouvrages qu'il contient, une copie du XVe siècle de la translation de saint Vith à Corvey. Jusqu'ici on ne connaissait aucun exemplaire manuscrit de cette pièce, et les derniers éditeurs, Pertz dans les *Monumenta Germaniae* et Jaffé au tome I de sa Bibliothèque, avaient dû se borner à reproduire les anciennes éditions. — Dans le second appendice, M. Mitzschke s'occupe de Sigeboto et de son ouvrage; il étudie avec soin la vie et la valeur historique et littéraire de l'écrivain, la date de la composition du *Vita Paulinae* (vraisemblablement, selon lui, en 1133), les ajoutes ou interpolations qu'il croit y remarquer, enfin les ouvrages postérieurs pour la composition desquels le *Vita* a été utilisé. Il montre en particulier, d'une façon concluante, que la vie de Werner de Merseburg, oncle de la sainte, a été puisée tout entière dans l'ouvrage de Sigeboto, qu'elle reproduit textuellement, à part quelques modifications insignifiantes. — Le troisième appendice, qui traite des noms propres et de la chronologie, est, comme aussi le quatrième, d'un grand intérêt pour la Thuringe. Le principal résultat acquis, c'est que Pauline n'est pas morte en 1107, comme on le lit dans l'unique manuscrit de la vie, mais bien en 1112. M. Mitzschke conjecture avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y a ici une erreur du copiste, qui aura écrit MCVII au lieu de MCXII. —

Dans le quatrième appendice, consacré à la famille de Pauline, M. Mitzschke, essaye, entre autres choses, de montrer que la sainte se rattache à la maison des Schwarzburg-Kaefernburg. J'avoue que, sur ce point, il ne m'a pas persuadé. — L'appendice cinquième, où il veut prouver que l'église de Paulinzelle était la copie d'une basilique romaine, est encore moins convaincant.

Après ces longs appendices, viennent de très longs index, rédigés du reste avec soin. Nous nous serions, par exemple, facilement passé du premier : « énumération des ouvrages cités ». Je comprends qu'en tête d'une œuvre de longue haleine on place un tableau des livres *souvent* cités, afin de permettre, au cours de l'ouvrage, une indication sommaire de leur titre; mais qu'après un volume de 268 pages, on énumère, en 10 autres, tous les livres, jusqu'aux plus minimes, qu'on a cités fût-ce une seule fois, c'est un luxe parfaitement oiseux. Un « index des noms propres », au contraire, ne saurait être trop complet : mais M. Mitzschke nous paraît, même ici, avoir outré la note : c'est ainsi qu'il mentionne, par exemple, *Anvers*, parce que, — je vous le donne en dix, — dans l' « index des ouvrages cités » il nous a appris que les *Acta Sanctorum* des Bollandistes ont été imprimés dans cette ville. Berlin, Hanovre, Venise et nombre d'autres villes ont, pour le même motif, trouvé place dans l'index. C'est trop vraiment, mais beaucoup trop.

5. C'est une belle et intéressante figure que celle de ce merveilleux adolescent que le comte de Saint-Venant a tâché de faire revivre dans son ouvrage posthume : *Saint Benezet patron des ingénieurs* (1). L'illustre académicien, aussi grand chrétien que profond géomètre, n'était connu jusqu'ici que par de nombreuses et importantes publications relatives aux sciences exactes et à leurs applications techniques; voici qu'on nous donne son premier travail histo-

(1) A. B. de Saint-Venant, *Saint Benezet patron des ingenieurs*. Œuvre posthume publiée par ses enfants. Bourges, Tardy-Pigelet, 1889, gr.-8. XIII-155 p., 13 planches.



rique. Depuis plus de soixante ans, en effet, il rêvait de remettre en honneur, parmi ses collègues, la fête du patron des ingénieurs, et il n'avait pas tardé à recueillir des matériaux pour élever à ce jeune et admirable saint un monument digne de lui. Quand une sainte mort vint terminer, en 1886, sa longue et brillante carrière, Saint-Venant emporta dans la tombe le regret de n'avoir pu mettre la dernière main à ce pieux édifice. « Le travail, quoique très avancé, n'était pas terminé » (avertissement en tête du volume). Toutefois les héritiers du défunt ont regardé comme un devoir de répondre aux intentions de son auteur, en le livrant tel quel à la publicité. Nous ne pouvons que nous incliner devant ces intentions éminemment respectables ; nous craignons cependant que cette piété filiale n'ait été plus ardente qu'éclairée et qu'elle n'ait mal servi les intérêts d'une gloire scientifique bien établie, en essayant de la rehausser par le mérite assez contestable de cet ouvrage historique.

Sans doute, M. de Saint-Venant a recueilli avec le soin le plus louable, tous les documents relatifs à son sujet ; il a rassemblé et étudié à peu près tous les auteurs, — et ils sont nombreux, — qui s'en étaient occupés avant lui, fût-ce même en passant (1). De ce travail consciencieux est résultée une compilation intéressante, un puissant amas de matériaux, qui fait l'éloge, si j'ose ainsi parler, de l'entrepreneur du bâtiment, mais où l'on ne reconnaît pas assez la main de l'ingénieur et de l'architecte. L'étude historique consacrée au saint ne remplit guère que le tiers de l'ouvrage (p. 1-48) ; encore faut-il en retrancher trois chapitres (I, II, VII), qui n'ont qu'un rapport plus ou moins éloigné avec la vie du saint. Par contre, les notes ont eu la belle part (p. 49-149). Nous le reconnaissons, l'auteur s'est efforcé de mettre en œuvre, dans cette étude, les documents rassemblés ; mais au lieu de nous donner tout

(1) Aux articles de M. F. Lefort, cités et discutés p. 121, on aurait pu ajouter l'étude du même auteur : *Le premier pont construit sur le Rhône à Avignon, étude historique et critique*. Reims, 1883, 8°, 33 pp. (extrait des *Travaux de l'Academie de Reims*, tome 71).



d'une pièce une exposition suivie et complète des questions controversées, on le voit, dans les notes, revenir, par deux et trois fois au moins, sur des points déjà traités et examiner par le menu et avec nouveaux frais de preuves, les affirmations parfois extraordinaires des autres biographes du saint, lesquelles ne méritaient pas toujours d'être prises si fort au sérieux. La vérité une fois établie dans la première partie, on aurait utilement pu se contenter de faire tout au plus remarquer, soit au bas des pages, soit dans les notes à la fin du volume, les opinions divergentes les plus notables, sans répéter, pour ainsi dire, à chaque fois, une réfutation assez inutile. Il est résulté du système contraire un certain désordre, un continuel renvoi du texte aux notes et des notes au texte, lequel n'est pas fait pour accroître la lucidité des démonstrations, et rend même la lecture de l'ouvrage quelque peu pénible.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le fond du débat. Des questions nombreuses et compliquées se rattachent à cet enfant, qui entreprit à douze ans, croit-on, de construire un pont gigantesque, que la science moderne ne désavouerait pas, et mourut sept ans plus tard, après avoir assuré l'achèvement de son entreprise et perpétué, en y rattachant une congrégation de *frères pontifes*, la durée de son œuvre charitable. Ces questions, M. de Saint-Venant en a avancé la solution; mais nous n'oserions dire qu'il les a pleinement élucidées, et tout le monde ne demeurera pas également convaincu de la vérité de toutes les traditions, d'ailleurs respectables, dont il se fait l'ardent champion. Il met du reste parfois, à vouloir tout défendre, plus de zèle que de critique, et l'on sent qu'il n'est pas tout à fait chez lui sur le terrain de l'histoire. Aussi, aurions-nous à signaler çà et là de petites méprises, des inexactitudes, des erreurs de détail, qui montrent un peu trop chez l'auteur une regrettable inexpérience de la méthode historique et des procédés à suivre dans les ouvrages d'érudition. Par exemple, la pièce très suspecte, qu'il appelle « charte lyonnaise », et dont il essaie de tirer parti (ch. v), n'est pas du tout, comme il le dit (p. 24, 29, 30), une lettre d'Innocent IV, mais bien

une lettre adressée par les Frères pontifes d'Avignon à tous les fidèles ; cela est évident, rien qu'à lire la *salutatio* par laquelle cette pièce commence : « *Sanctissimis in Christo Patribus archiepiscopis, episcopis... et omnibus Dei fidelibus ad quos littere iste pervenerint, fratres pontem super Rodanum... peragentes, salutem in vero salutari.* Ailleurs, l'auteur nous donne (p. 19) un beau fac-similé du document principal relatif à saint Benezet, la « charte avignonaise », comme il l'appelle ; il publie cette pièce, avec une double traduction, française et provençale (p. 58-69), il l'annote (ibid.), il la commente (p. 70-80). Voilà un zèle bien louable ; mais une simple inspection du fac-similé fait voir que la pièce contient cinq lignes de plus que le texte imprimé. Pourquoi les avoir omises ? pourquoi aussi avoir défiguré cette pièce par de nombreuses erreurs de lecture ? Ainsi, p. 59, l. 3 du texte, *se declarant* est certainement inexact; *infra que scripta ardentur* n'a pas de sens et doit être lu... *scripta habentur*. L. 4, le mot *sol* a été omis après *quando* ; l. 11, le mot *tu* a été omis après *noli* ; plus loin, p. 63, l. 2, il faut lire *abscinderet*, non *absconderet* ; l. 25, *igitur*, non *ijitur* ; l. 28-29, *ac si*, non *et si* ; p. 65, l. 32, *et sepe eveniebat ei*, non *inveniebat ei* ; l. 33, *servivit*, non *servavit* ; l. 37, *in festum*, non *in festam* ; et ainsi un peu partout. La « charte lyonnaise », qu'on lit p. 81-3, est en général imprimée plus correctement; je note cependant trois fautes dans une seule ligne (p. 83, l. 6); *prefacto, mittendibus* et *largiruntur*, au lieu de *prefato, mittentibus*, *largiuntur* ; plus bas, l. 17, lisez *Bituricensis*, non *Biturensis* ; l. 18, après *Viennensis*, ajoutez *Tarentasiensis* (voir le fac-similé à la fin du volume) ; l. 20, lisez *septingentos*, *sexaginta*, *relaxant*, et non pas *septengentos*, *sexagenta*, *relexant*. Franchement, c'est par trop incorrect. Je le sais, les éditeurs, avec une grande abnégation, prennent à leur compte les fautes qui pourraient se rencontrer dans l'ouvrage (voir leur avertissement) ; et vraiment, je suis bien un peu porté à les en croire, quand je les vois imprimer, p. 12, l. 7, *Hodorporicon*, pour *Hodoeporicon;* p. 50, n° 2, l. 4 et n° 3, l. 3, *desideretur*, pour *derideretur;* p. 50, note 1

serum, pour *seriem*; p. 51, note 3, *Spuibegium... deliturunt* pour *Spicilegium... delituerant;* p. 101, note 1, troisième vers, *feriae, uc leo, mitis et agnus*, pour *ferox ut leo, mitis ut agnus ;* p. 104, l. 15, *fusi expers*, pour *fuci expers;* etc., etc... J'en conclus que les éditeurs n'ont pas surveillé d'assez près la correction des épreuves.

Je ne puis m'empêcher de regretter que ces mêmes éditeurs aient, comme ils le disent (avertissement), livré cet ouvrage « tel quel à la publicité, bien que la dernière main n'y ait pas été mise ». Il leur appartenait, semble-t-il, de retoucher d'une main pieuse un style par trop négligé en maint endroit, et que le vénérable auteur n'eût pas manqué, s'il eût vécu, de revoir attentivement. Trop souvent on se heurte à des phrases trop lourdes, surchargées d'incises, de parenthèses (voir p. 6, alinéas 2 et 3), et qui, à force de vouloir dire trop de choses, finissent par devenir fort compliquées et nullement élégantes. Il eût fallu surtout retrancher un peu partout quelques détails encombrants et parfaitement inutiles. L'auteur ne sait pas, dirait-on, citer un ouvrage même des plus connus, sans donner sur l'auteur et sur le volume une foule de renseignements dont on eût pu aisément se passer. Au lieu de nous dire tout simplement que l'édition de 1482 du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais indique une éclipse comme étant arrivée le 13 septembre 1177, tandis que l'édition de 1624 la place en 1176 : « C'est bien en effet », nous dit l'auteur, p. 70, note 3, « comme nous l'avons dit note B, en 1177, aux Ides, « c'est-à-dire au 13 septembre 1177, que Vincent de Beauvais, le célèbre encyclopédiste du XIIIe siècle, mort en « 1264, place l'éclipse dans l'édition de 1492 (dite incunable ou du *berceau* de l'imprimerie), de son *Speculum historiale*... Il n'en est pas de même de l'édition de Douai « (Duaci) in-folio, du même *Speculum* et des deux autres « miroirs (*naturale* et *doctrinale*) du même laborieux dominicain, directeur de l'éducation des enfants de saint « Louis... » Et ailleurs (p. 95) : « Ferrari (Philippe), servite, mort en 1626, est l'auteur d'une typographie (c'est-« à-dire d'une publication imprimée) du martyrologe ro-

« main... » Ici, au moins, à dire vrai, il n'était pas inutile de nous apprendre ce que l'auteur entend par typographie ; mais nous n'avions pas besoin qu'on nous donnât l'étymologie du mot « incunable » ! D'autres fois ce sont des détails que, sans être grand clerc, tout homme de lettres est censé connaître. Pourquoi par exemple ajouter, quand on cite un volume des *Acta Sanctorum*, cette observation quelque peu naïve : « collection magistrale, tirant son nom, comme « on sait, de celui du P. Bolland, de la Compagnie de Jésus, « son fondateur en 1648 » (p. 107) ? Si *on le sait*, à quoi bon le dire ? d'aucuns *savent* de plus que le premier volume a paru, non en 1648, mais dès 1643. Parfois l'auteur cite des manuscrits de la Bibliothèque de Paris, qu'il appelle toujours, par archaïsme sans doute, la bibliothèque royale (p. ex. p. 70, note 3) ; mais pour qui écrit-il cette note, p. 104, note 1 : « Cette copie de 1648... se trouve à la bibliothèque « royale de Paris, qui a été établie, comme on sait, dans l'an- « cien hôtel de Nevers, rue de Richelieu » ? Eh oui, on le sait ! A la rigueur, un demi-lettré connaîtra aussi le musée Calvet, et il est inutile de lui dire (p. 88, note 3) : « Nous en « devons la copie... à M. Delloye, le savant conservateur du « riche musée appelé Calvet, du nom du docteur Esprit « Calvet, qui l'a fondé au commencement de ce siècle » ! Si le savant académicien avait été un peu plus initié aux études historiques, il ne se serait pas donné la peine d'imprimer (p. 52) « un tableau, qu'on ne trouve nulle part, que « nous sachions » (p. 51) ; ce tableau... c'est la concordance du calendrier romain avec le calendrier actuel concordance qui se trouve un peu partout, ne fût-ce que dans les calendriers solaires de *l'Art de vérifier les dates*. Tout cela n'est pas bien grave ; toutefois on eût bien fait de supprimer ces inutilités naïves, qu'on est choqué de trouver dans des livres qui prétendent à un caractère scientifique.

M. de Saint-Venant avait tenu à décorer richement le monument qu'il élevait à son saint patron. Deux photographies (charte avignonaise, portrait de Chézy), cinq belles héliogravures (vues du Pont-Saint-Benezet, vitraux de Saint-Didier d'Avignon, gravure de Mathieu Greuter),

quelques gravures et plans, sont un complément, à la fois artistique et scientifique, dont nous sommes reconnaissants à l'auteur. Mais on est désagréablement frappé du contraste que font, à côté de ces illustrations de bon goût, un *fac-similé* quelconque (charte lyonnaise) et une mauvaise carte du Vivarais (planche 13). Par une distraction des éditeurs, le portrait de l'ingénieur général Chézy, qui fonda au siècle passé la fête de saint Benezet parmi les ingénieurs, n'a pas été placé, comme l'annonce quelque part l'auteur, en tête du volume, mais au milieu, un peu au petit bonheur (en regard de la note B : « Texte latin des chroniqueurs... »). Quand donc, sur l'invitation de M. de Saint-Venant, on veut admirer le portrait « de l'homme excellent et éminent, dont « nous présentons, en tête de ce « volume, l'image au bienveillant sourire », on trouve... la grave et intelligente figure de l'auteur lui-même.

En résumé, on aurait dû, ce nous semble, apporter un soin plus attentif à la revision et à la publication de cet ouvrage. L'ouvrage même, nous le répétons, restera un témoignage du zèle de son vénérable auteur pour le culte de saint Benezet, mais nous ne croyons pas qu'il ajoute les palmes de l'histoire aux lauriers conquis sur le champ de la science par celui que M. Boussinesq a nommé, à si juste titre, « une des gloires scientifiques de la France ».

6. Ah ! le joli bijou que cette *Legende merveilleuse de Monseigneur sainct Yves* (1), que nous conte, en « nostre vieille et iolie langue françoise », un noble fils de tant doulce Bretaigne « heureulx païs, bény de Dieu, qui garde remembrance de ses apostres et de ses sainctz. » Merveilleux, en effet, ce petit livre aussi bon que beau : et ce n'est pas peu dire. Le but de l'auteur est un but d'édification et

(1) Vte Arthur du Bois de la Villerabel, *La Legende Merueilleuse de Monseigneur Sainct Yues, Ornement de son siecle, Mirouër des Ecclesiastiques, Aduocat et Pere des poures, veufues et orphelins, Patron uniuersel de la Bretaigne-Armoricque.* Imite des Legendaires Bretons d'apres des documents historiques rares ou inedits. Illustrations de Paul Chardin. Rennes, H. Caillière, 1889, 4°, VII-160 pp.

de réconfort. Il veut nous « arracher ung moment aux clameurz de nostre siècle, et nous transporter, comme en ung resue, vers ung age généreulx et vrayment chrestien. » Pour cela, il a cueilli « ès iardins de Kermartin, les plus fraisches florestes », c'est à savoir « les gestes et miracles » de sainct Yves, et il en offre à son ami lecteur « ung boucquet auquel sa foy et bon cueur breton treuueront, il l'espère, senteur et parfum ». Oui, certes, notre conteur sera récompensé de son pieux zèle : car tous ceux qui le liront puiseront dans son œuvre « subiect de déuotion et réuérence enuers ce grand sainct », et répéteront une fois de plus et avec une joie nouvelle que « tousiours sont féconds les Bardes d'Armoricque. » Sans doute la « prosaïque chanczon » du nôtre est plutôt un livret d'histoire qu'un livre d'histoire. On se tromperait toutefois, si l'on croyait que la muse de l'histoire n'a pas présidé à la naissance du petit livret. L'auteur a puisé à de bonnes sources le thème de son narré, et « n'aduançant rien qu'il ne preuue », il nous « peint au vrai », sous une forme du reste très originale, « le pourtraict de Monsieur sainct Yves » ; c'est si vrai, que le « criticque, morose et querelleux » par métier, aura fort peu de chose à y redire (1). Si parfois, pour marier l'agréable à l'utile, le conteur mêle à son récit quelque joyeuseté, quelque anecdote imaginée par nos malicieux ancêtres et contée avec une verve ravissante (p. ex. p. 50-52) ; si à l'histoire des miracles attestés dans les procès de canonisation, viennent se joindre parfois d'autres merveilles (p. ex. p. 16-18), écloses celles-ci bel et bien dans l'imagination du bon peuple, il a toujours soin d'avertir d'un mot son ami lecteur que l'austère histoire cède ici la place à la légende, et qu'il ne faut

(1) On pourrait relever de ci de là deux ou trois minimes inexactitudes ; mais saint Yves m'en voudrait, je crois, pour cette mauvaise chicane et tracasserie. Il me permettra cependant de dire que j'ai été étonné de voir l'auteur reprendre et soutenir avec tant d'insistance (p. 25-7, notes ; p. 94-6, note 1 ; cfr. p. 117, note 3), la thèse qui fait du saint, non l'aîné des sires de Kermartin, mais un cadet, un « juveigneur. » Cette thèse n'est pas admissible ; l'auteur, du reste, comprend mal le sens du mot *apud*.



voir dans ces récits que le « fruict de la traditive », que « plaisancte historiette, ioyeux mémorial de la gaïeté de nos pères ». L'historien après tout fera bon visage à cet ouvrage de pieuse fantaisie, d'autant plus qu'il y pourra glaner par endroits, dans les notes, mainte pièce intéressante, voire pièces inédites. C'est donc en somme viande louable et solide que « ce faon de l'ours », qui nous est servi de si bonne grâce. L'auteur s'excuse en riant de ce qu'il nous soit présenté « auant que d'estre lesché ». C'est en effet une idée très originale et non un des moindres charmes de la *Legende merveilleuse*, qu'elle soit donnée « soubz les traictz et couleurs du vieux tems », dans un spirituel pastiche de la langue que parlaient nos pères il y a tantôt quatre siècles. Je le sais, un linguiste de profession froncera plus d'une fois son docte sourcil, en parcourant ces pages. Il y relèvera quelques mots ou trop anciens ou trop modernes; des expressions, voire des membres de phrases, qui sentent fort leur XIXe siècle et jurent un peu avec le contexte; des mots employés dans un sens qu'ils n'ont jamais eu; une orthographe un peu trop luxuriante et parfois de pure fantaisie, où les lettres de surcharge sont mises un peu partout, pour faire nombre plutôt que pour représenter, comme elles le doivent, un souvenir étymologique. Tout cela est très vrai; mais qui ne sait combien c'est une tâche ardue et presque impossible, de faire un pastiche parfait; de bien grands clercs s'y sont brûlé les ailes. Celui-ci du reste est dans l'ensemble très réussi; c'est bien le style, la verve, le ton naïf et parfois malicieux, le sentiment tout chrétien de nos anciens légendaires. Je l'avoue humblement, ce n'est qu'après avoir dévoré à belles dents et sans désemparer ce faon mal lesché que je me suis aperçu, en seconde lecture, des quelques taches qui marquent sa robe et que, sans être criticque morose et querelleux, il me faut bien relever par devoir d'état. Mais il est morose et querelleux, certain mien compère en critique: parce que Littré a commis en son temps une traduction d'Homère et de Dante dans la langue du XIIIe siècle, il s'est mis en tête que notre légendaire a voulu, lui aussi, parler la

même langue, et l'admoneste en conséquence pour avoir fort mal réussi dans son dessein. C'est bien simple; ce n'était pas cela que voulait notre auteur.

Mais ce n'est pas seulement par son ton et son style que la *Legende merveilleuse* est une œuvre artistique du meilleur goût. Splendidement imprimée par le meilleur maistre-imprimeur de la Bretaigne-Armoricque, elle est ornée d'une série de fleurons armoriés et de culs-de-lampe, reproduits d'après les documents authentiques ou les vieux monuments bretons. Le bijou toutefois, ce sont ces neuf camaïeux rouges, bistres, bleus et bruns, placés en tête des chapitres et dus, comme les autres illustrations du volume, au crayon délicat de M. Paul Chardin. Si l'ami lecteur s'en veut faire une idée, qu'il aille les voir lui-même et je lui promets régal délectable. Je lui signale, comme beaux entre les plus beaux, la délicieuse scène qui précède l' « epistole au lecteur », et où l'on voit l'autheur et l'imaigier, assistés de leurs patrons et en présence des « sept sainctz de Bretaigne », offrir à Monsieur sainct Yves leur charmant volume; et au chapitre VIII, le *pardon* au tombeau de saint Yves, dans un fort dévot coin de l'antique cathédrale de Tréguier.

Yves n'est pas seulement « l'honneur et glore du païs breton ». Bien des bonnes villes de notre patrie, Anvers, Gand, Louvain, Malines (p. 122), ont d'ores et déjà voué un culte tout spécial à ce « premier des robbins et aduocatz canonnizé en saincte Eglise ». Aussi nos gens de robes ne peuvent manquer de faire bon accueil à ce merveilleux monument élevé à leur patron. Il fallait le prévoir, l'auteur, se conformant à une tradition séculaire, ne manque pas de leur décocher çà et là quelques malices de sa façon. Mais il met le baume sur la plaie, — si plaie il y a, — en leur rappelant que « le glorieux sainct ne desprisait pas l'aduocation de patrociner, aïant certaine crédence que, après l'office de Iuge, il n'y a point au roïaulme des cieulx de plus exaulcèz ne sublimèz plus haultement en gloire que ceulx qui sont aduocats ». Sans être du reste de la confrérie de sainct Yves, nous tous qui « plaignons et geignons dans nostre siècle peruerz et vollaige », nous serons réconfortés par les

récits et les leçons que nous baille ce barde des vieux temps, ce preux de bon et féal lignage, « tousiours vert ». Les Bretons surtout tressailleront en l'entendant chanter d'une voix vigoureuse et émue : « En vain s'eslèuera le mauluais vent sur le païs du seigneur Yues, renuersant tout; en vain, les Mallandrins brizeront tumbes et autelz de nos vieulx sainctz, clâmant mallement et blasphesmant; tous iours viuront les croyances, usaiges et traditions de nostre Bretaigne ». C'est à eux, c'est à sa chère Bretagne et aux Bretons que l'auteur, comme il estoit droict et iuste, a dedié son ouvrage. Mais ils ne seront pas les seuls à « s'esiouir en leur âme et créance » à la lecture de la charmante et merveilleuse Légende de Monsieur sainct Yves.

Alb. Poncelet, S. J.

Louvain, 1er juin 1890.



MÉLANGES

NOTES HISTORIQUES (1)

II. Le Mystère du Sang chez les Juifs.

Sous ce titre, M. Henri Desportes publiait naguère un livre dont *l'Université catholique* rendit compte il y a quelques mois (t. III, p. 154). L'ouvrage, présenté au Souverain Pontife, a été honoré d'un bref. Les Juifs eussent fait volontiers le silence sur ce volume, mais le nom de Léon XIII, mêlé à cette affaire, a provoqué une correspondance entre le grand rabbin de Londres, M. Hermann Adler, et S. E. le cardinal Manning. Elle a paru dans divers journaux, a même été traduite en français (pas très correctement ni toujours exactement, comme on va le voir). Nous la prenons dans *l'Instruction publique* du 15 février dernier (p. 97-8).

Après avoir rappelé avec reconnaissance les services rendus à ses coreligionnaires russes par le cardinal, le grand rabbin témoigne de son profond étonnement d'avoir vu « rapporter dans les journaux que le cardinal Rampolla a écrit à l'auteur (M. Desportes), en lui donnant à entendre que *le Pape approuve grandement son travail en ce qui concerne l'horrible coutume des rabbins juifs* ».

« Je me refuse à croire », continue-t-il, « que le glorieux chef de l'Eglise romaine, dont la réputation de sagesse, de clémence

(1) Voir le précédent numéro.

et de justice est universelle, puisse avoir articulé de semblables paroles. » Vérification faite auprès du cardinal secrétaire d'Etat, M. Desportes avait reçu « la lettre-formule adressée à tout auteur avant d'avoir examiné son livre, et souvent même avant de l'avoir lu ».

Le grand rabbin touche à la question historique ; il est nécessaire de reproduire intégralement ses paroles : « Il n'y a pas dans le corps entier de la littérature juive une seule phrase qui puisse donner le soupçon d'un crime aussi révoltant, ni dans l'histoire un seul fait, digne de crédit, qui puisse, même au degré le plus éloigné, justifier une allégation aussi odieuse. Je rappellerai à Votre Eminence que les dignitaires les plus élevés et les plus autorisés de votre Eglise, jusqu'au Souverain Pontife lui-même, ont mis (*ajouter* à néant ?) toute croyance dans des charges de cette nature. Je citerai quelques exemples. Dans un rescrit adressé par Innocent IV, en 1247, aux évêques et archevêques d'Allemagne, il dit : *Falso imponunt eisdem, quod in ipsa solemnitate* [*Paschali*] *se corde pueri communicant interfecti, credendo id ipsam legem præcipere, cum sit legi contrarium manifeste ; ac eis malitiose objiciunt hominis cadaver mortui, si contigerit illud alicubi reperiri* (Reynaldi. *Annales ecclesiastici*, p. 581, tract. 83-84.) »

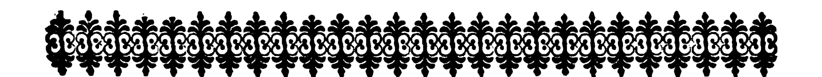
Arrêtons-nous sur ce texte qui semble si formel. Je n'hésite pas à affirmer — et le lecteur sera dans un instant de mon avis — que le pape Innocent IV n'a pas déclaré un mot de ce qu'on place sous le couvert de son autorité. Le texte complet de cette bulle, donnée à Lyon le 5 juillet 1247, se trouve dans plusieurs auteurs indiqués dans les *Regesta pontificum Romanorum* de M. Potthast (n° 12596). Le mieux est de la prendre là où M. Adler l'a trouvée. En voici toute la portion qui précède la citation ci-dessus : *Archiepiscopis et episcopis per Alemanniam constitutis.* — *Lacrymabilem Judæorum Alemanniæ recepimus quæstionem, quod nonnulli tam ecclesiastici quam sæculares principes, ac alii nobiles et potentes vestrarum civitatum et diœcesum, ut eorum bona injuste diripiant et usurpent, adversus ipsos impia consilia cogitantes et fingentes occasiones varias et diversas : non considerato prudenter quod quasi ex archivio eorum Christianæ fidei testimonia prodierunt, Scriptura divina inter alia mandata legis dicente : Non occides ; ac prohibente illos in solemnitate Paschali quidquam morticinum non contingere ; falso imponunt eisdem* ut supra... *Unde suum extermi-*

nium metuentes, duxerunt ad Apostolicæ Sedis prudentiam recurrendum. Nolentes igitur præfatos Judæos injuste vexari, etc. (Raynaldus, éd. Guérin, 1870, t. XXI, p. 362).

Pour quiconque est au courant du formulaire de la chancellerie pontificale, il est clair que, dans toute cette bulle, jusqu'aux mots *Nolentes igitur*, Innocent IV ne fait que reproduire cette *lacrymabilem Judæorum quæstionem* et ne décide en aucune manière la question de fait.

Poursuivons un peu le texte du grand rabbin : « Lorsque des accusations semblables furent soulevées en 1759 contre les Israélites de Pologne, le cardinal Ganganelli, après le pape Clément XIV, publia une défense pour faire la preuve de leur innocence. » Laurent Ganganelli, alors consulteur du Saint-Office, fut en effet chargé par la congrégation des grâces de rédiger un rapport sur une supplique présentée par Jacob Selek, député des Juifs de Pologne, au sujet d'un assassinat perpétré à Iampol en 1756. Ce fait particulier a été l'objet d'une étude de M. Mortara dans le journal israélite de Verceil *l'Educatore* (1862, t. X, p. 257-70). Le docteur A. Berliner trouva depuis, dans les archives de la communauté israélite de Rome, une copie du rapport (en italien) terminé par Ganganelli le 21 mars 1758 et approuvé par la congrégation en décembre 1759 ; il en publia une traduction allemande, sous le titre : *Gutachten Ganganelli's (Clemens XIV) in Angelegenheit der Blutbeschuldigung der Juden* (Berlin, 1888). Le texte italien a été publié, d'après la copie de M. Berliner, dans la *Revue des études Juives* (1889, t. XVIII, p. 179-211), par M. Isidore Loeb, un des plus assidus collaborateurs. Il est à regretter que cette copie, incomplète des appendices et pièces justificatives, n'ait pu être collationnée sur une minute de provenance pontificale, à l'effet de mettre son authenticité hors de tout conteste.

U. C.



BIBLIOGRAPHIE

Œuvres pastorales de Mgr Turinaz, évêque de Nancy. 2 vol. in-8, Paris, Retaux-Bray.

Ce qui caractérise les œuvres pastorales de l'éloquent évêque de Nancy, c'est ce que l'on appelle de nos jours : l'*actualité*. Mgr Turinaz connaît son temps et son pays ; il en sait les grandeurs et aussi les faiblesses; il dévoile courageusement les maux dont nous souffrons, et il indique avec précision le remède. Il n'est étranger à aucune des questions religieuses, morales et sociales qui agitent et troublent notre époque, et sur chacune il dit le mot de l'évêque qui a pour mission de répandre la lumière de la vérité. L'on retrouve dans ces pages variées, vivantes, pleines d'intérêt, l'histoire intellectuelle et morale de notre pays depuis quinze ans : lecture singulièrement attachante et instructive. Trois sujets, en particulier, paraissent avoir attiré l'attention de l'évêque de Nancy. Il met d'abord en relief ces premières vérités naturelles qui forment le pain quotidien de l'âme : *Lettre sur le matérialisme et la spiritualité de l'âme; Lettre sur la grandeur et la puissance de l'âme*. Ensuite, il attaque avec une vigueur toute particulière la grande puissance de notre temps, cette *Contre-Eglise*, qui a nom la Franc-Maçonnerie : deux lettres pastorales sont consacrées à ce grave sujet. Enfin, Mgr Turinaz ne se lasse pas d'insister sur la question de l'enseignement à ses divers degrés ; dans les divers écrits sortis de sa plume et qui ont trait à cette matière, il y a des enseignements à la fois élevés et pratiques que feront bien de méditer certains esprits qui ne comprennent pas assez que tout l'avenir de notre pays est engagé dans la question de l'éducation. L'on sent partout dans les *Œuvres* de Mgr Turinaz, l'âme de l'évêque, la science du docteur, l'ardeur de l'apôtre. G. de Pascal.

O'Connell. Sa Vie, son Œuvre, par L. Nemours-Godré. In-18. Paris, chez Savine.

Voilà un livre émouvant, réconfortant, et pour me servir d'un mot en vogue, éminemment *suggestif*. Certes le nom d'O'Connell est connu chez nous. Peut-être cependant, y a-t-il quelques-uns de nos compatriotes, même lettrés, qui seraient tentés de demander, comme ces passants apercevant des catholiques levant leurs chapeaux devant O'Connell qui traversait Paris en 1847. — Ah! qui est-ce, O'Connell? — « L'un de nous, ajoute Louis Veuillot qui raconte cette anecdote, J.-P. Tessier, esprit et cœur des plus hauts, mort depuis sans laisser de trace et que la liberté aurait tiré de l'ombre, répondit: « Ce n'est rien, c'est « un homme! »

Oui, c'est un homme, et quel homme! Le livre de M. Nemours-Godré le fera mieux connaître en France. On le sent, l'auteur aime passionnément le héros chrétien, et la noble et malheureuse Irlande. La vie d'O'Connell, qu'est-ce, sinon l'histoire du dévouement leplus sublime mis au service de la plus sainte des causes? La foi, la justice, le patriotisme, tous les sentiments les plus élevés de l'âme humaine remplissent le cœur d'O'Connell, et lui, leur prête la puissance de la plus incomparable éloquence qui ait jamais frémi sur les lèvres d'un homme. Qu'il fût la personnification même de l'éloquence, tous ceux qui ne sont pas absolument ignorants de l'histoire contemporaine le savaient; mais à quel point ce grand génie était un chrétien fidèle, simple, à la piété tendre et naïve; avec quelle vérité on peut lui appliquer cette parole! « Les cœurs de lions sont les vrais cœurs de père »; dans quelle mesure parfaite il unissait à un courage indomptable, à la passion patriotique qui ne cessa jamais de le consumer, aux élans d'une éloquence qui soulevait des foules de cent mille Irlandais, l'habileté la plus consommée, la patience que rien ne décourage, et ce que j'appellerai une modération intrépide, qui, en dépit des procédés sans nom de ses adversaires, et des sollicitations d'amis d'un jugement moins calme et moins puissant, lui fit toujours rejeter les moyens violents et les appels à la force, c'est là ce qui était moins connu, et c'est là ce que M. Nemours-Godré nous fait admirer.

La vie d'O'Connell fut une lutte sans trêve, et sur la tombe de ce *roi sans couronne*, de ce *libérateur* de sa patrie, l'on pourrait graver ces trois mots que l'on a gravés sur la tombe d'un grand



soldat chrétien, mort il y a quelques années, du général de Sonis: *Bonus miles Christi.* L'auteur nous fait pénétrer dans la vie du héros chrétien; il nous en raconte les péripéties émouvantes, les grandes et inoubliables batailles; mais il nous en révèle aussi — et c'est là un des côtés les plus attachants de ce livre, l'intime avec tous ses charmes et toutes ses grâces — O'Connell debout sous le ciel d'Irlande, ayant devant lui un océan de peuple frémissant au souffle de sa parole, ravit d'admiration; mais O'Connell au foyer domestique, ou écrivant à son « cher amour », comme il appelait sa femme, ou à « sa mignonne enfant », et épanchant dans ces lettres les flots de la plus suave tendresse, touche le cœur au meilleur endroit.

Un dernier mot: O'Connell, si grand et si puissant que fût son génie, aurait sans doute échoué dans son entreprise, si derrière lui ne s'était pas dressé tout un peuple organisé, enrôlé dans une immense *association catholique.* Par là, surtout pour nous, dans les tristes temps que nous traversons, il est notre modèle. Mais, où est O'Connell? Où est le peuple chrétien?

G. DE PASCAL.

A reply to Dr Lightfoot's Essays, by the Author of *Supernatural Religion*, in-8°, 180 pp. — Londres, Longmans, Green and Co, 1889.

Nous avons parlé aux lecteurs de l'*Université catholique* de la réfutation qu'avait faite le docteur Lightfoot de l'ouvrage intitulé *Supernatural Religion*, et à cette occasion nous avons signalé le point de vue où s'était placé l'auteur anonyme. Entre les deux critiques, la lutte s'est établie en définitive sur la question de savoir quelle était l'évidence externe dont jouissent les livres du Nouveau Testament.

On y fut amené par le raisonnement de la *Supernatural Religion.* La religion chrétienne a pour fondement la révélation, et celle-ci s'appuie sur les miracles évangéliques en particulier. Or, ces miracles sont racontés dans les livres du Nouveau Testament. Mais, indépendamment de toute autre considération, des contradictions que présentent entre eux les quatre récits évangéliques, on ne peut prouver que leurs auteurs soient des témoins oculaires. On ne sait à quelle époque ces livres ont été écrits, puisque aucun témoignage d'écrivains antérieurs au milieu du IIe siècle ne vient prouver leur existence. On peut

aller plus loin et mettre en doute l'authenticité ou l'autorité de quelques écrits d'où l'on extrayait des témoignages en faveur du Nouveau Testament.

C'est, nous l'avons dit, contre ces conclusions que proteste le docteur Lightfoot. Dans sa réponse, il prouvait l'authenticité des écrits discutés, de ceux de saint Ignace d'Antioche en particulier; puis il étudiait la nature du témoignage qu'on pouvait trouver dans les ouvrages des deux premiers siècles, et en établissait la valeur. Il faisait en outre à l'auteur de la *Supernatural Religion* divers reproches de détail.

Ce dernier vient à son tour de publier les répliques qu'il avait adressées au docteur Lightfoot. Après avoir répondu aux critiques de détail, il reprend la question et étudie à son tour et à nouveau la valeur des témoignages qu'on peut extraire des œuvres d'Eusèbe, de saint Polycarpe, de Papias, de Méliton, de Claude Apollinaire et de la lettre des églises des Gaules aux chrétiens d'Asie et de Galatie. Ou il en nie l'authenticité ou il refuse d'y voir des souvenirs ou des réminiscences de notre Nouveau Testament. Quant aux lettres de saint Ignace, il les déclare apocryphes. En guise de conclusions, l'auteur anonyme résume son système : nous n'avons pas à le suivre sur ce terrain. Constatons seulement que, tout sceptique qu'il prétend être, il est encore plus dogmatique dans ses affirmations que ses adversaires. Nous ne sommes pas fâché d'ailleurs de voir paraître de temps en temps des ouvrages tels que la *Supernatural Religion;* ils réveillent l'attention des défenseurs de la vérité et les obligent à creuser plus avant les questions et à les remettre de nouveau en lumière.

E. Jacquier.

Exposition et démonstration de la doctrine catholique, par demandes et réponses, par M. Lagarde, curé, ancien directeur de grand séminaire, in-32 de 295 p. 1890, Lethielleux.

Dans cet excellent volume, qui ne dépasse pas le format ordinaire d'un catéchisme, on trouvera la moelle de la doctrine chrétienne. Il est à la portée des enfants et pourra rendre de précieux services aux catéchistes eux-mêmes. Suivant les expressions de l'auteur, la religion y est présentée par le *côté historique*, qui est le plus accessible à l'intelligence et sert de *base* aux preuves de toutes les vérités révélées.



Grundriss der rœmischen Alterthümer, von Dr C. Krieg. — 3e édit. xv, 360 pp. — Herder. Fribourg en Brisgau, 1889.

Ce *Précis d'Institutions romaines* s'adresse surtout aux étudiants ; mais quiconque s'intéresse aux antiquités romaines le lira avec fruit. En quelques années seulement, il a atteint sa troisième édition, ce qui prouve le cas qu'en ont fait nos voisins. Cette édition promet d'être encore plus favorablement accueillie, grâce au fini de l'exécution typographique, au choix et à la netteté des illustrations. Le texte primitif a été totalement refondu : au lieu de 235 pages, le volume actuel en contient 360. L'ouvrage comprend deux parties : vie publique et vie privée. La première et, comme de raison, la plus développée de beaucoup, se divise en six chapitres : constitution, administration territoriale, droit, justice, guerre, religion ; la seconde étudie la vie domestique et les relations sociales du Romain.

Chacun sait l'utilité de ces sortes de précis : les traités des Mommsen, des Marquardt, des Lange, quoique décorés du modeste titre de Manuels, sont trop étendus, et d'ailleurs, pour la plupart, encore inachevés. Il faut, et pour l'élève et pour le maître, un Compendium qui mette en vive lumière les principales données de la science, et qui renseigne promptement. On sait aussi tout ce que suppose la rédaction de ces précis : commerce familier avec les auteurs anciens, connaissance de toutes les conjectures présentées par la critique historique, — et Dieu sait si la critique en est hérissée ! — enfin art de trier et de choisir les plus vraisemblables. Aucune de ces qualités n'a fait défaut au savant professeur de l'Université de Fribourg en Brisgau.

On pourrait cependant lui reprocher de s'être attaché plutôt aux théories de Niebuhr qu'aux hypothèses plus modernes, et, en tout cas, de n'avoir pas toujours signalé ces dernières. Nous eussions aussi préféré qu'il fît la part plus grande à l'administration territoriale au détriment de la religion, sur certains détails de laquelle il nous semble avoir trop insisté. Enfin, on pourrait désirer à cet ouvrage une forme moins didactique, nous dirions presque moins sèche. Néanmoins, et tel quel, un ouvrage de ce genre serait appelé en France à rendre de précieux services, non seulement aux maîtres et aux candidats à la licence, mais encore à la jeunesse de nos collèges. Et que ceux qui ne lisent pas l'allemand se rassurent, on en prépare une traduction française.

E. J.

Principienfragen der christlichen Archæologie, von J. Wilpert. — In-8°, VIII, 103 pp. et deux planches en phototypie. — Herder à Fribourg en Brisgau, 1889.

MM. Schultze, Hasenclever et Achelis avaient prétendu protester, au nom de la science, contre les conclusions que M. de Rossi tirait de ses découvertes dans les catacombes romaines.

M. Hasenclever soutenait que les premiers chrétiens avaient simplement reproduit les allégories mythologiques et les inscriptions païennes. M. Wilpert prouve d'abord que les inscriptions chrétiennes diffèrent des païennes, et par les termes qu'elles omettent, et par les figures qui y sont ordinairement retracées ou les acclamations qu'elles ajoutent. Il discute ensuite les explications ridicules que M. Hasenclever avait présentées des allégories ou des scènes chrétiennes : le dauphin, le bon Pasteur, la colombe, l'adoration des Mages, etc.

M. Wilpert combat aussi les théories de M. Achelis sur le poisson (ἰχθύς), symbole de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il montre que ce symbole a été connu des Pères de l'Eglise, qu'il n'était pas seulement usité à Rome, mais encore en Orient et en Gaule, témoin l'épitaphe d'Abercius et l'inscription de Pectorius.

Tout lecteur impartial jugera que M. Wilpert a fait bonne justice des étranges théories de ses adversaires (1). Peut-être cependant lui souhaitera-t-on un peu plus de calme dans la discussion. E. J.

I. — **Anonymus adversus Aleatores und die Briefe an Cyprian, Lucian, Celerinus und an den Karthaginiensischen Klerus.** — Traduction et commentaire par le Dr Adam Miodonski. — In-12, 128 pp. — Erlangen, Deichert, 1889.

II. — **Die Schrift de Aleatoribus als Zeugniss für den Primat der rœmischen Bischœfe**, von Paul von Hoensbroech, S. J. — *Zeitschrift für Katholische Theologie.* I Quartalheft, 1890.

I. — Les critiques et les historiens de l'Eglise se sont beaucoup occupés depuis un an d'un petit traité, le *de Aleatoribus*, rangé à la suite des œuvres de saint Cyprien, mais qu'on soupçonnait depuis longtemps n'avoir pas été l'œuvre de l'évêque de

(1) M. Schultze, mis en cause, a essayé de répondre à M. Wilpert; celui-ci a répliqué. Nous ne pouvons entrer dans le débat. Pour montrer la bonne foi du critique protestant, il suffira de relever cette étonnante affirmation : Pour un catholique croyant, cesse la liberté de la recherche scientifique.



Carthage. C'est M. Harnack qui a provoqué ce mouvement d'étude par son travail intitulé : *Der pseudo-cyprianische Tractat de Aleatoribus*. Nous en avons présenté les conclusions principales aux lecteurs de l'*Université catholique* (janvier 1889, p. 143). Depuis lors, on a discuté les conclusions de M. Harnack, étudié de plus près la langue du document, et présenté de nouvelles hypothèses. Il serait trop long, et peut-être un peu fastidieux, d'entrer dans le détail des conjectures émises au sujet de l'auteur; qu'il nous suffise de savoir que, si quelques-uns refusent d'accepter le pape Victor I[er] pour l'auteur de cet opuscule, plusieurs critiques de valeur ont adopté cette hypothèse de Harnack, et presque tous, ce qui est pour nous le point important, reconnaissent que le *de Aleatoribus* est l'œuvre d'un pape du IIIe siècle.

Le travail de M. Miodonski est, après celui de M. Harnack, un des plus importants qui aient été publiés sur ce document. Dans l'introduction, il examine d'abord la valeur des divers manuscrits qui nous ont transmis le texte, puis, par une comparaison attentive de la langue du *de Aleatoribus* et de celle de saint Cyprien, il conclut à des ressemblances assez fortes pour qu'on soit amené à croire que l'auteur de l'opuscule est un Africain. Il croit cependant que l'opuscule a été écrit à Rome, et que son auteur est le pape Melchiades (310-314). Il termine par quelques pages sur l'origine des jeux de hasard et sur leur usage dans l'antiquité. A la suite il publie le texte lui-même, avec une traduction allemande; il y joint un commentaire, où il relève avec soin les variantes des manuscrits, émet ses propres conjectures, relate celles des autres critiques, et enfin explique le texte surtout au point de vue philologique.

Le docteur Hilgenfeld a voulu aussi donner son opinion sur le *de Aleatoribus;* il nous paraît difficile que son hypothèse trouve un accueil favorable. L'auteur serait Acesius, évêque des Novatiens romains (325), ou son prédécesseur immédiat. Il n'y a qu'une objection à faire à cette identification, mais elle est grave. Il n'y a jamais eu d'évêque novatien à Rome portant ce nom; le seul Acesius que connaisse l'histoire, est celui que mentionne Socrate, et qui fut en effet, en 325, évêque novatien, mais à Constantinople.

II. — Le travail du Père de Hoensbroech sur le *de Aleatoribus* mériterait une analyse détaillée; signalons au moins les conclusions principales. L'auteur de l'opuscule est certainement un

évêque de Rome, puisque, d'après ses propres paroles, il a le soin de toute la fraternité, qu'il a reçu de Dieu l'hégémonie de l'apostolat, qu'il est le représentant du Seigneur et le successeur de celui sur qui Jésus-Christ a fondé son Eglise. Le *de Aleatoribus* est la première encyclique qui ait été lancée par un pape; la première partie (I-V) est adressée aux évêques pour leur rappeler leurs devoirs de pasteurs des âmes; la deuxième partie (V-XI) reproche aux fidèles leur passion pour les jeux de hasard.

Ce document est précieux pour l'histoire du dogme chrétien; il y est question du *sacrificium Christi* (IV), du *sacrificium dominicum* (V), de la *mensa dominica* (XI), du pouvoir que possèdent les Pasteurs de l'Eglise de remettre les péchés, après une connaissance raisonnée de ces péchés (I). Cet opuscule méritait donc que la critique s'occupât d'en fixer la date et l'auteur; mais l'accord, on le voit, n'est pas encore fait sur la question.

E. J.

Rome, ses monuments, ses souvenirs, par l'abbé Boulfroid. Grand in-8° jésus de 300 pages illustré de 86 gravures. Prix broché : 3 fr.; pour recevoir franco, 0.60 en plus. — Société de Saint-Augustin, Lille; 26, place Bellecour, Lyon.

Si l'on nous demande en quoi ce volume diffère de tant d'autres qui sont bons, nous dirons, d'abord, par une très rare et très louable indépendance à l'égard de certaines admirations de commande. Il est des engouements que l'auteur ne subit pas, des chefs-d'œuvre qu'il ne goûte pas, des renommées qui ne lui en imposent pas. En second lieu, ces pages frémissent d'une indignation véhémente contre les spoliateurs du Pape qui, non contents de leur intrusion criminelle, déshonorent jusqu'à la cité matérielle par des enjolivements et des rajeunissements dont l'inintelligence les met au-dessous des Vandales. A Rome, comme à Jérusalem, M. Boulfroid a vu la désolation dans le lieu saint : la sentinelle piémontaise aux portes de Saint-Pierre le révolte autant que le soldat turc au Saint-Sépulcre, davantage, devrais-je dire, car le croissant est dans son rôle; la croix profanée de Savoie ment au sien.

Enfin M. Boulfroid, si bien à lui que soit son livre, n'a pas cru qu'il dût y parler seul; il a fait à ses devanciers de fréquents et très heureux emprunts : il a emprunté à l'Italie même la magie de ses monuments, l'éloquence de ses chefs-d'œuvre, reproduits avec une généreuse prodigalité. X.



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

SOMMAIRE. — I. Livres à l'Index. — II. La messe *pro populo* et le binage. — III. L'*Ave, Joseph.* — IV. Prière de saint Ignace de Loyola. — V. Procédure des càuses de béatification et de canonisation. — VI. La dévotion aux quinze samedis, en l'honneur de N.-D. du Rosaire.

I. — La S. Congrégation de l'Index, à la date du 6 mars 1890, a condamné les livres suivants :

Mélanges sur quelques questions agitées de mon temps et dans mon coin de pays, par J.-M. Boillot, curé de la Madeleine de Besançon. — Besançon, imprimerie et lithographie Dodivers et Cie, Grand'Rue, 87, et rue Moncey, 8 bis, 1888.

L'auteur s'est soumis à ce décret d'une manière digne d'éloge et a réprouvé son ouvrage.

Judas de Keriot. — Poema dramatico de Frederich Soller de la Academia de la llengua catalana, Maestre en gay saber. — Barcelona, libreria de I. Lôpez, editor. — Rambla del Mitj. num. 20. 1889.

Il Nuovo Rosmini. — Periodico, scientifico, litterario. — Milano, Tipografia Fratelli Rechiedei. — *Decr. S. Off. Fer.* IV, *die 20 Februarii 1890.*

II. — On sait que l'obligation de célébrer la messe *pro populo* est à la fois personnelle et réelle. Lorsque, par exemple, un curé ne peut la remplir lui-même, il doit se faire remplacer, quand même ce serait pour un temps très long, et en fournissant un honoraire.

En supposant qu'un curé malade se fasse remplacer au moyen d'un binage, on nous a demandé si son confrère pouvait appliquer gratuitement *pro populo* sa seconde messe, pour satisfaire à l'obligation du curé malade.

Certainement. C'est un acte de charité qui n'est défendu par aucune loi de l'Eglise. La célébration de la seconde messe est gratuite, et d'autre part, le célébrant peut prendre l'intention de son confrère aussi bien que toute autre intention qu'il choisirait lui-même ou qui lui serait proposée.

Rappelons que le prêtre bineur peut appliquer la seconde

messe à l'acquit de charges personnelles, mais qui ne lui rapportent aucun honoraire, par exemple des messes célébrées pour une association en faveur des confrères défunts, mais il ne peut s'en servir pour acquitter des messes de fondation attachées à son bénéfice, alors même qu'elles n'auraient pas d'honoraires déterminés. Ce dernier point a été mis en lumière, le 7 septembre 1889, par la S. C. du Concile, dans une cause du diocèse de Sinigaglia.

III.— Peut-on réciter un *Ave, Joseph* calqué sur l'*Ave, Maria?* Une décision de la S. Congrégation des Rites, en date du 26 avril 1875, a déclaré que cette salutation ne pouvait être approuvée, et que les exemplaires devaient être retirés et détruits. L'Eglise a voulu ainsi réprimer les excès d'une dévotion vive, mais mal éclairée, qui aboutirait à faire de l'*Ave, Maria* une prière banale, applicable, à l'aide de légères modifications, aux principaux saints du paradis.

Le 15 mai 1886, sur la demande de Mgr l'évêque de Viviers, le Souverain Pontife a accordé aux religieux et aux religieuses qui dirigent des écoles dans son diocèse, à leurs élèves et aux membres des familles où l'on fait, le soir, la prière en commun, une indulgence de 100 jours pour la récitation de la prière suivante. On remarquera qu'elle n'est pas calquée sur l'*Ave, Maria.*

« *Ave, Joseph, fili David, sponse castissime gloriosæ Virginis Mariæ, Domini Nostri Jesu Christi educator optime. Pie sancte Joseph, ora pro nobis pueris tuis, ora pro parvulâ nostrâ familiâ, quam sub tuâ tutelâ potentissimoque præsidio accipere dignatus es.* »

« Je vous salue, Joseph, fils de David, époux très chaste de la glorieuse Vierge Marie, bon Père nourricier de N.-S. Jésus-Christ.

« Pieux saint Joseph, priez pour nous qui sommes vos enfants, priez pour cette petite famille que vous avez daigné prendre sous votre sauvegarde et sous votre puissante protection. »

IV. — Léon XIII, le 15 mars 1890, a accordé cent jours d'indulgence, à gagner une fois par jour, à tous les fidèles qui réciteront dévotement, et le cœur au moins contrit, l'oraison jaculatoire suivante, familière à saint Ignace de Loyola : *Domine mi, fac ut amen te, et ut præmium amoris mei sit amare te magis in dies.* Mon Dieu, faites que je vous aime, et que la récompense de mon amour soit de vous aimer chaque jour davantage.

V. — On remarque souvent de graves irrégularités dans les procès faits en dehors de Rome, par l'Ordinaire, ou par Autorité Apostolique, pour les causes de béatification et de canonisation des serviteurs de Dieu. C'est pourquoi N. S. P. le Pape Léon XIII, voulant que dans une matière aussi importante on observe religieusement les décrets d'Urbain VIII, a ordonné de rappeler aux Révérendissimes Ordinaires les règles suivantes auxquelles ils devront pleinement se soumettre à l'avenir :

1° D'après les décrets d'Urbain VIII, les traducteurs et reviseurs des procès écrits en langue vulgaire doivent être choisis et délégués, non par les juges du procès, mais par le cardinal ponant de chaque cause.

2° Outre la minute du procès qui, après avoir été close et scellée, sera conservée dans les archives épiscopales, il n'est permis de faire que une seule copie qui doit être manuscrite et non point polygraphiée. Cette copie, également scellée, sera envoyée à Rome, et ne pourra être ouverte sans l'agrément du Souverain Pontife.

3° Pour que les pièces du procès ne soient pas détériorées par suite d'un long espace de temps, il est défendu de se servir du papier dit *à la machine* (de qualité inférieure et moins résistant), mais tous les actes doivent être écrits sur papier *de cuve ou à la main.*

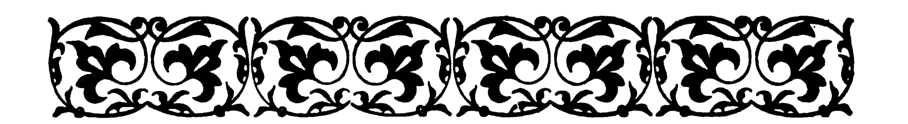
Du secrétariat de la S. Congrégation des Rites, le 8 avril 1889.

VI. — Sa Sainteté Léon XIII, le 21 septembre 1889, a daigné accorder, par l'organe de la S. Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, les faveurs suivantes, à la dévotion bien connue des quinze samedis, en l'honneur de N.-D. du Rosaire :

Tous les fidèles qui, dans les quinze samedis précédant immédiatement la fête du saint Rosaire, ou bien quinze samedis de suite dans un autre temps de l'année, vraiment contrits, confessés, et ayant communié, réciteront dévotement le chapelet ou méditeront pieusement d'une autre manière sur les mystères du saint Rosaire, pourront gagner une. indulgence *plénière* l'un de ces quinze samedis à leur choix, et les autres samedis une indulgence de *sept ans et de sept quarantaines*, l'une et l'autre applicables aux âmes du Purgatoire. C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



M[GR] BOUGAUD

— O notre ami! ô notre frère, souvenez-vous de celui qui a prêché votre sacre, et qui voudrait verser aujourd'hui, sur votre tombe, les larmes que vous avez répandues sur la dépouille mortelle de votre bienfaiteur et de votre maître, du grand évêque d'Orléans... O vanité, ô néant, ô mortels ignorants de leurs destinées! et que ce mot est bien à sa place devant une mort si inattendue et en présence d'un tombeau si prématurément ouvert!...

C'est en ces termes émus, avec des larmes dans la voix, que l'éloquent évêque de Nîmes annonçait, aux facultés catholiques de Lyon, le départ pour le ciel de son frère en éloquence et de son ami de cœur, au moment même où la cathédrale de Laval recevait la dépouille mortelle de Mgr Bougaud, « cet éloquent apologiste de notre foi ».

Les auditeurs de Mgr Besson, qui savaient la grande part que le généreux évêque de Nîmes avait eue à la trop tardive exaltation du grand défunt à un siège épiscopal (1),

(1) M. Spuller, alors ministre des cultes, visitait Nimes. Mgr Besson lui ayant été présenté, demanda un instant d'entretien plus intime, ce qui lui fut sur-le-champ et gracieusement accordé. « — Monsieur le ministre, dit l'évêque, vous avez un grand devoir à remplir et une grande injustice à réparer! — En quoi donc, Monseigneur? dit l'Excellence, un peu surprise de cette entrée en matière. — Il vous faut nommer M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, à l'un des évêchés vacants. — Mais, reprit joyeusement M. Spuller, je ne demande pas mieux de vous avoir pour allié, Monseigneur.

tressaillirent à l'accent singulier de son émotion. Etait-ce un pressentiment? Beaucoup l'ont cru, dans l'intimité de l'orateur de Lyon, et ils appliquaient aux deux prélats la comparaison de Pie IX, que Mgr Besson venait de rappeler avec tant de grâce et d'à-propos. De lui, en effet, et de Mgr Besson, on pouvait bien dire qu'ils furent « les deux candélabres dont l'Ecriture a signalé le vif éclat, les deux oliviers dont elle signale les fruits abondants et savoureux ».

En les plaçant l'un près de l'autre, je continue l'impression d'un auditoire ému et je suis l'indication mystérieuse de la Providence, qui a rapproché leurs tombes.

I

« A la mémoire de ma mère, sur les genoux de laquelle, enfant, j'ai appris à connaître, à aimer, à adorer le Cœur sacré de Jésus. — Trois mois avant, le 13 juin 1873, à mon retour de Paray, elle me suppliait de reprendre ce travail, commencé autrefois à sa demande, interrompu depuis, repris aussitôt et presque achevé au milieu des premières anxiétés et des douleurs inconsolables de sa mort. — Je le dépose aujourd'hui sur sa tombe comme un dernier hommage à ce cœur incomparable *auquel je dois tout.* »

Rien n'est plus vrai que cet hommage filial. Emile-Louis Bougaud fut, avant tout, l'élève autant que le fils de la généreuse et tendre chrétienne qui l'engendra à la vie du corps autant qu'à celle de l'esprit. Cette femme au cœur « incomparable », comme disait son Emile, avait pétri, de ses mains douces et fermes, un cœur auquel ceux qui l'ont

M. Bougaud est un compatriote, je le tiens en particulière estime. Aidez-moi à vaincre les difficultés. » Il en fut ainsi. Toutes les difficultés auxquelles faisait allusion le ministre, tombèrent devant les loyales explications que le candidat de Mgr Besson fut enfin admis à donner, et l'Eglise de France, grâce à la généreuse intervention de Mgr de Nîmes, compta un grand évêque de plus, parmi les apologistes et les docteurs de la foi contemporaine.

le mieux connu n'hésitaient point à appliquer la définition célèbre du cœur du prêtre, « fort comme le diamant, tendre comme une mère ».

Si, dans la tombe où il a cessé de battre, ce cœur, qui fut le tendre et doux abbé Bougaud, pouvait se ranimer au contact d'une émotion, nulle, à coup sûr, ne serait plus puissante et ne lui serait meilleure que le souvenir de cette mère. Dans les balbutiements de son agonie, comme dans les premiers bégaiements de son berceau, le nom de sa mère dominait les cris à demi inarticulés de ces lèvres qui furent si éloquentes, suprême témoignage de l'œuvre en faveur de l'ouvrier, suprême espérance aussi du fils qui se réjouit de mourir, disant :

— Enfin, mon Dieu, je vais revoir ma mère !...

On n'aura jamais expliqué la caractéristique d'une vie, tant qu'on n'en aura point découvert la secrète origine. Heureux le peintre qui, l'ayant trouvée, en fait le fond de son tableau : rien n'est plus lumineux et plus sûr pour atteindre la vraisemblance. Puisque nous tenons le mystère, il convenait de lui donner la place d'honneur, il va nous servir à éclairer ces pages, consacrées à faire revivre une des plus douces et des plus aimables physionomies sacerdotales de ce temps.

II

Louis-Victor-Emile Bougaud naquit à Dijon, le 24 janvier 1824. Lacordaire avait alors vingt-deux ans, ce Lacordaire, un compatriote comme Bossuet et saint Bernard, qui devait faire tressaillir sa vingtième année et lui faire jeter, avec un regard plein de confiant espoir en son avenir sacerdotal, le mot du Corrège, au sortir d'une prédication de l'orateur de Notre-Dame à Dijon : « Et, moi aussi, je suis peintre !... »

L'enfant était beau à ravir. De longs cheveux, ces cheveux qu'il a gardés jusqu'au bout, retombaient en boucles

soyeuses sur un col bien détaché, supportant la plus ravissante tête d'enfant qui se puisse voir. De bonne heure sa taille s'élança et le port se devinait déjà souverain, un peu fier même, si la plus délicieuse expression de bonté ne se fût constamment épanouie sur ce visage ouvert et franc comme l'innocence. Seule, la paupière demeurait à demi close comme sous l'effort de la pensée intérieure, poursuivant des yeux de l'âme l'idéal rêvé, — cet idéal toujours un peu triste, parce qu'il n'est pas à la portée de l'exil, — qui, à un demi-siècle du jour de sa naissance, le 24 mai 1874, le fera s'écrier, à Orléans, avec un accent mélancolique et résigné :

— A vrai dire, je ne crois plus guère à l'amour de l'homme.

Mais il ajoutait, avec l'ardeur de sa foi aimante et consolée :

— Je crois d'autant plus à l'amour de Dieu... Je sens cet amour infini qui brille sur ma tête d'un éclat sans ombre... Aidez-moi, ô Christ, ô Sauveur, ô ami, et que ces derniers accents, si ce sont les derniers, portent jusqu'au fond des âmes la connaissance de cet amour dont j'ai goûté le charme, mais dont je ne saurai jamais dire la douceur (1) !

Quand il entendit pour la première fois, à Dijon, le père Lacordaire, il était professeur de théologie dogmatique au séminaire diocésain. Il avait à peine vingt-trois ans, et sortait de l'ordination.

Mgr Rivet, un saint évêque, aussi modeste que prudent, n'avait pas hésité à confier au jeune prêtre un enseignement aussi difficile et aussi grave. Avec un autre tempérament, l'essai hardi n'eût pas été sans périls. Avec une nature élevée, franche et simple, comme l'était celle du jeune professeur, les élèves, ses contemporains et ses égaux par l'âge, firent bien vite à ce maître improvisé un cortège d'admiration, de sympathie et de confiance, qui réjouit l'âme de l'évêque, en le récompensant d'avoir si bien deviné.

(1) Introduction à l'*Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie*, p. XXIV.

L'abbé Bougaud avait fait. ses études littéraires au petit séminaire d'Autun, dans le diocèse du Sacré Cœur, où les premiers épanouissements de sa piété se complurent aux souvenirs de la grande révélation de Paray, « le cher Paray » de la Mère de Chantal. La piété venait en aide au talent, et l'un ne grandit pas sans l'autre. Mais, l'un et l'autre grandissaient vite. C'était merveille de voir ce bel adolescent, à l'œil méditatif et profond, à la lèvre fine et spirituelle, le visage éclairé d'une douceur attirante, se recueillir dans l'effusion de sa jeune âme, séduite par les divins attraits de la beauté suprême, qui ravissait son cœur, comme autrefois celui d'Henri Suso, un de ses modèles, à la grande admiration de ses maîtres et de ses condisciples édifiés.

Il apporta dès lors tout naturellement à Saint-Sulpice, où fut le berceau de sa cléricature, une âme bien préparée à goûter ce qu'il y a de « maternel » dans l'éducation des dignes fils de M. Olier. Avec une sagesse tempérée d'encouragements, les vénérables directeurs du séminaire guidaient et modéraient la supériorité intellectuelle du jeune clerc dijonnais. Cette forte discipline lui fut bientôt chère au point qu'il n'en parla jamais sans l'émotion de la reconnaissance filiale.

Mgr Rivet, quand l'abbé Bougaud revint à Dijon, en 1846, les mains ointes de l'huile avec laquelle Mgr Affre l'avait enfin consacré prêtre du Seigneur, récompensait donc et fortifiait cette éducation sulpicienne, en soumettant l'heureux disciple devenu maître à la régularité aimée de la vie de séminaire.

Par malheur, ce régime, salutaire à l'âme, mais un peu dur aux tempéraments délicats, finit à la longue par user le corps. Réduit à la sainte servitude d'une vie forcément claustrale par tant de côtés, ce corps, avec qui il faut définitivement compter pour philosopher à l'aise, comme dit le vieil axiome, réclame contre le mépris où on le tient, et, si les nerfs s'en mêlent, comme ce fut le cas pour le jeune professeur de dogme, il faut se rendre.

Les confrères de l'abbé Bougaud se désolaient, les

élèves ne s'en consolaient pas. Mgr Rivet mit fin aux hésitations en confiant au cher malade le ministère qui pouvait le mieux convenir aux justes exigences de sa santé et aux plus délicates aspirations de son cœur.

III

Madame Swetchine disait de Lacordaire, méconnu et éprouvé :

— On ne le connaîtra bien que par ses lettres.

C'est par ses lettres que le futur biographe de Mgr Bougaud pénétrera dans l'intime et le mystère de cette rare organisation morale, que plus d'un a faussement jugée par ses écrits publics et sa parole solennelle (1). Nous avons sous les yeux, en écrivant ceci, des lettres qui sont toute une révélation, à cet égard. Le moment n'est pas venu d'y insister. Tout ce que nous voulons en tirer ici, c'est la preuve du tendre et profond dévouement avec lequel, en sortant du séminaire dijonnais, M. l'abbé Bougaud se donna, comme il savait se donner, à l'humble mais consolant ministère de la direction des chères filles de saint François de Sales. Aimable Providence de Dieu ! Tandis qu'en s'enfermant dans son rôle modeste d'aumônier de la Visitation de Dijon, le jeune prêtre croyait s'y ensevelir dans la douce obscurité qu'il comporte, c'est de ce titre précisément et de ce ministère obscur que lui viendra tout à coup sa grande renommée.

Neuf ans il exerça, auprès des Visitandines dijonnaises

(1) Rien qu'avec les lettres que nous avons eues sous les yeux, on pourrait composer un recueil qui, loin de déparer l'ensemble des œuvres de Mgr Bougaud, se placerait au niveau des plus belles pages sorties de sa plume et, par certains côtés, les dépasserait. Nous appelons de tous nos vœux cette publication, qui pourrait être étendue à d'autres correspondances que leurs heureux détenteurs se feraient sans doute un bonheur de communiquer. Rien, nous le répétons, ne concourrait plus efficacement à la gloire de leur auteur et ce serait l'utile complément de son ministère d'écrivain.



et de leurs élèves, un ministère dont le souvenir restera longtemps vivant, comme l'était la parole pénétrante du zélé et disert aumônier (1). Mais, le bruit discret des applaudissements du cloître franchissait les grilles et réveillait des échos dans les familles, dans les salons, dans les centres lettrés et religieux de la cité lettrée et bienveillante aux talents qu'est Dijon.

La Société Eduenne sollicita le concours et les studieux loisirs du savant aumônier. Il y répondit par une œuvre du haut intérêt, que les contemporains, déjà férus d'érudition, estimèrent hors de pair et qui figure, aux archives de la docte académie, au rang d'honneur, entre tant de travaux destinés à éclairer l'histoire de la Bourgogne. C'est par les soins et aux frais de la Société Eduenne que le premier ouvrage de l'abbé Bougaud fut édité.

Il s'agit d'une étude biographique et critique sur la *Mission*, les *actes de saint Bénigne*, apôtre de la Bourgogne.

Mais, l'œuvre, tout empreinte qu'elle soit de l'amour du sol natal et de la grâce baptismale que l'histoire y avait reçue, ne réalise point l'idéal entrevu dans ses méditations d'aumônier à la Visitation.

L'idéal, il le vit, en face de lui, dès le premier jour qu'il pénétra dans l'intérieur de ce cloître, où deux saints avaient passé, laissant sur leurs pas le parfum discret des fleurs que la solitude permet seule de respirer.

— Dites-moi, je vous supplie, quelle est cette jeune dame, claire-brune, vêtue en veuve, qui se met en opposite au sermon, et qui écoute la parole de vérité si attentivement ?

La mère de Chaugy qui, dans ses *mémoires*, a relaté la

(1) « Que de larmes, écrivit-il quand il dut les quitter, que de larmes j'ai versées ! J'y avais été si bien reçu, il y a dix ans ! Epuisé, malade, on m'avait soigné avec tant de tendresse ! On avait réglé mes occupations d'une manière si délicate. Je m'étais relevé, guéri ; et maintenant que j'allais bien, grâce à ces saintes religieuses, que je pouvais écrire, prêcher, commencer une vie active, je les quittais. Et je me faisais mille reproches ; je me traitais d'ingrat, mais sans oser m'arrêter, persuadé que c'était la volonté de Dieu que je suivisse une direction que je n'avais pas cherchée, et qui paraissait m'être venue d'une manière si providentielle. »

question de saint François de Sales, prêchant le carême à Dijon, à M. de Bourges, frère de la pieuse veuve, ajoute que « Monseigneur de Bourges, se souriant, sut bien répondre qui elle était, et notre bienheureux fut extrêmement aise de savoir que c'était sa sœur. »

La famille spirituelle de la jeune dame, remarquée par M. de Genève « en opposite au sermon » put, elle aussi, répondre, « se souriant », aux questions que lui faisait, sur elle, le pieux aumônier de 1850, et il fut, lui aussi, « extrêmement aise de savoir que c'était » la mère de tout cet essaim embaumé de douceur et de vertus.

IV

C'était en 1860. Il y avait grande liesse à l'évêché de Dijon. Un des vicaires généraux de Mgr Rivet allait recevoir la consécration épiscopale. L'Eglise de Dijon avait eu l'honneur de préparer, pour celle de Luçon, un saint prélat, Mgr Colet, qui devait mourir sur le siége archiépiscopal de Tours, après avoir rempli la Touraine des œuvres fécondes de ses mains laborieuses et sages. De nombreux évêques étaient accourus à l'appel du successeur de saint Bénigne, heureux de donner au père du nouveau Timothée ce gage de leur vénération et de leur fraternel concours, dans la joie de son âme épiscopale.

Or, parmi ces évêques, venus pour la cérémonie du sacre, l'assistance, réunie dans la grande salle de l'évêché, remarquait l'investigation empressée des regards de l'un d'eux, qui semblait chercher avec impatience quelqu'un qui n'arrivait point. Les plus voisins avaient entendu cet évêque, Mgr Fillion, un bon juge, comme on sait, en matière doctrinale et théologique, dire, sur un ton pénétré :

— Je veux baiser la main qui a écrit de si belles choses !

On alla chercher l'abbé Bougaud. — C'était lui que réclamait ainsi l'évêque du Mans. Il arriva, tout ému de cet appel inattendu, et, en l'apercevant, Mgr Fillion se précipita

au-devant de lui, lui prit les mains qu'il serra chaleureusement et, comme il l'avait dit, à la grande admiration de chacun, il les embrassa tendrement devant tous les évêques réunis.

Le trait est toute une apologie, si elle était encore nécessaire (1).

(1) Disons-le, ne serait-ce que pour constater, une fois de plus, l'infirmité de la misère humaine qui ne saurait laisser un triomphateur gagner le Capitole, sans faire résonner à son oreille le cri malveillant de la jalousie. N'a-t-on pas prétendu même que le livre de l'abbé Bougaud avait fort déplu aux Visitandines et que, depuis longtemps, sa lecture était interdite dans les monastères de l'Ordre? Les Visitations de France et de l'étranger ont répondu à ces inventions chagrines, au moment du sacre de l'éminent historien de leurs origines. Elles lui envoyèrent une mitre précieuse de la plus grande richesse. « De légères et gracieuses guirlandes de marguerites, aux fleurs d'argent épanouies, rappellent, par un charmant symbole, le nom de cette bienheureuse, dont la vie illumine d'une gloire si pure l'histoire des Visitandines. Les fanons de la mitre sont ornés de deux écussons, aux initiales des saints fondateurs de l'ordre : saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal. » Elles lui offrirent encore « un bréviaire d'une édition splendide avec peintures à la main, une autre mitre en drap d'or, une mitre blanche qui, selon les prescriptions du rite, doivent servir au nouvel évêque dans les diverses cérémonies auxquelles il est appelé à prendre part ; une chapelle complète de confirmation composée d'une crosse, d'une aiguière, du bougeoir et des chrêmières. On a appliqué à la décoration de ces pièces d'orfèvrerie la gravure à l'eau-forte, qui laisse le dessin se détacher vigoureusement en relief sur un fond oxydé couleur de fer. Le principal motif d'ornement est une marguerite argentée, entourée de feuillages d'or et portant au centre une topaze cabochon. La crosse reproduit celle de saint François de Sales. » Les monastères du monde entier, dit le chroniqueur à qui nous empruntons ces détails significatifs, ont envoyé leurs offrandes à la Visitation d'Orléans, qui centralisait les envois de tout l'ordre. Dans des lettres charmantes, écrites en ce style simple et fort qu'elles ont hérité de leur grande fondatrice, les Visitandines ont témoigné de leurs sentiments de reconnaissance envers Mgr Bougaud à l'occasion de son élévation à l'épiscopat. — Toutes ces lettres, la Visitation d'Orléans les a réunies en un charmant volume qui fut remis à Mgr Bougaud en même temps que les riches cadeaux de l'ordre. Ces lettres, au nombre de plus de cent, venaient de France, d'Italie, d'Allemagne, de Bavière, d'Autriche, du Tyrol, d'Angleterre, de Hollande, de Bohême, d'Espagne, de Belgique, de la Suisse, du Portugal, de la Pologne, des Etats-Unis d'Amérique, etc..., de tous les coins du globe enfin où les filles de sainte Chantal ont ouvert leurs pieux monastères. Comme on l'a dit avec raison, cet hommage universel des Visitations est la plus douce récompense que pouvait recevoir le savant historien.

L'évêque d'Orléans a raconté comment il eut la révélation de ce livre.

— C'est, dit-il, à Annecy, dans un pèlerinage que je faisais près du berceau et du tombeau de saint François de Sales, que je rencontrai cet ouvrage, pour la première fois, chez les bonnes religieuses de la Visitation. Je le trouvai là par hasard; c'était un livre nouveau; je l'ouvris sans être averti ni de son mérite, ni de ce qu'était l'auteur, entraîné seulement par l'attrait qui me porte toujours vers la vie des saints. Je l'emportai avec moi dans la montagne; et dès les premières pages je fus charmé, je pourrais même dire étonné, car il est si rare de trouver des Vies de saints qui soient ce qu'elle doivent être, qu'en ouvrant un de ces livres je m'attends d'ordinaire à un mécompte: c'est pourquoi, ne connaissant pas alors l'auteur, j'éprouvai, en le lisant, un étonnement involontaire, qui du reste n'a pas nui au charme.... J'ai joui là, dans cette lecture que je prolongeais à dessein durant mes courses solitaires, de ce que je mettrai toujours au nombre de mes plus grandes joies, je veux dire la douceur de goûter la vie des saints, de rencontrer une grande âme, et de vivre quelque temps dans l'intimité avec elle, par celui qui a su la faire revivre pour moi... Depuis, j'ai relu ce livre, le crayon à la main : l'impression favorable n'a fait que croître. Je l'ai fait lire à plusieurs âmes; elles y ont trouvé comme moi un charme singulier dans l'intérêt le plus vif, et dans l'édification la plus pratique et la plus sérieuse.

Mgr Dupanloup analyse ensuite, avec sa merveilleuse entente des choses de l'esprit, les qualités du livre. Il insiste surtout sur le soin délicat avec lequel l'historien pénètre dans la vie intime de sa pieuse héroïne, les obstacles qu'elle eut à vaincre, les tentations, les découragements, les tristesses qui auraient pu l'arrêter ou l'abattre, les remèdes que lui offre son grand directeur, les pratiques qu'il lui conseille, toutes ces industries admirables avec lesquelles il la relève, la console, la fortifie, le fait monter de vertu en vertu, de lumière en lumière.

Il concluait, en s'écriant :

— Votre histoire, mon cher ami, est destinée à prendre rang parmi les meilleurs d'entre ces livres !

De son côté, l'auteur a raconté, avec amour, comment il fut amené à l'écrire.

— Bien que j'eusse, dit-il, depuis plusieurs années, les relations les plus intimes avec un des principaux monastères de la Visitation, c'est par hasard, et au moment que j'y pensais le moins, que les documents précieux, — manuscrits composés du vivant de la sainte, mais à son insu, et qui, répandus au dix-septième siècle dans tous les monastères de l'Ordre, paraissent n'en être jamais sortis, — tombèrent entre mes mains. Leur lecture me ravit. J'y voyais paraître, dans un charme incomparable de pensées et de style, une profonde admiration pour la vénérable mère, avec un souvenir de cœur si fidèle et si ému ; on lui prêtait de si belles paroles ; on en racontait de si héroïques choses ; il paraissait, dans tout ce qu'on disait d'elle, une élévation de caractère si constante et si soutenue, une fécondité si puissante, un si rare accord de tendresse et de force, d'énergie et d'amour, que le désir me prit de lire sa *Vie*.

Hélas ! la vie de la « vénérable Mère » avait été écrite en un siècle « qui n'avait pas le sens du grand et de l'héroïque », au dix-huitième. C'est le nôtre qui devait avoir cette gloire et ce sera l'éternel honneur du nom de Bougaud d'être associé désormais à la révélation du caractère ferme et doux, qui fut sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal.

Je me suis demandé pourquoi l'historien de la sainte n'a pas été tenté par l'attrait que dut exercer sur son cœur, si bien fait pour le comprendre, la vision du cœur de celui que Dieu avait choisi pour donner à la France et à l'Eglise la sainte de Dijon. Pourquoi M. Bougaud n'a-t-il pas écrit la *vie de saint François de Sales*, qui semblait devoir être bien plus dans sa note de douceur, de piété et de dilection, que celle de la grande dirigée du suave évêque de Genève ? A mon sens, c'est que, pour écrire l'histoire du père de cette âme, dont il avait si bien compris et analysé les luttes et les sacrifices, l'historien de sainte Chantal n'aurait eu qu'à se laisser à la pente naturelle de son attrait, et l'attrait chez lui

se mêla toujours de privation. Il avait le goût, la volupté amère de l'immolation, sous des dehors enclins à l'abandon. Madame de Chantal l'attirait davantage par ce côté étrange et surnaturel de son existence morale. Je comprends qu'il s'y soit fortement attaché, tout en laissant voir, même plus que certains ne l'eussent souhaité, le vrai fond de son être et en broyant volontiers les couleurs dominantes sur sa palette, dans la peinture qu'il a faite de la fondatrice de la Visitation.

V

Dans une lettre encore inédite et toute pleine des parfums de cette expansion à laquelle l'abbé Bougaud s'abandonnait volontiers dans l'intimité, j'ai retrouvé les origines vraies du dessein que sa mère avait tant goûté et qu'elle finit par faire achever, quand, sur les insistances de cette vaillante femme, l'historien de sainte Chantal se décida à publier l'histoire de sa bienheureuse fille de Paray. C'est dans cette lettre qu'on trouvera un jour la solution des difficultés encore pendantes entre les auteurs qui disputent sur les origines de la dévotion au sacré cœur de Jésus.

— Elle couvait, depuis sainte Chantal, à l'ombre des cloîtres de la Visitation !

C'est là qu'elle devait trouver son épanouissement divin, le jour où le Maître, ouvrant le trésor de ses tendresses, révéla son cœur à la digne fille de Jeanne de Chantal.

L'*Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie* n'était pas appelée au même succès populaire que l'autre. C'est que le biographe aurait pu, comme saint François de Sales, parlant de lui, dire :

— J'abonde un peu en dilection, surtout ès commencements !

En commençant sa carrière d'écrivain, il avait « abondé en dilection », il avait décrit avec « un peu » de complaisance ce que M. le marquis de Ségur recherche à cette heure

dans les « affections naturelles » des saints. Ici, il entrait à pleines voiles dans le surnaturel de l'amour. Aussi, quand il eut fini son livre, sur le point de le jeter au monde « qui ne perçoit pas les choses de Dieu, » malgré les supplications maternelles et l'impatience des âmes mystiques, il hésite :

— Si quelqu'un, dit-il, ne croit pas à l'amour infini de Dieu pour l'homme, à sa crèche, à sa croix, à la sainte Eucharistie, qu'il n'ouvre pas ce livre ! Il en serait étonné et scandalisé. Je vais dire la chose la plus étrange, la plus extraordinaire, la plus incroyable, et cependant la plus certaine, et aussi la plus touchante : un Dieu aimant l'homme jusqu'à la passion, jusqu'à la folie. Je vais raconter comment ce Dieu, oublié par l'homme, méprisé, trahi, méconnu par l'homme, n'a pas désespéré de l'homme, et, au lieu de le punir et de le briser comme il l'aurait pu, a résolu de le vaincre à force de tendresse !

Un appréciateur, digne du sujet et du biographe, ne tarissait pas, quand il recommençait ce thème favori.

— Notre ami, dit-il (1), a popularisé les deux saintes dont il est le compatriote. Non seulement il comble les vœux du cloître, mais il force l'attention d'un monde distrait; et ce monde qui n'avait eu, pendant un siècle, que d'indignes railleries pour Marie Alacoque, se laissant doucement gagner aux attraits de sa vie, aux mystères de la douleur et de l'expiation, est revenu goûter, sous les noisetiers de Paray-le-Monial, les inépuisables tendresses de la dévotion au Sacré Cœur. La bienheureuse Marguerite-Marie, si impopulaire dans le dernier siècle, est devenue populaire dans le nôtre.... O Chantal, ô Marguerite, regardez-le du haut du ciel et priez pour lui !

Cette œuvre qui a tant contribué à éclairer le culte dont Montmartre sera la grande glorification à la fin du XIXe siècle expiant les outrages du XVIIIe, fut, dans la pensée de son pieux auteur, comme le couronnement de celle qui l'avait précédée.

— Je croyais, dit-il, avoir achevé ma tâche en consacrant

(1) BESSON, *Disc. pron. au sacre de Mgr Bougaud.*



deux volumes à raconter l'*Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*. Mais voici qu'une voix douce et pure m'appelle. C'est la première des filles de sainte Chantal qui soit montée sur les autels. Et de plus, c'est elle qui a été choisie par Dieu pour terminer l'œuvre de saint François de Sales et de sa grande coopératrice. Ils en avaient creusé les fondements, dessiné les grandes lignes. Mais il y manquait le couronnement. C'est cette sainte et humble vierge qui a été chargée de l'y mettre. En sorte que la *vie* de notre bienheureuse est comme un appendice nécessaire de l'*Histoire de sainte Chantal*. La biographie de l'une éclaire et achève la biographie de l'autre.

VI

Un soir, dans son modeste logement de la rue des Gobelets à Orléans, l'abbé Bougaud était en train de dépouiller son volumineux courrier, venu comme toujours d'un peu partout où sa parole avait réveillé de sympathiques et confiants échos. Une lettre, portant le timbre de la poste anglaise, attira tout à coup son attention. Cette écriture, ferme et soignée, lui était inconnue. Il rompit le cachet, marqué d'un signe d'espérance, et courut à la signature. La lettre émanait d'un ministre protestant, « une de ces âmes en travail de la vérité, comme il y en a tant dans ce noble et religieux pays » d'Angleterre :

— ... Je viens, disait le correspondant inconnu, de parcourir avec bonheur votre beau livre sur sainte Monique, et laissez-moi vous en remercier. Il me paraît avoir d'autant plus d'actualité que l'on pourrait comparer notre siècle lui-même au bouillant Augustin. Ah ! puisse la voix divine retentir victorieuse : *Prends et lis ;* et l'Ecriture le ramener à l'Eglise, cette mère attristée, dont la mission est de persévérer dans la prière et les larmes. Car, Monsieur, ne pensez-vous pas, comme moi, que le jour approche où, suivant la promesse de Malachie, le cœur des pères et le cœur des

enfants se rapprocheront ? Sept cents millions de créatures humaines attendent notre conciliation pour embrasser l'Evangile. Essayons, comme autrefois sainte Monique, de hâter leur délivrance, à force de prières, de soupirs et de saints labeurs. Le soir même du jour où j'achevais cette lecture, je montrais votre livre, dans un salon protestant, à une dame haut placée, grande admiratrice de Mme de Chantal, et qui a transcrit pour son édification plusieurs des pages que vous avez écrites. L'attendrissement nous a tous gagnés en pensant aux maux de ce siècle. Il faut que nous ayons pour lui les angoisses d'une mère pour son Augustin.

D'autres lettres vinrent, de mères chrétiennes et de femmes qui ne l'étaient pas avant d'avoir lu cette *Vie de sainte Monique*, écrite « non moins bien, quoique plus vivement que celle de sainte Chantal ».

Quand il lança ce livre, au milieu du monde enfiévré de l'Empire, l'abbé Bougaud s'écriait :

— Qu'il aille consoler et fortifier les mères. Qu'il leur apprenne à demeurer grandes en étant dévouées, à sauver ce siècle et à se sauver elles-mêmes en aimant l'âme de leurs enfants !

Et, plus tard, quand il repassait, devant Dieu, les grâces de sa vie, l'inspiration qui lui avait dicté cette histoire, ou plutôt ce chant d'apôtre, lui apparut comme une des plus grandes :

— Je la dois, disait-il, à un homme à qui je dois beaucoup, à un grand et saint évêque, qui, depuis quelques années surtout, verse singulièrement de lumière et de paix sur ma vie, et qui, entre autres dons que je garde dans le secret de mon cœur, m'a appris à vouer mon âme au culte de la vraie grandeur, qui n'est autre que la vraie sainteté. Ce saint évêque, aussi aimable qu'il était grand, ceux qui ont lu l'*Histoire de sainte Chantal* n'ont pas besoin que je le leur nomme : c'est saint François de Sales (1).

(1) M. l'abbé Lagrange, dans une excellente notice qu'il a placée en tête des *Discours de Mgr Bougaud, publiés par son frère,* a décrit,



VII

Quand l'évêque d'Orléans eut lu, dans les conditions que nous avons racontées, le premier ou plutôt le principal ouvrage de celui que « Dieu, comme a dit Mgr Besson, voulait mettre à l'école d'un grand évêque », il voulut voir cet abbé Bougaud qui venait de lui procurer, dans ses chères montagnes natales, une si agréable surprise. Il le manda à Annecy, l'entretint complaisamment, prenant, pour ainsi parler, la mesure de l'homme. Puis, tout à coup, avec cette brusquerie aimable qui n'admettait pas de réplique :

— Ce soir, mon cher abbé, vous monterez en chaire, je désire que vous nous disiez quelques mots après le salut.

— Mais, Monseigneur, je ne suis pas préparé.

— Oh ! ceci m'est égal ! Vous avez une heure devant vous, prenez vos dispositions, et traitez le sujet qui vous plaira.

L'épreuve était redoutable. Le jeune prêtre s'en tira à ravir.

Mgr Dupanloup, en le quittant, emportait la conviction que, chez l'aumônier dijonnais, le talent de l'orateur égalait, s'il ne le surpassait, celui de l'écrivain.

avec beaucoup de charme, la méthode de travail de son excellent collègue et ami : « Il y consacrait le matin, de huit heures à midi, sans désemparer. Mais les loisirs de l'après-midi, ceux que lui laissaient les relations et les affaires, étaient donnés, non à la composition, mais à la méditation. Le mouvement même de la marche favorisait celui de sa pensée. Qu'il a travaillé ainsi dans cette grande salle synodale de l'évêché, voisine de la chambre qu'il occupait ! Et quand on le voyait passer seul sur les bords de la Loire, savait-on qu'il se promenait moins qu'il ne méditait ? souvent aussi on eût pu l'apercevoir s'arrêter tout à coup, et un rapide crayon fixait l'éclair de sa pensée. Tous ses livres, du moins le premier jet, ont été écrits au crayon. » C'est en effet cette puissance de méditation qui fut une des forces de Mgr Bougaud, comme l'a bien observé son collègue. « Elle n'avait point échappé à Mgr Dupanloup : l'attitude profondément pensive de son vicaire général, près de lui, à son trône, pendant nos offices, le frappait, et il nous en fit plusieurs fois la remarque. »

Il faudrait un livre pour traiter comme il convient de l'orateur. Ce livre sera fait. Le critique n'aura qu'à développer, pour le faire, une page admirable, signée d'initiales trop modestes, où H. C. a définitivement indiqué la note dominante de ce tempérament oratoire que les plus grandes chaires de France ont fait admirer aux plus beaux auditoires du monde. On s'en souvient à Lyon.

« En chaire, la manière de Mgr Bougaud est ouverte et sympathique. Son attitude est simple, avec de l'abandon, son geste noble et énergique, le timbre puissant de sa voix remplit facilement les plus vastes vaisseaux. Son visage s'éclaire vite de la flamme intérieure, l'émotion le gagne rapidement et l'enhardit. L'on sent la généreuse confiance de l'homme, qui porte en lui la vérité et est impatient de la répandre. Dès les premières paroles, l'orateur entre dans son sujet : il le pose nettement, longuement, avec une simplicité qui n'est pas sans grandeur, quoiqu'elle ne laisse rien soupçonner d'abord des profondeurs qu'elle cache, et des rares magnificences qui vont jaillir de ces profondeurs. Puis, les trois ou quatre mots dans lesquels l'orateur a résumé sa pensée, il les reprend un à un. Puis, il les féconde, et les développe avec une ampleur singulière, et avec cette liberté d'une conviction profonde qui autorise toutes les libertés de la parole. Jamais il ne recule, ni devant sa pensée, si hardie qu'elle puisse paraître, ni devant une expression, si familière qu'elle lui monte aux lèvres. On sent qu'il vient du pays de Bossuet, l'homme des témérités héroïques et des familiarités sublimes. Comme il ne lui faut qu'un mot pour entraîner à sa suite les plus fières intelligences, il ne lui faut aussi qu'un mot pour se rapprocher des humbles et les ravir. Assuré que la charité saura bien trouver le chemin des esprits, si elle s'ouvre la porte des cœurs, il s'efforce surtout de les persuader et de les remuer, et il y arrive aisément, car il leur parle avec le sien, et il y a comme un battement de cœur sous chacune de ses paroles. Souvent l'émotion l'entraîne lui-même. On dirait que son âme déborde d'adoration et d'amour. Il s'enivre pour ainsi dire de la sève féconde qui découle

de l'arbre sacré de la croix, et dans les vibrations troublées de sa voix se trahit l'extase intérieure qui le domine. Ses accents alors sont irrésistibles. Enfin, qu'on nous permette de le dire, Mgr Bougaud est de son temps, bien de son temps; et chez un orateur, chez un écrivain, dont la mission est de conquérir les âmes, si ce n'est pas la première des qualités, c'est la première des séductions. On n'agit sur son temps qu'à la condition d'en être soi-même, de parler sa langue, de comprendre ses passions, ses aspirations, les unes pour les combattre dans ce qu'elles ont de pervers, les autres pour les diriger dans ce qu'elles ont de pur et de généreux. Or, Mgr Bougaud les comprend. Il n'a pas borné ses études à ce fond éternel de l'âme humaine qu'il connaît bien pourtant; il en a exploré cette région mobile et passionnée qui change avec les siècles, les milieux, les événements. Son oreille a été attentive aux bruits de ses contemporains, et quand il leur parle de leurs joies, de leurs douleurs, de leurs rêves, l'on sent qu'il a écouté le gémissement et le cri, et que l'écho en est impérissable dans son souvenir. Il a contemplé, il a entendu l'âme vivante de son siècle et de son pays. »

C'est bien en effet à ces luttes, à ces prises corps à corps où l'amour de Dieu et des âmes se fondait avec l'amour et la compassion pour l'humanité, que l'abbé Bougaud dut ce long et continuel triomphe qui tenait, quinze années durant, d'immenses auditoires enchaînés à la puissance de ses lèvres éloquentes. A Paris, à Saint-Thomas-d'Aquin, à Sainte-Clotilde, à Saint-Sulpice, à la Madeleine, où il dut revenir deux fois prêcher le carême; à Lyon, où, depuis la station prêchée par Lacordaire, on n'avait plus assisté à un pareil triomphe; à Nancy, où l'on accourait pour l'entendre des points les plus reculés de la Lorraine et de l'Alsace; à Rouen, à Nantes, à Marseille, à Orléans, c'était une traînée de sympathies, d'enthousiasmes, d'ovations, que le bon et pieux orateur accueillait avec cette cordiale simplicité qui était l'un des charmes de sa nature.

VIII

Les principaux discours de l'abbé Bougaud ont trouvé place dans son grand ouvrage d'apologétique contemporaine, qui en a gardé un souffle plus ardent que ses autres livres. On sent que celui-là a été parlé avant d'être écrit.

Je n'ignore point non plus que cette œuvre a été plus discutée que les autres. La plaisanterie consistant à faire subir au titre la légère et ironique transformation qui en faisait le christianisme *des* temps présents; les réclamations contre l'épisode peut-être en effet trop confiant de « Gaëtane »; certaine préoccupation trop visible d'atténuer et de rendre accessibles les points les plus difficiles; quelques inexactitudes même de langage, corrigées pour la plupart avec une docilité d'enfant soumis à toutes les moindres susceptibilités de la doctrine, ont trop occupé l'opinion et, disons-le, trop favorisé quelque malveillance, pour qu'il soit possible de les couvrir toutes d'un silence qui ressemblerait au dessein systématique de louer sans restriction.

Mais, une fois ce devoir rempli, combien le grand souffle d'espérance et de zèle qui règne à travers ces pages souvent magnifiques réveille encore d'échos dans nos âmes! Que de fois, comme pour Mgr Besson, M. Bougaud a été et sera *reprêché* avec succès !

— En ce temps-là, disait l'auteur, le ciel était obscur comme aujourd'hui; de grands nuages livides assombrissaient la terre. Et Dieu dit à Noé, le second père du genre humain : « Voilà que la terre est toute remplie d'iniquités. Entre dans l'arche et prends avec toi tout ce qui est nécessaire pour conserver et renouveler l'humanité. » Et, à mesure que les vents devenaient plus violents, les flots plus hardis, l'arche montait. Sous l'effort de la tempête, ells s'élevait à des hauteurs sublimes. Les eaux écumaient sous ses flancs, les vents soufflaient sur ses cimes. Elle montait toujours, calme, sereine, portant l'humanité, les semences

de l'avenir. Que de temps il avait fallu pour bâtir cette arche ! Quarante ans, dans la foi, au milieu des risées. On y était monté dans la foi, on y vivait dans la foi. De temps en temps, on lâchait une colombe, messager de la paix. Souvent elle revenait, n'ayant pu trouver où poser ses pieds. On redoublait de foi. Quelquefois elle s'était reposée un instant; elle rapportait un rameau frais. On tressaillait de joie. Dieu n'avait pas été infidèle à ses promesses. Tout n'était pas perdu. La terre refleurirait; on reverrait de beaux arbres, des moissons; on redresserait les autels; et la nouvelle humanité, rendue meilleure par l'immense cataclysme, retrouverait pour Dieu un cœur plus jeune et plus pur.

Quel souffle et, en même temps, quelle ardente confiance en cette Eglise, dont un homme du dehors disait, à ce moment même :

— L'heure de prendre un parti est venue. Les temps prédits sont proches. Dieu a de nouveau prévenu Noé. Il va falloir être avec les hommes dans le déluge ou avec l'Homme dans l'arche (1).

Cette confiance, il l'avait rapportée de Rome, où l'Eglise était alors œcuméniquement réunie.

— Voilà, s'écrie-t-il, voilà ce que je me disais, il y a quelques mois, à Rome, en assistant à la troisième session du concile œcuménique, interrompu depuis, comme l'a été le concile de Trente, mais qui se reprendra et s'achèvera glorieusement comme lui. Je pensais à ce siècle agité, troublé, malade, dont j'étais l'enfant; à ces nuages de fausse science, de matérialisme, d'athéisme, dont on cherche si persévéramment à obscurcir son noble esprit; à ces faiblesses de cœur et de volonté qui en sont la suite; à ces deux peuples qui se battent dans le sein de la France, cette mère infortunée; à ces désirs de retour à Dieu, si sincères, mais si faibles; à tant d'âmes meurtries, à tant de foyers sans bonheur, à tant de tombes sans consolation ! Et en même temps je voyais, assis dans la paix antique, dans

(1) Alex. Dumas fils, lettre du 12 juin 1871.

la même attitude qu'autrefois, les évêques, les pasteurs, les pères de l'humanité. Ils étaient venus là de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et des îles perdues de l'Océanie. Et que disaient-ils ? Ils disaient, préambule divin à des affirmations plus divines encore, ils disaient qu'il y a un Dieu, qu'il y a une âme, qu'il y a pour les unir des liens immortels. Ils disaient qu'il y a une foi et une raison, non pas séparées et en lutte, mais unies comme deux sœurs; qu'il y a une éternité et de saintes espérances, avec de puissantes consolations pour les âmes auxquelles la terre ne suffit pas. Voilà ce qu'ils disaient. Et quand ces douces et fortes affirmations eurent fini de s'épanouir sur les lèvres de ces vieillards qui représentaient, avec la sagesse d'en haut, celle de l'Europe, de l'Amérique, de l'Orient, c'est-à-dire de l'humanité tout entière, une immense jubilation s'éleva dans les basiliques, et toutes les voix des fidèles s'unirent aux voix des évêques et se répondirent comme deux chœurs célestes. Et pendant ce temps j'avais sur ma tête le dôme harmonieux de Michel-Ange, sous mes pieds les restes de saint Pierre et de saint Paul et devant moi Pie IX, et, groupée autour de lui, l'humanité dans ce qu'elle a de plus vénérable et de meilleur. Et toutes mes tristesses s'évanouirent comme une ombre qui passe. Une grande espérance traversa mon cœur; et, entre ce siècle, aspirant à la vérité, souffrant de ne pas l'avoir, et l'Eglise qui la possède, je saluai d'avance, et dans un prochain avenir, l'inévitable embrassement (1) ».

(1) Sait-on bien qu'à la grande époque du concile, comme l'a raconté M. Lagrange, il y eut entre M. l'abbé Bougaud et l'évêque d'Orléans un dissentiment ? Le vicaire général ne fut pas de ceux qui approuvèrent les *observations*. Il les déconseilla même vivement. Combien fut grande son émotion après avoir lu et annoté les épreuves ! Il vint nous trouver à notre chambre. Notre émotion n'était pas moindre. Nous marchions à grands pas. « Il brûle ses vaisseaux, » nous disait-il effrayé. Nous répondîmes : « Vous voyez combien il a hésité : mais il est si convaincu ! — C'est vrai ; avec un désintéressement superbe il s'immole à ses convictions. C'est bien beau au temps où nous sommes, mais le comprendra-t-on ? » Il ne partageait pas ou passait par-dessus les craintes qui impressionnaient tant Mgr Dupanloup, et il croyait la question mûre pour une définition. Il a du

Le Christianisme et les temps présents ont eu un succès considérable, non moins considérable peut-être, et aussi non moins discuté, que les *Conférences de Notre-Dame*. Mais, comme chez Lacordaire, tous s'accordaient à saluer, à admirer l'accent avec lequel il y était parlé de Jésus-Christ.

— Rien, écrivait le vénérable restaurateur de l'Oratoire de France, le R. P. Pététot, rien, selon moi, n'a été écrit d'aussi fort ni d'aussi complet sur la divinité de Notre-Seigneur, et je ne suis pas le seul de cet avis.

On raconte, à ce propos, une anecdote, par un certain côté amusante et qui égaiera ces pages de sa note tout à la fois plaisante et émouvante (1).

Carpeaux, le célèbre sculpteur, était très malade ; il allait mourir. Un de ses amis lui procura le volume du *Christianisme* sur Jésus-Christ. Cette lecture produisit dans l'esprit du grand artiste une révolution salutaire. Il s'était plus occupé d'art que de morale et de religion. Le livre de *Jésus-Christ* le ramena tout à coup aux sentiments religieux, qu'il avait complètement délaissés depuis l'enfance. Quand, après avoir reçu les derniers sacrements, on lui présenta le crucifix à baiser :

— Mon pauvre bon Dieu, dit-il en l'embrassant, comme on t'a défiguré ! S'il me restait encore un peu de forces, je te ferais tel que ce bon abbé Bougaud m'a fait te concevoir.

Malheureusement le sculpteur profane ramené à Dieu mourut sans pouvoir réaliser ce désir.

Un témoignage suprême devait donner à l'apologiste sa plus haute récompense (2).

reste exposé ses vues sur ce sujet dans le IVe volume de son *Christianisme*. A Rome, pendant le concile, peut-être n'observa-t-il pas dans son attitude la neutralité autant que son évêque l'eût souhaité. Leurs rapports néanmoins restèrent ce qu'ils étaient.

(1) Nous l'empruntons à une brochure, sans nom d'auteur, éditée en 1888 à Laval.

(2) Pour achever d'énumérer les grandes œuvres de Mgr Bougaud, il faut mentionner sa fameuse brochure *Le grand péril de l'Eglise de France*, tirée à 100,000 exemplaires, qui retentit comme un cri

Un jour, l'abbé Bougaud, croyant offrir au Saint-Père une primeur, lui porta, au Vatican, les cinq volumes de son Apologie.

— Ah ! *figlio mio*, dit en souriant Léon XIII, il y a longtemps que votre ouvrage est dans ma bibliothèque, avec toutes ses pages chargées d'annotations de ma main.

IX

Par une après-midi de juin de l'année 1861, raconte M. E. de Sutil, deux hommes se promenaient à grands pas, sur la terrasse du château de Menthon, d'où l'on embrasse le splendide horizon du beau lac d'Annecy.

L'un, qui venait de forcer l'admiration par la publication de la *Vie de sainte Jeanne de Chantal*, était le jeune abbé Bougaud, simple aumônier du couvent de la Visitation, de Dijon. L'autre, attentif toujours, comme une sentinelle, à ce qui s'annonçait de grand, s'était épris de l'œuvre et de l'écrivain, et il les avait salués, ensemble, de sa sympathique approbation : c'était le grand évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup.

— Quittez tout, disait de sa parole enflammée et impérative l'irrésistible panégyriste de « Jehanne la Pucelle », qui venait de demander sa canonisation à Rome, venez avec

d'alarme dans tout le pays et suscita un nouveau zèle pour le recrutement des vocations sacerdotales, dont elle signalait la diminution progressive. « Il appartenait à votre âme si richement sacerdotale, lui écrivait Auguste Nicolas, d'être le Bernard de cette croisade du sacerdoce contre la barbarie, car les peuples qui manquent de prêtres, dit Montesquieu, sont barbares. » Signalons encore quelques trop rares discours, oraisons funèbres, panégyriques, etc., imprimés à part, et saluons enfin cette *Vie de saint Vincent de Paul* qui vient d'être déposée sur la tombe de son pieux auteur, trophée posthume, qui achèvera de réaliser l'affirmation de Mgr Besson : « Toute la France a lu ses livres et les relit encore ; mais le Français qui les vante n'apprend rien à l'étranger ; et partout où l'étranger apprend notre langue, les ouvrages signés de son nom comptent parmi les meilleurs de notre littérature sacrée. »

moi; je vous donnerai le temps et la liberté de parler et d'écrire !

Et, comme un vénérable ecclésiastique s'était tout récemment démis des fonctions de vicaire général de son diocèse, l'éloquent et persuasif prélat les offrit, séance tenante, à son interlocuteur et le pressa de les accepter.

L'abbé Bougaud avait, fils de soldat, tous les généreux enthousiasmes, et, prêtre, les sublimes ardeurs de l'apostolat; il suivit ce fameux remueur d'idées, ce bouillant entraîneur d'hommes, qui, d'un regard, aimanta tant de fronts et qui, d'une âme passionnée, provoqua tant de dévouements religieux, enrégimenta et disciplina tant de vocations.

C'est ainsi qu'il l'a eu pour maître, quoiqu'il fût, au réel, son collaborateur (1). Avec lui, il pétrit, pendant vingt-cinq ans, et façonna à son image, dans l'Orléanais, plusieurs générations de prêtres, dont il fit un clergé modèle.

Un de ceux qui l'ont vu à l'œuvre en rendait ce beau témoignage :

— Les qualités si brillantes de l'écrivain et de l'orateur ne voilent pas en Mgr Bougaud, aux yeux de ceux qui le connaissent, les qualités de l'homme privé et de l'administrateur. Il a dans son accueil cette cordiale simplicité dont on sait tant de gré aux hommes supérieurs, et qui donne à l'autorité son meilleur prestige en la faisant aimer. De la région élevée où elle plane naturellement, sa pensée descend, quand il le faut, sur le terrain pratique, et il apporte au maniement des affaires une dextérité, une mesure et, en face des revendications injustes, si parfois elle en rencontre, une énergie qui, durant ces jours difficiles, eurent plus d'une occasion de s'exercer en des négociations délicates. Il a toujours su y défendre les droits en évitant, autant que possible, de froisser les hommes.

(1) L'abbé Bougaud avait accepté le titre de vicaire général avec les fonctions d'archidiacre de Gien. Plus tard, quand mourut le doyen des vicaires généraux, M. l'abbé Desbrosses, en 1875, il fut nommé vicaire général officiel et, en 1875, à la mort de Mgr Rabotin, Mgr Coullié lui conféra le titre et les fonctions de premier vicaire général et d'archidiacre d'Orléans.



Aussi, quand, enfin, sur les vigoureuses interventions que nous avons racontées, la couronne épiscopale tomba sur ce front chargé de gloire, ce fut, à Orléans et dans tout le pays, une explosion de joie.

On en a recueilli les témoignages (1). Ils sont aussi touchants que significatifs.

Hélas ! la sainte Eglise de Laval, si souvent attristée par la mort rapide de ses premiers pasteurs, ne devait guère jouir de ce grand don que Dieu lui avait fait.

C'est du ciel seulement que devait tomber, sur la jeune Eglise si souvent veuve de ses époux, les bénédictions que lui promettait la venue de l'évêque, formé à l'école de l'amour, cet évêque qui écrivait à ses diocésains, le jour même de sa prise de possession du siège :

— Nous mîmes dans nos armes (2) le Cœur sacré de Jésus, dont une pieuse mère avait illuminé notre berceau, et que vous aussi, Nos Très Chers Frères, vous avez vu briller sur la poitrine des braves qui ont été vos pères; et nous prîmes pour devise ce cri de vaillance chrétienne et

(1) Les fêtes du sacre, qui fut splendide, eurent leur prolongement au séminaire, à la société des anciens élèves du petit séminaire de Sainte-Croix, à l'académie du petit séminaire de La Chapelle, chez les Visitandines, etc. La brochure que nous avons citée donne, en outre de ces récits, qui sont admirables, la liste des dons offerts au nouvel évêque. Prêtres, condisciples, élèves, amis, dames d'Orléans, religieuses, familles reconnaissantes, Enfants de Marie, etc., rivalisèrent de zèle et de générosité avec l'éditeur, M. Herluison, qui fit frapper du tout une superbe médaille commémorative, pour prouver au nouvel évêque que Laval ne saurait prétendre ravir tout entier un cœur qu'on ne devait cesser d'aimer, de loin comme de près.

(2) Mgr Bougaud avait placé dans son blason un *cœur*, emblème de piété, de miséricorde, d'espérance et d'amour, et sur ce cœur la *croix*, emblème de force, de sagesse et de courage. *La couronne ducale*, qui surmontait le cœur sur champ d'azur, s'applique au duché de Mayenne. Quant aux *palmes* qui s'étendent tout autour, elles étaient là comme l'indice du triomphe annoncé par la bienheureuse Marguerite-Marie, auquel l'évêque fait allusion dans son mandement d'entrée en possession : « La France sera consacrée à mon divin Cœur et toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. La foi et la religion refleuriront en France par la dévotion à mon divin Cœur, pour rendre cette nation victorieuse de tous ses ennemis. »

française que nulle race ne comprendra mieux que la vôtre : *Espoir sans peur*. Oui, il faut espérer et n'avoir pas peur. Il faut espérer dans la puissance de Dieu, qui a fait l'Eglise immortelle et qui saura bien l'arracher aux dangers de l'heure présente. Il faut espérer dans la bonté de Dieu, qui a toujours aimé la France et qui ne l'abandonnera pas. Le dernier mot de la crise que nous traversons n'est pas dit. Il faut l'attendre avec espoir et sans peur. Ce sera le mot de Dieu.

Ant. Ricard,

Prélat de la maison de Sa Sainteté,
Professeur honoraire des Facultés d'Aix et de Marseille.



QUELQUES RÉFLEXIONS

Sur le projet de loi relatif à l'atténuation des peines en cas de premier délit, et à leur aggravation progressive en cas de récidive.

I

La loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines, proposée aux délibérations du Sénat, a pour but ostensible d'arrêter les progrès de la récidive. A l'avenir, le magistrat aurait le droit d'apprécier si la condamnation ne pourrait pas être suspendue, lorsque le délinquant n'aurait pas encore subi de peine d'emprisonnement. Le jugement serait alors considéré comme non avenu si, dans le délai de cinq ans, le condamné ne commettait pas un nouveau délit. Cette mesure lui éviterait le danger moral qui peut être la conséquence de la fréquentation des récidivistes, et le déshonneur qui s'attache plus souvent à l'idée de la prison qu'au délit dont elle est la punition.

Examinons si ce projet répond bien au but qu'il se propose.

En premier lieu, quels sont les inculpés auxquels s'appliquera, de préférence, la suspension de la peine ? Le rapporteur de la loi prend soin de nous l'indiquer : à ceux-là surtout qui, par leur situation, présenteront des garanties morales et matérielles, c'est-à-dire précisément aux délinquants les mieux protégés par leur instruction et leur

éducation contre la contagion du vice et la promiscuité de la prison. Par exemple, il est difficile de croire qu'un spéculateur ou un banqueroutier comme MM. X ou Y, dont les noms sont sur toutes les bouches et le souvenir dans bien des coffres-forts, puisse jamais recevoir des leçons de rouerie de la part des loqueteux qui font de la prison leur séjour habituel. Le contraire nous paraît infiniment plus à craindre.

Si la suspension peut être prononcée, ce doit être surtout en faveur des petits et des humbles, que l'insuffisance de leur éducation expose davantage à subir l'influence des récidivistes. Tels, le paysan, l'ouvrier ou le modeste employé, qui n'ont pas su résister à une tentation trop violente et quelquefois aux exigences de la nécessité. La suspension de la peine serait pour eux un véritable bienfait, elle leur éviterait le contact d'êtres pervertis et les ramènerait dans la bonne voie, par la crainte d'une sévère répression au cas de rechute.

D'autre part, la loi ne fixe pas de maximum, pour l'application de cette faveur, qui peut être accordée indifféremment à une peine de vingt-quatre heures ou de cinq ans d'emprisonnement, sans que le délai de cinq années fixé pour la radiation du jugement soit diminué ou augmenté. Cette latitude laissée au magistrat nous paraît exorbitante et pourrait produire de fâcheux résultats au point de vue de la répression de certains délits.

La loi belge a su échapper à ce reproche, en n'attribuant qu'aux peines de six mois et au-dessous la faveur de la condamnation suspensive.

En effet, un délit qui mérite un châtiment plus sévère, est assez grave pour que la société soit en droit d'exiger un commencement d'exécution de la peine. D'ailleurs, la libération conditionnelle est là pour en atténuer la rigueur, si le condamné se montre digne de cette faveur.

De plus, il est immoral qu'un homme sache à l'avance qu'il peut échapper à l'application de la loi parce que ses antécédents sont purs. Nous vivons à une époque où l'exemple de l'improbité nous est venu des plus hautes régions ;

l'abus des spéculations financières et commerciales amène chaque jour de nouveaux désastres, et la justice n'atteint que difficilement les auteurs des manœuvres criminelles opérées en vue de drainer l'argent des naïfs. Dans les cas, trop rares, où ces actes tombent sous le coup de la loi, n'est-il pas à craindre que la suspension provisoire ne vienne annihiler la peine prononcée, tout en laissant croire à l'opinion publique qu'il y a eu répression suffisante ?

Le promoteur du projet nous affirme ingénument que cinq ans de menaces lui paraissent un châtiment plus sévère que l'exécution effective de la peine. Heureux châtiment qu'envieront tous les condamnés qui n'en seront pas frappés !

Soyons moins cruels et plus généreux que l'honorable M. Bérenger, surtout en ce qui concerne les loups-cerviers de la finance. Epargnons-leur la menace de la prison en les y envoyant aussitôt la peine prononcée.

La loi dispose que, pendant cette période de cinq ans, le condamné admis au bénéfice de la suspension provisoire ne devra commettre aucun nouveau délit, sous peine de subir l'effet de la condamnation suspendue, sans préjudice de celle qu'il aura encourue en dernier lieu.

Voilà, pour certains cas, une précieuse garantie.

N'est-il pas des escroqueries colossales, procurant de tels résultats pécuniaires, que leur auteur n'a pas la moindre tentation de les renouveler à si brève échéance ?

Fait-on banqueroute tous les cinq ans ? Opère-t-on, tous les cinq ans, sur les métaux ? Lance-t-on, tous les cinq ans, un Honduras ou un Panama ? On n'en a garde ! Une seule de ces opérations suffit largement à enrichir le plus avide coquin et à faire de ses héritiers des gens honnêtes et bien posés.

En étendant à tous les délits et à toutes les peines d'emprisonnement le bénéfice de la suspension provisoire, ne laisse-t-on pas une porte de sortie, ouverte à certaines personnalités qui ont d'excellentes raisons de croire que la justice voudra intervenir, un jour ou l'autre, dans leurs petites affaires ?

Enfin l'article 3 accorde au condamné la jouissance des droits politiques même pendant la période suspensive, se basant sur ce que la privation de ces droits est une conséquence directe de la peine et doit être suspendue avec elle.

Voilà ce qu'on peut appeler une belle subtilité juridique! Un homme est privé de ses droits, non parce qu'il a commis un délit, mais parce qu'il en a subi le châtiment! Nous autres, naïfs, pensions tout simplement que le législateur avait eu l'intention de garantir l'honnêteté du suffrage universel, en éloignant des urnes et des fonctions électives les gens flétris par la loi.

Ne serait-ce pas une honte pour le pays, si l'on voyait figurer dans nos assemblées municipales, départementales ou législatives, des individus qui, sous l'empire des lois précédentes, n'auraient pu siéger qu'à la Roquette ou à Clairvaux ? Et pendant ce temps, le mendiant ou le vagabond auquel le magistrat aura refusé la suspension, devra, non seulement subir sa peine, mais encore traîner toute sa vie le boulet du casier judiciaire.

Pour comble d'inégalité, le premier sera réhabilité d'office et sans obligation de séjour, au bout de cinq ans, tandis que le second n'obtiendra la réhabilitation qu'en se conformant aux prescriptions de la loi de 1885, c'est-à-dire après des lenteurs et des constatations comparables à celles imposées par l'Eglise pour la canonisation de ses Saints.

Admettons le cas de deux individus condamnés le même jour à trois ans de prison.

L'un bénéficie de la suspension : il ne commet pas de délit pendant les cinq années suivantes, le voilà réhabilité de plein droit.

L'autre condamné subit sa peine et ne voit courir que du jour de sa libération le délai de trois ans exigé pour la réhabilitation; de plus, les constatations de séjour et la procédure demandent encore six mois. Total : six ans et demi. Heureux encore s'il n'est pas ajourné à deux ou trois ans ainsi que cela arrive fréquemment !

Et dire que nous possédons une forme de gouvernement

qui professe le dogme de l'égalité devant la loi ! Que serait-ce donc si nous n'étions pas égaux ?

Pourquoi deux poids et deux mesures ? Tous les sophismes de la jurisprudence n'arriveront pas à prouver qu'il soit juste de traiter plus favorablement l'homme auquel la prison a été épargnée, que celui qui a payé sa dette et servi d'exemple à la société.

Et si la réhabilitation d'office paraît suffisante, nous demandons qu'elle soit appliquée à tous les condamnés sans exception, dans les délais imposés par la loi de 1885 et sans l'intervention de la cour d'appel.

En résumé, la pensée philanthropique qui a inspiré la première partie de la loi, ne saurait être trop louée, mais nous estimons que ce projet doit recevoir les modifications suivantes :

1° Suspension de la peine, réservée aux condamnés à six mois de prison et au-dessous ;

2° Maintien, pendant la période suspensive, des peines accessoires et des incapacités électorales résultant de la condamnation ;

3° Application de la réhabilitation d'office à tous les condamnés qui n'auraient pas subi un nouveau jugement dans les délais imposés par la loi de 1885.

II

Si le projet de loi se montre plein de mansuétude à l'égard des inculpés paraissant pour la première fois devant les tribunaux, il faut convenir qu'il est loin d'être tendre pour les récidivistes.

En effet le caractère principal du projet réside dans la disposition qui étend la récidive légale, telle qu'elle a été déterminée jusqu'à ce jour par l'article 57 du Code pénal, à tous les condamnés à un an de prison et au-dessous, dont les trois cinquièmes sont frappés à la suite de délit de vagabondage ou mendicité.

De plus, le même projet refuse aux récidivistes le bénéfice de l'article 463, § 9, actuel, qui permet aux tribunaux d'abaisser la peine en cas de circonstances atténuantes, et enfin il oblige le magistrat à frapper chaque récidive d'un emprisonnement au moins double de celui précédemment prononcé, sans toutefois qu'il puisse dépasser le double du maximum.

Nous devons incidemment reconnaître que la commission du Sénat a dû refréner l'ardeur draconienne de l'honorable M. Bérenger, qui ne demandait rien moins que le doublement de la peine à chaque récidive. L'adoption de cette mesure aurait très certainement diminué le nombre des récidives, sinon celui des récidivistes, puisqu'un individu condamné la première fois à un mois de prison aurait pu, à la dixième condamnation, se voir adjuger un minimum de quarante-deux ans et demi d'emprisonnement!...

Il est encore une contradiction que nous devons signaler.

Dans l'exposé des motifs, le rapporteur du projet, qui a la plus haute opinion de la magistrature, nous dit, relativement à la suspension de la peine, que « *le juge, bien placé pour apprécier les choses, doit avoir une entière latitude d'appréciation* ».

Autre théorie quand il s'agit de l'aggravation progressive des peines : « *Il est nécessaire de faire comprendre au juge, par un texte impératif et précis, qu'il ne saurait s'affranchir de cette règle par l'admission des circonstances atténuantes*. »

Comme on le voit, nous sommes loin de « *l'entière latitude d'appréciation* ».

Il nous paraît cependant que, dans l'application, il y aura pour le magistrat une responsabilité de conscience plus grande à suspendre une peine sérieuse, prononcée contre un inculpé paraissant devant lui pour la première fois, qu'à reconnaître des circonstances atténuantes motivées par le peu de gravité de certains délits commis par des récidivistes.

Quoi qu'en aient pu dire MM. les jurisconsultes romains, qu'on nous cite à tout propos et hors de propos, nous soutenons, avec notre gros bon sens français, que la gravité

intrinsèque du délit mérite d'être prise en considération pour l'application de la peine; que, tout en tenant compte, dans une certaine mesure, des antécédents de l'inculpé, le magistrat ne doit pas être une machine à juger enchaînée par « *un texte impératif et précis* », mais un être humain jugeant avec sa conscience et possédant « *une latitude d'appréciation* ».

Nous estimons, par conséquent, que l'article 6 du projet de loi pourrait être amendé dans le sens d'une liberté complète laissée au juge pour l'admission des circonstances atténuantes même au cas de récidive.

Pour savoir si la loi atteindra le but qu'elle se propose, c'est-à-dire la suppression ou du moins la diminution de la récidive, il est important de connaître les individus auxquels elle devra être appliquée.

Depuis plusieurs années, il s'est formé, contre les récidivistes, un courant d'opinion auquel ont participé quelques politiciens, surpris et exaspérés de voir que sous un gouvernement démocratique et parlementaire il pouvait encore se trouver des gens assez obstinés pour rester malheureux.

La statistique (science pour laquelle nous professons un respect exempt de toute superstition) est venue à la rescousse en démontrant, avec force chiffres à l'appui, que le nombre des récidivistes allait s'accroissant tous les jours et que le pays ne serait bientôt plus assez grand pour les contenir.

Dame statistique ne nous dit pas, lorsqu'elle publie ses tableaux comparatifs, que le casier judiciaire, qui n'a que quarante ans d'existence, va tous les jours se complétant et se perfectionnant; que le système anthropométrique, appliqué avec intelligence, rend plus facile la constatation de l'identité qu'elle ne l'était il y a quelques années. Elle ne nous dit pas non plus que ses tableaux comportent un certain nombre de délits tels que ceux de pêche, de chasse, de contrebande d'allumettes et autres, délits que la misère publique rend tous les jours plus nombreux, et qui n'impliquent pas un bien grand degré de perversité chez ceux qui les perpètrent.

Pour la statistique, tout homme condamné, à n'importe quel titre est un récidiviste s'il a déjà subi une condamnation antérieure. Que ce soit pour vol ou pour délit de presse, à ses yeux, peu importe : il lui faut des chiffres, elle en prend où elle en trouve.

Du reste, si nous en croyons les résultats de l'année 1887, nous y voyons que sur 197.554 prévenus il y a eu 36.219 condamnés à l'emprisonnement pour atteintes à la propriété, soit un peu moins du cinquième, ce qui est déjà bien suffisant, mais moins effrayant qu'on pourrait le croire.

Si l'on ajoute que parmi les inculpés, il est des individus qui comparaissent cinq à six fois devant des tribunaux différents dans le courant de la même année, on reconnaîtra qu'il y a beaucoup plus de récidives que de récidivistes.

En prenant même pour base la statistique officielle de 1887 (qui demande à être soigneusement lue), on constate que les récidivistes entrent pour 40 % dans le nombre des prévenus ; or, d'après un écrivain fort compétent, M. Lalou, inspecteur général des établissements pénitentiaires, le pays des bonnes mœurs qui nous avoisine, ne compte pas moins de 75 % de récidivistes dans ses prisons.

Il est vrai que le mal des Allemands ne guérit pas le nôtre, mais nous pensons qu'il y a lieu aussi de ne pas trop exagérer la portée du nôtre par une pression à jet continu sur l'opinion publique.

L'honorable auteur du projet de loi est convaincu que l'aggravation progressive des peines arrêtera les progrès de la petite criminalité. Nous croyons qu'il y a là une grande illusion qu'il importe de détruire. Cette loi ne produira probablement pas plus d'effets que les précédentes sur l'emprisonnement cellulaire et la relégation, dont on attendait merveille, et qui, somme toute, n'ont abouti qu'à de piètres résultats en ce qui concerne la récidive des petits délits.

Si l'on considère que les trois cinquièmes des jugements correctionnels atteignent les vagabonds et les mendiants,

qui, pour la plupart, recherchent la prison plutôt qu'ils ne l'évitent, on arrivera à conclure que la loi diminuera le nombre des condamnations, mais que le chiffre des journées de détention et des récidivistes restera toujours le même.

Certes, il serait désirable qu'on pût enrayer le vagabondage et la mendicité, ne fût-ce que pour écarter de la présence des gens satisfaits le spectacle hideux de la misère.

S'ensuit-il qu'on doive parquer dans les prisons, qui devraient être réservées aux seuls malfaiteurs, des malheureux dont l'unique délit est le défaut de ressources?

A cela on nous répondra par des phrases devenues banales à force d'être répétées : « Les vagabonds cherchent du travail avec un fusil!... Il y a de l'occupation pour tous ceux qui veulent travailler! »

Hélas! non. Il n'y a pas de travail pour tous ceux qui en désirent. — Sans vouloir entrer dans des considérations sur notre système économique et social, considérations qui nous mèneraient trop loin, nous répondrons par un simple fait qui a tout le mérite de l'actualité.

Lorsque la grève des gaziers éclata dans Lyon, nous pûmes voir trois cents travailleurs qui s'offrirent immédiatement pour remplacer les ouvriers grévistes. D'où sortaient donc ces hommes et où travaillaient-ils la veille? Ils n'ont évidemment pas quitté leurs occupations habituelles pour un travail qui peut n'être que temporaire. Et il faut bien admettre qu'étant donné le sentiment de solidarité qui unit les classes ouvrières, ces hommes ont dû obéir aux besoins les plus pressants, pour qu'ils se soient exposés à encourir la haine et le mépris de leurs camarades.

Les mêmes causes amènent des résultats identiques, chaque fois que les grèves s'exercent sur des industries qui n'exigent qu'un apprentissage restreint.

Il ne suffit pas de fermer les yeux et de se refuser à une trop douloureuse évidence. Il existe en ce moment une pléthore de bras, l'offre dépasse la demande, et il en résulte que les individus les moins bien outillés pour le combat de la vie, sont fatalement écrasés par ceux qui possèdent plus de force, d'adresse ou d'énergie.

Si à toutes ces causes on ajoute les fruits que commence à donner l'instruction sans Dieu, on comprendra que nos prisons aient une tendance à s'emplir.

Que ces malheureux tombent sous le coup de la justice, et alors c'en est fait d'eux : autant d'hommes à la mer. Sans parler du casier judiciaire qui les suivra jusqu'au tombeau et les empêchera de se relever s'ils ont conservé quelque énergie, ils auront, pour la plupart, contracté ou aggravé cette faiblesse de volonté qui est la suite inévitable de la détention.

L'organisation pénitentiaire, dont nous ne discuterons pas les règlements, brise forcément la volonté des hommes confiés à sa garde, non pour les corriger, mais pour les amener à cet état de prostration qui produit le seul résultat qu'elle envie : l'ordre matériel.

Brillant résultat, qui fait d'un homme quelquefois intelligent et énergique un être faible et irrésolu, sans force morale, destiné à rouler de chute en chute jusqu'au seuil du dépôt de mendicité !

Nous n'avons certes pas la prétention de guérir tous ces maux; qu'il nous soit cependant permis d'exprimer nos vœux, et les voici :

1° Création dans chaque région d'une maison de travail où seraient internés, volontairement, ou par mesure administrative, tous les individus sans moyens d'existence.

Ces hommes seraient maintenus pendant un laps de temps suffisant pour leur apprendre un métier industriel ou agricole capable de subvenir à leurs besoins. Après un certain séjour dans l'établissement, il leur serait permis de sortir librement à des époques déterminées, de manière à les habituer graduellement à la vie libre;

2° Organisation du travail dans les prisons, opérée de telle façon que le détenu puisse apprendre un état manuel pouvant lui être utile au moment de sa libération ;

3° Etablissement d'asiles privés encouragés par l'Etat, dans lesquels seraient admis librement les condamnés libérés en attendant qu'ils puissent se procurer une occupation (1).

(1) Un asile de ce genre a été fondé en 1864 dans les environs de Lyon, à Couzon (Rhône), et reconnu d'utilité publique par décret du

Et pour conclure, nous dirons avec l'Evangile qu'il y aura toujours des pauvres, mais que le nombre des misérables sera beaucoup moins grand le jour où les hommes de bonne volonté, de tous les partis et de toutes les communions, s'uniront pour venir en aide à ceux qui, après avoir failli, manifestent l'intention de se relever.

X.

P. S. Au moment où nous terminons ce modeste essai, nous recevons le bulletin de la Société générale des prisons (juin 1890), et nous constatons avec un certain plaisir que nous sommes en complète communauté d'idées avec la plupart des éminents criminalistes qui forment le bureau de cette honorable Société.

Que le lecteur veuille bien ne pas croire au plagiat. La première partie de cet article était déjà entre les mains de la rédaction, dès le mois de mai dernier ; l'attente de la deuxième partie avait seule empêché son insertion dans le numéro de juin.

6 mai 1868. Après plus d'un quart de siècle, cet établissement, qui attire de plus en plus l'attention des hommes compétents, subsiste pour les trois quarts de ses dépenses par le travail des réfugiés, pour le reste par des souscriptions particulières, par le bienveillant concours de l'Etat, et, surtout, par la direction économique et chrétienne qui a toujours présidé aux destinées de l'asile.





L'ÉVOLUTION

ET

M. HERBERT SPENCER

Suite (1).

DEUXIEME PARTIE

LE CONNAISSABLE

22. Le dernier chapitre des *premiers principes* contient un résumé du système de l'évolution. Il nous rend facile une exposition fidèle de ce que l'on a appelé la savante synthèse de M. Spencer.

La philosophie doit être une connaissance complètement unifiée. Elle doit formuler toute la série des changements traversés par un être dans son passage de l'état imperceptible ou inconnaissable à l'état perceptible et dans son retour de celui-ci à celui-là.

Les données primitives qu'elle doit admettre tout d'abord sont, en premier lieu, l'évidence comme criterium de la vérité; en second lieu, la distinction du moi et du non-moi.

Ces points de départ établis, la philosophie rencontre certains principes fondamentaux : l'indestructibilité de la

(1) Voir le numéro de mars 1889.



matière, la continuité du mouvement et la persistance de la force. Celui-ci est un principe premier *a priori*, non fondé sur l'expérience et dont les autres sont des corollaires.

La persistance de la force entraîne encore, comme conséquences, la persistance des relations entre les forces, leur transformation en d'autres équivalentes. On peut en conclure aussi que toute chose se meut sur la ligne de la moindre résistance ou de la plus grande traction, ou sur la ligne dérivant de ces deux forces *(sic)*.

Il en résulte encore un certain rythme de mouvement par lequel tous les mouvements alternent, comme la périodicité du mouvement des planètes, les vibrations de l'éther, la succession des saisons, les battements du cœur, les oscillations dans la hausse et la baisse des marchandises.

Mais ces principes ne sont que les éléments d'une opération ; pour unifier la connaissance, il faut une loi de coopération de tous ces facteurs. « La formule de cette loi doit comprendre toute la marche de l'imperceptible au perceptible et du perceptible à l'imperceptible. Elle doit comprendre aussi la redistribution continuelle de matière et de mouvement. Il faut que cette formule exprime le principe que la concentration de matière implique la dissipation de mouvement, et que, réciproquement, l'absorption de mouvement implique la diffusion de matière. »

La loi du cycle entier des changements traversés par toute existence est donc : « perte de mouvement et intégration consécutive, suivie à la fin d'un gain de mouvement et d'une désintégration consécutive. » Ces deux transformations opposées sont bien définies par les mots évolution et dissolution.

Cette loi se manifeste non seulement dans chaque tout, mais dans les parties dont chaque tout se compose. Elle est complètement vraie de tous les ordres d'existences pris à part comme ordres distincts, l'homme, les sociétés humaines, la terre, le monde solaire, l'univers sidéral.

On peut atteindre à un degré supérieur d'unification. Il n'y a pas plusieurs évolutions, astronomique, géologique,

biologique, psycologique, sociologique, ou plusieurs métamorphoses qui s'opèrent de la même manière. Il y a une seule métamorphose qui s'avance universellement partout où la métamorphose contraire n'a pas commencé. L'évolution n'est pas seulement une en principe, elle est une en fait.

Ces opérations ont une limite, elles doivent aboutir à l'équilibre. La division et la subdivision des forces qui changent l'uniforme en multiforme et le multiforme en un multiforme plus varié est une opération par laquelle les forces sont perpétuellement dissipées et la dissipation des forces doit aboutir au repos. L'instabilité de l'homogène, la multiplication des effets, la ségrégation et l'équilibre sont des corollaires nouveaux de la persistance de la force.

Mais cet équilibre ne peut pas toujours subsister, surviennent des désintégrations, des mouvements. La dissolution doit avoir son tour. Il y a lieu de croire que les masses les plus vastes, disséminées à travers l'espace et séparées par des intervalles qui ne se peuvent mesurer, subiront le même sort à des époques que nulle imagination finie ne peut calculer, et que l'évolution universelle sera suivie d'une dissolution universelle. S'il y a, et nous avons des raisons de le croire, une alternative d'évolutions et de dissolutions dans la totalité des choses, si, comme nous sommes obligés de le conclure de la persistance de la force, l'arrivée à l'une des limites de ce rythme immense introduit les conditions au moyen desquelles un mouvement en sens contraire commence, si nous sommes ainsi conduits à concevoir une série d'évolutions remplissant un avenir sans limite, nous ne pouvons plus attribuer à la création visible un commencement et une fin définis, ou la croire isolée, et la force que l'univers manifeste rentre dans la même catégorie que l'espace et le temps, elle n'admet pas de limite dans la pensée.

Telle est la synthèse qui embrasse, dit-on, l'universalité des choses et leur histoire passée, présente et future.

23. Cette exposition très fidèle a dû mettre la patience du lecteur à une rude épreuve. Qu'il relise, pour se dis-

traire, la scène amusante de Molière, dans laquelle un docteur improvisé termine ainsi une longue dissertation: « Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette. » Il sera frappé de plus d'un rapprochement. Il trouvera aussi dans cette scène une réflexion très judicieuse : « Aristote là-dessus dit de fort belles choses. » En effet, ce philosophe nous dit : « lorsqu'un homme proclame que, de même que dans les animaux, il y a dans la nature une intelligence cause de l'arrangement et de l'ordre universel, cet homme paraît seul jouir de sa raison, au prix des divagations de ses devanciers (1). » Mais on peut nous dire que la métaphysique moderne n'a plus rien de commun avec Aristote, surtout avec sa logique.

Est-il possible de voir dans l'exposé précédent les rudiments d'une véritable philosophie ? La théorie ne se relie que très artificiellement aux dissertations sur l'inconnaissable, avec la force ou les forces qui se manifestent dans tous les phénomènes. Que peut-il y avoir de commun entre une philosophie sérieuse et une synthèse qui consiste à délayer longuement cette proposition, que dans la nature tout a un commencement, un développement et une fin, alors même qu'on ajoute que cette évolution est sous la dépendance inconnue d'un pouvoir inconnu ? Autant vaudrait dire que la vérité la plus générale, la plus abstraite, et par conséquent la plus digne de représenter « le savoir complètement unifié », est celle-ci : il y a quelque chose.

Mais ces banalités sont au service de tendances empiriques aussi anciennes que les premières spéculations philosophiques qui ont enfanté une nombreuse famille de *de naturâ rerum*, tendances pour lesquelles, de nos jours, on a créé un nouveau mot, le positivisme. Nous ne pouvons connaître que ce que les sens nous révèlent, leur témoignage seul est véridique, et comme l'a dit Epicure « *unde omnia credita pendent* ». M. Spencer paraît avoir pressenti obscurément l'insuffisance de cette affirmation, et entrevu qu'il

(1) *Métaphysique*. Livre I.

y avait une autre source de connaissances que la sensation ; mais il s'est engagé sur des routes qu'il connaissait mal, et, comme l'astronome qui enfumerait les verres de ses lunettes, il a fait la nuit autour de lui en créant à son usage une langue où l'impropriété des mots le dispute à l'obscurité et au manque de précision des idées.

24. Ce que l'on représente comme une tentative savante pour édifier une philosophie d'une positivité supérieure, est-ce du matérialisme? M. Spencer s'en défend comme l'ont fait d'ailleurs les disciples d'Auguste Comte : « Les raisonnements qu'on peut suivre, dit-il, dans les pages précédentes ne fournissent aucun appui à aucune des hypothèses rivales sur la nature ultime des choses, ils n'impliquent pas plus le matérialisme que le spiritualisme. » Mais, quelle est alors la signification des mots matière, mouvement, force, qui sont substitués à ceux d'intelligence, esprit, volonté ? Ils n'en ont pas, « ce ne sont que des symboles de la réalité inconnue. Bien que la relation du sujet et de l'objet nous oblige à la conception antithétique de l'esprit et de la matière, l'une est tout autant que l'autre le signe de la réalité inconnue et qui les supporte l'une et l'autre. » C'est la dernière phrase du livre. Il est cependant incontestable que la doctrine de l'évolution n'est qu'une « interprétation de tous les phénomènes en fonction de matière, de mouvement et de force », qu'elle n'aurait aucun sens si on substituait à ces mots les noms d'intelligence, de puissance et de volonté. Il importe peu d'ajouter que les mots dont on se sert ne sont que des symboles. Un symbole n'est rien ou est une image, une figure, une marque, un signe de quelque chose ; les symboles ne peuvent jamais représenter en même temps des choses contradictoires ; les x de l'algèbre sont aussi des symboles, mais on ne confond pas les inconnues d'un problème avec les inconnues d'un autre, on sait parfaitement ce qu'elles ne peuvent pas être. Si nous devons éloigner le soupçon d'une réticence calculée et croire à une illusion de l'auteur qui est le premier la dupe des mots qu'il emploie, elle révèle une disposition mentale singulière, digne de l'attention d'un psy-

chologue. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question.

25. Qu'est-ce que la philosophie ? se demande en commençant M. Spencer. Il répond que c'est la connaissance, « le savoir complètement unifié ». Nous voyons bien là une des conditions que doit remplir la philosophie comme toute science, à savoir : d'être unie et méthodiquement ordonnée. Mais quel est son objet ? Autrefois, elle comprenait les réponses à ces questions : Qu'est-ce que le monde ? Qu'est-ce que l'homme ? Qu'est-ce que Dieu ? « Mais, nous dit-on, l'intelligence n'atteint que le relatif, tout en conservant toujours la conscience d'un pouvoir qui se manifeste à nous. Nous avons rejeté comme futile toute tentative de rien apprendre sur la valeur de ce pouvoir, et, de la sorte, nous avons banni de la philosophie la plus grande partie du domaine qu'on croyait lui appartenir. » Dédaignons cette suffisance positiviste qui exclut de la philosophie Platon, Aristote, Descartes, Leibnitz, et tous les penseurs, honneur de l'intelligence humaine. Nous avons montré combien étaient futiles et en dehors de toute logique, les dissertations diffuses sur les antinomies et l'inconnaissable. Nous n'avons pas à y revenir.

Il résulte de ce qui précède que la philosophie ne sera plus « que la connaissance du plus haut degré de généralité » des vérités qu'étudient les sciences telles que l'astronomie, la géologie, la biologie, la sociologie. On met de côté la logique et les mathématiques, auxquelles on ne fait aucune place. La logique prendra une revanche éclatante de ce dédain; elle signale au début, avec la méconnaissance de ses lois les plus élémentaires, le vague indéfini dans lequel on laisse l'objet de la science à construire et une division très incomplète de cet objet, que l'on défigure en le mutilant.

26. On nous dit tout d'abord, que « chaque pensée implique un système de pensées et cesse d'exister dès qu'elle est séparée de ses corrélatives ». Or, quelles sont les idées corrélatives du fini, de ce qui change, de l'accident, du discontinu, du relatif ? sans doute l'infini, l'immuable, l'essentiel. le continu, l'absolu. On ne peut donc les séparer un seul

instant dans notre pensée. Si on supprime les uns, « les autres cessent d'exister » et l'on n'a plus qu'à imiter Cratyle « qui allait jusqu'à penser qu'il ne faut rien dire ». Il se contentait de remuer les doigts. Il faisait un crime à Héraclite d'avoir dit qu'on ne peut pas s'embarquer deux fois sur le même fleuve. Selon lui, on ne peut pas même le faire une fois (1). Cratyle, lui aussi, était partisan de la relativité de la connaissance, et du moins il était logique.

On sort de cet embarras par une inconséquence; l'intelligence ne peut pas plus se séparer de certaines croyances indélébiles « que le corps pour se mouvoir ne peut se séparer de ses muscles ...» Par quel moyen l'intelligence en quête d'une philosophie, pourra-t-elle se rendre compte de ces conceptions et démontrer leur validité ?... Il n'y en a qu'un. Il faut admettre pour vraies, provisoirement, celles de ces conceptions qui sont vitales ou qui ne peuvent être séparées du reste sans amener la dissolution de l'esprit. On laissera aux résultats le soin de justifier ces hypothèses. Donnons la parole à Cratyle. « Les formes de la pensée, les notions premières sans lesquelles, vous l'accordez, l'intelligence ne peut s'exercer, ne sont que des hypothèses provisoires. Le jugement par lequel on affirme que tel résultat, telle pensée nécessairement hypothétique, justifie les hypothèses, ne peut avoir, en vertu de ces hypothèses même, qu'une valeur provisoire, et ne peut être qu'une nouvelle hypothèse qui doit être justifiée et ainsi de suite indéfiniment. Vous dites « qu'il n'y a d'autre manière de « prouver la validité d'une croyance, que de montrer « qu'elle s'accorde avec toutes nos autres croyances ». Oui, peut-être, si les premières croyances sont elles-mêmes valides et ne sont pas des hypothèses. D'ailleurs, ce nouveau principe invoqué est lui-même une hypothèse qui a besoin d'être vérifiée. Au nom de quel principe antérieur, qui n'a pas besoin d'être légitimé, pouvez-vous affirmer qu'il y a accord ou désaccord entre ce que vous appelez croyances? la seule chose à dire est qu'il ne faut rien dire. »

(1) *Métaphysique d'Aristote,* livre IV, p. 133.

M. Spencer évite la difficulté par une autre inconséquence; l'hypothèse provisoire se transforme en une hypothèse définitive. « L'hypothèse qu'une compatibilité ou une incompatibilité existe quand la conscience l'atteste est une hypothèse inévitable », qu'après bien des détours et des contradictions, il faut nécessairement admettre comme une vérité absolue. On aurait épargné bien des pages en disant avec le simple bon sens et son interprète Descartes : nous recevrons une chose pour vraie, lorsqu'elle sera connue évidemment comme telle, après avoir soigneusement évité la précipitation et la prévention.

27. Voilà donc une première donnée placée péniblement à la base de toute philosophie. Personne n'en a jamais douté, et le sceptique le plus résolu ne peut la récuser que des lèvres. Appliquons-la à cette étrange question des temps modernes, la distinction du moi et du non-moi, comme l'on dit à la suite de la nuageuse Allemagne. Nous percevons avec la dernière évidence, non seulement nos propres pensées, mais aussi en même temps le sujet qui pense. L'affirmation « je pense » se rapporte non seulement à l'acte énoncé, mais aussi à l'agent lui-même. Il est impossible de disjoindre cette double perception. Quand nous disons : je sens, je veux, nous percevons quelque chose qui se distingue tant de l'acte dont nous parlons que de l'objet même de cet acte. C'est le moi. De plus, de même que la pensée est supportée par un sujet qui est moi, est une modification variable de ce sujet, toujours identique à lui-même, ce qui est l'objet de la pensée nous apparaît comme supporté lui-même par un sujet que nous appelons non-moi. Nous ne pouvons pas en avoir conscience puisqu'il n'est pas nous, mais nous affirmons avec certitude son existence, en vertu de cette loi supérieure qui nous oblige à reconnaître une cause, une raison d'être, à tout ce qui est l'objet de la pensée. Nous avons une connaissance directe du moi qui pense; indirecte, quoique non moins certaine, du non-moi qui est pensé. M. Spencer, pour arriver à la même distinction, l'embarrasse tellement, que son analyse, si cela était possible, la rendrait douteuse. Voici son exposé :

Il croit avoir prouvé, nous avons vu avec quelle rigueur et quelle clarté, que toutes les choses que nous pouvons connaître sont des manifestations d'un inconnaissable, que certaine réalité indéfinissable, inconcevable, se révèle obscurément à nous dans toutes nos pensées et nos sensations, et il classe sous deux chefs ces manifestations. Les unes vives, ou les impressions sur nos sens; les autres faibles, ou nos propres modifications, pensées, émotions, volitions : il est vrai que les manifestations vives sont quelquefois faibles, et les faibles, au contraire, sont vives. Mais on peut, dit-on, négliger ces exceptions qui sont rares. Rares ou non, ce caractère mal défini de vivacité et de faiblesse ne peut plus être le caractère unique de distinction entre ces manifestations. Il est évident que ce n'est pas parce que telle sensation est forte ou à peine sensible, que telle volition est énergique ou indécise, que nous nous distinguons sans hésitation du monde extérieur. Sept caractères saillants, pas moins, distinguent, suivant M. Spencer, ces deux ordres de manifestations : nous devons négliger cette longue analyse. Notons seulement l'une d'elles. Les manifestations vives sont des originaux comme la vue d'un arbre, l'odeur et la couleur d'une rose (qu'en savez-vous ?); les manifestations faibles sont des copies, par exemple : l'idée de cause, de bien, de beau, de nécessité, mais on ne dit pas quels sont les originaux de ces copies. Sans insister sur ce caractère qui n'est qu'un cercle vicieux, arrivons à la conclusion. De ce fait que les manifestations vives « surviennent continuellement sans présentation préliminaire de leurs antécédents ..... leurs conditions sont complètement indépendantes de notre volonté, elles impliquent une force que nous appelons le « non-moi » et que nous distinguons des manifestations faibles dont nous classons la cause sous le nom de moi. »

Au fond de cette analyse aussi peu exacte qu'obscure, il y a un sous-entendu que l'on maintient dans l'ombre. Le moi et le non-moi ne sont que « des manifestations de l'inconnaissable », différentes d'espèce et non de genre. C'est encore là une réminiscence d'anciennes théories renouvelées par Spinosa; sans insister, nous ferons remarquer que cette

distinction n'a d'ailleurs qu'un rôle effacé dans la doctrine de l'évolution.

28. Dans le développement du système, l'idée de force est la pensée dominante « le principe des principes »; aussi les considérations de mécanique prennent-elles dans l'exposé une importance capitale, mais, hâtons-nous de l'ajouter, d'une mécanique bizarre qui n'a rien de commun avec la science de ce nom.

L'idée de force est trop importante pour n'avoir pas mérité d'être l'objet d'antinomies. « En soulevant une chaise nous exerçons une force que nous regardons comme égale à la force antagoniste appelée pesanteur de la chaise ». Il en est ainsi, que nous soulevions la chaise avec la main, un doigt, les deux mains, le pied. Il est impossible que le poids de la chaise ressemble à toutes ces impressions qui ne se ressemblent pas. « De sorte qu'il est absurde de penser que la force en elle-même ressemble à la sensation que nous en avons, et pourtant il est nécessaire de le penser pour peu que nous voulions nous la représenter dans la conscience »; nous rencontrons toujours cette singulière disposition mentale de M. Spencer, de vouloir se faire une image matérielle de ce qui ne peut être imaginé.

La mécanique définit simplement la force une cause de mouvement ou de modification de mouvement. « La notion des forces, dit M. Duhamel, est une des plus simples et des plus incontestables, elle nous vient de l'expérience de tous les instants. Nous ne pouvons déranger un corps de la position qu'il occupe sans avoir le sentiment d'un effort plus grand ou plus petit avant d'avoir des moyens précis de comparaison. Quant à leur nature intime, elle ne sera pas plus l'objet de nos études que ne le sera l'existence de la matière elle-même (1) ».

La philosophie de M. Spencer ne s'accommode pas de tant de lucidité. « La force, comme nous la connaissons, ne peut être regardée que comme un effet conditionné d'une cause inconditionnée, comme la réalité relative que nous

(1) Duhamel, *Mécanique*, t. I, p. 2.

indique une réalité absolue par laquelle elle est produite directement. Une force inconnue est corrélative d'une force connue. » M. Spencer a-t-il voulu prouver qu'il n'était pas inférieur à son compatriote le docteur Subtil ? Que faut-il entendre par cette force que l'on déclare connue ? On ne la définit pas, on en comprend même étrangement les effets. Le principe d'inertie est depuis Galilée universellement reconnu et avec Newton on peut dire « que tout corps doit persévérer dans son état de repos et de mouvement uniforme en ligne droite, à moins que des forces imprimées sur lui ne le forcent à changer d'état. » Voici comment M. Spencer modifie ces idées, aujourd'hui vulgaires : « Si, à l'exemple de Galilée, nous observons l'oscillation d'un lustre, nous sommes frappés de ce fait que bien qu'à la fin de chaque oscillation la translation à travers l'espace cesse, il y a pourtant quelque chose qui ne cesse pas, car la translation recommence dans le sens opposé. » La vérité est qu'il y a quelque chose qui cesse, c'est le mouvement dans une direction : le corps a conservé son poids pendant toute la durée de l'oscillation, sa vitesse seule change pour s'anéantir périodiquement, et reparaître ensuite en sens contraire. Mais dans la mécanique de M. Spencer, les choses ne se passent pas ainsi. La vérité, suivant lui, est « que la translation à travers l'espace n'est pas une chose existante et que par suite la cessation du mouvement considérée simplement comme une translation, n'est pas la cessation de l'existence d'une chose, mais la cessation d'un certain signe de l'existence d'une chose, d'un signe qui reparaît sous certaines conditions — le principe d'activité continue d'exister sous quelque forme ; quand il n'est pas sensible, il faut qu'il soit latent. » Nous sommes parfaitement de l'avis de l'auteur quand il nous dit qu'il « n'est pas aisé de concevoir que cette activité latente acquise est une chose existante égale à l'activité sensible perdue ». M. Spencer fait des efforts infructueux pour se faire comprendre ; il suppose qu'un corps retenu par une corde est lancé dans une certaine direction, bientôt il s'arrête quand la corde est tendue, et le mouvement du corps qui a disparu est remplacé

par une tension de la corde. Malheureusement il n'en est pas de même dans un lustre qui oscille. C'est précisément à la fin de l'oscillation, quand le mouvement cesse un instant, que la tension du cordon est la plus faible; d'ailleurs, quand un corps lancé de bas en haut s'arrête, il n'y a pas de place pour la tension d'une corde qui n'existe pas. C'est vouloir obscurcir à plaisir les choses les plus simples, que d'affirmer que « voilà la solution de la difficulté. L'élément espace du mouvement n'est pas une chose en soi, le changement de position n'est pas une chose existante. C'est la manifestation d'une chose existante. Cette chose peut cesser de se révéler comme translation, mais ce n'est possible qu'en se montrant sous une forme de tension. » Nier que le changement de position dans l'espace soit une relation existante, réelle, c'est nier le mouvement. Nous ne croyons pas qu'en nous bornant à l'épithète de bizarre, pour qualifier la mécanique de M. Spencer, nous puissions avoir mérité le reproche d'avoir exagéré notre critique, nous préférons mériter celui d'être trop indulgent. Nous ne prétendons pas que ce philosophe ignore les premiers principes de la mécanique, il sait très bien que « la force potentielle, par exemple, est définie par les savants comme constituée par des relations d'espace qui permettent à des masses d'engendrer dans d'autres certains mouvements, mais comme n'étant rien en soi », et après avoir fait allusion dans ces termes très impropres à ce que la science enseigne, il ajoute : « si cette façon de concevoir les phénomènes suffit pour la physique, elle ne suffit pas pour les philosophes »; il eût été plus exact de dire : « pour ma philosophie ».

29. Avec des idées aussi peu nettes, pour ne rien dire de plus, sur ce qu'il faut entendre par force, on comprendra aisément dans quelle inextricable confusion devra nous jeter ce mot qui est la cheville ouvrière de tout le système. On parlera de « cette force qui produit l'occupation de l'espace »; on pourrait parler tout aussi bien de celle qui produit le temps; on dissertera sur les forces sociales, vitales, mentales, et pourquoi pas? On dit bien force d'attention, force de volonté, énergie d'un peuple, puissance

d'un orateur. Cette incompréhensible confusion qui prête une réalité effective aux plus fugitives analogies deviendra « une haute abstraction qui n'est accessible qu'à une faible minorité ». On le devine assez, il ne faut plus dire avec Descartes que, dans toute étude scientifique, il convient de diviser chaque difficulté que l'on examine en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour les mieux résoudre; cette règle est surannée, il faut tout mêler, tout confondre.

Ces spéculations tendent à établir ce principe suprême « qui dépasse l'expérience parce qu'il lui sert de base », le principe de la persistance de la force ; « par persistance de la force nous entendons la persistance d'un pouvoir qui dépasse notre connaissance et notre conception ». On oublie de dire qu'il y a peut-être deux pouvoirs antagonistes, que l'on ne « peut décider entre les deux hypothètes alternatives. » Voilà donc encore une donnée fondamentale qui dépasse l'expérience, source unique de nos connaissances suivant M. Spencer : *unde omnia credita pendent.*

Pour établir ce principe, on appelle à son secours, en la défigurant, la belle théorie moderne de la conservation de l'énergie, c'est-à-dire de la conservation du produit des masses qui se meuvent par le carré de leur vitesse. On confond les quantités de mouvement de Descartes avec les forces vives de Leibnitz, ou les énergies; là où la science dit qu'un mouvement se transforme en un autre mouvement, que le mouvement d'un corps qui tombe, entraîné par la pesanteur, au moment où il est arrêté par un obstacle, est transformé en mouvements moléculaires internes qui constituent la chaleur, on dira que la force de la pesanteur s'est métamorphosée en force de la chaleur, et ainsi pour toutes les autres. On voit dans ces métamorphoses, qui sont du ressort de la magie, une confirmation de la persistance de la force, ce principe qui sert de base à l'expérience. Mais s'il a servi de base aux expériences de Mayer, de Joule, de Hirn et de tant d'autres, il n'a pu être prouvé par elles.

3o. Bien que nous ne puissions nous former quelque idée ni de la force ni de la persistance de la force « qui dépasse

notre connaissance et notre conception, » ce principe est fécond en corollaires. D'abord l'indestructibilité de la matière. M. Spencer nous apprend « qu'elle a été dans les premiers temps universellement rejetée comme une erreur patente »; il n'y a d'erreur patente que dans cette affirmation historique. On lit en effet dans Aristote : quelques philosophes partisans de l'unité de substance « prétendent que l'unité est immobile et que non seulement rien ne naît ni ne périt (opinion antique à laquelle tous se sont rangés), mais même que dans la nature tout autre changement quelconque est impossible » (1).

M. Spencer cite ensuite longuement des expériences de chimie, mais, suivant lui, elles ne prouvent rien : « nulle vérification expérimentale du principe de l'indestructibilité de la matière n'est possible sans la connaisance tacite de ce principe » sans doute encore supérieur à l'expérience. Mais si les travaux de Lavoisier ont été inutiles, comment peut-on affirmer ce principe? C'est une vérité à *priori* : « la forme de la pensée rend impossible que nous ayons l'expérience de la matière passant à la non-existence, puisque cette expérience impliquerait la connaissance d'une relation dont l'un des termes ne serait pas représentable dans la conscience. » Kant a oublié cette forme à *priori* de la pensée, et aurait jugé sans rigueur logique l'argument invoqué en sa faveur, et avec raison. Le principe physique de l'indestructibilité de la matière est une vérité contingente, résultat d'une induction légitime.

31. Stéphenson a dit que c'était une force émanée du soleil qui mettait sa locomotive en mouvement; M. Spencer, avec un luxe incroyable d'exemples, commente cette métaphore qu'il prend rigoureusement à la lettre. Comme le dit fort bien le P. Secchi, quand on veut l'interpréter littéralement, on s'expose à des rapprochements absurdes. « La molécule de charbon n'a pas en soi la force vive dépensée à la mettre en mouvement, pas plus qu'une pierre élevée au-dessus du sol ne renferme une quantité de mouvement et

(1) *Métaphysique*, livre I, § 3.

de force vive égale à celle qui l'a élevée à la hauteur à laquelle elle se trouve. Mais, de même que le corps en tombant reproduit, sous forme de chaleur ou de toute autre force, la force vive qui l'avait séparé de la terre, de même quand la molécule de charbon, jadis arrachée à la combinaison, se précipite de nouveau vers l'oxygène, elle restitue la force vive qui, fournie par le soleil et nos fourneaux, avait opéré son isolement, et cette force vive se manifeste comme chaleur, pendant le conflit moléculaire de la combustion; si bien qu'en réalité le charbon nous rend la force vive qu'il a reçue antérieurement du soleil et il est permis de dire que le charbon est un dépôt de force comme une masse d'eau élevée à une certaine hauteur est un réservoir de force. Il est évident que par là on renferme sous une forme concise une longue suite d'idées qu'on résume mieux avec le mot de force disponible (1) ».

M. Spencer est bien loin d'acquiescer à ces arrêts du bon sens exprimés scientifiquement par le savant Jésuite. « Si l'on nous demande d'où viennent les forces physiques qui par l'intermédiaire des forces vitales donnent naissance aux forces sociales, nous répondrons comme nous l'avons fait jusqu'ici, du rayonnement solaire. » Depuis la bataille d'Hastings jusqu'à celle de Waterloo, c'est le soleil qui a donné la victoire aux ancêtres de l'auteur, cependant le soleil des bords de la Tamise n'a pas la réputation de briller avec un vif éclat. Il devient fastidieux de répéter constamment que cette identification de causes d'action que rapprochent de lointaines analogies n'est justifiée par aucune raison, ou même quelque chose ressemblant à une raison.

32. M. Spencer n'est pas embarrassé pour déduire de nombreux corollaires de cette force inconcevable et inconnue qui persiste sans qu'il soit possible de la suivre dans ses métamorphoses ou ses éclipses continuelles. Il lui attribue toutes les propriétés de ces forces modestes que la mécanique ordinaire étudie. Il juge toujours superflu de justifier

(1) Le P. Secchi, *Unité des forces physiques*, p. 500.

cette transformation. Les forces inconnues, à la fois physiques, mentales, sociales, ont leur direction, leur intensité déterminées, et agissent suivant des lois numériques, comme la gravitation de Newton. Ces forces ont donc quelquefois une résultante, M. Spencer dit, toujours, qui agit avec un minimum de déperdition des composantes. De là, la direction « suivant la ligne de la plus grande traction ou suivant la ligne de la plus faible résistance » ; ce qui veut dire, en langage ordinaire, que la direction de la résultante est précisément celle de la résultante. Cette loi est générale. « L'écoulement du capital dans les affaires qui donnent le plus d'intérêt, l'achat au meilleur marché, la vente au prix le plus élevé, se font dans la direction où elles rencontrent le moins de forces opposantes. » Le Chinois n'offre qu'une très faible résistance au marchand anglais qui lui vend très cher de l'opium. Si on fait remarquer que le mot de force ne peut avoir ici qu'un sens métaphorique, on a tort. « Je réponds qu'il faut interpréter littéralement les exemples qui précèdent et que les opérations mentionnées sont des faits physiques. » On pourra et l'on devra alors rechercher à combien de chevaux-vapeur il faut évaluer la force nécessaire pour vendre 100 ce qui en vaut 10 et pour acheter 1 ce qui vaut 2.

Mais la mécanique nous apprend que, très souvent, il n'y a pas de résultante unique. Comment les choses se passent-elles alors? Si nous sommes, comme on l'affirme, en présence d'une réalité physique, et non d'une simple métaphore de rhétorique, on comprend difficilement un mouvement des relations du capital et de ses détenteurs.

33. Nous négligerons ici quelques autres conséquences, par exemple la continuité du mouvement, qui ne cesse pas d'exister, même lorsque le corps est en repos. Car, nous l'avons vu plus haut, la translation dans l'espace n'a pas d'existence réelle ; il y a mouvement moléculaire ou latent, quand tout mouvement a cessé. Négligeons aussi le rythme du mouvement qui résulte de l'action combinée des forces et qui se manifeste dans les oscillations du pendule, les mouvements vibratoires du diapason ou d'une cloche, la



périodicité des saisons, du besoin de dormir et de manger, les mouvements cadencés de la danse et de la musique, les variations dans les modes et le prix des marchandises, et bien d'autres choses encore. M. Spencer est inépuisable en exemples. « Toutes les feuilles frissonnent, toutes les branches oscillent, tous les arbres exposés au vent se balancent... Il y a des temps d'ardeur au travail et des temps de paresse... des figures pour les naissances, les mariages, les morts; les maladies, les crimes, le paupérisme, présentent la mêlée des mouvements rythmiques au sein de la société. »

34. Après avoir illustré le principe de la persistance de la force et ses corollaires par de nombreux exemples empruntés à toutes les sciences, toujours la logique et les mathématiques exceptées, M. Spencer conclut que « ce sont des principes qui unissent les phénomènes concrets, et par là les éléments constituants de la conception complète et cohérente des choses que la philosophie a pour but de former... Il nous reste à chercher une loi de conception des phénomènes qui comprenne la loi de leurs composants ».

Cette loi, qui est le but poursuivi à travers les dissertations qui précèdent, et à laquelle l'auteur consacre huit chapitres, est la loi même de l'évolution. En voici l'énoncé tel que nous le lisons en caractères italiques :

« L'évolution est une intégration de matière accompagnée d'une dissipation de mouvement, pendant laquelle la matière passe d'une homogénéité indéfinie, incohérente, à une hétérogénéité définie, cohérente, et pendant laquelle aussi le mouvement retenu (latent) suit une transformation analogue. » Cette évolution n'est pas sans ressemblance à une cristallisation chimique.

Pour être complet, ajoutons que cette loi résulte d'un principe supérieur, l'instabilité de l'homogène, qui s'applique non pas seulement à l'homogène primitif, mais à tous les produits secondaires qui dérivent de cette instabilité. De là, par suite, une multiplication indéfinie d'effets qui reproduisent, sous mille formes variées, l'évolution générale; c'est ce que M. Spencer appelle la ségrégation. Mais cette métamorphose incessante du tout et de ses parties a une limite.

L'évolution doit arriver à l'équilibre. Or, celui-ci est instable; d'où la dissolution qui ramènera l'homogène et celui-ci, à son tour, ne pouvant être qu'instable, devra reproduire une nouvelle évolution. De là, par suite, « l'idée d'un passé durant lequel des évolutions successives analogues à celle qui s'accomplit actuellement, et d'un avenir durant lequel il se peut que des évolutions pareilles s'accomplissent successivement, toujours les mêmes en principe, mais jamais les mêmes par le résultat concret. »

Telle est enfin la synthèse de M. Spencer qui rappelle, de très loin, les *Corsi e Ricorsi* de Vico, appliqués à l'évolution de l'ensemble des existences, et n'est qu'une reproduction, sous une forme moderne, des plus anciennes conceptions de la philosophie grecque (1). Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'infinie variété des détails qu'il emprunte à toutes les sciences pour justifier son système. Après ce que nous avons dit de la singulière logique mise en usage dans la première partie pour établir la notion d'un pouvoir inconnaissable se manifestant dans tous les phénomènes, et des efforts non moins singuliers pour ôter toute signification précise à la notion de force et pour identifier tous les principes de changements, quelque disparates qu'ils puissent être, peu d'exemples suffiront pour donner une idée de la méthode de l'auteur.

35. Suivons en particulier le système dans ses relations avec l'histoire des sociétés humaines. C'est une nouvelle philosophie de l'histoire.

Puisque le savoir unifié, on l'a affirmé, suppose la connaissance complète du développement de toute chose depuis l'état imperceptible jusqu'à l'état perceptible, ainsi que celle du retour du perceptible à l'imperceptible, il est nécessaire de remonter plus haut dans l'histoire que les sauvages dont on reconstruit la vie dans le passé, sur le modèle des habi-

(1) Stobée compte parmi les anciens partisans de l'évolution ou des mondes qui naissent, se développent et meurent périodiquement : Anaximandre, Anaximène, Archélaüs, Xénophane, Diogène, Leucippe, Démocrite, Epicure. Il aurait pu citer aussi les mages de Babylone.



tants actuels de la Terre de Feu et des îles Fidji. Il ne peut être question de création : « Nous n'avons que faire de cette conception, » a-t-on dit avec un superbe dédain.

Cette conception repoussée, on n'a plus qu'à choisir l'une de ces trois hypothèses. Il faut admettre la production de membres isolés, bras, jambes, nez, oreilles, sur les rives mystérieuses de quelque fleuve autrefois fécond ; ces membres se groupent tant bien que mal pour constituer l'homme primitif ; ou la génération spontanée de quelque protoplasma plus vivant que le batybius Hæckelii d'amusante mémoire ; ou enfin l'arrivée sur notre globe, par l'intermédiaire de quelque aérolithe, d'un germe végétal ou animal errant dans la profondeur des espaces. Entre ces trois hypothèses, les esprits ont été ou sont partagés dans le camp des évolutionnistes. Si la première exige plus d'efforts de la nature, mais moins de temps, les deux dernières nécessitent, avec moins d'efforts, une durée si effroyablement longue qu'Archimède, qui a compté les grains de sable que le monde solaire pourrait contenir, renoncerait à tout calcul. M. Spencer, bien qu'assez favorable au transformisme, ne nous dit rien de cet état imperceptible. Si on lui oppose ce qu'il dit lui-même que, « sur deux cents ordres de plantes connues, aucun n'est exclusivement fossile, tandis que, chez chez les animaux, il n'y a pas une seule classe totalement éteinte, et que, dans les ordres d'animaux fossiles, il n'y en a pas plus de sept pour cent qui ne sont pas représentés dans la faune actuelle, » au lieu de répondre, il renverra à l'époque prégéologique de M. Huxley, peut-être même à la nébuleuse primitive, et brusquement il arrive aux sauvages fétichistes. Nous avons cherché vainement aussi comment il faut entendre, dans le domaine de l'histoire des sociétés humaines, le principe suprême de la persistance de la force. Peut-être est-il permis de soupçonner que le rayonnement solaire est sous-entendu.

Les corollaires de la persistance de la force, et tout d'abord la transformation et l'équivalence des forces, sont patiemment étudiées. Si la société est peu nombreuse, on accordera facilement qu'elle ne peut produire les marchandises

qu'en petite quantité. « Une presse nombreuse, une littérature féconde, des agitations politiques puissantes, n'y sont pas possibles. La production des œuvres d'art et des découvertes scientifiques n'y doit pas être très grande. » On pourra peut-être objecter la petite république d'Athènes, au siècle de Périclès, bien supérieure au vaste empire romain au temps d'Auguste, sans compter tous les exemples que nous fournit l'histoire d'Europe. Mais on peut nous répondre que ce sont des exceptions. Passons.

Si l'indestructibilité de la matière ne s'applique pas, les autres corollaires de la persistance de la force, la direction du mouvement dans le sens de la plus grande traction ou de la plus faible résistance, ainsi que le rythme du mouvement, sont développés dans les termes qui suivent : « Quand les marchandises se transportaient à dos d'homme ou de cheval, on choisissait les sentiers qui présentaient le triple avantage d'être plus courts, plus de niveau et plus libres d'obstacles, c'est-à-dire ceux que l'on pouvait parcourir avec le moins d'efforts. » Quant au rythme, l'histoire atteste que « guerre, épuisement, échec, paix, prospérité, agressions nouvelles, telles sont les alternatives plus ou moins appréciables que nous présentent les gestes militaires des nations sauvages et des peuples civilisés ».

Arrivons à l'évolution proprement dite qui, « sous sa forme la plus simple, est l'intégration de la matière et la dissipation du mouvement ». L'intégration de la matière est manifeste dans les familles errantes qui se réunissent en tribus ; celles-ci s'agrègent en tribus plus nombreuses, les provinces en royaumes, les royaumes en empires. On cite encore les groupes partiels qui se forment au sein d'une même société, hommes d'État, administrateurs, militaires, gens de loi, etc., comme aussi les fabricants de drap dans le Yorkshire, des poteries dans le Stratsfordshire, et encore les marchands de grains autour de Mark-Lane, des ingénieurs civils dans Great-George-Street, des banquiers au centre de la Cité de Londres. Si nous pouvons, à la rigueur, voir dans cet exemple une intégration de matière, nous regrettons de ne pas y voir la dissipation concomitante de la force.

« A côté des changements dont nous venons de parler il s'en opère d'autres d'une grande intensité et d'une grande diversité, qui ont été complètement méconnus. » On doit à M. Spencer « de les avoir reconnus ouvertement ». La redistribution primaire est toujours suivie de redistributions secondaires. A l'origine, tout homme était guerrier, pêcheur, maçon, mais le travail s'est divisé avec la suite des temps, et on pourrait citer les exemples apportés à l'appui de ce fait par Adam Smith, notamment la fabrication des aiguilles. M. Spencer en a choisi d'autres. « Tous les modes de salutation étaient autrefois des inclinaisons devant le monarque, et constituaient une forme de culte qu'on lui rendait après sa mort. Puis on salua de même les autres membres de la race divine, et, peu à peu, certaines salutations appartinrent de droit à tout le monde. » Il est mal aisé de voir ici un exemple topique de division du travail. L'exemple qui suit est plus clair. « Les manufactures de calicot se localisent dans une région, celles des laines dans une autre, la soie se produit ici, la dentelle là, les bas en un lieu, les chaussures en un autre, etc. En définitive, chaque localité se développe plus ou moins en se distinguant des autres par l'occupation principale à laquelle se livre la population. »

Il résulte de ces exemples que l'évolution « peut se définir un changement d'une homogénéité incohérente en hétérogénéité cohérente à la suite de la dissipation du mouvement et de l'intégration de la matière. »

Mais il y a des changements qui ne peuvent appartenir à une évolution normale; « des actes d'insubordination détruisent les limites prescrites à la conduite des individus »; quand de continuelles révolutions agitent un pays, « l'arrêt des affaires amène la suspension du travail des artisans, tous cessent de se distinguer par leurs fonctions sociales et se perdent dans une masse indéterminée » : les cordonniers deviennent législateurs, les acteurs ministres, les avocats généraux d'armée, « mais l'accroissement d'hétérogénéité qui constitue l'évolution se distingue de celui qui ne la constitue pas. » Le premier est défini, le second

indéfini, incohérent. Les agitations politiques nous donnent un exemple de celui-ci ; comme exemple de redistributions définies cohérentes, on peut citer « la classe des guerriers qui arrive à se séparer complètement des classes adonnées à la culture du sol ou à toute autre occupation. Entre les prêtres d'aujourd'hui et ceux d'autrefois qui, en enseignant officiellement la religion, étaient guerriers, juges, architectes, il y a une différence marquée : leur fonction est devenue distincte. » Mais il y a quelque chose de plus que ce caractère défini. « Dans les sociétés, par le concours des actions individuelles, les mouvements ou fonctions acquièrent plus de multiformité, de précision et de complexité. Ainsi d'abord la fonction militaire ne se différencie pas du reste. Elle est relativement homogène. Avec le progrès, ses proportions deviennent plus multiformes, plus définies, plus complexes. Il y a des corps pour servir et tirer les pièces d'artillerie. Il y a des bataillons qui combattent à pied et des troupes qui chargent à cheval. Dans chacune de ces fonctions différenciées il s'en établit d'autres. Il y a des rôles distincts; de simples soldats, des sergents, des capitaines, des colonels, des généraux. » La place nous manque pour discuter jusqu'à quel point la fonction de simple artilleur est plus ou moins complexe que celle du soldat qui serait à la fois artilleur, fantassin, cavalier, tambour et clairon.

Tous ces effets résultent d'un principe générateur de l'évolution que l'on peut énoncer ainsi : « L'homogénéité est une condition d'équilibre instable. Quand une communauté, devenant fort nombreuse, se répand sur une grande étendue de pays et s'y établit, si bien que ses membres vivent et meurent dans des districts respectifs, elle maintient ses diverses sections dans des circonstances physiques différentes, et alors ces sections ne peuvent plus rester semblables par leurs occupations », l'équilibre instable est rompu. « Les habitants des campagnes, dans les diverses régions du pays, ont des occupations spécialisées en partie, et se distinguent en ce qu'ils produisent des bœufs ou des moutons, ou du blé ou de l'avoine, ou du houblon ou du

cidre. » Ainsi : « l'absolument homogène doit perdre son équilibre, et le relativement homogène doit tomber à l'état d'un relativement hétérogène. » La force, d'abord primitivement uniforme, devient multiforme, d'où multiplication des effets. L'histoire de la locomotive en fournit un exemple remarquable. « Cette machine a été la cause prochaine de tout notre réseau de chemins de fer, et, par suite, elle a changé la face du pays, le cours des affaires et les habitudes des peuples. » Tout développement est ici inutile.

Mais l'on peut se demander, et la question est toute naturelle, pourquoi « il ne se produit pas une hétérogénéité vague et chaotique au lieu de l'hétérogénéité harmonique que nous voyons. » A cette question capitale pourquoi de l'ordre ? de l'harmonie ? M. Spencer fait la plus étrange, la plus illusoire des réponses. C'est parce que les unités semblables exposées à des forces uniformes se meuvent dans le même sens et avec la même vitesse, des unités semblables soumises à des forces dissemblables ou des unités dissemblables soumises à la même force se meuvent dans des directions et avec des vitesses différentes. Si l'on ne comprend absolument rien à cette réponse, on a pour s'éclairer les exemples qui suivent : « c'est parce que le charbon et les mines de fer sont à proximité d'une rivière navigable que Glascow a acquis une certaine supériorité dans la construction des navires en fer... les agents de change se rassemblent dans la cité parce que la somme d'efforts que chacun d'eux doit faire pour remplir ses fonctions et en recueillir les profits y est moins que dans d'autres localités » ; nous laissons au lecteur la tâche de qualifier cette réponse à la question : pourquoi de l'ordre ?

Mais toute évolution tend vers l'équilibre ; si nous considérons la question abstractivement, nous apprenons que l'évolution a une limite infranchissable. Quand il y a de bonnes routes, « que les chemins de fer et les télégraphes fonctionnent, lorsqu'aux foires annuelles succèdent les marchés hebdomadaires et que ceux-ci font place aux marchés quotidiens, il s'établit un équilibre plus exact entre la production et la consommation ; un excès de demande est plus

promptement suivi par un accroissement d'offre, et les oscillations rapides des prix dans d'étroites limites de chaque côté d'une moyenne relativement uniforme sont le signe d'un équilibre prochain. » Pourrait-on en conclure que c'est en consultant les mercuriales des marchés que l'on pourra apprécier l'état de la civilisation d'un peuple ? N'entrons pas dans cet examen.

« Quand l'évolution a accompli son cours... quand l'agrégat a atteint cet équilibre où tous ses changements viennent finir, il reste soumis à toutes les actions de son milieu qui dans le cours des temps donnent assurément à ses parties d'une manière lente ou subite un excès de mouvement capable d'en causer la désintégration... »; selon que son équilibre est très instable ou très stable sa dissolution peut se faire très rapidement ou être indéfiniment retardée : « la dissolution générale se conforme à la loi générale, est une désintégration » ; quand l'évolution sociale a pris fin, et que la décadence a commencé, la dissolution suit bientôt l'agression d'une nation voisine ; « la dissolution qui suit est à la lettre la cessation des mouvements combinés qu'elle présentait à la fois par son armée aussi bien que par ses corps industriels, et une chute dans un état où l'on ne retrouve plus que des mouvements individuels et isolés ; le mouvement des unités y remplace le mouvement des masses ».

36. Voilà pour les sociétés humaines ce qu'il faut penser de leur histoire au point de vue de l'évolution ; telle est la nouvelle philosophie de l'histoire que l'on présente comme un progrès sur les travaux antérieurs. Incontestablement l'auteur a fait de patients et consciencieux efforts pour donner une forme logique à une idée préconçue. On ne peut l'accuser d'avoir voulu déguiser le vide des pensées sous des phrases d'une creuse rhétorique, mais incontestablement aussi il a été le jouet d'une illusion qui a confondu à ses yeux des rapports d'analogie avec des rapports réels et l'a conduit à réaliser des abstractions. Cette illusion entretenue par le vague de la pensée et l'indécision du langage a grandi pour lui l'importance des mille détails qu'il avait collectionnés avec des soins minutieux, et a rejeté dans une

nuit profonde le véritable problème à résoudre. Nous ne croyons pas dépasser les bornes de la critique en qualifiant seulement d'insignifiante banalité la théorie de l'évolution au moins dans ses rapports avec l'histoire.

Nous ne pouvons suivre les développements de cette théorie dans ses applications à la vie de chaque homme en particulier, à celle de l'animal et du végétal, à l'histoire des arts, du langage, comme à l'histoire géologique de la terre, à la cosmogonie générale : on y trouve toujours la même marche et le même caractère que nous avons constatés dans le développement sociologique. Arrêtons-nous quelques instants encore sur les théories cosmogoniques, elles nous conduiront à une conclusion qui résumera les résultats de cette étude.

37. On sait qu'après les tourbillons de Descartes, les découvertes de Newton dans la mécanique céleste, celles surtout de Halley et de Huygens, faites dans le monde des astres au moyen des télescopes, suggérèrent à Kant une brillante hypothèse sur l'origine du monde matériel, qui rappelle les conceptions d'Anaximandre. D'abord un chaos immense créé par la toute-puissance divine, au sein duquel, par suite des mouvements internes et des attractions mutuelles de ses dernières particules, se sont formés différents systèmes séparés et chaotiques aussi, semblables aux nombreuses nébuleuses que l'on observe sur la voûte céleste. Par suite d'un mouvement tourbillonnaire de l'une de ces nébuleuses et d'un refroidissement qui contractait la masse, elle a abandonné à des distances plus ou moins grandes des portions de matières qui s'agglomèrent à leur tour pour former des nébuleuses moins étendues qui circulent toutes autour de la masse primitive plus concentrée et dans le même sens qu'elle ; ce sont les planètes. Autour de ces nébuleuses secondaires se forment de la même manière de petits amas matériels qui se transforment en satellites. Laplace est arrivé de son côté et sans connaître le travail de Kant à une hypothèse semblable; il l'a prudemment limitée à notre système solaire et, grâce à son génie mathématique, il a pu lui donner une forme plus régulièrement scien-

tifique, en évitant les erreurs que Kant avait commises, bien que sujette encore à de grandes difficultés.

Au lieu d'une nébuleuse formée d'une matière homogène et d'une incalculable ténuité, Laplace suppose que l'atmosphère solaire à une température très élevée, s'étendait autrefois jusqu'aux limites des planètes les plus éloignées. Cette atmosphère tournait en même temps que le soleil d'un mouvement très lent qui lui avait été communiqué. Par le refroidissement elle abandonnait graduellement, par des contractions successives, d'immenses anneaux situés dans la zone équatoriale, qui tournaient avec des vitesses croissantes à mesure qu'ils se rapprochaient du soleil. Ces anneaux, dans leur rotation, à cause de leur instabilité, se brisaient en fragments qui, rapprochés par leurs attractions mutuelles, constituaient de nouvelles agglomérations autour desquelles se reproduisaient les mêmes phénomènes qu'autour du soleil primitif, d'où les satellites. Les découvertes de la thermo-dynamique postérieures aux travaux de Laplace ont permis d'essayer une explication de l'énorme chaleur que possède et rayonne le soleil. Elle résulte de la concentration toujours croissante de cet astre, se produisant quand le volume diminue. Mais cette chaleur devra finir par disparaître à la longue. On doit conclure, si l'on suit les idées de Laplace, qu'un jour la vie deviendra impossible sur les planètes circulant dans une nuit profonde autour du soleil éteint; ou si l'on adopte des idées plus récentes, on peut croire que par suite des frottements des planètes dans le milieu éthéré, et l'action attractive incessante du soleil, les corps planétaires et leurs satellites se réuniront autour de cet astre pour former une masse qui deviendra un jour immobile.

Il n'y a là qu'une simple hypothèse scientifique subordonnée aux conditions qu'imposent les lois physiques fatales et contingentes qui régissent les phénomèmes, conditions qui sont les seules qui appartiennent au domaine borné de la science de la nature. On comprend aisément tous les emprunts que M. Spencer a pu faire à cette hypothèse. On constate en effet dans cette évolution une trans-

formation continuelle de forces, le mouvement de concentration engendrant les mouvements moléculaires qui constituent la chaleur, une direction déterminée dans le mouvement de chaque molécule qui ne peut suivre que la résultante des forces qui la sollicitent. L'intégration de la matière est manifestée dans la formation de planètes, la redistribution du mouvement dans celle des satellites, la persistance de la force dans la conservation de l'énergie. On peut voir la division du travail dans l'infinie variété des systèmes stellaires; la tendance à une structure définie, à un rythme régulier, à l'équilibre enfin, dans la régularité des orbites, la périodicité des mouvements, la forme sphéroïdale que prennent les corps célestes; enfin la dissolution des systèmes dans l'extinction du soleil ou la réunion de toutes les planètes avec cet astre.

38. Un instant nous avions pensé qu'il fallait chercher dans l'étude de cette hypothèse, qui a donné naissance à beaucoup de travaux, l'idée première du système de l'évolution, mais nous avons dû renoncer à cette supposition. Sans discuter le bien fondé de ces théories, nous ferons remarquer que M. Spencer a complètement défiguré l'hypothèse nébulaire, telle que les savants qui l'adoptent la conçoivent, dans ses lignes très générales, bien qu'ils diffèrent beaucoup d'ailleurs, quand il faut rendre compte des nombreuses difficultés qu'elle soulève.

« Des masses de matière nébulaire précipitée (?), dit M. Spencer, se mouvant vers leur centre de gravité commun, à travers le milieu du sein duquel elles ont été précipitées, causeront inévitablement une rotation générale dont la vitesse ira en croissant à raison des progrès de la concentration. » Et plus loin : « Les forces attractives qui d'elles-mêmes la porteraient vers le centre de gravité, suivant une ligne droite, rencontrent les forces résistantes du milieu (*sic*) à travers lequel le corps est tiré. Le mouvement doit donc suivre la résultante de ces forces antagonistes qui, d'après la forme asymétrique (?) du flocon précipité, doit être une courbe dirigée non vers le centre de gravité, mais vers un de ses côtés, et l'on montrerait aisé-

ment que dans une agglomération de flocons se mouvant ainsi séparément, la composition des forces doit amener, en définitive, une rotation de toute la nébuleuse dans une direction. » D'après ce que nous avons dit de la singulière mécanique de M. Spencer, on n'aura pas été étonné de voir des forces qui en rencontrent d'autres, mais on peut cependant remarquer qu'il convient de prendre le contre-pied de la théorie de l'auteur. Il est si peu aisé de faire naître une rotation de toute la nébuleuse qu'il est évident, pour peu que l'on y réfléchisse, que les mouvements en ligne droite étant indifféremment dirigés de divers côtés par rapport au centre, la rotation est impossible et que, dans cette nouvelle hypothèse, il y aura concentration rapide de toute la nébuleuse pour former une masse unique. Aussi Laplace a-t-il supposé une rotation primitive qu'il n'entend pas expliquer. S'il était possible, ce qui n'est pas, que certaines masses agglomérées puissent acquérir autour du soleil un mouvement de translation circulaire, les unes tourneraient de gauche à droite, les autres en sens contraire, et l'identité du sens des mouvements arbitraires pour toutes les planètes ne pourrait plus exister. La seule raison plausible que l'on puisse invoquer pour l'hypothèse de Laplace n'existerait plus. Un savant astronome de l'Institut, M. Wolf, nous dit, en effet, que « c'est un oubli des principes de la mécanique qui permit à Kant de concevoir comment une de ces masses peut se mettre en rotation par elle-même en vertu d'actions intérieures (1). » Kant avait commis cette erreur dans un ouvrage de sa jeunesse. Elle n'est plus permise aujourd'hui.

Ch. LAURENS,

Professeur honoraire de l'Ecole supérieure des sciences et du Lycée Corneille, de Rouen.

(1) Wolf. *Les hypothèses cosmogoniques*, page 9.



UN ÉCOLIER

INTERROGÉ PAR AMPÈRE EN 1832

(Conférence du 7 mars 1890, à la Faculté catholique des Lettres)

En 1832, Ampère était connu de toute l'Europe par ses découvertes merveilleuses, fondement désormais inébranlable de l'électro-magnétisme, et source féconde d'où sont sortis successivement la télégraphie électrique, le téléphone, et toutes ces inventions qui semblent tenir de la magie.

Mais, outre que l'on ne prévoyait pas alors de telles conséquences, et qu'ainsi la gloire d'Ampère comme physicien n'était pas encore aussi grande qu'elle l'a été depuis, on ne se doutait guère de deux autres titres à la célébrité par lesquels il devait prendre un rang exceptionnel parmi ses confrères de l'Académie des sciences, soit comme encyclopédiste, soit comme philosophe.

M. l'abbé Noirot, appréciateur très perspicace de tous les genres de mérite, profita de l'inspection d'Ampère annoncée deux jours d'avance, pour révéler à ses élèves que le savant qu'on attendait était un homme d'une science prodigieuse, et en outre, un des rares encyclopédistes de tous les temps et un des plus profonds philosophes du nôtre.



Le professeur ajouta : « M. Ampère s'est beaucoup occupé en philosophie de l'origine de l'idée de cause, et vous pouvez vous attendre à ce qu'il questionnera sur ce point l'élève à qui écherra l'honneur de lui répondre. Il pense avec Maine de Biran que nous nous connaissons nous-mêmes comme causes par les premiers efforts dont nous avons conscience, et qu'une fois cette cause connue, nous affirmons les autres causes par analogie avec celle que nous sentons en nous et qui est nous-mêmes. Vous verrez ce que vous aurez à dire s'il vous parle dans ce sens. »

Celui qui devait être un jour le docteur Benoît Tessier, de si douce et si honorable mémoire, se mit à dire avec un ton assuré, qui n'était pas celui de la présomption, mais celui d'une raison solide : « Si c'est moi qui suis interrogé, je sais ce que je dirai. »

Toutefois ce ne fut pas lui qui fut sur la sellette, mais un autre que je ne nommerai pas pour de bonnes raisons, dont la meilleure est qu'il vit encore et que j'ai résolu de ne parler que des morts. (Sourires dans l'auditoire.)

Mais avant de rapporter cette séance, nous pouvons introduire ici une parenthèse sur ce qu'on a raconté des *distractions* d'Ampère. On ferait mieux de dire *abstractions*. La distraction est l'infirmité de celui qui ne sait pas fixer son attention ; l'abstraction est l'état d'esprit d'un homme qui concentre vigoureusement la sienne.

Aussi, par respect pour le grand homme dont nous parlons, nous laisserons de côté les légendes des distractions plus ou moins contestables qu'on lui prête, et nous citerons des abstractions qui, tout en étant amusantes, font en définitive honneur à ses profondes préoccupations.

En 1832, Ampère méditait sans cesse le grand sujet de la classification des sciences. Cette œuvre de son génie encyclopédique est un édifice colossal, qui présente un ensemble de trente-deux sciences du premier ordre, soixante-quatre du second et cent vingt-huit du troisième, découlant toutes de deux règnes, celui des corps et celui des esprits, et se rattachant à huit branches par des points de vue qui constituent, suivant Ampère, les lois même de la pensée réflé-

chie. Ce vaste tableau, si compliqué dans ses parties et coordonné cependant avec tant d'harmonie, est expliqué dans deux volumes, et résumé dans cent quarante-quatre vers latins, remarquables par leur concision, leur exactitude et leur clarté. (Nous savons que notre compatriote Ozanam, jeune étudiant en 1832, avait secondé Ampère dans cette composition poétique.)

C'est l'esprit rempli de ce grand travail, des termes techniques par lesquels il en distinguait les parties, et des vers mnémoniques qu'il avait forgés pour en mieux faire retenir l'enchaînement, qu'il abordait ses amis lyonnais, perdus de vue pendant de longues années; il renouvelait connaissance avec eux, non par de vains compliments, mais par des apostrophes philosophiques. Voici quelques-unes de ces passes d'armes plus ou moins authentiques.

Il aborde Clerc, vieux professeur de mathématiques et d'astronomie, qui avait été son maître, par ce vers :

« Jam *numeros, spatium*, *vires* et *sidera* nôris. »

« Mathématicien, tes connaissances ont pour objet les *nombres*, l'*étendue*, les *forces* et les *astres*. »

Non moins heureux avec l'abbé Noirot, dont l'enseignement jouissait déjà d'une grande célébrité, il lui porte cette botte :

« Ad *mentem* referas quæ *menti* aut *gentibus* insunt. »

« Les sciences de l'*esprit* ont pour objet les caractères intimes de l'*esprit* lui-même et ceux des *sociétés* humaines. »

A Péricaud, ami d'enfance, qu'il tutoyait et qu'il était si enchanté de revoir, il dit pour premier salut :

« Toi qui es si estimé comme bibliothécaire de la ville et comme archéologue, tu peux m'aider à expliquer la différence que je mets, dans mon tableau des sciences, entre la *mnémiographie* et la *mnémiognosie*, deux sciences de troisième ordre, qui représentent les points de vue *autoptique* et *cryptoristique* de la *mnémiologie*, science du second ordre avec laquelle tu es si familier. »

Tête de Péricaud, qui, bien qu'archéologue, entendait pour la première fois ces cinq mots techniques inventés récemment par Ampère, et candidement prononcés par lui comme indubitablement connus de son vieil ami.

Enfin, il va voir Bredin, directeur de l'école vétérinaire, ancien compagnon de ses discussions scientifiques et religieuses, s'introduit dans son cabinet, s'asseoit dans le fauteuil qu'il croit qu'on lui présente, et entre aussitôt dans des explications sur les points de vue *troponomique* et *cryptologique*, qu'il démontre être les plus profonds de toute recherche, quels que soient les objets qu'on étudie. Coup de théâtre : Bredin entre et trouve son excellent ami pérorant avec éloquence... devant le buste de Buffon.

Après cette excursion sur le terrain des *abstractions* d'Ampère, abordons l'interrogatoire annoncé, et dont nous fatiguerons peu notre auditoire.

L'écolier fut, suivant la prévision de M. Noirot, questionné sur l'idée de cause. Mais aux premiers mots de la réponse, Ampère prit la parole et dit :

« Nous sommes la première cause que nous connaissons ; nous connaissons cette cause qui est nous, par les efforts que nous faisons, inconsciemment d'abord, avec conscience ensuite, et une fois cette cause connue, nous concevons les autres causes à son image. Que dites-vous de cette théorie ? »

Ampère se tut. L'écolier n'osait répliquer. Mais l'abbé Noirot lui fit un signe dont le sens était : répondez et soutenez votre opinion.

Alors l'écolier essaya de dire qu'en effet la première cause que l'homme affirme, c'est lui-même, mais que cette affirmation n'est possible que parce que l'homme a par la nature de son esprit une aptitude, une prédisposition à affirmer des causes partout où elles se manifetsent par leurs effets. Voilà pourquoi l'homme qui s'affirme comme cause de ses actes, affirme de la même manière les corps comme causes des sensations qu'il éprouve et dont il n'est pas l'auteur, et plus tard il affirme une cause première de son propre être et des êtres qui l'entourent ; de telle sorte que cette triple

affirmation de lui-même, des êtres qui l'entourent et de Dieu, est la triple application d'un même principe, appelé pour cette raison le principe de causalité.

Ampère écoutait, et l'écolier reconnut en lui cette qualité si rare dans le monde, que l'abbé Noirot avait signalée comme un mérite de ce grand homme : « *il sait écouter*, nous avait-il dit, et prêter son attention même aux paroles d'un enfant, persuadé que partout où se manifeste la pensée humaine, il peut y avoir quelque sujet utile d'observation. »

« C'est bien, dit brièvement Ampère ; vous êtes à bonne école. »

Le grand mérite d'Ampère comme philosophe est d'avoir fait partie au commencement de notre siècle, avec Laromiguière et Maine de Biran, de la phalange spiritualiste qui réagit contre le sensualisme de Condillac et de Destutt de Tracy. Le sensualisme faisait de l'homme une statue sur laquelle agissent les forces extérieures, et méconnaissait la force d'initiative qui est le propre de l'esprit humain et l'un de ses caractères essentiels. L'éloquence de Laromiguière au Collège de France, les écrits de Maine de Biran inspirés en grande partie par la correspondance méditative d'Ampère, réfutèrent Condillac et réhabilitèrent pour ainsi dire l'activité de l'âme humaine. Cette réfutation n'était pas complète, car l'âme humaine ne crée pas son intelligence et les principes premiers qui constituent la raison humaine. Après les importantes démonstrations des hommes que nous venons de nommer, il restait pour leurs successeurs à mettre en évidence le côté rationnel de la connaissance, sans lequel les données des sens seraient insuffisantes même pour la connaissance des corps.

Il restait aussi à établir les droits de la tradition, si nécessaire à la raison pour la révéler à elle-même et prévenir ses défaillances.

Sous ce dernier rapport le nom d'Ampère est encore digne de mémoire. Il fut un de ces esprits complets qui admettent toutes les évidences, et qui voient clairement que la connaissance légitime que l'homme peut avoir de lui-même et de Dieu par sa raison, se complète et se consolide

par l'enseignement révélé. Son illustre émule en métaphysique, Maine de Biran, proclamait la même vérité, mais il y arrivait par la métaphysique, c'est-à-dire par un chemin qui n'est ni le plus direct ni le plus sûr. Car le christianisme est avant tout un ensemble de faits irrécusables, et ses harmonies avec l'esprit et le cœur humain, quelque belles et intéressantes qu'elles puissent être, ne sauraient tenir lieu des preuves qui ressortent de l'intégrité et de l'authenticité de ses monuments, et de la notoriété constante de ses traditions. Ampère, ce savant positif par excellence, prenait le christianisme tel qu'il est et non pas tel que l'esprit d'un penseur peut le concevoir, il suivait avec une fidélité exacte le christianisme réel, et sans dédaigner le christianisme poétique de Chateaubriand ou le christianisme un peu platonique de Maine de Biran, il mettait au-dessus le christianisme tel que Dieu nous l'a donné. En un mot il fut chrétien comme il fut savant, par l'amour pur et simple de la vérité.

Jeunes gens qui m'écoutez, vous voyez comment Ampère allia la science et la religion. A ce modèle nous sommes fiers, nous lyonnais, de pouvoir joindre celui d'un autre de nos compatriotes qui illustra sa trop courte vie par ses talents supérieurs en littérature et en histoire et par ses œuvres savantes et chrétiennes. C'est ce cher et généreux Ozanam, dont le buste assiste à nos séances, et semble approuver mes paroles. Pendant sa vie d'étudiant il trouva auprès d'Ampère, qui l'appréciait et l'aimait, des conseils salutaires et de touchants exemples.

Souvenez-vous, comme ces hommes d'élite, qu'au-dessus de la littérature qui attire à elle les esprits délicats, au-dessus de l'art qui enchante l'existence, au-dessus des sciences qui nous étonnent par leurs découvertes et leurs merveilles, planent quatre grandes vérités sans lesquelles le reste n'est rien : Dieu, l'âme distincte du corps, le devoir et l'immortalité.

La foi chrétienne a répandu sur vos premières années ses lumières et ses charmes. Vous arrivez à l'âge où vous aurez à choisir entre rester fidèles ou grossir la triste cohorte

des renégats. Il n'est aucun de vous, j'aime à le croire qui ne soit en ce moment décidé pour le choix le plus noble. Mais sachez bien, et méditez cette parole, que pour garder la vérité dans son esprit il faut la porter dans son cœur, et qu'on n'est fidèle que si on aime.

Clément Gourju,

Ancien professeur de philosophie.



UN EXEMPLE & UN ENSEIGNEMENT

MGR BONOMELLI

Nos lecteurs connaissent, au moins par un écho des conférences de Notre-Dame, le nom de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone. Le P. Monsabré avait, en effet, plusieurs fois cité, comme une autorité théologique, cet évêque si réputé au delà des monts, pour l'éclat de sa parole et la hauteur de ses pensées. Homme d'apostolat et de science, puisant les inspirations de son éloquence aux sources de la doctrine, il avait mérité que Léon XIII lui donnât, à plusieurs reprises, et dans les termes les plus expressifs, des témoignages de sa particulière estime.

C'est dans cette auréole qu'il était apparu aux catholiques de France, parmi lesquels il comptait des amis fidèles, plus que jamais à cette heure où l'épreuve, en passant sur lui, achève de le révéler. Quelle épreuve! la plus amère de toutes à qui est prêtre par le fond de l'âme, l'épreuve qui arrachait à Mgr Dupanloup ce cri d'une inexprimable douleur : « On a donc pu douter de ma foi ? »

Voici les faits, que nous voulons rappeler sommairement, car l'exemple qu'ils contiennent ne saurait être perdu, sinon pour l'histoire générale, du moins pour l'instruction et l'édification des enfants de l'Eglise.

Il y a dix-huit mois, au milieu des crises où se débat l'Italie officielle depuis sa scission d'avec l'Eglise, une bro-

chure anonyme parut, d'une singulière éloquence. Il semblait que de tels accents fussent sortis d'un cœur, en le déchirant. On y lisait qu'entre la société spirituelle et la société temporelle, entre la patrie des âmes et la patrie des grandes choses terrestres, la scission persistante était non seulement une douleur, mais un péril, un péril croissant où les âmes succombent. L'Italie verrait-elle s'appauvrir de plus en plus dans son sein le christianisme dont elle est le centre providentiel ? Et comment prévenir ce malheur? Pourrait-on déterminer, à l'aide de concessions réciproques, les conditions d'une réconciliation et d'une alliance entre les deux puissances ? Mgr Bonomelli — c'était lui, — avait cru pouvoir les chercher, et il espérait les avoir trouvées. L'intérêt religieux de l'Italie actuelle justifiait, à ses yeux, conseillait, commandait peut-être l'abandon de cette forme des garanties nécessaires à la liberté spirituelle, qui fut, pendant dix siècles, le pouvoir temporel.

La brochure fit grand bruit. Le Pape la lut et la blâma; quelque temps après, l'Index la condamna. Elle était anonyme, signée seulement d'*un prelato italiano ;* personne ne savait quel était ce prélat, qui semblait avoir voulu gagner auprès du Pape la cause de l'Italie. Mgr Bonomelli répondit au premier blâme de Léon XIII par une lettre de soumission et de regret, signée, comme la brochure : *un prélat italien*. Mais, après la condamnation publique, il crut que c'était publiquement qu'il fallait s'accuser et reconnaître que les initiatives du plus pur zèle des âmes relèvent aussi de la juridiction du magistère suprême.

Le jour de Pâques 1889, la cathédrale de Crémone vit la scène grandiose qui évoquait, dans notre siècle de scepticisme ou d'orgueilleuse raison, l'ardeur de foi des grands siècles chrétiens. Après la messe pontificale et un magnifique discours sur le mystère du jour, les nefs combles de fidèles et le chœur rempli de clergé, l'évêque, avec une décision qui fit tressaillir tout son auditoire, s'avoua l'auteur de la brochure condamnée, qu'il condamna, à son tour, de la manière la plus énergique et la plus expresse. Puis, se tournant vers ses prêtres et les séminaristes, dont la pha-

lange était là tout entière : « Dans l'amertume de mon cœur, s'écria-t-il en dominant son émotion, ma consolation est de pouvoir apprendre, par mon exemple, à mes prêtres comment on doit obéir au Pape. »

Quand le nouveau Fénelon descendit de sa chaire, ce fut au milieu des larmes de son peuple qu'il regagna le palais épiscopal. Les jeunes prêtres surtout s'attachaient à ses pas, se disputaient ses mains à baiser. C'était une explosion nouvelle d'amour et d'enthousiasme autour de cet évêque déjà si aimé et vénéré. Mais pour lui, sa suprême récompense fut que cette explosion d'admiration émue et filiale vint, en quelque sorte, s'absorber dans un élan plus vif encore de soumission et de dévotion à la personne auguste du successeur de Pierre, et aux oracles qu'il rend.

Dix mois avaient passé sur ce glorieux épisode. Le nom de l'évêque de Crémone, qui avait reçu l'hommage du cardinal Foulon dans une mémorable journée (1), ce nom cessa d'être prononcé en France, lorsqu'un incident nouveau est venu le livrer une seconde fois aux dissentiments. des esprits. Une indiscrétion, dont il ne convient de rechercher ni l'auteur ni les motifs, jeta dans le public une lettre confidentielle du P. Monsabré à Mgr Bonomelli. L'œuvre apostolique de l'illustre conférencier avait été traduite et annotée par l'évêque. Dans ces notes, on avait cru trouver des inexactitudes de doctrine, et on avait averti le P. Monsabré. De là une lettre émue de celui-ci à son éminent traducteur, lettre confidentielle qu'il était également pénible pour tous les deux de rencontrer bientôt après dans un journal français. Le général des dominicains et le cardinal Monaco de la Valette intervinrent en sens opposé. Finalement, la cause était portée au saint-office, dont on ne craignait pas, en certains lieux, de préjuger le jugement, en déclarant d'avance que l'évêque de Crémone était condamnable et serait condamné. Hélas ! combien de fois l'esprit de parti, se substituant au large esprit de l'Eglise et à

(1) Celle de la remise de la calotte cardinalice à notre éminent archevêque par le garde-noble de Sa Sainteté.



son pouvoir hiérarchique, a-t-il brisé ou affaibli de grandes âmes et degrands dévouements ! Plus d'un noble défenseur de l'Eglise a dû enlever au service de la grande cause le temps et les forces employés à se défendre lui-même. Ce nouvel incident allait-il laisser planer un doute sur un évêque dont le zèle est un exemple, la science une lumière, et le nom de cet évêque deviendrait-il le signe ou le prétexte de nouvelles divisions perpétuant les anciens maux? Mais Dieu avait d'autres desseius : un triomphe de l'unité et de la charité devait être la conclusion de cet épisode, au début si douloureux.

Examiné par le saint-office, le travail personnel de Mgr Bonomelli dans l'édition italienne des conférences de Notre-Dame, avait été déclaré exempt d'erreurs. On avait seulement désigné quelques phrases susceptibles de recevoir un degré de précision de plus, pour prévenir d'autres malentendus. Léon XIII, père et justicier, qui avait évoqué cette affaire et appelé auprès de lui l'évêque de Crémone, poussa la sollicitude jusqu'à lui indiquer dans le dernier détail les corrections dont il lui exposa l'utilité.

Tout était donc fini pour l'auteur des notes. Mais l'évêque estimait qu'il lui restait un devoir pastoral à remplir. C'était de fortifier son clergé contre les périls de cette heure de trouble, où le mirage se prend souvent pour la lumière, et à cette fin d'éclairer et d'élever encore à ses yeux la notion de l'Eglise et de sa hiérarchie. Il n'avait qu'à laisser parler son âme. C'est ce qu'il a fait dans la lettre pastorale que nous mettons ici sous les yeux de nos lecteurs :

« Nos Très chers Frères,

« Le 7 juin, je suis arrivé dans la Ville Eternelle. C'était là un très vif désir que depuis longtemps je cultivais. Plus qu'un désir, c'était un besoin irrésistible que j'éprouvais. Il n'est pas nécessaire que nous vous disions les motifs qui nous ont conduit à Rome. Vous les connaissez trop bien, N. T. C. F. A peine arrivé, nous avons demandé audience au Saint-Père. Sa Sainteté nous l'a accordée dès le lendemain. Elle nous a accueilli avec une bien-

veillance (*amarevolezza*) vraiment paternelle, que nous n'oublierons jamais. Après avoir déposé à ses pieds nos sincères hommages, nous lui avons ouvert notre âme avec une confiance toute filiale et nous avons versé dans son cœur les peines et les grandes inquiétudes dont le nôtre était affligé depuis quelques mois. Le Saint-Père nous écouta avec bienveillance (*benignamente*), et il eut des paroles pleines de sagesse et de bonté qui dissipèrent nos amertumes, nous comblèrent de joie, et dont nous garderons dans le fond du cœur l'ineffaçable souvenir. Cinq jours après, le Saint-Père nous recevait une seconde fois en audience de congé, et nous donnait de nouveau, et très largement, les preuves les plus spéciales de sa haute bienveillance.

« Les très sages observations qui, avec une bonté exquise, nous furent faites, dans le but de rendre plus claires et de déterminer mieux le sens orthodoxe de quelques-unes de nos notes accompagnant les conférences du père Monsabré, d'enlever par là la moindre ombre d'inexactitude ou d'ambiguïté, et de faire cesser ainsi tout malentendu, nous nous en servirons comme d'une règle et d'un guide sûrs pour la publication de la seconde édition qui nous a été demandée dès le mois de février de cette année, et qui paraîtra incessamment.

« Vous savez, N. T. C. F., que votre évêque a toujours été très dévoué au Saint-Siège. Plusieurs fois il vous l'a prouvé solennellement par ses paroles et par ses œuvres. De ce dévouement intime, profond, plein d'amour et résistant à toute épreuve pour le siège de Pierre, il sent, si c'est possible, le devoir s'accroître, après sa dernière visite et les gages d'affection particulière qu'il a reçus du Saint-Père.

« L'union d'esprit et de cœur à la chaire de Pierre fut, est et sera toujours nécessaire pour le salut ; mais, de nos jours, elle est devenue encore plus nécessaire.

« Au milieu de l'impétueux développement (*fortunoso avvicendarsi*) des choses humaines ; au milieu de ce tourbillon d'opinions et de doctrines qui se succèdent rapidement, se heurtent entre elles, se détruisent l'une l'autre tour à tour ; au milieu de ce débordement de passions et d'erreurs de toute espèce, nous n'avons d'autre moyen de salut que de tenir continuellement le regard fixé sur le successeur de Pierre auquel Jésus-Christ a promis une foi indéfectible, et à qui il a imposé le devoir de paître son troupeau et de confirmer ses frères. Une lumière qui

ne s'éteint jamais descend sans cesse des régions supérieures sur le successeur de Pierre.

« Qu'adviendrait-il de nous, N. T. C. F., si, lancés au milieu de cette mer semée d'écueils, battue par les vents impétueux et couverte de profondes ténèbres, nous perdions de vue le phare lumineux qui éclaire seul les rivages de l'éternité, sur lesquels nous jetterons un jour l'ancre de notre petite embarcation agitée par la tempête ? Le naufrage serait inévitable !

« Et ici, N. T. C. F., il ne sera point superflu de vous rappeler une vérité très importante que nous vous avons plusieurs fois enseignée et dont plusieurs d'entre vous ne tiennent pas assez de compte.

« Le Souverain Pontife est le maître infaillible des vérités que Jésus-Christ enseigna ; il est l'interprète suprême des Saintes Ecritures et des traditions divines ; il est le juge sans appel du juste et de l'honnête, non seulement en théorie et d'une manière abstraite, mais aussi en fait et pratiquement. Il annonce et proclame toujours la vérité.

Tantôt il la proclame en la définissant *ex cathedra*, et si nous nous refusions à l'accepter, ou si même nous en doutions, nous serions hérétiques, et nous serions mis en dehors de l'Eglise. Tantôt il la proclame sans la définir *ex cathedra*, mais en l'enseignant comme maître de l'Eglise. Pouvons-nous, en ce cas, ne pas accepter ou seulement douter de ce qu'il enseigne ? Jamais.

« Ce que le Chef de l'Eglise, comme tel, enseigne, est toujours la vérité. C'est pourquoi nous avons l'obligation de la recevoir avec docilité, de la garder dans le cœur et d'en faire la loi de nos œuvres. Donc lorsque le Pontife parle comme Pontife, affirme les droits de l'Eglise et du Saint-Siège, et établit ce qui est nécessaire à sa pleine liberté, dans l'exercice de son divin Magistère et Ministère, le vrai catholique doit conformer son jugement au jugement du Pape.

« Nous suivrons tous attentivement cette règle.

« Très chers fils ! l'Eglise (l'image est de saint Ambroise) est semblable à un navire traversant l'Océan. La mer est le monde ; le mât qui s'élève au centre de ce navire est la croix ; les simples fidèles sont les passagers ; les rameurs sont les évêques ; le pilote qui le guide est le Vicaire de Jésus-Christ, le Pontife romain ; le vent qui gonfle ses voiles, c'est le souffle de l'esprit de Dieu. Donc que les simples fidèles ne s'arrogent point le droit

des rameurs ! Que tout rameur obéisse aux signes du pilote, et le navire ne se heurtera pas alors contre les écueils ; mais défiant la fureur des vents, il touchera heureusement au port désiré, où tout est paix et joie parfaite, que personne ne pourra jamais ni troubler ni ravir.

« Avec toute l'effusion du cœur, je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Donné à Crémone, le 18 juin 1890.

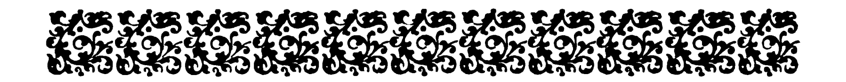
† JÉRÉMIE, *évêque de Crémone.*

Dans sa brièveté, cette lettre précise admirablement les droits du Pape et des évêques, comme les devoirs des fidèles. Au-dessus du flot mouvant des opinions humaines, elle dirige les âmes vers cette étoile fixe de la vérité qui est le magistère infaillible. C'est un grand enseignement complétant le grand acte épiscopal accompli le jour de Pâques 1889. On peut dire que désormais l'évêque de Crémone, si vainement réclamé par le libéralisme italien, personnifiera en lui la soumission au Pontife romain, et, avec l'union des deux inséparables amours de l'Eglise et de la patrie, la puissance de la hiérarchie sacrée établie par Jésus-Christ.

P. DADOLLE,

Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.





REVUE HISTORIQUE

I. M. le chanoine Jules Chevalier, un des rédacteurs de ce *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, qui est assurément une de nos meilleures revues provinciales, y a publié une importante série d'articles sur Guillaume et Philippe de Savoie, évêques de Valence, de 1226 à 1267. Il a eu la bonne pensée de recueillir ces articles et d'en donner un tirage à part au public (1). Je ne crains pas de dire que ces pages fortement documentées et clairement écrites, sont un véritable modèle à suivre pour les annalistes de nos églises. M. Chevalier, après avoir étudié avec beaucoup de critique les meilleurs ouvrages imprimés se référant à son sujet, s'est livré à de pénibles mais fructueuses recherches dans les archives de l'Isère et de la Drôme et a pu mettre en œuvre, dans son mémoire, des documents inédits de la plus haute valeur. Grâce à lui, une période assez ignorée jusqu'ici de l'histoire du sud-est de la France au XIIIe siècle, sera maintenant parfaitement connue. Je suis sûr que les résultats acquis par le savant professeur paraîtront surprenants aux intraitables *laudatores temporis acti*, pour lesquels le grand siècle du moyen âge est un idéal placé au-dessus de toute discussion. Mais il faut bien pourtant accepter les leçons des faits, quand

(1) *Quarante années de l'Histoire des Evêques de Valence au moyen âge.* Paris, A. Picard, 1889. In-8° de 103 pages.



ils sont démontrés, et c'est ici le cas. D'énormes abus s'étaient alors glissés dans l'Église, au point de vue de la collation des bénéfices, et notamment en ce qui concernait la nomination aux évêchés et aux abbayes. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier, même sommairement, n'importe quel *Regestum* pontifical de ce temps-là. Deux de ces abus étaient particulièrement criants : le cumul des bénéfices, même des églises épiscopales, et leur attribution à de simples clercs qui, très souvent, les retenaient pendant des années sans recevoir les ordres. Le mémoire de M. Chevalier permet de saisir sur le vif l'application de ce système et ses déplorables conséquences.

Pendant quarante ans le siège de Valence fut occupé par deux cadets de grande maison, n'ayant d'ecclésiastique que la tonsure et se gardant bien d'aller plus loin dans la hiérarchie sacrée, parce qu'ils se réservent de rentrer dans le siècle par un mariage avantageux, si les circonstances leur permettent de s'assurer par ce moyen des fiefs laïques dignes de leur noble origine. Je n'ignore pas que les temps étaient durs, que le temporel de l'église de Valence, perpétuellement menacé par de puissants voisins, avait besoin de défenseurs énergiques ; mais que pouvaient-ils, ces défenseurs toujours en armes, pour le service des âmes ? Guillaume de Savoie se montre à nous politique habile, homme de guerre consommé, mais il n'a d'un ecclésiastique que la tonsure. En outre, non content du siège de Valence, dont il restera *l'élu* jusqu'à la fin de sa vie, il trouve le moyen de se faire élire, en même temps, aux sièges de Winchester et de Liège. Il mourut au moment où il quittait Rome pour prendre possession de ces deux églises. Son successeur à Valence fut son frère Philippe, lui aussi général et politique. « Pendant vingt-cinq ans, dit M. Chevalier, il gouverna le diocèse de Valence, et, pendant vingt-deux ans celui de Lyon, sans entrer dans les ordres sacrés : avide d'honneurs et de richesses, peu soucieux du bien spirituel de ses peuples, il ne vit dans l'état ecclésiastique qu'un moyen de sortir de l'obscurité et de parvenir à la fortune. » Il faut reconnaître qu'il rendit de grands services au Saint-

Siège, durant la lutte de Frédéric II contre Innocent IV. Il faut reconnaître aussi que Clément IV ne négligea rien pour engager ce singulier prélat à remplir les devoirs de sa charge, après avoir reçu les ordres, ou bien à renoncer définitivement à l'état ecclésiastique. Philippe se soumit, mais ce fut pour épouser Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne. L'année suivante il succéda à son frère, Pierre de Savoie, dont il gouverna le comté jusqu'à sa mort.

Tels sont les faits que M. Chevalier a racontés dans ces pages substantielles, mais d'une lecture un peu difficile, en raison de l'absence presque complète de divisions et aussi de l'introduction, dans le texte même du mémoire, de longs documents qu'il lui eût suffi d'analyser au cours du récit, sauf à les reproduire *in extenso*, si l'auteur le trouvait nécessaire, sous forme de pièces justificatives.

II. Le R. P. Pierling, S. J., vient d'augmenter d'un volume considérable (1) la collection de ses ouvrages sur les relations entre le Saint-Siège et la Russie. Obligé d'avouer ma parfaite incompétence en la matière, je m'en rapporte pour l'appréciation de *Papes et Tsars* à des critiques autorisés. La *Revue des Questions historiques* (janvier 1890), et la *Revue historique* (mai-juin 1890), se sont trouvées d'accord pour en constater la haute valeur et le grand intérêt.

Le P. Pierling a consulté, pour l'écrire, non seulement les archives du Vatican et des princes Borghèse et Barberini à Rome, mais celles de Moscou, Vilna, Copenhague, Venise, Florence, etc. Il y a découvert une multitude de pièces de premier ordre, inconnues jusqu'ici des érudits eux-mêmes, et M. de l'Epinois a pu lui rendre ce témoignage que « peu de livres contiennent plus de nouveau, plus d'inédit. »

Malgré les difficultés extraordinaires du gouvernement de l'Eglise dans la seconde moitié du seizième siècle, les souverains Pontifes ne s'étaient pas résignés à laisser en dehors

(1) *Papes et Tsars* (1547-1597), d'après des documents nouveaux. Paris, Retaux-Bray, 1889. In-8° de 514 pages.

de leur action les pays immenses séparés de l'unité catholique par le schisme et l'hérésie. Leur base de négociation, vis-à-vis des Orientaux et des Russes, était toujours celle qu'avait établie le Concile de Florence : d'une part, retour à l'unité dans la foi et reconnaissance de la primauté de juridiction du successeur de saint Pierre ; d'autre part, maintien de la liturgie et du droit ecclésiastique en usage. Dans son avant-propos, le P. Pierling résume à grands traits la politique orientale du Saint-Siège jusqu'à l'époque dont il s'est proposé spécialement l'étude, puis il entre dans le vif de son sujet, qu'il traite en trois parties distinctes. La première se réfère aux projets de missions pontificales à Moscou, de 1547 à 1580. L'auteur y raconte en détail, d'abord, la mission de Hans Schlitte en Allemagne et les suites de cette étonnante mystification diplomatique, puis les projets et les efforts infructueux de Pie IV, de Pie V et de Grégoire XIII. Ces tentatives échouèrent par suite de l'hostilité de l'Allemagne, et de la Pologne surtout, aux desseins des Pontifes romains. — La seconde partie, embrassant seulement les années 1580-1584, est la plus considérable : elle a trait à l'arbitrage pontifical, sollicité en 1581, par Ivan le Terrible, pour conclure la paix avec le roi de Pologne, Bathory. La conduite de l'affaire fut confiée, par Grégoire XIII, à l'illustre jésuite Possevino. Le pape s'était proposé d'établir des relations commerciales entre Venise et Moscou ; de réconcilier le tsar et le roi de Pologne, pour amener la croisade contre les Turcs et la réunion des églises. C'étaient là de grandes pensées, mais quelles que fussent la sagacité, l'adresse et la fermeté de Possevino, la réalisation de desseins aussi difficiles devait être fatalement au-dessus de ses forces. En tout cas, leur conception et le commencement d'exécution retracé par le P. Pierling, font grand honneur à Grégoire XIII et à son envoyé. Il faut lire ici les incidents émouvants de la négociation pour se rendre compte des difficultés et des résultats. — La troisième partie (1584-1597), traite des projets militaires de Bathory contre Moscou. Il ne voulait rien moins que l'annexion de la Moscovie à la Pologne afin, disait-il, d'empêcher les

Turcs de s'en emparer. Ce dessein fut communiqué au Saint-Siège et fut l'objet de négociations nombreuses, étudiées avec beaucoup de soin par l'érudit jésuite.

La place me manque pour en dire plus long sur cet important ouvrage et surtout, je l'avoue de nouveau, la compétence. Je veux pourtant, pour donner l'idée de la rare distinction avec laquelle le P. Pierling manie notre langue, lui emprunter les quelques lignes où il a tracé, de main de maître, le portrait de Possevino : « Simple religieux de la Compagnie de Jésus, au point de vue de l'étiquette, il ne compromettait pas l'avenir et, ce qui est plus important, les conditions requises pour une mission de ce genre ne lui manquaient pas : vaste intelligence, connaissances variées, don d'observation, expérience des affaires, talent diplomatique, caractère fortement trempé, mais souple et insinuant. Une santé de fer, qui rarement faiblissait sous le poids de la charge, lui permettait d'être assidu au travail et laissait libre cours à son activité dévorante. Ce n'est pas qu'il n'eût les défauts de ses qualités : sachant ce qu'il valait, confiant dans ses forces, dès que devant lui s'ouvrait un nouveau champ d'action, il l'accaparait pour lui seul, donnait aux affaires, concentrées dans ses mains, une impulsion énergique et se croyait appelé à les résoudre à sa guise, sans trop d'égards envers ceux qui unissaient leurs efforts aux siens. Aussi les nonces pontificaux, dont il se faisait parfois l'auxiliaire, le trouvaient-ils communément assez gênant. »

III. Ce n'est pas aux lecteurs de l'*Université catholique* qu'il est nécessaire de démontrer le haut intérêt des études relatives à la vie privée de nos pères. L'histoire est là aussi, bien vivante, et on y peut trouver des leçons souvent plus immédiatement profitables que celles des grands événements qui ont changé la face du monde. Parmi les écrivains qui se sont attachés à nous faire connaître nos aïeux dans l'intimité de leur foyer, M. Charles de Ribbe tient assurément un des premiers rangs. Ses beaux ouvrages sont familiers à tous les hommes éclairés. Il excelle à mettre en lumière les do-

cuments originaux, si longtemps négligés, relatifs à la vie civile et à la vie domestique, et, grâce à lui, la littérature très intéresante des *Livres de raison* s'est enrichie plus d'une fois. Dans son dernier volume (1), qui s'impose à l'attention, comme les précédents, il nous initie aux affaires et au ménage d'une grande dame de province, la comtesse de Rochefort, et, tenant plus que ne promet son titre, il nous fait connaître deux autres familles, les Calvet, d'Avignon, et les Grimoard, de Beauvoir. Ceux-ci pouvaient se glorifier d'être apparentés au Bienheureux Urbain V. M. de Ribbe connaît à merveille, non seulement le XVIIe siècle provençal, mais le XVIIe siècle français tout entier. Aussi peut-il se permettre une multitude de citations et de rapprochements piquants qui donnent à son récit, d'ailleurs fort simple, infiniment de charme. Peut-être des juges trop rigoureux pourraient-ils lui reprocher ses digressions fréquentes ; je n'en ferai rien, ayant trouvé beaucoup de profit et de plaisir à suivre M. de Ribbe dans ces *excursus* qui l'éloignent parfois beaucoup de son héroïne, Madeleine des Porcellets, comtesse de Rochefort, mais qui mettent le lecteur en rapport avec des personnages contemporains, dont la physionomie méritait bien d'être esquissée, ou bien lui rappellent les sentiments et les lettres de Mme de Sévigné, provençale elle aussi par intervalles. D'ailleurs, en ce genre d'études, recueillir des faits nombreux est une besogne nécessaire pour qui veut conclure et pour qui veut instruire. C'est bien ce qu'a prétendu M. de Ribbe. Il entend nous ramener par l'exemple du passé aux mœurs simples, à l'amour du foyer, au souci légitime des intérêts de la famille, et surtout promouvoir chez nous la restauration de la loi de Dieu, dont l'observation est seule capable de conduire les peuples comme les individus à la prospérité vraie et de les y maintenir.

(1) *Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV*, d'après le journal de la comtesse de Rochefort (1689). Paris, Palmé, 1889. In-12 de 384 pages.



IV. J'ai lu avec beaucoup de soin le gros volume où M. l'abbé Méric a essayé de faire connaître l'organisation de l'Eglise de France avant la Révolution (1). Il y a fait, ce me semble, avec impartialité, le départ entre le bien et le mal, entre les avantages et les inconvénients de la situation. Comme on pouvait s'y attendre, cet ouvrage de longue haleine est écrit dans un esprit très louable de justice historique, et les lecteurs sérieux en pourront faire leur profit. Je parle des « lecteurs sérieux », car l'œuvre est austère et on n'y trouvera pas autre chose qu'un instrument de travail.

Pour composer son livre, M. Méric s'est imposé l'étude d'ouvrages considérables, qu'on trouve aisément il est vrai, dans les grandes bibliothèques, mais dont le maniement n'est pas toujours commode : les in-folio qui nous ont conservé les procès-verbaux des assemblées générales, les *Mémoires du Clergé*, les recueils de jurisprudence canonique et de pratique bénéficiale publiés en grand nombre aux XVIIe et XVIIIe siècles. Tout le monde n'a pas les moyens ni le goût de se plonger dans cet amas de textes et d'y chercher les renseignements utiles au milieu d'un fatras d'affaires insignifiantes. L'auteur nous dit bien aussi qu'il a consulté un grand nombre de monographies et d'études locales. Je le crois, puisqu'il l'affirme, mais j'ai retrouvé, à peu près uniquement, dans son livre, les données fournies par les grandes collections que j'ai eu moi-même, bien des fois, l'occasion de consulter. Après tout, l'essentiel est là.

Voici les questions traitées dans le livre de M. Méric. 1. *L'organisation temporelle du clergé avant la révolution*, Il s'agit surtout, dans ce chapitre, des bénéfices et des revenus qu'ils fournissaient. On y trouvera de bonnes considérations sur l'origine des biens d'église et un exposé assez complet des divers modes de présentation et de collation. On sait que les évêques de France, avant la révolution, n'avaient la collation *pleno jure* que d'un petit nombre de

(1) *Le Clergé sous l'ancien régime.* Paris, Lecoffre, 1890. In-12 de XIII-502 pages.

bénéfices. Le plus souvent ils avaient à conférer la juridiction à des sujets présentés par les abbayes, les chapitres, les patrons laïques; ils avaient à compter avec les porteurs d'indults parlementaires, de brevets royaux, de mandats apostoliques, avec les gradués, etc. — M. Méric établit ensuite la distinction entre les curés proprement dits et les vicaires perpétuels et précise la situation des uns et des autres. — 2. *La justice et les juges d'église.* Jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime, le clergé, malgré les restrictions apportées à son autorité tant par le pouvoir royal que par les empiètements des juges laïques, et surtout des Parlements, conserva ses tribunaux particuliers : officialités diocésaines, métropolitaines et primatiales. M. Méric fait assez bien connaître leur organisation et leur procédure; il montre comment les « appels comme d'abus » devant les magistrats royaux et le conseil d'Etat, énervaient la discipline et entravaient l'action des évêques et de leurs officiers. — 3. *L'enseignement.* L'Eglise avait su faire reconnaître au moyeu âge et à l'époque de la renaissance ses droits sur les petites écoles, les collèges et les universités, dont la situation est exposée beaucoup trop sommairement par M. Méric; mais, au XVIII[e] siècle surtout, elle avait subi, sur le terrain scolaire comme partout, une déplorable diminution d'influence. Ce chapitre n'est pas le meilleur de l'ouvrage. Un résumé sérieux des travaux récents relatifs à l'histoire de l'enseignement et à l'action du clergé sur les établissements scolaires de tout ordre aurait eu plus d'utilité que les détails infinis dans lesquels l'auteur a cru devoir entrer sur les usages de la faculté de théologie, en se bornant d'ailleurs presque exclusivement à la Sorbonne. — 4, 5, 6. Les *Assemblées du clergé.* On sait que ces réunions, où chaque province députait deux évêques et deux ecclésiastiques du second ordre, ne ressemblaient en rien à des conciles. Leur objet était principalement fiscal; il y était surtout question des subsides à accorder au roi, et des comptes des officiers, laïques pour la plupart, chargés de recouvrer les décimes, durant les années écoulées depuis la précédente assemblée.

M. Méric a clairement expliqué le fonctionnement de cette institution, des bureaux diocésains, des chambres souveraines, et il a précisé non moins exactement le rôle des agents généraux. Il a fait connaître aussi l'action des Assemblées au point de vue spirituel. Réunis pour traiter les affaires financières du clergé, les évêques pouvaient d'autant moins se désintéresser des grandes questions concernant la foi et la discipline, que le pouvoir royal n'a permis que très exceptionnellement aux deux derniers siècles la tenue des conciles provinciaux. C'était surtout par voie de « remontrances au Roi » que procédaient les Assemblées, et ce sont ces remontrances qui ont fourni à notre auteur les principaux éléments des chapitres v et vi de son livre : *l'ancien clergé et l'unité religieuse*, *l'ancien clergé et le roi*. Quoiqu'ils ne fassent connaître aucun document nouveau, ils ne manquent pas d'intérêt et pourront être utiles au commun des lecteurs, qui n'a pas les moyens de recourir aux textes. L'exposé de M. Méric est un peu long et diffus, mais il est bien conforme à la vérité historique et fort honorable pour les députés de l'Eglise de France qui surent, plus d'une fois, tenir à la puissance séculière un très ferme langage et défendre avec énergie les intérêts sacrés dont ils avaient la garde. — 7. *Les servitudes et les épreuves de l'ancien clergé.* Les unes et les autres étaient nombreuses et pesantes. La tradition des légistes de Philippe le Bel et des empereurs allemands s'était perpétuée chez nos parlementaires français. La plupart d'entre eux étaient chrétiens au fond, mais de fait ils ne négligèrent rien pour l'asservissement du pouvoir spirituel au pouvoir temporel. Les causes de conflit ne manquaient pas d'ailleurs : enregistrement requis des constitutions apostoliques, appels comme d'abus, contestations en matière bénéficiale. Les procès-verbaux des assemblées générales abondent en espèces typiques et M. Méric n'a eu, pour ce chapitre de 80 pages, que l'embarras du choix. — 8. *L'ancien clergé et le péril de la foi.* Ici notre auteur nous a redit uniquement des choses fort connues et fort tristes sur l'affaire de la régale, les quatre articles, l'assemblée de 1681-1682. Aucune donnée nou-

velle. — 9. *Le curé sous l'ancien régime.* Cette partie du livre de M. Méric est une de celles qui appelleraient une sérieuse revision. L'exposé de l'auteur n'est pas assez complet et ses affirmations sont parfois trop générales. Je prendrai un seul exemple : « Le curé avait encore la faculté de choisir lui-même ses vicaires ou ses coopérateurs dans l'administration de la paroisse qui lui était confiée. » Je ne crois pas que cette théorie fût universellement admise dans les diocèses de France. Je sais en tout cas qu'à Bordeaux, au XVII[e] siècle, l'administration diocésaine envoyait, d'autorité, des vicaires dans les paroisses. Des pièces d'archives nombreuses en témoignent, et les curés qui prétendaient choisir leurs collaborateurs se voyaient cités devant les tribunaux ecclésiastiques. Ils n'avaient d'autre ressource que le recours — peu canonique — à la justice séculière, pour y soutenir leurs prétentions; ce qui prouve du moins que le principe formulé par M. Méric n'était pas érigé en axiome incontestable (1). Du reste, il est très difficile d'écrire une monographie du curé, du chanoine, du bénéficier de n'importe quel ordre, parce que leur condition a varié singulièrement selon les lieux et aux diverses époques. Il faut en cette matière, comme en beaucoup d'autres, s'abstenir des généralisations hâtives.

J'aurais bien encore quelques erreurs de détail et quelques fautes typographiques assez surprenantes à signaler; mais tout cela sera aisément corrigé par l'auteur, quand il aura relu son travail à tête reposée. Les indications bibliographiques sont très insuffisantes et l'ouvrage est d'allure

(1) J'emprunte un exemple, entre beaucoup d'autres, à l'*Inventaire-Sommaire des archives de l'Archevêché de Bordeaux*, que je publierai prochainement. En 1643, le curé d'une importante paroisse est cité devant les juges ecclésiastiques pour avoir refusé d'agréer un vicaire à lui donné par l'administration diocésaine sous prétexte qu'il avait « meu une question au Parlement de Bourdeaux contre Messieurs les vicaires généraux pour sçauoir s'il pouuoit estre contraint de receuoir les vicaires que mesdicts sieurs lui enuoyoient ou s'il pouuoit prendre celuy qui bon luy sembleroit en le leur présentant ; et cette question estant encore indécize, il ne le pouuoit receuoir sans préiudicier à l'action par luy intentée. »

pesante. Il aura pourtant son utilité, et c'est pour cela que j'ai cru devoir y insister aussi longuement.

V. Le dernier livre de M. Marius Sepet (1) est excellent de tout point. « Il n'est pas possible, dit-il avec beaucoup de raison, de comprendre l'histoire de la Révolution, si l'on n'a pas une idée suffisamment nette de l'état de la société française à la veille de 1789 et des faits qui se sont produits dans les dernières années de l'ancien régime. Or, malgré d'assez nombreux travaux dont plusieurs sont récents et quelques-uns de haute valeur, cette connaissance est encore aujourd'hui peu répandue dans la généralité du public, même lettré. De là *peut-être* l'utilité de se volume. » Il faut supprimer hardiment ce *peut-être* modeste.

Les *Préliminaires de la Révolution* sont un vrai modèle de synthèse historique. L'auteur est admirablement informé, il est judicieux; tout en professant un respect filial pour la vieille France, il sait reconnaître les défauts et les abus de l'organisation administrative et sociale aux derniers temps de l'ancien régime. Il s'exprime avec une entière sincérité et il écrit avec beaucoup de charme. Son livre restera, je crois, comme un manuel perpétuellement consulté et une sorte de « bréviaire » historique, à l'usage des « honnêtes gens », au vieux sens du mot.

On y trouvera deux séries de chapitres bien distinctes. La première est un tableau fort exact et très bien composé de la *Société française à la veille de la Révolution*. L'auteur nous entretient successivement des mœurs, des idées, des institutions; il décrit le mécanisme complexe du gouvernement et de l'administration, en l'expliquant par l'histoire. Grâce à lui, nous pouvons connaître avec précision la situation vraie, à la veille de la grande crise qui allait tout emporter, du clergé, de la royauté, de la cour, l'état administratif, judiciaire, militaire, financier, scolaire, de notre pays, la condition de la noblesse et des diverses clas-

(1) *Les Préliminaires de la Révolution*. Paris, Retaux-Bray, 1890, in-12, de x-358 pages.

ses du Tiers-Etat. M. Sepet montre l'origine et le jeu des diverses influences dont l'action combinée prépara la ruine des vieilles institutions françaises. Tout ici offre le même intérêt. Je signalerai pourtant spécialement à l'attention de nos lecteurs les quelques pages, très remplies, consacrées à la propagande philosophique et à la propagande maçonnique. Il est difficile de dire davantage en aussi peu de mots. On devra, de même, lire attentivement le chapitre très net où l'auteur résout affirmativement, à l'encontre de toute l'école révolutionnaire, cette question : « Les réformes que demandait l'état des institutions françaises à la fin de l'ancien régime étaient-elles possibles sans révolution ? »

Dans la seconde partie, il raconte les événements trop oubliés des *dernières années de l'ancien régime.* On y trouvera le récit impartial des tentatives, des luttes, des péripéties qui marquèrent la fin du ministère de Calonne, celui de Loménie de Brienne et le passage aux affaires de Necker. Les délibérations des notables, les conflits avec le Parlement, les troubles de Bretagne et du Dauphiné, le mouvement électoral de 1789 offrent une suite de scènes émouvantes et curieuses. L'exposé de M. Sepet est à la fois très exact et très vivant, ses appréciations sont toujours équitables. Il a su faire ressortir les portraits, les *caractères* des personnages qui figurent dans ce prologue de la grande tragédie révolutionnaire et dont plusieurs, comme Necker, Mirabeau, Mounier, La Fayette, Sieyès, devaient bientôt jouer un rôle considérable dans la pièce elle-même.

Je ne vois pas en vérité le moindre desideratum à formuler au sujet de ce livre, qui du reste a recueilli d'unanimes suffrages et a désarmé les critiques les plus hostiles aux sages idées de l'auteur.

VI. J'annonçais dans ma *Revue* de janvier, en me réservant d'y revenir, les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative* (1) imprimés *sumptibus*

(1) Cfr in-8 de xxiv-540 p. Paris, impr. Nat., 1889. (En vente chez Hachette.)

et typis des contribuables, à l'occasion du centenaire. Le titre du volume et la compétence de l'éditeur littéraire, m'avaient fait concevoir des espérances qui ne se sont pas réalisées, Je me hâte d'ajouter que je m'en prends non à M. Guillaume, qui me paraît s'être acquitté très consciencieusement de sa tâche, mais aux documents eux-mêmes.

Le recueil contient les procès-verbaux indiqués au frontispice, procès-verbaux publiés intégralement, et un choix de pièces d'un intérêt inégal. Les textes sont correctement établis et munis de la plupart des éclaircissements qu'on peut raisonnablement souhaiter. L'éditeur littéraire a eu le bon goût de s'abstenir à peu près complètement d'appréciations personnelles. Il faudrait d'ailleurs une singulière fertilité d'imagination pour trouver matière à panégyrique dans les documents mis en lumière. Les procès-verbaux sont à la fois vagues et secs ; un bon nombre de séances sont absorbées par la discussion de menus faits n'ayant que des rapports éloignés avec les questions d'enseignement proprement dites. L'œuvre utile de la Commission fut à peu près nulle : elle examina le chimérique projet de Condorcet ; elle accorda quelques secours indispensables à un certain nombre de collèges ruinés par la suppression des octrois et des dîmes. En revanche elle élabora la loi qui supprima toutes les congrégations séculières ecclésiastiques enseignantes et c'est à elle qu'on doit cette belle formule : « un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie. » Au fond, quoi qu'en dise M. Buisson, dans le compte rendu qu'il a donné du livre de M. Guillaume à la *Revue pédagogique*, l'œuvre scolaire de la législation est surtout négative. Le plan de Condorcet était d'une application infiniment difficile, et de fait, loin d'être appliqué, il n'a pas même eu les honneurs d'une discussion à la tribune.

Quant aux pièces annexes conservées dans les cartons du Comité, leur nombre était trop considérable pour qu'il pût être question de les donner toutes au public. M. Guillaume a donc dû procéder par voie de sélection. Il faudrait avoir vu

les documents pour se prononcer sur la façon dont le choix a été fait. Tout ce qu'on peut dire c'est que parmi les textes exhumés il en est de vraiment intéressants. Il est d'ailleurs tout à fait regrettable que, sous prétexte d'économie, on ait renoncé à publier ce qui reste de l'enquête de 1791 sur la situation des établissements d'enseignement. Rien n'obligeait à donner ces tableaux statistiques sous leur forme originale, et il n'eût été probablement ni bien difficile ni bien coûteux de résumer exactement les données qu'ils fournissent.

Les index du volume sont bons et vaudront à M. Guillaume la reconnaissance des spécialistes qui en feront usage.

Feu Paul Bert s'était imaginé qu'on rendrait un grand service à la mémoire des hommes de la Révolution en publiant, à nos frais, les documents innombrables relatifs à l'œuvre scolaire de la première république qui dorment dans la poussière des bibliothèques et des archives. Il se trompait lourdement et les gens compétents ne se faisaient aucune illusion sur le succès de l'entreprise. Il en existait quelques-uns, — pas beaucoup — parmi les admirateurs de Condorcet, de Lakanal, de Daunou, etc., et ce n'est pas, je crois, sans répugnance qu'ils se sont vus chargés de préparer l'apothéose. En tout cas, ils n'ont pas fait diligence et il y avait beau temps que Paul Bert avait quitté l'hôtel ministériel de la rue de Grenelle et même ce bas monde, quand le premier volume de la collection a paru. J'attends les autres avec plus de curiosité que de crainte.

VII. Chargé au ministère de l'instruction publique de la haute direction des facultés officielles, M. Liard, délaissant la philosophie, s'est livré à des recherches historiques sur l'enseignement supérieur (1). L'occasion m'a manqué, jusqu'ici, de faire connaître le premier volume de son œuvre qui date déjà de deux ans. M. Liard s'y est attaché tout

(1) *L'Enseignement supérieur en France*, 1789-1889. Tome I, Paris, Colin, 1888. In-8 de 474 p.

d'abord à donner, en s'aidant des enquêtes de 1791 et de 1800, la statistique des universités françaises à la veille de la Révolution, et à préciser l'état de l'opinion publique à leur endroit; puis il a retracé l'historique des travaux des assemblées révolutionnaires, relativement à l'enseignement supérieur, depuis la Constituante jusqu'aux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents. 14 documents sont publiés en appendice.

Etant données les idées fort connues et la situation officielle de M. Liard, on devine d'avance dans quel sens il a écrit son livre. Il faut reconnaître d'ailleurs que le *réquisitoire* et le *plaidoyer* dont il se compose essentiellement sont l'œuvre d'un homme au courant des questions qu'il traite et qui, connaissant bien son public, sait s'abstenir de toute déclamation et ne craint pas de formuler, çà et là, quelques réserves nécessaires.

Il est certain qu'en 1789, la situation de l'enseignement supérieur n'était pas bonne. Les universités françaises étaient pour la plupart vieilles de plusieurs siècles; la décrépitude était venue pour quelques-unes et il serait puéril de dissimuler qu'à bien des points de vue, elles étaient en retard sur le temps et fort impuissantes à donner satisfaction aux besoins intellectuels de la société, si profondément modifiés dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Il y avait longtemps que les ordonnances de Henri IV et de Louis XIV, que les mesures de détail édictées sous le règne de Louis XV avaient produit leur maximum d'effet utile; beaucoup d'entre elles étaient tombées en désuétude. Les faits et les chiffres allégués par M. Liard sont bien faits pour accentuer cette impression (1). Mais en faut-il con-

(1) Je dois faire observer qu'un spécialiste d'une très haute autorité, M. A. Silvy, n'admet pas sans réserves les données statistiques fournies par M. Liard : « La situation de fait, disait-il dans le *Polybiblion* de mai 1890, n'est pas suffisamment établie, l'auteur se fondant à peu près uniquement sur les enquêtes très suspectes de 1791 et de 1800, et ne tenant pas compte des enquêtes antérieures, de celle du clergé en 1780, ni de celle du Parlement en 1784-1785. La statistique semble d'ailleurs systématiquement incomplète, car elle n'énumère même pas les divers établissements, collèges, séminaires, etc., dont se composaient les Facultés. »

clure que toute réforme était impossible et que la destruction brutale et complète s'imposait? Tel n'est pas l'avis de beaucoup d'hommes compétents. Tels n'étaient pas, en tous cas, les vœux des électeurs de 1789. Ils entendaient bien restaurer et agrandir l'antique édifice, changer quelques-unes de ses dispositions intérieures qui ne répondaient plus aux nécessités de l'époque, faire circuler dans toutes ses parties l'air et la lumière; ils n'avaient nullement l'intention de le renverser (1).

Le récit des discussions scolaires des assemblées de la Révolution est manifestement apologétique; mais M. Liard a beau dépenser dans cette partie de son livre beaucoup de talent, il n'arrivera pas à faire prévaloir ses appréciations optimistes contre l'éloquence brutale des faits. Ces faits il les constate du reste, tout en essayant de les expliquer. Je ne crois pas qu'il y ait réussi. L'œuvre positive, immédiatement pratique de la Convention et des assemblées du Directoire est peu considérable. Quant à prétendre que des rapports et des discussions parlementaires de la période révolutionnaire ont jailli des flots de lumière sur la véritable mission et l'organisation rationnelle de l'enseignement supérieur, c'est, je crois, s'avancer beaucoup, et ici encore M. Liard ne m'a pas convaincu.

VIII. J'ai fait connaître à nos lecteurs le premier volume du grand *Recueil des actes du Comité de Salut public*, publié *aere publico* par M. Aulard, à l'occasion du Centenaire. Le deuxième (2), qui a suivi d'assez près son aîné, embrasse seulement une période d'un peu plus de deux mois (22 janvier à 31 mars 1793). Il est vrai que ces mois-là furent singulièrement fertiles en incidents. L'assassinat du roi eut pour conséquence, d'une part, une coalition générale contre la France, de l'autre, l'insurrectien de l'Ouest. Le

(1) Je crois avoir démontré ce point de fait dans mon livre : *La Question d'enseignement en 1789 d'après les Cahiers* (ch. II. *Universités*).

(2) Paris, impr. Nat., 1889. In-8 de 630 p. (En vente chez Hachette.)



Recueil nous renseigne jour par jour sur les événements, beaucoup moins par les procès-verbaux, très secs et très ternes, du conseil exécutif et du comité de sûreté générale que par les lettres et rapports innombrables des représentants en mission dans les départements et aux armées. L'exaltation révolutionnaire commence à se manifester dans cette correspondance, et cette exaltation ira s'accentuant à mesure que s'accélérera le mouvement terroriste (1). Je persiste à penser que cette immense publication entreprise dans un dessein d'apologie et même d'audacieuse apothéose ne servira guère, auprès des esprits réfléchis et honnêtes, la cause de la Révolution. Je crois d'ailleurs qu'on aurait pu, dans l'exécution de cette idée, être plus ménager de nos deniers. A qui serviront ces volumes? Au grand public? Assurément non; le commun des mortels ne pouvant se reconnaître dans cet amas de documents, mis en bon ordre, je le veux bien, mais dont la lecture est singulièrement difficile et fastidieuse. Aux travailleurs de profession? Sans doute; mais, les textes étant ce qu'ils sont, des analyses bien faites, un inventaire-sommaire détaillé avec références exactes aux cotes de la Bibliothèque et des Archives nationales, leur auraient suffi la plupart du temps, d'autant mieux que M. Aulard a réimprimé un assez bon nombre de pièces qu'on trouve d'ailleurs sans trop de

(1) J'ai relevé avec surprise, dans les quelques lignes consacrées par M. Monod (*Rev. hist.*, mai-juin 1890) au 2e volume de M. Aulard, cette observation : « Le *Recueil* permettra de compléter et de rectifier sur bien des points l'ouvrage de M. Wallon sur les ***Représentants en mission***. Nous avons ici leur correspondance complète, et l'impression qui s'en dégage est très différente de celle qui ressort du livre de M. Wallon. Ici on s'indigne de leurs violences et de leur incapacité. Là on admire leur activité, leur patriotisme et souvent leur capacité. » M. Monod devrait remarquer que le recueil de M. Aulard s'arrête au 31 mars 1793. Presque tous les documents cités par M. Wallon sont postérieurs à cette date. Or, de mars 1793 au 8 thermidor, ce qu'on appelait « l'esprit public » avait singulièrement progressé dans le sens de la folie et de la cruauté. Si M. Aulard publie *toute* la correspondance des représentants, nous en lirons de belles! Nous verrons alors si les impressions qui se dégageront des deux ouvrages continueront à être « très différentes ».

difficulté. Je reconnais volontiers, du reste, que cette vaste publication est sérieusement conduite et que l'ordre en est fort bon. L'éditeur littéraire persiste dans la louable réserve qu'il s'est imposée relativement à l'appréciation des faits.

IX. Nous avons enfin une histoire définitive de Marie-Antoinette, et les deux volumes de M. de la Rochetterie sont un vrai monument élevé à la mémoire de la reine (1). Peu d'hommes en France ont une compétence égale à celle de l'érudit orléanais en tout ce qui concerne la période révolutionnaire. Des recherches patientes et laborieuses lui ont donné une connaissance approfondie des sources, fort multipliées dans ces derniers temps; sa critique est sévère et son impartialité parfaite. Depuis vingt ans, il étudie un sujet dont la grandeur et les difficultés l'ont attiré, et il est parvenu à s'en rendre maître absolument. Son exposition est claire, son style précis, naturel et simple. Pas une affirmation qui n'ait sa preuve, et que le lecteur ne soit mis en mesure de contrôler.

Ce n'est pas du reste une simple biographie que M. de la Rochetterie a prétendu nous donner, c'est l'histoire de toute une époque, époque troublée, s'il en fut, où les événements les plus graves se sont accumulés, changeant la face de la France et celle de l'Europe, événements dont la société contemporaine subit encore le contre-coup. C'est justement pour cela que, durant si longtemps, la mémoire des acteurs principaux du drame révolutionnaire et l'enchaînement même de ses innombrables scènes ont servi de thème à des discussions passionnées où la déclamation a eu souvent plus de part que l'étude impartiale des documents et des faits. Que de procès à reviser! Que d'acquittements scandaleux sur lesquels la justice de l'histoire doit revenir, et aussi que de condamnations sommaires dont elle proclame l'iniquité! Avec les critiques les plus autorisés, j'es-

(1) *Histoire de Marie-Antoinette.* Paris, Perrin, 1890. 2 vol. in-8 de vi-596 et 596 p., avec un portrait inédit.

time que M. de la Rochetterie montre la reine, telle qu'elle fut, et qu'il a bien mis en lumière sa noble physionomie. Je ne puis ici, malheureusement, le suivre, au travers de ces deux volumes si parfaitement remplis, dans sa longue et minutieuse enquête; je veux au moins lui emprunter les quelques lignes où il formule son jugement : « Chargé, dit-il, de rendre compte, dans la *Revue des questions historiques*, de la correspondance du comte de Mercy avec Marie-Thérèse, nous écrivions les lignes suivantes : « La « vérité historique est là, dans ces rapports de Mercy, entre « le vague des partiales assertions de Mme Campan, de « Weber et de Montjoie » et les « calomnies, les erreurs « grossières de Besenval, de Lauzun et de Soulavie »; « entre le dénigrement systématique des uns et « l'enthou- « siasme superstitieux » des autres; entre le pamphlet et « la légende, mais pourtant plus près de la légende. Marie- « Antoinette n'est pas une coupable, ce n'est pas une « sainte; c'est une femme honnête et charmante, un peu « étourdie, un peu vive, mais toujours pure; c'est une « reine parfois ardente dans ses protections et irréfléchie « dans sa politique, mais fière et vraiment reine par la « dignité de son attitude et l'éclat de sa majesté; vraiment « femme par la distinction de ses manières et la tendresse « de son cœur, en attendant qu'elle devînt martyre par la « torture de ses épreuves et le triomphe sanglant de sa « mort. » Quinze ans de recherches consciencieuses, l'examen de documents nouveaux et de premier ordre, comme les papiers du comte de Fersen, la correspondance du baron de Staël, celle du comte de Goltz, celle du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz, les *Mémoires de la duchesse de Tourzel*, n'ont pas modifié notre impression, et nous écrivions encore en 1889, ce que nous pensions déjà en 1874. » M. de la Rochetterie ne s'est pas contenté de formuler une impression, il en démontre la justesse, et tout lecteur impartial de son ouvrage souscrira à ce jugement dont les considérants sont désormais au-dessus de toute discussion.

X. On retrouvera dans le *Paris pendant la Terreur* (1), de M. Edmond Biré, la science approfondie, la sûreté de jugement, l'intérêt dans l'exposition des faits qui ont valu tant de succès à ses précédents ouvrages, et notamment à son irréfutable *Légende des Girondins*. Le *Paris pendant la Terreur* est la suite et le complément du *Journal d'un Bourgeois de Paris* et du *Paris en 1793*. Le second prix Gobert, une des couronnes les plus enviées de l'Académie française, a été décerné à ce dernier ouvrage. Le rapporteur, M. Camille Doucet, s'exprimait ainsi : « Dans son histoire de *Paris en 1793*, M. Biré met en scène un narrateur supposé, un témoin imaginaire qui jour par jour rend compte à la fois des événements dont Paris est le théâtre pendant cette année terrible et de l'impression qu'ils produisent sur l'esprit public effrayé. Cette sténographie quotidienne a tout l'air d'un roman et toute la portée sérieuse d'une véritable histoire, où pas un fait n'est avancé sans une preuve, sans un document à l'appui. Le récit saisissant est aisé, vif et naturel. » Cette appréciation flatteuse s'applique de tout point au dernier volume de M. Biré. Il comprend la période qui va du 31 mai au 31 octobre 1793, de la chute et de la proscription des Girondins à leur procès et à leur exécution. Il retrace les scènes les plus tragiques : la mort et les funérailles de Marat, l'exécution de Charlotte Corday, le procès du général Custine, le supplice de Marie-Antoinette. L'auteur s'est attaché à peindre la vie de Paris sous la Terreur, et il conduit tour à tour le lecteur au club des jacobins, au tribunal révolutionnaire, dans les tribunes de la Convention, dans les cafés, les restaurants et les théâtres. C'est une évocation vivante de la grande ville livrée en proie aux terroristes triomphants.

Si nous avions beaucoup d'historiens et de critiques aussi bien informés et aussi sagaces que M. Biré, l'ère des légendes révolutionnaires serait bien près d'être fermée. Il est vrai, malheureusement, que ces légendes ont la vie dure

(1) Paris, Perrin, 1890. In-12 de VI-440 p.

et que les panégyristes officiels et officieux ne sont pas faciles à décourager.

XI. — Bien peu de personnes, même parmi celles qui sont sérieusement initiées à l'histoire de la Révolution, ont entendu parler de la mission officielle d'un internonce à Paris après 1790.. Ce fait, oublié à peu près de tout le monde, sera maintenant bien connu, grâce à la publication d'un volume infiniment curieux que vient de nous donner M. l'abbé Bridier, professeur de rhétorique au petit séminaire de Paris (1). Ce n'est pas notre vieille amitié qui m'a fait hautement apprécier son œuvre, car j'avais lu son livre sans avoir identifié son nom avec certitude. Je l'avais lu avec un plaisir extrême et tout d'un trait, puis je m'étais bien promis d'en parler longuement et à la première occasion. La Fortune n'est pas toujours aveugle; elle l'a bien prouvé quand elle a mis aux mains de notre distingué confrère une copie authentique des mémoires de l'abbé de Salamon, conseiller-clerc au Parlement de Paris, internonce de Pie VI, administrateur apostolique des diocèses de Normandie en 1801, évêque d'Orthozia, *in partibus*, en 1804, enfin évêque de Saint-Flour, de 1820 à 1829. M. Bridier les a traduits en excellent français (le manuscrit est en italien), leur a donné une érudite et spirituelle introduction qui fait connaître à merveille le héros de ces terribles aventures, et y a joint un choix très bien fait de documents oubliés ou inédits. L'œuvre serait absolument complète si nous avions la reproduction des deux portraits de M. de Salamon, que M. Bridier nous décrit de manière à nous faire venir l'eau à la bouche. Mais j'ai confiance en sa libéralité, et j'espère qu'il nous en donnera la preuve dans la prochaine édition des *Mémoires de l'Internonce*.

Ces mémoires sont un *document* bien *humain* et bien vivant. Leur auteur n'est pas ou, si l'on veut, n'était pas un saint quand il les a écrits; il a bien ses petits côtés, ses fai-

(1) *Mgr de Salamon. Mémoires inédits de l'Internonce à Paris, pendant la Révolution* (1790-1801). Paris, Plon, 1890, in-8 de LVI-376 p.

blesses vénielles : mais il nous en fait confidence avec une si parfaite simplicité qu'on ne saurait beaucoup les lui reprocher. Et les gens sincères, en le lisant, entendent distinctement au fond de leur conscience l'*Homo sum* du poète antique. En tout cas, si l'abbé de Salamon se découvre si naïvement, jusque dans les profondeurs de son âme, c'est qu'il n'a rien à cacher. C'est un honnête homme et un bon prêtre, à qui n'ont manqué ni le dévouement à l'Eglise, ni le vrai courage, c'est en même temps un esprit éclairé, fin, plein de ressources.

Ces mémoires, écrits à la prière de Mme de Villeneuve-Ségur et sans arrière-pensée de publicité, se divisent en trois épisodes : les massacres de septembre, la vie de l'internonce sous la Terreur, son procès sous le Directoire. Ils sont tous les trois, le premier surtout, d'un intérêt poignant. Conduit à l'Abbaye, comme représentant du Pape, l'abbé de Salamon vit périr sous ses yeux, en dix-huit heures, soixante-dix de ses compagnons. Il fut providentiellement sauvé et sortit de ce lieu d'horreur grâce à l'actif dévouement de sa gouvernante, « la bonne Blanchet », comme il l'appelle lui-même. « Rien de circonstancié, de vivant, de vécu, dit avec raison M. Bridier, comme le récit des Mémoires sur ces journées terribles. » Rien de plus édifiant aussi que la mort de la plupart des victimes, de ces prêtres, de ces religieux qu'un mensonge aurait pu sauver et qui vont, comme les martyrs de la primitive Eglise, au-devant de leurs bourreaux, la joie au cœur et le pardon aux lèvres. — Condamné à mort par contumace, pour avoir signé la dernière protestation du Parlement de Paris, l'abbé de Salamon sut se soustraire à l'échafaud. Mais quelle vie est la sienne pendant la Terreur ! Il erre de cachette en cachette, passe des mois entiers sans goûter une bouchée de pain, vivant uniquement de pommes de terre, et dort dans le bois de Boulogne je ne sais combien de nuits. Il trouve le moyen pourtant de correspondre encore avec le Saint-Siège et d'encourager les ecclésiastiques fidèles. — Sous le Directoire, l'arrestation d'un des courriers de l'internonce entraîne la sienne. On le traîne de prison en prison, on lui

fait toute une série de procès où sa tête était en jeu. Il finit pourtant par être acquitté, et ce sont ses tourments qu'il nous raconte dans la troisième partie des *Mémoires*, qui finissent brusquement et beaucoup trop vite au gré du lecteur.

Tel est, dans ses grandes lignes, le document que M. Bridier a donné au public. On y trouvera, avec une peinture vivante de la persécution révolutionnaire, quelques détails importants dont l'histoire générale fera son profit. Il est acquis désormais que les brefs relatifs à la constitution civile du clergé, non seulement sont authentiques, mais ont été expédiés aux métropolitains par l'internonce, avec toutes les formalités requises. Ce représentant officiel du Saint-Siège les a fait imprimer et répandre dans le public. Les historiens auront aussi à examiner sérieusement le chapitre où l'abbé de Salamon parle d'un projet de concordat entre le Saint-Siège et le Directoire, discuté dès 1796.

Les recueils périodiques ne me retiendront pas bien longtemps cette fois, et pour cause. N'ai-je pas déjà abusé de la patience de nos lecteurs dans cette longue revue?

Je me contenterai de signaler, dans les derniers numéros du *Correspondant*, d'importants articles de M. Lamy, sur *Les commencements de la Révolution française en Dauphiné* (25 janvier, 25 mars); l'intéressant travail de notre savant confrère, l'abbé Sicard, *Les Curés avant 1789* (10, 25 février, 25 mai), et les études de M. H. Delorme, sur les *Mémoires de Hyde de Neuville* (10 mars), et la *Correspondance du comte de Villèle* (25 avril). — On trouvera dans les *Etudes religieuses*, de mars, de bien savantes et spirituelles observations du R. P. A. Lapôtre, sur l'édition des lettres de *Servat Loup*, abbé de Ferrières, donnée récemment par M. Desdevises du Dézert. — Dans la *Revue historique* (mai-juin), la première partie d'un mémoire considérable de M. A. Baudrillart, *Les intrigues du duc d'Orléans en Espagne*, où le jeune érudit a fait le meilleur usage des pré-

cieux documents qu'il a recueillis au cours d'une récente mission consacrée à de longues recherches dans les archives espagnoles. Comme toujours, cette livraison abonde en renseignements bibliographiques et critiques dont les hommes d'étude pourront faire leur profit, mais en lescontrôlant.

La *Revue des Questions historiques* garde son rang, qui est le premier. Elle nous apporte régulièrement d'excellents travaux, et continue à prouver qu'une rigoureuse orthodoxie n'est pas incompatible avec l'érudition approfondie et l'exercice des droits légitimes de la critique. Le premier article du fascicule d'avril est du ressort de celui de nos collaborateurs auquel est réservée l'étude des publications scripturaires. M. Thomas, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, y traite de la *Question juive dans l'Eglise à l'âge apostolique, après la réunion de Jérusalem*.— M. l'abbé Vacandard discute avec beaucoup de science et de sagacité la question du *Divorce de Louis VII*. De l'étude qu'il a faite des documents de l'époque, il conclut que le mariage du roi avec Aliénor de Guienne, nul dans le principe, en raison d'un empêchement de consanguinité, paraît avoir été validé à Tusculum, par Eugène III, en 1159. D'où résulterait la nullité des décisions du Concile de Beaugency, et l'invraisemblance de la participation effective du Pape à la déclaration d'invalidité de l'union royale. On n'aurait enfin aucune preuve que Louis VII ait répudié sa femme avec le consentement exprès ou tacite de saint Bernard. — M. le marquis de Beaucourt, fondateur de la *Revue*, qu'il dirige depuis vingt-cinq ans avec tant d'autorité et de succès, donne dans cette livraison un nouveau fragment de sa monumentale histoire de Charles VII : *Le Procès de Jacques Cœur*. Comme toujours, son travail est appuyé sur le dépouillement consciencieux et l'étude critique des mémoires du temps, des pièces inédites conservées à la Bibliothèque et aux Archives nationales, enfin de tous les historiens antérieurs. L'historien montre, qu'outre les motifs officiels de la condamnation du célèbre financier, il dut y en avoir de secrets. Ne peut-on pas croire que Jacques Cœur conspi-

rait avec le Dauphin ? Cette hypothèse de Michelet n'est pas absolument établie, mais on pourrait l'appuyer, non sans vraisemblance, sur l'empressement de Louis XI à combler de bienfaits et d'honneurs la famille du condamné, et même ses anciens agents. — Je ne puis que renvoyer à la *Revue* elle-même pour les autres articles. Les couriers étrangers, la chronique, la revue des périodiques et le bulletin bibliographique sont, comme de coutume, fort instructifs.

Ernest Allain,

Archiviste du diocèse de Bordeaux.



REVUE THÉOLOGIQUE

TRAITÉS DE L'ÉGLISE ET DES LIEUX THÉOLOGIQUES

Suite.

IV. *Le Pape. — Sa primauté d'après S. Cyprien. — Objet de son infaillibilité d'après le Concile du Vatican.*

1. La seconde constitution du Concile du Vatican a déterminé avec une grande précision l'autorité qui appartient aux successeurs de S. Pierre dans l'Eglise de Jésus-Christ. C'est à la lumière de cette constitution que Mgr Sauvé vient d'écrire un excellent ouvrage sur *le Pape* (1). Le savant auteur laisse une partie des questions que les théologiens discutent, pour s'en tenir aux points définis par le Concile. Il n'a pas voulu non plus développer toutes les preuves de ces dogmes, ni toutes les objections qu'on leur a opposées. Il restreint son cadre aux démonstrations les plus simples et les plus solides et aux principales objections qu'on a renouvelées de nos jours, pour s'y arrêter à loisir et les étudier à fond. Il tient également à faire ressortir les conséquences des définitions promulguées en 1870. Son livre a

(1) *Le Pape* (son autorité suprême, son magistère infaillible) *et le Concile du Vatican;* par Mgr Henry Sauvé, prélat de la maison de Sa Sainteté, théologien pontifical et consulteur de la S. Congrégation de l'Index; in-8 de XLVII, 436 p. Paris, Berche et Tralin; Laval, Chailland, 1890.



donc un vrai caractère d'actualité, et il s'adresse à tous les prêtres et à tous les laïques qui s'intéressent aux questions religieuses. Néanmoins les théologiens de profession trouveront aussi à y glaner.

Mgr Sauvé ramène les prérogatives du successeur de S. Pierre à deux : l'autorité suprême et le magistère infaillible ; il s'applique même à montrer qu'elles découlent d'un seul principe : celui de la souveraineté du pouvoir pontifical. C'est pour avoir mal compris cette souveraineté que le gallicanisme a mis le corps épiscopal au-dessus du pape et nié l'infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ dans la déclaration de 1682. Mgr Sauvé apprécie chaque article de cette déclaration. Le quatrième lui paraît indubitablement hérétique depuis la définition de 1870 ; mais il interprète les trois premiers avec une certaine indulgence. Aujourd'hui que le gallicanisme a reçu le coup de la mort, pourquoi un fils de ceux qui y ont adhéré de bonne foi ne sèmerait-il point quelques fleurs sur leur tombe respectée ? pourquoi ne penserait-il pas qu'en souscrivant aux articles de 1682, ils leurs attribuaient le sens le plus conforme à l'orthodoxie ? Ces articles se prêtent certainement à des interprétations opposées. N'est-ce point, en effet, pour concilier des doctrines contradictoires qu'ils ont été péniblement élaborés ? Le premier s'efforce d'accorder le principe du pouvoir souverain de l'Eglise en matière spirituelle avec la théorie de l'indépendance absolue et complète de l'Etat. Le second prétend reconnaître la plénitude de l'autorité papale, tout en affirmant l'infériorité des successeurs de S. Pierre vis-à-vis des conciles œcuméniques ; il prétend corriger la définition de Florence par les décrets de Constance entendus dans le sens le moins acceptable qui leur ait été donné. En signant ce formulaire à double face, un grand nombre de gallicans lui attribuaient sans doute une signification en harmonie avec nos croyances actuelles. Malheureusement pour le gallicanisme, ce n'est pas dans le dessein d'affirmer les saines doctrines, mais dans un but tout opposé, que la déclaration de 1682 fut rédigée et imposée à la signature des membres du clergé de France. Le gallica-

nisme n'est pas né de l'esprit de vérité, mais de l'esprit d'erreur. Aucun livre ne le démontre mieux que celui de Mgr Sauvé. Si ce livre est indulgent pour les personnes, c'est que le savant et charitable prélat a mis en pratique cette recommandation de S. Augustin : *Interficite errores, diligite homines.*

2. Deux causes parallèles ont contribué à préciser et à développer les dogmes relatifs à l'autorité du chef de l'Eglise. Ces causes sont, d'une part, les enseignements et les théories des saints pères et des théologiens, d'autre part les actes des Souverains Pontifes et de l'Eglise. Cette remarque judicieuse forme l'entrée en matière d'un article approfondi du *Zeitschrift fur Katholische Theologie* (1890, 2e cahier), qui nous montre quel degré de clarté ces dogmes avaient atteint au milieu du troisième siècle. Il a pour titre *S. Cyprien et la Primauté de l'évêque de Rome.* L'auteur, le R. P. de Hohensbrœch met en lumière la doctrine du grand évêque de Carthage et dissipe les ombres que sa conduite a fait naître. Voici le résumé de cette dissertation :

L'idée dominante de la théologie de S. Cyprieu est celle de l'unité de l'Eglise. Il revient sans cesse sur ce point et lui a consacré un traité spécial. Mais d'où vient, selon lui, cette unité ? Est-ce, comme l'affirme l'*Histoire des dogmes* du professeur Harnack, est-ce d'une confédération des églises particulières, unies dans la foi et la charité sous un chef invisible, Jésus-Christ ? Non, cette unité résulte de l'union de l'Eglise à un chef visible, le successeur de S. Pierre, l'évêque de Rome. Comment, en effet, S. Cyprien conçoit-il l'unité de chaque église particulière ? Comme le résultat de la dépendance des fidèles vis-à-vis de l'évêque visible de cette église. Il doit donc concevoir de la même manière l'unité de l'église universelle. Il explique du reste clairement sa pensée à cet égard. Selon lui, Jésus-Christ nous a donné un moyen facile de garder l'unité, lorsqu'il a dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » L'évêque de Carthage fait donc dériver l'unité

de l'Eglise de la primauté de Pierre; et puisque cette unité a besoin d'un centre toujours visible, il faut bien que Pierre ait des successeurs dans sa primauté. Ces successeurs, S. Cyprien professe d'ailleurs que ce sont les évêques de Rome; car dans ses lettres il désigne l'Eglise romaine sous les titres de chaire de Pierre, d'Eglise principale, d'église catholique, de matrice et de racine de l'Eglise universelle (*Epist.* 48, 55, 59, 70, 71, 73).

Cette interprétation de la doctrine du grand évêque soulève quelques objections. La principale résulte de la conduite attribuée communément à S. Cyprien, lors de la condamnation de son opinion sur la nécessité de réitérer le baptême conféré par les hérétiques. C'était le pape S. Etienne qui avait porté cette condamnation. Néanmoins, non content d'écrire à ce sujet des lettres assez amères, l'évêque de Carthage aurait réuni, à l'automne de 256, un Concile afin de lui faire rejeter la doctrine de S. Etienne. C'est surtout des actes mêmes du Concile que naît la difficulté. Reconnaissons-le; mais remarquons aussi que cette difficulté disparaîtrait complètement, s'il était établi que cette réunion des évêques d'Afrique a eu lieu avant que S. Cyprien connût la décision du pape.

Or, le P. Grisar a déjà cherché à établir (*Zeitschrift fur Katholische Theologie*, 1881, 1er cahier) que le jugement de S. Etienne n'était parvenu à Carthage qu'après la tenue du Concile. Le P. de Hohensbrœch reprend la même thèse, et les preuves dont il l'appuie paraissent fort plausibles. Les actes du Concile en question ne renferment, en effet, aucune mention du jugement de S. Etienne. On a cru, il est vrai, qu'ils y faisaient allusion dans le début. S. Cyprien y déclare que chacun des évêques présents est libre d'exprimer ce qu'il pense sur le baptême des hérétiques, et qu'aucun d'eux ne veut s'ériger tyranniquement en évêque des autres évêques. Ces paroles renferment-elles une allusion à la conduite de S. Etienne? On le croit généralement. Mais le P. de Hohensbrœch est d'un autre avis. Selon lui, S. Cyprien va simplement au-devant d'un reproche qui aurait pu lui être adressé et que deux ans auparavant il

avait adressé lui-même à l'un de ses collègues, l'évêque *Florentius Puppianus.* Il lui écrivit, en effet (*Epist.* 66) : « Qui de nous, je vous prie, manque à l'humilité, de moi qui sers tous les jours mes frères..... ou de vous qui vous érigez en *évêque des évêques* et en juge des juges ? Quis autem nostrum longe est ab humilitate, utrumne ego qui quotidie fratribus servio... an tu qui te *episcopum episcopi* (d'autres textes portent *episcoporum*) et judicem judicis..... constituis ? » Il faut reconnaître que cette lettre de S. Cyprien ne contient aucune allusion amère au pouvoir de l'évêque de Rome ; pourquoi donc le texte du Concile de l'automne 256 ne serait-il pas interprété dans le même sens, quand il reproduit les expressions mêmes de cette lettre, et quand il semble y faire allusion ? Ajoutez que S. Augustin s'est expliqué sur la controverse de S. Cyprien ; or l'évêque d'Hippone ne laisse pas supposer que ce Concile ait été un acte d'opposition au jugement du pape. Ajoutez encore que l'Eglise de Rome a inscrit S. Cyprien au canon presque aussitôt après son martyre ; et il vous paraîtra difficile d'admettre que l'illustre confesseur de la foi avait répondu par un conciliabule à la condamnation qui frappait son sentiment. C'est ce que le P. de Hohensbrœch fait bien ressortir dans l'étude que je viens de résumer.

3. *L'objet de l'infaillibilité papale suivant la définition du Concile du Vatican, d'après des documents encore inédits.* Tel est le titre d'un article que le P. Granderath a publié sur la matière qui nous occupe, dans les *Stimmen aus Maria Lach* (1890, 1er et 2e cahiers).

Le Souverain Pontife possède l'infaillibilité qui appartient à l'Eglise : l'objet de l'infaillibilité pontificale est le même que celui de l'infaillibilité de l'Eglise. Voilà ce qu'affirme la définition du Concile du Vatican. Le P. Granderath le montre par l'histoire du texte de la définition, telle qu'elle ressort des actes du Concile du Vatican, qui sont déjà en partie imprimés et qui paraîtront incessamment dans la *Collectio Lacensis*, publiée à Fribourg, par Herder.

Pour comprendre les discussions dont il va être question, rappelons-nous qu'au sentiment du plus grand nombre des

théologiens, il est de foi catholique que l'Eglise est infaillible, lorsqu'elle définit une doctrine comme de foi; mais il est seulement certain ou proche de la foi que l'Eglise est infaillible, lorsqu'elle décide qu'une doctrine est certaine.

Les Pères du Vatican se proposaient de promulguer une définition particulière sur l'objet de l'infaillibilité de l'Eglise. Aussi ne voulurent-ils point traiter cette question dans leur définition de l'infaillibilité du pape. Ainsi s'expliquent les difficultés que soulevèrent les projets de définition de l'infaillibilité papale, qui furent successivement soumis à la députation de la foi, chargée d'élaborer ces projets, et aux congrégations générales où ils étaient discutés par tous les Pères du Concile.

Le premier projet eut pour auteur le cardinal Bilio. Il était conçu en ces termes : « Nous définissons comme un dogme révélé, qu'en vertu de l'assistance divine, le Souverain Pontife ne peut se tromper, lorsque, exerçant sa charge de docteur suprême de tous les chrétiens, il définit de son autorité ce qui doit être admis par toute l'Eglise en matière de foi et de mœurs, et que cette prérogative pontificale de l'inerrance ou de l'infaillibilité s'applique au même objet auquel s'étend l'infaillibilité de l'Eglise (1). »

Cette formule renfermait deux définitions. La première, décidait que le pape est infaillible dans toutes ses définitions relatives à la foi ou aux mœurs; par conséquent, même dans celles où il propose une vérité, non comme de foi catholique, mais simplement comme certaine. La seconde, prononçait que l'objet de l'infaillibilité pontificale est le même que celui de l'infaillibilité de l'Eglise. D'une part, la première définition attribuait à l'infaillibilité pontificale un

(1) Hinc sacro approbante Concilio docemus et tamquam fidei dogma definimus, per divinam assistentiam fieri, ut Romanus Pontifex, ... cum supremi omnium Christianorum Doctoris munere fungens pro auctoritate definit, quid in rebus fidei et morum ab universa Ecclesia tenendum sit, errare non possit; et hanc Romani Pontificis inerrantiæ seu infallibilitatis prærogativam ad idem objectum porrigi, ad quod infallibilitas Ecclesiæ extenditur (Le P. Granderath renvoie à la *Collectio Lacensis*, t. VII, c. 641, b.).

objet plus étendu que celui qui, au regard de la foi catholique, tombe sous l'infaillibilité de l'Eglise. D'autre part, la seconde définition déclarait que l'objet de l'infaillibilité est le même pour le pape et pour l'Eglise.

Ces deux définitions qui entraient dans un même canon, se trouvaient ainsi peu d'accord l'une avec l'autre.

Une autre rédaction fut donc demandée par un grand nombre de Pères. Plusieurs d'entre eux proposèrent une seconde formule, qui renfermait également deux définitions. La seconde de ces définitions maintenait que l'objet de l'infaillibilité pontificale est le même que celui de l'infaillibilité de l'Eglise; et la première prononçait que le pape est infaillible, lorsqu'il propose un point comme de foi catholique (1).

Ce nouveau projet donnait prise à des critiques plus graves encore que le premier. En effet, restreindre l'infaillibilité pontificale aux défintions de foi catholique, c'était, d'une certaine façon, exclure de son objet les vérités que le pape présenterait comme certaines, mais non comme de foi catholique. Il était à craindre, en outre, qu'en s'appuyant sur ce principe, que l'infaillibilité de l'Eglise a le même objet que celle du pape, on n'en vînt à conclure que l'Eglise n'est pas infaillible en dehors des définitions de foi catholique, par conséquent qu'elle n'est pas infaillible sur les faits dogmatiques, ni dans la canonisation des saints. Toutes ces difficultés furent savamment développées par les Pères du Concile.

Alors le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, proposa

(1) Hinc sacro approbante concilio docemus et tanquam dogma fidei declaramus, Romanum Pontificem... errare non posse quum supremi omnium Christianorum Doctoris munere fungens, pro Apostolica sua auctoritate definit quid in rebus fidei ac morum ab universa Ecclesia tamquam de fide tenendum vel tanquam fidei contrarium rejiciendum sit; et ejusmodi decreta sive judicia, per se irreformabilia, a quovis Christiano, ut primum ei innotuerit, pleno fidei obsequio excipienda et tenenda esse. Quoniam vero infallibilitas eadem est, sive spectetur in Romano Pontifice tamquam capite Ecclesiæ, sive in universa Ecclesia docente cum capite unita, insuper definimus hanc infallibilitatem etiam ad unum, idemque objectum sese extendere (*Ibid.*, c. 273, b.).

une autre formule qui ne définissait qu'une seule chose, savoir, que le pape possède personnellement la même infaillibilité que l'Eglise. Ce nouveau texte fut adopté par la Députation de la foi, après avoir subi quelques retouches. C'est ce texte(1) qui eut l'honneur de réunir les suffrages du Concile.

Le prince-évêque de Brixen, rapporteur de la Députation de la foi, montra en Congrégation générale que, d'après cette formule, l'infaillibilité pontificale n'a ni plus ni moins d'étendue que l'infaillibilité de l'Eglise. « D'où, conclut-il, de même que, de l'aveu de tous, c'est une hérésie de nier l'infaillibilité de l'Eglise dans la définition des dogmes de foi ; de même, en vertu de ce décret du Vatican, ce ne sera pas moins une hérésie de nier l'infaillibilité que le Souverain Pontife assure par lui-même à ses définitions de foi. Pour les points où il est certain théologiquement, mais non encore de foi, que l'Eglise est infaillible, le décret ne définit pas non plus que l'infaillibilité du pape est de foi. L'affirmation que le Souverain Pontife est infaillible sur ces points a et aura la même certitude théologique que l'affirmation que l'Eglise est infaillible sur ces mêmes points (2). »

(1) Itaque nos... sacro approbante concilio docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificem, cum ex cathedra loquitur, id est cum omnium Christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens, pro suprema sua Apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in Beato Petro promissam, ea infallibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit (*Ibid.*, c. 487. b.).

(2) Sicut, nemine diffitente, hæreticum est Ecclesiæ infallibilitatem in definiendis fidei dogmatibus negare, ita in hujus decreti Vaticani vim non minus hæreticum erit negare Summi Pontificis per se spectati infallibilitatem in definitionibus dogmatum fidei. In illis autem, in quibus theologice quidem certum, non tamen hactenus certum de fide est, Ecclesiam esse infallibilem, etiam infallibilitas Pontificis hoc decreto sacri Concilii non definitur tanquam de fide credenda. Qua vero certitudine theologica constat hæc alia objecta præter dogmata fidei comprehendi inter ambitum infallibilitatis, qua pollet Ecclesia in suis definitionibus, eadem certitudine tenendum est ac erit, ad hæc etiam objecta extendi infallibilitatem in definitionibus editis à Romano Pontifice (*Ibid.*, c. 416, d. et seq.).

C'est après avoir entendu ce rapport du prince-évêque de Brixen et conformément à ce rapport, que la définition fut votée, d'abord en congrégation générale, puis en session solennelle.

L'objet que la définition du Concile du Vatican assigne à l'infaillibilité du pape est donc le même que celui de l'infaillibilité de l'Eglise. C'est le sens que j'ai donné ici même à cette définition dans mes revues théologiques sur les *définitions ex cathedra* (juillet 1888, p. 435) et sur *l'autorité doctrinale du Syllabus* (avril 1890, p. 622). Je suis heureux que les actes du Concile, que je ne connaissais point alors, confirment si formellement mon interprétation.

V. *Le Schisme gréco-russe.*

1. M. Vladimir Soloviev est bien connu des lecteurs de *l'Université catholique. La Controverse* a rendu compte de son livre *L'idée russe,* elle a même publié ses remarquables études sur *la Primauté de saint Pierre* et sur *la Catholicité de l'Eglise.*

Ce penseur distingué avait soumis publiquement à M. l'archiprêtre Jvancov Platonof, et par son intermédiaire à tous les prélats de l'église russe, neuf questions relatives aux divergences dogmatiques qui séparent l'église grecque schismatique de l'Eglise romaine. Ces questions ne pouvaient recevoir aucune réponse plausible de ceux à qui elles étaient adressées. Elles constituent, en effet, malgré leur laconisme, une réfutation péremptoire de tous les prétextes qu'ils allèguent en faveur de leur schisme. Elles méritent à ce titre d'être transcrites ici.

1ère Question. Les canons des conciles œcuméniques prescrivant que la foi de Nicée soit conservée intacte regardent-ils le sens ou la lettre du symbole de Nicée-Constantinople ? — *2e Question.* Le mot FILIOQUE ajouté au texte primitif du symbole de Nicée-Constantinople, contient-il

inévitablement une hérésie ? et dans l'affirmative, quel est le concile œcuménique qui a condamné cette hérésie ? — 3e *Question.* Si la dite addition, qui est apparue dans les Eglises d'Occident au VIe siècle, et qui fut connue en Orient vers le milieu du VIIe siècle, contient une hérésie, comment se fait-il donc que les deux derniers conciles œcuméniques, le sixième en 680 et le septième en 787, n'ont pas condamné cette hérésie et n'ont pas anathématisé ceux qui l'avaient acceptée, mais, au contraire, sont demeurés en communion ecclésiastique avec eux ? — 4e *Question.* S'il est impossible d'affirmer avec certitude que cette addition est une hérésie, n'est-il pas libre à tout orthodoxe (membre de l'Eglise grecque) de suivre à ce sujet le sentiment de saint Maxime le Confesseur, qui, dans sa lettre au prêtre Marius, justifie cette addition et lui donne un sens orthodoxe ? — 5e *Question.* Quels sont, en outre du FILIOQUE, les autres doctrines hérétiques de l'Eglise romaine, et dans quel concile œcuménique ont-elles été anathématisées ? — 6e *Question.* Dans le cas où il faudrait reconnaître que l'Eglise romaine n'est pas coupable d'hérésie, mais de schisme : comme le schisme, d'après l'exacte définition des saints pères, a lieu, lorsqu'une partie de l'Eglise, ecclésiastiques ou séculiers, pour quelque raison de rite ou de discipline, se sépare de l'autorité ecclésiastique légitime, on demande de quelle autorité légitime s'est séparée l'Eglise romaine. — 7e *Question.* Si l'Eglise romaine n'est pas coupable d'hérésie, et si elle ne peut être en état de schisme, n'ayant point au-dessus d'elle d'autorité dont elle ait pu se séparer, ne faut-il pas reconnaître que cette Eglise demeure partie intégrante de l'unique Eglise catholique du Christ : qu'ainsi la séparation des Eglises n'a aucun motif vraiment religieux et ecclésiastique et qu'elle est exclusivement l'œuvre de la politique humaine ? — 8e *Question.* Si notre séparation de l'Eglise romaine ne s'appuie sur aucun principe admissible, nous tous, chrétiens orthodoxes, tenant plus de compte des choses divines que des choses humaines, ne devrions-nous pas travailler efficacement à rétablir l'unité entre

Orientaux et Occidentaux, et cela pour le bien de l'Eglise? — 9e *Question*. Si le rétablissement de la communion ecclésiastique entre les Orientaux et les Occidentaux est pour nous un devoir, devons-nous retarder l'accomplissement de ce devoir sous le prétexte des péchés et des imperfections des autres ?

Ces questions trouvèrent de l'écho dans le monde catholique. Le théologien le plus célèbre du sacré collège, le cardinal Mazzella, voulut y répondre à l'ouverture des séances de l'Académie de la Religion (mars 1887).

En France, M. l'abbé Tilloy vient, de son côté, d'écrire un volume où il passe successivement ces questions en revue (1). Il démontre particulièrement qu'en se séparant de nous, les Grecs se sont mis en contradiction avec l'ancienne foi exprimée dans les œuvres de leurs saints pères et dans leur liturgie.

2. Cependant M. Soloviev ne se contentait point de poser des questions. Depuis plusieurs années, il travaillait à un grand ouvrage en langue russe, où il exposait les solutions qui lui paraissaient seules admissibles. Le premier volume fut imprimé en 1887, à Agram, en Croatie; mais il fut interdit par la censure russe. Dès lors l'auteur se résolut à en publier un abrégé en français. Ce livre, dont les lecteurs de l'Université catholique ont eu les primeurs, a pour titre *La Russie et l'Eglise universelle* (2).

Voici l'explication de ce titre : l'Eglise universelle et véritable doit être unie à un Etat chrétien qui pratique sa doctrine dans la vie publique et lui donne un corps terrestre. Or, suivant M. Soloviev, la Russie a pour mission de former cet Etat. Deux fois déjà l'Eglise a essayé de le constituer. D'abord avec le monde gréco-romain qui est allé expirer à Constantinople; ensuite avec le monde

(1) *Les Eglises orientales dissidentes et l'Eglise romaine*. Réponse aux neuf questions de M. Soloviev, par l'abbé Tilloy, chanoine de Lorette, docteur en théologie et en droit canonique, officier d'Académie, in-8, de xvi-392 p. Paris, Téqui, 1889.

(2) *La Russie et l'Eglise universelle*, par Vladimir Soloviev, 2e édition; 1 vol. in-12 de LVII et 336 pages. Paris, Savine, 1889.

romano-germain qui a commencé au règne de Charlemagne. Ces deux essais ont échoué. L'empire de Constantinople est resté païen dans sa conduite; l'empire turc a pu le remplacer sans que les rapports de l'Etat avec l'Eglise grecque aient eu besoin d'être modifiés. Pour l'empire de Charlemagne, il a pris quelque chose de l'esprit chrétien; mais il a reçu ses institutions chrétiennes de l'immixtion nécessaire de la papauté dans le gouvernement des peuples plutôt que des efforts spontanés du pouvoir civil; car ce dernier s'est au contraire appliqué à s'émanciper de tout joug religieux, Depuis la Révolution française il a même inscrit à son programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

D'autre part, tout un monde, plein de forces et de désirs, mais sans conscience claire de sa destinée, frappe en ce moment à la porte de l'histoire universelle. C'est le monde slave dont la Russie est l'avant-garde, ou plutôt le corps d'armée. Sa mission est de recommencer cette œuvre et de devenir le véritable Etat chrétien.

Ce sont les vues que M. Soloviev expose dans une magnifique introduction qui remplit le sixième de son livre et qui se termine par cette apostrophe au Pontife Romain: « Ouvre-leur donc, porte-clef du Christ, et que la porte de l'histoire soit pour eux et pour le monde entier la porte du royaume de Dieu. » Nous prions Dieu de réaliser de si belles espérances; mais nous comptons bien que les ouvriers du matin resteront à l'œuvre avec ceux de la onzième heure, et que ce monde nouveau et définitif ne sera ni grec, ni germain, ni slave, mais catholique comme l'Eglise.

M. Soloviev entre ensuite dans le cœur de son sujet. Dans un premier livre, il montre ce qui manque à la Russie pour accomplir sa mission théocratique. Le peuple russe est très religieux; son clergé tient avant tout à l'orthodoxie et à la pureté des croyances. Mais, dans l'Eglise de Russie comme dans les autres églises grecques, la religion consiste exclusivement dans la prière; elle n'a pas le caractère agissant et pratique de la piété catholique; l'orthodoxie se réduit à garder l'ancienne doctrine sans la développer, tandis que

l'Eglise romaine la garde et la développe. Enfin l'Eglise russe est dépourvue de tout gouvernement spirituel central, incapable de tenir des conciles œcuméniques, livrée, pieds et poings liés, à la discrétion des représentants civils du czar. Il en résulte qu'elle se met en contradiction avec ses principes, lorsqu'elle anathématise soit les catholiques, soit les raskols ou russes schismatiques qui se sont séparés de l'Eglise officielle; attendu que ces catholiques et ces raskols n'ont été condamnés par aucun concile œcuménique. Il en résulte encore qu'elle ne peut expliquer la catholicité qu'elle est obligée de s'attribuer à cause de la formule du symbole. Il en résulte enfin que son unité même est purement fictive. Elle prétend, en effet, ne former qu'une église avec les Grecs; or, elle reste en communion avec les Bulgares que les patriarches grecs ont excommuniés en 1872, et elle s'est prononcée récemment contre la déposition arbitraire du métropolite et de tous les évêques de Servie, pendant que le patriarche de Constantinople y adhérait. Il est donc impossible de trouver ou de créer en Orient un centre d'unité pour une Eglise universelle, comme doit être celle de Jésus-Christ.

M. Soloviev a consacré un deuxième livre à démontrer que le Sauveur a fondé une monarchie ecclésiastique, en établissant pour toujours la primauté de saint Pierre. C'est je crois, la meilleure partie de cet excellent ouvrage. Les lecteurs l'ont trouvée presque tout entière dans la *Controverse* (septembre et octobre 1888). Ils ont été sans doute particulièrement frappés de la vigueur et de la clarté avec lesquelles s'est développé sous leurs yeux le sens profond du texte *Tu es Petrus.* Aux preuves de sa thèse qui ont paru ici, M. Soloviev en ajoute qu'il emprunte à la tradition et à l'histoire. La primauté affirmée dans les promesses de Jésus-Christ s'est, en effet, manifestée en grandissant, comme le chêne qui est sorti d'un gland pour devenir un grand arbre. M. Soloviev ne la suit pas dans tous ses développements. Il la prend au v[e] siècle, et l'étudie dans un pontificat sur lequel les documents abondent et excluent toute crainte d'erreur, celui de saint Léon le

Grand. Or, à cette date, la primauté pontificale s'affirme dans toute l'étendue de ses attributions, et en particulier avec son magistère infaillible. Saint Léon la proclame ; le concile œcuménique et toute l'Eglise orthodoxe la reconnaissent.

M. Soloviev a cru devoir ajouter à sa belle étude un troisième livre sur le principe trinitaire et son application sociale. Je ne l'en féliciterai point. Cette partie n'était pas nécessaire au sujet, et les vues ingénieuses et ordinairement justes mais constamment métaphysiques qu'il y développe, dépassent la portée de la plupart des lecteurs auxquels l'ouvrage s'adresse.

VI. *Le Catholicisme au point de vue apologétique.*

Le catholicisme est la seule religion qui sache comprendre pleinement les besoins ou les aspirations de l'humanité ; c'est surtout la seule qui sache les satisfaire, en les dépassant. Vainement l'humanité interroge la philosophie profane qui se vante d'éclaircir tous les mystères de la vie ; de ce côté point de réponses, ou des réponses incomplètes, plus désespérantes que les questions elles-mêmes. Vainement encore elle cherche à combler ses désirs en s'adressant à ce christianisme tronqué, que l'hérésie ou le schisme ont mis en lambeaux ; toutes les sectes séparées, avec des vérités diminuées et des secours amoindris, la laissent en proie aux angoisses du doute, ou s'ils lui procurent je ne sais quel affreux repos, c'est en étouffant ses plus nobles instincts. Seul le catholicisme entend les aspirations vraies et répond aux exigences légitimes de l'homme. C'est parce que seul il possède la vérité totale, c'est parce que seul il est divin.

Telles sont les pensées que développe M. l'abbé Ach. Toupet dans cinq études sur les questions que l'homme se pose et les aspirations qui l'agitent pendant qu'il poursuit ces cinq grandes choses : la vérité, la liberté, le bon-

heur, l'honneur et le progrès. M. Toupet a réuni ces études apologétiques, conçues sur un même plan, sous le titre d'*Essai sur le Catholicisme* (1). Il suffira de transcrire ici les divisions de chaque étude pour en montrer l'intérêt. La première partie est consacrée à la raison, et se partage en trois livres : la révélation, l'Eglise, les rapports de la raison et de la foi. La seconde partie étudie la liberté dans l'individu, dans la société politique et dans la société religieuse; elle se termine par un livre sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. La troisième partie traite du bonheur individuel, de la douleur et du bonheur social. La quatrième s'occupe de l'honneur dans l'individu, dans la famille et dans la société. La cinquième examine comment se peuvent réaliser soit les progrès essentiels, qui sont le progrès religieux, le progrès philosophique, le progrès moral et le progrès social, soit les progrès secondaires, qui sont le progrès historique, le progrès scientifique, le progrès littéraire et le progrès artistique.

La marche des détails est aussi bien ordonnée que celle de l'ensemble. Les développements sont marqués avant tout au coin théologique.

Pourquoi l'auteur ne s'en est-il pas tenu constamment aux enseignements admis par toutes les écoles catholiques? Il a voulu profiter de cette occasion pour défendre les opinions qui ont sa préférence. Il pouvait réserver cette défense pour un ou plusieurs autres ouvrages; celui qu'il nous donne aujourd'hui y eût gagné en valeur apologétique et il répondrait mieux, ce me semble, à son titre d'*Essai sur le Catholicisme*.

(1) *Essai sur le Catholicisme*, par l'abbé Ach. TOUPET. 2 vol. in-12, de 422 et 451 p. Lille, Bergès, 1890.

VII. *Droit public de l'Eglise. — Nature des Concordats. — La question romaine.*

J'ai reçu cinq ouvrages qui traitent de ces matières.

1. Le premier est une nouvelle édition des *Questions religieuses et sociales* de Mgr Sauvé (1). Je ne fais que la signaler; car la *Controverse* (décembre 1887) a consacré un article approfondi à la première édition.

2. Le second est intitulé : *Liberté et libéralisme* ou *l'Etat chrétien* (2). Il a pour auteur M. l'abbé Berseaux qui s'y montre, comme dans tous ses autres ouvrages, fort attaché aux enseignements du Saint-Siège.

On s'étonne, après cela, qu'il ait si peu mis à contribution les magistrales encycliques de Léon XIII. J'en soupçonne la cause. Le manuscrit du vénérable auteur semble avoir dormi dans ses tiroirs avant de prendre le chemin de l'imprimerie. D'ailleurs, comme la doctrine de l'Eglise ne change pas et que les encycliques de Léon XIII n'ont fait que développer les principes posés par Grégoire XVI et par Pie IX, cet air un peu antique n'est pas un grave défaut.

3. Les trois autres volumes sont des traductions de livres publiés à Rome : Le *Droit public de l'Eglise,* par le R. P. Liberatore (3), le *Droit public des Concordats,* par

(1) *Questions religieuses et sociales de notre temps :* vérités, erreurs, opinions libres, par Mgr Henry Sauvé, théologien du pape au concile du Vatican, ancien recteur de l'Université catholique d'Angers. Seconde édition, revue et augmentée, in-12 de 552 p. Paris, Palmé, 1888.

(2) *Liberté et libéralisme* ou *l'Etat chrétien,* par M. l'abbé Berseaux, ancien professeur de théologie au grand séminaire de Nancy; in-8° de 426 p. Nancy, Vagner, 1889.

(3) *Le Droit public de l'Eglise*, traité du R. P. Mathieu Liberatore, de la Compagnie de Jésus, traduit de l'italien, avec l'autorisation spéciale de l'auteur, par M. Aug. Onclair, prêtre; in-8° de 488 p. Paris, Retaux-Bray, 1888.

Mgr Satolli (1), la *Vérité sur la question romaine*, par B. O. S. (2).

Le premier et le dernier de ces ouvrages ont été écrits en italien et sont bien traduits. Celui de Mgr Satolli a été rédigé en latin pour les *Mémoires de l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin* (vol. VIII, fasc. 1, Rome, Befani, 1888). Comme les exemplaires tirés à part sont épuisés, une réédition du texte latin eût été, je crois, préférable à la traduction française qui ne rend pas toujours l'original.

Ces trois livres accusent la main d'auteurs exercés à mettre en lumière toutes les conséquences d'un principe une fois posé.

4. Le Droit public de l'Eglise, dit le P. Liberatore, est la science de l'organisation divine de l'Eglise envisagée comme corps social. Le savant auteur étudie cette organisation dans quatre chapitres.

Les deux premiers exposent avec netteté l'enseignement traditionnel sur la constitution de l'Eglise et ses divers pouvoirs. Les deux derniers pénètrent dans le vif du sujet, en s'arrêtant de préférence aux questions agitées de nos jours. L'un s'occupe des droits intérieurs de l'Eglise, c'est-à-dire de ceux qu'elle exerce vis-à-vis des fidèles ; l'autre de ses droits extérieurs, c'est-à-dire de ceux qu'elle possède vis-à-vis de l'Etat,

S'établir par toute la terre, compléter son organisation divine par des organismes et des institutions secondaires qui l'aident à atteindre sa fin, choisir ses ministres, former par l'enseignement l'esprit soit des membres du clergé, soit des simples chrétiens, posséder et administrer des propriétés, communiquer librement avec les fidèles, tels sont les principaux droits intérieurs que le P. Liberatore parcourt successivement.

(1) *Principes de Droit public des Concordats*, par Son Excellence Mgr SATOLLI, archevêque de Lépante, traduit par Mgr CHAZELLES, de la noble Académie Ecclésiastique ; in-8° de XII, 318 p. Paris, Retaux Bray, 1889.

(2) *La Vérité sur la question romaine*, par B. O. S., traduction française seule autorisée ; in-8° de 147 p. Paris, Retaux-Bray, 1890.

Ce qu'il dit du droit de l'Eglise sur l'enseignement a attiré particulièrement mon attention. Voici ce qu'il en pense. Ce droit est plus étendu quand il s'agit de chrétiens qui sont entrés ou se destinent à entrer dans les rangs du clergé. L'Eglise possède, en effet, le droit direct et exclusif d'instruire et de former ses futurs ministres, comme la société civile possède celui de former les fonctionnaires qu'elle emploiera à réaliser son but politique. Et qu'on n'objecte point, avec Minghetti, que les ecclésiastiques sont citoyens, et à ce titre soumis au droit commun, aussi bien que les autres membres de la société ; car la formation du prêtre ne rentre pas dans le domaine civil, mais dans le domaine religieux.

Pour l'instruction à donner aux laïques, il y a lieu de distinguer entre les matières religieuses et les sciences profanes. L'enseignement religieux doit être partout aux mains de l'Eglise, c'est-à-dire aux mains d'hommes qui en auront été chargés par l'évêque; de plus il doit être donné à tous les enfants catholiques qui fréquentent les écoles publiques. Celui qui ouvre une école assume, en effet, tous les devoirs des parents auxquels il se substitue ; il assume, par conséquent, l'obligation de faire enseigner la religion à leurs enfants. Les écoles de l'Etat n'échappent pas à ce devoir, quand même l'Etat serait séparé de l'Eglise. Le docte jésuite fait observer qu'il n'adresse ses démonstrations qu'à ceux qui admettent avec lui la divinité du catholicisme, et il poursuit (p. 240) : « Reste la question de savoir quel est le droit de l'Eglise sur l'enseignement que l'on pourrait appeler purement civil, celui par exemple des lettres et des sciences donné aux jeunes gens laïques dans les universités, les gymnases. Or nous disons, à propos de celui-là, que l'Eglise a sur lui un droit de juridiction, non pas direct, comme sur l'enseignement religieux, mais indirect; c'est-à-dire un droit de surveillance, un droit d'exclure tout ce qui pourrait s'y introduire de contraire à la foi ou à la saine morale. »

Quant aux droits extérieurs de l'Eglise, voici les trois chefs auxquels le P. Liberatore les ramène:

1° L'Eglise possède sur les matières temporelles un pouvoir non pas direct, mais accidentel et indirect, à raison de la connexion qu'elles ont parfois avec l'ordre spirituel. Supposons un Etat chrétien. Le pouvoir ecclésiastique n'interviendra point dans ses affaires temporelles. Il les laissera à la direction du pouvoir temporel, comme il ferait pour un Etat non chrétien. Mais si la marche qu'elles suivent vient à faire obstacle à la fin spirituelle ou que la réalisation de cette fin supérieure exige que cette marche prenne une certaine direction, l'autorité spirituelle pourra et devra retenir ou stimuler l'action du pouvoir temporel, diriger son gouvernement et au besoin en corriger les écarts par les mesures et les procédés qu'elle jugera opportun.

2° L'Eglise a droit à l'immunité ecclésiastique, c'est-à-dire à l'exemption de la juridiction laïque pour les ministres sacrés et les choses saintes. Voici comment le P. Liberatore explique l'origine et la nature de ce droit (p. 331) : « L'immunité ecclésiastique a été établie par Jésus-Christ et prescrite aux Apôtres, sous une forme générale, c'est-à-dire dans la mesure qu'elle serait requise par la dignité des ministres sacrés et par la sainteté des objets consacrés à Dieu. Mais Jésus-Christ laissa à la sagesse des Pasteurs de l'Eglise et du Souverain Pontife notamment, le soin d'en fixer la mesure dans les cas particuliers, de l'appliquer aux choses et aux personnes. Le bien de l'Eglise et la sagesse de son gouvernement l'exigeaient ainsi. » Selon le docte religieux (p. 339), « l'immunité personnelle du clergé se réduit à deux choses fort simples : à l'exemption des fonctions qui ne cadrent pas avec la dignité cléricale et au privilège du for, surtout en matières criminelles (c'est-à-dire au privilège d'être jugé par les tribunaux ecclésiastiques et non par les laïques), sans que celui-ci ait jamais pour conséquence l'impunité du délinquant. »

3° L'Eglise a droit à l'assistance du pouvoir civil, à raison des obligations de ce pouvoir soit envers Jésus-Christ, soit envers ses sujets chrétiens, soit envers lui-même, à cause des avantages qu'il retirera de cette assistance.

De nombreuses questions particulières se posent sur ces

matières difficiles. Le P. Liberatore les résoud comme il suit : Que faut-il penser de la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Il est des circonstances où elle est préférable à l'union; mais elle constitue toujours une situation absolument anormale. — Quels sont les droits de l'Eglise vis-à-vis des Etats infidèles ou hérétiques? Ils sont réglés par les mêmes principes qui déterminent ses droits vis-à-vis des individus infidèles ou hérétiques. Par rapport aux Etats qui travaillent à détruire la religion, comme font ceux qui obéissent aux inspirations de ce qu'on appelle le libéralisme, l'Eglise est dans le cas de légitime défense. — Quelle est la mission des laïques catholiques au sein d'un Etat séparé de l'Eglise? Ils sont tenus de suppléer à ce que l'Etat ne fait pas pour elle. Ils doivent, en outre, la défendre, lorsque la séparation revêt, du côté de l'Etat, le caractère d'une hostilité ouverte ou dissimulée. — Peut-on être clérical? Si par cléricalisme on entend le dévouement aux droits de l'Eglise, on peut et même on doit être clérical. Le savant auteur termine son livre par une étude non moins intéressante sur les concordats qui interviennent entre l'Eglise et l'Etat.

4. Ce dernier point fait à lui seul l'objet des *Principes de Droit public des Concordats* de Mgr Satolli.

Le docte prélat commence par établir, *a priori*, les matières qui sont susceptibles de devenir l'objet de ces conventions. Il est possible que les concordats augmentent les attributions de l'Eglise, comme il est possible qu'ils augmentent celles de l'Etat. Mais, en règle générale, c'est ce dernier cas qui se réalise ; car il s'agit dans les concordats de matières religieuses; or, par leur caractère spirituel, ces matières appartiennent de plein droit au domaine de l'Eglise. Il importe cependant de remarquer que l'Eglise ne peut abandonner, en faveur de l'Etat, les droits qu'elle tient de Dieu, non plus que l'exercice de ces droits. Elle n'accordera donc rien aux princes en dehors de ce qui entre dans son droit administratif. Elle pourra leur donner la nomination aux fonctions ecclésiastiques ; elle pourra constituer ou supprimer en leur faveur ce que le droit canonique est capable de constituer ou de supprimer. Elle

pourra aussi s'entendre avec eux sur la délimitation de l'objet propre des deux pouvoirs.

Mgr Satolli montre ensuite, par les faits, que telle a bien été la matière de toutes les stipulations qui sont intervenues jusqu'à nos jours entre le Saint-Siège et les divers Etats. Pour cela, il dresse le tableau de ces stipulation, en suivant les divisions du Droit Canon, et en s'inspirant d'un travail semblable de M. Vincent Nussi (*Conventiones de rebus ecclesiasticis... a sæculo XII usque ad nostra tempora.* Romæ, 1869).

5. Enfin, il aborde la question de la nature des concordats. Sur ce point il partage complètement les vues exposées par le P. Liberatore dans l'ouvrage dont nous parlions plus haut. Voici les principales assertions des deux savants auteurs :

Du moment que la matière des concordats est d'ordre spirituel, elle reste sous le haut domaine de l'Eglise, après comme avant le concordat. Elle ne peut même être l'objet d'un engagement qui oblige strictement l'Eglise envers l'Etat ; car l'autorité que l'Eglise possède sur cette matière est l'autorité même de Dieu ; or Dieu ne peut être obligé envers ses créatures, mais seulement envers lui-même : s'il prend des engagements vis-à-vis de nous, c'est sa propre sagesse qui lui impose de les accomplir, non un devoir strict qu'il contracte envers nous. Donc il en est de même des engagements que l'Eglise prend dans les concordats vis-à-vis de l'Etat. L'Etat avec lequel elle traite n'acquiert point de droits proprement dits sur elle. Non, c'est à elle-même, et à elle seule, que l'Eglise doit de garder ses engagements. Les concordats sont, par conséquent, des lois particulières que l'Eglise porte en faveur d'un Etat catholique. — Mais, objecte-t-on à Mgr Satolli et au P. Liberatore, les Souverains Pontifes n'ont-ils pas déclaré fort souvent que les concordats ont le caractère de véritables pactes par lesquels le pouvoir ecclésiastique s'impose de véritables obligations ? A cela nos deux auteurs répondent que les concordats sont de vrais pactes, mais dans un sens large ; qu'ils sont pour l'Eglise la source d'obligations réelles, mais

d'obligations qu'elle contracte vis-à-vis d'elle-même ; qu'ils sont pour elle le principe non d'obligations juridiques que l'Etat puisse la contraindre d'accomplir, mais d'obligations morales venant de ce qu'il convient qu'elle garde ses promesses. Les concordats sont, en somme, des conventions *sui generis*. Il est impossible de les assimiler de tous points à aucune espèce de contrats, comme il est impossible d'assimiler les engagements que Dieu prend vis-à-vis de nous à ceux que nous contractons vis-à-vis les uns des autres.

Je ne veux pas discuter ici le fond même de l'opinion de Mgr Satolli et du P. Liberatore; mais ils me permettront de dire ma pensée sur la manière dont ils la présentent. Ils partent de ce principe : « L'autorité ecclésiastique est la même que celle de Dieu. » Je me demande si ce principe est vrai dans le sens où ils l'entendent. L'autorité ecclésiastique a été constituée par Dieu, assurément. Mais l'autorité ecclésiastique est-elle identique à l'autorité de Dieu ? Je ne vois pas qu'il soit possible de l'admettre. Si les deux autorités sont identiques, pourquoi distingue-t-on les lois ecclésiastiques des lois divines ? Pourquoi l'Eglise est-elle dans l'impuissance d'abroger les lois divines ? Pourquoi Mgr Satolli et le P. Liberatore admettent-ils, d'une part, que ce qui rentre dans le droit divin ne peut faire la matière des concordats, et, d'autre part, que ce qui est de droit administratif et ecclésiastique peut devenir l'objet de ces conventions ? Pourquoi, sinon parce que l'autorité ecclésiastique est une autorité fort différente de l'autorité divine. Le droit divin est au-dessus de l'Eglise : il la régit ; le droit ecclésiastique lui est entièrement soumis.

Si le droit divin régit l'Eglise, il en résulte que les obligations que l'Eglise prend dans les concordats, sont soumises au droit divin : soit au droit naturel, soit au droit divin positif. Qu'on appelle ces obligations strictes ou larges, il n'importe ; du moment que ce sont des obligations, elles s'imposent aux chefs de l'Eglise de par la loi naturelle et de par la loi divine.

Mgr Satolli et le R. P. Liberatore le pensent comme moi, je n'en doute pas. Mais ils laissent supposer le contraire,

soit lorsqu'ils identifient l'autorité ecclésiastique avec l'autorité divine, soit lorsqu'ils affirment, sans faire aucune distinction, que l'Eglise n'est obligée qu'envers elle-même. Ce sont des points qu'ils auraient dû préciser avec la netteté et la science qui les distinguent.

6. La question de la souveraineté temporelle du pape est toujours à l'ordre du jour. La brochure que nous indiquions plus haut démontre qu'il faut l'y maintenir. Si nous en croyons la préface de l'édition française, ce court mais substantiel écrit a été composé par ordre du pape Léon XIII, revu par lui et retouché d'après ses indications. Aussi a-t-il été traduit en plusieurs langues. Le sujet qu'il traite intéresse, du reste, tout l'univers catholique.

L'auteur démontre avec autant de modération que de logique qu'il n'y a qu'une solution sensée de la question romaine : rendre au pape sa royauté temporelle. Tel est certainement le désir de la majorité des Italiens. L'envahissement de Rome fut l'œuvre d'une faction. Le mobile de cette action n'est autre que sa haine contre la religion ; car le but qu'elle poursuivait n'était pas l'unité de l'Italie ; d'ailleurs cette unité aurait pu se réaliser sans qu'on dépossédât le vicaire de Jésus-Christ de ses droits sacrés et séculaires.

C'est donc un devoir pour le pape de protester contre l'usurpation de ses Etats. Pie IX a déclaré que, *dans les circonstances présentes, le domaine temporel est tout à fait nécessaire au Pontife romain* pour le convenable exercice de ses fonctions ; Léon XIII continue de faire la même déclaration, et cette doctrine a été acceptée par l'épiscopat tout entier. Elle a donc, conclut l'auteur (p. 67), d'accord en cela, avec les théologiens qui ont touché à la question (cfr FRANZELIN, *de divina Traditione*, th. XII, schol. I, princ. I ; LIBERATORE, *Le droit de l'Eglise*, p. 105), elle a donc le caractère évident d'une doctrine catholique, que tous les fidèles doivent accepter et retenir sous peine de rébellion à la suprême autorité de l'Eglise. Le Souverain Pontife lui-même, notez-le bien, est obligé, comme chacun des fidèles, à retenir pour vrai cet enseignement, jusqu'à ce que, en sa qualité de maître universel, il ait prononcé, par un nou-

veau jugement, qu'à la suite des changements survenus dans les circonstances, cette doctrine cesse d'avoir son application.

VIII. *Patrologie. — Histoire du dogme.*

1. Le savant auteur des *Institutiones Dogmaticæ specialis* (6 vol. in-8.), et des *Dissertationes selectæ in historiam ecclesiasticam* (7 vol. in-8), M. Jungman, enseigne la patrologie à l'Université de Louvain. Voulant mettre un texte aux mains de ses auditeurs, il réédite le cours de patrologie publié en 1850 par Mgr Fessler(1).

L'ouvrage est partagé en deux parties. La première partie traite de l'autorité des Pères, des principes d'après lesquels on discerne ce qui est authentique dans leurs œuvres, des moyens qui servent à les comprendre, de l'usage de leurs écrits dans l'étude du dogme, de la morale et de l'Ecriture sainte, et dans la prédication. A ces questions M. Jungman a ajouté un article sur les particularités du grec et du latin, parlés par les saints pères.

La seconde partie est formée d'introductions sur les caractères généraux de chaque époque, et de monographies qui font connaître la vie des Pères et des principaux auteurs ecclésiastiques des premiers siècles, ainsi que l'histoire, l'authenticité et le contenu de leurs divers écrits. De riches tableaux indiquent les meilleures éditions et les sources les plus importantes que l'on doit consulter. M. Jungman a retouché toute cette partie, en utilisant les nombreux travaux dont les Pères ont été l'objet depuis quarante ans.

Il a complètement remanié et considérablement augmenté les articles consacrés aux écrits de l'âge apostolique et aux ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite.

(1) Joseph Fessler quondam episcopi Sancti Hippolyti *Institutiones Patrologiæ* quas denuo recensuit, auxit, edidit Bernardus Jungman, Eccles. Cathedr. Brugens. Canon. hon. Philos. et S. Theol. Doct. ac profess. ord. Hist. eccl. et Patrol. in Universitate cath. Lovaniensi. Tomus I, in-8 de xxii, 718 p. Inspruch, Rauch, 1890.

Ce cours formera deux volumes ; mais le premier seul a paru. Il s'arrête à saint Ambroise.

Le nom de M. Jungmann, qui est tout à la fois un théologien de race et un historien distingué, les proportions de l'ouvrage, son caractère pratique et la langue dans laquelle il est rédigé ouvriront sans aucun doute à ce traité de Patrologie les portes de nos écoles de théologie et de nos presbytères.

2. Ce n'est pas seulement un traité de patrologie, c'est une histoire complète des dogmes (1) que nous devons à M. Schwane, professeur de théologie à l'académie de Munster. Ce vaillant travailleur est à l'œuvre depuis trente ans. C'est, en effet, en 1862 qu'il publia son premier volume qui s'arrête au concile de Nicée. Le second volume qui va jusqu'au règne de Charlemagne, parut de 1866 à 1869. Le moyen âge demanda douze ans d'études. Le volume, qui lui est consacré vit le jour en 1882. Enfin, M. Schwane a pu couronner cette belle œuvre : c'est la joie au cœur qu'il nous offre en 1890 son quatrième et dernier volume, qui étudie les temps postérieurs à la Réforme.

Le plan suivi d'un bout à l'autre de l'ouvrage est uniforme. Chaque volume se partage en quatre parties semblables, consacrées la première aux doctrines sur Dieu, la seconde à la christologie, la troisième aux doctrines sur l'homme, l'état primitif, le péché, la grâce, la justification, la quatrième aux doctrines sur les sources de la foi, l'Eglise et les sacrements. L'étendue accordée à chaque question

(1) *Dogmengeschichte der vornicaenischen Zeit* in-8 de XII, 784 p. 1862 ; — *Dogmengeschichte der patristischen Zeit* (325-787), in-8 de XII, 1128 p., 1866-69; — *Dogmengeschicte der mittleren Zeit* (787-1517), in-8 de XII, 701 p. 1882. — *Dogmengeschichte der neueren Zeit*, in-8 de X, 415 p. 1890, von Dr Joseph SCHWANE, Professor der theologie an der Kœnigl. Akademie zu Muenster; Fribourg en Brisgau, Herder. — Ces quatre volumes font partie de la Bibliothèque théologique éditée par la maison Herder. Le premier volume a été traduit en français par M. Belet (Paris, Palmé, 1886). Cette traduction porte en titre : *Histoire des Dogmes*, par le Dr M. J. SCHEEBEN, professeur au séminaire archiépiscopal de Cologne. On a donc substitué le nom du Dr Scheeben à celui du véritable auteur de l'ouvrage. C'est une distraction trop forte.

dans les articles et les chapitres, répond à la place qu'elle a occupée dans les développements dogmatiques des diverses époques.

M. Schwane pourrait compléter ses premiers volumes par une vue d'ensemble sur la marche générale des doctrines, avant et après le concile de Nicée. Ce complément est même nécessaire pour l'unité de son œuvre ; car nous trouvons en tête de ses deux derniers volumes deux introductions intéressantes qui présentent ce tableau général pour le moyen âge et pour les temps modernes.

L'introduction qui ouvre l'histoire du moyen âge, nous montre successivement l'influence de Platon, d'Aristote, de Scot Erigène, de la philosophie arabe et de la philosophie juive sur la scolastique. Elle esquisse à grands traits les principales théories de saint Anselme, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de Henri de Gand, de Duns Scot, de Raymond Lulle, de Roger Bacon et d'Occam. Elle met sous nos yeux les luttes que le réalisme et le nominalisme engagèrent l'un contre l'autre, d'abord au XIIe siècle, puis au XIVe et au XVe. Elle nous fait aussi assister à l'action que les représentants de la mystique exercèrent sur les conceptions de cette époque, surtout au XVe siècle.

L'introduction aux temps modernes jette d'abord un coup d'œil d'ensemble sur le XVIe siècle et sur les temps plus rapprochés de nous, puis elle nous promène à travers les écoles des divers pays de la chrétienté. Paris avait tenu le sceptre de la science sacrée au moyen âge. Il lui échappe des mains et passe à l'Espagne à partir du règne de Charles Quint. A ce moment, l'Université de Salamanque donne à la théologie un éclat qu'elle ne connaissait plus depuis le XIIIe siècle. De Salamanque, la lumière rayonne sur toute l'Espagne et jusqu'au Collège Romain dont les plus illustres maîtres viennent du pays des Pyrénées. C'est encore à Salamanque que la Somme de saint Thomas d'Aquin est substituée pour les leçons publiques au livre de Pierre Lombard. Cet exemple trouve partout des imitateurs et bientôt le Maître des Sentences se voit détrôner dans toutes

les Universités par le Docteur angélique. Pendant ce temps, la France avait été livrée à des luttes sanglantes et stériles; mais elle se relève après les guerres civiles et, sous le règne de Louis XIV, elle ressaisit le sceptre des études religieuses par les mains de Petau, de Thomassin, de Bossuet et de nos immortels bénédictins. La Révolution est venue détruire la sève qui avait produit ces grands hommes. Nos vieilles Universités sont restées ensevelies sous les décombres; nos séminaires ont seuls pu se relever, et ils n'ont été organisés que pour former des hommes de ministère; toute l'activité intellectuelle du clergé français de notre temps s'est du reste épuisée en discussions stériles sur l'ontologisme et le traditionalisme. Tel est le tableau attristé que M. le docteur Schwane nous présente de la science sacrée en France. Il aurait pu signaler la grande œuvre de l'abbé Migne dont l'univers catholique a si largement profité. J'aurais, aimé aussi à lui voir saluer dans nos facultés de théologie l'aurore d'un meilleur avenir.

Il n'est pas possible de résumer les autres parties de son ouvrage. Je dirai seulement que si son plan est simple et pratique, l'exécution des détails ne l'est pas moins. Point de dissertations inutiles, point de vaine parade d'érudition, point de conjectures aventureuses! C'est dans les décisions de l'Eglise qu'il étudie presque toujours la marche du dogme, et il n'invoque guère que les grands théologiens qui ont dirigé cette marche en préparant ou en commentant ces décisions. Aussi tout ce qu'il avance se justifie-t-il sans effort. Ses vues personnelles trouvent, du reste, à peine place sous sa plume, tant il est rempli des doctrines dont il écrit l'histoire. Plus d'un lecteur regrettera sans doute qu'il n'ait pas expliqué plus à fond les causes parfois complexes et lointaines qui ont amené à une heure donnée l'épanouissement de tel ou tel dogme; mais ces longues recherches eussent exigé un cadre plus vaste que celui qu'il s'était tracé.

C'est grand dommage que nous ne puissions espérer pour un avenir prochain la traduction des derniers volumes de cette œuvre savante et consciencieuse.

3. Les travaux du docteur Karl Werner, ancien professeur du séminaire de Saint-Hippolyte en Autriche, sur l'histoire de la théologie sont plus hâtés. Comment aurait-il pu en être autrement avec la prodigieuse fécondité de cet écrivain ? On lui doit une *histoire de l'apologétique chrétienne, une étude sur les religions et les cultes païens antérieurs au Christianisme*, une *histoire de la philosophie italienne au XIXe siècle*, en cinq volumes, et divers écrits moins considérables sur le vénérable Bède, Alcuin, Gerbert, Vico, Guillaume d'Auvergne. Je n'ai point ces ouvrages sous la main, mais ses autres œuvres remplissent tout un rayon de ma bibliothèque. Il a écrit, en effet, *Théorie de la morale chrétienne* (*System den christlichen Ethic*, 3 vol. in-8, de 500, 348 et 755 p. Ratisbonne, 1850-1852), *Saint Thomas d'Aquin* (*Der heilige Thomas von Aquino*, 3 vol. in-8 de 888, 725 et 871 p. Ratisbonne, 1858-59), *Suarez et la Scolastique des derniers siècles* (*Franz Suarez und die Scholastik der letzten Jahrhunderte*, 2 vol. in-8, de 597 et 324 p. Ratisbonne, 1861), *Jean Duns Scot* (*Johannes Duns Scotus*, 1 vol. in-8 de 514 p. Vienne, 1881), *les Doctrines augustiniennes à la fin du moyen âge* (*Der Augustinismus des spaeteren Mittelalters*, 1 vol. in-8 de 309 p. Vienne, 1883), *La Scolastique après Duns Scot* (*Die Nachscotistiche Scholastik*, 1 vol. in-8 de 577 p. Vienne, 1883), ouvrages qui jouissent d'ailleurs d'une estime méritée.

Le docteur Werner avait aussi donné au public en 1866 une *Histoire de la théologie catholique depuis le concile de Trente jusqu'à nos jours.* Cette histoire vient d'être rééditée (1). Elle ne s'occupe que de l'Allemagne, mais elle offre un grand intérêt dans la partie qui regarde l'Herménianisme et le Gunthérianisme, deux plaies qui ont fait plus de ravage en Allemagne que le traditionalisme et l'ontologisme n'en faisaient au même moment en France. Ces

(1) *Geschichte der Katholischen Theologie* seit dem Trienter Concil bis zu Gegenwart, von Dr Karl Werner, 2 Auflage. 1 vol. in-8 de 656 p. Munich et Leipsig, Oldenbourg. 1889.

plaies ont été guéries et cicatrisées par les condamnations du Saint-Siège et par la première constitution du Concile du Vatican. Depuis ce concile, une sève généreuse a donné une nouvelle vigueur et une fécondité croissante aux études religieuses de l'Allemagne catholique. Malheureusement le docteur Werner ne nous fait pas assister à cette renaissance comme nous étions en droit de l'espérer. L'édition de 1889 n'est guère que la reproduction de celle de 1866. Pendant ces dernières années l'âge avait paralysé les forces de ce vaillant travailleur, et la mort l'a frappé le 4 avril 1888, avant qu'il eût mis la dernière main à cet ouvrage dont on demandait la réédition.

4. Je ne m'arrêterai point au *Nomenclator literarius* du P. Hurter, achevé depuis bientôt quatre années, et qui est connu sans doute de la plupart des lecteurs. Il convenait pourtant de faire ici mention de cet excellent répertoire, qui contient la bibliographie sommaire, la critique et souvent la biographie de la plupart des auteurs catholiques qui ont cultivé les différentes branches de la science sacrée depuis le concile de Trente jusqu'au concile du Vatican (1).

5. Le livre du R. P. Prosper de Martigné sur la *scolastique et les traditions franciscaines* (2) est consacré aux docteurs de la famille de saint François, ou plutôt à quatre d'entre eux qu'il appelle avec raison les maîtres de l'ordre. Ces quatre docteurs sont Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Richard de Middletown et Duns Scot. Les monographies des deux premiers consistent en des témoignages et des considérations générales sur la valeur de leurs écrits, plutôt qu'en une exposition approfondie de leurs théories. Les deux derniers ont été étudiés dans leurs

(1) *Nomenclator literarius* recentioris theologiæ catholicæ theologos exhibens qui a concilio Tridentino floruerunt ætate, natione, disciplinis distinctos edidit et commentariis auxit H. Hurter, S. J. S. Theolog. et philos. doctor, ejusdemque S. Theol. in C. R. Universitate Œnipontana professor. 3 tom. in-12 de 1028, 1626 et 1285 p. Inspruck, Vagner. 1871-1886.

(2) *La Scolastique et les Traditions franciscaines*, par le T. R. P. Prosper de Martigné, définiteur et ex-lecteur de philosophie des FF. Mineurs capucins, 1 vol. in-8, de 544 p. Paris, Lethielleux, 1888.

doctrines mêmes. Celles de Scot en particulier sont très bien présentées. L'interprétation que le R. P. Martigné en donne n'est pas toujours incontestable; mais la faute en est à l'obscurité du Docteur subtil et non à notre auteur; car il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de science et de soin, et s'est appliqué à mettre de l'impartialité dans ses appréciations.

Les parties les plus neuves et les plus intéressantes du volume sont celles qui regardent l'enseignement du XIII[e] siècle au sujet de l'Immaculée Conception et le décret du concile de Vienne qui définit que l'âme est la forme du corps. Je compte revenir prochainement sur le premier de ces points, je me contenterai donc aujourd'hui de dire un mot du second. Selon le R. P. de Martigné, d'accord en cela avec le cardinal Zigliara (*de mente Concilii Viennensis*), mais non avec les rédacteurs des *Etudes religieuses* (mars 1889) le jugement du concile de Vienne fut porté contre l'erreur de Jean d'Olive, et ce jugement n'avait pas pour but direct la condamnation de la pluralité des âmes dans l'homme, mais la définition de la nature de l'union qui existe entre notre corps et notre âme.

Si l'on en croyait Sanseverino et quelques autres scolastiques de notre temps, la sentence du concile aurait atteint les opinions suivant lesquelles le corps humain est informé par plusieurs formes, de telle sorte qu'il doit à une ou plusieurs formes inférieures sa nature de corps, comme il doit à l'âme raisonnable sa nature de corps humain. Le R. P. de Martigné établit que telle n'a pu être la pensée du concile.

Richard de Middletown et Duns Scot étaient, en effet partisans de cette pluralité des formes dans l'homme. Or Richard de Middletown fut chargé par ses supérieurs, avec six de ses confrères, d'un premier examen de la doctrine de Jean d'Olive et la déclara contraire aux enseignements de l'Eglise. Duns Scot la réfuta de son côté dans son *de Rerum principio*. De plus le concile de Vienne, pour condamner cette doctrine, se servit des termes mêmes dans lesquels ces deux docteurs avaient formulé ce qui leur pa-

raissait hétérodoxe dans les assertions de Jean d'Olive. Il s'en suit évidemment que la définition de ce concile n'était pas contraire aux opinions de Richard de Middletown et de Duns Scot. On ne peut par conséquent soutenir qu'elle frappe leur théorie de la pluralité des formes. Telle est la conclusion du P. de Martigné, et telle sera, je crois, la conclusion de ceux qui étudieront les documents que le docte religieux invoque.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au grand séminaire de Nancy.



MÉLANGES

Une thèse récente sur le livre de Daniel (1)

Il y a longtemps déjà que l'authenticité du livre de Daniel a été mise en doute, niée même, et que, d'autre part, elle a été défendue et établie sur des fondements solides. La liste serait longue de tous ceux qui depuis Porphyre l'ont attaquée et de ceux qui, à la suite d'Eusèbe et d'Apollinaire, l'ont soutenue. De nos jours les rationalistes n'hésitent pas un instant à déclarer que les prophéties dites de Daniel n'ont pas été écrites à l'époque que leur assigne la tradition juive et chrétienne. C'est un dogme pour eux, et tout adepte de l'école se doit d'y croire, et de le défendre. Accepter l'authenticité de Daniel, ce serait admettre le surnaturel.

Toutefois on n'est pas d'accord sur l'époque de la composition. Les plus modérés attribuent ces prophéties à un auteur vivant au temps d'Antiochus Epiphane ; il les aurait écrites pour exciter ses compatriotes juifs à la révolte contre l'oppresseur. Il en est d'autres qui les rejettent jusqu'au siècle qui précède ou même à celui qui suit Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Puisque, malgré les nombreuses et décisives réponses que les catholiques et plusieurs protestants ont faites aux objections, le rationalisme ne désarme pas, il était bon de reprendre la question, afin de présenter quelques nouveaux arguments fournis par les découvertes archéologiques, de mieux disposer ceux qui

(1) *Daniel et le rationalisme biblique*. Thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de théologie de Lyon par Eug. Pilloud. In-8°, VII-364 pp. *Chambéry, imprimerie Bottero, Drivet succes. 1890.*



étaient déjà connus, et par ce bel ensemble de donner à la thèse traditionnelle plus de force probante.

C'est ce que vient de faire M. E. Pilloud, professeur de dogme au grand séminaire de Chambéry, dans un travail sur le livre de Daniel, qu'il a présenté comme thèse de doctorat à la Faculté de théologie de Lyon. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tout le développement de son œuvre ; nous devrons nous borner à résumer la thèse rationaliste et à signaler les positions qu'a prises et qu'a défendues M. Pilloud. Et encore nous attacherons-nous seulement aux parties qui nous ont paru le plus nouvelles et le mieux établies.

I

A en croire les rationalistes, le livre de Daniel est un de ces pseudépigraphes juifs, si nombreux aux siècles avoisinant le christianisme. L'auteur, pour donner à son travail plus d'autorité, l'a mis sous le patronage d'un personnage que la légende faisait vivre au temps de la captivité. Mais tout démontre que ce personnage du VI[e] siècle, d'ailleurs inconnu à l'histoire, ne peut avoir écrit ce livre, puisque l'auteur véritable prouve, par ses récits légendaires et par les erreurs qu'il commet, qu'il ignore les événements de cette époque. Il écrit en outre une langue bien postérieure à celle du VI[e] siècle, et connaît des doctrines religieuses beaucoup plus récentes. Au contraire, il est très au courant des événements de l'époque maccabéenne, et ses prophéties aboutissent toutes à Antiochus IV Epiphane. L'auteur, un juif maccabéen, n'a, dans tous ces épisodes qu'il rassemble et dans les visions qu'il décrit, d'autre but que de soutenir la confiance de ses compatriotes dans le Dieu de leurs pères. Il montre celui-ci triomphant au-dessus des dieux des nations, et n'abandonnant jamais ceux qui lui sont fidèles. Pour relever leur courage, il leur raconte par la bouche de Daniel tous les faits accomplis depuis quatre cents ans, les événements actuels, et leur annonce la fin de la persécution et le triomphe futur d'Israël.

Cette thèse, dit M. Pilloud, est fausse de tout point. Daniel a réellement vécu au VI[e] siècle, et il est l'auteur des prophéties qui portent son nom. Toutes les objections historiques, philologi-

ques et dogmatiques contre l'authenticité de ses écrits peuvent être réfutées ; son livre, qui possède en sa faveur la tradition de tout un peuple, témoigne d'une connaissance approfondie des mœurs et des coutumes babyloniennes. Enfin ses prophéties visent principalement le Messie, Jésus de Nazareth, et non Antiochus Epiphane.

Avant d'entrer dans le vif de la question, M. Pilloud consacre un chapitre à faire l'histoire de la polémique soulevée à propos de l'authenticité de Daniel, et deux autres à établir la possibilité et la nature du miracle et de la prophétie : le miracle est possible, il peut être constaté et il l'a été. Le prophétisme n'est pas un phénomène de la vie de sentiment ; la prophétie est possible et possède des critères distinctifs. Telles sont les propositions soutenues. Cette introduction est excellente, et les deux chapitres qui traitent du miracle et de la prophétie étaient peut-être nécessaires. Mais, comme on pourrait le conclure d'après les arguments échangés à la soutenance, ils ne convaincront que ceux qui le sont déjà. Sur ce terrain il faut renoncer à lutter contre le rationalisme par des arguments métaphysiques. A quoi bon d'ailleurs établir la possibilité d'un fait, si on peut en prouver l'existence ?

Abordons maintenant la discussion. Et d'abord Daniel est-il un personnage légendaire ? L'autobiographie de Daniel que nous offre la Bible, est, dit-on, un roman fort intéressant, mais n'est que cela. Daniel est, sauf deux exceptions, un personnage inconnu aux autres écrivains bibliques. Et encore celui dont il est question à trois reprises dans Ezéchiel ne peut être le Daniel de la captivité. Il a dû vivre, s'il a jamais vécu, à une époque beaucoup plus reculée, puisqu'il est placé entre Noé et Job ; en réalité on ne sait quel est ce Daniel d'Ezéchiel. Seul, l'auteur du premier livre des Maccabées connaît Daniel, son histoire et ses écrits ; mais quoi d'étonnant à cela si la légende s'est formée au IIe siècle ?

On ne peut nier qu'Ezéchiel a connu un personnage du nom de Daniel. Trois fois il en parle, le nommant, vantant sa sagesse et sa science. Pourquoi le Daniel d'Ezéchiel ne serait-il pas l'auteur des écrits que lui a attribués la tradition ? Serait-ce parce qu'il était trop jeune à l'époque où Ezéchiel en parlait, et ne pouvait par conséquent être connu du prophète, ni être désigné comme un personnage important, mis sur le même rang que deux patriarches anciens ? Mais à cette époque Daniel avait

trente ans, il était déjà le favori de Nabuchodonoser, il avait expliqué le songe fameux du monarque babylonien, il avait fait rapporter la sentence qui condamnait Suzanne à mort. Tous ces événements, bien faits pour exalter le patriotisme des juifs captifs, devaient être connus, sinon au loin, tout au moins sur les rives du Chobar, où séjournait Ezéchiel.

La légende, en supposant qu'il y ait légende, aurait donc un fonds historique. Elle se serait formée chez les Juifs de la captivité, désireux d'exalter un de leurs frères et de prouver la supériorité de leur Dieu national sur les dieux de Babylone. Mais comment admettre, ou même supposer, qu'au VIe siècle, dans une ville très peuplée, lettrée, même savante, comme l'était Babylone, à une époque de culture intellectuelle intensive, dans un milieu de haute civilisation, où l'écriture était de l'usage courant, une légende ait pu être créée de toutes pièces sur le nom d'un homme connu, non seulement de ceux qui vivaient autour de lui, mais des Israélites dispersés dans tout l'empire babylonien?

Si l'on vient dire que la légende a été fixée au IIe siècle, ou même a été formée à cette époque, nous demanderons comment on peut croire que les docteurs et les Pharisiens, gardiens jaloux et vigilants des saintes Écritures, auraient jamais pu recevoir un roman historique, connu comme tel, parmi les Livres sacrés. Cet argument, il est vrai, touchera peu les rationalistes. Ils n'ont pas en très haute estime la conscience historique des hommes d'autrefois, et surtout des Orientaux; ils ne se font pas faute non plus d'accuser les docteurs post-exiliens d'avoir manipulé, corrigé, expurgé, augmenté leur littérature nationale.

Il est inutile de nous arrêter sur l'hypothèse que le personnage de Daniel n'est qu'une reproduction de l'histoire mythique de Joseph. M. Pilloud a très bien montré qu'entre Joseph et Daniel, s'il y a quelques analogies, il y a aussi des différences très marquées.

Daniel est donc un personnage historique, mais est-ce lui qui a écrit le livre qui porte son nom? Non, disent les rationalistes, car l'auteur du livre de Daniel n'a pu écrire au VIe siècle; il n'est pas au courant des événements contemporains. Il serait trop long de discuter les incohérences, les contradictions, les menues erreurs historiques qu'on reproche à Daniel. Pour lui, il n'y eut que deux rois babyloniens : Nabuchodonosor et Baltha-

sar; seul de tous les historiens sacrés et profanes, il raconte la folie de Nabuchodonosor; il dit à Cyrus qu'après lui il y aura trois rois et que le quatrième sera renversé par un grand conquérant; il fixe la prise de Jérusalem à la troisième année du règne de Joakim. On fait à toutes ces objections des réponses convaincantes. Mais nous devons étudier un peu en détail les deux problèmes historiques soulevés à propos de Balthasar et de Darius le Mède. C'est le champ de bataille où nous défient les rationalistes.

Si nous en croyons Daniel, Balthasar était fils de Nabuchodonosor, et il fut le dernier roi de Babylone. Or, Jérémie, l'auteur des Rois, le canon de Ptolémée affirment que le fils et successeur de Nabuchodonosor s'appelait Évilmérodach, et qu'il ne fut pas d'ailleurs le dernier roi de Babylone, puisque, après lui, trois princes régnèrent encore, Nériglissor, Laborosoarchod et Nabonide. C'est sous le règne de ce dernier que, d'après les historiens, confirmés par les inscriptions cunéiformes, Babylone fut prise par Cyrus, roi de Perse. Daniel seul connaît Balthasar. Baruch (I, 11 et 12) cependant parle aussi d'un Balthasar, fils de Nabuchodonosor. Est-ce celui de Daniel?

Ce problème historique a exercé l'ingéniosité et mis à la torture l'imagination des exégètes et des critiques, anciens et modernes. On a essayé d'identifier Balthasar avec tous les princes successeurs de Nabuchodonosor. Evilmérodach et Nabonide ont trouvé des partisans qui ont soutenu leur cause avec talent. Nabonide en particulier pourrait, sans faire trop violence au texte de Daniel, être accepté. En réalité cependant aucune des hypothèses ne satisfait à toutes les données.

M. Pilloud croit que Balthasar est le fils aîné de Nabonide; associé au trône de son père, il aurait même régné seul pendant quelques semaines. S'il est appelé fils de Nabuchodonosor, c'est que Nabonide avait épousé la fille du grand monarque babylonien; il était donc le petit-fils de Nabuchodonosor. Cette hypothèse, qu'ont soutenue déjà MM. Babelon, Vigouroux, Delattre, nous a paru très plausible. Elle est confirmée, d'ailleurs, dans une certaine mesure par les inscriptions cunéiformes, contemporaines des événements.

Constatons d'abord que ce nom de Balthasar (Bil-sar-usur) se rencontre plusieurs fois dans les textes babyloniens. Nabonide, en particulier, dans une inscription publiée par Rawlinson (I. *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, pl. 68, col. II,

24 fol.) demande à la déesse Sîn que Bil-sar-usur (Balthasar), son fils glorieux, le rejeton de son cœur, soit béni et qu'il ne tombe pas dans le péché. Dans une autre inscription, publiée par G. Pinches (*Transactions of the Society of biblical Archæology*, t. VII, p. 139), Cyrus raconte les dernières années du règne de Nabonide et la prise de Babylone. La septième année du règne de Nabonide, le fils du roi était à la tête de l'armée dans le nord de la Babylonie, en Accad; le roi était resté à Téva. Les années suivantes, il en fut de même. La dix-septième année, Nabonide prend le commandement de l'armée; battu à Rutu, il s'enfuit, mais il est fait prisonnier à Babylone par Ugbaru, général de Cyrus, qui s'empare de la ville sans combat. Quatre mois après, Cyrus descend à Babylone. Vers la fin de l'année, le roi meurt.

C'est sur ces deux inscriptions que M. Pilloud a établi son hypothèse; il l'a fort bien présentée et défendue avec habileté. Nous avons cependant quelques observations à faire.

Et d'abord, M. Pilloud, au lieu de citer textuellement l'inscription, la résume; c'était son droit, mais dans ce cas il aurait dû nous indiquer d'après quelle traduction il avait fait ses extraits (1). C'était d'autant plus nécessaire que les diverses traductions, que nous avons lues de la deuxième inscription, ne sont pas toujours aussi précises que son résumé (2). Il nous a semblé aussi que ses conclusions dépassaient quelquefois les données du texte, ou d'autres fois qu'elles n'étaient pas suffisamment étayées. Relevons quelques points.

Le fils du roi était à la tête de l'armée, combattant en Accad, M. Pilloud en conclut que ce fils était vice-roi ou associé à l'empire. Il en donne pour preuve l'exemple d'Assaradon et d'Assourbanipal, rois en même temps que leurs pères; il rappelle que, d'après Hérodote, c'était l'usage chez les Perses

(1) Nous présumons, quoiqu'on ne nous en dise rien en cet endroit, que le résumé est fait d'après le travail qu'a publié M. Babelon dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. III, p. 349. Assez souvent les références fournies par M. Pilloud sont insuffisantes. Où trouvera-t-on le cylindre de Mughéir dont il est question p. 143? L'inscription de Cyrus sur la prise de Babylone est presque toujours citée de la manière suivante : *Tablette d'argile, 1e col.* Celui qui la chercherait d'après cette référence risquerait fort de ne pas la trouver. L'auteur juif de l'*Histoire de la Bible* s'appelle Wogue et non Vogüé. On pourrait confondre avec un autre auteur bien connu.

(2) Nous n'avons pas contrôlé toutes les traductions de M. Pilloud. Celle qu'il nous donne de l'inscription de *Nabuchodonozor* (p. 220) est assez inexacte, verset 56 il y a même un contresens.

d'associer le fils du roi au trône. Il aurait encore pu appuyer son affirmation sur une conjecture d'un savant assyriologue, le P. Delattre. « Outre Nabonide, dit-il dans *les Précis historiques*, 1883, p. 7, la tablette parle à quatre reprises d'un « habal-« sarru », qui opère à la tête des grands et de l'armée dans le pays d'Acccad, tandis que le roi « sarru » semble rester inactif dans une ville de Tima ou Tiva. On a lu jusqu'ici « habal-« sarru » en deux mots et traduit « fils du roi », mais les considérations précédentes nous autorisent à lire en un mot « habalsarru » et à traduire fils roi, c'est-à-dire vice-roi, roi associé.

On pourrait encore fortifier cette conclusion par la découverte qu'a faite M. St. Boscawen d'une tablette enregistrant un contrat daté du 23 Kislev de la troisième année du règne de Marduk-sar-usur, roi de Babylone. Or, Marduk et Bel étant des noms conversifs, on aurait ici la mention du règne de Bil-sar-usur (Balthasar). Nous devons cependant ajouter que tous les assyriologues n'acceptent pas cette identification de Marduk et de Bel. M. Boscawen lui-même, qui l'avait d'abord présentée, l'a ensuite rejetée (*Society of biblical Archæology*, 3 juillet 1877).

Balthasar, nous dit-on, régna seul au moins pendant quelques mois dans l'intervalle qui s'écoula entre la capture de Nabonide et la prise de Babylone, et le roi dont on mentionne la mort au verset 23, ce n'est pas Nabonide mais Balthasar. Dans cette hypothèse celui-ci ne serait pas mort la nuit même de la prise de Babylone, mais plusieurs mois après, ce qui est contraire au texte de Daniel. En outre, après la onzième année, l'inscription ne nous parle plus du prince royal ; il est question seulement du roi dont on nous raconte la défaite à Rutu, la fuite, la capture à Babylone et la mort. Si c'est Nabonide qui a été défait à Rutu, ce qu'on ne peut nier, c'est lui qui a été pleuré du 27 Adar au 3 Nisan. Enfin on ne voit pas qu'il y ait eu d'intervalle entre la capture de Nabonide et la prise de Babylone par Ugbaru. M. Pilloud suppose que le général des armées de Cyrus prit seulement E-Saggil et les boulevards extérieurs de la ville. L'inscription dit : « Le seizième jour, Ugbaru, gouverneur du pays de Gutium, et l'armée de Cyrus, sans combat, descendirent à Babylone. Ensuite Nabonide, quand il l'eut lié, dans Babylone il le prit. » Ce ne fut qu'à la fin du mois de Tammuz que des rebelles du pays de Gutium fermèrent les portes du temple de E-Saggil, mais ne trouvèrent aucune arme pour s'y défendre. Le fait se serait donc passé après la prise

de Babylone. Ce qui a pu induire en erreur M. Pilloud, c'est que l'inscription dit qu'au 3 Marchesvan Cyrus descendit à Babylone; mais la même expression est employée à propos d'Ugbaru et signifie simplement que Cyrus vint à Babylone.

On peut cependant admettre avec Schrader que le fils du roi, après la défaite de Rutu, s'était retiré à Babylone pour la défendre, et qu'il y fut tué, lors de la prise de la ville.

Terminons ces réflexions en observant que rien n'autorise à croire que Cyrus a pu dans son inscription appeler « mère du roi » celle qui n'aurait été que la belle-mère de Nabonide.

En définitive, les inscriptions cunéiformes nous apprennent pour le moment que Nabonide avait un fils appelé Bel-sar-usur (Balthasar) et qu'un de ses fils joua pendant plusieurs années un rôle important. Ces données ne contredisent en rien celles de la Bible; elles en sont plutôt la confirmation. De nouvelles découvertes compléteront peut-être un jour cette moisson un peu maigre.

Et maintenant quel est ce Darius le Mède, fils d'Assuérus, qui succéda à Balthasar dans la royauté ? Encore un inconnu, qui paraît inaugurer à Babylone une dynastie Mède, dont aucun historien ne nous parle, et qui, d'après Daniel, divisa le royaume en satrapies, beaucoup plus nombreuses qu'elles ne le furent jamais dans tout l'empire perse. Ce Darius le Mède a été identifié avec presque tous les personnages du temps, Nériglissor, Cyaxare II, Cyrus, Darius Hystaspès. M. Pilloud, après avoir démontré l'impossibilité de ces identifications, adopte sur Darius le Mède l'opinion de M. Babelon. Darius le Mède serait le Gobryas d'Hérodote et de Xénophon, général de Cyrus, appelé Ugbaru par l'inscription de Cyrus. « Ugbaru, son gouverneur et des gouverneurs dans Babylone il établit », dit l'inscription. Le Darius de Daniel reçut aussi d'un autre le royaume — *il fut fait roi.* — Il semble aussi que Gobryas était Mède de nation. Resterait à savoir pourquoi Daniel l'appelle Darius. Josèphe a résolu la question en affirmant que ce Darius avait un autre nom. C'est, nous semble-t-il, tout ce qu'on peut dire actuellement de probable sur Darius le Mède.

Quant à établir sur les inscriptions cunéiformes l'existence d'un personnage, gouvernant la Babylonie au nom de Cyrus, il faut y renoncer pour l'heure. « Dans les contrats babyloniens récemment découverts, dit M. Pilloud, citant Lenormant, Cyrus est appelé roi des Nations, depuis l'an I jusqu'à l'an III de la

chute de Babylone ; et ce n'est qu'à partir de l'an III que le maître de l'Asie prend le titre de roi de Babylone. Pourquoi cette différence ? Elle reste une énigme, si l'on n'admet pas que Cyrus donna à un roi vassal, ou à un vice-roi, le gouvernement des pays annexés. » Le même raisonnement a été fait par MM. Vigouroux et Brunengo. Or, sur les tablettes de contrats que le Père Strossmaier a copiées, la dernière inscription, au nom de Nabonide, est datée du 10 Marchesvan (année de la prise de Babylone), et la première au nom de Cyrus est datée du 24 du même mois et de la même année. Cette année s'appelle l'année du commencement du règne de Cyrus, roi de Babylone. Il faut, on le voit, s'attendre à des surprises avec les inscriptions, et il est bon de ne s'appuyer sur elles qu'avec prudence et toujours sous bénéfice d'inventaire (1).

II

Après avoir prouvé que Daniel n'avait commis aucune erreur historique, et que les inscriptions cunéiformes avaient mentionné les personnages dont il parlait, M. Pilloud établit que la langue du prophète était bien celle du VIe siècle, que les prétendus mots persans qu'on lui reproche peuvent s'expliquer par l'araméen ou l'hébreu, que les termes grecs, dont il s'est servi, ont dû être usuels, à Babylone, à cette époque ; car il y avait, dès ce temps-là, entre la Grèce et Babylone des rapports de commerce. L'hébreu de Daniel est celui d'Ezéchiel (avec une plus forte dose d'aramaïsmes), et son araméen, celui d'Esdras, et non celui qui fut parlé plus tard, au temps des Maccabées. Sur ce point, l'auteur aurait pu discuter la question plus à fond et ne pas se contenter de quelques affirmations. Il a peut-être eu, cependant, raison de ne pas insister. Ces discussions linguistiques, poussées dans le détail, seraient assez vaines, si, comme le croient quelques critiques, les docteurs post-exiliens ont remanié la langue de leurs anciens auteurs, pour les ramener tous à une uniformité relative.

M. Pilloud essaye ensuite d'expliquer pourquoi, du chapitre II, 4b, à VIII, Daniel emploie l'araméen au lieu de l'hébreu, comme

(1) *Stimmen aus Maria Laach*, t. XXXVIII, 5.

dans le reste du livre. « L'écrivain rapporte en araméen les paroles du Chaldéen au roi... puis le prophète raconte dans cette langue les événements qui se passèrent à Babylone... les résolutions qui allaient bouleverser les nations de l'avenir intéressaient aussi le paganisme : c'est encore en araméen que Daniel écrit la vision des quatre empires païens sous la forme apocalyptique d'animaux terribles. » Ces conjectures ne nous satisfont pas complètement. Chapitre premier, nous trouvons en hébreu des récits historiques et des discours de Chaldéens. Parmi les visions décrites des chap. VIII à XIII, et écrites en hébreu, il en est certes qui intéressaient toutes les nations. Le plus sûr est de redire, avec le Père Cornely, que nous ne voyons pas la raison pourquoi Daniel a écrit tantôt en hébreu et tantôt en araméen. Sa volonté a été la seule raison d'être du changement d'idiome.

Les rationalistes avaient reproché à Daniel d'avoir emprunté au mazdéisme sa doctrine des anges et de la résurrection des morts. M. Pilloud prouve très bien que la croyance à ces deux dogmes se retrouve chez des écrivains bibliques, antérieurs à Daniel, et que d'ailleurs l'angélologie juive n'a rien de commun avec l'angélologie persane.

Les objections rationalistes réfutées, il fallait établir directement l'authenticité des écrits de Daniel. C'est ce qu'a très habilement fait M. Pilloud, en s'appuyant sur la tradition juive. Le peuple juif est un témoin qu'on ne peut récuser ; il n'aurait pas admis un apocryphe dans le recueil de ses Livres sacrés. Or, le livre de Daniel, pour ses parties proto-canoniques, a été placé dans le canon juif dans la série des Hagiographes. A quelle époque ? on l'ignore. En tout cas, il était connu en 166, et on peut, en remontant les temps, en suivre la trace jusqu'à Ezéchiel.

Le second témoin de l'authenticité de Daniel, et celui-là un témoin certainement contemporain, c'est Babylone. Tout ce que le prophète nous apprend sur la religion babylonienne, les sacrifices monstrueux, les dieux indigènes, le monothéisme de Cyrus, sur l'état social et politique du pays, les mœurs, les coutumes, sur la vie intellectuelle, les études, la caste sacerdotale et savante, les arts, tous ces détails, semés dans le livre entier, sont confirmés par les inscriptions mises au jour dans ces derniers temps et déchiffrées (1).

(1) M. Pilloud aurait pu, dans ce chapitre, réfuter J. Meinhold (*Die Composition des Buches Daniel*) qui, brisant l'unité du livre, soutient que s l'auteur des chapitres I à VII était familier avec la civilisation babylonienne, celui des chap. VIII-XII l'ignorait complètement.

Pour être complet, M. Pilloud nous devait son avis sur les parties deutéro-canoniques de Daniel. Pour lui, Daniel est l'auteur de la *Prière* et de l'*Hymne* (III, 24 à 91). L'auteur des épisodes de *Suzanne* et de *Bel et du Dragon* est inconnu (XIII et XIV). Cette opinion, déjà adoptée par Eusèbe, Apollinaire et d'autres apologistes, a été soutenue récemment par M. Vigouroux.

Tous ces fragments cependant, écrits primitivement en hébreu, ont fait partie autrefois du Daniel hébreu, et étaient admis au canon juif palestinien. Questions controversées. Afin d'établir le dernier point, M. Pilloud essaye de prouver qu'à un moment donné, le canon palestinien et le canon alexandrin furent identiques. Tous les critiques ne sont pas de cet avis. Les arguments de notre auteur, pour n'être pas absolument péremptoires, n'en sont pas moins solides et bien présentés. Cependant, sur la question très difficile de la formation du canon hébreu, M. Pilloud ne précise pas assez sa pensée. P. 200 et 201, en particulier, il ne distingue pas nettement entre la réunion des livres en collection et la promulgation officielle de la série.

III

Si Daniel, au lieu de prédire exactement cent ans d'avance la venue du Messie, avait raconté seulement l'histoire de son temps, en face de tant de preuves rassemblées, on reconnaîtrait l'authenticité de son livre. Mais alors il faudrait accepter ses prophéties ; on ne le veut pas. Et contre elles on accumule les objections, on les défigure, on en méconnaît la signification.

L'auteur du livre de Daniel n'a, soutient-on, en aucune façon prédit l'avenir. Vivant au temps des Maccabées, il a résumé l'histoire des empires qui ont précédé cette époque, et ses prophéties aboutissent toutes à Antiochus Epiphane. Les quatre empires dont il parle, sont ceux des Chaldéens, des Mèdes, des Perses et des Grecs ; le Messie mis à mort, c'est Onias III ; l'Antechrist, c'est Antiochus ; le royaume messianique commencera immédiatement après la mise à mort de la bête, c'est-à-dire d'Antiochus. Toutes les visions obscures et indéterminées, mais parallèles et figurant les mêmes événements, doivent s'expliquer par celle du chapitre VIII où l'archange Gabriel fait comprendre à Daniel que l'Antechrist c'est Antiochus Epiphane.

M. Pilloud n'a pas abordé de front l'hypothèse; il laisse de côté le principe posé, à savoir que la vision du chapitre VIII serait le type et l'explication des autres visions. Il étudie le songe de Nabuchodonosor et les visions séparément et en eux-mêmes, puis par des rapprochements et des comparaisons il prouve que le lion et l'or de la statue représentent la monarchie chaldéenne. L'ours, l'argent et le bélier ne figurent pas la monarchie des Mèdes seuls, mais bien l'empire médo-perse de Cyrus. Le léopard, l'airain, le bouc symbolisent non l'empire des Perses, mais celui des Grecs. La vision du chapitre VIII raconte, il est vrai, l'histoire de l'empire grec d'Asie jusqu'à Antiochus, et s'arrête là; mais dans les autres visions l'animal terrible dont la terre entière est la proie, qui dévore ses victimes, le fer de la statue, c'est Rome.

Une démonstration par comparaisons et par rapprochements, la seule possible, il est vrai, dans le cas présent, ne peut conduire à la certitude absolue. M. Pilloud a réussi cependant à rendre excessivement probable son interprétation, qui est d'ailleurs conforme à la tradition juive et chrétienne. Il a été plus heureux encore dans la démonstration qu'il a faite que l'Oint très saint de Daniel n'est pas le Saint des saints du Temple, ni Cyrus, ni Onias III, mais bien Jésus de Nazareth. Il étudie avec soin la fameuse prophétie des soixante-dix semaines; il en discute et en fixe nettement le départ — le deuxième décret d'Artaxercès, 457-454 — et le point d'arrivée, c'est-à-dire la mort de Jésus-Christ, 29-33. L'accord est frappant entre la prophétie et l'événement.

M. Pilloud termine son travail par une vue rapide sur l'histoire de l'Eglise et sur l'Antechrist, prophétisés par Daniel.

Nous aurions encore beaucoup à glaner dans l'œuvre de M. Pilloud; ces quelques extraits suffiront, croyons-nous, pour en faire ressortir l'excellence. Il y a même quelques chapitres vraiment originaux et qui méritent d'attirer l'attention. Signalons entre autres celui où l'auteur démontre victorieusement contre le rationalisme que le livre de Daniel ne reproduit nullement l'état de la société juive durant la guerre de l'indépendance. Les personnages dont on raconte l'histoire ne peuvent symboliser ni les persécuteurs, ni les martyrs de la guerre maccabéenne. Il serait étonnant qu'un patriote maccabéen eût choisi, pour exciter ses compatriotes à la révolte contre l'oppression, une suite d'histoires où, tout au contraire, on voit constamment des Juifs doci-

lement soumis aux ordres de leurs maîtres, et ne résistant que par l'abstention.

M. Pilloud connaît bien les travaux français et latins sur la matière ; quant aux étrangers, il paraît les avoir un peu négligés. Il a su tirer un très bon parti des découvertes récentes faites dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire assyro-babyloniennes. Ses guides en ces matières ont été surtout Lenormant et Babelon ; quel que soit le mérite bien reconnu de ces deux assyriologues, il n'eût pas été inutile d'en consulter d'autres et de contrôler quelquefois leurs affirmations. C'est Kuenen que combat ordinairement notre auteur ; mais il ne connaît de ses *Recherches historico-critiques sur l'origine et la collection des livres de l'Ancien Testament* que la première édition publiée en 1861-1865. Peut-être eût-il été bon de s'assurer si, dans la seconde édition publiée en 1887-1889, Kuennen n'avait pas modifié ses points de vue.

L'œuvre est charpentée solidement ; les raisonnements sont justes et rigoureux ; on voit que l'auteur a été élevé à bonne école. Ce début est une promesse, et nous voulons espérer que l'on nous fournira encore l'occasion de nouveaux éloges. Les rationalistes offrent d'ailleurs à M. Pilloud les moyens d'utiliser sa connaissance de Daniel. Ils ne restent pas inactifs; battus sur un point, ils attaquent d'un autre côté. Déjà quelques-uns ont cherché à propos de Daniel un autre terrain de combat. MM. Vernes et Havet ont abandonné l'hypothèse de l'origine maccabéenne pour reculer la composition du livre de Daniel à une époque encore plus récente. M. Pilloud pourrait réfuter ces théories nouvelles, ou même encore d'autres théories, mises en avant contre l'authenticité du livre de Daniel (1).

E. Jacquier.

(1) Voir *Encyclopædia Britannica,* Art. Daniel par T. K. Cheyne, vol. VI, p. 803. — J. Meinhold : *Beitræge zur Erklærung des Buches Daniel.* Dœrffling und Franke 1889. — J. W. van Lennep. *De zeventig jaarweken van Daniel.* Kemink à Utrecht. 1889, etc.



BIBLIOGRAPHIE

Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters — VI^er Band : *Kunst und Volksliteratur bis zum Beginn des dreissigjahrigen Krieges.* (**Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge.** — *L'art et la littérature populaire jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans).* Von Johannes Janssen, in-8°, XXXI-522 pp. — Herder à Fribourg en Brisgau. 1888.

La Réforme aurait été, si nous en croyons les historiens protestants, le signal et la cause d'un réveil de l'esprit humain dans toutes ses manifestations. C'est à détruire cette légende que s'est attaché M. Johannes Janssen. Son grand ouvrage : *Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge*, où il démontre avec pièces à l'appui les funestes résultats de l'hérésie luthérienne à tous les points de vue, en est aujourd'hui à son sixième volume. La preuve du succès qu'il a obtenu est que les trois premiers volumes en sont à leur quatorzième édition et que pour les suivants on en tire douze éditions à la fois. On sait les colères qu'il a soulevées chez les protestants ; on l'a attaqué sans merci. Mais M. Janssen ne craint pas la lutte et à deux reprises différentes il a répondu à ses adversaires. Nous n'avons plus à faire l'éloge de ce travail, ni à en faire ressortir les principes directeurs, le Père de Pascal, dans l'analyse qu'il a faite dans cette Revue (15 août 1887) s'est trop bien acquitté de cette double tâche pour que nous y revenions. Rappelons aussi les justes réserves que dans sa dernière *Revue historique* (avril) M. Ernest Allain a faites sur la méthode de notre auteur.

Dans le sixième volume, dont nous avons à parler aujourd'hui, M. Janssen nous expose l'état des arts et de la littérature popu-

laire depuis la fin du moyen âge jusqu'à la guerre de Trente ans. Les historiens allemands dataient de la Réforme l'émancipation de l'esprit humain, l'essor de la culture artistique et intellectuelle; c'est Luther qui avait provoqué la renaissance des lettres et des arts. L'auteur étudie toutes les manifestations de l'art et de la littérature avant et pendant la Réforme, et de ses recherches il conclut que, sous la triple influence de la Réforme, de la Renaissance et du naturalisme, le sens moral et le sens esthétique ont subi au contraire en Allemagne une des plus fortes atteintes qu'ils aient jamais éprouvées.

La première partie du volume est consacrée à la décadence des arts plastiques et de la musique. C'est en maints endroits la réfutation de l'histoire de l'art de Lübke, qui fait autorité en Allemagne. Sans aller jusqu'à prétendre que les artistes protestants de son pays n'ont produit aucun chef-d'œuvre, sans oublier Dürer et tant d'autres, l'auteur n'a pas de peine à établir que la Réforme a réduit le domaine de l'art, rompu en Allemagne avec les traditions nationales, rendu précaires les conditions d'existence des artistes et rabaissé ces derniers, en les faisant passer de la prétendue domesticité de l'Eglise dans celle des princes et autres Mécènes allemands, lesquels n'avaient d'ailleurs rien de commun, pour la délicatesse du goût, avec les Médicis et les Jules II. Et puis, sans l'idéal religieux, sans l'élévation de l'esprit, sans cette harmonie de l'âme qui est la source et la vie de l'art véritable, celui-ci n'était-il pas fatalement condamné à déchoir ?

Aussi voit-on bientôt l'architecture perdre non seulement son caractère religieux, mais son caractère national — l'auteur a le tort ici d'assigner une origine germanique au style ogival — et le gothique faire place au baroque. La sculpture, à son tour, substitue aux saints les dieux de l'Olympe — bien plus vivants sans doute! — La peinture abandonne le noble et le sévère pour le nu, et le nu tel que se plaît à l'étaler Cranach. La gravure enfin ne reste florissante qu'autant que les graveurs au burin sur bois y dessinent leurs propres œuvres, comme Martin Schongauer, Dürer et Holbein. Même décadence dans la musique. En un mot, c'est surtout l'époque où triomphent le vulgaire et le grossier, où l'inspiration fait place au métier.

Mais là n'est point la partie la plus documentée, ni, disons-le, la plus originale de l'ouvrage. Celle qui est consacrée à la décadence de la littérature nationale, pour intéresser moins que la

précédente le lecteur français, rendra cependant de précieux services à nos voisins, en leur permettant de reviser la sentence portée sur cette époque par les historiens les plus accrédités de la littérature allemande. A ceux qui prétendent que la Réforme donna une sorte de renouveau à la poésie, Janssen répond éloquemment : « Un renouveau pour la poésie ne pouvait fleurir dans un temps qui nous présente le tableau de la dévastation, de la scission du peuple allemand en deux partis ennemis. La haine, l'envie, l'outrage étouffèrent la joie, les sentiments les plus intimes et les plus nobles du cœur humain. »

Et les faits viennent confirmer son opinion. Plus de poésie lyrique, à moins qu'il ne faille donner ce nom aux chansons des lansquenets et aux vers érotiques plus nombreux que jamais. Les maîtres chanteurs, qui jadis comptaient des sociétés si florissantes à Strasbourg, à Francfort, à Nuremberg, maintenant hors de l'Eglise, ne font de la poésie qu'un métier ; et Hans Sachs, leur principal représentant, malgré la souplesse de son talent, manque essentiellement de goût. Un genre absorbe tous les autres : la satire. Dans les livres, au théâtre, c'est partout un débordement d'injures contre les ordres religieux, la papauté et le catholicisme. Jean Fischart, le grand satirique, le Rabelais de l'Allemagne, dépasse encore le cynisme de Luther et épuise contre le catholicisme toutes les ressources que la grossièreté de l'idiome et du temps lui offre pour l'invective. Au théâtre, à côté des mystères dont les sujets ne sont plus empruntés qu'à l'Ancien Testament, et qu'on ne peut lire sans dégoût — ceux de Hans Sachs, entre autres — la comédie est devenue la satire de tout ce qui commande la vénération ; mais satire sans art, où l'on ne trouve ni plan, ni intérêt, ni action, ni vraisemblance. Les troupes de comédiens anglais qui parcouraient alors l'Allemagne auraient pu y importer de saines traditions dramatiques ; mais il fallait avant tout plaire à un public grossier. De là des pièces dont le principal intérêt est dans les crimes, les assassinats et les impudicités qu'on y dépeint, en attendant qu'on introduise sur la scène, comme dans la littérature, Satan en personne, Satan en chair et en os.

Durant cette triste période, en effet, la vogue du diable est à son apogée : il hantait l'esprit de Luther. C'est bien d'ailleurs le héros qui convient à ces imaginations malades, et à cette époque où règnent les incantations, la sorcellerie et la cabale. Au milieu des ténèbres qui enveloppent la société, c'est lui

qu'on voit partout, victorieux et ricanant. L'auteur s'étend longuement sur la littérature diabolique d'alors, et à laquelle se rattache, comme on sait, l'origine du type de Faust dont la première légende (1587) est due à un luthérien.

Le tableau est sombre, on le voit, et l'on voudrait, pour l'honneur de l'humanité, que l'historien l'eût noirci à plaisir. Mais on ne peut l'accuser de parti pris contre les protestants : il sait reprocher aux catholiques, à Thomas Mürner notamment, d'avoir employé dans la lutte les armes de leurs ennemis. Malgré les violentes polémiques suscitées par cet ouvrage et certaines réserves bien fondées, faites récemment dans des revues catholiques, on peut dire en somme, que « c'est icy un livre de bonne foy » et, ajoutons-le, d'une étonnante érudition.

J.

I. — **Kirchenmusikalisches Jahrbuch für das Jahr 1890.** — Redigirt von Dr Fr. X. Haberl. 15er Jahrgang, in-8, 120 pp. — Ratisbonne, Friedrich Pustet, 1890.

II. — **Recueil de cantiques anciens et nouveaux,** par F***, in-4°, 622 pp. — Paris, Poussielgue, 1889.

III.— **Cantiques des paroisses et des communautés.**— 2e édition in-4°, avec accompagnement d'orgue, 522 pp.— In-12, 10e édit. Paroles et musique par A. Gravier. — Paris, Haton, 1890.

I. La Société de Sainte-Cécile (*Cæcilienverein*) publie depuis 1886 un Annuaire dont le but est de promouvoir la réforme de la musique religieuse et le retour aux véritables traditions de l'Eglise. Joignant cette année la pratique à la théorie, le *Kirchenmusikalisches Jahrbuch* publie la messe du VIIIe ton d'Orlando Lasso, avec quelques légères, mais heureuses modifications dues à Ign. Mitterer, maître de chapelle à Brixen. Cette messe est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge; la simplicité de la mélodie et la richesse d'harmonie qui la distinguent, la piété qu'elle respire, l'ont fait apprécier depuis longtemps.

Parmi les contributions, nous citerons d'abord l'analyse sommaire, avec exemples à l'appui, par le docteur Fr. Witt, des motets publiés dans les trois premiers volumes de Palestrina.

Nous devrions, si la place ne nous faisait défaut, raconter en détail la biographie de Fr. Witt, le fondateur du *Cæcilienverein;* il serait intéressant de suivre cette vie si bien remplie par la prédication, la direction des âmes et l'enseignement. Mais l'œuvre de Fr. Witt la plus durable sera cette Société de Sainte-

Cécile, à laquelle adhérèrent plus de vingt mille membres, qui obtint les félicitations et les encouragements de Pie IX, de Léon XIII et de la plupart des évêques allemands. Le but de Fr. Witt était de régénérer le sens musical, de le ramener aux traditions grégoriennes, au style de Palestrina, de chercher dans l'Ecriture sainte la véritable source de l'inspiration et des paroles qui devaient être chantées. Il est mort en laissant son œuvre en pleine prospérité, certain que d'autres continueraient ce qu'il avait si bien commencé.

Nous nous contenterons de signaler les reproches qu'adresse le Frère François au Père Dreves, au sujet des corrections que ce dernier a faites à un volume de cantiques, et l'étude sur les vieux maîtres de musique polonais aux xvie, xviie et xviiie siècle. Quelques articles de bibliographie complètent ce volume.

II. Le vent est tourné à l'heure qu'il est à la réforme des cantiques populaires par une meilleure adaptation des paroles à la mélodie. Déjà, l'année dernière, nous avons signalé le beau recueil où M. l'abbé Gravier avait continué le mouvement inauguré par le Père Nicolas dans son *Recueil de cantiques rythmés*. Il est certain qu'on ne pouvait toujours marcher dans la voie où l'on était entré. Comme l'a très bien dit un critique musical de l'*Univers :* « Sous peine de déraison, d'absurdité, de barbarie en poésie chantée, la cadence du vers doit correspondre à celle de l'air, le nombre poétique concorder avec le rythme musical, l'accent tonique des mots, enfin, tomber sur le temps fort et sur l'accent de la mesure. Or, c'est toute une réforme à accomplir dans notre langage lyrique, et, malgré tout le respect dû au texte d'auteurs en renom, fût-ce le B. Grignon de Montfort, L. Racine ou Fénelon, si l'on veut continuer à les chanter, cette règle doit leur être appliquée et cette réforme les atteindre. Prenez celui de leurs poèmes qui vous semble le plus correct sous ce rapport : *Au sang qu'un Dieu va répandre*, par exemple ; *Goûtez, âmes ferventes ; Reviens, pécheur, à ton Dieu qui t'appelle*, et essayez. C'est à peine si une strophe résistera à l'épreuve. Dans le premier, réputé à bon droit un des joyaux de nos cantiques traditionnels, il y a trois de ces désaccords ou contresens majeurs rien que dans les huit vers du premier couplet, sur lequel cependant il est toujours facile de calquer la musique. Il y en a plus de cinquante dans le reste du morceau, ce qui en fait une cacophonie perpétuelle qui heurte le bon sens et ne tarde pas

à donner sur les nerfs. Changez l'air, dites-vous ? J'entends bien, mais si je donne à ces huit premiers vers un autre air sur un autre rythme, le premier couplet sera régulier, sans doute, mais les autres? Les autres, ayant été écrits sans aucun souci d'une accentuation fixe, et n'ayant pas été coulés dans le même moule, auront sur d'autres syllabes infailliblement les mêmes chocs et les mêmes heurts, peut-être pires et plus nombreux. Il n'y a pas de milieu : ces vers sont ou à sacrifier, ce qui serait grand dommage, ou à retoucher, ce qui exige un travail long et difficile. »

Une réforme était donc urgente. Dans quelle proportion et sous quelle forme devait-elle être faite? M. Gounod, consulté par les rédacteurs du *Recueil de cantiques*, dont nous allons parler, a répondu : « Les nombreuses défectuosités de prosodie qui se rencontrent dans les recueils de cantiques en usage dans les paroisses ou institutions religieuses, font contracter aux enfants des habitudes si funestes au point de vue littéraire et musical, qu'on ne saurait trop recommander l'expurgation des dits recueils. Je pense donc que ce sont les vers eux-mêmes qu'il faut modifier, quelque illustre qu'en soit l'auteur, pour les adapter aux airs dont l'ancienneté rend la suppression impossible. »

Les Frères de la Doctrine chrétienne ont suivi le conseil de l'illustre musicien. Ils nous offrent aujourd'hui 275 cantiques. Les anciens ont été retouchés; quant aux nouveaux — une soixantaine environ — on les a composés de façon à ce que les paroles s'adaptent exactement à la musique. On a eu soin de s'en tenir à la version la plus authentique et la plus correcte, lorsqu'il existait des variantes soit de mélodies, soit de mesure. Quelques motets ont été ajoutés. Enfin, dans la préface, on a indiqué les qualités indispensables à toute bonne exécution des morceaux, la justesse, l'ensemble et l'expression.

La plupart des cantiques sont écrits pour être chantés à l'unisson. Ordinairement, cependant, le refrain est à deux voix, quelquefois même à trois. Ces parties sont d'ailleurs toujours facultatives.

Le nouveau recueil possède deux accompagnements d'orgue pour chaque cantique, l'un de moyenne difficulté, l'autre très élémentaire intitulé : Réduction. Dans l'un et l'autre, le chant est toujours écrit pour la main droite.

« L'accompagnement de moyenne difficulté se maintient généralement dans le genre classique un peu sévère. Il est conçu

de telle manière qu'on peut en tirer sans difficulté un chœur à trois ou quatre voix; de même qu'il peut se prêter, pour certaines circonstances exceptionnelles, à un arrangement de musique instrumentale. Il comprend un prélude ou introduction, qui fait toujours entendre les premières mesures du motif principal, et une ritournelle ou coda *(ad libitum)*, qui peut se jouer entre les couplets, quand il n'y a pas de refrain, ou seulement pour finir. Pour les commençants, il a été jugé utile d'ajouter une réduction de l'accompagnement. Cette réduction a aussi son prélude et sa ritournelle. »

Tel est, en résumé, le contenu du nouveau recueil de cantiques qui nous est offert. Disons tout de suite qu'il nous a paru admirablement adapté à sa destination, c'est-à-dire au chant populaire. Les cantiques choisis sont ceux qui ont été consacrés par un usage ancien, et qui ont survécu à tant d'autres, parce que, mieux que ces derniers, ils expriment les sentiments de l'âme chrétienne. Le travail de correction a été fait d'une main discrète; il est toujours possible de retrouver l'ancienne poésie sous la nouvelle. Et pourtant nous exprimerons un regret, quitte à passer pour un rétrograde. Pour le cantique célèbre de Fénelon : *Au sang qu'un Dieu va répandre*, nous aurions préféré qu'on le conservât intégralement. Il est entré trop avant dans nos cœurs et dans notre mémoire pour que quoi que ce soit puisse en être changé. Toute retouche le défigure.

Les nouveaux cantiques sont d'une mélodie pieuse, simple, mais élégante et point banale. On y rencontre bien quelquefois des réminiscences. Mais quel est le musicien, même le plus illustre, qui peut se flatter de n'en avoir jamais eu? Concluons donc en félicitant les Frères de la Doctrine chrétienne d'avoir si bien résolu le problème qu'ils s'étaient posé : adapter exactement les paroles d'un cantique à sa musique.

III. *Les Cantiques des paroisses et des communautés*, de M. l'abbé Gravier, ont été composés pour répondre aux mêmes *desiderata* que le recueil précédent. Toutefois ils ne feront pas avec celui-ci double emploi. Quoique M. Gravier ait aussi conservé un certain nombre d'anciens cantiques, il les a plus profondément modifiés soit pour les paroles, soit pour la musique. Les cantiques nouveaux sont en telle quantité que l'on doit affirmer que M. Gravier est bien l'auteur de son œuvre, et non un compilateur de goût. Ajoutons, en outre, ce qui n'est pas pour

lui déplaire, que l'ensemble du travail est d'un style plus relevé, moins simple, que chaque idée y est ordinairement plus développée, que les modulations y sont plus nombreuses, que les effets y sont obtenus par une plus grande recherche. M. Gravier a dû fréquenter beaucoup les musiciens modernes, Gounod en particulier.

Nos lecteurs se souviennent peut-être qu'en février 1889 nous avons annoncé la deuxième édition du recueil dont nous parlons aujourd'hui. Depuis lors, il a fait son chemin. Approuvé par soixante-dix cardinaux, archevêques et évêques, déclaré excellent par des musiciens de mérite, comblé, on peut le dire, de louanges, il a obtenu, ce qui est la consécration la plus éloquente de ces approbations et de ces éloges, la faveur du public. Il en est aujourd'hui à sa dixième édition.

Nos louanges ne pourraient être qu'un faible écho, puisqu'on a déjà fait ressortir toutes les qualités de cette œuvre. Un maître de chapelle a déclaré que « tout y était délicieux, rythme parfait, mélodies ravissantes, harmonie des grands maîtres ». Un organiste a trouvé « que l'harmonisation méritait tous les éloges ». Enfin un évêque a même appelé ce recueil « une somme de la religion catholique ». On trouvera tous ces témoignages et nombre d'autres en tête de la dixième édition; venons-en donc aux changements et aux améliorations que l'auteur a apportés à son œuvre. Nous ajouterons ensuite quelques mots sur l'édition avec accompagnement dont nous n'avions pas parlé dans notre précédent article.

Pour répondre à de nombreuses demandes, l'auteur a ajouté les prières habituelles de la journée chrétienne, les prières de la messe, les exercices de la confession et de la communion, les dévotions principales, le texte des psaumes, antiennes, hymnes et motets les plus usuels. Les refrains ne sont plus notés à trois voix, mais à une seule. L'expérience a prouvé que la notation superposée, qu'on avait adoptée pour gagner de la place, embarrassait souvent les chanteurs et rendait en définitive peu de services, car elle ne répondait pas à tous les besoins. On retrouvera d'ailleurs, si on le désire, ces parties dans l'édition pour orgue.

M. Gravier n'a pas voulu, et il a eu raison, laisser à chacun le soin d'accompagner ses cantiques à sa façon. L'harmonie, destinée à soutenir le chant d'un morceau, le complète, et quand elle est bien comprise, elle joue, sinon un rôle prépondérant, du moins un rôle nécessaire dans l'ensemble. C'est ce principe qui

a guidé l'auteur. Dans les préludes, il prépare la mélodie et en détermine soigneusement le ton et la mesure. L'harmonie s'adapte ensuite au chant, tout en restant libre et dégagée, développant l'idée mélodique et la complétant; elle est douce et moelleuse, distinguée, évite cependant la prétention, tout en ne tombant jamais dans la banalité ou la monotonie. Cet accompagnement, quoique fait pour le chant, possède ainsi une vie propre assez complète, pour qu'on puisse jouer le morceau d'orgue indépendamment du cantique.

Nous pouvons donc le répéter sans craindre un démenti : le travail de M. Gravier est de tout point excellent. Des vers bien rythmés et bien pensés, des mélodies pures et pénétrantes, une harmonie riche et variée forment un ensemble où éclate une remarquable unité d'inspiration. E. Jacquier.

Le Grand Siècle. Boileau, par Mgr Ricard, prélat de la Maison de S. S., professeur honoraire aux Facultés d'Aix et de Marseille. Lyon, Vitte, in-18 de 337 p.

Les lecteurs de l'*Université catholique* savent avec quel charme Mgr Ricard sait parler de ses héros. Il excelle à les faire revivre, agir et parler sous nos yeux, et l'on se figure être l'un de leurs contemporains et de leurs intimes. Ils éprouveront cette illusion s'ils ont heureusement le loisir et le profit de lire ce petit volume sur Boileau, notre classique par excellence. Ce que d'autres ont dit longuement et avec beaucoup d'érudition, dans des ouvrages de mérite fort divers, Mgr Ricard le résume ici avec beaucoup d'aisance et le met à la portée de tous. Les esprits les plus sérieux et les plus délicats seront satisfaits en même temps que les plus mobiles et les plus jeunes seront captivés et instruits. Voici d'ailleurs comment l'auteur explique son dessein dans la Préface :

« Nous allons, nous aussi, essayer de redire, sinon avec des considérants nouveaux, du moins sous une forme nouvelle, pourquoi Boileau est tout à la fois le plus contesté et le plus populaire de nos grands poètes du Grand Siècle.

« Rien, ce nous semble, dans les travaux savants auxquels se sont livrés les biographes et les commentateurs, n'a échappé à nos consciencieuses recherches. Peut-être pourrons-nous revendiquer la modeste gloire d'avoir ajouté quelque menue brindille à cette gerbe superbe. Mais, ce que nous avons surtout ambitionné, c'est l'humble jouissance de remettre, en ce qui nous a

semblé être son vrai jour, le portrait du poète du bon sens, défiguré par les uns et obscurci à plaisir par les autres.

« Sans dissimuler les lacunes, — nous n'osons dire, par crainte de manquer au respect qui lui est dû, les défauts de Boileau, — nous avons essayé de le replacer sur son piédestal d'autrefois, tel que l'admirèrent et aussi l'aimèrent nos devanciers, car Boileau fut aimé et il méritait de l'être. »

E. B.

Ven. P. Ludovici de Ponte Meditationes de præcipuis fidei nostræ mysteriis de hispanico in latinum translatæ a Melchiore Trevinnio, S. J., de novo editæ cura Augustini Lehmkuhl, S. J. 6 parties en 6 vol. in-24, de 370, 266, 530, 464, 372 et 550 p. Fribourg en Brisgau, Herder. 1889-1890.

Manna quotidianum sacerdotum, sive preces ante et post missæ celebrationem, cum brevibus meditationum punctis pro singulis anni diebus, auctore J. Schmitt, ss. th. dr. et in Eccl. cathedr. Friburg canon. Editio 3a. 3 vol. in-24, de 473, 546 et 580 p. Fribourg en Brisgau. Herder, 1890.

Le titre de ces ouvrages en indique suffisamment le contenu, et nous n'avons pas besoin de dire que tous les prêtres y trouveront un aliment sûr et abondant pour leur piété.

Les méditations du vénérable Louis du Pont sont une mine inépuisable, et la traduction nouvelle du célèbre P. Lehmkuhl doit remplacer les anciennes.

Dans le livre du chanoine Schmitt, les points de méditation, si nets et si nourris, qui sont proposés pour chaque jour de l'année, nous semblent plus utiles et plus estimables encore que les prières qui forment le corps de l'ouvrage.

J.-M.-A. Vacant.

Saint Antoine de Padoue, sa légende primitive et autres pièces historiques avec des sermons inédits et nouveaux, et un manuel de dévotion, par le T. R. P. Hilaire de Paris, Docteur de l'Ordre des FF. MM. CC. de Saint-François d'Assise. — Beau vol. in-8 de LI-290 pages, avec gravure. Imprimerie de Notre-Dame des Prés à Montreuil-sur-Mer, 1890. — Paris, librairie Saint-Paul; Genève, Trembley. Prix : 5 francs.

La légende primitive de saint Antoine de Padoue est une découverte du R. P. Hilaire ; les Bollandistes avaient vainement cherché le texte original, et, à leur grand regret, n'avaient pu l'insé-

rer dans leurs Actes ; il était réservé au P. Hilaire de faire cette heureuse découverte; voici comment il la raconte lui-même : « Saint Antoine de Padoue a reçu du ciel la grâce de faire retrouver les choses perdues ; et ce singulier privilège qu'il exerce si souvent, il s'en est enfin servi pour lui-même. Il y a quelques années, en même temps qu'il me faisait rapporter une Relique précieuse, perdue depuis dix ans dans une forêt de la Suisse, il me faisait aussi rencontrer dans le même pays, au fond des archives d'un couvent, sa précieuse Légende. »

Dans la préface, l'auteur fait l'histoire de la légende primitive et de ses divers manuscrits. La première partie de l'ouvrage contient la Légende en latin, texte original, avec des variantes, des notes et autres documents complémentaires. La deuxième partie contient trois sermons, dont le premier est du B. Ange Clavas, grand orateur du xv[e] siècle. La troisième partie est un *manuel de dévotion à saint Antoine de Padoue*. On y trouve la *vie de saint Antoine*, traduite de la Légende ; des prières et des hymnes à saint Antoine ; enfin un opuscule, connu sous le nom de *Samuel évangélique*, publié pour la première fois sous Louis XIV par l'Ordre des Frères Mineurs. Cet ouvrage de piété se recommande de lui-même aux âmes fidèles, à la fois éclairées et sans respect humain, qui l'accueilleront avec autant de joie que de profit. X.

Théodore Wibaux, zouave pontifical et jésuite. Magnifique volume, format grand in-8 jésus de 300 pages, illustré de 36 gravures, broché 3 fr., franco 0 fr. 60 en plus. — Société de Saint-Augustin, Lille et Lyon.

Déjà quelque peu jésuite quand il était zouave, zouave encore quand il devint jésuite, Théodore Wibaux était bien un de ces hommes que rêvait saint Ignace quand il créa sa Compagnie. C'est assez dire que le héros de ce livre fut une volonté. Ce fut aussi un cœur d'or et une intelligence d'élite. Réunissez ces trois forces, ces trois grâces dans un jeune homme, et jetez-le par une double vocation dans les joies, les périls et les gloires de la croisade romaine, dans les douleurs et les désastres de l'année terrible, dans les ferveurs et les labeurs d'une courte vie religieuse, couronnée par une mort souriante et sans peur, vous aurez ce livre qui a l'intérêt d'un roman, le charme intime d'une étude pyschologique, la saveur d'un tournoi littéraire où l'auteur et le héros se disputent la palme du bien dire ; qui enfin montre

à la jeunesse comment il faut aimer et servir l'Eglise, la patrie et les âmes. De belles gravures promènent le lecteur sur les pas du zouave et sur ceux du jésuite à Rome, en France, à Jersey.

X.

L'Egypte, Souvenirs bibliques et chrétiens, par le P. M. Jullien, S. J., missionnaire au Caire. — Un volume grand in-8° jésus de 300 pages, illustré de 25 gravures, prix, 3 francs; franco, 3 fr. 60. — Desclée, de Brouwer et Cie. — Lille, Paris et Lyon.

L'Egypte fut, pendant plus de deux siècles, le séjour du peuple de Dieu ; elle a donné asile à la Sainte Famille; ses déserts sont devenus le berceau de la vie monastique; ses campagnes, teintes du sang des Croisés, furent témoins de la captivité de saint Louis.

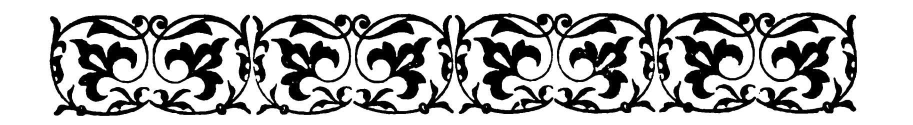
Dans le but de rechercher les traces laissées par de tels souvenirs, le R. P. Jullien a parcouru en tout sens l'immense et mystérieux désert. Il a écrit avec une simplicité charmante le récit de ses excursions. On trouve çà et là des renseignements très précis sur l'histoire et la géographie de l'Egypte, sur les usages, les mœurs, les croyances de ses habitants, sur sa fertilité si renommée, son climat, sa flore, sa zoologie, sa minéralogie. Les Cophtes, descendant des anciens Egyptiens et devenus chrétiens dès le commencement de notre ère, sont, malgré leur erreur, les dépositaires naturels des premières traditions de l'Eglise d'Egypte. Le R. P. Jullien a consulté souvent leurs bibliothèques. C'est en comparant certains passages de leurs livres avec d'autres documents de l'antiquité chrétienne, et en les contrôlant sur les lieux mêmes, qu'il a pu réunir de la façon la plus complète les souvenirs qui se rapportent au séjour de la Sainte Famille en Egypte. Le village de Mataryeh, voisin des ruines d'Héliopolis, fut le lieu de sa résidence habituelle, pendant les deux années de son exil.

Dans le célèbre *jardin de Baume*, on voit la source que, d'après la tradition et les documents anciens, l'Enfant Jésus fit jaillir par sa toute-puissance, et l'*arbre de la Vierge*, un rejeton, pouvant avoir 400 ans, de l'ancien sycomore dont les racines subsistent encore.

X.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



L'ÉCOLE SCIENTIFIQUE

D'ALEXANDRIE

I. — Les successeurs d'Alexandre. — Ptolémée Lagus en Egypte. — Fondation de l'école d'Alexandrie. — Euclide et la géométrie. — Eratosthène et l'astronomie.

II. — Archimède. — Ce qu'on sait de sa vie. — Le siège de Syracuse. — Sa mort tragique. — Résumé de ses travaux en géométrie et en mécanique. — Ses méthodes de recherche et ses démonstrations. — Ses découvertes en physique.

III. — Apollonius de Perge. — Son traité des Coniques. — Rapprochement entre son œuvre et celle d'Archimède.

IV. — Déclin de l'école d'Alexandrie. — Ses causes. — La période romaine. Caractères propres de la science chez les Romains. — Pline, Vitruve. — Tendances pratiques et utilitaires.

I

Alexandre venait de mourir. Parti d'un coin de la Grèce, ce prodigieux conquérant avait en peu d'années subjugué l'ancien monde, sur lequel il avait passé comme un ouragan. Les vieilles monarchies s'écroulaient devant lui; les peuples, frappés d'admiration et de stupeur, renonçaient à toute résistance; les chefs d'Etat, les hommes de guerre ne songeaient même pas à fermer le retour à sa terrible phalange, lorsque, dans son audace, il l'eut conduite jusqu'aux extrémités de l'Asie, jusqu'aux Indes. Le monde bouleversé attendait un nouveau législateur. Ce rôle était

réservé à d'autres. Pour lui, après avoir rempli sa mission providentielle, à peine âgé de 33 ans, il allait finir vulgairement dans la ville même des Balthasar et des Sardanapale. D'après la tradition commune, des excès, aidés peut-être par le poison, eurent raison de celui devant lequel, suivant la parole des Livres saints, « la terre s'était tue » (1).

Après lui, ses capitaines se disputent ses dépouilles, au milieu des ruines et du sang. Antipater règne en Grèce ; Seleucus, Antigone, Eumène, Lysimaque se partagent l'Asie ; de son côté, Ptolémée, fils de Lagus, obtient l'Egypte, et, sous le nom de Ptolémée Soter, fonde la célèbre dynastie des Lagides qui, pendant plusieurs siècles, régna sur ce pays et lui procura une grande prospérité. C'est à ce prince, en particulier, qu'on doit la fameuse école d'Alexandrie, dont l'éclat devait bientôt éclipser celui de toutes les écoles rivales.

Ailleurs, c'est presque toujours un homme de génie, un Thalès, un Pythagore, un Platon, qui fonde son école, qui lui fraye la voie, lui imprime la direction et décide de son avenir. Ici rien de pareil. Le roi Ptolémée n'avait, de lui-même, aucune prétention à la philosophie et à la science ; mais il avait le sentiment et l'estime de ces grandes choses ; il comprenait tout l'éclat qu'elles peuvent donner à un pays, et comment cet éclat rejaillit naturellement sur celui qui exerce la souveraineté.

Mais comment procéder à une telle fondation ? Où trouver les hommes de génie, ou simplement les savants de mérite nécessaires pour organiser une telle œuvre ? Ptolémée suivit pour cela une méthode extrêmement simple et cependant d'une merveilleuse efficacité, comme la suite l'a prouvé.

Le calme de la vie, la tranquillité de l'esprit, la liberté du travail et l'initiative des investigations : telles sont les premières conditions des études scientifiques vraiment fécondes. Il est aussi essentiel que le savant se trouve à l'abri des préoccupations de la vie matérielle et qu'il ait sous la

(1) Machab. lib. I. cap. 1, v. 3.
« ... et siluit terra in conspectu ejus. »

main les ressources suffisantes pour conduire à bonne fin ses études et ses recherches. Il faut enfin qu'il se sente encouragé, protégé, honoré, et, au besoin, défendu contre les attaques des ennemis ou des envieux. Or, ce sont là précisément les avantages précieux que le roi Ptolémée offrait aux savants étrangers qui allaient profiter de son hospitalité princière et poser les premiers fondements de la nouvelle école.

Le choix de la ville d'Alexandrie était d'ailleurs des plus heureux. Située dans une région centrale où venaient converger trois continents, elle se prêtait admirablement à ces relations multiples qui ne sont pas moins nécessaires pour les transactions de l'esprit que pour celles du commerce. De plus, les savants auxquels on devait faire appel, en Grèce, en Ionie, en Italie, n'auraient pas à subir un exil; ils quittaient à peine leur patrie; ils pouvaient, quand ils le voulaient, revoir leur famille, leurs amis, leurs collaborateurs, tous ceux avec qui ils avaient besoin de conférer et d'échanger des idées. Ajoutons encore que, parmi ces savants, plusieurs retournaient ensuite dans leur patrie, où ils rencontraient souvent des conditions plus favorables pour la continuation de leurs travaux et de leurs découvertes. Ainsi se constituaient, à proximité, des colonies scientifiques, et comme des foyers secondaires, en rayonnement incessant avec le foyer principal. C'est là, en particulier, que, par leurs leçons et leur exemple, des maîtres éminents inspiraient le goût de l'étude, provoquaient les vocations et faisaient la première, et toujours si décisive, éducation des intelligences d'élite qui devaient ensuite assurer le recrutement, la prospérité et la vie de la grande école.

Restait la question même du recrutement. De nos jours, on ne manquerait pas d'y procéder en ouvrant des concours solennels et en organisant une longue série d'examens et d'épreuves compliquées; le roi Ptolémée simplifia encore notablement les choses, et ne s'en trouva pas plus mal. Il se borna à faire une enquête pour découvrir, dans les écoles étrangères, les savants qui, par leur enseignement et leurs travaux, avaient donné les meilleures preuves de leur ta-

lent et qui paraissaient plus particulièrement disposés à entrer dans ses vues et ses projets.

Citons tout d'abord Euclide, vers — 280, le fondateur de la géométrie vraiment scientifique. Le premier, il introduisit dans cette branche des sciences l'ordre, la méthode, une logique rigoureuse; de sorte que son œuvre a atteint, du premier coup, la perfection. Aujourd'hui encore, après plus de deux mille ans, c'est toujours la géométrie euclidienne qui règne à peu près sans partage dans l'enseignement. On a pu y ajouter, on n'y a rien changé. Ce n'est pas que les tentatives aient fait défaut : témoin cette théorie des parallèles, et ce célèbre *postulatum*, qu'on a essayé de remanier sous toutes les formes; les plus perspicaces s'y sont trompés, et les plus habiles y ont échoué.

Euclide avait étudié d'abord à Athènes, à l'école de Platon; mais peut-être s'était-il attaché à la devise du maître plus que celui-ci ne l'eût souhaité; la philosophie et la métaphysique des idées durent passer au second plan, et la géométrie finit par régner en souveraine dans cette puissante intelligence. Il est probable que les platoniciens, ses compatriotes, ne firent pas de trop vives instances pour le retenir lorsque Ptolémée Lagus, plus clairvoyant, lui fit des offres pour l'attirer dans son école naissante d'Alexandrie.

L'enseignement d'Euclide eut promptement un grand éclat; le roi lui-même aimait à assister à ses leçons; mais il s'aperçut bientôt que l'étude approfondie d'une science s'allie malaisément avec les soins et les soucis du gouvernement. Aussi, rebuté par les difficultés de l'étude, il aurait, dit-on, un jour interpellé le maître en lui demandant s'il n'y aurait pas quelque procédé plus commode de démonstration; et c'est à cette occasion qu'Euclide lui aurait répondu, avec une respectueuse liberté, ce mot conservé par la tradition, « qu'il n'y avait pas de voie royale pour la Géométrie » : *Non est ad Geometriam via regia*.

C'est encore à Athènes que Ptolémée alla chercher Eratosthène, à qui il confia la direction de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie.

L'histoire nous le représente comme un vaste génie qui

avait embrassé tous les genres de connaissances, philosophe, orateur, poète, grammairien et mathématicien ; mais il est resté célèbre surtout comme astronome. Avant lui, l'astronomie n'avait guère été qu'un thème de dissertations et de théories ingénieuses à l'usage des philosophes; aucun ne s'était préoccupé de baser la science du ciel sur des observations sérieuses et précises. Grâce à la protection et aux libéralités du roi d'Egypte, il fit construire les *grandes armilles*, instruments pour la mesure des angles, qui servirent longtemps aux astronomes d'Alexandrie, et dont parle Ptolémée, plusieurs siècles plus tard. On jugera de leur précision, bien remarquable pour l'époque, en disant qu'ils permettaient de mesurer les angles à un douzième de degré près.

On doit à Eratosthène la détermination de deux éléments essentiels du système du monde : la mesure de la circonférence de la terre; et, en second lieu, l'inclinaison du cercle de l'écliptique sur le cercle de l'équateur. Chose bien digne de remarque, le procédé employé par l'astronome alexandrin est exactement celui dont se serviront les astronomes modernes. Ceux-ci auront sans doute des instruments d'observation plus parfaits, mais, au fond, la méthode scientifique sera la même. Il y a plus encore : le résultat obtenu approcherait, d'une manière étonnante, de l'exactitude rigoureuse; l'écart, calculé en partant de la longueur connue du stade égyptien, ne dépasserait pas 120.000 mètres sur 40 millions, soit environ 1/300. Il y a là sans doute, en dehors du mérite du savant, quelque heureuse coïncidence, car les instruments dont il se servait ne comportaient pas une telle précision; mais les hasards de ce genre n'arrivent d'ordinaire qu'à ceux qui en sont dignes.

II

Avec Archimède, nous atteignons le point culminant de la science chez les anciens. Cet homme, d'un génie extraordinaire, n'est pas seulement le premier des savants de

son temps, mais il les surpasse infiniment. On pourrait le comparer à l'un de ces pics gigantesques qui se dressent au milieu d'une vaste chaîne de montagnes, qui dominent tous les autres sommets, et qui restent encore visibles à l'horizon lointain lorsque ceux-ci, avec la distance, ont depuis longtemps disparu. Mais il y a plus; non seulement il a dominé son époque, mais il l'a singulièrement devancée. Quelques-uns des problèmes qu'il a résolus supposeraient la connaissance des théories modernes les plus élevées et les plus ardues. A certains moments, on pourrait se croire en présence d'un savant contemporain, et on serait tenté de le prendre pour un membre de nos académies, en possession des théories et des méthodes les plus parfaites de la science moderne. En réalité les ressources dont il pouvait disposer étaient extrêmement limitées; il lui fallait tout créer, tout tirer de son propre fonds, et à l'occasion suppléer à ce qui lui manquait par des efforts inouïs, ou par une sorte de divination qui excite au plus haut degré l'admiration de ceux qui sont capables d'en juger.

Archimède était d'origine princière, proche parent du roi Hiéron de Syracuse. Toutefois il ne se prévalut jamais de cet avantage naturel pour ambitionner la richesse ou les honneurs, ni pour exercer des fonctions publiques. La science fut son partage exclusif. Tout jeune encore, il alla étudier à l'Ecole d'Alexandrie, où il reçut les leçons d'Euclide. D'après la tradition, il se fit remarquer, dès cette époque, par des inventions importantes. Il aurait perfectionné les procédés alors usités pour le dessèchement des marais de la basse Egypte, et donné le moyen de contenir le cours du Nil par des digues insubmersibles.

Après s'être formé à l'école des savants alexandrins, il revint dans sa patrie, et, sous le règne long et pacifique de Hiéron, il s'occupa uniquement des travaux scientifiques qui ont immortalisé son nom. Eloigné comme il l'était des affaires publiques et du tumulte de la Cour, il ne faut pas s'étonner si les détails de sa vie restent ignorés; on n'en connaît guère que la fin tragique.

Hiéron avait gouverné heureusement et pacifiquement

la Sicile pendant près d'un demi-siècle, grâce à son alliance avec les Romains. Après sa mort, survenue en — 215, il eut pour successeur son petit-fils Hiéronyme qui, loin d'imiter la prudence de son aïeul, rompit l'alliance romaine et s'attira la guerre. Le Sénat envoya en Sicile une armée et une flotte, commandées par Marcellus, pour faire le siège de Syracuse. Mais malgré leur immense supériorité, les Romains se trouvaient en présence d'un adversaire imprévu, d'un nouveau Briarée, qui déconcertait tous leurs plans et leurs manœuvres par ses inventions et ses machinations. Archimède, en effet, prit part à la défense et imagina, à cette occasion, une foule d'engins et de machines de guerre, dont les historiens racontent les effets prodigieux. Les unes lançaient des traits et de pesants projectiles à de grandes distances; les autres saisissaient les vaisseaux ennemis, les soulevaient et les laissaient lourdement retomber au fond de la mer; il y avait aussi ces fameux miroirs ardents, dont il est tant parlé, qui mettaient le feu à ces vaisseaux. En faisant la part de ce qu'il y a d'exagéré et de légendaire dans les récits, il n'est pas moins certain que les inventions d'Archimède portèrent la stupéfaction et le désordre parmi les assiégeants. Il fallut renoncer à prendre la ville de vive force, et se résigner à un siège régulier qui dura trois années; et encore les Romains ne purent s'en emparer que par surprise. Marcellus avait ordonné d'épargner la vie du savant; mais son ordre ne fut pas observé. La ville était déjà prise et mise au pillage; et, cependant, Archimède impassible, et comme étranger aux événements, était tout absorbé dans la solution d'un problème, peut-être cherchait-il, en ce moment même, quelque nouvelle combinaison pour prolonger une résistance désespérée. Un soldat pénètre alors dans sa demeure, lui enjoint de le suivre, et comme le savant tardait, il le perce de son épée.

La plupart des traités composés par Archimède sont parvenus jusqu'à nous; les uns dans le texte primitif, c'est-à-dire dans le texte grec; les autres dans des traductions latines; d'autres encore nous ont été transmis par les Arabes. Ils ont été réunis et publiés en français par

M. Peyrard, en 1807 et 1808. On peut les classer en deux catégories. Dans la première se trouvent les travaux qui concernent la géométrie pure, sous les titres suivants : *la Sphère, le Cylindre, la mesure du Cercle, les Conoïdes, les Sphéroïdes, les Hélices;* la seconde comprend les recherches relatives à la mécanique et à l'équilibre des fluides : *de l'équilibre des plans, de la quadrature de la Parabole, des corps portés sur un fluide.* Ajoutons encore deux traités intitulés : *les Lemmes* et *l'Arénaire.* Le premier est un recueil de diverses propositions isolées, non susceptibles d'être réunies en corps de théorie; le second a pour objet l'étude des propriétés de l'infini, ou plutôt de l'indéfini mathématique, et s'appuie sur des considérations extrêmement curieuses appartenant à la théorie des séries.

Plusieurs des questions traitées par Archimède étaient de l'ordre le plus élevé ; nous citerons, par exemple, le problème de l'équilibre d'un conoïde parabolique plongé dans un liquide. Aujourd'hui on est en mesure d'aborder ces questions sans trop de difficulté, mais il a fallu pour cela les progrès accumulés des méthodes mathématiques pendant de longs siècles ; il faut, en particulier, avoir à sa disposition le puissant instrument de l'analyse infinitésimale, dont la découverte est toute moderne. Mais rien de tout cela n'existait à l'époque d'Archimède. C'est assez dire que ces questions étaient fort au-dessus de la portée des savants de son temps; aussi avaient-ils de la peine à le suivre, et, ne pouvant pas se rendre un compte précis de ses démonstrations, ils en venaient quelquefois à les critiquer et à en contester l'exactitude. De nos jours, cela n'est plus possible, mais on en est à se demander quelle a été la véritable voie suivie par l'inventeur dans ses recherches.

Au premier abord, ses démonstrations ont un aspect bizarre, et procèdent par des routes détournées qui ne paraissent pas avoir de rapport direct avec la question étudiée. Citons, par exemple, le problème de la quadrature de la parabole, dont il donne deux solutions complètement distinctes. L'une d'elles repose exclusivement sur des considérations empruntées à la mécanique, où l'on voit intervenir

d'une façon fort inattendue, les lois du levier et les propriétés de la balance. De là une démonstration qui peut être comparée à un organisme compliqué. Le lecteur est obligé de suivre l'auteur à travers une longue série de théorèmes distincts qui se suivent sans lien apparent. Cependant, avec de l'attention et de la patience, on reconnaît que chacun d'eux, pris isolément, est vrai; puis, que chacun vient à son tour écarter ou résoudre une des difficultés qui se présentent; et enfin, que l'ensemble constitue une démonstration inattaquable. Les savants, qui se sont donné la peine de les suivre dans le détail, et d'en constater la parfaite exactitude, sont saisis d'un profond étonnement, et ne peuvent se lasser d'admirer les ressources extraordinaires de ce puissant génie, luttant avec de telles difficultés, et trouvant, pour les résoudre, des méthodes qui devancent de dix-huit siècles celles dont les modernes sont si fiers.

La solution relative à l'équilibre du segment de conoïde parabolique donne encore lieu à d'autres motifs d'étonnement non moins inattendus. Cette solution, en effet, est donnée par une suite d'énoncés très longs, très complexes, et, au premier abord, inextricables. Aujourd'hui, tout cela peut être simplifié et rendu intelligible par la traduction en formules algébriques; mais l'algèbre était inconnue aux anciens, et alors on peut se demander par quels ingénieux stratagèmes, par quelles intuitions de génie l'auteur a pu y suppléer. Dans tous les cas, il faut nécessairement admettre que, avant de formuler ses démonstrations sous une forme absolument synthétique, Archimède y était d'abord parvenu par une méthode vraiment analytique qui lui appartenait en propre.

La même remarque s'applique à un certain nombre de géomètres, soit anciens, soit modernes, auxquels on peut adresser le reproche d'avoir fait souvent un secret de leur méthode et de s'être bornés à présenter leurs démonstrations sous une forme enveloppée et étrange. En dissimulant ainsi la route suivie, et en cachant soigneusement le véritable instrument de leurs recherches, ont-ils voulu inspirer l'étonnement ou provoquer l'admiration, en présen-

tant leurs découvertes comme le fruit d'une intuition supérieure, ou d'une sorte de divination mystérieuse? Ou bien voulaient-ils se réserver exclusivement le secret et le bénéfice de leur méthode, afin de ne pas s'exposer, en le divulguant, à se susciter des rivaux et d'heureux émules? On peut encore admettre qu'à l'origine cette théorie, instinctivement trouvée par eux, ne leur paraissait pas posséder dès lors ces caractères de certitude et de netteté auxquelles toute théorie doit satisfaire avant d'être admise définitivement dans la science. Peut-être aussi sentaient-ils le besoin de justifier à leurs propres yeux les résultats obtenus par la nouvelle méthode; c'est pourquoi ils se croyaient obligés de reprendre leurs démonstrations par d'autres voies, de manière à faire, après coup, la vérification de leurs résultats, et à obtenir de la sorte une nouvelle démonstration, indirecte sans doute et compliquée, mais, cette fois du moins, définitive et hors de toute contestation. Cette dernière hypothèse paraît de beaucoup la plus probable en ce qui concerne Archimède.

Pour achever de définir le rôle glorieux d'Archimède, il reste à donner une idée des services qu'il a rendus aux sciences expérimentales. On pourrait d'abord être porté à croire qu'il ne sortit guère du domaine de la science pure et qu'il fut exclusivement géomètre; ce serait une grave erreur. Par ses inventions et ses machines ingénieuses, notamment à l'occasion du siège de Syracuse, on est déjà en mesure de juger des progrès considérables qu'il avait réalisés dans la mécanique appliquée. C'est encore à lui que revient l'honneur d'avoir posé les premiers fondements de la physique.

Un jour, rapporte la tradition, les habitants de Syracuse furent fort surpris de rencontrer sur leur passage un homme qui, au sortir du bain, et dans un costume des plus primitifs, traversait en courant les rues de la cité et regagnait précipitamment sa demeure, en s'écriant « εὕρηκα, j'ai trouvé, j'ai trouvé ! » C'était Archimède, et, ce jour-là, les Syracusains purent, au moins un moment, avoir des craintes pour la raison de leur illustre compatriote. Qu'avait-il donc

trouvé, et quel était le motif de cette précipitation fiévreuse ?

En réalité, Archimède venait de faire une de ses plus grandes découvertes ; il avait hâte de rentrer chez lui pour l'étudier de plus près, et la fièvre dont il était animé prouvait simplement l'importance capitale qu'il attribuait à l'idée nouvelle. Il venait en effet d'entrevoir, pour la première fois, le principe fondamental de l'hydrostatique, concernant l'équilibre des corps plongés dans un liquide ; et les Syracusains avaient vu, sans s'en douter, passer, sous leurs regards étonnés, le fondateur de la physique.

C'est un caractère propre des grands génies d'être universels, et d'exceller dans tous les genres de connaissances auxquelles ils s'appliquent. On ne saurait contester que ce caractère convienne tout particulièrement à Archimède, et soit amplement justifié par le vaste ensemble de ses travaux et de ses découvertes.

III

Près d'Archimède, et à moins d'un demi-siècle d'intervalle, vient se placer une autre grande figure de l'Ecole d'Alexandrie : Apollonius de Perge (né à Perga en Pamphylie, vers — 250), qui florissait sous le règne de Ptolémée Philopator. Son principal titre de gloire consiste dans le célèbre « Traité des coniques », dont nous allons essayer de donner une idée.

« Les livres, a dit le poète, ont leurs destinées. » On pourrait en dire autant de certaines théories scientifiques, et, en particulier, de celle des sections coniques.

Les plus célèbres géomètres s'y sont appliqués, avant même que la géométrie fût constituée comme science, et sans se douter du rôle que l'avenir leur réservait. Platon paraît être le premier qui s'en soit occupé et qui en ait introduit l'étude dans son école philosophique, non pas à titre scientifique proprement dit, mais plutôt comme une sorte de gymnastique intellectuelle ou d'exercice de logi-

que pure, afin d'habituer ses élèves à tirer des conséquences rigoureuses de principes servant de point de départ. Après lui, ses disciples continuent d'observer cette discipline et apportent leur contingent d'investigations. Au début de son traité, Apollonius a soin de rappeler les travaux de ses prédécesseurs et de signaler ce qui revient à chacun d'eux. Il mentionne notamment un certain nombre de Platoniciens, parmi lesquels on peut citer Ménechme, Dinostrate, Archytas de Tarente et Eudoxe de Cnide. Les alexandrins viennent ensuite avec leurs méthodes plus parfaites, avec l'esprit plus complètement scientifique qui les caractérise. On peut citer, par exemple, Euclide, Eratosthène, Conon de Samos. Archimède s'occupe à son tour des mêmes questions, incidemment il est vrai, à l'occasion de la parabole et des conoïdes, mais en réalisant un progrès décisif. Enfin Apollonius en fait le centre et l'objet à peu près exclusif de ses investigations.

Son traité se compose de huit livres. Dans les quatre premiers, il s'attache à reproduire, en les complétant et en les perfectionnant, les résultats et les démonstrations de ses devanciers. Dans les quatre suivants, il expose au contraire les découvertes qui lui appartiennent en propre, et parmi lesquelles se trouvent, en particulier, les propriétés des diamètres conjugués, désignées encore aujourd'hui sous le titre de théorèmes d'Apollonius. L'ensemble forme un traité complet sur la matière; pendant bien des siècles, et jusque dans les temps modernes, on se bornera à le commenter, mais sans y rien d'ajouter d'essentiel.

L'œuvre d'Apollonius, quoique se rapportant à un ordre de questions limité dans le domaine immense des mathématiques, est peut-être la plus parfaite que la science antique ait produite. Aussi ne faut-il pas s'étonner si elle excita une profonde admiration parmi les contemporains d'Apollonius qui, d'un commun accord, l'ont surnommé le *Grand Géomètre;* titre qu'ils n'ont pas accordé à Archimède. Mais aussi, quelle différence et quel contraste! Archimède procède par sauts et par bonds; il saisit son lecteur, l'entraîne par des chemins abrupts, à travers les précipices, et le

transporte tout haletant à des sommets inexplorés. L'intelligence humaine se plie difficilement à de telles rigueurs, et proteste. Avec Apollonius, au contraire, elle se trouve en présence d'un but suffisamment élevé pour exciter son intérêt et mettre en jeu son activité, sans dépasser les forces naturelles, et sans exiger des efforts violents. Dans son œuvre, en effet, tout est bien coordonné et harmonieusement proportionné ; les méthodes n'ont rien de heurté, les démonstrations rien de mystérieux ni d'artificiel ; les propositions se suivent et découlent naturellement les unes des autres ; les voies sont sûres et d'un accès facile ; les pentes sont bien ménagées ; nulle part le voyageur n'est exposé à prendre le vertige, et il arrive doucement, presque sans s'en douter, aux sommets promis, d'où son regard peut embrasser un magnifique horizon.

Lorsque un savant de génie a porté une théorie à un grand degré de perfection, son œuvre fait loi pendant une longue période de temps ; ou se borne à l'interpréter et à la commenter. Les commentateurs d'Apollonius sont en effet très nombreux dans les écoles grecques ; on en trouve chez les Arabes pendant le moyen âge, et jusque parmi les savants qui se rapprochent des temps modernes. Au XIV[e] siècle, une ère nouvelle s'ouvre tout à coup avec les découvertes astronomiques. Jusque-là, les coniques n'avaient guère été pour les géomètres qu'un objet de spéculation pure ; Képler les transporte dans les espaces célestes ; elles définiront désormais les mouvements des astres, et seront le point de départ de toute l'astronomie. Avec Descartes, elles entreront dans le domaine de l'analyse algébrique, qui y trouvera une mine inépuisable de recherches et de précieux résultats. Avec les physiciens, elles pénétreront dans la mécanique, dans l'optique et dans la plupart des sciences appliquées. En étudiant les coniques avec tant de soin et de persévérance, Apollonius et les géomètres anciens n'avaient-ils pas quelque secret pressentiment de leurs hautes destinées ?

IV

A partir de l'époque où nous sommes parvenus, l'école d'Alexandrie, qui avait produit tant de savants illustres, va subir un temps d'arrêt considérable. Entre Apollonius et Ptolémée il s'écoule, en effet, un intervalle de plus de trois siècles. Dans cette période, on peut encore signaler des savants d'un mérite réel, mais bien inférieurs à leurs devanciers. Ils n'auront plus d'ailleurs pour objet principal la science pure, leurs efforts et leurs recherches se tourneront du côté des sciences expérimentales. Ils feront des observations curieuses, ils imagineront des appareils ingénieux, et seront ainsi les précurseurs de la physique moderne. Ctésibius (vers — 150) invente la pompe aspirante-foulante, imagine une espèce de fusil à vent pour lancer des projectiles, et construit les premières horloges à eau. Son disciple, Héron l'ancien (vers — 100), continue ce genre de recherches. On lui doit un appareil ingénieux qui fait partie des cabinets de physique sous le nom de fontaine de Héron, et encore un autre appareil très curieux appelé éolipyle. Ce dernier consiste essentiellement en une roue à réaction mise en mouvement par de la vapeur d'eau, et peut être considéré comme une première et lointaine ébauche de nos modernes machines.

Mais ces recherches d'un ordre secondaire ne sont pas elles-mêmes de longue durée. Elles cessent bientôt, et le silence se fait complet dans la fameuse école, ou plutôt, comme nous le verrons plus loin, le centre d'activité scientifique se déplace, au moins pour un temps, et les savants se transportent ailleurs.

On peut se demander la cause d'une telle déchéance après une telle prospérité. Peut-être faut-il la chercher dans une loi naturelle des œuvres humaines, auxquelles la perpétuité n'est pas assurée et qui participent aux fluctuations de toutes les choses périssables. Issues ordinairement d'une origine modeste, elles montent peu à peu à leur apogée, puis

déclinent plus ou moins rapidement et finissent par disparaître. Cependant, malgré un déclin passager, l'école d'Alexandrie n'en est pas encore là, elle se relèvera, et on la verra un peu plus tard jeter un nouvel et vif éclat. Pour avoir une explication plus immédiate de ce déclin, il suffit de se mettre en présence des événements politiques et sociaux d'une époque profondément troublée. La dynastie des Lagides, jadis si florissante, se débat maintenant au milieu de difficultés extrêmes. A l'extérieur, des guerres sans cesse renaissantes avec les rois séleucides de Syrie; à l'intérieur, la guerre civile, des révolutions de palais, avec des meurtres et des crimes sans nom. Dans ces conditions, la ville d'Alexandrie, siège du gouvernement, est à chaque instant le théâtre de tumultes populaires et d'émeutes sanglantes. Quelle pouvait être la liberté d'esprit des savants et le fruit de leurs travaux, au sein de ces désordres? Car les murs de l'école n'étaient sans doute ni assez élevés ni assez épais pour la mettre à l'abri du contre-coup des tragiques événements qui se déroulaient autour d'elle.

Bientôt va venir le moment de la conquête romaine, avec de nouvelles commotions. Déjà, sous le règne de Ptolémée VI Philométor, le Sénat avait dû intervenir dans les affaires d'Égypte. On se rappelle le fait de l'ambassadeur Popilius Lénas enfermant avec sa baguette, dans un cercle étroit, le roi de Syrie Antiochus Épiphane, pour l'obliger à renoncer au projet de combattre un allié du peuple romain. Cependant les événements se précipitent, et la conquête suit de près la phase de protection. Après la bataille de Pharsale (— 48), Pompée fuit en Égypte, où il est mis à mort sur les ordres du roi Ptolémée XII; puis, après la bataille d'Actium (— 31), Octave à son tour fait périr le roi Ptolémée XIV, dit Césarion, et l'Égypte est réduite en province romaine.

A partir de ce moment, les éléments déchaînés rentrent peu à peu dans l'ordre; le calme se rétablit, l'empire s'affermit et la domination romaine est partout acceptée sans contestation. C'est aussi le moment de la renaissance de l'école d'Alexandrie; mais les traditions de l'ancienne

école seront profondément modifiées, et l'on verra se produire de nouvelles tendances, avec un courant d'idées et d'études qui représentera ce qu'on peut appeler proprement la période scientifique chez les Romains.

Ce n'est pas à dire que ces fiers conquérants attachent une bien grande importance à cet ordre d'idées. A leurs yeux, les sciences, comme les arts, ne sont guère que des objets de luxe; ils en laisseront volontiers le monopole aux peuples vaincus. Pour eux, leurs préoccupations seront d'un genre tout différent; pour eux, comme l'explique leur poète Virgile, il s'agit, avant tout, de faire sentir au loin la puissance de leurs armes, d'imposer partout leurs lois, et de devenir enfin les maîtres du monde. Rien ne les arrêtera dans leur immense entreprise, rien ne les détournera de leur but. Cléments pour les peuples qui se soumettent, impitoyables pour ceux qui essaient de résister, ils iront devant eux, renversant tous les obstacles, jusqu'aux confins de l'univers, semblables à une marée irrésistible qui progresse toujours sans jamais reculer, et qui finit par tout submerger (1).

La nature d'ailleurs ne semble pas les avoir aussi heureusement doués à l'endroit des facultés scientifiques. Les grands génies militaires ou politiques abondent parmi eux; on n'y trouve pas un seul génie scientifique; mais seulement des commentateurs ou des érudits, des esprits curieux et chercheurs avides de savoir, mais incapables de soutenir la comparaison avec les illustrations des Écoles grecques.

Citons comme exemple l'un d'eux, peut-être le plus célèbre : Pline l'ancien, qui vivait sous Tite et Vespasien (23-79). Son histoire naturelle, en 37 livres, est une compi-

(1) Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas melius, cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.
Virg. Æn. Lib. VI, v. 847-854.

lation énorme, une sorte d'encyclopédie, comme on la comprendrait aujourd'hui, dont le plan ambitieux embrassait l'ensemble des connaissances humaines. Pour composer son traité, Pline avait amassé à grands frais une riche bibliothèque où il puisait incessamment ses matériaux. Pas un moment n'était perdu ; à table, au bain, en litière, il lisait et prenait des notes. Mais, n'ayant pas, par lui-même, d'idées ni de vues personnelles, il se bornait à recueillir les témoignages des auteurs plus anciens, et à les enregistrer sans les critiquer ni les discuter. Les récits puérils ou merveilleux, les fables et les légendes sont acceptés par lui sans discernement, et souvent même sont relatés avec une singulière complaisance. A côté d'Aristote, Pline ne peut donc guère être considéré que comme un compilateur érudit et savant, mais dont le jugement n'est pas toujours sûr, et dont les assertions ont généralement besoin d'être contrôlées.

On peut encore citer l'architecte Vitruve (mort en — 26), contemporain de César et de l'empereur Auguste, auquel il avait dédié son grand traité *de Architectura*. C'est un document précieux qui fait connaître à quel degré s'était élevé, chez les Romains, l'art de bâtir. On y trouve aussi des indications utiles relativement à la mécanique appliquée, à l'hydraulique et aussi à la construction des cadrans solaires. Toutefois, il s'agit presque exclusivement de science appliquée ; la science pure y fait à peu près complètement défaut.

Les résultats pratiques et utilitaires étaient en effet l'unique préoccupation des Romains en fait de science. Ils avaient une estime particulière pour Archimède, mais c'était précisément en raison de ses travaux en mécanique. Ils tenaient peu de compte du géomètre, mais ils n'avaient pas oublié l'ingénieur qui, pendant le siège de Syracuse, leur avait porté de si rudes coups. Un seul homme, avec ses inventions et ses machinations scientifiques, avait tenu en échec, pendant trois années, une flotte et une armée romaine ; cela méritait considération, et, à ce titre du moins, la science avait du bon.

Les mêmes tendances vont se manifester et s'accentuer encore dans la seconde période de l'école d'Alexandrie, où brilleront surtout les astronomes et les géographes.

C.-A. Valson,

Doyen de la Faculté catholique des sciences de Lyon.



MGR BERTEAUD

ÉVÊQUE DE TULLE

(1798-1878)

I. — Deux inaugurations.

« Deux hommes ont inauguré la phase, maintenant radieuse, de la prédication régénérée : Mgr Berteaud et le père Lacordaire. L'un vient avant l'autre et reste au-dessus ; mais chacun a concouru, selon son génie propre, à la création de cette école oratoire qui seule maintenant fait autorité, après avoir supporté les interdits infligés au grand dominicain et les plates réserves maugréant contre l'illustre chanoine. Au milieu des enthousiasmes qui répondaient de toutes parts en France aux accents inspirés de M. l'abbé Berteaud, le vieux gallicanisme des Pithou et l'art ramolli des Médicis râlaient leurs derniers grognements. Il sera toujours plus difficile de réformer que de produire, et, par le ministère de ce prédicateur alors étrange, le Verbe de Dieu voulait essayer en France un miracle de réformation en restaurant l'enseignement apostolique du surnaturel, comme il avait établi le surnaturel lui-même : *mirabilius reformasti.* Le Verbe divin était avec le prédicateur, le prédicateur a triomphé avec le Verbe divin. Je défie qu'on trouve aujourd'hui un indifférent pour le génie de l'évêque de Tulle, parmi ceux auxquels le catéchisme n'est pas étranger.



« Lacordaire, ce type magistral que je retracerais au second plan de cette petite étude si j'avais à faire un parallèle, effarouche les préjugés acclimatés chez nous à cette époque, au point que, dans certains séminaires, il était défendu, sous peine d'exclusion, de lire les Conférences de Notre-Dame. Plusieurs de nos évêques lui avaient, dit-on, fermé leurs chaires, et, si l'on osait acclamer cet orateur, il fallait se résigner à passer pour un sectateur du romantisme échevelé! Où sont désormais ces jugements des encroûtés du badigeon soi-disant classique? Tout en reconnaissant que de tels hommes sont inimitables pour le grand nombre, un esprit observateur nierait-il qu'ils ont donné au jeune clergé un branle électrique d'où sont nés l'amour de l'étude, l'estime de la science sacrée, le goût des idées supérieures, la préférence des méthodes scolastiques, la vigueur littéraire, et l'art de faire avouer par tout le monde que le prêtre catholique est encore le tabernacle vivant du savoir et le roi des esprits?... Saluons cette pléiade de prédicateurs qui entraînent aujourd'hui les foules, et disons : Il y a là de la puissance des Lacordaire! Sourions de consolation et d'espérance devant cette pépinière d'intelligences cléricales qui ont grandi, fleuri et fructifié, pour l'honneur du sanctuaire, de la presse, de nos universités, et disons : Il y a là de la sève de Berteaud! On connaît des évêques, déjà couronnés de l'auréole des docteurs en renom, qui se disent tout haut les disciples ou au moins les inspirés de l'évêque de Tulle. On connaît des publicistes admirés de l'Europe, qui vont prendre langue chez l'aigle de la Corrèze, et qui ne parlent jamais si bien que lorsqu'ils affectent de l'imiter ou qu'ils l'imitent sans s'en douter, comme le mouvement d'une artère imite la pulsation du cœur. On connaît des prédicateurs qui ont blanchi dans la carrière de l'apostolat, des écrivains qui ont multiplié les volumes, et qui jamais n'ont prévu un discours ou commencé une page sans passer de la Bible aux œuvres du grand prélat, pour allumer tout ensemble leur foi et leur verve au foyer des nobles et pures inspirations. Que nul de ces contemplateurs du beau doctrinal, littéraire et oratoire, ne réussise à en profiter autant

que le Corrège, dont la vue d'un chef-d'œuvre fit naître aussi le génie; c'est vrai. Mais chacun peut y puiser une ressource et un élan qui le soustrairont à la médiocrité quand ils ne l'élèveront pas au faîte. J'en prends à témoin les clergés de Tulle et de Limoges, tous les pays qu'évangélisa le chanoine théologal, tous les écrivains qui l'ont étudié, et toutes les lignes que ma plume a tracées (en dépit de mon ignorance et de ma nullité) pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et le triomphe de la foi.

« Deux religieux se retrouvaient un jour sur le seuil de leur couvent après quelques semaines de séparation, et, en s'embrassant, selon l'usage, ils se jetèrent l'un à l'autre une exclamation qui ajoutait beaucoup à l'expression joyeuse du revoir : Quelle rencontre ! dit celui-ci. — Quelle trouvaille ! dit celui-là. Tels furent les premiers mots échangés ou heurtés l'un par l'autre entre leur accolade fraternelle. Quelle était cette rencontre ? Quelle était cette trouvaille ? L'un avait *vu*, l'autre avait *lu* l'évêque de Tulle, et c'était pour la première fois ! L'avenir a prouvé qu'ils se sentaient frères une fois de plus dès ce moment d'expansion, mais d'une expansion qui avait tous les caractères d'un pressentiment filial, vis-à-vis de ce grand évêque que l'espace et le temps ne sépareront jamais de leurs cœurs, quoiqu'ils soient personnellement bien loin de lui. Ces deux heureux frères n'ont donc connu Mgr Berteaud que sur sa chaire épiscopale, et c'est surtout de leur témoignage que s'autorise la suite de ce petit écrit (1). »

(1) Cette page vigoureuse et hardie est tirée d'une brochure intitulée *l'Évêque de Tulle et ses quatre-vingts ans*, imprimée en 1872 sans nom d'auteur. Nous ne serons pas trop indiscret en disant qu'elle est due au talent de M. le chanoine Gondrand, récemment décédé curé de Saint-Chef, lui aussi un disciple illustre du grand évêque de Tulle. Nous lui ferons encore d'utiles emprunts, ainsi qu'à la notice écrite en 1870 par M. Léopold Giraud, au beau panégyrique funèbre de M. l'abbé Pergeline, aux chapitres de Louis Veuillot, et aux notes que nous devons à l'obligeance du R. P. Nicolas, des Oblats de Marie-Immaculée, le plus intime peut-être entre tous ceux qui ont compris et aimé l'éloquent évêque de Tulle, dont il fut d'ailleurs le théologien au Concile.

II. — La genèse.

Il naquit le 30 novembre 1798, fête du magnanime apôtre saint André, dans cette ville de Limoges, dont il disait, avec un patriotique orgueil, que les beaux talents y abondent, que les nobles traditions s'y perpétuent, et que les fiers caractères s'y conservent.

Au baptême, que lui donna clandestinement un prêtre proscrit, on le décora (1) de ces noms, prophétiques comme son jour natal : Jean-Baptiste, Pierre, Léonard : Jean-Baptiste, le précurseur du Verbe incarné ; Pierre, l'affirmateur inspiré de sa divinité ; Léonard, le disciple et le coopérateur de saint Rémy, ce vrai père de la patrie française.

La maison où il reçut la vie lui fut toujours sacrée. Il y a dix ans, le jour des solennelles *Ostensions*, j'avais l'honneur de l'assister, au retour de la procession. La foule se pressait, avide de le voir, de l'entendre, de baiser sa main, de recevoir sa bénédiction. Tout à coup il s'arrêta, et la foule émue fit silence. Je le regardai : des larmes roulaient sur ses joues.

— Monseigneur, lui demandai-je, quel souvenir se rattache pour vous à cette maison ?

— Celui de ma naissance et de mon baptême, je rends grâce à Dieu, et je prie pour ceux qui ne sont plus.

Auprès du berceau de Jean-Baptiste veillait une femme de grand sens, de grand caractère et de grand cœur, ferme et douce, tendre et courageuse, ardemment et sagement pieuse, n'ayant pas d'autre ambition que de faire de son fils un solide chrétien, et qui, sans s'en douter, aimable instrument de la Providence, ouvre dans son cœur la source

(1) L'expression, dont se sert M. Pergeline, à qui appartient ce début, était dans la pensée de Mgr Berteaud. Un jour, il voulut qu'en tête de ses Mandements on imprimât ses noms de baptême en majestueuses capitales, tandis que le nom de maison restait imprimé en caractères ordinaires. C'est d'ailleurs l'esprit de l'Eglise qui désigne ses saints, ses pasteurs, ses religieux et même les simples fidèles, uniquement par leur nom de chrétien.

mystérieuse d'où s'épanchera plus tard le fleuve opulent dont les flots harmonieux réjouiront la cité de Dieu.

Nul, à Limoges ni à Tulle, n'ignore la vénération et l'amour que garda Mgr Berteaud à sa vénérable mère. Lorsque Dieu la lui enleva, il la pleura comme saint Augustin avait pleuré sainte Monique. Chaque jour, et plusieurs fois le jour, même dans sa vieillesse, il allait à l'une des croisées de son palais ouvrant sur la ville, levait les yeux vers le sommet de la colline et priait quelques instants. L'interrogeait-on, il répondait d'une voix tremblante :

— Je regarde le cimetière; ma mère est là-haut !

Et il rentrait chez lui dans une religieuse tristesse.

Peu de temps après sa consécration épiscopale, Mgr Berteaud écrivait ces lignes charmantes à ses prêtres, qu'il pressait de rechercher avec soin les enfants prédestinés au sacerdoce :

— Les mères vous offriront leurs fils, pour que vous lisiez sur leur front les beaux horoscopes. Si les abeilles n'ont pas voltigé sur la lèvre de ces enfants, si l'aile des colombes n'a pas rasé les boucles de leurs cheveux, les signes ne vous manqueront pas néanmoins pour discerner les jeunes élus. A la limpidité de leur œil, à la pureté de leurs traits, devant une piété enfantine et le goût des saintes cérémonies, s'ils sont doux et affables envers tout le monde, si leur âme, ouverte sans effort à la compassion, s'attendrit au récit des infortunes, au seul aspect des malheureux, si leur intelligence neuve, avide d'apprendre, se déploie brillante et vive, pouvez-vous douter un instant ?

Au début de ce siècle, à Limoges, en considérant le petit Berteaud, nul ne pouvait douter. Tous ces beaux « horoscopes », il les porte sur son front d'enfant.

Sur la fleur fraîchement éclose de sa lèvre vermeille, les abeilles des jardins terrestres n'ont point voltigé; mais l'abeille divine, qui est la sagesse incréée, y a distillé son miel.

Le Saint-Esprit n'a point, sous la virginale figure d'une colombe, effleuré sa blonde chevelure de son aile immaculée; mais il est descendu dans son âme et l'a pénétrée de sa vertu.

Voyez comme son œil est limpide, comme ses traits sont purs ! Sa piété enfantine se révèle au goût des saintes cérémonies; il est doux et affable pour tout le monde; son âme, ouverte sans effort à la compassion, s'attendrit au récit des infortunes, au seul aspect des malheureux; son intelligence neuve, avide d'apprendre, se déploie brillante et vive, au point de ravir ses premiers éducateurs. Non, il n'y a point lieu de douter, même un seul instant.

Tel il a peint l'enfant, gracieux candidat du sanctuaire, tel il est lui-même, à cet âge heureux vers lequel, tout le long de sa vie, il aimera à se retourner, pour en revoir l'innocente et paisible félicité.

Sa bonne mère d'ailleurs, pour laquelle il eut, toute sa vie, une sainte affection, était son ange gardien et lui conservait les douces croyances de la foi. Dans la nature de ce jeune homme si tendre, si aimant, il y avait déjà des ressorts énergiques, une forte volonté, une haine naturelle du mal.

On voudrait connaître un de ces faits de l'enfance où se devine d'un coup d'œil tout un avenir. Mais nul ne s'est toujours mieux caché que Mgr Berteaud, mieux dérobé, avec une humilité plus discrète, à la curiosité publique. Ce qui, disons-le en passant avec un de ses panégyristes, rend aujourd'hui, malgré de longues recherches, notre tâche très difficile, et devra nous faire pardonner les lacunes de ce travail.

Nous avons eu cependant la bonne fortune de trouver, dans les papiers de Mgr Berteaud, une page superbe d'allures où il raconte lui-même quelques-uns de ses souvenirs de première jeunesse. C'est comme une page de journal intime. Nous la reproduisons pieusement dans sa belle intégralité :

« 1er décembre 1830. — Il y a tant de choses écrites! Beaucoup sont bonnes et très bonnes, beaucoup plus mauvaises et très mauvaises. Entre les unes et les autres foisonnent les médiocrités aux espèces infinies. En voilà, certes, assez pour décourager la plume vulgaire, fût-elle remplie, de la pointe aux moelles, d'une pure intention. Mais ces lignes ne sortiront pas de mon tiroir. Nées dans ma cellule, elles y mour-

ront. Aucun œil ne tombera sur elles, sinon celui d'un autre moi-même. Je les trace par attitude, rien de plus.

« Hier, jour de saint André, était l'anniversaire de ma naissance. Je compte trente-trois ans, âge cher à la piété. A pareil âge, le Sauveur donna le sang divin, qui parle si éloquemment depuis dix-huit siècles. En ce jour donc, j'entrai dans la vie. Pèlerinage, vallée de larmes, terre de passage, exil, lieux frappés d'une grande colère. Le catholicisme ne ment pas, mais il donne une solution magnifique de cette douloureuse énigme. Je l'accepte avec foi et amour. Un philosophe gronderait ou douterait, je bénis et j'adore.

« J'ai pu recueillir les sourires de ma bonne mère, comme en ce moment où je ne les comprenais pas. Mais mon pauvre père n'était point à la fête, lui aussi alors souriait doucement! Sa lèvre est glacée par la mort, les neiges blanchissent sa tombe, le vent siffle sur ses restes chéris. Oh ! mon père, dors en paix, je songeais à toi. Ma sœur était là dans son vêtement de deuil, pieuse et bonne. Elle n'a plus d'époux, ses enfants sont dans les pensions. Si la mort ou l'absence ont diminué la famille, la sincère et la vive amitié l'enrichit. Un jeune prêtre, mon ami de collège retrouvé au séminaire, apprécié douze ans entiers, dort sous ce modeste toit et partage notre repas frugal. Nous sommes quatre bien comptés. Quand je vins au monde, on préparait des galettes à la cuisine; j'ai voulu que ce mets simple, servi chez moi quand la Providence m'appelait au banquet de la vie, y reparût en ce jour anniversaire. Je ne l'ai point trouvé amer. La vie de famille a des joies inconnues ailleurs. Le berceau est là, et mille gracieux souvenirs. La tombe est en dehors, il est vrai, mais si elle nous garde un objet aimé, qui empêche d'aller de temps en temps embrasser ces pierres froides !... »

III. — L'ÉDUCATION D'UN GÉNIE.

Elle se commence sur les genoux d'une mère.

C'est la mère du petit Berteaud qui devina le génie en sa



fleur. Elle l'amena de bonne heure à la table eucharistique.

Combien ce souvenir de sa première communion resta cher au génie chrétien du jeune Berteaud ! Devenu évêque, il y revenait sans cesse, comme ce jour où, à Servières, après avoir assisté à une communion nombreuse de petits enfants, il s'écria :

« Mes chers enfants, voilà un beau jour pour vous, et pour vos pères et mères aussi. Cette église, cette petite église, elle offrait tout à l'heure un splendide spectacle... Il y avait ici un mouvement magnifique : des enfants, tour à tour, s'approchaient de la table sainte.

« Un jeune coursier, ainsi que dit saint Jean Chrysostome, paissant les herbes de la prairie, court chercher un breuvage ; de son pied hardi, il frappe le sol, et bientôt coursiers jeunes et vieux se mettent à sa suite et vont plonger dans l'onde leurs naseaux enflammés. Ainsi ces enfants se lèvent ; ils vont d'un pas solide à une nourriture forte, à un breuvage, à une source limpide. Car dans l'Eglise de Dieu on ne boit pas seulement le breuvage, l'aliment divin, on le mange ; on mange la lumière et la vérité. Un petit enfant se lève le premier ; d'autres le suivent; bientôt toute l'église s'agite... C'était le spectacle de tout à l'heure. Pour courir aux fontaines, il suffit d'avoir la lèvre desséchée, les entrailles embrasées ; mais, pour aller à ce breuvage, à cette nourriture, il faut avoir l'âme purifiée. Autrefois, quand le prêtre devait donner la communion, le diacre se tournait vers le peuple et disait : Montez, *ascendite,* montez, pauvres et riches, enfants, vieillards, montez, montez manger la chair du Christ et boire son sang. Mais, s'il y a des âmes aux habitudes abjectes,... qu'elles s'éloignent, qu'elles aillent dehors, *foris canes !* Aujourd'hui, si cette voix du diacre ne se fait plus entendre, ne faut-il pas toujours aux mangeurs et aux buveurs même grâce, même pureté, même sainteté ?... Je voyais donc des âmes dignes qui venaient chercher leur nourriture et leur breuvage. Je voyais de petits enfants et de petites filles d'abord, arrivés au discernement. Oui, vous savez qu'il n'y avait plus de pain et de

vin, vous l'avez dit : il ne demeure que des espèces ou accidents, la couleur, la figure, la senteur, le goût. Nous le savons, et la foi vient nous donner un supplément magnifique, supplément de lumière et de science. Si les sens défaillants peuvent nous tromper, la foi vient les instruire et les rectifier. Dieu l'a dit : Rien de plus vrai que la parole substantielle de Dieu, *nil hoc Verbo veritatis verius.* C'est un pain qui n'est point laïque. Vous savez qu'on est obligé de le manger au moins une fois l'an, et qu'il est beau de le manger plus souvent encore. Le père et la mère, en ces jours-là, dit saint Jean Chrysostome, prennent leurs habits de fête, jettent un vêtement d'honneur sur l'épaule de leurs enfants, s'entourent de leurs serviteurs, et quand la cloche, cette grande voix de l'église, les appelle, le père porte sur les bras le petit enfant qui ne peut pas encore marcher ; la mère est ornée de sa fille comme d'un bouquet de fleurs ; les enfants plus robustes, les serviteurs, les suivent comme un essaim de jeunes abeilles. Tous sortent de la maison chrétienne comme de la ruche où se fait le miel précieux ; tous, ouvrant leurs ailes d'or, s'envolent vers l'église, arbre superbe, prendre des sucs pour composer un miel parfumé. Ainsi ç'a été dans ces trois paroisses, ainsi ç'a été dans cette *Xaintrie,* partie séparée des terres voisines par deux fleuves qui la ceignent comme deux écharpes d'argent ; mais elle n'est point séparée de Dieu. Vous êtes les tenants des antiques traditions, gardez-les bien, ne souffrez pas qu'on les efface, qu'on les amoindrisse ! Que toute cette contrée soit florissante, qu'elle fleurisse de sainteté et de vertu ! que les sacrements y soient recherchés ! Pères et mères, vous ferez vos pâques ; aux fêtes surtout de Jésus-Christ et de la Vierge, vous viendrez manger le pain divin. Et vous, petits, vous viendrez aussi, vous viendrez souvent ; il faudra dire : J'ai faim ! j'ai faim ! — Il y avait une sainte, toute petite encore, sainte Madeleine de Pazzi, elle voulait bien communier. On lui disait : Tu es trop jeune, attends ! attends ! — Mais je sais bien distinguer ce pain et ce vin des nourritures vulgaires, répondait la petite Madeleine. Sa mère était très pieuse, elle communiait souvent. Que faisait

la noble enfant? Elle s'attachait aux flancs de sa mère, comme l'agnelle dans la prairie; elle se mettait à genoux près d'elle à l'église; elle prenait un pan de sa robe et se disait: Ma mère va recevoir Dieu, elle sera inondée de lumière et de vérité; un rejaillissement passera à son corps, de là à ses vêtements, de là jusqu'à moi. — Vous avez pris cette nourriture divine; il ne faut pas dire comme les Israélites rassasiés de la manne : Ce mets nous donne des nausées, et nous n'en voulons plus. Le nôtre est parfumé, il est excellent, il est très généreux : c'est la beauté même de Dieu. En le mangeant, on devient beau soi-même, et d'une beauté odorante, *pulchritudo fragrans*. Dieu a des senteurs exquises; il embaumera le ciel toute l'éternité, et nous, nous le prenons à travers sa chair et son sang. »

A la communion substantielle s'ajoute la confirmation fortifiante. Toujours sous l'impression de ses propres souvenirs, l'évêque célèbre ou mieux chante les bienfaits de l'auguste sacrement réservé au ministère des pontifes.

« Outre la communion, vous avez tous été confirmés. Eh bien! désormais, désormais, vous voilà grands et forts. Je lisais l'autre jour du petit Isaac, qnand il fut sevré : (Chez les patriarches c'était une grande fête quand la lèvre de l'enfant quittait le sein de sa mère pour être appliquée aux nourritures solides, *applicatus ad cibos solidos*. Le lait, cette nourriture tendre et délicate, ne suffirait pas au corps robuste qui doit lutter contre l'air, contre les vents, contre les pluies. Il faut des mets substantiels. L'enfant est assis à la table paternelle, et il partage la nourriture du père et de la mère.) Un docteur de l'Eglise fait remarquer que rien n'était plus beau que le petit Isaac tiré du lait : « *Nihil for-* « *mosius hoc Isaaco ablactato.* » Vous êtes tous des Isaac, des fils de Sara. Jusqu'ici vous avez été nourris du lait de la doctrine, de la prière; aujourd'hui, vous voilà détachés des légères nourritures. Il n'y a rien de beau comme vous, « *Nihil formosius.* » Vous deviez être forts; il a fallu un sacrement pour vous grandir, un sacrement répondant aux énergies qui, dans la nature, font croître les arbres.... Eh bien! vous êtes parfaits chrétiens, vous avez des énergies

divines; vous pouvez marcher, aller sans crainte. Qui pourrait vous arrêter? Vous avez dit tout à l'heure ce que c'était que le tyran. S'il y avait des tyrans qui se trouvassent sur votre chemin, qui vous dissent : Si tu continues à faire le signe de la croix, à confesser Jésus-Christ, à communier, je te ferai mourir. — Mais, tu ne sais pas à qui tu t'adresses; je suis confirmé. — Eh quoi? tu n'es qu'une fleur, qu'une tige délicate! Tu pourras résister à mes haches, à mes glaives, à mes bûchers? — Oui, oui! répondrait l'enfant, comme autrefois la petite Agnès. — On lui disait : Je vais te faire donner des coups : « *Cessabunt verba quando ventum erit* « *ad verbera.* » — Vous vous trompez; il y a dans le confirmé un esprit intarissable; s'il faut mourir, je chanterai toujours, je chanterai le Christ.....

« J'ai parlé des tyrans. Il y a aussi un autre ennemi de la foi, le respect humain. C'est une mauvaise honte..... On n'ose pas dire la prière avant de s'asseoir à table, réciter les grâces; si l'on passe devant une croix plantée, ôter son chapeau et faire la révérence..... On dit : Que voulez-vous? j'ai peur qu'on se moque de moi; j'ai peur qu'on rie. — Et vous vivez d'une façon divine; toutes les vertus brillent en vous; les éléments divins vous remplissent. Ah! c'est étrange! Qu'on rougisse du mensonge, de l'ivrognerie, du péché d'impureté, oh! à la bonne heure! La honte est faite pour des choses de ce genre; mais c'est étrange qu'on rougisse d'être de Dieu. Vous avez la grâce nécessaire pour marcher le front haut. Le front est le siège de la honte et de la crainte; il pâlit, il rougit. Aussi l'évêque le marque du signe de la croix, afin qu'il soit à l'abri des invasions de la pâleur et de la rougeur, qu'il demeure calme, fier, superbe, radieux, devant les affronts et les moqueries. Allez-vous-en avec votre liberté et vos âmes dilatées. Oui, les petites âmes des nouveaux baptisés sont très belles, très aimables, très pures, très souriantes sous l'œil de Dieu; mais il a hâte de les dilater. Le sacrement de la Confirmation élargit, agrandit les âmes, et un évêque qui s'en va donner la confirmation, c'est un homme qui va dilater les âmes pour la grâce et pour la gloire. *Dilatans animas ad gratiam et gloriam.* Eh bien,

j'ai dilaté les âmes dans ces trois paroisses... L'évêque donne aussi un petit soufflet. Ceci prouve votre liberté. Autrefois il y avait des hommes et des femmes qui étaient esclaves ; il y en a encore aujourd'hui, mais dans des pays éloignés. L'esclave était la chose du maître. En signe de la donation de la liberté, on frappait sa joue d'un petit soufflet, *manu missus*. C'était le dernier opprobre de la servitude ; c'était lui apprendre qu'il n'avait plus de coups à recevoir et d'ignominies à porter. Vous êtes des *manu missi ;* vous êtes libres ; personne n'a le droit de vous humilier, de vous flétrir ; vous êtes envoyés, au nom de l'Eglise, par la main consacrée de l'évêque.....

« Ne voyez-vous pas comme le bœuf rumine ? sa langue est une faucille qui coupe l'herbe. Il la prend et la mange. En son repos, il la ramène sous la dent pour la broyer encore, et l'on entend dans la prairie le bruit des ruminants. Dans les champs, ruminez le catéchisme. Dites-vous : le bon Dieu est à moi... Quand vous êtes deux ou trois dans les champs, il y a deux ou trois anges autour de vous. Un jour, je donnais la confirmation dans une paroisse de mon diocèse, à Rosier, près d'Egleton. J'interrogeais un petit enfant, il ne savait pas. Derrière lui, adossée à la muraille, une vieille femme de quatre-vingt-cinq ou six ans répondait à sa place. J'admirai et je saluai cette noble chrétienne, cette illustre paysanne. — Et comment, bonne femme, vous vous rappelez le catéchisme ? — Je ne l'ai pas oublié, je l'ai souvent ruminé et dit à haute voix..... »

Oh ! comme ce langage, révélateur des intimes de l'âme, est beau ! comme il rappelle et confirme cette remarque de Louis Veuillot, un jour que, sortant d'entendre Mgr Berteaud, il écrivait :

— L'orateur allait à sa manière, large comme un fleuve, impétueux comme un torrent, véhément, doux, profond. Il nous faisait entendre les tonnerres de l'Ecriture sainte, nous illuminait de ses clartés, nous couvrait de ses fleurs.

Léonard Berteaud avait fait ses études au lycée de Limoges.

Il les fit rapidement, comme tout ce qu'il a touché dans

sa carrière. Il avait à peine dépassé sa douzième année, quand ses maîtres le jugèrent apte à entreprendre ses humanités. Dans la chaire de rhétorique, un homme de bien et de goût, rencontrant cet élève d'élite, s'attacha à lui, développa le génie encore brut et débarrassa vite le diamant des scories natives. C'était le pieux M. Cabantous, mort doyen de la faculté des lettres de Toulouse, dont l'élève reconnaissant fera l'oraison funèbre.

De la rhétorique, Berteaud passa à la philosophie. Il avait quatorze ans !

A cette époque, la philosophie de l'homme de Ferney, de Diderot et d'Helvétius, était encore fort en honneur, et dans les lycées il y avait parmi les écoliers comme une fantaisie bruyante de voltairianisme. On frondait, on se moquait, on parlait haut. Quiconque avait entendu parler de l'*Encyclopédie* se croyait très savant. Ces ridicules doctrines, dissimulées cependant sous quelques agréments d'imagination et de style, n'eurent aucune prise sur l'esprit du jeune Berteaud.

Cet esprit, d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, déteignait sur cette génération d'étudiants, qui le cita toujours comme un *primus inter pares*, le premier entre des égaux, qui étaient égaux surtout en estime et en affection pour lui.

« L'éducation, dit son panégyriste, développe rapidement en Jean-Baptiste les riches dons de la nature et de la grâce. A quatorze ans, il a déjà fait deux brillantes années de rhétorique. Il est vraiment l'écolier idéal : chaste, pieux, aimant, vif, plein d'entrain et de gaîté, ardent au jeu, plus ardent encore à l'étude, supérieur à tous et ne faisant point de jaloux ; prenant sans cesse de nouveaux élans, gravissant d'autant plus allègrement les âpres et lumineux sommets, qu'il emporte avec lui la bénédiction d'un martyr, la bénédiction de Pie VII, persécuté pour la justice. »

Mais, son œil perçant avait déjà distingué cet autre sommet de la perfection de la vie humaine, où la croix brille de tout son éclat, au-dessus du calice d'or, enivrante vision d'une jeunesse naturellement éprise d'idéal, et surnaturellement marquée du sceau mystérieux des élus du sanctuaire.

C'est vers le sanctuaire que l'adolescent dirigea aussitôt ses pas, au sortir des mains de ses professeurs de philosophie.

IV. — Le jeune clerc.

La philosophie ne lui avait donné que d'incomplètes et trop mesquines satisfactions. Il lui faut la vaste synthèse des révélations divines, les horizons sans bornes, les profondeurs infinies, les certitudes immuables de la théologie.

La théologie lui devient, dès qu'il l'aborde, le vrai foyer de la lumière et de la vie. Le Verbe, qui en est le soleil, dardant en son âme ses inextinguibles feux, y allume cette grande flamme de science et d'amour dont la splendeur, s'accroissant toujours, fera de lui, dans l'Eglise de Dieu, ce qu'était le précurseur de Jean-Baptiste, « un flambeau ardent et luisant ».

Que si cet adolescent avance, à pas de géant, dans le mystère du Christ, n'en soyons pas surpris : sans parler de la pénétration de son esprit, des intuitions de son cœur et des impétueux élans de sa foi, il a cette triple puissance, nécessaire à quiconque entreprend la conquête des vérités surnaturelles :

La chasteté qui voit Dieu.

La maternelle assistance de Marie.

Enfin l'Eucharistie, festin de lumière, *cœna lucis*, aliment chanteur, *cibus psallens*, moelles cachées du Verbe, *occultas Verbi medullas*.

En 1814, dit M. Léopold Giraud, nous trouvons l'abbé Berteaud au séminaire de Limoges. Il s'y fit remarquer par son zèle pour l'étude de la théologie, cette science magnifique où il devait briller un jour. On se rappelle encore les thèses qu'il y soutenait, la solidité de sa doctrine, la pénétration d'esprit et les connaissances déjà rares dont il faisait preuve dans les difficultés qui lui étaient proposées. Cette ardeur pour le travail n'avait d'égale que sa piété, son goût

pour les longues méditations. Dans sa cellule, on le trouvait souvent à genoux, conversant si intimement avec Dieu que les bruits extérieurs n'arrivaient pas jusqu'à lui. Sa charmante gaieté, son esprit vif, attiraient tous ses condisciples; ils aimaient jusqu'à sa douce raillerie, car elle venait d'un bon cœur.

Ces doux et fortifiants souvenirs de séminaire vécurent toujours gravés en traits brûlants dans sa grande âme. Un jour, c'était à Servières, ils lui revinrent plus vivants peut-être que jamais, et, voyant de jeunes séminaristes, il s'écria :

« Je contemple avec une joie intime tous ces enfants qui se préparent aux combats du Seigneur... Ne croyez pas, du reste, que je me méprenne sur les magnificences de la terre qui m'a été confiée, et en particulier sur Servières. Qu'il est beau Servières avec ses grands rochers agrestes, ses prairies vertes, ses torrents qui blanchisssent, cette terre en apparence tourmentée! C'est là que la sagesse s'est bâti une demeure, un temple à sept colonnes. C'était un château féodal, propriété de Turenne. Le château féodal avait bien aussi sa gloire; il était catholique jusque dans les formes symboliques de son manteau de pierre; la chapelle était appendue à son flanc comme une perle, les vastes salles avaient des ornements théologiques... Il était là pour défendre Dieu et la foi. Je ne rappellerai pas ses jeux gracieux, ses tournois, ses fêtes, ses écoles de clercs... Le mur antique garde dans ses flancs le vestige de la colère de l'étranger. Je n'en suis pas fâché, ce sont de nobles cicatrices. ... Le château a été transformé; la sagesse y a bâti sa demeure sur sept colonnes, qui sont les sept sacrements, les dons du Saint-Esprit. Elle envoie ses servantes : ce sont les sciences, messagères de la vérité. Elle appelle les enfants, les adolescents... S'il y a quelque part un petit enfant à la lèvre souriante, qu'il vienne ici. Cette maison est encore une citadelle, citadelle de l'Eglise, de la vérité, de la lumière, citadelle de l'amour saint de Dieu et de l'humanité. Gardez pieusement le souvenir des glorieux apôtres qui en sont sortis pour aller porter le Christ sur la terre étrangère; souvenez-vous de

l'illustre martyr, Mgr Borie, élevé dans cet humble village, qu'il a rendu si grand et si beau au regard de Dieu et aux yeux de l'esprit. »

Les élèves des hautes classes lui offrirent une belle séance académique, il en fut ravi et s'écria soudain :

« Le petit séminaire n'est qu'une académie douce et souriante depuis le sommet de l'école, au sein des philosophes, jusqu'aux tendres balbutiements des classes de grammaire. Et cependant du milieu de cette académie une autre sort exquise comme une fleur. C'est l'élite de la jeunesse prise dans les zones lumineuses...

« Car, chez nous, nous avons la lumière qui irradie et la foi qui donne des enivrements à l'intelligence, des extases au cœur. Rien n'est resplendissant comme le collège chrétien ! »

Ici, l'évêque s'arrête, l'exclamation était sortie de son cœur. De son cœur aussi s'élança cette exhortation :

— Soyez toujours étincelants, brillants, harmonieux...

Puis, revenant à ce qu'il venait d'entendre :

« Vos compositions ont été nombreuses, mais non fatigantes. Est-ce qu'on se lasse en parcourant les forêts ombreuses et touffues, les prairies vastes où l'on cueille le bouton d'or à côté du lys ? Est-ce qu'on se lasse au spectacle des cités pittoresques et des merveilles de la nature ?... Je viens me retremper dans ces eaux juvéniles, dans cette atmosphère vivifiante. Un évêque doit être toujours lumineux. Quand des oasis aussi gracieuses sont devant lui, il vient s'y poser. Il en sort, comme Grégoire de Nazianze, avec des inspirations nouvelles, avec plus de ferveur et de vie. Il a entendu chanter et bien dire, et s'exerce à chanter et à mieux dire encore.... »

Se retrouver en contact avec la jeunesse des séminaires, raviver en son âme les souvenirs de sa propre éducation cléricale, c'était, pour l'évêque de Tulle, un bonheur infini. Il trouve, dans ses souvenirs classiques, un trait qui lui fournit la parfaite image de ce que son œil perçant voyait dans l'avenir de cette semence qui s'appelle le séminaire.

« Hannon, roi d'Afrique, avait rassemblé des perroquets

et des bouvreuils et leur avait appris des syllabes; ils disaient : Hannon est Dieu ! Ces oiseaux étaient renfermés dans des volières et dans des cages étroites; et ce stupide orgueilleux, qui prétendait ainsi se faire l'émule de la divinité, ouvrait les barrières et se disait : Ils vont publier dans l'univers que Hannon est Dieu. Mais voilà que bientôt les oiseaux oublièrent le langage artificiel et retrouvèrent leurs harmonies sans paroles. Il n'en est pas ainsi de vous; vous avez sur la lèvre l'harmonie divine, la parole de vie, la syllabe forte, substantielle, qui traduit l'idée; vous n'avez rien à oublier pour répéter le Verbe; vous êtes les messagers de sa parole éternelle; vous redirez toujours le Dieu fort et beau que vous avez appris à adorer dans cette paisible solitude. »

Enfin, au moment de se séparer de ses chers séminaristes, de ces « prêtres en fleur », il leur disait, avec la tendresse d'un père qui venait de raviver en son cœur ses émotions de jeunesse cléricale :

« Soyez tous « comme un arbre planté au bord des eaux, « lequel donnera son fruit en son temps, et sa feuille ne « tombera point. » Remarquous la différence entre l'arbre et le juste. L'arbre porte des fruits et ne les donne pas; une main étrangère les cueille pour les jeter dans des corbeilles. Le prêtre, vivant de l'esprit de Dieu, s'en va donnant lui-même à tous, et jusqu'aux extrémités de la terre, ce fruit si doux de la vérité, de la justice et de l'amour, qui est lui-même dans le Christ.

« Vous êtes l'arbre et le fruit, fit-il en terminant; vous êtes aussi la feuille. Les feuilles sont une parure pour l'arbre, un abri pour le fruit, une expansion de la sève. Ne négligez pas la feuille, c'est-à-dire la forme vivante de la parole, l'ornement de la pensée. Mais ne vous contentez pas de ce vêtement extérieur, fût-il un manteau de pourpre, N'imitez point ceux qui s'en vont ramassant des feuilles, répercutant des paroles vides sur un cœur plus vide encore !...

V. — Le jeune professeur.

A vingt ans, l'abbé Berteaud avait déjà parcouru tout le cycle des études au grand séminaire de Limoges. On le jugea apte, dès lors, à enseigner à son tour, et il fut envoyé au petit séminaire du Dorat, en qualité de professeur de philosophie.

« Dès ses premiers jours de cléricature, dit le chanoine Gondrand, on reconnut en lui l'homme fait pour enseigner et gouverner les jeunes esprits d'après les lois de la bonne doctrine, du bon goût et des bonnes méthodes. L'essor qu'il donna aux études littéraires, historiques et philosoques, dans la maison du Dorat, ne peut être comparé qu'à ce que disent les saints livres du courage hardi que valent à des aiglons les provocations de leur mère, *provocans ad volandum*. Le jeune professeur savait faire aimer les sciences les plus arides; il n'avait qu'à parler pour donner des exemples du beau langage, en tirant de son propre trésor *les choses anciennes et les choses nouvelles* que le Verbe divin veut toujours voir ensemble, pour l'honneur de ce qui est éternel et le bon emploi de ce qui vient des progrès du temps : *de thesauro suo nova et vetera.* On aurait déjà pu dire de lui, jusqu'à un certain point, ce que Pie IX en a dit, depuis que le grand docteur s'est révélé de plus haut :

« — L'évêque de Tulle, c'est la tradition vivante de l'Eglise catholique parlée avec toute la poésie du ciel.

« Il rendait neuves en effet toutes les grandes leçons de l'antiquité; il poétisait tout ce qui passait du programme scolaire sur ses lèvres de commentateur; il poétisait, c'est-à-dire faisait sur le type divin, cette science dont avaient besoin les jeunes âmes.

« Quelques heures de travail lui suffisaient pour traduire en drames émouvants certains traits qu'il lui importait de graver profondément dans la mémoire de ses élèves (1);

(1) On a imprimé à Limoges, en 1872, chez Chapoulaud, une pièce absolument remarquable sur *les Rois chevelus* (1820), suivie de *l'Horoscope* (1823) du duc de Bordeaux.

toutes les plus riches et les plus pures sources du savoir classique répondaient chaque jour à l'appel de son érudition pour approvisionner le fleuve intarissable de son enseignement. Les écoliers allaient à sa classe avec un besoin fiévreux de l'entendre, et ses collègues en professorat disputaient à leurs propres occupations le temps de l'écouter et de l'applaudir.

A Servières, il donna l'idée de sa façon d'autrefois, quand il prenait texte d'un trait de son enseignement classique pour remonter au surnaturel.

Un élève venait de raconter en jolis vers latins un dialogue entre *la Fleur et l'Enfant.*

« La fleur, dit aussitôt le docte et bon prélat, avait peur d'être arrachée de la tige qui était sa vie, comme l'homme d'être séparé du Christ, sa sève éternelle. Ne coupez jamais la branche en fleur ; ne tuez ni le papillon, ni la mouche, ni l'insecte, ni le ver qui rampe... Cotta vantait à Cicéron les magnificences de la Rome d'Auguste. Le célèbre orateur lui répondit : « Une mouche qui vole, une abeille qui bour-« donne dans l'intérieur de Rome, c'est plus beau que tous « ces palais de marbre, car là il y a de la vie, la vie frémit « dans son corps, vibre dans ses ailes... » Ainsi toutes les magnificences du monde ne sont que le décor d'un sépulcre vide, et, vous, enfants du Christ, vous êtes l'esprit de vie. »

A propos d'une composition où il était question de Sophocle, le savant évêque rappelle, en traits charmants, l'histoire du petit Ion racontée par Eschyle :

« Le petit Ion ne connaissait pas son père ; il était dans le temple d'Apollon, occupé à servir le dieu de l'harmonie, il balayait le pavé sacré avec des branches de laurier ; voilà que le flambeau du jour paraît, traîné par des coursiers de feu : « J'irai, disait l'enfant, puiser de l'eau à la fontaine de « Castalie, je laverai les marbres polis ; de mon arc et de « mes flèches, je chasserai les messagers ailés qui vien-« draient souiller les corniches de la demeure des dieux. « Petits oiseaux de l'air, fuyez, fuyez ; toi, grand aigle, oi-« seau de Jupiter, je ne t'épargnerai pas ; cygne, ne porte « pas ici tes pieds empourprés, j'ensanglanterai tes harmo-

« nies. » Eh bien, ceci, c'est Joas, c'est Samuel au temple du vrai Dieu... Si quelqu'un s'avisait de flétrir ces murs irrépréhensibles, enfants, soyez toujours armés... Tirez sur tous les ennemis de l'innocence de vos âmes, de la candeur de votre foi... »

C'est ainsi, pour le dire en passant, qu'un professeur zélé, épris de la beauté des âmes qu'il a mission d'instruire, tire parti des classiques païens pour les amener à rendre hommage au vrai Dieu. Mais il n'oublie pas les classiques chrétiens, comme l'abbé Bertaud qui, ce jour-là encore, tire d'une charmante réminiscence des Pères de l'Eglise une solide et véhémente exhortation.

Il raconta avec un charme merveilleux la fable, rapportée par saint Grégoire de Nazianze, des oiseaux qui veulent s'élire un roi.

« On vit, dit-il, accourir de tous les points de l'espace les philomèles harmonieuses et les hirondelles babillardes, et les oiseaux aux lourdes pattes, l'aigle enfin; tout le monde se mit à chanter, mais ils se dirent : « C'est la nature des « oiseaux de voler. Celui qui montera le plus haut dans les « airs, celui-là sera notre roi. » Ils s'agitent et prennent leur essor, mais bientôt les uns s'arrêtèrent, les ailes lassées, aux flancs des montagnes; d'autres au faîte des arbres ou des colonnes brisées. L'aigle seul, déployant ses fortes ailes, s'élança à d'incommensurables hauteurs; il décrivit trois cercles immenses, jeta un cri superbe et, s'abaissant sur la terre, il dit : « Je suis roi !... » Voulez-vous, mes enfants, régner un jour sur les âmes pour les donner à Dieu? Montez, montez toujours. Demeurez dans les hauteurs de l'éternité. »

C'est ainsi, comme l'a remarqué son panégyriste funèbre, que, pendant les huit années qu'il passa au petit séminaire du Dorat, alors récemment fondé, il tint ses élèves dans un continuel enthousiasme. Comme l'aigle provoque ses petits à voler, il poussait incessamment ses disciples, à peine plus jeunes que lui, aux belles et généreuses ascensions. Les trouvait-il trop timides ou trop faibles, il les prenait sur ses ailes, les emportait sur les hauteurs et là leur dé-

couvrait de tels spectacles, leur chantait une telle poésie, qu'ils redescendaient ravis, extasiés, plus impatients que jamais d'entendre leur incomparable maître.

La réputation du jeune professeur franchit en peu de temps l'enceinte du petit séminaire. Les élèves arrivaient en foule au Dorat. Bon nombre de personnages, depuis célèbres, en sont sortis, et tous renvoyaient aux inspirations du maître qui leur avait appris à apprendre, la gloire de leur carrière.

VI. — Le théologal.

Trois ans après son entrée dans le professorat, l'abbé Berteaud se rendit à Paris pour y recevoir son ordination des mains de Mgr de Quélen. Le siège de Limoges était alors vacant par la mort de Mgr du Bourg. Il n'y fit que passer, car, trois semaines après son départ, nous le retrouvons au Dorat, au milieu de ceux qu'il appelait ses chers enfants.

La science du jeune prêtre et plus encore son humble piété lui valurent l'affection de Mgr de Pins, alors évêque de Limoges. Le vénérable prélat connaissait à peine tout son diocèse, qu'il avait déjà distingué ce diamant précieux. Lorsque Mgr de Pins partit pour administrer le diocèse de Lyon, il fit offrir au jeune professeur une situation bien plus importante que celle qu'il avait au Dorat, mettant un grand prix à l'avoir avec lui dans son nouveau diocèse. L'abbé Berteaud résista : il lui était trop pénible de quitter son beau pays de Limousin, qu'il a toujours tant aimé.

Plus tard, une seconde occasion de partir s'offrit à l'abbé Berteaud. M. de Baudry, un ancien professeur du grand séminaire de Limoges, voulut l'emmener à Genève et l'associer à un travail sur saint François de Sales, son parent. Les amis du jeune professeur, ses confrères, dont il était l'ornement, firent tous leurs efforts pour le retenir parmi eux et lui facilitèrent un refus aux sollicitations pressantes du vénérable abbé de Baudry.

— Nous dûmes, dit M. Delor, de garder notre bien à un admirable dévouement. M. Labiche de Reignefort se démit de son canonicat en faveur de M. Berteaud; et bientôt Mgr de Tournefort, confirmant de sa sanction vénérable l'admiration et la sympathie universelles, conféra au nouveau chanoine la dignité de *théologal*.

L'abbé Berteaud n'avait pas encore trente ans!

C'était bien la fonction qui devait convenir à son amour de la méditation et de l'étude, et qui en même temps pouvait, en lui donnant des loisirs, lui rendre facile le ministère de la parole.

Comme M. Léopold Giraud qui nous raconte cette histoire, le chanoine Gondrand remarque que c'est à cette époque de son canonicat à la cathédrale de Limoges que commença de rayonner au loin cette lumière incomparable.

Le nouveau chanoine théologal, dit-il, est là, installé près de son berceau, dont l'obscurité s'illuminera désormais des reflets de la chaire. L'abbé Berteaud est né prédicateur; chanoine, il est adorateur; théologal, il est orateur. Il faut que sa lèvre dise tout à la fois la prière et la doctrine publiques : la prière qui est l'éloquence de l'homme, la doctrine qui est l'éloquence de Dieu.

« Il doit à sa vénérable mère de savoir prier, c'est-à-dire d'être pieux comme il convient à un ange gardien de l'autel; il doit à l'Église de savoir enseigner comme il convient à un apôtre de Jésus-Christ; il sera à la hauteur de cette double mission, de manière à se faire considérer, là encore, comme un modèle sans émule.

« La piété, qui n'a que Dieu pour juge, eut chez lui, pour admirateurs, tous ses confrères, tous ses compatriotes, tous ceux qui l'ont vu. A cette vertu des âmes d'élite, on n'offre que l'hommage de l'imitation. Jésus-Christ seul est capable d'honorer un *adorateur* fidèle, pieux, toujours ardent de foi et de charité; mais à nous de célébrer notre *orateur*, ce grand et miraculeux organe de l'éloquence du Verbe divin, cet apôtre de la doctrine sacrée, ce noble patron de la méthode évangélique et du genre surnaturel dans la prédication. Quiconque l'a étudié de près avec quelque intelligence

des choses de la foi n'hésite pas à dire que le théologal de Limoges a replacé dans la chaire catholique le vrai sujet, la belle manière, la sainte visée de la prédication chrétienne. Depuis Bossuet jusqu'à lui, on a compté par milliers les échos vivants du Verbe illuminant tout homme venu au monde; mais on n'en trouve presque pas qui aient redit le Verbe incarné électrisant tout baptisé en route sur le chemin du ciel.

« Après les Mac-Carthy, les Frayssinous, les Fayet, les Cœur, les Bonnevie, les Dufêtre, et une foule de ces diserts du temps qui apportèrent à notre nouvelle Église de France le lait et souvent tout au plus le petit lait de la doctrine, il était urgent que quelqu'un vînt lui faire essayer le pain, le vrai pain supersubstantiel de la parole sainte. On en était encore, en ces jours de la restauration politique, aux pitoyables errements de la renaissance, et comme les mouvements sociaux ne font que suivre les mouvements religieux, la régénération politique de notre pays ne pouvait qu'être caduque, précisément parce que la restauration religieuse ne l'avait pas précédée. On a dit quelquefois que notre vieille monarchie avait compromis son retour en se faisant accompagner par une charte révolutionnaire, et c'est la vérité; mais ce qui est encore plus vrai, c'est que, pour refaire la France avec elle, il fallait une Église comme celle qui l'avait faite autrefois, ainsi que les abeilles font une ruche, et c'est notre Église française qui était en retard. Ils le savent bien, ceux qui crient aujourd'hui que « l'ennemi, « c'est le clérical ». Le gallicanisme ne leur ferait pas peur. Ce qui les effraie, c'est le catholicisme pur, avec un enseignement redescendu du ciel en France, par la nouvelle échelle de Jacob dressée au Vatican. Ils savent que maintenant le moyen âge n'est plus notre épouvantail, que l'art ogival n'est plus pour nous le symbole de la barbarie, que la *Somme* de saint Thomas n'est plus abandonnée aux bouquinistes et aux bureaux de tabac; que les ficelles de la littérature païenne ne sont plus de mise pour révéler la vérité aux âmes. Chateaubriand a balayé la forme épinglée de ce classicisme de commande, attique, mais sans âme et sans

nerfs; le théologal de Tulle a ressuscité le fond de cette dogmatique éternelle qui traverse les temps en se jouant de « ces points de vue » ou de ces colonnes d'Hercule, et qui enfin triomphe sur les ruines de certaine académie policière, comme le génie de Savonarole triomphait sur la cendre des colifichets florentins. Quand on sait ce que signifie la cathédrale de Paris, à côté de l'église de Lorette ou de la Madeleine en toilette de bal dans la même cité, on sait ce que signifie la langue de l'abbé Berteaud, à côte de la faconde de ces empesés du formalisme qui broyaient la pierre précieuse de l'Évangile dans des monuments ornés comme des Parthénons, mais sourds et lourds comme des mausolées.

« Un autre homme a puissamment contribué à cette victoire du vrai classique, selon la norme du Saint-Esprit. C'est le curé d'Ars qui savait faire, en catéchisme, ce que le chanoine théologal faisait en somptueux discours. Je voudrais avoir le temps de comparer les œuvres de ces deux inspirés de la foi, et l'on verrait comment la sainteté et le génie vont ensemble pour se seconder mutuellement et se confondre même dans une même personnalité, comme deux branches de la même source qui est en Dieu.

« On devine l'ébahissement des multitudes de ce siècle devant les éclats de cette éloquence partant des hauteurs célestes, sans se soucier des phares que l'esprit moderne prétendait substituer aux astres. On comprend le *manna* stupéfait de la foule devant cette pluie de pain nouveau tombant en plein désert sans passer par le pétrin du classique en gloriette, et par le four qui fait du pain cuit aux boulangers de la parole ! Le théologal de Limoges ne parle comme personne de son temps ; ce n'est pas lui qui cherche ses idées, ses formules, ses expressions, ses mouvements ; ce sont ses mouvements, ses expressions, ses formules, ses idées qui le cherchent lui-même... »

En effet, dit M. Léopold Giraud, « tout le poussait à la prédication : sa doctrine sûre, son imagination brillante, sa phrase hardie, son geste dominateur. C'était l'orateur chrétien, — non pas à la façon du P. Lacordaire, qui s'inspire du siècle même, de toutes ses tendances, et même de

ses défauts, pour lui faire accepter l'idée chrétienne, — mais l'apôtre inflexible, puisant sa force dans la foi la plus austère, attirant à lui les foules par la seule puissance de la vérité, et dédaignant, pour les séduire, de descendre à elles par des concessions imprudentes. L'abbé Berteaud se fit missionnaire. Il parcourut la France jusqu'à ses quatre horizons, cherchant partout des âmes à conquérir à Jésus-Christ. Il trouvait dans sa foi et son amour, pour résister aux fatigues d'une parole répétée plusieurs fois par jour, la force que sa santé, moins que robuste, ne pouvait lui donner. Bordeaux, Nantes, Montauban, Toulouse, Sens, retentirent successivement de sa grande éloquence. Sa mission de Montpellier (1840) eut un succès tel que l'évêque crut devoir, par une récompense insigne, en remercier le jeune orateur. Le vénérable prélat envoya à l'abbé Berteaud des lettres de vicaire général. A Paris, les prédications du jeune théologal de Limoges attirèrent, parmi la foule des catholiques qui se pressaient autour de la chaire évangélique, des hommes illustres à divers titres, MM. Ampère le mathématicien, Michelet, Cousin, Saint-Marc Girardin, charmés d'entendre une si brillante parole. M. Cousin aurait désiré voir une chaire en Sorbonne occupée par l'abbé Berteaud (1). Le modeste prêtre refusa, quelques années après, celle qui lui fut offerte à la faculté de théologie de Bordeaux. »

Le biographe raconte ensuite comment il eut la fortune d'entendre tout récemment Michelet parler de Mgr Berteaud :

— Je l'ai connu, disait-il, à Paris, jeune prêtre. Un grand

(1) Quelques-uns de ses auditeurs les plus renommés songèrent à lui faire donner la chaire d'éloquence sacrée à la Sorbonne. Ils n'y réussirent pas ; ce fut un bonheur. Sans doute, l'abbé Berteaud aurait fait de nos docteurs des commentaires inimitables et, selon que le lui disait M. Cousin, au lieu de ne montrer que la petite chandelle philosophique, il aurait noblement balancé le grand flambeau de la foi. Mais c'était le Verbe, non des livres qu'il avait mission de commenter, et il ne devait pas le faire seulement devant des esprits cultivés, mais devant les humbles, les petits, le peuple chrétien tout entier. (Pergeline, *Oraison funèbre de Mgr Berteaud*, p. 13.)



charme — ces paroles sont textuelles — s'échappait de toute sa personne; son talent me plaisait beaucoup. Plus tard, lorsqu'il devint dignitaire de l'Eglise, je le vis plusieurs fois. On a dit qu'à cette époque — j'ignore par quelle pensée M. Michelet ouvrit cette parenthèse — je n'étais pas éloigné de lui... Nous étions sur une mer de glace, mais une seule fente nous séparait, qui allait jusqu'au centre du monde...

Michelet, fort heureusement, avait pour ses enfants d'autres principes. Sa fille accomplit sous ses yeux le grand acte de la première communion à Saint-Etienne du Mont, et ce fut Michelet lui-même qui, après une prédication de l'abbé Berteaud dans cette église, demanda au saint prêtre un confesseur pour sa jeune enfant. Trait piquant que l'évêque de Tulle nous raconta un jour avec une verve charmante, dans une de ces conversations dont il avait le secret.

VII. — L'Évêque.

— O Tulle, ma chaste et sainte épouse, tu n'es pas la moindre des Eglises des Gaules : *Nequaquam minima es in principibus Juda.* Martial t'apporta la bénédiction que Jésus, en le caressant et en l'embrassant, lui avait donnée pour toi. Baignée dans cette rosée de l'amour infini, tu as germé et tu t'es épanouie au soleil de Dieu. Que tu es belle, ma bien-aimée! Le Verbe t'a singulièrement honorée. Trois fois dans le cours des âges, il a pris chez toi le Vicaire de son éternelle miséricorde. Ce fut l'un de tes fils qui ramena à Rome la papauté depuis si longtemps absente.

C'est en ces termes qu'il parlait de son Eglise, le jeune évêque qui s'éprit aussitôt pour elle d'un amour infini. Quelques-uns, comme pour Gerbet, objectaient à ce choix que l'abbé Berteaud ne serait jamais un administrateur. Une princesse de sang royal leva toutes les difficultés en faisant partager son enthousiasme et son admiration pour le grand orateur. Nommé à l'évêché de Tulle le 15 juin

1842, l'abbé Berteaud fut préconisé dans le consistoire du 22 juillet suivant, et, le 21 septembre, sacré dans la cathédrale de Limoges par Mgr de Tournefort, assisté des évêques de Clermont et de Poitiers.

Quelques semaines avant le sacre, le siège de Metz étant venu à vaquer, on le lui offrit. Il le refusa :

— Je suis fiancé à la pauvre Église de Tulle, répondit-il, je ne lui serai pas infidèle pour une Église plus riche. Entre elle et moi, ce sera à la vie et à la mort.

Et il en fut ainsi.

Hippone n'était pas Alexandrie, et cependant le génie d'Augustin ne sortit pas de là pour illuminer l'univers ! Meaux n'était pas Paris, et cependant Bossuet y garda sa cellule sous les noisetiers de son humble jardin, pour y tamiser les rayons de son génie, avant de les jeter à l'œil des peuples et des rois !

En prenant possession de sa chère Corrèze, le jeune prélat s'était engagé à lui appartenir tout entier et pour toujours, il tint parole.

Les courses apostoliques de l'évêque sont demeurées légendaires.

Un jour, raconte le vénérable abbé Delor, après des courses dans la boue et sous une pluie battante, et toutes les fatigues, doublées de celles du jeûne, visiblement empreintes sur les traits du prélat, nous l'entendîmes s'écrier, avec cet accent et ce geste passionné qu'on lui connaît ;

— Cela me fatigue, dites-vous ? — Moi, je vous dis qu'il n'est pas question de fatigue ici, et que je goûte, tout entier, sans mesure, l'incomparable bonheur de servir les âmes.

Tous les replis de sa province, il les connut bientôt. Il dédaignait ces moyens rapides qui « abrègent les distances » : les chemins de fer de son diocèse ne l'ont jamais vu, les autres très rarement.

— Je veux, disait-il un jour, savourer mon beau pays, le savourer tout entier avec ses fleurs, ses épis, ses petites églises, et respirer partout à mon aise le parfum de Jésus-Christ.

L'évêque de Tulle, dit Louis Veuillot, sait le nom de tous les hommes qui ont passé par ces chemins et de tous les anges dont ils sont toujours fréquentés, plus visibles pour les yeux de son génie et de sa foi savante que s'ils apparaissaient aux yeux de son corps.

Un jour, raconte le grand publiciste dans son *Çà et Là*, sur les bords de la Corrèze, l'évêque de Tulle fit rencontre d'un vieux paysan, courbé sous un faix de bois mort. Après qu'ils eurent causé, le paysan dit à l'évêque :

— Puisque Dieu a voulu que j'eusse ce bonheur de vous trouver sur mon chemin, je vous adresserai la parole que Jacob dit à l'ange : Je ne vous laisserai point partir que vous ne m'ayez donné votre bénédiction.

Et l'évêque, ayant béni le pauvre qui s'éloignait, le suivit du même regard dont il eût salué le Patriarche lui-même.

On raconte bien d'autres traits. En voici un d'une naïveté charmante :

Mgr Berteaud assistait un jour à une fête de village. Parmi la foule des paysans à laquelle il s'était mêlé, il crut reconnaître un jeune garçon ; il s'approcha, lui dit quelques mots de souvenir, puis lui frappa doucement la joue, témoignage de sa bonne amitié. Le jeune paysan, de sa main, en fit autant sur la joue de l'évêque. « Nous nous prîmes à rire, ajoute M. Delor, et l'évêque heureux embrassa son ami. Ceci se passait trois ans avant 1848. On était peu aux paysans alors, mais l'évêque était tout à tous. »

Pour l'évêque de Tulle, continue M. Léopold Giraud, à qui nous empruntons tous ces gracieux détails, les visites pastorales durent toute l'année : c'est une distribution de prix qu'il va présider, une retraite qu'il veut clore, un prêtre malade qu'il va consoler. Partout la parole évangélique est semée. Pour parler à ses paysans, il a appris leur patois et sa vive imagination y est tout à son aise. « Il y a, dit la Bruyère, des hommes saints dont le seul caractère est efficace pour la persuasion ; ils paraissent et tout un peuple, qui doit les écouter, est déjà ému et comme persuadé par leur présence : le discours qu'ils vont prononcer fera le

reste. » Mgr Berteaud est un de ces hommes qui, autant par l'exemple que par la parole, savent « jeter la persuasion dans les esprits et l'alarme dans le cœur ».

— Si les immuables lois de la hiérarchie nous assignent le faîte du pouvoir, disait Mgr Berteaud en prenant possession de son siège, nous aurons toutefois plus souvent recours à l'amour qu'à l'autorité.

Le pieux clergé de Tulle ne connut jamais que l'amour de son évêque.

Un jour, après le déjeuner, il faisait à son hôte la grâce d'une charmante conversation, lorsqu'on vint frapper à la porte du salon. Un frère des écoles chrétiennes, un jeune séminariste entrèrent, accompagnés du vicaire général. A peine s'étaient-ils inclinés tous trois pour baiser l'anneau, que l'évêque les avait embrassés plusieurs fois, en leur prodiguant les noms les plus gracieux. Jamais l'Autorité ne m'avait paru si aimable; les larmes me vinrent aux yeux et, je l'avoue, l'habitude de ces scènes touchantes ne fait que raviver mon émotion.

Un prêtre racontait devant lui les aventures de son pèlerinage à Fourvière :

— Croiriez-vous, Monseigneur, que la précipitation du départ me fit oublier mon *celebret;* mais, quoique je n'eusse pas la signature de mon évêque, on me laissa cependant dire la sainte messe!

— Je n'en suis pas étonné, mon enfant, répondit Monseigneur; vous avez sur le front la signature du bon Dieu!

Il faut voir, dit M. Delor, ce pontife vigoureux et parfois si fier, conversant une heure entière avec quelques pauvres religieuses, les faisant parler, même les plus simples, même les sœurs converses, prenant un plaisir visible à ces naïfs entretiens, et y mêlant, avec une profusion peut-être plus grande que partout ailleurs, les trésors de son magnifique langage.

Rien de plus charmant aussi que de voir chaque dimanche au milieu de ses pauvres, accourus de tous les quartiers de la ville, le saint pasteur distribuant à tous, avec la petite pièce de monnaie, une douce et charitable parole.

Mais, ne craignez point que sa bonté aboutisse jamais à la faiblesse. « L'esclave qui porte dans la nuit des lampes devant les pieds de ses maîtres » saura aussi les défendre contre toute agression impie. Les âmes n'ont rien à craindre, elles sont sûrement gardées de l'erreur, Mgr Berteaud sait comme un autre manier l'arme de combat.

Ecoutez-le, à Servières :

— Il me vient, fait-il tout à coup, un souvenir. La Fable disait qu'il y avait dans les cieux de l'Olympe un bouffon appelé Momus, dont la fonction consistait à critiquer les dieux. Cet impudent n'en ménageait aucun... Enfin, c'était le bouffon de l'Olympe...

L'auditoire jeune, pieux, enthousiaste, sentit venir l'allusion à de récentes attaques dirigées par un transfuge du sanctuaire à nos saintes croyances. L'évêque le dit :

« Il en est un, s'écria-t-il, qui, lui aussi, avait reçu le pain de vie... Mais il avait lu en même temps cette parole du prophète : « Tout le jour votre langue a médité l'impiété. Vous avez fait passer votre tromperie comme un rasoir aiguisé, *sicut novacula acuta*. Et il s'est dit : je serai cette lame aiguë. Elle est appelée *novacula*, parce qu'elle renouvelle la face de l'homme, en faisant tomber les touffes de la barbe et les boucles des cheveux. Il est venu, lui, artiste en toilette. Autrefois familier de la maison, il en sait les entrées, il en connaît les issues. Attendez, dit-il, je vous promets de donner au Christ une face nouvelle. Une plume est une lame affilée : je vais abattre les rayons d'or de ce visage adoré jusqu'ici dans les catacombes, sur tous les autels, et de la chaumière du bûcheron au palais des rois. Ils n'auront plus que des autels dérisoires, des sanctuaires vides, et leur temple, plein de l'Être infini, ne sera plus que la maison du rien, *domus nihili*. Je veux qu'il en soit ainsi dans cette église si retentissante d'hymnes et de mélodies à l'Etre glorieux ; je veux qu'on n'y entende plus que le souffle du vide, le cri sombre de la mort, le néant, le néant, *nihilum, nihilum*, et qu'elle soit l'émule des pagodes de l'Inde. Ainsi parla celui qui prit pour lui ces paroles du psaume que saint Athanase appelle le psaume accusateur des impies. »

L'évêque, s'arrêtant alors un instant rapide, reprit avec un fier dédain :

« Va, toi qu'il ne m'est pas permis de nommer, tu as aimé, dit le prophète, la langue trompeuse, toutes les paroles qui tendent à précipiter et à perdre !... Tu savais qu'il y a une fabrique de ces paroles par delà le fleuve allemand ; tu es allé faire là tes provisions, et te voilà au milieu de nous. Eh bien ! tes vaines paroles ne feront pas osciller l'ombre du trône inénarrable de mon Sauveur, ni pâlir un rayon de sa couronne. Tu t'abrites à cette éternelle lumière en croyant la tenir. Aussi, quand je te vois, il me vient en mémoire une parole de Rupert : *Irridendi sunt !* Rions de ces hommes qui veulent escalader les hautes cimes pour éteindre de leur souffle l'éclat et la chaleur du soleil, et qui, les poings serrés, menacent de le précipiter de l'orbe radieux qu'il décrit dans l'espace. Messagers de la nuit, ils ont horreur de la lumière... »

C'est ainsi qu'il frappait le mensonge, dédaignant de s'arrêter plus qu'il ne convient.

— Ceux qui luttent contre nous, disait-il une autre fois, sont insensés ; ils sont à peine des êtres réels ; ils s'atténuent, ils se rapetissent ; ils ne veulent, comme parlent les élégants du jour, qu'un *minimum* de religion. Ils croient se débarrasser d'un lourd et humiliant fardeau, et ne voient pas qu'ils s'énervent, qu'ils descendent à une nouvelle servitude et recommencent une race infime, incomplète, mutilée.

On comprend à qui s'adressaient ces paroles.

D'après M. Renan, nulle religion ne possède la vérité complète ; les dogmes, les formules s'évanouissent avec le temps ; seul, le « sentiment religieux est éternel, parce qu'il existe ineffaçable au cœur de l'homme. »

— Il s'agit ici, lui répond l'évêque de Tulle, de vérités, non de sentiments. Que dans le cœur il y ait quelque chose d'ondoyant, de flexible, d'accommodant, soit, mais dans l'ordre de raison, l'adhésion est tout ou rien, la foi est ou n'est pas ; du vrai ou du faux ; pas de milieu, pas de demi-vérités, ni de portions de foi, ni d'ombres de croyance !

Nous sommes entêtés, oui, certes, et comme Dieu, ce grand entêté, qui dit : Oui ou non ! *Est, est ! Non, non !* Arrière donc les milieux, les nuances, les croyants de transaction ! Ils sont impossibles ici.

Souvent une ironie, un coup rudement dirigé, coupe court une discussion. Un pédant se vantait un jour d'avoir, par je ne sais quel argument, détruit le catholicisme :

— Ah ! vraiment, répondit Mgr Berteaud, l'Eglise se soucie bien de votre argument ! Elle le chante tous les dimanches devant ses enfants : *Visus, tactus, gustus, in te fallitur, sed auditu solo tuto creditur !*

C'est évidemment Jean Reynaud que l'évêque de Tulle apostrophait ainsi :

— Ah ! vous voulez que Dieu *use une éternité* à poursuivre de planète en planète une créature rebelle !

C'est à un gallican, à un parlementaire, qu'il répondait :

— Puisque les évêques sont tenus de garder étroitement l'unité avec le corps spirituel, « la parole du chef est l'expression de la foi de tous ! »

En quelques mots et pour ainsi dire d'un geste dédaigneux, l'évêque de Tulle abattait toutes les erreurs, renversait tous les sophismes. Armé comme il l'était des plus vastes connaissances, il pouvait poursuivre son adversaire dans ses ténébreux détours et le combattre pas à pas. Un seul coup lui suffisait. Il ne discutait pas, il plantait son arme au vice de l'armure, jetait par terre l'ennemi de l'Eglise et passait.

On a parlé de la pénétration de l'intelligence de Mgr Berteaud, du perçant de son œil rapide à trouver la paille d'un système, le défaut d'un argument. Citons un trait, qui fit grand bruit, au moment où il se produisit.

C'était à Rome, tous les évêques de la chrétienté étaient rassemblés pour la consécration des saints Martyrs du Japon. Il s'agissait, avant de se séparer, de rédiger une adresse à Pie IX. Une adresse, le mot est assez mal choisi : discuter, raisonner, approuver après la grande Parole infaillible, c'est faire œuvre de parlement. Une immense acclamation : *Fiat, amen, hosanna !* serait plus éloquente, plus soumise.

C'était l'évêque de Tulle qui parlait ainsi... Cependant, on rédigea l'adresse, qui fut lue en pleine assemblée. Il s'y était glissé cet argument : Le royaume temporel est sous la garde du droit public catholique, il appartient à l'Eglise universelle. Argument séduisant au premier abord, mais très dangereux en ce qu'il contient une idée fausse du Pouvoir. Une de ses conséquences serait que le pape n'est qu'un mandataire, devant aux fidèles compte de ses actes, et soumis à leurs volontés. Théologiquement, c'est déclarer l'Eglise entière, la foule supérieure au Souverain Pontife ; c'est déposséder le Pape de son infaillibilité. Historiquement, c'est interpréter faussement les faits : Constantin, Charlemagne, la comtesse Mathilde n'ont pas fait don à l'Eglise, mais aux Papes nominativement, afin que leur indépendance fût assurée. Mgr Berteaud vit tout cela d'un coup d'œil, et développa sa pensée avec une telle chaleur, un si grand amour pour le siège de Pierre, que l'argument fut sacrifié. Quelques jours après, l'évêque de Tulle, avant de retourner dans son diocèse, ayant été rendre au Saint-Père ses derniers hommages, Pie IX, avec une tendresse paternelle, lui prit la main et la posa sur son cœur !

Mais ceci demande un chapitre spécial, et non le moins grand de tous.

(A suivre).

Ant. Ricard,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



LE

COLLÈGE DE LA TRINITÉ

Il ne restera bientôt plus rien du vieux Lyon. Il y a des siècles que le Lyon romain n'est plus qu'un amas de ruines. Les somptueux édifices dont les archevêques avaient couvert au moyen âge les flancs de Fourvière n'ont pas échappé au fanatisme des protestants. Quant au Lyon gaulois, qui du pied de la colline de Saint-Sébastien s'était peu à peu allongé entre les deux fleuves, il est en train de se métamorphoser et de se rajeunir, et quels que soient les regrets des archéologues, il ne faut pas s'en plaindre. Mais il est de la piété lyonnaise de ne pas oublier le passé, d'en rechercher les vestiges pendant qu'il est temps encore, d'essayer même de le reconstituer.

Nos aïeux ne faisaient pas grandement les choses. Laborieux, économes, comme le sont encore les Lyonnais d'aujourd'hui, même devenus riches, ils n'étaient pas magnifiques. L'artisan qui s'est élevé par son travail à la situation de chef de commerce, conserve souvent ses goûts de simplicité excessive. Quand la cité eut acquis sous la protection de nos rois ses titres de bourgeoisie et ses privilèges, elle resta dans ses habitudes et ses mœurs la pauvre et laborieuse cité de l'époque féodale. Il n'y eut que deux exceptions : la première lorsqu'il s'agissait d'œuvres de charité, alors elle faisait grand, elle était prodigue jusqu'à l'impru-

dence; la deuxième lorsqu'il s'agissait de manifester sa foi, alors elle élevait Saint-Nizier, elle embellissait Saint-Bonaventure et les chapelles d'une foule de couvents aimés dont on ignore presque aujourd'hui la place. Mais pour tout le reste elle s'en tenait au strict nécessaire, elle attendait d'être forcée par les événements et les circonstances. La municipalité elle-même, si jalouse de ses droits, si fière de ses privilèges avant de s'être bâti son élégant hôtel de ville, à peine achevé sous Louis XIV, ou plutôt qui ne fut jamais achevé, se contenta successivement de la petite église de Saint-Jacquême, et de deux modestes maisons près de Saint-Nizier qui suffisent à peine aujourd'hui à un négociant.

Mais de tous les établissements d'intérêt public celui qui a le mieux gardé sa place primitive et qui, tout en s'accroissant de siècle en siècle et presque d'année en année, a peut-être le moins changé d'aspect, le plus sombre, par conséquent, le plus informe, le plus laid, pour tout dire, mais en même temps le plus respectable par les services qu'il a rendus à plus de dix générations, le plus digne d'intérêt par les vicissitudes qu'il a subies et qui à lui seul bien étudié nous apprendrait l'histoire de Lyon dans ces trois derniers siècles, c'est assurément le lycée actuel, c'est-à-dire le vieux collège de la Trinité, le grand collège des jésuites, ainsi nommé pour le distinguer du Petit Collège ou Collège de Notre-Dame qu'il avait fallu, dès le xviie siècle, élever du côté de Fourvière pour suffire aux besoins de la population lyonnaise. Celui-ci, bien que moins complet pour les études, marchait sur les traces de son aîné et mériterait une étude; mais c'est du Grand Collège, du collège de la Trinité, que je dois uniquement parler ici. Je voudrais y reporter le lecteur à l'époque de sa grande prospérité qui date du règne de Louis XIII, et qui n'a pas eu de déclin, car il est tombé avec tous ceux de la Compagnie en 1762, de cette chute soudaine que l'on sait, qui marque comme un événement historique dans le xviiie siècle.

Pourquoi ce collège n'a-t-il pas encore son historien ? Le collège Louis-le-Grand, qui n'en avait pas besoin, il avait été trop en évidence, a le sien.

Le collège de la Flèche, le plus important, j'en conviens, après Louis-le-Grand, a le sien. Mais le collège de Vannes, mais une foule d'autres, protégés plutôt par leur obscurité, ont le leur. L'historien du collège de la Trinité viendra à son tour, il faut l'espérer, on devine d'où il sortira. Beaucoup de documents, les meilleurs, les plus sûrs, ont dû échapper à l'animosité du parti qui fit mettre sous séquestre en 1762 les biens des jésuites et présida à la répartition de ce qui leur revenait et de ce qui revenait à la ville. La *Bibliothèque de la Ville*, dont la grande richesse consiste dans le fonds des jésuites, conserve quelques précieuses reliques que l'étranger, que le profane comme moi peut dépouiller : c'est la partie brillante et mondaine des études, ce sont des morceaux de poésie et d'éloquence, des descriptions de fêtes littéraires, des programmes de thèses, des distributions de prix. Dans les archives de la ville on trouve à peu près tout ce qui touche au côté matériel de l'établissement; car la ville se faisait rendre des comptes, elle s'était réservé expressément la propriété des bâtiments, elle contribuait à leur entretien, et profitait des embellissements que les dons des particuliers et les sacrifices personnels des Pères eux-mêmes permettaient d'y ajouter sans cesse. M. Charvet a pu refaire récemment, à l'aide des devis, des plans et des comptes, une histoire très complète de la construction des bâtiments.

Qu'est-ce qui manque donc pour que l'histoire du collège de la Trinité puisse être complète ? Ce n'est pas la lumière sur ce qui se passait à l'intérieur de ces vieux murs, sur cette éducation à la fois libérale et sévère, sur ces méthodes originales d'enseignement (méthodes discutables mais que le succès semble avoir justifiées), sur ces programmes étendus, embrassant les lettres et les sciences, atteignant jusqu'aux confins de l'instruction supérieure. Rien n'était plus notoire, plus exposé au grand jour, plus développé dans des règlements célèbres dont on ne faisait pas mystère. Tout le monde sait que le but suprême, sinon le but unique de l'éducation, était de former des chrétiens, que le levier pédagogique était l'émulation, l'honneur, que

l'instrument de la classe c'était le latin, qu'on n'enseignait qu'en latin, qu'on ne parlait et n'écrivait qu'en latin, et qu'on attendit que la langue française fût fixée par des chefs d'œuvre pour en tolérer l'usage. Je conviens que Port-Royal, mieux avisé cette fois, prit l'avance sur la Compagnie, et il fallut bien qu'un jour celle-ci découvrît, en se voilant la face, dans les mains de ses propres élèves, les *grammaires* de Lancelot et peut-être les *Pensées* de Pascal, sinon les *Provinciales*. Si elle persista à laisser la place d'honneur au latin et au grec, à la poésie latine et à la poésie grecque, a-t-on le droit de s'en plaindre ? Voltaire en fit-il le reproche au P. Porée ? Je conviens encore que l'enseignement de l'histoire de France n'était pas avantageusement suppléé par celui du blason. Mais l'histoire de la nation n'est-elle pas liée à celle des grandes familles ? et ces lacunes, s'il y en avait, n'étaient-elles pas bien compensées sinon comblées par les fortes études de philosophie, de théologie, d'hébreu qui formaient le couronnement de ce vaste programme ?

L'histoire de notre vieux collège en ce qui touche à l'éducation et aux études serait celle à peu près de tous les autres collèges de la Compagnie, car il n'y avait de différence entre eux que du petit au grand ; classé en 1607, il devait, dès son rétablissement parmi les grands collèges, dans le dessein de l'institut, comprendre, comme Louis-le-Grand et la Flèche, un personnel de cent religieux. Si considérable que fût ce personnel, il trouva son emploi, quand le collège qui, d'après les statuts, ne devait être qu'un externat, un externat gratuit, alimenté par les pensionnats particuliers comme les anciennes universités l'étaient par leur propres collèges, dut s'annexer un pensionnat. Les Pères durent déployer dans ces fonctions plus complètes d'éducateurs les immenses ressources de leur expérience et de leur dévouement.

Leurs brillants débuts, leurs succès toujours croissants ont dû laisser des traces. L'historien qui les recueillera sera heureux de dire tout ce qui est sorti de grand et de bon, hommes ou choses, maîtres ou élèves, du collège de la Trinité. Celui-ci en sera fier, ce sera son livre d'or. J'avoue que lorsque j'ai rencontré dans la liste des élèves couronnés

ou de ceux qui ont figuré dans les représentations et les fêtes scolaires (c'étaient presque toujours les mêmes), des noms disparus à jamais des fastes lyonnais, d'autres qui sont encore portés et bien portés (me permettra-t-on de citer au moins, en passant, celui de Brac de la Perriere?) j'étais jaloux du sort des écoliers de Louis-le-Grand, de la Flèche, de Vannes, qu'une pieuse mémoire a sauvés de l'oubli. Ah! je le sais, le collège de la Trinité, si nombreux pourtant, n'a jamais atteint le chiffre fantastique de 3,500 élèves qui se pressaient à Louis-le-Grand. Sa clientèle était surtout bourgeoise. Parmi ses élèves *chambristes,* il comptait peu de ces fils de grands seigneurs accompagnés d'un précepteur et d'un valet. Il n'a jamais réuni dans sa *salle des jeux* 7,000 spectateurs, parmi lesquels les plus grands seigneurs, les plus grandes dames de la cour, des princes et des princesses. Le grand cardinal Richelieu ne lui a pas fait l'honneur d'inviter ses meilleurs élèves de rhétorique (c'étaient le duc de Nemours et le frère du grand Condé) à jouer devant lui. Le jeune roi Louis XV n'y venait pas, en personne, remplir les fonctions de président, *d'agonothète.* Il ne pourrait pas citer des classes réunissant sur les mêmes bancs un Dancourt, un Molière et un Conti; il n'a formé ni Gresset ni Voltaire. Il n'a pas non plus à citer parmi ses plus illustres professeurs des noms comparables à ceux d'un savant comme le P. Petau, d'un humaniste consommé comme le P. Jouvency, d'un versificateur élégant comme le P. de la Rue, de trois vrais poètes dramatiques comme le P. Lejay, le P. Porée, le P. Du Cerceau. Mais peut-être opposerait-il avantageusement à cette brillante pléiade d'écrivains des mérites plus solides. Le P. Edmond Auger est une grande figure historique du temps de la Ligue. Par son éloquence, par la grandeur de son caractère, et surtout par son dévouement et son héroïque charité, il s'est imposé au choix des Lyonnais, quand il fut question pour la première fois de confier à la Société de Jésus le collège qui végétait entre des mains laïques. Le P. Auger, le *jésuite,* comme on aurait dit le *saint,* fut une puissance à Lyon, avec qui dut compter le baron des Adrets. Sa belle attitude à cette époque de

passions religieuses lui mérita glorieusement l'exil où il mourut.

La province de Lyon, le collège même de la Trinité a eu l'honneur de fournir à la Compagnie des membres dont elle a tiré plus de profit et même plus de gloire que de ses brillants latinistes. Je ne veux rien dire du P. Cotton, tout-puissant sur l'esprit d'Henri IV et de Louis XIII, du P. de la Chaise, le confesseur de Louis XIV. Il suffit de les nommer. Le collège de la Trinité fut une pépinière d'hommes politiques et pratiques. Ce n'est pas à lui que s'adresserait le reproche si souvent renouvelé de se confiner trop étroitement dans le culte du latin. Sans méconnaître le mérite des élégants écrits latins du P. Jouvency, j'estime que le P. Croiset, dans son *Règlement pour les pensionnaires,* règlement écrit en français, et qui, réuni à un recueil de prières, formait comme le manuel de l'écolier chrétien, ne contribua pas moins que l'auteur du *Ratio discendi et docendi, la méthode pour apprendre et pour enseigner,* à faire pénétrer dans le cœur de la jeunesse le goût de la piété, de la discipline et de l'étude.

Mais les savants et les écrivains distingués n'ont pas manqué au collège de la Trinité. Les calculs astronomiques sont la spécialité de la Compagnie. Il est parti de l'observatoire du collège plus d'une note dont Cassini a profité. Il suffit de nommer les PP. Saint-Bonnet et Fellon. Dans quel genre n'excella pas le P. de Colonia, historien érudit, orateur et poète, auteur de pièces malheureusement non imprimées, qui eurent l'honneur d'être jouées à Paris, désigné pour représenter la Compagnie dans les grandes circonstances, à cause de l'élégance de son style et de la délicatesse de ses louanges? Le nom qui devait rester le plus populaire à Lyon c'est celui du P. Menestrier, l'auteur de la *Grande Histoire civile et consulaire de Lyon.* Peut-on espérer qu'il sera conservé au passage voûté qui sépare en deux le lycée actuel? Le P. Menestrier demeura fidèle à Lyon, où il était retenu par ses attaches de famille et par ses fonctions; mais son érudition variée, sa science approfondie du blason et des médailles, de la musique et du théâtre, l'appe-

laient au grand jour de la société parisienne. Sa réputation le précédait partout. On ne peut voir encore, dans la grande salle de la Bibliothèque, son magnifique portrait en pied, cette physionomie fine et spirituelle, cette taille élégante, cet air d'une distinction suprême, sans comprendre aussitôt l'autorité qu'il a dû exercer dans la société élégante et polie du grand règne. C'est, sous le sévère costume ecclésiastique, le type même de l'homme du monde, de l'homme du monde aimable, indulgent, réservant sa sévérité pour lui-même, non point de ce frivole abbé mondain si bien fustigé par le P. Porée dans la comédie des *Vocations forcées.* Il méritait, par la distinction de son langage, par la politesse et l'élégance de ses manières, d'être accolé au P. Bouhours, cet autre type de la politesse exquise et du bon goût, dans certain dialogue pamphlétaire ou plutôt dégoûtant pastiche, pauvre imitation des *Provinciales*, où l'auteur prétendait aussi démasquer la *fameuse politique* des jésuites.

C'est ainsi que le collège de la ville commerçante et bourgeoise pourrait prêter à Paris, à la cour, des esprits supérieurs, capables tour à tour de la diriger, de l'instruire et même de l'amuser.

Jusque-là, l'histoire, je pourrais dire le panégyrique du collège de la Trinité n'offre point de difficultés. Le côté faible, je l'avoue, et qui saute aux yeux, hélas ! c'est son installation matérielle. Ah ! n'y cherchez pas une construction grandiose ou seulement commode, et ordonnée d'après un plan comme on la trouverait dans des collèges moins importants, à Avignon, à Tournon, à Dôle, pour ne pas parler du collège royal de la Flèche. Celui-ci, créé de toutes pièces et richement doté par Henri IV, en souvenir des années de son enfance passées dans le pays, était un palais comme Chambord ou Chenonceaux, agrandi suivant le plan primitif, et sans épargner l'espace, avec de vastes cours et des préaux taillés dans un parc splendide. Dans ces proportions, ce n'est plus le collège qui était dans la Flèche, c'est la Flèche qui était dans le collège. La petite ville était presque convertie en une vaste collection de pensionnats pour les externes qui, réunis aux pensionnaires

du collège, ont pu faire une population de plus de 1.500 élèves. A Lyon, quelle différence! Le collège a eu, comme toutes les fortunes lyonnaises, les commencements les plus humbles. Tout le monde sait que ce ne fut d'abord qu'un petit pré avec une vigne, au bout de la rue Neuve, borné par le mur de défense, par la *courtine* qui longeait le Rhône. Pour tout bâtiment, une grange, c'est-à-dire un abri plus que modeste, où les confrères de la Trinité, propriétaires du pré, tenaient gratuitement ou moyennant une rétribution infime, les enfants pauvres du quartier, sous la surveillance d'une maîtresse ou d'un maître. C'était une ombre ou pour mieux dire un embryon d'école.

En 1519, trois hommes dont il faut retenir les noms, Claude Bellièvre, l'auteur du *Priscum Lugdunum*, du *Vieux Lyon*, Symphorien Champier, médecin célèbre, plus tard prévôt des marchands, François de Rohan, archevêque de Lyon, décidèrent le consulat à acheter ce petit coin de terre avec cette grange. Le terrain contigu, jusqu'aux Cordeliers, appartenait à la ville, elle l'avait loué 2.000 livres pour l'artillerie du roi, qui avait son parc à Lyon. Pendant les guerres d'Italie, elle acheta successivement quelques autres granges qui étaient tout proche, et les relia tant bien que mal avec la première, en un corps de bâtiment dont on ne saurait aujourd'hui trouver vestige, mais qui devait être situé au centre même des bâtiments actuels qui font face à la rue Mulet; voilà le berceau du collège de la Trinité, car il devait conserver le nom de la confrérie, qui avait, en outre, inséré dans le contrat de vente plusieurs clauses d'une piété naïve et touchante. Les maîtres à qui fut confiée au début la direction du collège, étaient empruntés à l'université de Bourges. Eussent-ils été capables, et ils ne le furent pas toujours, ils ne pouvaient guère réussir. Les toits ne garantissaient pas de la pluie, le bruit du parc d'artillerie était assourdissant. Un principal vraiment capable, mais sur qui pouvait planer quelque soupçon de favoriser l'hérésie qui s'introduisait alors à Lyon, Barthélemy Aneau, dont nous avons quelques écrits et entre autres le titre de *Lyon marchand*, une pièce satirique qu'il fit jouer

en 1741, paya tristement de sa tête, dans un soulèvement populaire, un scandale dont les auteurs appartenaient au collège. Il était temps de le confier à des maîtres tout à fait sûrs. C'était en 1565. On songea aux jésuites. Un des plus illustres disciples de saint Ignace, le père Edmond Auger, fut chargé des fonctions de principal. Les règles de l'institut, ne permettant d'accepter la direction d'un collège que dans certaines conditions, le collège de la Trinité reçut alors un premier agrandissement, pour lequel la ville fit des sacrifices considérables. Aucun des bâtiments qui font retour sur le quai n'existait encore, et le Père Perpinien pouvait écrire à un de ses amis, en Italie, que de sa chambre « il jouissait de la vue des Alpes ». Ce n'est qu'après le rétablissement des jésuites, qui furent expulsés, comme l'on sait, pendant quelques années, après l'attentat de Chatel, c'est-à-dire à partir de 1607, et durant la première moitié du XVIIe siècle, que le collège arriva, par annexions et agrandissements, à l'état où nous le voyons encore, avec sa magnifique salle de bibliothèque accompagnée d'une terrasse, unique en son genre à Lyon, avec son élégante chapelle, construite sur les dessins d'un maître en architecture, du frère Martelange. Mais quoique déchargé de l'excessive agglomération des maîtres et des élèves, par la création du *Petit Collège* et du noviciat de la rue Sainte-Hélène, le collège, comme accablé de la faveur publique, devait étouffer, comme il étouffe encore aujourd'hui, dans cette triple rangée de murs et dans ces cours étroites, sans soleil et sans air, sans ouverture du côté du fleuve, où le quai restait à faire, serrée comme dans un étau entre des rues étroites et sombres, ne respirant un peu que sur la place, où l'entrée principale avait été heureusement ménagée.

Voilà le grand collège de la Trinité. Tel qu'il était pourtant, tel qu'il est encore, je suis tenté de l'admirer quand je vois les efforts et les sacrifices qu'il a coûtés, quand je vois même l'adresse avec laquelle on a tiré de la situation le meilleur parti. Et d'abord il a fallu faire communiquer au moyen de voûtes ingénieusement conçues, les deux moitiés du collège séparées par le passage Ménestrier. L'es-

pace qui manquait en largeur, on sut le trouver en hauteur. Des chambres partout, dans les tours, dans les combles, presque sur les toits. On empiéta même hardiment sur le voisinage. On ne voit plus trace aujourd'hui de deux passages voûtés dont l'un traversait la rue Gentil pour mener à une infirmerie qui devait être aux environs du marché actuel, dont l'autre traversait la rue du Pas-Etroit pour mener à une *salle des Jeux*. On n'avait pas négligé le pittoresque. Sur le flanc nord de la chapelle courait une terrasse qui, couverte d'arbustes et de fleurs, pouvait donner l'illusion d'un parterre. Tous ces arrangements, tous ces embellissements étaient dus en partie à l'habile Martelange, un architecte de race, et qui plus est de race lyonnaise, l'architecte attitré de la Compagnie, qui avait contribué à la construction de la chapelle de la Flèche, à celle du noviciat des jésuites de la rue Saint-Antoine à Paris. La chapelle du collège de la Trinité, avec ses dix édicules, les peintures de sa voûte, exécutées par deux pères, les pères Virys et Labbé, ses pilastres revêtus de marbre, et il y a peu de marbres à Lyon, ses tribunes réservées aux pensionnaires pendant que les externes remplissaient la nef, ses deux tours colossales, son dôme élégant, n'est pas un des monuments religieux de notre ville les moins intéressants. Mais les pères ne s'en étaient pas contentés, et ils avaient trouvé le moyen de faire de leur collège le centre et le foyer de congrégations pieuses et d'œuvres de zèle et de charité qui rayonnaient dans toute la ville. Deux chapelles indépendantes, l'une à droite, l'autre à gauche, en entrant du quai sous la voûte, la première convertie en salle de gymnastique et conservant encore de beaux restes que M. Charvet s'indigne de voir sacrifier, servaient aux réunions, soit des écoliers, soit des artisans, soit des messieurs de la ville. L'Œuvre des Messieurs de la rue Bourgelat n'a pas d'autre origine. Le luxe de la décoration picturale était poussé, pourrait-on dire, jusqu'à l'exagération. Ceux de mon temps qui ont fait leurs études au collège de Lyon peuvent se souvenir d'avoir vu la grande cour, c'est-à-dire la moins petite des trois, toute couverte

jusqu'au 2e étage, des peintures allégoriques de Dupuy et de Blanchet. C'était le *Temple de la Sagesse ouvert à tous les peuples*. Cette immense allégorie avait besoin d'une explication, d'un commentaire ; nous l'avons de la main magistrale du savant interprète des inscriptions et des médailles, des devises et du blason, du père Ménestrier.

Jusqu'ici le lecteur n'a vu le collège de la Trinité que par le dehors, c'est-à-dire par ses côtés les moins avantageux que j'ai cherché pieusement à déguiser. Je voudrais maintenant l'y faire entrer, le lui faire visiter plus intimement. Tel qu'il était ramassé dans cet étroit périmètre avec ses bâtiments enchevêtrés, presque entassés les uns sur les autres, il eût donné l'image non point de l'incohérence et du désordre, mais de la plus parfaite harmonie, d'une ruche immense, dont toutes les cellules étaient bien remplies de travail et de miel.

Fervet opus, redolentque thymo fragrantia mella.

Quel silence dans les quartiers divisés en chambres, où chaque élève travaillait chez lui, pour ainsi dire, mais en même temps sous la surveillance d'un préfet qui s'assurait qu'on ne dormait point sur les livres, et avec les explications d'un répétiteur habile, aussi habile que les maîtres, qui faisait rendre compte de la classe et ajoutait ses propres explications ! Mais dans la classe quelle animation ! Les externes libres et les externes de pension sont venus grossir les rangs et doubler l'émulation. La classe entière est divisée en deux camps. De chaque côté, sous les ordres d'un général en chef, d'un imperator, assisté de ses préteurs et de ses tribuns, sont rangés des bataillons divisés en décuries, à la tête de chacune desquelles est un décurion. La lutte est engagée, le succès est solidaire. Le juge du combat c'est le professeur ou plutôt c'est la classe entière. Rien à la faveur, tout au mérite. Le vainqueur, le héros du jour n'est pas toujours le fils de M. le Prévôt, le neveu de M. le comte de Lyon, ce n'est ni un Sacconay, ni un Dalbon, ni un Lacroix-Laval, ni un Dugas de Quinsonas... ô égalité vraiment démocratique ! c'est le fils d'un ouvrier en soie, le fils de l'épicier du coin, moins que cela, c'est un de ces

pensionnaires pauvres adoptés par le collège et qui paient leur entretien et leurs études par les humbles fonctions de balayeur de classe et quelquefois, dit-on... de correcteur, c'est un des pupilles de l'aumône générale, un de ces pauvres enfants qui ne portent que le nom d'un fondateur, mais dont le talent fait respecter la livrée de la charité, apparente encore sous le costume ecclésiastique. C'est moins encore peut-être.

Mais le silence est rétabli, c'est la leçon du maître, c'est l'heure de la *prélection*, c'est-à-dire de l'explication des textes latins et grecs avec les commentaires d'une érudition, non fastueuse, mais solide et saine; c'est l'heure où le professeur d'humanités ou de rhétorique donne le modèle des compositions latines en vers ou en prose, où le maître de philosophie, de physique, de mathématiques, de théologie, développe son cours ou dicte son cahier. On peut préférer telle autre méthode, on peut regretter entre autres que le latin seul fût admis en classe, non seulement de maîtres à élèves, mais entre élèves. Le succès a justifié la méthode, le français n'y a pas perdu.

Suivons cependant au réfectoire nos pensionnaires saturés de latin, mais l'estomac un peu léger. N'examinons pas de trop près le menu : il était réglé comme tout le reste : à dîner, un potage, une entrée, un plat de viande et un dessert, le souper un peu moins copieux. Nos aïeux n'étaient pas aussi exigeants que nous. Les parents ne se plaignirent jamais, que nous sachions, de la simplicité des repas non plus que de la défectuosité du chauffage dans les quartiers et dans les classes. On mangeait avec appétit, cela suffit, on mangeait en silence. Le seul bruit des assiettes pouvait couvrir la voix du lecteur. Je n'affirme pas que cette lecture fût toujours bien entendue ni bien écoutée, mais les dimanches au moins et les jours de fête, on écoutait avec attention. Ce n'était pas un livre plus ou moins intéressant, plus ou moins indifférent, c'était l'œuvre d'un camarade, une composition déjà remarquée dans une classe, retouchée peut-être sur les conseils du professeur, une pièce de vers latins, un discours, une dissertation, une thèse de philoso-

phie ou de science, ou simplement un thème de 4e ou de 5e, une explication d'auteur. Tous les Pères et quelquefois des étrangers, des laïques étaient invités à y assister. Cette lecture, qui provoquait souvent des observations d'où s'ensuivait une discussion animée, une bataille générale, était le meilleur plat, le vrai régal du dîner des dimanches.

Les récréations, nous les connaissons, elles n'ont pas changé, c'est peut-être la partie la plus originale et la plus heureuse de l'éducation des Pères. L'Université ne croit rien pouvoir faire de mieux aujourd'hui que d'y revenir, et les dernières instructions du conseil supérieur sont copiées sur les règles de l'Institut. On ne connaissait pas les exercices de gymnastique tant prônés dans ces derniers temps, mais généralement délaissés des écoliers. Les grandes excursions de certains jours de fête, les promenades du jeudi, tous ces joyeux ébats de la cour auxquels prennent part des maîtres aimés et pourtant respectés, y suppléaient avec avantage. Malheureusement, dans le collège de la Trinité, les jours ordinaires, les jeux de barres et de paume étaient les seuls possibles.

Je ne conduis pas le lecteur à la chapelle, où il serait sans doute édifié par la tenue et la piété des élèves, charmé par la beauté des chants et la pompe des cérémonies : nous en avons encore des exemples sous les yeux. Mais il y a des choses que nous ne voyons plus ou dont nous ne voyons plus que l'ombre. Je voudrais faire assister par l'imagination à l'un de ces *Actes*, comme on les appelait, à l'une de ces joutes d'esprit et de science sur des sujets d'érudition littéraire ou de philosophie ou de théologie, à l'une de ces séances où maîtres et élèves faisaient assaut d'éloquence et de poésie. Ceux-ci, les meilleurs parmi les excellents, l'élite des membres de ces brillantes académies, qui entretenaient dans le collège le feu sacré de l'émulation; ceux-là, les maîtres parmi les maîtres, à qui étaient spécialement réservés les sujets d'actualité, les sujets importants, délicats, politiques.

L'abbé Maury, dans l'éloge de l'abbé de Radonvilliers, a dit du collège Louis-le-Grand que c'était le point central

qui attirait l'attention des meilleurs écrivains et des personnes distinguées de tous les rangs ». Piron l'appelait « la Chambre ardente des réputations littéraires ». Le collège de la Trinité était quelque chose de plus. C'était, dans les grandes circonstances, l'organe attitré, je pourrais dire officiel, de la population lyonnaise. Investi de la confiance de la bourgeoisie et de la noblesse, de cette noblesse méritante issue presque toute des familles commerçantes par l'échevinat, il se pliait de bonne grâce, puisqu'il avait les enfants, aux susceptibilités de l'administration consulaire ; il comprenait qu'elle avait strictement des droits de propriété, il ne comparait pas mesquinement les libéralités de la ville avec les sacrifices qu'il s'imposait lui-même; il consentait à ces inscriptions sur le marbre qui rappelaient les titres de la ville, à ce sceau municipal imprimé sur les livres de prix dont la ville faisait en effet les frais. Le jour de la rentrée, après la messe où Messieurs les échevins étaient invités, le recteur offrait gracieusement au Prévôt le cierge traditionnel stipulé dans les statuts de la fondation de 1519. Satisfait de cet hommage, le consulat était heureux de se décharger, sur les Révérends Pères, des frais d'éloquence pour la réception de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, en l'église de Saint-Jean en 1622 (cette belle pièce avait pour titre *le soleil au signe du lion*), pour l'*éloge funèbre* de Charles de Neuville, seigneur d'Halincourt, gouverneur de Lyon en 1642 (c'était *le mausolée des Machabées*), pour le monument élevé en actions de grâces (*monumentum eucharisticum*) à Armand du Plessis de Richelieu en 1643, pour tous les compliments aux princes et aux grands personnages de passage à Lyon, pour tous les panégyriques des archevêques et des lieutenants du Roi, des gouverneurs de Lyon, pour toutes les naissances et mariages princiers, pour l'érection de toutes les statues, par exemple, pour celle de la statue équestre de Louis le Grand si magnifiquement célébrée par le recteur Antoine Valorès. Il est vrai que ces complaisances ne coûtaient rien aux révérends Pères. Ce n'était que justice le plus souvent.

Il suffisait de voir les merveilles de l'industrie lyonnaise

pour chanter sans scrupule, en 1674, la prospérité de Lyon renaissant sous l'habile gouvernement et par la protection toute-puissante de l'archevêque Camille Neufville de Villeroi (*Felicitas Lugdunensis ab illustrissimo Neo Villæo*). Que d'allusions flatteuses, mais justes, à l'immense extension du commerce lyonnais, dans une représentation allégorique de 1671, intitulée le *Monde devenu français par le commerce !* Combien d'exercices littéraires ont pu être spécialement dédiés au corps consulaire, à MM. les comtes de Lyon, à MM. de la sénéchaussée. Ils étaient précédés d'un compliment finement tourné mais mérité, tout cela en latin, mais un rhétoricien les traduisait en français par une délicate attention pour les dames.

Au reste, il semble que les écoliers se prêtaient volontiers à l'expression de ces sentiments ; ils le faisaient souvent à leur manière et d'une façon piquante. La mode était aux devises et aux emblèmes, aux devinades ou gryphes, comme on disait. On pensera ce qu'on voudra de ces sortes de charades, de rébus relégués aujourd'hui dans les jeux de société. Le monde d'alors en était charmé. Ces devises, exposées dans la salle des Actes, ravissaient les spectateurs et surtout les intéressés. Les auteurs, des élèves d'humanité ou de rhétorique, moins que cela, de petits grammairiens de cinquième ou de sixième, se tenaient là pour les expliquer aux invités. C'était, comme nous le voyons, en 1668, en l'honneur du prévost et des échevins, mais le plus souvent en l'honneur d'un bienfaiteur du collège, d'un personnage éminent qui avait la sympathie des écoliers. Il serait intéressant de retrouver les devises récitées par les rhétoriciens en 1667, sur le nom, les armes et la charge de messire François du Gué, chevalier, conseiller du Roy, etc., etc., et tant d'autres qui ne sont qu'indiquées, non point tant, j'en conviens, pour juger de leur finesse, l'allusion nous échapperait souvent et l'esprit s'évapore à distance, que pour saluer des noms lyonnais qui ont été consacrés par la voix incorruptible de la naïve enfance. Dans des dispositions pareilles, aussi bien du côté des élèves que du côté des maîtres, et lorsque l'entente était si

facile, je dirai même réciproquement si agréable, on conçoit que le père Ménestrier, l'homme d'esprit et de tact, l'homme aimable s'il en fut, ait offert au prévost, sous le titre familier d'*estreines*, comme ailleurs on eût offert un bouquet à Iris, la collection de ses plus savants écrits. Il aurait pu, il est vrai, accompagner ce cadeau de son *plan topographique de Lyon au* XVI[e] *siècle*.

A voir comment les choses se passaient au collège de la Trinité, je laisse à juger si c'était une prison où régnaient la tristesse et l'ennui. Il en avait un peu l'aspect, mais ses portes toutes grandes ouvertes laissaient pénétrer le public. On peut même dire qu'on y vivait un peu de sa vie, qu'on s'occupait incessamment de lui et qu'on tâchait de lui payer en plaisirs de l'esprit, la reconnaissance qui lui était due pour tant d'intérêt et de confiance.

Et cependant nous n'avons encore qu'entrevu la grande attraction, le clou de la fête, si j'osais employer ce jargon. La bonne volonté avec laquelle on applaudissait à ces exercices littéraires, pour lesquels nous n'aurions aujourd'hui, avec notre éducation perfectionnée, qu'un goût très relatif, était généralement récompensée par une représentation théâtrale. Tout a été dit pour et contre le théâtre en général, et en particulier pour et contre le théâtre dans les collèges. Les jésuites ont accepté au XVI[e] siècle la tradition universitaire. Ils ont cru sincèrement, en suivant l'exemple des Grecs, utiliser le théâtre, utiliser au moins la tragédie, pour le redressement des mœurs ; car la comédie railleuse, bouffonne, ai-je besoin de dire indécente, a toujours été proscrite. S'ils se sont trompés, c'est après Platon et Aristote. Mais ce qu'on ne peut nier, c'est qu'ils ont purifié le théâtre des collèges universitaires en bannissant l'amour profane et en astreignant la tragédie à ne pas sortir des sujets chrétiens ou purement classiques, c'est qu'en entretenant le goût de la littérature classique et de la littérature sacrée, ils ont rendu possible et préparé *Horace* et *Cinna*, *Polyeucte* et *Athalie*.

On n'a pas rendu pleine justice à la tragédie chrétienne des jésuites, et comme il arrive toujours, c'est la partie la

moins sérieuse de leur théâtre, c'est la comédie du père Porée, c'est le drame bourgeois du père Ducerceau, qui ont trouvé grâce devant la critique. M. Saint-Marc Girardin accorde même au père Porée le génie de la comédie et préfère sa conception du sujet de Brutus à celle de Voltaire. Mais cette question nous entraînerait trop loin. Revenons au collège de la Trinité.

C'est par une belle journée de mai ou de juin. Ce n'est pas aux environs du carnaval ou de la Saint-Louis, comme à Louis-le-Grand et à la Flèche. La foule est nombreuse et se dispute les places. Le nouvelliste Loret prétend qu'on se procurait à Lyon un billet pour 15 sous. Il est possible qu'un décorateur, un machiniste, ait cédé pour 15 sous son droit d'entrée à un amateur, mais le collège n'a jamais fait payer, par la bonne raison qu'il n'en avait pas besoin. Les frais extraordinaires de costumes et de décors étaient librement supportés par les parents des acteurs. Le rideau va se lever. De la salle des Actes ou de la grande cour, disposée en salle d'académie, les invités, le corps consulaire en tête, à tout seigneur tout honneur, sont introduits par le passage voûté de la rue du Pas-Etroit dans la salle des Jeux. Cette salle datait de 1644. Le consulat avait alloué 12,000 livres pour sa construction; ce n'était pas assez, le plafond s'en était écroulé après la répétition d'une pièce. Mais nous sommes en 1672, la salle est tout nouvellement reconstruite et magnifiquement décorée. Le consulat, qui ne lésine point sur cet article, avait encore alloué pour cette nouvelle dépense 9,000 francs au recteur, qui était alors le père de la Chaise.

Maintenant, je voudrais faire connaître quelqu'une des pièces les plus intéressantes qui furent jouées au collège de la Trinité, une pièce que je pourrais donner comme un produit indigène, mais c'est là que commence mon embarras. Il était de règle qu'on jouât une nouveauté, c'était le lot obligé, disons le mot, c'était le cauchemar du professeur de seconde ou de rhétorique, que de trouver dans l'histoire de la Grèce et de Rome, ou dans le martyrologe lyonnais, quelque coin encore inexploré.

Nous avons bien les titres, nous avons même le programme des actes, scène par scène, c'est-à-dire les squelettes de toutes les tragédies latines. Que sont devenues les pièces elles-mêmes? Les manuscrits n'ont pas dû tous périr. Vaudrait-il la peine de les retrouver et de les publier, comme on a publié celles du père Caussin, du père Petau, du père Cellot, et quelques-unes du père de la Rue, du père de Colonia, du père Lejay et du père Porée? Au reste, on pouvait par exception, ou surpris par le temps, emprunter à un autre collège de la compagnie une pièce qui avait eu du succès. Ainsi nous voyons jouer en 1691, au collège de la Trinité, après les victoires de Catinat et de Luxembourg, le même *Cyrus* du père de la Rue, qui avait été joué à Louis-le-Grand en 1673, et où devait se reconnaître à chaque vers le conquérant de la Franche-Comté et de la Flandre.

Ce qui ressort, au moins, des programmes que nous possédons et des prologues qui les accompagnent le plus souvent, c'est que, depuis cette glorieuse époque, l'horizon s'est pour ainsi dire agrandi. Tous les yeux sont tournés soit vers la frontière à la suite de nos armées victorieuses, soit vers le palais de Versailles où s'élaborent dans le Conseil les destinées de la France et de l'Europe, où les moindres événements de la famille royale effacent l'intérêt même des événements lyonnais. On pourrait faire l'histoire du grand règne en parcourant seulement le catalogue des pièces de théâtre : ce ne sont qu'allusions au grand événement de paix ou de guerre, au héros du jour, à Colbert ou à Condé, au roi, au roi soleil toujours.

Mais où l'allusion devenait évidente, c'était dans les intermèdes de la tragédie, où l'auteur, moins gêné, exprimait dans des chœurs écrits en français ce qui n'avait pu se placer en latin dans la bouche des personnages.

Je conviens que ces chœurs simulaient assez mal l'antique, qu'ils n'avaient été qu'un prétexte pour sacrifier à la mode du temps, à ce culte de l'art chorégraphique que Louis XIV avait consacré par son exemple. Le père Jouvancy réclama contre la confusion qu'aurait faite le père

Ménestrier du ballet de la cour avec le ballet des collèges Pour moi, je n'y vois guère de différence. Ce qu'il y a de plus saillant, de plus développé, de mieux conservé dans les fastes dramatiques de la Trinité, il n'y a pas à en disconvenir, ce sont les ballets. Non seulement il n'y a pas de tragédie ou de tragi-comédie qui ne soit accompagnée d'un ballet, dans les intermèdes, et terminée par un ballet général, mais il y a des représentations composées uniquement d'un ballet. C'est encore le professeur de seconde ou de rhétorique qui en est chargé, c'est sur son libretto que le maître de danse (son nom figure sur le programme avec celui des danseurs), compose ses entrées. C'est une œuvre savante qui lui demande autant de soin, autant de recherches et peut-être plus d'invention que la tragédie. On imagine encore aisément le jeu mimique qui représentera une industrie, un art, un vice, une vertu. Mais il y a des titres de ballet qui font rêver : le temps, le destin, la paix, l'opinion, la poésie, la chimère, l'espérance, le solécisme. C'était là, paraît-il, dans ces sujets abstraits, qu'était le triomphe. Il est vrai qu'on avait à sa disposition tout l'appareil de la science, de l'histoire, de la mythologie. Mais l'allégorie en était vraiment l'âme.

C'est dans le ballet que l'allusion est le plus facile, le plus transparente. Il y en avait où rien n'était dissimulé. Ainsi, en 1658, le jeune roi Louis XIV à son entrée à Lyon avec ce goût pour la musique d'opéra et pour la danse que lui avait inspiré Mazarin, ne dut pas avoir de peine à comprendre et à goûter ce que signifiait le spectacle qu'on lui offrit sous ce titre : *L'autel de Lyon consacré à Louis-Auguste et placé dans le Temple de la gloire*. Le 16 juin de la même année, le collège dansait le ballet des *destinées de Lyon*, c'était le corollaire de l'enthousiasme qu'avait causé la présence du roi. Lyon avait d'ailleurs raison d'escompter la splendeur du grand règne.

Après la glorieuse paix de Nimègue, les sujets sont naturellement les *Victoires de la Paix*, *l'empire du Soleil*. En 1682, c'est le *combat de Mars et de la Religion*. Après la révocation de l'édit de Nantes, c'est *Jupiter libérateur*. Ces

titres portent avec eux leur signification. La ligue d'Augsbourg n'est qu'une faute dont se repentira l'Europe, c'est *l'envie qui a troublé le repos d'Hercule*. La *boëte de Pandore est fermée*, est-ce même une ligue ? c'est la *foire d'Augsbourg*, ce sont les *jeux de La Haye*, autant de titres de ballets : pour les bien comprendre on avait besoin du programme. Cependant la lutte contre l'Europe conjurée devient terrible, c'est la *guerre des géants contre Jupiter*. On peut désirer la paix, mais ce sera une paix glorieuse. Le *ballet de la paix*, en 1698, célèbre le traité de Ryswich. Ne sent-on pas dans ces ballets, qui n'ont que l'apparence de la légèreté, qui se succèdent d'année en année, de bataille en bataille, palpiter le cœur de la France ? La guerre de la Succession d'Espagne fut bravement menée malgré bien des revers, le collège en sut tous les incidents, il encourage, il conseille. *L'union de la France et de l'Espagne* (c'est le sujet d'un ballet) ne peut manquer de faire triompher nos armes. La nation espagnole s'est prise d'affection pour Philippe V, on peut danser le *Fanatisme aboli*, on peut réellement bâtir des *châteaux en Espagne*. Enfin, Vendôme, Berwick et Villars ont ramené la victoire sous nos drapeaux. On peut revenir à l'ancienne devise. C'est bien décidément *la guerre*, guerre impuissante des *Planètes contre le Soleil*. Encore une fois, le ballet ainsi entendu, le ballet si patriotique, si français ne semble-t-il pas à moitié justifié ? je comprends qu'il ait séduit, qu'il ait occupé des esprits sérieux. Si nous ne connaissons pas les auteurs des tragédies jouées à Lyon, nous connaissons presque tous les auteurs des ballets, ce ne sont pas les moindres : c'est le père Colonia, c'est le père Menestrier, le maître des maîtres, le grand fournisseur des brillants ballets de Louis-le-Grand ; c'est le père Le Jay, le spirituel et délicat auteur du ballet de *l'espérance*, si à propos dansé à Louis-le-Grand dans la terrible année de 1709 et repris à Lyon, sans allusion précise, mais pour sa beauté même, en 1717.

S'il me fallait résumer mon sentiment sur ces représentations théâtrales dont j'ai montré le bon côté, je di-

rais que l'abus qu'on en a fait doit être imputé aux mœurs de l'époque. Le théâtre était prévu dans les règles de l'institut, il était considéré, avec la récitation et la lecture à haute voix, comme le meilleur moyen de former à l'élocution facile et au beau langage : rien de plus vrai. La danse s'y est introduite naturellement, comme le complément indispensable de cette éducation supérieure qui faisait l'homme de cour et même ce qu'on appelait simplement l'honnête homme, en le façonnant à la bonne tenue et aux belles manières. Le père Croizet, un homme de mœurs austères et de piété éminente, dans la préface qu'il a mise, sous le titre de *règlement pour les pensionnaires,* en tête de ce livre de prières qui pourrait être le manuel de l'écolier vertueux et chrétien, justifie non seulement le théâtre mais le ballet, et en fait presque un exercice édifiant. Je n'en dirai pas autant, j'incline plutôt vers l'avis de Rollin, qui regrettait surtout cette perte de temps considérable pour les élèves et pour les maîtres, mais je ne crierai pas au scandale, comme faisaient les ennemis des jésuites qui, dans leurs journaux et dans mille pamphlets, travestissaient ces ballets en mascarades honteuses. Le ballet a pu être un exercice puéril, mais dangereux pour les mœurs, jamais. Il est juste enfin d'observer qu'à Lyon, où l'on se bornait à une seule représentation par an, où l'on ne joua presque jamais de comédie, l'exiguïté même de la salle des jeux ne dut pas permettre ce luxe inouï des représentations de Louis-le-Grand dont le *Mercure* donnait avec admiration la description la plus pompeuse. Quant aux ballets qui furent certainement très goûtés à Lyon, les programmes nomment en effet le maître de danse qui dresse les acteurs, mais rien n'indique que jamais, dans les compositions les plus compliquées, on ait vu leur adjoindre des danseurs de l'Opéra. Le père Ménestrier fut personnellement calomnié et traîné dans la boue, mais il n'en rejaillit jamais rien sur le collège. Forts de leur conscience, obstinément attachés à leurs principes, les jésuites, bravant toutes les attaques et dédaignant les injures, ne discontinuèrent pas, sous Louis XIV, de donner leurs représentations traditionnelles. En 1731, le Père

Brumoy faisait précéder sa tragédie de *Jonathas et David* d'un dialogue entre *la tragédie et le ballet*, se disputant la prééminence. Peut-être s'éloigna-t-on de plus en plus des sages restrictions du Père Jouvency : il semble que le genre comique, sous l'impulsion du Père Porée, tendit à prédominer. En 1721, on donnait à Lyon le *Sot enrichi et dupe,* où put se glisser quelque scène bouffonne; nous n'avons que le programme avec la signature de l'auteur, le Père Follard. En 1756 on donnait le *Petit-Maître Suranné avec des intermèdes liés à la pièce,* c'est-à-dire qu'on dansait encore. On dansa jusqu'à la catastrophe de 1762, et ceux qu'on accusait de menées souterraines furent peut-être surpris dans l'innocente préparation d'un ballet.

Je suis arrivé au terme que je m'étais imposé. D'ailleurs, pour poursuivre après ce dénouement dramatique, il faudrait au moins respirer.

A. Bonnel.



L'ÉVOLUTION

ET

M. HERBERT SPENCER

Suite et fin (1).

M. Spencer veut expliquer la formation des planètes au moyen de la masse nébuleuse des anneaux. « Laplace, nous dit-il, supposait que l'anneau ne se rompait qu'en un point et qu'il s'affaissait ensuite sur lui-même, mais cette hypothèse est très contestable. » Nous le croyons volontiers, mais Laplace ne l'a jamais faite. On lit dans l'*Exposition du système du monde :* « presque toujours chaque anneau de vapeurs a dû se rompre en plusieurs masses, qui, mues avec des vitesses très peu différentes, ont continué à circuler à la même distance du soleil. Si l'une d'elles a été assez puissante pour réunir successivement par son attraction toutes les autres autour de son centre, l'anneau de vapeur aura été ainsi transformé dans une seule masse sphéroïdique de vapeurs, circulant autour du soleil, avec une rotation dirigée dans le sens de sa révolution. Ce dernier cas a été le plus commun; cependant, le système solaire nous offre le premier cas dans les quatre petites planètes (aujourd'hui les 280), qui se meuvent entre Mars et Jupiter ». Moins réservé et plus hardi que La-

(1) Voir les numéros de mars 1889 et juillet 1890.



place, M. Spencer prononce que l'équilibre sera « inévitablement détruit par l'action inégale des forces pertubatrices externes, et que sur un ou plusieurs points des masses adjacentes commenceraient à se séparer. Une fois commencée, la séparation amènerait, avec une vitesse toujours croissante, un groupement des masses. Il est évident qu'un résultat analogue se produirait, en définitive, dans ces nouveaux groupes, jusqu'à ce qu'enfin ils fussent agrégés en une masse unique », et c'est ainsi que les planètes se sont formées.

M. Spencer veut expliquer pourquoi, dans la formation des planètes, Jupiter et Saturne ont acquis un mouvement de rotation très rapide; rien de plus simple. « Les planètes qui tournent sur leur axe avec une extrême rapidité, sont celles qui ont de grandes masses et de vastes orbites, c'est-à-dire celles dont les éléments, jadis diffus, ont tendu vers leur centre de gravité à travers des espaces immenses et ont, par cela même, acquis des vitesses énormes. » Malheureusement, il ne peut en être ainsi dans l'hypothèse nébulaire. Des six planètes anciennes, la terre comprise, quatre, avec des masses différentes et des distances inégales, tournent sensiblement dans le même temps, et Jupiter et Saturne sont précisément celles qui ont la moindre vitesse angulaire et la moindre vitesse linéaire, bien qu'elles possèdent une plus grande vitesse de rotation. L'explication proposée est donc sans valeur.

Répondant à une critique faite par M. Babinet à l'hypothèse de Laplace, toujours controversée, il reproche à ce savant d'accepter « l'évaluation actuelle de la densité interne du soleil qui n'a pas été prouvée et qu'on a de bonnes raisons de ne pas admettre ». Nous ne connaissons pas les bonnes raisons de mettre en doute le chiffre 0,253 que nous trouvons dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*. Contrairement à ce qu'a soutenu M. Babinet, M. Spencer affirme que « l'hypothèse nébulaire, bien comprise, implique que, le sphéroïde étant le résultat de la concentration d'une matière beaucoup plus largement diffuse, sa partie équatoriale devait avoir une vitesse angulaire immensé-

ment plus grande que sa portion centrale. Inutile de dire que c'est le contraire qui est la vérité. S'il n'y a pas ici une faute d'impression, plus grande pour plus petite, ou mieux égale, nous ferons remarquer que les observations du soleil actuel le prouvent suffisamment *de visu*. Les courants ascendants et descendants qui agitent la masse de cet astre « doivent, dit le savant M. Faye, de l'Institut, avoir pour effet de ralentir la rotation superficielle, puisque les matériaux qui montent à sa surface y apportent une vitesse linéaire moindre. Ils doivent au contraire accélérer la rotation intérieure, puisque les matériaux qui descendent apportent dans les couches profondes une vitesse linéaire plus grande. » M. Spencer a confondu la vitesse angulaire et la vitesse linéaire.

Sans doute l'hypothèse de la nébuleuse offre de très grandes difficultés. La formation graduelle des anneaux, leur transformation en planètes, comme la production des satellites, ne sont que très imparfaitement expliquées ou ne le sont pas du tout ; on n'a pas rendu compte de leur distribution régulière dans l'espace, ni des irrégularités de leur vitesse de rotation ; on n'a fait jouer aucun rôle à l'éther ; on attribue sans explication, à la matière nébuleuse, dont la densité est 250 milliards de fois plus faible que celle de l'air, les propriétés que possèdent les corps de la nature ; on ignore comment l'attraction, en supposant sa réalité, peut se transformer en cohésion, en affinité, etc., etc. Ces questions, et bien d'autres, fourniront longtemps encore matière aux méditations des savants ; mais toutes ces difficultés n'ont aucun rapport avec l'exposition fantaisiste de l'hypothèse nébuleuse que nous devons à M. Spencer, tout au plus peuvent-elles atténuer les méprises que nous avons signalées. En les citant, nous n'avons eu d'autre but que d'en tirer une conclusion générale qui s'impose et corrobore nos critiques de détail. Il est impossible de donner le nom de synthèse, de système philosophique à une théorie assez élastique pour trouver une justification dans des faits exacts et en même temps dans ces mêmes faits complètement défigurés. Des propositions banales seules peuvent

être simultanément d'accord avec des affirmations qui ne s'accordent pas.

39. Nous terminerons là notre étude de l'évolution, et cependant M. Spencer entre dans des détails si nombreux, si minutieux, appelle à son secours tant de sciences diverses, que nous sommes bien loin d'avoir épuisé le sujet. Souvent il nous a été difficile de contrôler, comme nous l'aurions voulu, les preuves expérimentales apportées à l'appui des thèses avancées. Nous avons pu savoir aisément que l'évolution simple se manifeste dans cet « exemple bien connu des ménagères, que dans une gelée de groseille conservée longtemps, le sucre prend la forme de sédiment de cristaux ». Mais nous avons dû renoncer à comprendre dans la langue chinoise ce que peut être « la transition par coalescence d'une forme aptotique » à une autre. Nous n'avons pu vérifier comment l'instabilité de l'homogène était éclaircie par l'histoire d'êtres comme les thalassicolla. Vainement nous avons cherché ce nom dans le grand dictionnaire de d'Orbigny.

40. On peut se demander ce qu'il y a de philosophique, au vrai sens de ce mot, au fond de la doctrine de l'évolution. Quelles réponses elle donne à ces questions que l'humanité s'est toujours posées : Qu'est-ce que le monde ? Qu'est-ce que l'homme ? Qu'est-ce que Dieu ? Pour les deux premières d'insignifiantes réponses, sans rapport direct avec des problèmes que l'on a la prétention de résoudre. Sur la dernière, nous avons entendu le système proclamer sans doute la réalité absolue d'un pouvoir insondable, se manifestant en nous et hors de nous. Mais ce pouvoir est sans intelligence, sans personnalité. Il n'est qu'un je ne sais quoi d'immanent dans l'universalité des choses, qui n'a de nom dans aucune langue, n'éveille d'idée dans aucun esprit, de sentiment dans aucun cœur. Le système est-il matérialiste ? Nous avons vu qu'il a la singulière prétention de n'être ni matérialiste ni spiritualiste.

Voici un biologiste dont il est inutile de citer le nom. Il nous apprend que le mouvement moléculaire ou vibrations des cellules nerveuses de la périphérie du cerveau éveille

dans ces cellules une sensation. L'ébranlement de ces cellules se transmet par l'intermédiaire des fibres à des cellules plus grosses, situées plus profondément. Ce sont les cellules pensantes. L'ensemble de ces cellules constitue l'âme. Leur mouvement se transmet à de nouvelles cellules plus profondes et plus grosses. Ce sont les cellules volitives. Ce biologiste, qui pourrait compter sans doute le nombre de vibrations nécessaires à une cellule pour produire l'idée de ridicule ou d'absurdité, celui qui est nécessaire pour que la cellule sécrète l'odeur d'une rose ou la chaleur du soleil, celui qui peut produire la volonté de se lever ou de s'asseoir, de lire ou d'écrire, ce biologiste, dis-je, s'il s'indignait du reproche de matérialisme, pourrait répondre que c'est à tort qu'on prend à la lettre le mot de vibration moléculaire, que ce n'est qu'un symbole sans rapport avec le sens qu'on lui attribue d'ordinaire. Que pourrions-nous opposer à cette réponse?

M. Spencer n'entend être ni matérialiste ni spiritualiste, les mots qu'il emploie ne sont que des symboles de choses inconnaissables qu'il ne nous est pas donné de comprendre. Pour lui, au fond, comme pour le biologiste cité plus haut, l'homme n'est qu'un automate; les mouvements matériels ne peuvent engendrer fatalement que des mouvements; ceux-ci, dans la machine humaine, ne diffèrent en rien des actes réflexes, bien que quelquefois, et accessoirement, quelques-uns de ces actes, par un phénomène inexplicable et inexpliqué, en contradiction avec les lois physiques, soient des mouvements conscients ou se contemplant en mouvement. L'homme ne diffère en rien de l'animal-machine de Descartes. Que ce soit là, sinon l'expression même de la théorie, mais la traduction fidèle de la pensée de l'auteur, qui se dégage de son exposition, quelques citations suffiront à le prouver.

« On voit incontestablement à quel point, toutes choses égales d'ailleurs, ce que nous appelons la quantité de conscience *(sic)* est déterminée par les éléments du sang. » On n'a pas oublié le phosphore des fibres et des cellules nerveuses.

« La volition est une décharge initiale le long d'une ligne qui, par l'effet des expériences antérieures, est devenue la ligne de la plus faible résistance. Le passage de la volition à l'acte n'est que le complément de la décharge. » La décharge de quoi ? Pourquoi a-t-on négligé de dire s'il s'agit d'une bouteille de Leyde ou d'une machine électrique ou d'une pile ? « On n'hésitera pas à admettre que la corrélation des forces physiques aux sensations est de même nature que celle des forces physiques entre elles, si on se rappelle qu'elles sont l'une et l'autre non pas seulement qualitatives, mais encore quantitatives. » Or, les forces physiques ne se manifestent que par des mouvements; donc la sensation, nous ne dirons pas l'impression, ne peut être qu'un mouvement des cellules nerveuses qualitativement et quantitativement. Mêmes conclusions pour les volitions et la pensée.

Omettons tous ces faits que l'on trouve partout et qui sont relatifs à l'influence réciproque du physique et du moral ; M. Spencer n'oublie rien, pas même « l'agréable gaîté que créent le café et le thé », et les cite avec complaisance pour établir l'identité des forces physiques et de la pensée. « Aucune idée, aucun sentiment ne se manifeste que comme résultat d'une force physique qui se dépense pour les produire. » On entre dans les détails les plus minutieux. « La grimace, produite par le goût de quelque chose d'excessivement désagréable, et la secousse par laquelle nous retirons la main ou le pied quand nous les avons mis dans une eau trop chaude, sont autant d'exemples de la transformation de la sensation en mouvement. Dans ce cas, comme dans d'autres, il est manifeste que la quantité d'action exercée par le corps est proportionnelle à la quantité de sensation. » Un biologiste n'est pas d'accord avec M. Spencer ; pour lui la sensation n'est pas proportionnelle au mouvement excitateur, mais bien à son logarithme. On peut s'attendre entre évolutionnistes à quelque débat sur l'équivalent mécanique de la sensation ou de la pensée. Il deviendra possible d'évaluer en kilogrammètres ou chevaux-vapeur, au besoin à l'aide de tables

de logarithmes, l'odeur d'une rose, le génie de Shakespeare ou de Newton. On nous affirme, en parlant de ce que l'on appelle corrélation des forces physiques et de la sensation, que « tel est le principe qui ne tardera pas à devenir un lieu commun scientifique ». Depuis Epicure, il aura bien mis du temps pour cela. Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier la dénégation de M. Spencer qu'il n'est ni spiritualiste ni matérialiste.

41. Nous croyons avoir mis dans tout son jour le peu de valeur philosophique des *premiers principes;* l'absence complète de logique, la constante obscurité du langage et des idées, les nombreuses méprises scientifiques. M. Spencer a fait de sérieux efforts pour édifier une synthèse complète, une philosophie de l'empirisme. Il n'est pas donné à tout le monde d'édifier un système qui mérite l'examen, nous le reconnaissons volontiers. Mais l'auteur, qui oppose la philosophie anglaise à la philosophie allemande, dont il reproduit les défauts, et dédaigne la philosophie française, aurait pu trouver dans celle-ci des modèles de lucidité et de logique utiles à suivre. Les efforts tentés ont été infructueux, ils ne pouvaient pas ne pas l'être. L'empirisme ne peut échapper que par des inconséquences à un scepticisme radical. Son point de départ constitue une véritable antinomie insoluble. Mais nous aurions désiré n'avoir à discuter que les difficultés inséparables des bornes imposées à notre intelligence, et non une marche toujours embarrassée et que ne guide jamais une logique rigoureuse. Plus la démonstration de l'empirisme eût été régulière, plus eût été grande la valeur des arguments à lui opposer.

Nous n'avons rien à dire des conséquences morales qui découlent de cet essai de systématisation de l'empirisme; elles ont eu de nombreux et éloquents interprètes. Nous n'avons rien à dire non plus, au point de vue scientifique, de cette mutilation de la philosophie qui exclut précisément de son domaine toutes les idées élevées qui seules ont préoccupé dans tous les siècles les grands penseurs honneur de l'humanité, et la réduit à l'aide d'une inconcevable confu-

sion que repousse le bon sens, à l'étude d'un vulgaire mécanisme. Il est cependant une conséquence moins importante que nous signalerons en terminant. L'empirisme, de quelque nom qu'on veuille le revêtir, en dépit de sa prétention de parler au nom de la science, d'être un ensemble positif de hautes abstractions, de vastes généralisations, est un élément destructeur de la science elle-même, quand il répudie les croyances unanimes et constantes de l'humanité.

Nier que le monde est l'œuvre d'une puissance personnelle infinie, qu'il est le reflet pour nous affaibli d'une intelligence dont nous ne pouvons comprendre les bornes et qui est la seule raison d'être réelle de tout ce qui est, c'est nier la science elle-même. Là où l'intelligence de l'architecte est absente, il est illusoire de chercher un plan, un ordre voulu, des dispositions ayant un but déterminé. Si l'ensemble des choses résulte de l'évolution d'une ou plusieurs forces se développant fatalement dans des directions variées, aucun phénomène résultant des conflits accidentels de ces effets d'une incalculable multiplicité, n'a de raison d'être, il n'y a plus ni lois, ni harmonies, ni causes, ni conditions à chercher. La pierre qu'entraîne un torrent tumultueux, ne peut pas demander à chaque obstacle qu'elle rencontre pourquoi elle est arrêtée ou détournée de sa course. Nier l'intelligence infinie, c'est nier l'intelligible, la science.

Aussi bien les tendances de quelques empiriques de nos jours permettent de deviner ce qu'elle pourrait être entre leurs mains, si leur influence venait à prédominer. Nous nous bornerons à quelques faits. Auguste Comte s'est refusé à croire à l'existence de la planète Neptune, découverte par les calculs de Leverrier. Un siècle avant lui, un philosophe, Kant, soupçonnait cependant au delà de Saturne l'existence de planètes inconnues avant que les télescopes d'Herschell et de Galle les aient aperçues dans la profondeur des cieux. Comme le Garo de la fable, qui jugeait peu raisonnable que le chêne portât des glands, le même Auguste Comte déclarait inutile tel organe important du corps humain sujet à des maladies douloureuses. Tel autre positiviste non moins

connu se refuse à croire à l'existence de l'éther qu'admet la science pour expliquer les phénomènes lumineux. Tel autre attribuera l'origine de la vie sur notre globe à un germe qu'un aérolithe y a apporté par hasard. Un autre prononcera que l'œil est un organe très défectueux, qui n'est pas construit pour voir, mais qui sans doute voit parce qu'à la suite d'une évolution fatale inintelligente, il a reçu telle disposition fortuitement compatible avec tel autre agent résultant aussi d'une autre évolution fatale qui a rendu les corps visibles. Avec ces tendances d'esprit, ni Copernic, ni Kepler, ni Newton n'auraient renouvelé l'astronomie, ni Galilée, ni Descartes, ni Leibnitz n'auraient créé la physique et les mathématiques modernes. On peut dire à bon droit de l'empirisme ce que Gœthe disait de Bacon, que son influence ne pourrait être que désastreuse pour la science. Il nous est donc permis de dire avec Socrate, dont nous avons rappelé les paroles dans notre épigraphe, que l'empirisme sous ses formes anciennes et modernes « ne donne aucune raison de l'ordre des choses, et qu'à la place de l'intelligence, il substitue l'air, l'éther, l'eau et d'autres choses aussi absurdes ». Il devient un obstacle invincible à toute connaissance rationnelle, et rend impossible toute vraie science.

Ch. Laurens,

Professeur honoraire de l'Ecole supérieure des sciences et du Lycée Corneille, de Rouen.



MARTIN V

ET BERNARDIN DE SIENNE

Un Chapitre de l'Histoire des Discussions religieuses au XVe Siècle (1)

I

En l'année 1424, saint Bernardin de Sienne prêchait à Bologne. Sa parole « enflammée », sa « voix douce,

(1) Principales sources : — 1° manuscrites : Fratris Andreæ Cassiani *contra fratrem Bernardinum* (Rome, *bibliothèque Angelica*, ms. coté C. 8. 9, folio 1, pages 2-7, folios 8-53a : vient ensuite dans ce ms., f. 54-9, un traité sur les signes de l'avènement de l'Antéchrist, et f. 59b-61a un sermon sur la sainte Vierge ; — Sancti Buoncuore, frère mineur contemporain du saint, *Vita di s. Bernardino da Siena* (Rome, *bibliothèque des Lincei*, antérieurement *bibliothèque Corsini*, ms. 788, de 65 folios, coté 39. E. 9). C'est par erreur que le titre de cet ouvrage, d'une écriture relativement moderne, l'attribue à Giovanni Buzzetti, qui en est seulement le copiste — « scrito per Zohanne Dizonti dito di Buzetti de rumano, citadino e merchadante de la cita de Bressa, e in quello tempo habitador de la ditta cita de Verona, » f. 6a. — Le nom de l'auteur est contenu dans le prologue de l'ouvrage, f. 6b, malheureusement illisible en partie, mais où on lit très bien : « ordinato et composto da frate Sancti Boncor de la provintia de la Marca



claire, sonore, distincte, étendue, forte, pénétrante, pleine (1) », son geste magnifique et « tel qu'il pouvait faire envie au mime le plus habile » (2), le rayonnement de sa sainteté attirèrent les masses. Là, comme dans les autres villes d'Italie que fra Bernardino parcourut presque toutes une à une (3), on se pressait pour entendre ce qu'un de ses biographes appelle « la mélodie insolite de ses discours » (4). Bientôt l'église San-Petronio ne suffit pas à contenir la foule : le saint dut prêcher sur la place voisine.

Or le pieux évêque de Bologne, Niccolo degl' Albergati, déplorait la passion vive de son peuple pour le jeu. A sa demande, fra Bernardino la combattit avec son habituelle

de la terra dicta Penna di san Iovanni », et nous avons encore la preuve que l'auteur est le frère mineur et non le marchand de Brescia, dans ce double fait qu'il parle de ses prédications à Venise, f. 62a, et qu'il finit son œuvre par un appel pathétique à « son père » saint Bernardin, f. 63-4. Sur Sancti Buoncuore voir Wading, *Scriptores Minorum*, Romæ, 1650, p. 314a; et Sbaralea, *Supplementum ad scriptores Wading*, Romæ, 1806, p. 652. — 2° imprimées : *S. Bernardini Senensis ordinis Minorum opera omnia*, opera et labore R. P. Johannis de La Haye, edit. novis., Lugduni, 1650, 5 vol. in-folio; — *Acta Sanctorum Bolland.*, Maii t. V, 1866, p. 87-148; Octob. t. X, 1869, p. 318-21; — *Annales Minorum*, auctore Luca Wadingo, ed. 2a, t. X, Romæ, 1734, passim et surtout p. 33-5, 113-8, 187-91; — F. Amadio Maria da Venezia, *Vita di s. Bernardino da Siena*, Venezia, 1744, pp. 84-6, 100-9, 318-26.

(1) « Sue infochate predichationi nelle qualli continovo 42 anni perseverò », dit « Benedetto di maestro Bartolomeio », citoyen de Sienne, dans le prologue de son recueil des sermons prêchés par fra Bernardino à Sienne en 1427 (*bibliot. Vatic.*, fonds Ottoboni, n° 3293), fol. 1a. Ce recueil, dont il existe plusieurs mss., a été publié par Luciano Banchi, *Le prediche volgare di s. Bernardino*, Siena, v. I, 1880, XXXVIII-392 p., v. II, 1884, IV-464 p., v. III, 1888, III-508 p.

(2) « Vox lenis, clara, sonora, distincta, explicata, solida, penetrans, plena, redundans, elevata atque efficax erat... : congruentissimi gestus quibus adeo miro naturæ munere valebat ut ne quisquam illum quamvis doctus atque omni arte instructus mimus anteiret », écrit son biographe Maffeo Veggio, qui avait été souvent son auditeur, (apud *Acta Sanct.*, Maii t. V, p. 122b, 123a).

(3) « Ita ut nulla in tota Italia pæne sit civitas in quam non exierit sonus et verbum ejus », dit Agostino Dati, dans le discours qu'il prononça devant la seigneurie de Sienne en l'honneur de notre saint (ap. *S. Bernardini op.*, t. I, p. 51a).

(4) « Le suoy insolite melodie », Buoncuore, *op. cit.*, fol. 11a.

véhémence (1). L'effet que produisirent ses paroles fut considérable : en témoignage de sincère amendement, les Bolonais lui apportèrent leurs échiquiers, leurs jeux de cartes, leurs jeux de dés, et les divers objets de même sorte. Le frère Mineur les fit entasser au milieu de la place et, le 5 mai, le feu les consuma au milieu de la joie universelle.

Toutefois, il y eut un mécontent. Bologne possédait un pauvre artiste dont l'unique moyen de subsistance était de peindre des cartes à jouer. Là se bornait son savoir : il n'avait pas appris autre chose. Désormais comment vivre ? La misère l'attendait lui et sa famille. Il s'en plaignit à fra Bernardino. « Eh bien ! lui dit Bernardino, touché de son infortune, peins l'image que voici et tu n'auras rien à regretter. » En même temps, il traça un cercle, dans le cercle un soleil, et, dans le soleil, les trois lettres qui forment le monogramme du nom de Jésus (2). L'artiste l'écouta : une grande multitude vint chez lui à l'instigation du frère, chacun voulut posséder la pieuse image, et ce

(1) Voir *S. Bern. op.*, t. I, p. 216-22a, le sermon *contra alearum ludos*, et t. III, p. 267-70a; la première partie du sermon *de amore fugiente*, laquelle traite : de lusoribus taxillorum et alterius ludi vetiti.

(2) Ces trois lettres, comme on sait, sont les suivantes : I H S. Nous n'avons pas à faire ici l'examen des diverses théories auxquelles a donné lieu l'explication de ce sigle : la paléographie tranche la question. « L'usage des lettres grecques se conserva dans les manuscrits latins pour exprimer Jesus Christus. Les manuscrits en lettres capitales donnent IHC XPC. Puis les scribes, ne comprenant pas la valeur de l'H, le remplacèrent dans l'écriture minuscule par un h. On eut pendant tout le moyen âge ih's ou ih'c xp̃s ». Prou, *Manuel de paléographie*, Paris, 1890, p. 49. Déjà, dans les catacombes, on trouve la forme : IH ☧ (cf. de Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, Roma, 1888-89, p. 34-7). — Ajoutons que tout d'abord le monogramme répandu par fra Bernardino fut en lettres gothiques, et de préférence avec un y, yhs; un peu plus tard (cf. Amadio Maria da Venezia, op. cit., p. 325), mais, du vivant de notre saint, la seconde lettre fut surmontée d'une croix yhs. Après une série de modifications, la forme IHS prévalut. « Vers la fin du XVIe siècle, on y adjoignit trois clous sous la lettre du milieu. C'est la forme la plus usitée aujourd'hui, et qui a été surtout répandue par la Compagnie de Jésus dont elle est comme le blason » (Ch. Cahier, *Caractéristiques des saints*, Paris, t. I, 1867, p. 97a).

nouveau genre de travail lui procura une aisance voisine de la richesse (1).

La dévotion au nom de Jésus était née. Sans doute l'Ecriture et les Pères, saint Bernard, par exemple, avaient devancé notre saint dans la louange du nom du Sauveur (2). Sans doute encore quelques âmes ferventes avaient invoqué et béni ce nom, *in quo oportet nos salvos fieri* (3), et c'est d'une tante, qui lui avait tenu lieu de mère, la bienheureuse Bartolomea degli Albizeschi (4), que Bernardino, petit enfant, avait appris à le vénérer (5). Mais, à vrai dire, cette dévotion était demeurée le lot d'un nombre exigu de personnes : grâce au frère Mineur, elle devint populaire et prit un rapide accroissement.

Fra Bernardino fit reproduire le monogramme sur un étendard qui l'accompagna dans ses courses apostoliques (6). Quand il avait fini de prêcher, alors que l'auditoire, frémissant des vérités entendues, était conquis par sa parole, l'homme de Dieu saisissait l'étendard, et la foule se prosternait dans les sentiments d'un profond respect et

(1) Cf. Caroli Sigonii *opera omnia*, Mediolani, t. III, 1733, De episcopis Bononiensibus libri V, col. 467-8, et *Historia di vari successi di Bologna* di Cherubino Ghirardacci, Bologna, t. II, 1669, p. 644, dont le récit a été reproduit par tous les auteurs.

(2) Pour saint Bernard, cf. sa *Vitis mystica* dans ses Œuvres, vol. II, Parisiis, 1690, curis D. Joh. Mabillon, col. 487-8; voir quelques textes de l'Ecriture et des Pères ap. *Acta Sanctorum Bolland.*, octob. t. X, p. 319-20, et *Sacrosancti nominis Jesu cultus et miracula* auctore F. Carolo Stengelio, ord. S. Benedicti, 1613, Augustæ Vindelicorum, pp. 6-20 et 133-57.

(3) *Act. Apost.* IV, 12.

(4) Luigi Torelli, *Secoli agostiniani overo historia generale del sagro ordine Eremitano di s. Agostino*, Bologna, t. VI, 1680, p. 579[a] : cet auteur raconte plus haut, p. 378-81[a], la vie de Bartolomea.

(5) Parmi les précurseurs de fra Bernardino, citons, au premier rang, le pape Grégoire X, qui avait invité les Frères Prêcheurs à promouvoir la dévotion au nom de Jésus. Cf. Anton Maria Bonucci, *Istoria del Pontefice ottimo massimo il B. Gregorio X*, Roma, 1711, p. 196-7.

(6) Buoncuore, *op. cit.*, « capitolo quarto ove lauctor dimostra el triomphal standardo che portava sancto Bernardino del nome sacratissimo de Jesu », fol. 9[b]-10.



d'une irrésistible émotion. L'exemple de fra Bernardino fut suivi par ses disciples. Une légion de Frères Mineurs, parmi lesquels se distingue Jean de Capistran, portèrent ses enseignements à travers les provinces de l'Italie. Ils reçurent un accueil enthousiaste. Le nom de Jésus fut exalté par des milliers de bouches, son image peinte au frontispice et à l'intérieur des églises et portée en triomphe dans des processions solennelles : on lui voua un culte où ces âges d'une foi aussi convaincue et démonstrative que leurs écarts étaient violents (1) mirent tout ce qu'ils avaient d'ardente piété.

Au fur et à mesure, cependant, qu'elle gagnait du terrain, la dévotion nouvelle rencontra des adversaires implacables.

Il y a, à cet égard, dans la correspondance de Poggio Bracciolini, une page significative. Un de ses amis, l'humaniste Francesco Barbaro, avait l'habitude d'inscrire en tête de ses lettres le nom de Jésus. Un jour il commença, non point par le mot *Jesus*, mais par les mots *Jesus Christus*. La réponse de Poggio nous initie aux attaques dirigées contre les partisans du frère Mineur, sans compter que rien n'est piquant comme de voir l'auteur peu délicat des *Facéties* poser en gardien des saines doctrines. « Enfin, écrivit-il, je me réjouis de ce que vous êtes chrétien, maintenant que vous avez abandonné ce jésuitisme qui s'étalait au début de vos lettres (2). Vous n'avez pas voulu donner davantage dans l'impudence de ces hommes qui, attachés au seul nom de Jésus, fomentaient une nouvelle hérésie et travaillaient, par les honneurs rendus à ce nom, à se procurer de la gloire aux yeux de la populace grossière dont ils ambitionnent les présents..... Maintes fois j'ai discuté avec ces sots et incultes ânons à deux pieds — *cum his rudibus*

(1) Ajouter aux documents connus sur l'état moral des esprits d'alors les indications de Buoncuore, *op. cit.*, « capitolo secondo ove lauctor dechiara como stava pessimamente el mondo e lo cristiano vivere nanti lo avenimento del inclito sancto Bernardino », f. 8a.

(2) « Jam tandem gaudeo te factum esse christianum relicta illa *Jesuitate* quam adscribebas principiis litterarum tuarum ». Poggio serait donc l'ancêtre de ceux pour qui le mot « Jésuite » est la plus grande des injures : ils n'ont pas de quoi en être fiers.



atque incultis asellis bipedalibus — et je leur ai montré, par diverses raisons, que la dignité du mot *Christ*, d'où dérive le mot *chrétiens*, l'emporte sur celle du mot *Jésus*. Ils m'ont répondu assez ineptement, de manière à montrer avec évidence que ces nouveautés procèdent de l'ambition et de l'orgueil, plutôt que d'un motif de sainteté ou de religion (1). »

Poggio, à son ordinaire, ne ménage pas les termes vifs et outrés. Si la dévotion naissante n'avait eu que des contradicteurs de son espèce, la contradiction n'aurait pas tardé de disparaître, frappée de discrédit. Mais des personnes graves, sages, vertueuses, des prélats, des religieux, surtout parmi les Frères Prêcheurs et les Ermites de Saint-Augustin, entrèrent dans la lutte et prirent parti contre fra Bernardino et ses disciples, les uns avec le calme qui convient à pareilles discussions, d'autres avec une ardeur qui dépassa la mesure (2).

Nommons de suite l'augustin Andrea Bilii de Milan. Il existe de lui, à l'*Ambroisienne* de cette ville, un traité *De institutis disciplulis ac doctrina fratris Bernardini ordinis Minorum* (3) qui s'ouvre par ces mots : « peut-être de moi-même, frère Bernardino, n'avais-je point des griefs suffisants pour me résoudre à écrire contre vous, si je n'y avais été

(1) Poggii Bracciolini florentini *Historiæ de varietate fortunæ libri IV* nunc primum editi a Dominico Georgio, accedunt ejusdem Poggii *epistolæ LVII*, omnia a Johanne Oliva Rhodigino vulgata, Lutetiæ Paris. 1723, epist. XIV, p. 176-7; cf. [Quirini], *Diatriba præliminaris ad Francisci Barbari epistolas,* Brixiæ, 1741, p. CCXXX. La lettre de Poggio est datée « Romæ, 18 decembris », sans indication d'année. — Dans sa polémique bien connue avec Poggio, Lorenzo Valla s'est occupé de cette lettre, mais uniquement au point de vue grammatical; Poggio ayant écrit « novam hæresis sectam moliebantur », Valla lui objecte : « pro diversis accipis sectam et hæresim, inter quæ nihil differt, cum alterum græcum sit, alterum latinum », *Lucubrationes aliquot* Laurentii Vallæ, Lugduni, 1532, *Antidoti in Poggium*, p. 120.

(2) Torelli, *op. cit.*, p. 671-2ª, donne un résumé de sa vie. Il écrit son nom *Bilii ;* Amadio Maria da Venezia, *op. cit.*, p. 102, l'écrit *Billio*.

(3) Cf. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, Mediolani, t. XIX, 1731, in Andreæ Billii histor. Mediolan. præfat., p. 4.

poussé par beaucoup de gens de bien. » Au cours de son ouvrage, Bilii se plaît à louer la pureté de mœurs et la vie exemplaire du frère Mineur, mais il critique ses prédications et les cérémonies qui les accompagnent. Ce qu'il blâme plus encore, c'est le zèle déréglé de ses disciples, source de nombreux scandales. Contre le culte du nom de Jésus il développe la même objection que saint Antonin de Florence présente comme celle de tous les bons esprits qui lui furent contraires. « Cette dévotion, dit l'auteur de la *Somme*, leur parut tourner à l'idolâtrie ou du moins à la superstition, car le peuple vénérait les lettres du nom de Jésus plutôt que Jésus-Christ lui-même qu'elles signifient (1). »

Des discussions théoriques on passa aux faits. Certains religieux — Bernardino da Busti, de qui nous le savons, s'en tient à ce vague renseignement — statuèrent qu'ils refuseraient d'entendre la confession de quiconque conserverait chez lui l'image du nom de Jésus peinte ou tracée à la plume. Quand ils sortaient pour quêter le pain de chaque jour, leurs frères convers criaient à haute voix dans les rues et sur les places publiques : « Fora Yhù, Jésus dehors ! » Ils demandaient qu'on leur apportât ses images. Les obtenaient-ils ? ils les déchiraient, les brûlaient, les brisaient — car elles étaient parfois gravées sur le marbre ou la pierre —; en un mot, ils s'acharnaient à leur destruction totale. Fra Bernardino s'en plaignit dans une lettre écrite de sa main au cardinal légat de Bologne (2).

(1) *Tertia pars historialis* venerabilis domini Antonini, 1491, 159[d]. « Hoc, etsi simplicibus videretur devotionem afferre, sapientes arbitrabantur idololatriam, vel saltem ad superstitionem tendere, cum populi magis venerarentur illas litteras quam significatum per eas, scilicet Jesus Christus ». Chose singulière, saint Antonin paraît en être resté pour son compte à cette impression peu favorable : après avoir noté la défense faite par Martin V d'offrir l'image du nom de Jésus à la vénération publique et l'humble soumission de fra Bernardino, il conclut, sans mot dire de la sentence ultérieure du Pape : « quod sanctorum Patrum documento non est sancitum non est superstitiosis adinventionibus præsumendum » (*ibid.*).

(2) *Mariale* eximii viri Bernardini de Busti, ord. seraphici Francisci, 1498, Argentinæ, fol. 196[a].

Une question étrangère qni s'introduisit dans le débat le rendit plus acerbe. A diverses reprises, le long des siècles, des voix éloquentes et qui parurent inspirées avaient annoncé la venue de l'Antéchrist (1). La frayeur s'était emparée des vives imaginations italiennes, une frayeur dont elles ne réussirent jamais à se défaire et qui les obsédait, comme un mauvais rêve, toutes les fois que l'épouvantable menace retentissait à nouveau. Les premières années du *quatrocento* furent remplies d'inquiétudes. Un saint dont la parole opérait des prodiges, Vincent Ferrier, avait lancé dans les foules de terribles prédictions. « La fin du monde est proche, s'écriait-il. Voici la ruine des chrétiens par l'Antéchrist. Le jour du jugement arrive, il luira bientôt. Oui, la fin du monde est proche. Encore un peu de temps et trois tribulations effrayantes éclateront sur le monde : la première sera la tribulation de l'Antéchrist, l'homme diabolique, la seconde sera la conflagration de la terre, la troisième sera la tribulation du jugement universel. Le monde va brûler. Donc les cœurs en haut vers le ciel (2). »

(1) Voir dans les *Dissertazioni epistolari bibliografiche sopra Cristoforo Colombo et Giovanni Gersen* du docte abbé Francesco Cancellieri, Roma, 1809, p. 79-88, les principales phases de ces prédictions et surtout l'abondante bibliographie du sujet.

(2) « Finis mundi est prope... Ecce hic subversio christianorum per Antichristum... Hoc signum ergo intimat nobis tempus judicii quod cito et in brevi erit... Et sic patet quod finis mundi est prope... Modo tres magnæ et omnium gravissimæ tribulationes sunt in brevi in hoc mundo venturæ terribiles. Prima erit tribulatio Antichristi, hominis diabolici; secunda erit conflagratio mundi terrenalis; tertia erit tribulatio judicii universalis... Si essetis certi quod ista villa deberet in brevi comburi, quid faceretis? Numquid mutaretis omnia bona vestra? Sic est de mundo isto in brevi comburendo. Ideo mittatis corda vestra in cœlum... », B. Vincentii natione hispani professione sacri Prædicatorum ordinis *Conciones selectæ in dominicas et festa sanctorum totius anni*, Coloniæ Agrippinæ, t. I, pars hyemalis, 1675, p. 49, 54, 63, 77, 78, 86. Voir surtout ap. Antonino Teoli, *Storia della vita e del culto di S. Vincenzo Ferrerio*, Roma, 1735, p. 680-90, la lettre du saint à Benoit XIII, qu'il regardait comme le vrai Pape durant la période si troublée du grand schisme : cette lettre, datée du 27 juillet 1412, est un traité ex-professo sur les opinions qui avaient cours relativement à la fin du monde. Le saint conclut : « quod tempus Antichristi et finis mundi erunt cito, et bene cito, et valde breviter », p. 686. — Observons, en passant, que saint

Après la mort de Vincent Ferrier, d'autres prédicateurs propagèrent ces mêmes croyances. Parmi eux se détache la figure caractéristique du dominicain Manfredo da Vercelli (Verceil). Ses discours, dont les textes de l'Ecriture, et en particulier ceux de l'Apocalypse, composaient la trame, terrifièrent des fidèles de l'un et l'autre sexe et de tout âge, qui s'attachèrent à ses pas. Dénués de ressources, vivant de peu, plongés dans l'oraison, animés d'une charité qui rappelait celle des premiers chrétiens, âmes simples, cœurs droits, ils l'accompagnèrent à Bologne. Le pape Martin V, voulant prévenir les inconvénients qui pouvaient résulter de ce genre de vie extraordinaire, les invita à retourner chez eux. Ils n'en firent rien. De Bologne, ils suivirent Manfredo à Florence. Martin V, qui s'y trouvait alors, défendit de leur faire l'aumône, pour les forcer à reprendre le chemin de leur pays ; les Florentins, émus de compassion au spectacle de leur misère et pénétrés de respect pour eux, désobéirent au Pontife. Ce n'est pas ici le lieu de raconter leur voyage à Rome, leurs austérités, leur dénuement, leurs visions étranges, la mort de Manfredo et la disparition de l'humble groupe sans avoir vu, contrairement à leur espérance, Manfredo promu au Souverain Pontificat, ni l'Antéchrist. Il nous suffit d'avoir constaté combien leur conviction était intense (1).

Quand on songera que leur système ne leur était pas exclusif et qu'il comptait un peu partout, en dehors de leur cercle, des milliers d'adeptes, on s'imaginera aisément le péril encouru par celui qui oserait le contredire. Soutenir qu'ils se repaissaient de chimères à des hommes persuadés que la trompette du jugement dernier allait d'un moment à l'autre résonner à leurs oreilles, qui épiaient dans l'histoire

Vincent Ferrier n'avait pas sur la dévotion au nom de Jésus les mêmes idées que ceux qui héritèrent de son opinion sur la fin du monde. Il dit, entre autres choses, *Conciones sel.*, p. 82 : « Antichristus assumet omnia alia nomina Christi, sed hoc nomen Jesus persequetur, ut dicunt plerumque sancti. Ideo per oppositum hoc nomen Jesus debet a christianis maxime honorari ».

(1) Cf. saint Antonin, *op. cit.*, fol. 160c, reproduit par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, Lucæ. t. VIII, 1752, p. 510, ad an. 1419, nº 13.

contemporaine les signes précurseurs de la fin du monde, qui ramenaient toutes choses à cette attente fébrile, n'était-ce pas les blesser à l'endroit le plus délicat et soulever leur indignation ?

C'est ce qui arriva. Fra Bernardino prêcha contre Manfredo et Manfredo, de son côté, prêcha contre fra Bernardino. Celui-ci combattit la croyance à la fin prochaine du monde, celui-là combattit la dévotion au nom de Jésus (1). Les partisans de Manfredo et ceux qui, sans relever de lui, étaient les partisans de ses idées, furent autant d'ennemis pour le frère Mineur.

Rien n'annonçait que la controverse s'acheminât vers une période d'apaisement. Fra Bernardino était populaire, et c'est à lui qu'allait la majeure part des sympathies, mais ses adversaires étaient nombreux et peu disposés à désarmer. Tout à coup se répandit une grave nouvelle. Fra Bernardino prêchait le carême à Viterbe (1427), quand lui était arrivé un ordre de Martin V, de comparaître devant la cour pontificale, pour rendre compte de ses doctrines. Prompt à obéir, le saint religieux avait interrompu ses prédications et s'était rendu à Rome, accompagné, malgré lui, de nombreux Viterbois, qui voulurent lui donner ce témoignage de vénération et de fidélité dans l'épreuve (2).

On devine les motifs de la mesure prise par Martin V. Les adversaires du frère Mineur l'avaient dénoncé au Pontife : dénaturant le sens et la portée de la dévotion au nom de Jésus, ils avaient représenté ses enseignements comme dangereux, téméraires, hérétiques, et l'emploi de l'étendard comme entaché d'idolâtrie. Dès lors, la ligne de conduite à suivre était toute tracée : il fallait connaître les ex-

(1) « Prædicabat Bernardinus contra eum arguens factum illud et Manfredus contra Bernardinum », saint Antonin, *ibid.;* voir aussi Wading, *op. cit.*, p. 33. Par une curieuse coïncidence, l'augustin Andrea Bilii, qui a écrit un traité contre fra Bernardino, en a composé un aussi contre Manfredo. Cf. Muratori, *op. cit.*, p. 4.

(2) Wading, *op. cit.*, p. 113. — Sur le séjour du saint à Viterbe, cf. S. Bernardino da Siena in Viterbo commentario storico dal cav. Francesco Cristofori, dans *Miscellanea Francescana*, 1889, vol. IV, p. 35-46.

plications de fra Bernardino, et, pour les connaître, le mieux était de l'entendre lui-même. Le Pape avait donc résolu de le mander auprès de lui.

Martin V confia l'examen des écrits et des sermons de l'accusé à une commission d'hommes doctes et de maîtres en théologie, composée surtout d'Augustins et de Frères Prêcheurs. En attendant que la question fût tranchée, il défendit à fra Bernardino de parler en public et d'arborer son étendard (1).

Dans l'intervalle, un Augustin adressa au Pape un long mémoire, dont le but était d'obtenir une sévère condamnation (2). L'auteur faisait-il partie de la commission pontificale, ou bien son œuvre avait-elle un caractère strictement privé? nous l'ignorons. Toujours est-il qu'elle subsiste encore : nous avons retrouvé à Rome, à la bibliothèque *Angelica*, ce curieux document (3). Il y aura profit à l'étudier; nous y saisirons sur le vif les procédés d'attaque et l'état d'âme, agité et violent, de l'adversaire de fra Bernardino, et nous aurons l'avantage de pénétrer dans l'animation du débat.

II

L'auteur du mémoire est le frère Andrea da Cascia, de la province du Val de Spolète, lecteur de la Bible (4). Nous

(1) Wading, *ibid.;* Torelli, *op. cit.*, p. 579-80; Amadio Maria da Venezia, *op. cit.*, p. 101-3.

(2) Que le mémoire ait été écrit après la mesure adoptée contre fra Bernardino, nous en avons la preuve dans cette affirmation de l'auteur, fol. 9[a], 21[b], 44[a], que le pape a prohibé le culte nouveau.

(3) C'est celui que nous avons indiqué dans la première note. Oudin, *Comment. de scriptoribus ecclesiasticis*, Lipsiæ, t. III, 1722, c. 2331, reproduit par Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, Hamburgi, 1754, p. 986-7, et par Ossinger, *Bibliotheca Augustiniana*, Ingolstadii, 1768, p. 213-4, signale un second exemplaire de ce mémoire « in regia Galliarum bibliotheca, cod. 5700 » : il se trompe en lui assignant la date de 1420 environ.

(4) « Ego frater Andreas de Cassia, provinciæ Vallis Spoleti, ordinis Eremitarum S. Augustini, lector et biblicus profiteor... », f. 1[a]. — Dans nos citations nous ramenons le texte du ms. à l'orthographe moderne.



ferons avec lui plus ample connaissance en feuilletant son mémoire, car il aime à se mettre en scène, et il narre volontiers des événements dont il a été le témoin et d'ordinaire, à l'en croire, le héros — *quorum pars magna fui* —.

« Très bienheureux Père, dit-il, après avoir protesté de son respect pour Martin V et de son attachement à la foi orthodoxe, des pseudoprophètes ont paru qui sèment la zizanie dans le champ du Seigneur, séduisent les peuples et les poussent à l'idolâtrie. A la croyance chrétienne ils substituent la croyance en un mot, et ils prêchent le mystère satanique d'une image. Très bienheureux Père, ramassez la zizanie et liez-la en petits fagots pour la brûler (1). » Voilà qui est net et clair !

Cet exorde est suivi d'une division en trois points. « Nous nous demanderons en premier lieu, dit notre auteur, ce que c'est que la foi et quel est son objet, ensuite si la justification procède de la foi ou des œuvres, enfin quels sont les inconvénients qui résultent de cette nouveauté de l'image de Jésus (2). » Comme de juste, cette dernière partie est la seule qu'il développe longuement : les deux autres ne sont, en réalité, que des préliminaires.

D'une notion exacte de la foi catholique, Andrea conclut que fra Bernardino et ses disciples ont inauguré une hérésie. « Ces pseudochrists n'apprennent pas aux fidèles à vénérer la chair du Christ, sa croix, ses blessures, son sang : ils leur montrent une image et rendent à cette image plus d'honneurs qu'au vrai corps du Christ. Nous devons adorer Dieu un et trine, et Jésus-Christ, fils unique de Dieu : ils adorent un mot. Oui, ce n'est pas Dieu qu'ils adorent, c'est

(1) « Beatissime Pater, surrexerunt nonnulli pseudochristi in agro Dominico zizaniam seminantes et ad idolatriam (sic) populos seducentes... Isti prædicant fidem nominis seu dictionis et mysterium satanicum imaginis tabulellæ... Colligite ergo, beatissime Pater,... et alligate zizaniam in fasciculos ad comburendum », f. 1[a], 1[b].

(2) « Tria nobis quærenda sunt : 1[m], quid sit fides et circa quæ versetur ; 2[m], utrum justificatio viatoris sit ex operibus legis an ex fide ; 3[m], quæ mala sequantur ex novitate cultus imaginis tabulellæ », f. 1[b].

un mot (1). » Qu'on n'objecte pas que, depuis la promulgation de l'Evangile, des règles nouvelles, des coutumes nouvelles, de nouvelles cérémonies ont été approuvées par l'Eglise; et que, de ce chef, il est légitime d'honorer une image qui procure la gloire du « bon Jésus » (2). « Non, cela n'est pas légitime, car il est défendu de mettre dans l'édifice chrétien un autre fondement que celui qui a été posé à l'origine (3). » Partant, le devoir n'est pas douteux : « il faut prêcher et discuter en public contre ces hommes d'erreur, il faut les empêcher de tromper les simples, il faut extirper de partout cette image satanique (4). »

En abordant la troisième partie de son traité (5), l'auteur énumère les raisons — il n'en compte pas moins de quatorze — qui, à ses yeux, condamnent le culte de l'image du nom de Jésus. « Ce culte détruit la foi en la sainte Trinité, — il rabaisse la dignité de l'humanité du Christ,

(1) « Isti pseudochisti... in suis novitatibus non carnem Christi passam, non crucem, non vulnera, non sanguinem ejus in cordibus fidelium plantant, sed imaginem tabulellæ ante oculos eorum sublimant et exaltant... Magis solemniter imaginem tabulellæ in theatris et in templo adorant et adorari faciunt quam verum corpus Christi... Signum cultus divinæ latriæ tendit in Deum trinum et unum et Jesum Christum filium ejus. Signum vero imaginis tabulellæ tendit in vocabulum, et ideo cultus ille mendax et satanicus est... Et sic dictionem scriptam colunt et non Deum », pag. 3, 6, 7.

(2) « Invocatio illius imaginis quam vocant el bon Yhu », dit fra Andrea, f. 9b : cette appellation de l'image revient très souvent dans son œuvre et toujours sous cette même forme italienne.

(3) « Aliud est, propter Hebræos, veritatem fidei et articulos declarare, ac regulas, habitus ceremoniasque ponere ad supererogandum, ut Deo strictius conjungamur, ecclesiastica auctoritate media, et aliud est novum signum pro latria divini cultus ponere in fundamento præter id quod positum est, etiam ecclesia prohibente », p. 4.

(4) « Contra quos est publice prædicandum similiter et disputandum, ut simplices firmentur, et ipsis tollatur decipiendi facultas... De cunctis locis imago tabulellæ est extirpanda », p. 3, 4.

(5) La seconde partie, très brève, commence ainsi : « notandum est quod isti pseudoprophetæ pro tanto arguunt quod justificatio viatoris est ex operibus, ut ostendant populis se esse justificatos, propter hoc quia illud evangelicum videntur observare ubi dicitur : « si vis « perfectus esse, vade et vende omnia quæ habes et da pauperibus », f. 8a. A quoi notre auteur répond que c'est la foi, et non les œuvres, qui sauve, tombant d'avance dans la formule protestante, et oubliant que ce qui sauve c'est la foi *avec* les œuvres.

qui a souffert pour nous, — il annule le culte de la croix, — il fait disparaître la révérence due au sacrement de l'Eucharistie, — il va contre l'autorité du siège apostolique, — il détruit la loi de l'Evangile, — c'est une corruption de l'Ecriture sainte, — c'est une des pires idolâtries, — il séduit les âmes chrétiennes,—c'est l'abomination de la grande tribulation, — c'est la plénitude du blasphème contre Dieu; — l'image du « bon Jésus » est l'autel du diable, — le signe de l'Antéchrist, — l'idole de Satan. Tout autant de vérités que nous allons prouver en bloc par des textes et des arguments de l'Ancien Testament et du Nouveau (1). »

Nous nous garderons bien de suivre pas à pas notre auteur dans ses subtiles déductions : elles ont le tort d'être embrouillées, çà et là puériles et, tranchons le mot, souvent ennuyeuses.

Au fond, le principal reproche qui se produit d'un bout à l'autre sous mille formes différentes est celui, que nous connaissons déjà, d'innover en matière de foi. « Où nous disons : gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, ils disent : gloire au bon Jésus; où nous disons : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ils disent : au nom du bon Jésus. Les peuples, fascinés par ces pseudochrists, admettent qu'il y a deux Jésus, celui qui est écrit sur leurs petits tableaux et qui est digne d'adoration, et Jésus crucifié, et ainsi ces pseudochrists prêchent l'adoration d'un autre Jésus que Jésus crucifié (2). »

(1) « Ex illa imagine tabulellæ in cultu et latria exaltata sequuntur multa inconvenientia : primum quia confundit fidem SS. Trinitatis, quia vilipendit dignitatem passæ humanitatis, quia evacuat cultum SS. Crucis, quia tollit reverentiam sacramenti Eucharistiæ, quia præsumit contra auctoritatem sedis apostolicæ, quia destruit statutum legis evangelicæ, quia est corruptio Sacræ Scripturæ, quia est objectum sive subjectum pessimæ idolatriæ (*sic*), quia est seductio sive infascinatio animæ christianæ, quia est abominatio tribulationis magnæ, quia est plenitudo divinæ blasphemiæ, quia est altare diaboli, quia est signum Antichristi, quia est idolum Sathanassi ; quæ omnia simul in unum probantur autoritatibus et rationibus novi et veteris testamenti », f. 9ª.

(2) « Ubi dicebatur primo : gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto, dicitur per istos : gloria al bon Yhū, et ubi dicebatur : in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, dicitur : in nomine del bon Yhū,

Sur cette imputation capitale se greffe une croyance non moins capitale dans la pensée de fra Andrea. « Je crois, dit-il dès le début, que nous sommes au temps de l'Antéchrist (1). » Et l'Antéchrist qui est-il? Fra Bernardino lui-même. « Il est l'Antéchrist, puisqu'il a toutes les propriétés de l'Antéchrist » (2). « C'est lui que l'apôtre saint Jean a vu tomber du ciel comme une étoile » (3). « A vous, très bienheureux Père, s'écrie fra Andrea s'adressant à Martin V, à vous de combattre contre l'Antéchrist et sa secte, comme un nouvel archange Michel » (4).

Notre auteur est très affirmatif. Il entasse les textes, il les commente, il les rapproche, il examine l'un après l'autre chacun des mots qui les composent, il y aperçoit les indications les plus précises, les données les plus circonstanciées sur les événements que le monde traverse et sur le petit nombre d'années qui lui restent à parcourir. Les prophètes lui sont familiers, leurs visions passent devant ses regards, l'apocalypse lui a dévoilé ses mystères, l'avènement de la « bête » a eu lieu, la fin des temps approche.

Saint Jean parle de sept anges qui doivent sonner de la trompette contre l'Antéchrist. « Ce sont les sept papes qui ont succédé à Grégoire XI », à commencer par Urbain VI, et en passant par le pape du concile de Pise, Alexandre V et son successeur Jean XXIII, pour s'arrêter à Martin V. « Entre la mort de Martin V et la promotion de son légitime successeur, s'écoulera un espace de temps que rempliront des guerres. Il semble, à lire Daniel, que l'empereur

misericordia al bon Yhū... : unde infascinati populi credunt quod alius sit Jesus scriptus in tabulella adorandus et colendus, et alius sit Jesus crucifixus, et sic alium Jesum quam Jesum filium Dei prædicant colendum et adorandum », f. 9b.

(1) « Nunc tempus esse credo novissimi Antichristi », f. 1a.

(2) « Quia ista bestia omnes proprietates Antichristi habet, ideo ipse est Antichristus », f. 33b.

(3) « Johannes vidit istum Antichristum Bernardinum (l'auteur écrit toujours Berardinum) tanquam stellam cadentem de cœlo », f. 19b.

(4) « Et ideo per Sanctitatem Vestram, Pater beatissime, contra istum Antichristum et suam sectam tanquam per angelum Michaelem pugnandum est », f. 17a.

— *rex aquilonis* — attaquera l'Eglise. Excommunié, il demandera d'être absous, promettant de défendre à l'avenir la bonne cause. Vain et fallacieux engagement, car il reprendra les armes contre la sainte épouse de Dieu. Cependant, à la fin, il sera vaincu par le roi du midi — *rex austri* —. Bernardino, exalté par l'empereur, obtiendra les hommages des Hussites et des sujets de l'empire qui le considéreront comme le pape. Puis, afin de décevoir les élus, il affectera des semblants de repentir, il rompra d'une manière ostensible avec la secte de Jean Hus. Mais la scission ne sera pas longue : ses efforts pour attirer les élus seront stériles ; cette bête — *ista bestia* — reviendra donc vers le peuple du nord, elle l'excitera à la guerre contre l'Eglise, elle mettra en fuite les cardinaux réunis pour nommer le pape, et sèmera parmi eux la division ; enfin, quand ils auront proclamé le Pontife catholique, la bête soulèvera contre lui les rois de la terre et quiconque refusera d'adorer l'image de la bête sera tué (1). » On se demande si l'on

(1) « Per istos septem angelos (*Apocal.*, cap. VIII) tuba canituros bella Ecclesiæ et Antichristum, credo signare septem summos pontifices exclusive successores papæ Gregorii XI. Et primo fuit Urbanus papa........ Unum credo quod inter mortem Martini V et suum catholicum successorem current plurima tempora in quibus mediis temporibus fient plura bella.... Ex iis verbis (*Daniel*) dubium est ne dominus imperator congreget consilium ad expoliandam sponsam Agni, sanctam matrem Ecclesiam, illa dote quam sibi Constantinus imperator dedit..... Excommunicabitur... et veniam postulabit et sic cum verbis et signis fraudulentibus (*sic*) restituetur, et promittet omnia restituere et semper pro Ecclesia pugnare, sed, postquam erit sic restitutus, contrarium faciet, quia contra Ecclesiam et prælatos maxime pugnabit... et tamen in fine... præliabitur adversus eum rex Austri et vincet illum..... Qui (Bernardinus), ut credo, a rege Aquilonis exaltabitur et ut papa adorabitur ab illis Hussianis (*sic*) et a suis populis infascinatis. Et ut electos decipiat, videbitur humiliatus ac velle de suis gestis pœnitentiam agere, et ostendet se dimittere sectas illas, ita ut illi Hussitæ et sui populi infascinati credant ab ipso se dejectos, et videns quod non poterit electos ad se trahere... revertetur ad populum Aquilonis... et tunc ista bestia... concitabit bellum contra mulierem prægnantem (*Apoc.*, c. XII, v. 2) in eo tempore quo electores eligere vellent papam, quos in fugam et divisionem mittet, qui... separabunt se... et creabunt catholicum successorem Martini V, contra quem ista bestia iterum congregabit reges terræ et bellum faciet... Faciet etiam tunc quod si quis non adoraverit imaginem bestiæ occidatur », f. 17[a], 25[a], 25[b], 26[a].

n'est pas le jouet d'un rêve quand on lit des pages comme celles-là, et l'on se surprend à s'inquiéter de l'état mental du visionnaire.

Nous avons vidé le fond du mémoire. Ce qui le résume c'est, d'un côté, l'accusation d'hérésie formulée contre fra Bernardino, d'autre part, la croyance à la venue de l'Antéchrist qui n'est autre que fra Bernardino (1), et, dans l'un et l'autre cas, l'usage de l'Ecriture pour étayer des conclusions auxquelles on arrive à travers une singulière exégèse.

Heureusement la monotonie de l'attaque s'égaye d'instructives et fréquentes digressions. Fra Andrea ne dédaigne point de descendre de la région abstraite des doctrines à celle des faits, beaucoup plus accessible : maintes fois il raconte, à la charge des apôtres de la dévotion au nom de Jésus, tel menu détail, tel curieux incident, tel événement public dont le récit vaut la peine de nous y arrêter.

Il constate et déplore l'influence énorme de fra Bernardino sur la société contemporaine. « Si grande était sa réputation de sainteté, que les femmes baisaient la terre foulée par ses pieds, disant que le contact de ses mains, de ses pieds, de sa tunique, de sa corde sanctifiait toutes choses (2). » L'éloquence du frère Mineur s'impose à son admiration : « il a cette clé qui ouvre et ferme les cœurs. Plût au ciel qu'il s'en servît pour l'exaltation de la croix du Fils de Dieu, comme il le fait pour l'exaltation d'une

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, le traité de fra Andrea est suivi dans le codex de la bibliothèque *Angelica* d'un court traité sur les dix signes qui annoncent l'arrivée de l'Antéchrist : le fond des idées et la forme dont elles s'enveloppent trahissent la main de fra Andrea. Contentons-nous d'y relever le trait suivant : « Hussitæ et alii de Opinione (c'est-à-dire les fratricelles) et cæteri hypocritæ convertentur et dabitur eis tempus pœnitentiæ (il s'agit des derniers jours qui précéderont la fin du monde) : solum colentes imaginem tabulellæ, quia incorrigibiles erunt pro majori parte et bellum magnum contra Ecclesiam excitabunt, ad ignem irrevocabiliter condemnabuntur », f. 54[b].

(2) « Tantæ sanctitatis reputabatur ut mulieres terram quam suis pedibus calcabat oscularentur, dicentes quod omne quod ipse tangebat sive cum manu, sive cum pedibus, sive cum tunica vel corda sanctificabat », f. 20[a].



image (1)! » Le concours de ceux qui viennent l'entendre, lui et les siens, est « merveilleux (2) ». « Quand il est allé de Todi à Viterbe, 1800 personnes, sans compter les femmes et les enfants, l'ont accompagné processionnellement (3) ». « Le nom de chrétien commence à s'éteindre : on ne s'appelle plus chrétien, on s'appelle Jésuen (4). » Et ce n'est pas l'Italie seule qui retentit de ses doctrines : « il a envoyé des disciples dans le monde entier (5) ».

Notre auteur n'omet pas une considération propre à éveiller la susceptibilité romaine. Quel était le projet de ces pseudoprophètes en voulant pénétrer à Rome ? « Nul autre, je pense, que de détruire le culte de la sainte Face et de l'image achérotype du Sauveur, au Saint-des-Saints, puisqu'ils affirment que l'image de leur tableau est la propre image du Sauveur, et aussi le culte des reliques de saint Pierre et de saint Paul et de tous les saints, car ils soutiennent que l'image de leur tableau doit être préférée à toutes les reliques du monde. C'est par jalousie, disent-ils à qui veut les entendre, et par peur que l'image du « bon « Jésus » ne supplantât dans la dévotion des fidèles les images

(1) « Et data est illi clavis, quæ est potestas posse uti corde humano, sera vero qua cor hominis aperitur et clauditur est virtus eloquentiæ cum apparentia vitæ. Quæ virtus, scilicet virtus eloquentiæ, data est fratri Bernardino : qua utinam ille uteretur ad exaltationem cultus crucis Christi, sicut facit ad exaltationem cultus imaginis tabulellæ », f. 20a.

(2) « Admirantur terreni homines de tam mirabili concursu populorum », f. 24a.

(3) « Permisit se sociari a populo Tudertino usque Viterbium processionaliter numero 1800 viris, sine pueris et mulieribus », f. 34b.

(4) « Christianitatis,... nomen jam incipit extingui, ut non christiani sed jesuani potius homines multi nominari desiderent », f. 28a, — et, f. 51a : « dicunt quod quælibet anima beata in cœlis portat in capite suo unam coronam plenam illis imaginibus, et ibi omnes animæ et omnes homines vocantur Jesuani, sicut hic omnes vocantur christiani ». — Cf. R. P. Ludolphi de Saxonia ordinis carthusiani *Vita D. N. J. C.*, Lugduni, 1664, pars I, c. x, p. 45a : « nomen Christus est nomen gratiæ, sed nomen Jesus est nomen gloriæ. Sicut enim hic per gratiam baptismalem a Christo dicuntur christiani, sic in cœlesti gloria ab ipso Jesu dicemur jesuitæ, id est a salvatore salvati. »

(5) « Per totam christianitatem misit nuntios cum imagine tabulellæ », f. 44a.

et les reliques romaines, que le Pape a défendu de prêcher le nom de Jésus (1). »

Leur intention de faire disparaître le culte de la croix s'est manifestée avec évidence. « Un de ces Frères Mineurs fit peindre, à Aquila, l'image du « bon Jésus » sur le frontispice de la cathédrale. L'évêque et son clergé n'y consentirent qu'à la condition d'y représenter aussi la croix. On peignit donc l'image, et la lettre du milieu fut surmontée d'une croix. Le pseudoprophète Jean de Capistran le supporta avec peine, lui qui n'avait pas craint de prêcher que le signe de la croix n'était pas nécessaire et que le signe de l'image suffisait, et il osa dire : ces gens ont désobéi à mon ordre (2). »

Le culte de la Vierge les offusque : « à Sienne, fra Bernardino eut l'audace de prétendre que l'image du « bon Jésus » mérite plus de révérence que l'image de Marie, et il fit tant qu'une image de Marie fut détruite et l'image du « bon Jésus » peinte à la place qu'elle occupait (3). »

« Comme les rois et les pontifes, ils promulguent des statuts, et exigent que leurs adeptes jurent à ces statuts fidélité perpétuelle. Et d'abord on s'engage à conserver ferme

(1) « Dicentes quod papa propter invidiam præcepit imaginem tabulellæ non portari nec aliquo modo revereri, quia imago tabulellæ auferebat devotionem sanctuarii et imaginis Salvatoris stantis in Sancta Sanctorum... Quid agere Romam (sic) intendebant ? Nihil aliud puto nisi exaltationem imaginis tabulellæ, et evacuationem et destructionem Veronicæ Yhù Christi et ejus imaginis Salvatoris, quia prædicant quod imago tabulellæ est propria imago Salvatoris, ac destructionem apostolorum Petri et Pauli capitum et aliorum sanctorum et sanctarum Dei reliquiarum, cum per omnes civitates ita prædicaverint illam imaginem tabulellæ super omnes reliquias quæ sub cœlo sunt esse a fidelibus venerandam... Dicunt quod ideo papa fregit cultum imaginis tabulellæ, quia imago tabulellæ auferebat fidem et devotionem Veronicæ Salvatoris et omnium reliquiarum », f. 21[b], 35[a], 44[a].

(2) F. 20[b]. — Quand nous nous trouverons, comme cette fois, en présence du simple récit d'un fait, et non d'un exposé des doctrines ou des sentiments que notre auteur met sur le compte de ses adversaires, nous nous contenterons de renvoyer à son texte.

(3) F. 32[a]. — Quoi qu'il en soit de ce fait, personne n'ignore que la dévotion à la sainte Vierge fut très chère à notre saint. Voir *S. Bernardini opera*, t. IV, p. 73-138, les treize sermons consacrés à Marie.



et intacte la foi en l'image du « bon Jésus ». 2° On défendra de toutes ses forces et jusqu'à la mort le culte du « bon Jésus ». 3° Ce qu'on aura décidé de faire en l'honneur du « bon Jésus » devra s'exécuter au plus tôt sous peine de damnation. 4° On ne croira pas aux prédicateurs qui viendront après les prédicateurs du « bon Jésus », mais on criera contre eux, on les poursuivra d'objections et, au besoin, on les lapidera, on les tuera (1). »

Ce ne sont point là promesses qu'emporte le vent. « L'évêque d'Aquila et son clergé m'en sont témoins, dit notre auteur; prêchant à Aquila, je combattis, le jour de l'Ascension, le culte de l'image du « bon Jésus ». Ses partisans, désireux de le défendre, non par des raisons mais par des bâtons et des armes, épièrent le moment propice pour me tuer. Des catholiques — *aliqui catholici cives* — qui en furent avertis me conduisirent nuitamment hors de la ville, et ainsi j'échappai au péril (2). »

Une autre fois l'alarme fut plus chaude et le mal plus grave. « Un de ces hommes d'erreur prêchait dans mon pays natal. Comme je m'attaquai à l'image du « bon Jésus », cette bête se mit à proclamer que j'étais Satan et que je lui enlevais les âmes, et obtint que les consuls m'imposassent silence sous peine de rébellion ; l'un d'eux affirma que cette bête était vraiment Dieu incarné, descendu de nouveau du ciel. Cette bête criait sans relâche qu'elle voulait jeter la première pierre contre les ennemis du « bon Jésus ». Un jour du mois d'octobre, à l'issue de sa prédication, elle vint, accompagnée de plus de cinq cents personnes, à mon couvent. La foule pénétra jusqu'à ma

(1) « Volunt tanquam reges et pontifices omnes mares et fæminas jurare statuta eorum servare perpetuo. Et primo firmiter et inconcusse servare fidem del bon Yhù in cultu imaginis tabulellæ ; 2° quod nullus audeat nominare partialitates vel tenere nisi partem del bon Yhù et illam usque ad mortem totis viribus defensare ; 3° quod quæcumque statuerunt fienda ad honorem del bon Yhù imaginis tabulellæ sub pœna damnationis sine intervallo debeant fieri ; 4° quod non debeant credere prædicatoribus venientibus post ipsos, sed contra tales debeant insurgere et clamare atque verbis incuriosis eis objicere et, si opus fuerit, lapidare et occidere eos », f. 22a.

(2) F. 30a.

cellule en poussant de très grandes clameurs ; hommes et femmes vociféraient : « au feu, au feu, mort, mort à « Satan ! » Le podestat, messire Tolomeo da Spoleto, informé de leurs desseins, envoya une garde pour m'arracher à leur furie, et me mit en prison, où je demeurai dans les liens pendant quatre jours. Le quatrième jour, vers le soir, il me fit conduire au palais des consuls pour discuter avec cette bête. Et cette bête, incapable de discuter contre la vérité, me demanda pardon, m'embrassa et m'escorta jusqu'à mon couvent avec ses frères. Je l'invitai à prévenir le peuple qu'il eût à obtenir le pardon de sa faute. Le lendemain, cette bête assura qu'elle avait le pouvoir papal et épiscopal d'absoudre dans des cas plus importants que le mien, « et ainsi, dit-elle, je vous absous ». J'en avisai l'évêque de Spolète. Celui-ci n'avait jamais vu ce frère et ne lui avait donné aucun pouvoir dans son diocèse. Il le cita, par des lettres patentes, à comparaître devant lui, avec défense de prêcher dans son diocèse sous peine d'excommunication. Voilà comment cette bête possédait les pouvoirs dont elle se vantait. Aussitôt la lettre connue, immense rumeur dans la foule : on me chercha de nouveau, et non seulement moi, mais encore mon frère unique, afin de nous tuer. Ce fut ma mère, une pauvre femme, que trouvèrent ces forcenés : pendant un mille, ils la poursuivirent à coups de pierres, sans l'atteindre, Dieu merci. Alors ils lancèrent des pierres contre ma maison. Et tout le jour, cette bête prêcha qu'il était méritoire de tuer des hommes comme nous qui n'adorions pas l'image du « bon Jésus » et de détruire leurs maisons jusqu'aux fondements. Et ayant fait de nouveaux statuts, elle leur fit jurer à tous de les observer, surtout de rester fidèles au culte du « bon « Jésus ». Huit mois après, le 28 juillet, à 22 heures (1), un dimanche, se couvrant du prétexte des prédications et des statuts de cette bête, grâce auxquels justice ne serait pas tirée de notre mort, quelques personnes qui nous jalou-

(1) On connaît la coutume italienne de compter les heures à partir de l'*Ave Maria*, c'est-à-dire du coucher du soleil : 22 heures, c'est 2 heures avant le coucher du soleil.



saient, décidèrent de nous tuer mon frère et moi. Aucun motif de civilité ne s'offrit pour m'attirer dans un guet-apens. Quant à mon frère, par des procédés courtois et des paroles amicales ils l'entraînèrent dans une taverne (1). Au moment où mon frère se disposait à boire, un traître saisit un glaive empoisonné, dissimulé sous son manteau, de l'autre main s'empara de la tunique de mon frère en disant : « celui-ci est une bête venimeuse », et le frappa au flanc. La mort fut instantanée. Dans la suite hommes et femmes disaient que la mort de mon frère était un miracle fait au nom du « bon Jésus (2). »

Après ces blâmables violences, des supercheries non moins blâmables — nous laissons toujours la parole à fra Andrea — en vue de capter l'admiration des foules.

« Pendant leurs sermons, ces pseudoprophètes annoncent qu'ils sont ravis en extase, et ils restent longtemps dans la chaire, en présence du peuple, muets, les yeux tournés vers le ciel ; puis, comme sortant d'un profond sommeil, ils s'adressent à l'auditoire et lui disent qu'ils ont été ravis hors d'eux-mêmes et qu'ils viennent d'assister en esprit à la mort de leur mère. Et partout où ils prêchent, ils débitent également la même fable (3). »

« Ils se font apporter, pour les brûler, les faux cheveux des femmes, les dés, les cartes et autres jeux, les amulettes (4). Ils mettent ces objets en tas autour d'un poteau et, au sommet du poteau, un grand morceau de papier, sur lequel est peint le démon, et qu'ils lient au poteau par un fil

(1) Entre l'année 1424 où remonte l'inauguration du culte du « bon Jésus » et l'année 1427, qui est celle où écrivait notre auteur, il n'y a que l'année 1426 où le 28 juillet ait été un dimanche : par là se trouve fixée la date des événements racontés par fra Andrea.

(2) F. 36.

(3) F. 24a. — Il est raconté que fra Bernardino connut de la sorte, en prêchant, la mort de sa pieuse parente Tobia : voir la Vie qui est en tête de ses *Œuvres*, t. I, p. 7b-8a.

(4) « Capilli, taxilli, cartæ, aleæ, brevia scripta », f. 24b : un peu plus haut, *ibid.*, « breves orationes sanctorum ». — Sur les faux cheveux et les modes des femmes, cf. *S. Bernard*, *op.*, t. I, serm. 47 : contra fucatas et capillos adulterinos portantes atque contra fœminas caudatas.

de soie. Le vent agite le papier, puis, quand le feu est mis au tas et le fil brûlé, le papier vole dans l'air. Alors ces pseudoprophètes de crier à haute, à très haute voix : « Voyez, voyez les démons, voyez vos péchés qui sortent des objets consumés par le feu et volent dans l'espace (1). »

« Ils se flattent d'exercer un pouvoir déifique sur les éléments et de traverser le feu sans en souffrir. — Un jour je vins de la Lombardie à Camerino. Un de ces pseudochrists, Jacopo da Monte Bradoni (2), y prêcha. Il émeuta contre moi la cité entière. Maître Benedetto, de la même ville, frère Mineur, ne pouvant le calmer ni lui ni la populace qui criait : « au feu ! au feu ! » me dépêcha son compagnon pour m'engager à quitter en hâte mon couvent, car la foule accourait avec du bois et de l'huile, résolue à le brûler et moi avec. Je m'empressai de fuir. A peine me trouvais-je à un mille de distance, quand je fus assailli par des gens de la ville en armes et l'épée hors du fourreau. Ils me garottèrent et me traînèrent au palais épiscopal, où m'accueillirent ces menaces de la tourbe, petits et grands, hommes et femmes : « au feu, au feu, meure, meure Satan ! » Survinrent deux frères Mineurs, maîtres Tommaso da San-Genesio et Antonio da Loro. Nous eûmes ensemble une longue discussion sur l'image du « bon Jésus », en présence de l'évêque, des seigneurs de Varano (3) et d'une foule qui emplissait le palais. Le pseudochrist arrive à son tour. Il n'ose point entrer en lice avec moi. « Veux-tu, me dit-il, que « nous nous essayons l'un et l'autre à chasser les mauvais es-

(1) F. 24[b].

(2) Jacopo da Monte Bradoni ou della Marca (ainsi appelé du nom de sa province, la Marche d'Ancône ; voir sur lui Ul. Chevalier, *Répertoire des sources histor.*, col. 1144-5, et Wading, *op. cit.*, p. 101, 106, 194-5, 225, etc.) est, d'une manière spéciale, avec saint Bernardin, saint Jean de Capistran et le bienheureux Matteo da Girgenti (cf. U. Chevalier, *ibid.*, c. 1534, et Wading, *ibid.*, p. 118), l'objet des attaques de l'auteur du mémoire : « isti quatuor angeli Sathanæ, scilicet Bernardinus, Johannes, Mathæus et Jacobus », f. 16[a] et 22[b].

(3) Les seigneurs de Varano étaient gouverneurs de Camerino et autres lieux. (*Archiv. vatic.*, Regist. 348, f. 59-60, 63-5 ; Reg. 349, f. 8[b]-13, 53-3 bis.)

« prits (1) ? — Je ne sais pas enchanter les démons, lui ré« pliqué-je, ni, par des incantations diaboliques, séduire les « peuples. Tu te proclames un saint, moi je suis un pécheur « qui craint les jugements de Dieu. » Alors le sot de crier : « allumez, allumez une grande fournaise ! Je te prendrai par « la main, j'entrerai le premier dans le feu et tu entreras der« rière moi, et celui qui sortira du feu sain et sauf sera vé« néré comme un saint et on croira à sa parole. — Je ne veux « pas éprouver ma foi, dis-je ; l'Ecriture l'a posée sur la pierre « ferme et elle demeure ferme dans le cœur des élus : d'ail« leurs, je suis un homme, et, en conséquence, je crains non « seulement le feu, mais aussi les poux — *quia homo sum, non « solum ignem sed pulices timeo.* — Et moi, je ne crains ni le « feu, ni le fer, ni l'eau, ni rien de semblable ; au nom du « bon « Jésus » et par la vertu du « bon Jésus », je triomphe de « tous les tourments. — Si cela est, permets que je t'attache « à un pieu, que j'entoure le pieu d'un tas de bois et que je « mette le feu au bois ; de mon côté, je t'autorise, si tu en « échappes, à me jeter dans une fournaise ardente. » A ces mots point de réponse ; mais il tombe à mes pieds et implore mon pardon, puis se lève, m'embrasse et, sans plus rien dire, part. Voilà leur hypocrisie ; voilà comment, si nul ne la déjoue, ils trompent les âmes crédules (2). »

(1) « Voy fare ad cacciare li spiriti con meco ? » 3, f. 27a.

(2) F. 26b-7a. — A ce propos l'auteur raconte, avec beaucoup de sérieux, l'histoire suivante, qu'il tient d'un très pieux docteur en théologie, et qui se serait passée à Bâle. Des prédicateurs, dont les doctrines prêtaient le flanc à la critique, parlaient constamment d'éprouver leur foi par le feu. L'évêque n'acceptait pas l'épreuve, craignant quelque enchantement diabolique. « Soyez tranquille, lui dit un chanoine qui était ferme dans la foi, je saurai sur quoi ils font reposer leur confiance ». Il invoqua les démons et les interrogea sur ce point. « Ces hommes, dirent les démons, ont fait un pacte avec nous ; ils s'engagent à détruire la foi du Christ et nous à leur procurer grande faveur auprès des foules et à les délivrer du feu. Leurs corps nous sont consacrés : ils portent une écriture diabolique entre la peau et la chair — portant quamdam nostram scripturam pravissimam sitam infra carnem et cutem corporis sui — ; tant qu'ils la conservent, un seul fil de leurs vêtements ne peut être brûlé ; mais si elle leur est enlevée, le feu les consume. » Le chanoine en informa l'évêque. On prit jour pour assister à l'épreuve qui leur fut enfin permise. Toute

Passons à une autre ruse méprisable. « Ils nourrissent une colombe et l'accoutument, après avoir été lâchée à distance, à revenir auprès d'eux. Pendant qu'ils prêchent sur les places publiques, un des leurs donne la liberté à la colombe. L'oiseau vole au-dessus de l'auditoire et va vers les frères qui entourent le prédicateur, ensuite, parce que le prédicateur les domine, voltige autour de la chaire et se pose sur lui. Dans la foule, il n'y a qu'une voix pour s'écrier que le Saint-Esprit est descendu sur le prédicateur, et, de son côté, le prédicateur affirme que la colombe a été envoyée par Dieu (1). »

Enfin « ces pseudochrists répètent sans trève : « au nom « du « bon Jésus » nous avons opéré tel et tel miracle en tel « endroit; et ils racontent les miracles qu'ils veulent : en réalité, on constate qu'ils n'ont fait aucun miracle ni là ni ailleurs (2). »

Leur orgueil n'a pas de bornes, leur ambition est démesurée. Auprès d'eux « les maîtres en théologie sont des maîtres de ténèbres » (3). « Par l'imposition de leurs mains ils prétendent guérir les infirmes et remettre la coulpe et la peine du péché » (4). « Ils revendiquent pour eux seuls le pouvoir et la dignité ecclésiastiques, d'abord parce que saint François les leur a mérités, et encore parce qu'ils sont les seuls imitateurs du Christ (5). »

la ville vint au spectacle. Le chef de ces pseudoprophètes se présenta le premier. Sur l'ordre de l'évêque, le chanoine se mit à examiner son corps et il trouva les lettres diaboliques cousues sous la peau, à l'aisselle — invenit litteras sutas sub titillo brachii perversissimas. — Elles furent retirées : l'hérésiarque, jeté dans une fournaise, fut brûlé à l'instant, et il en fut de même de ses compagnons. F. 27.

(1) F. 45b.

(2) F. 22b.

(3) « Dicunt : ly magistri in theologia sono magistri in tenebria », f. 36a.

(4) « Prædicant insuper quod, ad invocationem ipsorum, in nome del bon Yhū, etiam sanantur infirmi et peccata relaxantur. et quod similiter per impositionem manuum suarum... remittunt culpam et pœnam peccati », f. 43b.

(5) « Quod ipsi debent soli adire hæreditatem ecclesiasticam potestatis et dignitatis propter duo : quia istud eis B. Franciscus promeruit, 2° quia soli ipsi sunt imitatores Christi », f. 45a.

« Pour célébrer la messe, ils demandent un autel neuf, érigé sur la place principale de la ville, beaucoup d'apparat, au-dessus de l'autel une auréole et une tente, une nombreuse assistance, de très nobles ministres et le bruit de toute sorte d'instruments de musique, des trompettes et des cloches. Ils veulent que, au moment où ils célèbrent les saints mystères, personne autre ne les célèbre dans la même ville. Il veut — ici l'auteur abandonne brusquement le pluriel pour le singulier et s'en prend d'une manière directe à fra Bernardino — il veut autour de lui un noyau d'hommes qui soient comme des chefs ayant mission d'ordonner sa milice et d'exécuter ses ordres. Il veut que tout le monde assiste à ses prédications et que les absents soient traités d'hérétiques. Il veut, à son arrivée dans une ville, que le peuple aille à sa rencontre en portant des rameaux et en chantant: « Gloire, louange, honneur à toi, ô saint prédicateur, à qui « les voix des enfants ont entonné un *hosanna* pieux. » Ils réunissent — de nouveau l'auteur emploie ici le pluriel, mais pour revenir dans la phrase suivante au singulier — ils réunissent les enfants et disent : « ces enfants sont nos « troupes stipendiaires » et par les enfants ils font beaucoup de mal aux fidèles (1). Il veut une chaire neuve ornée d'or et de pourpre. Il veut être appelé « le saint » et « l'envoyé « de Dieu ». Il veut qu'on ajoute foi à ses miracles. Il veut que tous, à son entrée dans la ville, l'acclament avec ces mots : « Bienheureux celui qui vient au nom du Seigneur. » De ce que j'avance mon Dieu m'est témoin, et aussi mon seigneur l'évêque de Spolète, et encore Giovanni da Ascoli,

(1) « Item vult quod quando ad aliquam civitatem noviter veniunt populi exeant sibi obviam cum ramis et clament :

Gloria, laus et honor tibi sit, sancte prædicator,
Cui puerile decus prompsit hosanna pium.

Nam et ipsi convocant multitudinem puerorum et postea dicunt : « isti pueri sunt stipendiarii nostri », et per illos pueros multa mala fidelibus faciunt », f. 34[b]. — Inutile d'observer combien ces détails sont curieux et le parti qu'on peut en tirer pour connaître, non pas les visées ambitieuses de notre saint, mais les réceptions enthousiastes que lui ménageait l'admiration des foules. Ce trait : « isti pueri sunt stipendiarii nostri » est une délicieuse variante du : « Sinite parvulos venire ad me ».

docteur ès-lois, jadis lieutenant — *locumtenens* — de l'Eglise romaine à Spolète, et beaucoup d'autres. Le peuple de Spolète, portant des rameaux d'oliviers, se préparait, dans l'intérieur de la ville, à recevoir cette bête, tandis que les habitants de Montefalco (1), eux aussi avec des rameaux d'oliviers, l'accompagnaient processionnellement jusqu'à Spolète. « Le Christ n'est pas venu à Jérusalem, le jour des Rameaux, au milieu de tant d'honneurs que cet homme », dit à ses familiers l'évêque de Spolète, et il interdit la procession. Outré de cette mesure, le pseudoprophète refusait d'entrer dans la ville ; il céda avec peine aux instances qu'on lui fit et ne voulut pas prêcher. Les habitants prièrent l'évêque et le lieutenant de le presser, par amour pour eux, de ne point les priver de sa parole. Le lieutenant se rendit auprès de lui et tenta, au nom de l'évêque, de le fléchir par un langage humble et flatteur. Cette bête lui répondit : « qu'importait à l'évêque si ce peuple, en témoignage de la « vénération qu'il a pour moi, voulait me recevoir avec des « rameaux d'olivier ? » Telle est la superbe de cette bête : elle ambitionne les mêmes honneurs que le Christ (2). »

Un peu avant de finir, fra Andrea entame un dernier récit qui a l'avantage, pour sa cause, de rappeler une fois encore l'attention sur le point essentiel du débat, celui de l'orthodoxie ou de l'hétérodoxie des adeptes du nouveau culte. « Voici ce qu'ils disent. Quand l'âme quitte le corps, elle va à la porte du paradis et trouve le gardien qui lui demande : « au nom de qui veux-tu entrer dans le para-« dis ? » L'âme répond : « je veux entrer au nom de Dieu. » Le gardien la rejette avec ces mots : « arrière ! on n'entre pas en ce nom. » Une autre âme vient. « Au nom de « qui veux-tu entrer ? — Au nom de Jésus crucifié. — « Arrière ! car en ce nom tu ne peux entrer. » Arrive une autre âme : « Au nom de qui veux-tu entrer ? — Au « nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. — Arrière !

(1) Ne pas confondre Montefalco (Monsfalconis), dans l'Ombrie, avec Montefiascone (Monsflasconis), près de Viterbe.

(2) F. 34.

« tu ne peux entrer en ce nom. » Vient enfin une autre âme : « Au nom de qui veux-tu entrer ? — Au nom du bon « Jésus. » Alors le gardien ouvre les portes du paradis, et il appelle les anges et les saints en disant : « réjouissez-vous, « voici une âme qui vient de la terre, couronnée du signe « du bon Jésus » ; et tous viennent à la rencontre de cette âme et lui font grande fête (1). »

Telle est, dans ses lignes importantes et dans ses détails les plus caractéristiques, l'œuvre de fra Andrea da Cascia. Elle nous dévoile, avec une abondance de renseignements qui ne laisse rien à désirer, les contradictions dont fra Bernardino et le culte propagé par lui furent l'objet. Quand on a lu ces pages acerbes, passionnées, haineuses, on comprend que Martin V, circonvenu par de pareils ennemis, ému de semblables accusations, ait imposé silence au frère Mineur jusqu'à plus ample informé, et lui ait fait, dès l'abord, un accueil sec et même dur (2).

(1) « Dicunt quod, quando anima recedit de corpore, vadit ad portas paradisi, et ibi invenit custodem qui interrogat illam animam et dicit sibi : in quo nomine vis intrare in paradisum ? Et anima respondet : volo intrare in nomine Dei. Tunc custos expellit eam : vade retro, quia in tali nomine non potes intrare. Et alia anima venit, et illam custos interrogat in quo nomine vult intrare, et anima respondet : in nomine Christi crucifixi. Et tunc custos ait sibi : vade retro, quia in tali nomine non potes intrare. Et alia anima venit, et custos interrogat in quo nomine vult intrare, et anima respondet : in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, et custos ait : vade retro, quia in tali nomine non potes intrare. Et alia anima venit et custos illam interrogat in quo nomine vult intrare et anima respondet : in nomine del bon Yhū, et tunc custos aperit illi animæ portas paradisi, et clamat in paradiso voce magna omnes angelos et sanctos et sanctas Dei, dicens : lætamini omnes, quia ecce una anima venit de mundo incoronata imaginibus del bon Yhū, et sic omnes veniunt obviam illi animæ, et faciunt sibi magnum festum », f. 51b.

(2) Cf. Wading, *op. cit.*, p. 113 ; Amadio Maria de Venezia, *op. cit.*, p. 104. — Dans son très précieux panégyrique de saint Bernardin de Sienne, Roberto da Lecce raconte de la sorte la joie des ennemis du frère Mineur : « ante vero quam se contulisset ad Urbem (Urbem, c'est-à-dire Rome) sonabant undique falsi rumores de S. Bernardino. Dicebant enim populi : « veniet, veniet ille hæreticus » ; alii : « comburetur ille hæreticus » et similia. Dum vero Urbem intravit, ostendebatur digito et unus alteri cachinando dicebat : « hic, hic est ille ». Ipse vero hæc omnia pro Dei amore æquanimiter porta-

III

Cependant, la nouvelle de l'intervention pontificale avait gagné de proche en proche les villes d'Italie. Elle parvint à Naples, où prêchait Jean de Capistran. Le disciple chéri entre tous ne pouvait abandonner, dans ces pénibles conjonctures, son maître bien-aimé. Il prit aussitôt le chemin de Rome. Dans une halte rapide à Aquila, il fit peindre sur un bel étendard l'image dont la cause était en jeu. Bon nombre d'habitants d'Aquila l'accompagnèrent; le cortège grossit tout le long du parcours. Arrivé aux portes de la ville éternelle, Jean de Capistran déploya son étendard et traversa les rues qui conduisent au Vatican, suivi de cette foule et d'une multitude de Romains qui se joignirent à elle, tous chantant des hymnes de louange en l'honneur du saint Nom. Ce spectacle produisit une vive et favorable impression sur l'esprit du Pontife.

Il avait été réglé que les adversaires de fra Bernardino formuleraient leurs critiques en présence du pape, du sacré collège et d'un auditoire choisi, et que le frère s'expliquerait sur les points incriminés. La vieille basilique de Saint-Pierre fut le théâtre de la discussion.

« O Deus immortalis, quis fuit morsus eorum ! » dit un biographe de notre saint (1). Les ennemis de fra Bernardino mordirent avec rage. Ce qu'ils dirent et comment ils le dirent, nous n'avons pas de document qui nous l'apprenne avec les détails que nous désirerions, mais le mémoire du frère Andrea da Cascia est de nature à nous en donner une idée exacte. Quand une fois le ton de la dispute a monté jusque-là, on peut s'attendre à tout.

bat », Roberti Caracioli de Licio ord. Min. *opus de laudibus sanctorum*, Venetiis, 1489, ad calcem operis (au 3e folio du panégyrique ; l'ouvrage est dépourvu de numérotation de page ou de folio).

(1) Barnabo da Siena, ap. *Acta Sanct. Bolland.*, Maii t. V, p. 112a.



Nous ne savons pas davantage ce que fut la réponse du frère Mineur, non plus que celle de Jean de Capistran qui lui prêta l'appui d'une parole digne de son maître. Mais, ici encore, il n'est pas difficile de compléter les brefs renseignements des auteurs contemporains.

Sur le fond du débat, les mêmes arguments s'offraient à nos deux champions qui établissent la légitimité du culte des images en général (1). Quant à soutenir que la dévotion à l'image du nom de Jésus se terminait à l'image elle-même sans remonter au Sauveur, c'était une affirmation dépourvue de consistance, une imputation puérile et commode à détruire. Les lignes suivantes, que nous empruntons à un discours de notre saint, contiennent sa pensée sur la matière. « Croyez donc, ô chrétiens dévots et fidèles, que le nom de Jésus renferme toute force de bien agir, et ainsi, comme vous adorez Jésus dans sa chair, vous devez adorer le nom de Jésus, je ne dis pas la peinture ou la sculpture de ce nom, je ne dis pas le signe, mais l'objet signifié, car le nom de Jésus signifie Sauveur, Rédempteur et Fils de Dieu (2). » Pour se laver du reproche d'hétérodoxie, fra Bernardino n'avait qu'à tenir ce langage.

La théorie sur l'Antéchrist, si elle se produisit, ne pouvait compromettre fra Bernardino auprès de Martin V, dont le fin esprit et le bon sens pratique ne s'accommodaient guère de rêves et d'illusions.

Restaient les récits dans le genre de ceux de fra Andrea qui étaient de nature à entacher la réputation de notre saint et à le faire considérer, sinon comme un hérétique, du moins comme un fourbe et un ambitieux. Qu'ils ne soient pas tous faux dans tous leurs détails, que certains disciples de fra Bernardino aient un jour ou l'autre dépassé les bornes de

(1) Cf. Johannis Molani *de historia ss. imaginum et picturarum libri IV*, Lugduni, 1619, p. 299-304.

(2) « Crede ergo tu, o devote et fidelis, quod omnis virtus bene operandi inclusa sit in virtuoso nomine Jesu, in tantum ut, quemadmodum adoras Jesum in carne, ita tu debes nomen Jesu adorare : non dico sculpturam vel colorem, sed saporem, non signum sed significatum, quia nomen Jesu tibi significat Salvatorem, Redemptorem et Filium Dei », *Opera*, t. III, serm. 40, p. 306a.

la modération ou encore émis telle ou telle proposition discutable, que la foule surtout, dont les enthousiasmes sont extrêmes et ne souffrent pas d'être contredits, se soit prononcée avec éclat en faveur des apôtres du « bon Jésus » et n'ait pas été endurante envers leurs adversaires, à cela rien d'impossible. Mais la cause n'en était pas moins belle en soi, et ce n'est pas le blâme, c'est une magnifique louange que méritait fra Bernardino pour la manière dont il l'avait soutenue et pour les incomparables services qu'il avait rendus à la religion. Ainsi en jugea Martin V.

Proclamer l'innocence de fra Bernardino ne suffisait pas. Il ordonna une solennelle procession, où l'image du « bon Jésus » fut portée en triomphe. Puis il demanda au frère Mineur de prêcher à Rome. Notre saint prêcha « pendant plusieurs mois, dit son naïf biographe, en présence de la cour apostolique, avec beaucoup de fruit. Tout homme, non seulement princes et barons, mais encore prélats en nombre infini, l'écoutaient sans jalousie. Les colonnes de l'Eglise, c'est-à-dire les très révérends seigneurs cardinaux, buvaient ses paroles comme de très humbles petits agneaux le lait de leur mère. Il obtint éloges, gloire et renommée de très grande sainteté, puis, après avoir reçu la bénédiction apostolique, ce médecin des âmes alla par les autres villes, semant le vouloir divin (1) ».

(1) Buoncuore, *op. cit.*, f. 11 : « ad tuto rispondendo, confutando ladersarii, in la citade romana, si como un altro Paulo adverso Simone mago (sic), riportò corona de victoria. Et cum grandissimo trihumfo per piu mesi nel aspecto della apostollica corte con grandissimo fructo seminò levanzellica doctrina, si che ogni uomo, non solo barono et principi, ma prelati infiniti convenia senza emulatione, pero che le colompne eclesiastiche zoe li riverendissimi signor cardinali se congregava ad intender le suoy insolite melodie, si como humilimi agnelini allacte di la matre. Unde anche viduto el fructo si excelso per diversissimi facti, cum laude e gloria et fama sanctissima, si como una special bolla el dimostra, ricevuta lapostolicha benedictione et protectione andoe per li altri citade questo divino medico, seminando el divino volere ». — Sur la résidence de notre saint et de saint Jean de Capistran au couvent d'Ara-Cœli, pendant leur séjour à Rome, cf. *Memorie istoriche della chiesa e convento di S. Maria in Araceli di Roma* raccolte dal P. F. Casimiro romano, Roma, 1736, p. 478 et 481.

L'Italie entière avait joyeusement applaudi à la sentence du souverain Pontife. La dévotion au Nom de Jésus, sortie victorieuse de l'épreuve et ayant puisé dans l'épreuve même de nouveaux éléments de force et de vie, se propagea vite dans le monde chrétien.

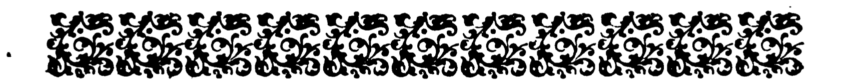
Ajoutons cependant qu'il y eut reprise d'hostilités dès le début du pontificat d'Eugène IV : comme son illustre prédécesseur, Eugène imposa silence aux ennemis de fra Bernardino (1).

Le 20 mai 1444, veille de la fête de l'Ascension, à l'heure des vêpres, fra Bernardino s'éteignait doucement, tandis que ses frères chantaient au chœur ces paroles de l'antienne du *Magnificat :* « Mon père, j'ai manifesté votre nom aux hommes, maintenant je viens à vous. *Pater, manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi : nunc.... ad te venio* (2). »

(1) Cf. Wading, *op. cit.*, p. 187-91.

(2) « Deus transtulit eum de hoc mundo ad cœlum quando in choro fratrum canebatur, in vigilia Ascensionis, illa antiphona ad Magnificat: Pater, manifestavi nomen tuum hominibus, nunc ad te venio », Bernardino da Busti, *op. cit.*, f. 194[d]. — La chapelle de saint Bernardin de Sienne, dans l'église Santa Maria in Ara Cœli, est décorée de fresques dues au pinceau de Pinturicchio, qui ne sont pas le moindre ornement de cette vénérable église ; Pinturicchio a représenté le saint debout, tenant dans la main un livre ouvert, sur lequel se lisent ces mêmes paroles : « Pater, manifestavi nomen tuum hominibus ».

FÉLIX VERNET,
Chapelain à Saint-Louis des Français, à Rome.



REVUE DES QUESTIONS SOCIALES

I. Législation internationale du travail. — II. Réglementation du travail. — III. Socialisme d'Etat. — IV. Organisation sociale.

Cette *Revue* a pour but, si je ne me trompe, de dégager de la masse des faits *sociaux* qui, dans un certain laps de temps, se produisent dans les divers pays, un certain nombre d'idées générales, plutôt que de dresser un catalogue monotone d'événements déjà connus. Il me semble que les divers incidents du mouvement social, depuis quatre mois, peuvent facilement se grouper autour des titres indiqués en tête de ces pages.

I. Je n'ai pas à revenir sur les délibérations de la Conférence de Berlin. Je veux seulement exprimer un regret, et une pensée sur les conséquences de cette réunion. D'abord, je regrette que la France soit allée à la conférence avec trop de timidité, sans assez se rappeler qu'il est dans son rôle et dans sa tradition, de prendre en main la défense des petits et des faibles ; je regrette les instructions qui ont obligé les représentants de notre pays à s'abstenir sur un certain nombre des questions les plus importantes.

Quant à la portée de cette entente internationale, il faut sans doute se garer d'une illusion. Il y aurait quelque naïveté à croire que nous verrons bientôt se lever le jour où un traité international pour la protection des travailleurs sera conclu d'une manière ferme, avec une sanction précise. Dans

les circonstances actuelles, c'est là un résultat qu'il est difficile d'espérer dans un avenir prochain. Mais cette situation anarchique de l'Europe amoindrit-elle la portée de l'acte en lui-même ? nullement.

Cette conférence entre les nations pour la protection des travailleurs comptera parmi les événements les plus considérables de ce siècle. « C'est d'abord, comme l'a très heureusement dit M. le comte Albert de Mun, dans l'un de ses derniers discours, la mise à l'ordre du jour des gouvernements, de la question sociale, et par là même la reconnaissance publique des droits des ouvriers. C'est, ensuite, l'indice très frappant de l'heureuse tendance qui commence à pousser les peuples à chercher dans l'arbitrage et l'entente commune le règlement des divers intérêts. »

Pour le moment, les ententes internationales se borneront là. L'effet n'en est pas moins immense : c'est un stimulant des plus puissants, pour chaque gouvernement, à marcher résolument dans la voie de la législation industrielle, et c'est par là que la conférence de Berlin a eu un résultat pratique déjà décisif. Chez nous, où depuis un demi-siècle nous marquons le pas, pour ainsi dire, l'on commence à comprendre qu'il y a quelque chose, beaucoup même à faire, et les réformes sociales deviennent à la mode, dans le Parlement comme au dehors. Mais ces questions sont trop graves, trop complexes, trop délicates, pour qu'on se laisse conduire par la mode, par le sentiment, par l'entraînement de l'opinion. Il faut marcher sans timidité et sans témérité, connaissant le but que l'on veut atteindre et choisissant avec sagesse les meilleurs moyens pour y parvenir. Deux procédés s'offrent à nous qu'il faut employer simultanément dans des proportions diverses : l'un, extérieur en quelque sorte, c'est la législation ; l'autre, intérieur et vivant, c'est l'organisation.

II. A l'heure présente, sauf parmi les partisans obstinés d'un libéralisme de plus en plus démodé, il ne se rencontre personne qui conteste en principe le droit, bien plus le devoir, qu'a le pouvoir public d'in-

tervenir, toutes les fois que, dans les conditions du travail industriel, il se produit des violations graves et publiques de la loi morale. Comme le disait très bien, il y a quelques jours, M. de Mun, dans son beau discours du 5 juillet, à la Chambre des députés, « la question de principe ne se pose plus, et si nous sortions de cette salle, si nous pouvions appeler à prendre part à la discussion ceux qui représentent devant l'opinion publique les anciennes théories de l'économie politique, nous nous trouverions dans la même situation : il n'y aurait plus de questions de principe, mais seulement des questions de mesure. C'est la grande conquête obtenue par les luttes de ces dernières années, et surtout par l'évidence des faits économiques. De toutes parts, dans les chaires d'enseignement comme dans les assemblées délibérantes, l'opposition de principe contre la législation sociale désarme, recule et se retranche dans les détails d'application. » Il est juste d'ajouter que les efforts de M. de Mun et de ses amis ont, chez nous singulièrement aidé à cette « conquête. » Il n'est pas de plus belle récompense pour un homme d'Etat chrétien, que de voir le succès pratique de la noble cause à laquelle il a consacré sa vie. Quelques jours avant que M. de Mun fît entendre à la tribune française les paroles que nous venons de citer, M. le chanoine Winterer, une gloire de notre chère Alsace, et dont la compétence en ces questions est reconnue de tous, prononçait, au Reichstag de l'empire allemand, un discours magistral, dans lequel il se déclare partisan convaincu de l'intervention de l'Etat dans la réglementation du travail, en ce qui touche le repos dominical, le travail de nuit des femmes et des enfants, la journée maxima, dans le travail des femmes et des enfants, et même des adultes.

« On a objecté, dit-il, qu'on ne peut pas reconnaître à l'Etat un droit illimité de régler la durée du travail, comme fait le socialisme. Nous sommes absolument du même avis, nous ne reconnaissons pas à l'Etat le droit illimité d'intervenir; il ne peut intervenir, selon nous, que lorsque la protection des biens les plus sacrés de l'humanité l'exige. »

M. Winterer loue le projet de loi qui couvre de sa protection la femme, « dont la santé est intimement liée à celle des générations futures, et qui veut assurer à la mère de famille le temps strictement nécessaire pour ne pas devenir étrangère à sa famille et pour remplir ses devoirs les plus urgents ». Il donne aussi son plein assentiment aux dispositions légales en faveur des enfants. Et il ajoute ces graves paroles au sujet d'un point très vivement controversé parmi nous : « Tous les arguments employés pour motiver l'établissement d'une journée maxima de travail en faveur des femmes, militent aussi pour l'établissement d'une journée maxima de travail en faveur des hommes. Une journée de travail excessive épuise aussi les forces des hommes, les conseils de revision en font foi ; la mortalité est aussi relativement très forte parmi les hommes dans certains grands centres ouvriers ; enfin, les hommes aussi sont membres d'une famille, et lorsqu'ils n'ont pas le temps de converser avec cette famille, la vie de famille en souffre ; ils sont même exposés à perdre jusqu'au sentiment de la vie de famille.

« On a dit que les hommes n'ont pas besoin de protection autant que les femmes, qu'ils peuvent mieux se protéger eux-mêmes. Dans le cas présent, comment les hommes peuvent-ils donc se protéger ? Ils peuvent refuser le travail et aller plus loin. Je l'admets quand ils ne sont pas mariés, quand ils n'ont pas de famille. Mais l'ouvrier qui est chef de famille sera obligé de s'interdire cette protection de nomade. Il n'y a pour l'ouvrier, comme pour l'ouvrière, que deux sortes de protection efficace, la loi et la grève. Nous savons ce que sont devenues les grèves et ce qu'elles resteront ; les plus heureuses ne sont pas sans laisser des conséquences déplorables. Entre la grève, qui met des contrées entières en émoi, qui sera toujours une étape de plus dans la voie de la haine sociale, et la réglementation par la loi, mon choix est fait, je vote pour la réglementation par la loi.

« Nous appuierons le projet de loi avec la conviction de remplir un devoir, partout où il protège les bases de la famille, la vie, la santé et la moralité de l'ouvrier. Nous ne

connaissons pas de mission plus urgente et à la fois plus élevée pour l'Etat. Partout au contraire où les motifs que nous venons d'indiquer n'exigent pas absolument l'intervention de l'Etat, l'indépendance à laquelle l'industrie a droit, doit être respectée. »

J'ai tenu à citer assez longuement ce discours. L'éminent curé de Mulhouse ne peut être suspecté de bienveillance pour le socialisme d'Etat, qu'il a combattu sur tous les terrains avec la plus ferme persistance, et son autorité ne saurait être récusée comme celle d'un partisan de la réglementation à outrance.

Les témoignages les plus divers et les plus importants viennent à l'appui de la thèse soutenue au Parlement français par M. de Mun, au Parlement allemand par M. Winterer, au Parlement suisse par M. de Curtins. Le cardinal Manning dans une lettre adressée à l'assemblée générale de l'œuvre des Cercles catholiques, s'exprime de la sorte : « Qu'il y ait nécessité absolue d'élever et d'alléger le travail des hommes, de telle sorte que leurs vies puissent être des vies humaines et des vies domestiques, c'est ce qui ne fait de doute pour personne ; que les longues heures de travail, non seulement pour les hommes, mais aussi pour les femmes, et que l'incertitude d'un salaire suffisant rendent impossibles les devoirs et les affections du foyer dans nos grands centres industriels, cela se démontre par soi-même jusqu'à l'évidence. La société humaine n'a que faire de cet *homme économique* imaginaire des économistes politiques, mais il lui faut l'être humain dans la réalité du souffle de vie qui l'anime ; il lui faut l'homme de la famille d'Adam, lequel fut le premier travailleur investi de toutes les sympathies et de toutes les dignités de notre humanité. »

Le président de la commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi relatif au travail de nuit des femmes et des mineurs dans les ateliers, usines, manufactures, a eu la salutaire pensée de demander l'avis de l'Académie de médecine sur les conséquences que pourrait avoir sur la santé, une loi qui les autoriserait à travailler la nuit dans les manufactures, usines et ateliers.

M. le docteur Rochard, l'éminent auteur de l'*Hygiène sociale*, dans l'une des dernières séances de l'Académie, a donné lecture d'un rapport au nom de la commission nommée pour étudier la question qui lui était posée.

La réponse est catégorique : le travail de nuit est préjudiciable à la santé des femmes et des enfants, à leur moralité et aux intérêts de la famille. Le rapport met en pleine évidence les divers inconvénients, et leurs conséquences désastreuses.

M. Rochard, au nom de la commission, propose donc de répondre de la manière suivante à la question posée à l'Académie par M. le président de la commission parlementaire, en se tenant sur le terrain exclusif de l'hygiène :

« Une loi qui autoriserait les femmes à travailler la nuit dans les manufactures, usines et ateliers, aurait pour la santé les conséquences les plus désastreuses. »

Les membres de l'Académie présents à la séance, ont voté, à l'unanimité, les conclusions du rapport. On ne saurait trop les en féliciter ; leur vote sera pour les champions de la cause de la suppression du travail de nuit des femmes un argument de fait décisif au Palais-Bourbon et au Luxembourg. Je sais bien qu'une autre académie, l'Académie des sciences morales et politiques, où trônent bon nombre de doctrinaires impénitents, n'est pas de cet avis. M. Courcelle Seneuil croit que l'hygiène publique sort de son domaine en voulant réglementer le travail ; M. Léon Say approuve ces paroles, et il ajoute avec un accent mélancolique que le courant de protection est actuellement irrésistible, qu'il a la popularité, et que c'est sans succès que quelques esprits entreprendront de lui opposer les principes de la liberté du travail. Ainsi soit-il ! Enfin, il y a peu de temps, des hommes exceptionnellement compétents, de nombreux patrons de la région du Nord, ont adressé aux pouvoirs publics une pétition relative à la réduction à dix heures de la journée de travail dans les usines, manufactures, etc.

« En réclamant l'intervention de l'Etat, disent-ils dans une déclaration explicative de leur pétition, ils n'entendent

en aucune manière lui reconnaître le droit de régler les conditions du travail, mais seulement le droit de prévenir et de réprimer, dans un intérêt social, les abus qui ne sauraient être évités ou disparaître sans le concours des pouvoirs publics.

« Ils considèrent la réduction de la journée de travail à *dix* heures (pas en dessous de cette limite) comme une mesure d'ordre moral et social.

« Les patrons du Nord ne veulent pas néanmoins que cette réduction devienne un encouragement au détestable travail de nuit, et ils demandent expressément qu'avant de réduire dans la grande industrie la journée de travail, on y interdise au préalable le travail de nuit.

« Et comme il serait impossible, sans ruiner l'industrie nationale, de limiter à dix heures le travail industriel dans un pays, alors que dans les autres on travaillerait douze, seize, vingt ou vingt-quatre heures, ils jugent indispensable que la réforme s'étende à toutes les nations concurrentes et qu'elle soit l'objet d'une *entente internationale.* »

Tout cela est très sagement dit. Lorsque les agitateurs socialistes réclament la journée de huit heures, il s'agit ou de la journée normale ou de la journée maxima.

Si on réclame une journée normale de huit heures, c'est-à-dire la fixation uniforme du travail à une durée de huit heures, on réclame une injustice manifeste. Il est, en effet, de toute évidence qu'une fixation uniforme de la durée de travail placerait les ouvriers forcés de gagner leur pain par un travail pénible ou insalubre dans un état d'infériorité incontestable. Nous retrouvons là de nouveau la manie de niveler du libéralisme qui, dans son absurde tendance à la réglementation uniforme, ne tient compte ni des conditions données, ni des lois de la nature, ni des commandements de Dieu. Il serait difficile, du reste, de démontrer en vertu de quel droit l'Etat pourrait imposer pareille mesure.

La question prend un aspect plus sérieux si on comprend la formule dans le sens de l'établissement d'une journée maxima.

Envisagée à ce point de vue, la chose devient discutable.

La société a certainement et le droit et le devoir d'empêcher les excès de travail qui seraient nuisibles aux intérêts les plus sérieux de la société tout entière. Nous reconnaissons donc le bien fondé des demandes tendant à une réglementation contre les abus. La base de cette réglementation est tout indiquée : la conservation de la santé et des forces de l'homme, et la possibilité pour lui de jouir de la vie de la famille.

Si on veut donc obtenir la fixation de la durée maxima du travail à huit heures, il faudra préalablement démontrer qu'aucune catégorie d'ouvriers ne saurait sans périls, et sans compromettre la vie de famille, travailler plus de huit heures. Alors seulement on sera en droit d'exiger la réduction demandée. Or, cette démonstration n'est pas faite, et nous doutons fort qu'on puisse l'établir. Nous reconnaissons que pour *certaines* industries un travail de huit heures peut être le maximum exigible ; nous irons plus loin encore en disant que nous ne nous refusons pas à examiner si, pour quelques industries particulièrement pénibles ou insalubres, ce maximum ne pourrait encore être réduit davantage. Mais de là à reconnaître la nécessité de limiter la durée générale dn travail à huit heures, il y a loin.

Pour la très grande majorité des ouvriers, une journée de travail de dix heures n'a certes rien d'excessif, les autorités médicales et les sociologues les plus distingués se sont prononcés dans ce sens. Que le travailleur essaie d'obtenir un peu plus de temps libre, rien de mieux. Mais ce que l'on demande, c'est l'intervention de l'Etat.

Or l'Etat n'a pas le droit d'imposer à tous les travailleurs une journée de travail d'une durée déterminée et uniforme. Et l'Etat n'a pas le droit d'abaisser la durée maxima de la journée de travail au-dessous des limites nécessaires. A ce point de vue, il appartient, grâce à une organisation corporative professionnelle, à chaque genre d'industrie de se mouvoir librement, en dehors de toute intervention officielle, dans les limites du maximum fixé par la loi.

La manifestation du 1er mai, faite à propos de la journée de huit heures, n'en est pas moins significative. M. Jules

Simon en convient dans *le Temps*. « Le mouvement du 1[er] mai a certainement avorté. Les ouvriers se sont trouvés partout en présence d'une force suffisante, et plus que suffisante, pour les contenir. Mais ce qui est grave, c'est le fait de s'être entendus par-dessus les frontières, d'avoir adopté un texte de réclamations commun, un mode de procéder commun, d'avoir mis en mouvement un si grand nombre de personnes appartenant aux nationalités et aux professions les plus diverses, d'avoir tenu, même dans les milieux les plus enflammés, la promesse qu'on s'était faite de ne pas mêler la politique à la revendication sociale et de ne pas fournir de prétexte à la répression violente. »

Il y a là une nouvelle preuve de l'internationalisme de plus en plus marquée de la propagande révolutionnaire. Le socialisme actuel ne constitue pas une société secrète, dirigée par un comité central à la façon de l'ancienne « Internationale », et cependant on voit que, dans les différents pays, la tactique du parti s'adapte aux besoins de la situation avec une facilité réellement prodigieuse. En apparence, le parti socialiste n'est qu'une agglomération confuse de groupes hétérogènes ; en réalité, il est peut-être le plus compact des partis politiques, parce que sa cohésion est pour ainsi dire impersonnelle. L'unité de vues qui domine toutes les branches du parti rend superflue toute organisation internationale tendant à restreindre la liberté d'action des groupes séparés. Les événements démontrent de plus en plus que la décentralisation matérielle du parti socialiste n'est pas, pour l'Europe conservatrice, une garantie de sécurité suffisante, comme le prétendaient naguère certains organes libéraux. A la coalition du socialisme il faut opposer, non la coalition d'une Europe soi-disant conservatrice, en proie à l'anarchie la plus complète des idées, sans comité de direction, mais la coalition de la chrétienté, basée sur les deux grands principes de la fraternité chrétienne et de la justice.

Si les hommes d'Etat tiennent réellement à répondre aux redoutables problèmes qui se dressent devant eux, par des solutions, et non par des expédients, il faut qu'avant

tout, ils assurent aux ouvriers de tout ordre le repos du dimanche, qui permet au travailleur de se rappeler qu'il est homme, qu'il a une âme, une conscience, une famille, et qu'il a un Père dans les cieux. Sur ce point nous disons avec le vieux Gladstone : *La question du repos dominical est la première question sociale de notre époque.*

Au delà de nos frontières on le comprend ; chez nous aussi il y a à cet égard un mouvement marqué. Cependant, il faut le constater, la honte au front et la douleur dans l'âme, lorsque il y a quelques jours, la Chambre a voté un jour de repos par semaine, malgré l'éloquence de M. de Mun, appuyée sur les arguments les plus puissants, elle a refusé de fixer au dimanche ce jour de repos, encore que tous fussent obligés de reconnaître que, quatre-vingt-dix neuf fois sur cent, il en serait ainsi en vertu même de la nature des choses et de la force de la tradition. Quel triste spectacle que de voir une assemblée qui a la prétention de représenter un grand pays chrétien, se mettre ainsi en opposition avec les mœurs de tout un peuple, et s'insurger contre l'une des lois fondamentales de l'humanité ! Espérons cependant que les efforts de tous les gens de bien ligués en vue d'aboutir à cette réforme *sociale* entre toutes finiront par être couronnés de succès.

La question de la fermeture des gares de marchandises à petite vitesse pendant toute la journée des dimanches et fêtes a été posée dernièrement devant les assemblées d'actionnnaires des compagnies de chemins de fer de l'Orléans et de l'Ouest. Elle a été soulevée dans la première de ces assemblées par M. Dutey-Harispe, et dans la seconde par M. Genouvier, bâtonnier de l'ordre des avocats à Rennes. Les deux réunions ont fait un accueil favorable au vœu émis en faveur du repos du dimanche. La compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a déjà proposé une réforme analogue. Enfin, l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des chemins de fer de l'Est a entendu des déclarations analogues de la part de la direction. Il ne reste donc plus, parmi les grandes compagnies, que celles du Nord et du Midi, dont nous ne connaissons pas encore

l'adhésion à ce mouvement. Mais comme précisément, en ce qui concerne le Nord, son vice-président, M. Léon Say, est à la tête de la *Ligue pour le repos du dimanche*, nous ne saurions douter de ses bonnes dispositions. Une déclaration récente de M. Yves Guyot nous donne lieu de croire que le gouvernement n'opposera pas aux vœux formulés par ces puissantes Compagnies, les prétendus intérêts du commerce et de l'industrie. Ces intérêts, à coup sûr, méritent d'être pris en sérieuse considération ; mais il en est de plus respectables encore, ceux des milliers d'employés et d'ouvriers dont la conscience et la santé sont sacrifiées à des ballots de marchandises. En vérité, il servirait de peu de faire campagne contre les trafiquants de chair humaine de l'intérieur de l'Afrique, si, au milieu de l'Europe civilisée, et en dépit de toutes les belles phrases humanitaires que l'on sait, un nouvel esclavage devait s'établir.

Il y a plus, les intérêts pour lesquels on craint, ne courent aucun péril sérieux ; car voici ce que nous apprend notre voisine, la Belgique, où les us et coutumes du libéralisme économique sont tout aussi tenaces et exigeants qu'en France, quand il s'agit des intérêts du commerce et de l'industrie.

Le rapport fait par M. Fris, au nom de la section centrale, sur le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, contient d'intéressants détails sur la question du repos dominical.

Cette réforme « opérée, dit le rapport, pour ainsi dire, à l'insu du commerce », n'a non seulement provoqué aucune plainte, mais a rencontré, d'année en année, les sympathies manifestes des deux Chambres législatives.

« Les 8.466 agents des stations et des trains des chemins de fer de l'Etat belge jouissent à présent des jours de repos indiqués ci-après :

« 812 agents ont de 13 à 21 jours par an ; 5.389 agents, 26 jours ; 731 agents, de 31 à 43 jours ; 1.544 agents, 52 jours. »

Ces renseignements remontent à l'été dernier. Depuis lors, de nouveaux progrès ont été accomplis et le rapport

fait cette promesse que très prochainement « on arrivera à donner à tous les agents sans exception : 1° deux jours de repos par mois, qui seront fixés, autant que possible, le dimanche; 2° deux heures le dimanche matin, afin de leur permettre, s'ils le désirent, d'assister aux offices religieux.

« Le nombre des trains de marchandises sera réduit à une centaine pour assurer les transports internationaux. Tous les autres trains de marchandises seront supprimés. »

La section centrale applaudit à ces mesures « inspirées par le respect de ceux qui travaillent, et une sage prévoyance administrative. »

Est-ce que ce qui est possible en Belgique serait impossible en France? Je sais bien que le dimanche est *clérical*, mais les événements apprendront de plus en plus aux gouvernants qu'en dehors du christianisme et des solutions qu'il donne, la *question sociale*, qu'il n'est pas en leur pouvoir de supprimer, est absolument inextricable.

III. Faire de l'Etat, du pouvoir central, l'organe à peu près exclusif de toute l'activité sociale, voilà en quoi consiste, à proprement parler, le socialisme d'Etat : c'est le panthéisme s'incarnant dans l'ordre politique. Il y a là, il ne faut pas se le dissimuler, un grave danger pour le présent et pour l'avenir. Les catholiques doivent se tenir en garde contre certaines théories émanées d'Hégel, très en honneur chez nos voisins d'outre-Rhin, et qui ne vont à rien moins qu'à faire de l'Etat une sorte d'incarnation de la raison divine. Autre chose est reconnaître la légitime et sage intervention du pouvoir public, en tant qu'il est le protecteur de tous les droits, le *custos justi;* autre chose est lui attribuer un rôle qui dépasse sa mission et pour lequel il n'est pas fait.

Ainsi, tout en reconnaissant ce qu'il y a de profondément louable dans un grand nombre de résolutions prises au Congrès ouvrier d'Olten, en Suisse, particulièrement en ce qui touche l'organisation corporative du travail, il nous est impossible d'adhérer sans réserve au système qui y a été préconisé touchant l'assurance contre les accidents. Les

cotisations seront fournies « exclusivement par les manufacturiers, patrons, entrepreneurs, d'après la probabilité des dangers, et en raison du salaire ou de l'appointement ». Cette assurance contre les accidents serait une véritable institution d'Etat, centralisée dans une caisse commune à toute la Confédération suisse. A cet effet, M. Curti a proposé que les ressources nécessaires soient demandées à des monopoles d'Etat, portant sur les chemins de fer, les allumettes, les céréales même, et en premier lieu sur le tabac et les billets de banque. En outre l'assemblée est d'avis que l'on déclare obligatoires les institutions professionnelles dans lesquelles seront groupés tous les travailleurs. MM. de Curtins et Meier ont fait voter la réforme de la loi sur les fabriques, qui devra être, selon le vœu du Congrès, étendue même aux petits ateliers occupant plus de trois ouvriers, avec surveillance du travail industriel des enfants à *domicile*.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier l'opportunité pratique de ces diverses mesures en Suisse, mais l'on ne peut se dissimuler que le principe du socialisme d'Etat a été adopté dans une large mesure, que j'oserai dire inquiétante, par le congrès d'Olten. Il y a entre ce programme et celui d'un groupe très important de catholiques français, une divergence essentielle à noter. Ceux-ci, tout en réclamant le concours prudent de sages mesures législatives, n'admettent point que ce concours dégénère en une ingérence officielle aussi déterminée dans les voies d'application.

En ce qui touche spécialement l'assurance contre les accidents du travail, ils pensent que si, en principe, elle doit être obligatoire, elle doit en même temps réclamer le concours effectif des deux facteurs du travail, les patrons et les ouvriers. C'est ce qui a été énergiquement soutenu par le comte de Mun à la tribune parlementaire. Or, remplacer la cotisation ouvrière par des subsides d'Etat, c'est fausser la notion et le principe de l'assurance qui doit avant tout conserver le caractère corporatif et maintenir ainsi dans une union étroite les intérêts des deux éléments qui composent le monde du travail.

Là où s'étale dans toute sa beauté le plus pur socialisme

d'Etat, c'est dans le projet de loi de M. Constans pour la constitution d'une *caisse de retraite des ouvriers*.

Voici en quelques mots l'économie du projet de M. Constans. Le ministre de l'intérieur envisage deux catégories d'ouvriers : ceux qui, jusqu'à présent, n'ont jamais tenté de s'assurer une retraite par un versement quelconque, et ensuite, ceux qui ont déjà mis à profit les facilités que leur donnaient la caisse des retraites de la vieillesse ou les sociétés de secours mutuels.

Pour la première catégorie, il accorde le concours de l'Etat à tous les ouvriers qui pendant trente années, de l'âge de vingt-cinq ans à celui de cinquante-cinq ans, verseront régulièrement une cotisation annuelle. Le minimum de cotisation sera de 20 fr. et le maximum de 38 fr. L'Etat accordera à ces ouvriers une subvention d'un tiers, de sorte qu'au bout de trente ans, l'ouvrier aura une pension au minimum de 240 fr. et au maximum de 360 fr.

Ne seront admis au bénéfice de ces dispositions, que les citoyens touchant moins de trois mille francs d'appointements annuels.

Celui qui, pour des causes quelconques, serait en retard pour ses versements annuels, ne serait pas déchu du droit à la pension. Il suffirait qu'il complétât ses versements à un moment donné, de manière qu'il ait versé trente cotisations annuelles, lors même qu'elles ne se seraient pas régulièrement succédé d'année en année.

Au trentième versement annuel, le droit à la pension serait entièrement acquis.

Pour la seconde catégorie, celle des ouvriers versant déjà depuis un certain temps à la caisse de la vieillesse ou aux sociétés de secours mutuels, le projet élève, par la subvention de l'Etat, la pension d'un tiers, pour ceux qui se sont assuré une retraite avec capital réservé pour la veuve et les enfants. Le maximum de pension est fixé à 360 fr.

Le ministre affectera un premier crédit de deux millions à donner dès le vote de la loi ; le complément serait fourni par l'Etat aux ouvriers qui arriveraient à l'échéance pour l'obtention de leur pension.

Les calculs effectués montrent qu'il y a en France neuf millions d'ouvriers sur lesquels vingt-huit mille seulement versent à la caisse de la vieillesse ou aux sociétés de secours mutuels.

M. de Bismarck est dépassé. Il n'appelait l'Etat à contribuer que pour une part modérée, à l'alimentation des caisses de retraite ouvrière. Dans le projet Constans, c'est l'Etat qui fera presque tout, les ouvriers très peu, les patrons rien du tout.

Quant aux résultats financiers de cette admirable combinaison, et, en admettant que, sur les neuf millions d'ouvriers de la France, il n'y en ait, comme dit le *Temps* — qu'en sait-il ? — que 3 millions qui profiteront de cette caisse d'Etat, n'y a-t-il pas là l'éventualité d'une charge à épouvanter les socialistes d'Etat les plus déterminés ? Que coûteront à l'Etat, c'est-à-dire en définitive aux contribuables, ces trois millions de nouveaux fonctionnaires, retraitables à 300 fr. ?

Ne serait-il pas plus sage d'étudier avec impartialité, les projets d'assurance élaborés par une école d'éonomistes catholiques, et formulés au parlement par M. le comte Albert de Mun, projets qui, basés sur l'association corporative professionnelle, dégageraient l'Etat de toute charge, et laisseraient à la profession et à l'industrie l'obligation d'assurer dans une juste mesure, l'existence de ceux qui en vivent, la font vivre, et qui créent la richesse sociale?

IV. Le vrai remède à la *dissolution* sociale produite par l'individualisme issu des théories de la Révolution, se trouve bien plus dans une réorganisation sociale, dans une reconstitution des différents organismes qui composent le corps vivant d'une société, que dans une réglementation à outrance qui ne fait qu'affermir le règne d'une bureaucratie taquine, incompétente et irresponsable. C'est ce que l'on commence à comprendre dans les camps les plus divers. La force des choses est plus puissante que toutes les utopies, et elle arrache aux plus fervents adeptes de 89 des témoignages qu'il est bon de recueillir. Qui, par exemple, il y a

dix ans, aurait pu s'attendre à voir M. Hovelacque, député de Paris, libre-penseur, déposer un projet de loi tendant à diviser la France en dix-sept régions, pourvues chacune de libertés très étendues, et M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, qui est loin d'être un clérical et un réactionnaire, proposer la reconstitution d'universités autonomes? Je sais tout ce que ces projets ont d'imparfait, il n'y en a pas moins là un témoignage considérable en faveur de la vérité sociale, et la preuve que les hommes qui, l'an dernier, ont eu l'initiative de la tenue de nombreuses *assemblées provinciales*, n'étaient pas des rêveurs et des songe-creux.

Dans le même ordre d'idées il faut noter les nombreuses propositions de lois déposées par des députés appartenant aux partis les plus opposés et qui tendent à accroître l'importance de la représentation industrielle, commerciale et agricole.

Ces différents projets ont pour but d'augmenter le nombre et les attributions des Chambres de commerce, auxquelles serait conféré le droit de fonder, d'administrer, de gérer, de subventionner des établissements ou services à l'usage du commerce ou utiles à l'industrie. L'administration serait même obligée, dans certains cas déterminés, de prendre l'avis des Chambres de commerce. Les auteurs de ces propositions, à l'exception de M. Faure, se préoccupent aussi de créer un Conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

M. Méline, estimant avec juste raison que l'agriculture possède, aussi bien que le commerce et que l'industrie, le droit de s'organiser pour la défense de ses intérêts et de faire parvenir aux pouvoirs publics ses revendications et ses vœux, a également présenté une proposition de loi sur l'institution des Chambres consultatives d'agriculture et sur l'organisation du Conseil supérieur de l'agriculture.

Sans doute, en tout cela, nous retrouvons encore beaucoup trop la trace de l'esprit bureaucratique, et la préoccupation de subordonner ces corps élus à l'administration préfectorale, éclate de toutes parts. La représentation des

droits et des intérêts n'est ni complète ni sincère; s'agit-il des commerçants, l'électorat n'est conféré qu'aux patentables désignés par la loi, sans égard pour les chefs des petits établissements ou les employés de la profession; s'agit-il des agriculteurs, le suffrage des propriétaires est noyé dans la masse confuse des fermiers, des colons et des ouvriers agricoles.

Néanmoins, il y a là une tendance dont on peut tirer parti, et le jour où la discussion s'ouvrira devant la Chambre, nos amis pourront réformer ces projets par une série d'amendements, ou même par une proposition de loi complète, consacrant le droit de chaque catégorie sociale à une représentation distincte, et le rôle du syndicat comme collège électoral.

Un groupe de *sociologues* chrétiens a préparé sur le sujet qui nous occupe un projet de loi d'une portée sociale considérable. Ce projet donne au père de famille la faculté de constituer un domaine inaliénable et insaisissable, et nous entendons par là une quantité de terres suffisante pour permettre au propriétaire d'y vivre et d'y élever ses enfants. Il est tenu d'exploiter personnellement. Pour conserver au projet de loi un caractère populaire, l'on a fixé le chiffre de 20.000 francs comme valeur *maxima* que pourrait atteindre le domaine familial. La constitution du bien de famille est facultative, et le but qu'il poursuit, c'est d'arrêter la dépopulation des campagnes et de fixer au sol cette race de familles rurales qui fait la force du pays. Pour faciliter la création du bien de famille et la transmission intégrale à l'un des héritiers, les rédacteurs de la proposition ont décidé que sa valeur (20.000 au maximum) ne devra jamais dépasser la moitié de la fortune totale du constituant. Puis ils ont institué une caisse dite caisse agricole, qui, par le moyen d'une assurance sur la vie, ou par la capitalisation des versements annuels opérés par le père de famille, préparera les soultes que le légataire du bien pourrait devoir à ses cohéritiers à l'ouverture de la succession. De cette façon, même sans modifier les règles du code civil sur la quotité disponible et le partage égal, le sort du bien de

famille se trouve pleinement assuré dans la plupart des cas.

Les mêmes économistes ont dessein de compléter cette proposition par une autre concernant le crédit agricole. La création du bien de famille portera un coup sensible au régime hypothécaire, mais comme, d'un autre côté, le cultivateur ne saurait se passer de crédit, il faut aviser aux moyens de fonder chez nous, comme cela existe déjà en Italie et en Allemagne, des caisses agricoles reposant sur la solidarité et le crédit personnel. On pourrait entrer dans cet ordre d'idées par la préparation d'une proposition de loi sur l'abaissement du taux légal de l'intérêt. La question a été abordée cette année même à la session des agriculteurs de France et elle y a reçu un excellent accueil.

Nous devons signaler aussi, dans le sens de la *réorganisation* sociale, la proposition de loi concernant les conseils de conciliation et d'arbitrage présentée par M. Lecour-Grandmaison, le comte de Mun, et quelques-uns de leurs collègues. C'est une importation en France des coutumes anglaises. Depuis de longues années déjà, nos voisins se sont préoccupés de régler amiablement les contestations survenues entre patrons et ouvriers, et de prévenir les brusques cessations de travail et les grèves qui sont le fléau de l'industrie. En tous les cas ils ont trouvé la solution de ces graves problèmes dans les conseils de conciliation et d'arbitrage. Patrons et ouvriers des métiers ou des industries qui forment l'association prennent l'engagement d'honneur de porter toutes les contestations qui peuvent les diviser, d'abord devant un comité spécial de conciliation; puis, si cette tentative d'arrangement amiable échoue, l'affaire est déférée à un conseil d'arbitrage, généralement composé de six patrons et de six ouvriers, et présidé par un tiers arbitre, étranger à la profession.

Pour introduire chez nous ces institutions bienfaisantes, il faut se départir des règles du code de procédure civile sur l'arbitrage, aux termes desquelles il n'est possible que sur une contestation définie et dans les conditions rigoureusement déterminées par la loi.

Dans le titre I de la proposition, M. Lecour-Grandmaison fait une concession aux principes surannés du code de procédure civile. Il décide que patrons et ouvriers pourront, soit d'accord, soit séparément, provoquer un arbitrage sur tout litige relatif aux taux des salaires, aux modes et époques de paiements, etc. Ici, nous sommes encore sous l'empire des vieilles prescriptions légales : l'arbitrage est essentiellement accidentel, et le rôle des arbitres se termine avec le règlement de l'affaire spéciale qui leur a été déférée.

Le titre II contient une innovation capitale et qui donne son vrai caractère à la proposition dont il s'agit. Les patrons et les ouvriers peuvent, d'accord et sans autorisation, constituer un conseil *permanent* de conciliation et d'arbitrage, pour prévenir et régler tous les différends qui pourraient survenir entre eux, relativement aux règlements d'ateliers, aux salaires, aux conditions du travail, etc. : bref, à toutes les questions professionnelles.

Le vote de cette proposition de loi rendrait à l'industrie nationale un immense service. Elle fournirait à ces syndicats de patrons et à ces syndicats d'ouvriers, séparés les uns des autres, trop souvent en guerre, le terrain commun, le point de contact qui leur manquent. Cette institution n'apporterait point sans doute la solution de la question sociale, mais que de ruines et de désastres elle pourrait épargner !

On le voit, les catholiques ne restent pas inactifs au point de vue pratique, et ils apportent à la solution du problème social ces lumières et ce dévouement qu'ils puisent au foyer du Cœur de Notre-Seigneur, qu'hier encore des milliers de patrons, M. Léon Harmel en tête, allaient invoquer dans le sanctuaire de Montmartre. Ils se placent aussi hardiment sur le terrain des idées : je n'en veux signaler que trois symptômes.

Une revue publiée par l'*Association de la jeunesse catholique française en France*, vient de paraître. Le *XX*e *siècle*, tel est son titre ; beau titre en vérité, et qui sied bien à la jeunesse pleine d'élan et toute rayonnante de lumineuses

et chaudes espérances. Je souhaite à ces *jeunes* d'être plus heureux que leurs aînés, et de faire un *vingtième siècle* moins troublé que le pauvre dix-neuvième siècle, qui, né dans une tempête, menace de disparaître dans une tempête. Ils sont jeunes, ils aiment l'Eglise et le peuple, ils ont la foi, l'espérance et l'amour, que Dieu soit avec eux, et bénisse leur œuvre.

L'on vient de publier, chez Retaux et Bray, la traduction des *Eléments de droit naturel* de Don Raphael Rodriguez de Cepeda, le savant professeur de l'université de Valence. Dans cet ouvrage élémentaire et cependant de premier ordre, les questions les plus importantes et les plus agitées du problème social sont traitées avec cette clarté et cette force qui caractérise les écrits des docteurs de la théologique Espagne. Nous nous permettrons d'exprimer le regret que le traducteur, M. Onclair, ait cru devoir ajouter quelques notes qui vont directement à l'encontre de l'éminent auteur. Nous avouons peu goûter ce procédé.

Enfin, pour la troisième fois un congrès catholique international d'œuvres sociales sera tenu cette année à Liège, du 7 au 10 septembre. Tout annonce qu'il aura une grande importance; le concours de nombreux évêques et des économistes chrétiens les plus autorisés de l'Europe entière lui est assuré. La deuxième section étudiera, au point de vue international, les mesures à préconiser pour la protection de la classe ouvrière.

M. le comte Blome, membre de la Chambre des Seigneurs d'Autriche, et qui est certainement un des hommes d'Etat qui ont le plus d'autorité dans les questions sociales, présidera cette section. Au congrès, il y aura des délégués espagnols, allemands, suisses, et l'œuvre des Cercles catholiques de France sera largement représentée. L'Eglise montrera, là encore, que c'est à elle de dire le mot propre sur les problèmes terribles qui tourmentent les générations contemporaines, et de faire la paix dans l'amour et dans la justice. En effet, comme le disait naguère éloquemment M. Léon Lefébure, dans le *Correspondant :*

« N'est-ce pas le rôle de l'Eglise de prendre en main plus que jamais la cause de la démocratie véritable, cette fille légitime de l'Evangile, comme la nomme un grand évêque, ainsi qu'elle a pris en main, dans le cours des siècles, l'émancipation des classes inférieures? N'est-ce pas son rôle de prendre l'initiative de cette ascension graduelle et pacifique des populations laborieuses et souffrantes, de l'ouvrier, du paysan, à une plus grande somme de bien-être, de moralité, d'instruction, d'influence légitime; d'assurer la dignité morale et la liberté de l'ouvrier, le respect du pauvre, la protection des faibles; de poursuivre, en un mot, une répartition plus équitable et plus universelle des avantages sociaux? »

G. de Pascal.



MÉLANGES

THÈSE SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL (1)

Parmi les vérités fondamentales de l'enseignement catholique, le dogme du péché originel tient une place importante et mérite l'étude approfondie des théologiens. « *In causa duorum hominum*, écrivait saint Augustin, *quorum per unum venumdati sumus sub peccato, per alterum redimimur ad vitam; quorum ille nos in se perdidit faciendo voluntatem suam, non ejus quo factus est, iste nos in se salvos fecit non faciendo voluntatem suam sed ejus quo missus est; in horum ergo duorum hominum causa proprie fides christiana consistit.* » La déchéance de l'homme et sa rédemption sont pour ainsi dire les deux pivots sur lesquels roule la foi chrétienne. Que l'on interroge les Ecritures, qui contiennent le dépôt de la révélation, que l'on consulte la tradition des Pères et des Docteurs ou les définitions des Conciles, partout et toujours on entendra une même voix proclamant sans ambages et avec autorité le mystère de la faute commise par Adam et transmise par lui à toute sa descendance.

Mais les attaques ne pouvaient manquer contre cette doctrine qui, en démontrant la nécessité d'un Sauveur, humilie profondément l'orgueil humain. Elles se sont produites nombreuses à

(1) *De originali peccato*, dissertatio dogmatica, quam pro gradu Doctoris S. Theologiæ in Facultate catholica Lugdunensi rite et legitime consequendo propugnavit Julius Jacobus Martinus Bélorgey, presbyter diœcesis Divionensis. 1 vol. in-8 de 404 p., chez l'auteur, à Mavilly, par Beaune, *franco*, 6 fr.

travers les siècles, tantôt d'une manière directe, tantôt par des voies détournées, et les tenants modernes du rationalisme répètent encore, avec les dénégations de l'incrédulité, les objections à peine rajeunies des Pélagiens, des Protestants et des Jansénistes, quoiqu'elles aient été cent fois écrasées sous le marteau d'une logique puissante par les apologistes et les théologiens.

M. l'abbé Bélorgey a voulu prendre part à cette lutte toujours renouvelée entre la vérité et l'erreur : comme thèse de doctorat, il a choisi le dogme du péché originel. Le champ était vaste, trop vaste même pour les proportions ordinaires d'une soutenance ; aussi les quatre cents pages in-8° du volume présenté au jugement de la Faculté ne pouvaient-elles suffire à l'exposition ni au développement de certaines questions connexes (par exemple, celle du privilège de l'Immaculée Conception), qu'il a fallu laisser de côté ou réduire à l'état de simples scholies. Abstraction faite de la critique possible à ce point de vue, le travail du candidat méritait l'approbation de ses juges ; il l'a obtenue, car il témoigne de connaissances exactes et solides, puisées aux meilleures sources. Au risque d'effaroucher la modestie de l'auteur, j'ajouterai qu'il est le fruit d'une persévérance que des obstacles multiples n'ont jamais découragée. Humble curé de campagne, n'ayant guère d'autres ressources que celles qu'il trouvait dans son presbytère et chez quelques amis, M. Bélorgey a eu le courage de reprendre par la base une instruction que les circonstances avaient rendue fort incomplète, d'affronter derechef l'aridité des études grammaticales pour s'affermir dans l'art de parler et d'écrire correctement la langue latine, et de surajouter aux occupations du ministère paroissial les pénibles labeurs de la préparation à tous les grades théologiques. Ses efforts ont été couronnés de succès, et son exemple est de nature à susciter des imitateurs.

La thèse se divise en deux parties : l'une présente comme un tableau éclatant de lumière les précieuses prérogatives octroyées par Dieu au chef de notre race, prérogatives qui constituent l'état de justice originelle ; l'autre expose la déchéance de la nature humaine avec ses ombres et ses mystérieuses horreurs.

Après quelques notions préliminaires sur les termes (*nature*, *surnaturel* et différents *états*) qui doivent revenir fréquemment sous sa plume dans le cours de son étude, l'auteur entre au cœur du sujet en établissant, à l'encontre des hérétiques et des rationalistes, l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel. « Dieu, dans

son infinie bonté, dit le Concile du Vatican (sess. 3. chap. 2) a ordonné l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à la participation des biens divins. » Telle est la vérité capitale qui doit servir de base aux démonstrations ultérieures. Aussi est-elle l'objet d'une discussion qui embrasse à la fois la possibibilité et la convenance de l'ordre surnaturel, le fait de l'élévation et ses conséquences, tant du côté de Dieu que du côté de la créature. Par suite de cette destination, nos premiers parents ont reçu, tout d'abord et comme moyen nécessaire d'atteindre leur fin, la grâce sanctifiante avec son cortège de vertus infuses et de dons gratuits qui appartiennent à l'état d'innocence : une plénitude de science telle qu'il convenait à la perfection et aux devoirs de leur condition ; une subordination pacifique des puissances inférieures aux puissances supérieures de leur âme, dont rien ne devait troubler ni empêcher la rectitude ; une exemption totale des atteintes de la souffrance et de la mort ; une sorte de royauté et de prédominance à l'égard de tous les êtres inanimés ou vivants qui peuplent notre globe ; une habitation délicieuse dans le paradis terrestre, où les exercices d'une vie occupée seraient sans fatigue ; enfin, le privilège de transmettre à leur descendance la justice originelle et les heureux effets qui en dérivent pour le corps et pour l'âme. Chacune de ces questions successivement discutée avec les développements qu'elle comporte est résolue d'après les données de la révélation, dont la merveilleuse fécondité cesse de rester cachée lorsque les grands docteurs qui s'appellent Augustin d'Hippone et Thomas d'Aquin entreprennent de la découvrir à nos regards.

Afin de compléter la démonstration et de mettre davantage en relief la gratuité absolue des prérogatives ainsi octroyées par Dieu au genre humain dans la personne de son chef, il importait de traiter la question si vivement débattue par les Jansénistes : l'état de nature pure est-il possible ? Dieu aurait-il pu créer l'homme dépourvu de la grâce sanctifiante, non destiné à la vision intuitive, soumis aux misères de la vie présente, à la faim, à la soif, aux fatigues physiques comme aux tristesses morales, à la maladie, à la mort même, à l'ignorance de l'esprit et aux ardeurs passionnées de la convoitise ? L'auteur de la thèse justifie, sur tous ces points, les affirmations de la doctrine catholique, et montre du même coup l'inanité des sophismes, parfois assez subtils, sur lesquels l'hérésie prétendait appuyer ses dénégations.

Mais aux bienfaits de Dieu l'homme a répondu par l'ingratitude. Adam a péché, et sa faute, mettant un terme à l'état de justice originelle, a inauguré l'état de nature déchue. C'est le sujet de la seconde partie.

Et d'abord, comme introduction, le récit de la chute : Adam et Eve, à l'instigation du tentateur, ont transgressé la défense que Dieu leur avait faite de manger le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; telle est, dans sa simplicité, la narration de Moïse, à laquelle font écho tous les organes de la tradition chrétienne et les voix plus ou moins affaiblies des peuples païens eux-mêmes. En rappelant, à son tour, ce fait incontestable, M. Bélorgey s'applique surtout à réfuter les explications fausses qui en ont été proposées par les hérétiques. Quelques pages lui suffisent pour montrer, d'une part, que la créature, si parfaite soit-elle, ne cesse pas d'être sujette à défaillir, et de l'autre, que la bonté, la sagesse et la puissance de Dieu ne sauraient être incriminées à raison de la prévision et de la permission du péché.

Vient ensuite la question relative à la propagation de la faute originelle. C'est, à proprement parler, le point culminant de la thèse ; aussi, le candidat a-t-il concentré ses efforts autour de cette citadelle doctrinale, dont il avait victorieusement défendu les approches, mais qu'il fallait encore montrer inexpugnable et résistante aux coups de bélier et aux attaques de la balistique la plus formidable. Les témoignages les plus précis de nos saintes Ecritures, les interprétations des exégètes autorisés, les définitions conciliaires, les raisons théologiques du meilleur aloi, autant de murs au revêtement cuirassé où aucune brèche ne saurait se produire. Les limites d'un article de Revue ne permettent pas, on le comprend, de les examiner en détail. Il vaut mieux renvoyer au livre qui les présente, comme il convient, avec une sage sobriété, sans affaiblir leur valeur, sans négliger rien d'essentiel.

Enfin, les effets du péché originel, en cette vie et dans l'autre, font l'objet d'une dernière discussion, dont le chapitre le plus intéressant est peut-être celui qui a trait à la destinée éternelle des enfants morts sans baptême, exclus, par conséquent, du royaume des cieux et privés des joies de la vision béatifique, mais non soumis à la peine du sens, exempts de douleur et de tristesse, et jouissant vraisemblablement des biens naturels convenables à leur état.

En décernant, au nom de l'Eglise, à M. l'abbé Bélorgey le titre, les honneurs et les privilèges du doctorat en théologie, après une soutenance vive, prolongée et méritoire, Mgr le Recteur et MM. les professeurs de la Faculté ont accompli un acte de justice ; car ils avaient constaté que le candidat était un homme de saine doctrine, capable d'exposer solidement la vérité et de réfuter ses contradicteurs : *amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere.* (Tit. I, 9.)

Fr. Marie-Joseph Belon, *des FF. Prêch.*,
professeur à la Faculté de théologie.



BIBLIOGRAPHIE

L'Oraison. Etude pratique par l'abbé Louis Gillot, docteur en théologie, supérieur des chapelains de Paray-le-Monial. In-12 de ix-288 pages.

Saint Ignace de Loyola est le grand maître de l'oraison, au moins de l'oraison sous ses formes ordinaires, et telle qu'elle convient à l'immense majorité des âmes. Ses *Exercices* sont, par rapport à l'oraison, tout ce que l'on peut trouver de plus *pratique*. Les *Exercices* de saint Ignace ne sont pas seulement à étudier, ils sont à *faire*. Ils enseignent, et ils enseignent très bien, à celui qui les *fait*, un certain nombre de méthodes d'oraison différentes les unes des autres, assez variées et assez larges pour convenir à toutes les capacités, à tous les esprits, à toutes les imaginations, à tous les caractères, à toutes les âmes, à la plupart des états par lesquels une âme peut passer, et à tous les degrés de perfection. Une méthode d'oraison risque toujours de paraître à certaines âmes un lit de Procuste. L'ensemble des méthodes des *Exercices* écarte cette impression : c'est, d'une manière très sensible, le *Duc in altum !* Les méthodes d'oraison des *Exercices* sont toutes très faciles à comprendre et à suivre, et extrêmement propres à aider les âmes à converser avec Dieu et à retirer de cette conversation de grands fruits de salut. Elles sont toutes approuvées du Saint-Siège. Après avoir fait examiner les *Exercices* par une commission spéciale, le pape Paul III les déclare « remplis de piété et de sainteté, très propres à procurer l'avancement spirituel des fidèles, et très salutaires : *pietate ac sanctitate plena, et ad ædificationem ac spiritualem profectum fidelium valde utilia et salubria.* » Les *Exercices* ne font pas prédominer, dans la manière de faire oraison, l'ima-

gination sur les autres facultés. Seulement ils enseignent fort bien à se faire de l'imagination un auxiliaire, au besoin, dans la mesure qui convient aux personnes et aux circonstances. L'efficacité des méthodes d'oraison enseignées par les *Exercices* s'est affirmée en formant les saints et les maîtres de la vie spirituelle que l'on sait, ou plutôt en formant la Compagnie de Jésus. Les *Exercices* ne sont entièrement ni dans le petit volume qui porte ce nom, ni dans les volumes nombreux et très étendus qui les commentent. Ils se trouvent en grande partie dans la tradition. De plus, pour les connaître il faut les *faire*. On acquerra plus de lumières sur la manière de faire oraison, en *faisant* les *Exercices* pendant un mois sous la direction d'un guide habile et expérimenté, qu'en étudiant pendant des années entières les meilleurs ouvrages écrits sur cette matière.

Sous le bénéfice de ces observations, que M. l'abbé Gillot ne fait point, mais qu'il ne contredit nullement et qui ne peuvent lui déplaire, il y a lieu de recommander son ouvrage comme très propre à faire comprendre les avantages de l'oraison, à en faire adopter la pratique, ou à y attacher de plus en plus, si on l'a déjà adoptée, et comme renfermant des vues très justes et des conseils très sages exposés sous une forme attrayante et pleine de poésie. M. l'abbé Gillot est de l'école de sainte Thérèse pour le fond et pour la forme. C'est la quintessence de ses enseignements qu'il nous donne, et il nous la donne dans un style que la grande mystique se désavouerait pas. Il a voulu, nous dit-il, se faire « le porte-voix de la vierge d'Avila ». Puisse-t-il être entendu au loin !

La méthode d'oraison à laquelle il initie ses lecteurs est celle de Saint-Sulpice. « Nous l'avons exposée, dit-il en terminant son livre, sans la nommer, et en modifiant quelquefois très légèrement, sinon la marche, au moins la couleur, par l'adjonction des maximes de la doctrine de saint Alphonse de Liguori, comme on fait le mélange d'un vin généreux avec un autre vin identique. »

En somme, le plus souvent M. l'abbé Gillot développe des considérations et donne des conseils que l'on trouve partout, mais qu'il a le secret de rendre neufs et qu'on relit volontiers dans son livre. Il a su, ce qui est un mérite malheureusement fort rare, tout en traitant un sujet rebattu et en évitant les singularités de doctrine et les conseils hasardés, faire une œuvre originale.

P. Ragey, *mariste*.

Lateinisch-romanisches Wœrterbuch, von Gustav Kœrting, I-IVte Lieferung. — Paderborn, Ferdinand Schœningh, 1890. — Paris, Welter. (Prix de la livraison : 2 fr. 50.)

On sait les progrès considérables que l'étude des langues romanes a réalisés, spécialement depuis un demi-siècle : grammaires générales, grammaires particulières, dictionnaires étymologiques, tous les instruments de travail ont été renouvelés et perfectionnés. Et pourtant, il manquait toujours aux romanisants, le premier et le plus indispensable des outils : le dictionnaire du latin populaire. Les recherches philologiques, pratiquées sur toute l'étendue du monde roman, et surtout la comparaison des langues néo-latines avaient mis au jour une masse énorme de matériaux ; mais ils restaient épars dans les travaux particuliers ou dans les revues spéciales. Le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, de Diez, malgré ses mérites de premier ordre, ne répondait plus aux besoins des travailleurs ; d'ailleurs, c'était plutôt le dictionnaire des dérivés romans que des racines latines (1).

C'est cette lacune, si vivement ressentie par quiconque s'occupait de philologie romane, que M. Kœrting, un des romanistes les plus distingués de l'Allemagne, vient combler par la publication de son *Dictionnaire latin-roman*. L'ouvrage comprendra neuf livraisons; la quatrième, qui vient de paraître, s'arrête au n° 5537 (* *Narico*) ; il présentera donc le chiffre relativement considérable de 12 à 13.000 mots.

M. Kœrting nous indique dans un court *Avertissement* les principes qui l'ont dirigé dans le choix des mots. Il enregistre : 1° les mots du dictionnaire de George qui existent encore ou ont existé dans le roman comme termes populaires ; 2° les mots qui n'ont pas été retrouvés dans les documents latins, mais dont l'existence dans le latin populaire est attestée avec certitude par l'existence des mots correspondants dans les langues romanes ; il les marque d'un astérisque ; 3° les mots dont le prototype latin est également indubitable, mais dont la dérivation n'a eu lieu qu'à l'époque romane ; il les marque aussi d'un astérisque, mais entre crochets ; 4° les mots latins qui n'existent dans le roman que comme termes savants, mais offrent un inté-

(1) Il est juste de dire que cet inconvénient vient d'être atténué par la publication de l'*Index du Dictionnaire* de Diez, par le Dr J.-U. Jarnik (gr. in-8°, XII-382 p., Heilbronn, Henninger, 1889).



rêt particulier à l'histoire et à la linguistique ; 5° enfin, les mots non latins (germaniques, celtiques, arabes, etc.) qui sont entrés dans le roman comme successeurs ou synonymes de mots d'origine latine. Ajoutons que, sous chacun de ces mots, l'auteur signale tous les dérivés romans, c'est-à-dire italiens, espagnols, portugais, provençaux, français, rhéto-romans et roumains, et, s'il y a lieu, leurs substituts dans telle langue romane ; ce qui constitue un dictionnaire comparé des langues néo-latines.

On trouvera peut-être que la dernière catégorie ne répond pas assez strictement au titre de l'ouvrage ; ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, puisque cette addition achève de faire du *Dictionnaire latin-roman* le dictionnaire étymologique des langues romanes. Nous nous permettrons cependant d'exprimer un regret à cet égard, c'est que la forme bas-latine qu'avaient prise ces mots étrangers soit trop rarement indiquée. Sans doute, le mot bas-latin, quand il existe, a été bien souvent forgé, non pas directement sur le mot allemand, arabe, etc., mais sur le mot roman qui en était issu ; on conçoit que ces formes secondaires et souvent divergentes soient négligées dans l'ouvrage de M. Kœrting. Mais il est des mots étrangers, surtout celtiques et germaniques, qui n'ont pénétré dans le vocabulaire roman que par le canal latin ; dans ce cas, nous voudrions toujours trouver, à côté du vocable originel, la forme latine qui est la source immédiate du vocable roman ; par exemple, pourquoi au mot *kupphja*, d'où vient en dernière analyse l'ital. *cuffia*, le fr. *coiffe*, M. Kœrting ne signale-t-il pas le *cofea* de Fortunat ?

Cette observation n'enlève rien au mérite du plan qui est bien conçu et très nettement exécuté. Certains articles sont de véritables dissertations condensées, fortes et précises ; par exemple, toutes les hypothèses émises pour l'explication du verbe *aller* (*andare*, *anar*) se trouvent au mot *enato*, résumées avec une remarquable netteté ; les théories de M. Varnhagen sur les dérivés romans de la racine germanique *klap* (par ex. *clapier*, *éclater*, *claquer*) sont clairement exposées. A remarquer encore les articles consacrés aux pronoms démonstratifs *hic*, **illi*, **ipsus*, **istus* qui survivent dans le roman en tant de combinaisons intéressantes. Il faut particulièrement savoir gré à M. Kœrting du soin scrupuleux avec lequel il cite ses sources ; son *Dictionnaire*, au point de vue des discussions étymologiques, peut servir de table des matières aux principales revues romanes ; on devine les services que, de ce fait, il est appelé à rendre aux travailleurs.

Si M. Kœrting présente avec précision les résultats des recherches d'autrui, il n'abdique pas pour cela ; il critique et rectifie au besoin. Par exemple, au mot *incus* = *enclume*, après avoir rappelé les hypothèses de MM. Cornu et Havet pour expliquer l'*l* de *enclume*, il fait sagement observer que cette lettre est due sans doute à l'analogie ; il indique pour cela le mot *clou;* nous croirions plutôt, comme semble l'indiquer la forme *inclus* qui se trouve dans Du Cange, que *enclume* s'explique mieux par l'influence du verbe *includere*. En général, M. Kœrting fait avec mesure la part de l'analogie et de l'étymologie populaire dans les déviations des formes romanes. Peut-être nous faisons-nous illusion, mais il nous semble qu'il se défie trop de l'influence des labiales sur les voyelles contiguës, ex. *affibulare* (= *affubler*), *fimarius* (= *fumier*).

Est-ce à dire que nous ayons enfin le dictionnaire aussi complet que possible du latin populaire ? Non sans doute ; c'est un rêve qui n'aura chance de se réaliser qu'après le dépouillement complet des textes anciens et de tous les parlers populaires actuellement vivants. M. Kœrting s'en est tenu aux principales langues romanes et ne cite les formes dialectales ou patoises qu'accidentellement, quand elles servent à éclaircir une étymologie. Même dans ces limites, c'est déjà une œuvre considérable ; en tous cas, les cadres pourront s'élargir et admettre les formes locales du latin populaire que les études particulières révèlent tous les jours. Ce sera la gloire de M. Kœrting, après avoir si solidement jeté les fondements, de développer son œuvre au fur et à mesure des découvertes.

Avant de terminer ce compte rendu, nous nous permettrons encore quelques remarques de détail, ne fût-ce que pour témoigner au savant auteur de l'intérêt avec lequel nous avons parcouru son ouvrage. Les articles **intagmino* — **intamino*, **annocto* — * *innocto* semblent constituer des répétitions inutiles ; la seconde est même fâcheuse, puisqu'on ne sait, après avoir lu ces deux articles, si le prov. *anoitar*, le fr. *anuiter* viennent de *annocto* ou de *innocto*. On regrette de ne pas trouver : au mot *actum*, la forme *ait* de la Chanson de Roland ; au mot *affectare*, le prov. *affeitar*, et l'anc. fr. *afaitier;* au mot *aries*, le prov. *aret;* au mot *honorare*, le prov. *ondrar;* au mot *juvenis*, le prov. *joyne;* au mot *lacrima*, le prov. *lagrema*. **Homagium* explique bien le fr. *hommage* — si le premier n'a pas été refait sur le second ; — mais pour le prov. *homenatge*, il fallait ajou-

ter * *hominaticum*. Pourquoi M. Kœrting, après avoir donné *hodie* + *magis* = *huimais*, omet-il *magis* + *hodie* = *meshui* ? M. Kœrting, qui est si bien au courant de toutes les discussions étymologiques, publiées dans les périodiques français aussi bien qu'allemands, a oublié, au mot *fatuus*, l'appui qu'une trouvaille de M. N. de Puitspelu (Clair Tisseur) a apporté à l'étymologie donnée par M. G. Paris du fr. *fade* = *vapidus* (*Rom.* XVII, 287), et au mot *juniperus*, la forme **junepirus* ingénieusement imaginée par M. Havet pour rendre compte du fr. *genièvre* (*Rom.* VI, 435). On pourrait aisément multiplier ces observations ; à quoi bon, puisqu'elles ne porteraient que sur des points fort secondaires ?

M. Kœrting a bien raison d'affirmer que son ouvrage offre aux latinistes, aux romanistes et même aux germanistes « une intéressante masse de comparaisons étymologiques » qui pourront provoquer et faciliter de nouvelles recherches et de nouveaux progrès. A notre tour, nous n'hésitons pas à déclarer que son *Dictionnaire latin-roman* est d'une importance capitale, absolument indispensable à tout romanisant, et qu'il marquera une date dans l'histoire des études romanes.

A. DEVAUX.

Studia biblica et ecclesiastica — *Essays chiefly in biblical and patristic criticism*, by members of the University of Oxford. Vol. II, in-8°, VIII-324 pp. — *Oxford, at the Clarendon Press*, 1890.

En 1885 les professeurs et les fellows de l'Université d'Oxford publièrent une première série d'études scripturaires et patristiques qui reçurent du monde savant le meilleur accueil ; elles le méritaient d'ailleurs. Dans ce premier volume M. R. Driver résumait et discutait les théories récentes sur l'origine et la nature du tétragramme sacré ; M. Woods faisait ressortir les services que peuvent rendre les Septante pour l'étude critique du texte de Samuel ; M. Neubauer étudiait les dialectes parlés en Palestine, au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et M. Edersheim la théorie nouvelle de M. Wetzel sur l'origine et la composition des évangiles synoptiques. Suivaient d'autres travaux critiques de grande valeur.

Une seconde série d'études très intéressantes aussi vient de paraître, et on en annonce une troisième. Ces études n'ont pas toutes le même caractère ; les unes sont l'analyse critique d'ouvrages récemment publiés ; les autres, fruit d'un travail original,

présentent des vues nouvelles. Il en est dont le sujet est plus général, d'autres sont plus minutieuses et plus techniques. Toutes d'ailleurs sont traitées à un point de vue strictement scientifique. Le lecteur ne nous demandera pas une analyse détaillée de chacune de ces études ; il suffira qu'on lui indique le sujet de plusieurs d'entre elles, afin qu'il puisse s'arrêter plus longtemps à celles qui présentent un intérêt plus général.

M. Neubauer recherche chez les rabbins anciens ce qu'ils pensaient des noms d'auteurs et des titres placés en tête des psaumes ; M. Turner prouve que saint Polycarpe a été martyrisé le 23 février 156 ; M. Gwilliam décrit la manière dont les sections ammoniennes, les canons eusébiens et les tables d'harmonisation évangélique ont été adaptés dans les manuscrits à la version Peshitto ; M. White raconte comment on a établi que le *Codex Amiatinus* a été écrit au VIIe siècle par les moines du monastère de Wearmouth, pour être offert au pape Grégoire II par l'abbé Ceolfrid. Des formes grammaticales et orthographiques, particulières à ce codex, M. Sanday conclut qu'il a été écrit par un copiste italien, ou d'après un manuscrit d'origine italienne.

M. F. H. Woods revient sur la question tant de fois traitée, mais, il faut l'avouer, jamais résolue d'une manière complètement satisfaisante, de l'origine et des relations mutuelles des évangiles synoptiques. Il ne s'attache pas, pour établir son hypothèse, aux ressemblances de sujet ou de langage, mais à l'ordre dans lequel chacun des synoptiques range les événements. Voici les conclusions principales : aucun des évangiles actuels ne peut être regardé comme le type d'où sont dérivés les deux autres ; mais comme souvent tous les trois, ou deux d'entre eux suivent pendant un certain nombre de chapitres le même ordre de faits, il a dû exister un évangile primitif qui a été la base de nos trois synoptiques. Il est probable que l'évangile de saint Marc est celui qui reproduit le plus fidèlement les matériaux, la forme générale et l'ordre de cet évangile primitif. M. Woods fait ressortir ensuite les relations de nos trois synoptiques avec cet évangile type, et dresse une table synoptique où sont marqués les rapports entre saint Marc et les deux autres synoptiques.

On sait combien sont nombreuses les variantes que nous ont fournies les divers manuscrits du Nouveau Testament. S'il en est un très grand nombre qui n'ont aucune importance dogmatique ou historique, il en est quelques-unes dont on ne peut

méconnaître la gravité. L'on n'a pas oublié la discussion engagée ici même et dans d'autres revues à propos de l'authenticité du verset des Trois Témoins célestes. On n'ignore pas non plus que les spécialistes en critique textuelle du Nouveau Testament se divisent en deux camps : ceux qui défendent l'autorité du *Textus receptus* et ceux qui, s'appuyant sur les manuscrits plus récemment découverts, rejettent ce texte, comme établi sur une recension insuffisante des manuscrits.

Afin d'obtenir un texte aussi pur que possible, on a collectionné les variantes des principaux manuscrits ; des savants, tels que Tischendorf, Tregelles, Wescott et Hort, pour ne citer que les plus récents, ont essayé d'établir un texte critique du Nouveau Testament. Ils s'étaient appuyés surtout, pour faire leur travail, sur les manuscrits onciaux, sans négliger cependant les versions anciennes et les citations des Pères de l'Eglise. Tout le monde est d'accord cependant que les versions et les Pères n'ont pas été suffisamment utilisés, et qu'il y aurait lieu de les collationner à nouveau, et plus complètement, afin d'en extraire les variantes qui s'y rencontrent.

Ce travail sera entrepris un jour, et l'on peut espérer que les résultats récompenseront les efforts de ceux qui l'exécuteront. Mais, pour que cette recherche soit vraiment scientifique, il sera nécessaire de faire préliminairement une étude critique des versions anciennes et des éditions des Pères que l'on voudra employer. On ne peut, sans contrôle, accepter les témoignages des uns ni des autres. M. J.-M. Bebb résume, avec exemples à l'appui, les principales règles critiques qui devront guider le travailleur.

Pour les versions anciennes, il faut d'abord examiner la valeur de l'édition que l'on emploie ; il en est qui ne sont pas conformes aux manuscrits, et qui ont été corrigées ou complétées au moyen du texte grec. La Peshitto, pas plus que les versions arménienne et éthiopienne, n'est exempte de ces retouches. La Vulgate imprimée n'est pas telle qu'elle est sortie des mains de saint Jérôme ; elle a été plusieurs fois corrigée. Pour les Pères de l'Eglise, les éditeurs ont souvent remanié les citations, afin de les rendre conformes au texte reçu ; déjà les copistes de manuscrits se livraient aux mêmes pratiques. Les auteurs eux-mêmes peuvent quelquefois induire en erreur ; ils omettent les mots qu'ils ne peuvent traduire, ou ceux qui leur paraissent inconvenants ou inutiles. Ils ajoutent des mots explicatifs ou des gloses.

Quand il s'agit d'une version, il faut tenir compte aussi de sa littéralité et de la connaissance que le traducteur avait des deux langues. Pour un Père de l'Eglise, il faut s'assurer s'il citait de mémoire ou avec un manuscrit sous les yeux, ou même quelquefois avec plusieurs manuscrits, qu'il corrigeait l'un par l'autre. On doit tenir compte aussi de l'ancienneté de la version et du Père que l'on étudie, et quelquefois des tendances doctrinales de la version. Dans les versions, toutes les parties ne sont pas homogènes : il en est de meilleures ou de plus anciennes. Elles ne sont pas toutes indépendantes les unes des autres. Il en est de même pour les Pères de l'Eglise; quelques-uns ont emprunté à d'autres leurs citations, ou se sont laissé influencer par l'autorité d'écrivains célèbres. M. Bebb résumé et conclut son travail en établissant les principes qui doivent nous guider lorsque les versions ou les Pères de l'Eglise sont en opposition avec le texte des manuscrits du Nouveau Testament.

La place nous fait défaut pour accorder à la dissertation de M. C. Bigg sur les *Homélies Clémentines* l'attention qu'elle mérite. Il étudie la théologie des *Homélies Clémentines*, leur tendance hiérarchique, leurs relations avec le gnosticisme, leur date, leur objet et leur signification. La conclusion est que les *Homélies Clémentines* ont pour base un écrit orthodoxe. Celui-ci fut remanié vers l'an 200 par un Syrien, tout à la fois ébionite et unitaire.

Nous ne nous attarderons pas à faire ressortir l'importance et le mérite des études qui forment ce second volume; qu'il nous suffise de dire qu'elles se distinguent surtout par la connaissance approfondie que les auteurs ont eue de leur sujet, par la clarté du raisonnement et par l'habile disposition des preuves. C'est, croyons-nous, pour des travaux d'érudition, le plus bel éloge que l'on puisse en faire.

E. Jacquier.

Geschichte des französischen Romans im XVII. Jahrhundert, von Dr Phil. Heinr. Kœrting, Privatdozent für romanische Philologie an der Universität Leipzig. — *I. Band*, xvi-501 S.; 1886. *II. Band*, xi-285 S.; 1887. Oppeln u. Leipzig, G. Maske.

L'histoire du roman français, au xviie siècle, par un Français, reste encore à faire en entier. Gérusez, Demogeot, E. Courbet n'en ont qu'indiqué le plan ou l'esquisse; quelques autres, qui

y ont touché, comme V. Fournel, ne l'ont pas fait (peut-être parce qu'ils ne se proposaient pas de le faire) d'une façon approfondie et définitive. La mine est riche cependant, et il ne faut pas être surpris qu'un des jeunes professeurs des Universités d'outre-Rhin se soit essayé à moissonner, pour son propre compte, un champ où, quoique étant l'un des derniers venus, il trouvait plus qu'à glaner. Dans deux volumes d'inégale étendue, mais d'intérêt et de mérite égaux, il a successivement abordé l'étude du roman idéaliste et celle du roman réaliste. C'est la division même de son travail, et elle lui était tout naturellement indiquée ; mais les subdivisions y sont nombreuses, et elles lui ont permis de classer et, pour ainsi dire, de cataloguer, avec une exactitude minutieuse, les productions multiples et diverses de l'esprit français, en ce genre et à cette époque. Le roman moderne ayant pour point de départ l'*Amadis*, c'est à cette œuvre que M. Kœrting consacre l'étude des premières pages qui suivent, dans son travail, les considérations générales et l'énoncé des divisions du sujet. Il montre sous quelles influences, grecque, espagnole, italienne, le roman français a revêtu, chez nous, des formes si nombreuses. Il traite ensuite du roman pastoral, illustré par Honoré d'Urfé ; du roman héroïque, que Gomberville et la Calprenède revêtirent, l'un, de sa forme définitive, l'autre, des justes qualités de proportion qu'il devait prendre ; du roman galant, dont le nom suffit à évoquer le souvenir de Mlle de Scudéry et le titre du *Grand Cyrus*, en même temps que la mémoire, plus grande dans l'histoire des lettres, de l'auteur de *la princesse de Clèves*, Mme de Lafayette. Puis, nouveau défilé, quand l'auteur touche au roman réaliste. Voici les coryphées : Sorel, Cyrano de Bergerac, Furetière et Scarron. Mais ils ne sont point seuls à figurer au cortège : devant, derrière, ou sur les à-côté s'agitent, en se donnant une peine infinie pour qu'on les remarque, nombre de romanciers, dont on a peut-être bien entendu prononcer les noms, mais dont on ignore et le titre des ouvrages, et la valeur réelle, et la part d'influence qu'ils exercèrent en leur temps, dans cet étonnant et admirable *mouvement littéraire* du grand siècle. Aussi bien, il faut généraliser l'observation et dire que, pour le roman idéaliste comme pour le roman réaliste, M. Kœrting a pris soin de n'oublier aucun nom, de ne négliger aucune date, mais que, dans le voisinage des chefs de file, il a laissé à dessein une place pour toutes les « étoiles » de minime grandeur. Et c'est là, en partie, ce qui fait la nou-

veauté de son livre : nous avons enfin une histoire *très complète* du roman français. Quant à ce qui en constitue vraiment le prix et à ce qui en fera une œuvre durable, c'est, avec la justesse des vues, le ton modéré de la critique, la sûreté ordinaire des informations, et, tout particulièrement, l'analyse consciencieuse des œuvres, même de celles qui sont franchement oubliées, et la copieuse abondance des références et des renseignements. Nous reprochons quelquefois à nos voisins de n'avoir pas assez l'esprit de méthode et de ne pas savoir tirer d'une matière, en la disposant avec clarté et précision, sinon avec art, toutes les ressources de richesses qu'elle renferme. Le reproche a du vrai, puisque, aussi bien, eux-mêmes en tombent d'accord. Mais en quoi nous serions mal venus à leur chercher querelle, c'est sur leur patience de travail, leur habileté à conduire de difficiles et fastidieuses recherches, leur talent à retourner une question jusqu'à ce qu'ils l'aient « vidée ». Ces dons, s'ils ne sont pas les plus brillants, aident du moins singulièrement à l'élaboration d'un travail solide. Et si, comme dans le présent cas, il s'y ajoute quelque peu de nos qualités françaises — ce qui était à prévoir pour M. Kœrting, étant donné son long et familier contact avec nos romanciers —, l'ouvrage n'est plus seulement solide, mais il est encore élégant et d'une agréable lecture. Le malheur est que, en dépit des efforts des programmes officiels, il y a encore, en France, bien peu de gens qui lisent à peu près couramment un texte allemand. Et, ce qui constitue un malheur d'une autre sorte, c'est que les hommes de bonne volonté qui, pour servir la cause des lettres, se résoudraient aisément à entreprendre la traduction des meilleurs ouvrages étrangers, n'y sont pas encouragés, mais pas du tout, par les libraires. Si ce regret, qui est très sincère, pouvait arriver aux oreilles d'un éditeur intelligent et débonnaire, nous aurions, je le sais, avant deux ans, une traduction française acceptable de l'*Histoire du Roman* de M. Kœrting, ce dont, il me semble, tout le monde aurait à s'applaudir : nos étudiants, puisqu'ils pourraient s'initier facilement à l'étude complète d'un genre sur lequel ils n'ont guère que des « clartés » ; et M. Kœrting lui-même, puisqu'il ne tarderait pas à être apprécié plus généralement en France et qu'il y trouverait, sans aucun doute, la même sympathie admirative dont il bénéficie très justement dans son propre pays.

J. C.

Tableaux synoptiques d'Histoire étrangère (*le monde moins la France*), **moyen âge et temps modernes, 395-1789,** par Alfred Mativet, professeur d'histoire et de geographie. 2me édition. — 1 vol. gr. in-4°, cart. *Paris*, V. Lecoffre, éditeur. 1890.

Ce volume n'est que le premier des *trois* d'un travail qui comprendra encore l'*Histoire générale* et l'*Histoire de France*. Il roule, on le voit par le titre, sur la partie de l'Histoire qu'on regarde généralement comme la plus difficile à étudier et la plus malaisée à retenir. Or, ce nous semble, les *Tableaux synoptiques* de M. Mativet n'aideront pas médiocrement à atteindre l'un et l'autre but, d'abord, en fournissant aux élèves, avant la leçon du maître, des idées générales sur la question qui va être traitée et comme un cadre logique où les développements viendront se grouper et s'agencer d'eux-mêmes ; puis, cette leçon faite et comprise, en leur meublant la mémoire des vrais points de repères à l'aide desquels ils pourront, à leur tour, s'énoncer assez fidèlement sur les questions qui leur auront été expliquées. Seul, un bon professeur d'histoire, qui a vu de près les difficultés éprouvées par les étudiants pour classer les faits si nombreux de la période médiévale et qui a cherché le remède à ces difficultés, pouvait s'essayer à aplanir aux élèves, avec autant de bonheur qu'il l'a fait, les difficultés de la route. C'est merveille de voir l'art qu'il a dépensé pour faire ressortir, dans chaque question, ce que j'appellerais les nuances des choses. Avec un tel guide, il n'est pas possible de ne pas apprendre l'Histoire, si l'on n'y est pas absolument réfractaire ; de ne pas la retenir, si l'on en a déjà quelques notions. En donnant, le plus tôt possible, ses *Tableaux* sur l'*Histoire de France*, M. Mativet mettra le comble à ses bons offices, et maîtres et élèves lui diront merci.

J. C.

Guide du voyageur à Oberammergau. Le Mystère de la Passion représenté dans les montagnes de la Bavière, traduit par Emile Paris, avec l'autorisation et sous le patronage du curé d'Oberammergau. In-18. Paris, Lethielleux. — Prix : 2 fr. 50.

Au moment où une curiosité artistique et pieuse dirige vers les Alpes bavaroises une foule de voyageurs, pèlerins ou touristes, ceux qui se proposent de les suivre ou qui voudraient le faire, liront avec un extrême intérêt ce petit volume. Il comprend quatre parties : l'historique du drame de la Passion ; — des ana-

lyses et des critiques ; — le texte du drame ; — divers renseignements. Une carte, un plan, quelques gravures complètent heureusement le volume.

L'âme et son ange gardien, Entretiens sur la Providence, par l'abbé Lohan, aumônier de la Visitation, à Nantes. In-12 de 392 p. — Paris, Lethielleux.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'attache à répondre aux plaintes contre la Providence, si fréquentes, même sur les lèvres d'ailleurs chrétiennes. Dans la première partie, il traite des objets et des preuves de la Providence; dans la seconde, de la justification de la Providence ; dans la troisième, des voies providentielles ; dans la quatrième, enfin, des devoirs à l'égard de la Providence. L'accueil fait aux autres publications de l'auteur ne permet pas de douter d'un nouveau succès. X.

Le martyre de Jeanne d'Arc, seule édition donnant la traduction fidèle et complète du procès de la Pucelle, d'après les manuscrits authentiques de Pierre Cauchon, par Léo Taxil et Paul Fesch. In-12 de xii-527 p. — Paris, Letouzey et Ané. — Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage de propagande contient l'histoire détaillée du long martyre de Jeanne d'Arc, condamnée en haine de la France, et — on ne le sait pas assez — par des schismatiques. Non contents de vulgariser cette histoire, si digne d'être connue, les auteurs préparent une grande édition qui reproduira en facsimilé tout le dossier, photographié sur les manuscrits.

Le Clergé sous la troisième république, par François Bournand. In-12 de 410 p. — Paris, Savine. — Prix : 3 fr. 50.

Intéressante et trop véridique étude d'histoire contemporaine. Laïcisations, expulsions, lois scolaires et militaires, tyrannie électorale, vexations toujours nouvelles : l'auteur rappelle tous ces maux dont les catholiques souffrent et dont la France pourrait bien mourir, si elle ne s'arrache des mains qui la tyrannisent et l'égarent. Dans sa préface, l'auteur nous annonce son dessein, qui est de publier une série d'études sur le clergé, destinées à faire suite au présent volume : *le Clergé des campagnes*, — *le Clergé des villes*, — *le Clergé régulier*, — *le Clergé des colonies*. X.

Tableaux synoptiques d'Histoire étrangère (*le monde moins la France*), **moyen âge et temps modernes, 395-1789,** par Alfred Mativet, professeur d'histoire et de géographie. 2[me] édition. — 1 vol. gr. in-4°, cart. *Paris*, V. Lecoffre, éditeur. 1890.

Ce volume n'est que le premier des *trois* d'un travail qui comprendra encore l'*Histoire générale* et l'*Histoire de France.* Il roule, on le voit par le titre, sur la partie de l'Histoire qu'on regarde généralement comme la plus difficile à étudier et la plus malaisée à retenir. Or, ce nous semble, les *Tableaux synoptiques* de M. Mativet n'aideront pas médiocrement à atteindre l'un et l'autre but, d'abord, en fournissant aux élèves, avant la leçon du maître, des idées générales sur la question qui va être traitée et comme un cadre logique où les développements viendront se grouper et s'agencer d'eux-mêmes ; puis, cette leçon faite et comprise, en leur meublant la mémoire des vrais points de repères à l'aide desquels ils pourront, à leur tour, s'énoncer assez fidèlement sur les questions qui leur auront été expliquées. Seul, un bon professeur d'histoire, qui a vu de près les difficultés éprouvées par les étudiants pour classer les faits si nombreux de la période médiévale et qui a cherché le remède à ces difficultés, pouvait s'essayer à aplanir aux élèves, avec autant de bonheur qu'il l'a fait, les difficultés de la route. C'est merveille de voir l'art qu'il a dépensé pour faire ressortir, dans chaque question, ce que j'appellerais les nuances des choses. Avec un tel guide, il n'est pas possible de ne pas apprendre l'Histoire, si l'on n'y est pas absolument réfractaire ; de ne pas la retenir, si l'on en a déjà quelques notions. En donnant, le plus tôt possible, ses *Tableaux* sur l'*Histoire de France*, M. Mativet mettra le comble à ses bons offices, et maîtres et élèves lui diront merci.

J. C.

Guide du voyageur à Oberammergau. Le Mystère de la Passion représenté dans les montagnes de la Bavière, traduit par Emile Paris, avec l'autorisation et sous le patronage du curé d'Oberammergau. In-18. Paris, Lethielleux. — Prix : 2 fr. 50.

Au moment où une curiosité artistique et pieuse dirige vers les Alpes bavaroises une foule de voyageurs, pèlerins ou touristes, ceux qui se proposent de les suivre ou qui voudraient le faire, liront avec un extrême intérêt ce petit volume. Il comprend quatre parties : l'historique du drame de la Passion ; — des ana-

lyses et des critiques ; — le texte du drame ; — divers renseignements. Une carte, un plan, quelques gravures complètent heureusement le volume.

L'âme et son ange gardien, Entretiens sur la Providence, par l'abbé Lohan, aumônier de la Visitation, à Nantes. In-12 de 392 p. — Paris, Lethielleux.

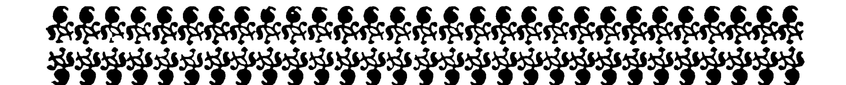
Dans cet ouvrage, l'auteur s'attache à répondre aux plaintes contre la Providence, si fréquentes, même sur les lèvres d'ailleurs chrétiennes. Dans la première partie, il traite des objets et des preuves de la Providence; dans la seconde, de la justification de la Providence ; dans la troisième, des voies providentielles ; dans la quatrième, enfin, des devoirs à l'égard de la Providence. L'accueil fait aux autres publications de l'auteur ne permet pas de douter d'un nouveau succès. X.

Le martyre de Jeanne d'Arc, seule édition donnant la traduction fidèle et complète du procès de la Pucelle, d'après les manuscrits authentiques de Pierre Cauchon, par Léo Taxil et Paul Fesch. In-12 de XII-527 p. — Paris, Letouzey et Ané. — Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage de propagande contient l'histoire détaillée du long martyre de Jeanne d'Arc, condamnée en haine de la France, et — on ne le sait pas assez — par des schismatiques. Non contents de vulgariser cette histoire, si digne d'être connue, les auteurs préparent une grande édition qui reproduira en fac-similé tout le dossier, photographié sur les manuscrits.

Le Clergé sous la troisième république, par François Bournand. In-12 de 410 p. — Paris, Savine. — Prix : 3 fr. 50.

Intéressante et trop véridique étude d'histoire contemporaine. Laïcisations, expulsions, lois scolaires et militaires, tyrannie électorale, vexations toujours nouvelles : l'auteur rappelle tous ces maux dont les catholiques souffrent et dont la France pourrait bien mourir, si elle ne s'arrache des mains qui la tyrannisent et l'égarent. Dans sa préface, l'auteur nous annonce son dessein, qui est de publier une série d'études sur le clergé, destinées à faire suite au présent volume : *le Clergé des campagnes*, — *le Clergé des villes*, — *le Clergé régulier*, — *le Clergé des colonies*. X.



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

SOMMAIRE. — I. La messe votive et l'office du Sacré Cœur. — II. La coopération au divorce. — III. Association pieuse en faveur des clercs contraints au service militaire. — IV. La cause du vénérable curé d'Ars. — V. La prière *O Domina mea*. — VI. La craniotomie. — VII. Prière à Jésus crucifié pour les âmes du purgatoire. — VIII. Bref de Léon XIII à M. le chanoine Elie Blanc.

I. — La messe votive du Sacré Cœur de Jésus, accordée, par décret du 28 juin 1889, aux églises dans lesquelles ont lieu, le premier vendredi du mois, des exercices de piété en l'honneur du divin Cœur, doit-elle être célébrée sans *Gloria*, sans *Credo* et avec trois oraisons, ou bien doit-elle suivre le rite des messes votives solennelles, avec *Gloria*, *Credo* et une seule oraison ?

Il a été répondu : *négativement* à la première partie, *affirmativement* à la seconde.

Dans le même décret il est statué que les secondes vêpres de l'octave du Saint Sacrement doivent se dire sans aucune commémoraison. Comme les rédacteurs de calendriers ne sont pas d'accord sur l'interprétation de ces mots, on demande si par ces mêmes paroles est exclue la commémoraison de la fête du Sacré Cœur qui suit, ou d'un saint dont la fête est ce jour-là réduite au rit simple, comme le fait s'est produit, cette année, pour saint Jean de Saint-Facond ?

On a répondu : il faut omettre les deux commémoraisons.

II. — Une réponse envoyée par la Sacrée Pénitencerie, en 1887, à Mgr l'évêque de Luçon, avait été diversement interprétée en France ; quelques-uns pensaient qu'elle équivalait à une permission générale donnée au maire de prononcer le divorce



dans un cas semblable, moyennant, au préalable, les déclarations indispensables.

D'autre part, depuis que cette réponse a été publiée, l'opinion a de plus en plus prévalu que l'acte du juge rendant une sentence de divorce et du maire qui la prononce, pourvu qu'ils fassent au préalable les déclarations prescrites, n'est pas contraire au droit divin, ni, par suite, mauvais intrinsèquement.

Mgr l'évêque de Marseille a consulté de nouveau et demandé qu'il lui fût répondu sur les deux doutes suivants :

1° Est-il permis de déduire du rescrit de la Sacrée Pénitencerie à l'évêque de Luçon que tous les maires de France, qui autrement seraient obligés de résigner leur fonction, peuvent, en sûreté de conscience, prononcer le divorce entre époux, pourvu qu'ils aient fait au préalable les déclarations nécessaires ?

2° Peut-on dire la même chose à propos du juge civil rendant une sentence de divorce entre les époux dont il s'agit, et moyennant les mêmes déclarations ?

Il a été répondu le 4 juin 1890 :

Au 1° : La Sacrée Pénitencerie, dans le rescrit dont il s'agit, n'a entendu pourvoir qu'au seul cas spécial en raison des circonstances et exigences.

Au 2° : Négativement.

D'où il suit que la Sacrée Pénitencerie n'a pas voulu donner une règle générale de conduite, mais seulement répondre pour un cas particulier.

III. — Le cardinal Lavigerie a récemment institué, dans ses diocèses de Cathage et d'Alger, une pieuse association dont les membres s'engagent à prier Dieu de préserver des périls de l'âme et du corps les jeunes clercs contraints au service militaire.

Le 19 mars 1890, le Souverain Pontife, louant beaucoup cette œuvre si opportune, a daigné l'enrichir de faveurs spirituelles. Les associés pourront gagner une indulgence de trois cents jours pour les prières quotidiennes qu'ils doivent réciter ; une autre indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice du premier samedi du mois, et une indulgence plénière, aux conditious ordinaires, quand ils auront assisté à ces exercices trois mois de suite les premiers samedis.

IV. — En date du 23 mai 1890, la sacrée Congrégation des Rites, par un décret confirmé par le Souverain Pontife, a validé les procès instruits dans la cause du vénérable curé d'Ars, tant par l'autorité de l'ordinaire que par l'autorité apostolique, et a déclaré que les témoins avaient été régulièrement et bien examinés, et les documents produits légitimement compulsés dans le cas et à l'effet dont il s'agit.

C'est un pas important vers la béatification. C'est en effet sur les éléments fournis par ces longues et laborieuses recherches que la cause sera traitée au fond devant la sacrée Congrégation des Rites, et que seront étudiées et discutées les deux grandes questions de l'héroïcité des vertus et des miracles.

V. — Décret du 15 mars 1890 : Une indulgence de deux cents jours, à gagner une fois par jour, est accordée à ceux qui réciteront la belle prière suivante : *O Domina mea, sancta Maria*, composée par saint Louis de Gonzague :

« Sainte Marie, ma Souveraine, je me remets en votre bénite foi et singulière garde ; je remets dans le sein de votre miséricorde mon âme et mon corps, aujourd'hui, chaque jour et à l'heure de la mort. Je vous confie toutes mes espérances et mes consolations, toutes mes angoisses et mes misères, ma vie et la fin de ma vie, afin que, par votre très sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient dirigées et disposées selon votre volonté et celle de votre Fils. Ainsi soit-il.

VI. — *Lettre à l'archevêque de Cambrai, par laquelle est déclarée illicite toute opération chirurgicale tendant directement à faire périr l'enfant ou la mère.*

En 1886, le prédécesseur de Votre Grandeur a proposé à cette sacrée Congrégation du Saint-Office quelques doutes relatifs à la licéité de certaines opérations chirurgicales se rapprochant de la *craniotomie.* Après un examen attentif, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux, avec moi inquisiteurs généraux, ont donné la réponse suivante, le mercredi 14 du mois courant : « On ne peut enseigner sûrement dans les écoles catholiques que l'opération chirurgicale appelée craniotomie soit légitime, comme il a été déclaré le 28 mai 1884, non plus que toute opération du même genre tendant directement à faire périr l'enfant ou la mère. »

Je fais connaître cette décision à Votre Grandeur pour qu'Elle la signifie aux professeurs de la Faculté catholique de médecine de Lille.

Rome, 19 août 1889.

R. cardinal MONACO.

VII. — Le 14 décembre 1889, N. S. P. le Pape Léon XIII a accordé une indulgence de cent jours applicable aux âmes du Purgatoire, et qui peut se gagner une fois par jour, à tous les fidèles qui réciteront dévotement et le cœur contrit, la belle et touchante prière suivante pour les défunts :

O Jésus, par cette abondante sueur de sang que vous avez répandue dans le Jardin, ayez pitié des âmes qui me sont unies par un lien plus étroit de parenté et qui souffrent dans le feu du Purgatoire.

O Jésus, qui, attaché à une colonne, avez été si cruellement flagellé, ayez pitié des âmes de mes proches et de mes amis qui souffrent dans le feu du Purgatoire.

O Jésus, par cette couronne dont les cruelles épines ont transpercé votre tête sacrée, ayez pitié de l'âme la plus délaissée ou qui doit souffrir plus longtemps dans les flammes expiatoires.

O Jésus, par ce chemin douloureux que vous avez parcouru sous le poids de votre croix, ayez pitié de l'âme qui doit la première sortir de ce feu, et par le brisement que vous avez ressenti à la rencontre de votre Mère affligée, délivrez les âmes des fidèles défunts qui ont eu plus de dévotion pour Elle.

O Jésus, par votre corps sacré attaché à la croix, par vos mains et par vos pieds percés de clous, par votre mort cruelle, par votre sacré Cœur transpercé d'une lance, ayez pitié de ces âmes, délivrez-les et admettez-les à vos embrassements dans le paradis.

O âmes fidèles, éprouvées par ces flots de souffrances, tout dévoué à vous, je me souviendrai toujours de vous et ne cesserai d'implorer en votre faveur la divine miséricorde ; j'en fais la promesse. Mais vous, je vous en prie, adressez-vous à Dieu pour qu'il me tire de tous les périls de l'âme et du corps : qu'il m'accorde à moi, à mes parents, amis, bienfaiteurs, ennemis, le pardon des péchés, le salut éternel, et pour cela la persévérance dans le bien ; qu'il éloigne de nous les fléaux, les malheurs, les maladies, les chagrins et les douleurs, et nous accorde la paix

de l'âme ; secourez-nous auprès de Dieu au milieu de nos travaux. Secourez les malheureux, consolez les affligés, protégez ceux qui sont en danger. Priez Dieu pour le Souverain Pontife, pour l'exaltation de la sainte Eglise, pour la concorde des nations, les princes chrétiens, la tranquillité des peuples, afin que tous ensemble nous jouissions un jour des joies éternelles. Ainsi soit-il.

Mon Jésus, miséricorde !

VIII. — M. le chanoine Elie Blanc, professeur à la Faculté de théologie de Lyon, ayant fait hommage à Léon XIII de son *Traité de philosophie scolastique*, a été honoré d'un bref de Sa Sainteté, en date du 21 juin 1890. Nous nous empressons de le reproduire, et nous félicitons notre savant collègue de cette haute distinction.

LÉON XIII, PAPE

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Les trois volumes dont vous Nous avez offert, il n'y a pas longtemps, un exemplaire, prouvent bien que vous n'êtes pas seulement un amateur, mais encore un propagateur et un défenseur de la philosophie scolastique. Bien qu'elle déplaise maintenant à la plupart, parce qu'elle est ancienne, comme s'il était du sage de ne pas tant chercher la vérité que de poursuivre des nouveautés, cependant elle n'en est pas moins cultivée avec honneur par beaucoup d'autres, surtout dans le Clergé ; et c'est elle que Nous Nous efforçons grandement de relever et de rétablir dans son ancienne dignité, pour les raisons que nous avons souvent développées. C'est pourquoi nous pensons que la mission qui vous est échue est opportune et très digne de votre talent ; et de même que vous avez intelligemment entrepris d'écrire, de même nous avons la confiance que votre travail sera utile à ceux qui ont le goût des sciences philosophiques. »

C. CHAMBOST.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

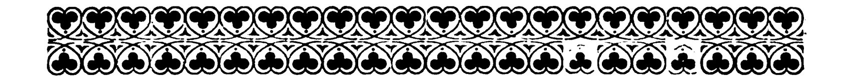


TABLE DES MATIÈRES

MAI — AOUT 1890

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.





